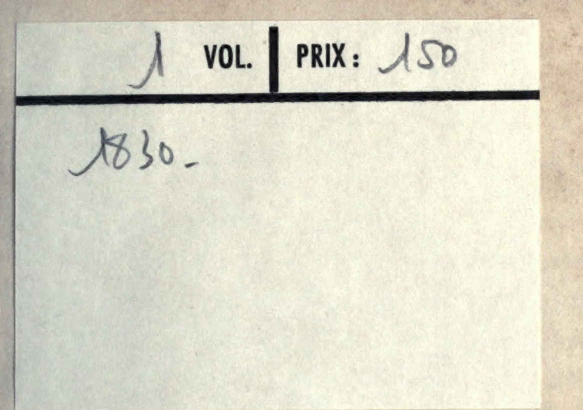

3 1761 06638410 8


1 VOL. PRIX : 150
1830-

VINGT MOIS

OU

LA RÉVOLUTION

ET LE

PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE A. HÉRISSEY.

VINGT MOIS

OU

LA RÉVOLUTION

ET LE

PARTI RÉVOLUTIONNAIRE,

PAR

N. A. DE SALVANDY,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

« Il faut savoir tour à tour précéder le flot
» populaire et rester en arrière de lui. Il vous
» dépasse, il vous rejoint, il vous abandonne ;
» mais l'éternelle vérité demeure avec vous. »

(Mme DE STAEL, DE L'INFLUENCE DES LETTRES SUR LES INSTITUTIONS SOCIALES.)

NOUVELLE ÉDITION.

PARIS,

VICTOR MASSON, LIBRAIRE,

Place de l'École-de-Médecine, 1.

1849.

PRÉFACE.

—

Novembre 1849.

Cet ouvrage est une réimpression. Il a paru, pour la première fois, à la fin de 1831, sous ce titre : SEIZE MOIS, OU LA RÉVOLUTION (DE 1830) ET LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE, c'est-à-dire la révolution accomplie alors, et la révolution future, la révolution imminente, inévitable, qui pesait déjà de tout son poids sur nos destinées. La seconde édition suivit de près, avec des augmentations considérables, et le titre de VINGT MOIS, qui a été conservé depuis. L'édition actuelle ne comprend que des changements littéraires, point de politiques. Il n'a été fait aucun retranchement, de quelque nature qu'il pût être. Seulement çà et là, au sujet d'hommes éminents, placés aujourd'hui, ou du moins il y a quelques

jours encore, à la tête des défenseurs de la société, quelques vivacités, naturelles à la polémique contemporaine, ont été restreintes, ou même effacées quand le sujet l'a permis, de peur que le lecteur, malgré tous les avertissements, ne confondît les époques, et ne crût trouver dans nos paroles d'autrefois un ressouvenir actuel des dissentiments passés, ou de l'ingratitude envers de réels et récents services.

Nous ne justifierons pas cette nouvelle publication dans les circonstances présentes. L'ouvrage était épuisé depuis longtemps; il était redemandé. Nous n'avions aucun motif de reculer devant cette exposition animée de nos sentiments et de nos principes. Le temps et les révolutions ont passé sur nous, sans les changer. Le temps et les révolutions n'ont fait, à nos yeux, que leur donner d'éclatantes consécrations.

S'il faut le dire, c'est là peut-être l'intérêt, et jusqu'à un certain point l'utilité de cette publication. En reparaissant après le bouleversement social qu'il annonçait comme le résultat nécessaire de nos préjugés, de nos passions, de nos discordes, le livre des *Vingt Mois*, écrit il y a tant d'années, semble l'avoir été en présence des événements qui viennent de s'accomplir et de ceux qui nous environnent. Il est de circonstance encore; il semble l'être plus que jamais. Comme il fut composé en préoccupation de l'avenir, son temps est en quelque sorte venu. Il nous a fallu bien souvent, pour éviter des méprises, rappeler en note que le texte était exactement celui de 1831 ou 1832. Cela tient à ce que la révolution de 1848 et celle de 1830 ne sont que

les deux actes successifs d'un même drame. La société française, en retombant des mains de la restauration et de l'empire dans la carrière des révolutions, a rapidement descendu la spirale qui la mènerait bientôt aux derniers abîmes, si elle ne remontait, par un grand effort, vers un sol plus ferme, pour y asseoir ses destinées. Après un point d'arrêt de dix-huit années, qui a été l'ouvrage et qui est la gloire du parti constitutionnel, luttant à force de raison et de courage contre les pentes fatales de la situation, nous sommes arrivés à un palier plus bas qu'en 1830. Du reste, ce sont les mêmes scènes, les mêmes ressorts, les mêmes péripéties, souvent les mêmes hommes. Rien n'est changé, sinon qu'il y a du côté de l'ordre des forces de moins et des périls de plus... Il y a aussi des enseignements de plus, grâce à Dieu ! Ils doivent être la consolation du présent et le salut de l'avenir.

On ose penser que ces enseignements, si éclatants dans le livre même des événements, ressortent aussi, d'une façon précise, des considérations que nous nous hasardons à replacer sous les regards de nos concitoyens. Comment ne pas reconnaître, dans la catastrophe à laquelle la France vient d'assister, l'effet nécessaire de causes permanentes et profondes, quand on a pu la montrer à l'avance, dès 1830, dans un si lointain avenir? N'est-il pas évident qu'il n'y a que des principes vrais et des lois certaines qui puissent fournir des lumières sur la marche des événements humains. Le fait devient alors l'argument et la preuve des principes, comme les vicissitudes de la mer et du

ciel, que tout le monde prévoit avec certitude, constatent la vérité des grandes lois de l'univers. Par cela même, il a plus d'importance, plus de grandeur, plus de moralité historique. On pourra tirer, de tous les spectacles qu'il nous a donnés, des conséquences qui importent également à notre instruction présente et à notre sécurité future.

La première de ces conséquences est de faire sentir dans ce qui s'est passé, par l'examen et l'enchaînement des causes, l'action d'une sorte de fatalité providentielle, qui ne laisse place ni à la responsabilité des hommes ni aux récriminations des partis ! Manifestement, la France du dernier siècle, la France de 1791, la France de toutes les révolutions passées ne pouvait manquer de faire les expériences, de rencontrer les épreuves que la main de Dieu a semées sur sa route. Nous n'aurions le droit de nous accuser les uns les autres et de nous plaindre du sort ou de nous-mêmes, que si nous ne savions pas méditer les leçons de l'expérience, les comprendre et en profiter.

En considérant quelles avaient été nos maximes et nos passions, quelles ont été ensuite nos tentatives pour faire de ces passions et de ces maximes la loi de l'avenir, et en voyant ce qu'en a fait la Providence, quelle raison serait assez altière pour douter que, dans nos ouvrages, nous n'eussions plié bien souvent devant les erreurs profondes de l'esprit public? Les dangers qui nous pressent de toutes parts ont un langage éclatant. S'ils rendent témoignage du dévouement et des lumières de ceux qui travaillèrent à écarter de nous et les maux

visibles de l'état présent et les angoisses inconnues de l'avenir, ne disent-ils pas aussi à tout esprit sensé que, pour sauver la France, il faut abjurer tout ce qui l'a fait arriver une première fois si près de sa perte?

On a vu un gouvernement constitutionnel emporté par une révolution de place publique, circonscrite, soudaine et absolue comme une révolution de palais; un grand prince renversé du trône après un long et grand règne, en deux heures, par un simple trouble de sa capitale, avec une de ces jeunes et fortes familles qui formaient des appuis aussi solides que brillants pour le trône et pour l'empire; des institutions, enfin, qui versaient sur la nation des trésors de sécurité, de liberté, de prospérité infinies, emportées par une trombe populaire ignorée du reste du royaume, et qui n'était le matin qu'un point noir à l'horizon, qui à midi avait tout englouti! Avec d'immenses sujets de tristesse, il y aurait là pour tout le monde de grands sujets de découragement, si des résultats salutaires ne venaient saisir et relever nos âmes.

C'en sera un, et immense, de reconnaître à cette fragilité, si soudaine dans ses effets, des raisons d'être souveraines et invincibles, qu'il sera en notre puissance de ne plus attacher à nos ouvrages. Il en est de plus grands.

Les dix-huit années sont loin d'avoir été perdues pour la France. De leur rude labeur, tout n'a point péri avec leur Charte, leurs chambres et leur royauté. Indépendamment des biens matériels qu'on ne conteste pas, et dont il ne faut point parler avec dédain, parce

qu'ils constituent des éléments de sécurité, de repos et de dignité intellectuelle pour les peuples, ces grandes années ont laissé après elles des biens moraux sur lesquels devra se fonder le salut public. Nous allons les dire.

On peut voir dans ce livre, car les jeunes générations ne le savent pas et l'ancienne l'a oublié, deux préjugés qui rongeaient le sein de la société française en 1830 : l'un était une haine fanatique contre la religion, ou du moins contre ses pompes, ses rites et ses ministres; l'autre, une inimitié ardente et acharnée contre toute la partie élevée de la société, sous la foule de noms que l'esprit de parti sait inventer. Ces deux sentiments auraient rendu la révolution de 1830 terrible, si un pouvoir modérateur ne fût intervenu aussitôt; car elle aurait su partout où adresser ses fureurs. Tant que ces deux passions insensées existaient, reconstruire n'était pas en la puissance des Français. Elles n'existent plus : l'ère qui vient de finir les a usées. Grâce à la lente action d'un gouvernement réparateur et à celle de l'esprit public rendu à lui-même, le sentiment religieux a repris son empire parmi nous. Cette justice est due à la révolution de février, qu'elle a abjuré, parmi toutes ses réminiscences, l'impiété. A la différence des exigences opiniâtres de 1830, elle n'a pas eu d'élans qu'elle n'ait appelé la religion à les bénir; elle n'a pas eu de fêtes que Dieu et ses ministres n'y soient intervenus. Elle a montré déjà à nos places publiques, plus souvent que la restauration même en quinze années, le prêtre s'interposant entre Dieu et les hommes pour faire descendre

ici-bas la bénédiction et faire monter là-haut la prière. Des preuves, encore plus marquées peut-être, de l'autorité qu'ont reprise les choses de la religion, se sont succédé dans la conduite des affaires et ont frappé tous les yeux. En condamnant la royauté de la terre, l'esprit révolutionnaire, épouvanté de son œuvre et de lui-même, a semblé cette fois s'incliner du moins devant la royauté du ciel.

En même temps a éclaté un rapprochement marqué entre les classes diverses et les divers partis. Il s'est trouvé que les grandes animosités de 1814 et de 1830 s'étaient évanouies; la révolution, dans ses colères, a été obligée de s'attaquer à la *bourgeoisie*, obstacle à la fois si indéterminé et si vaste qu'elle devait s'y amortir et s'y briser. Dans ce péril commun, les membres trop longtemps désunis de l'opinion monarchique, ceux qui s'étaient le plus combattus, ont pu se saisir ensemble du timon, s'asseoir au même banc de manœuvre, s'associer au même effort. Sous ces auspices salutaires, le peuple, appelé par le suffrage universel à dire son mot sur cette crise incomparable d'une nation qui se trouve à son réveil sans gouvernement, sans institutions, sans lois, parce que quelques hommes ont déclaré tout cela mis au néant, le peuple a donné le plus étrange et le plus éclatant des démentis à toutes les pages du *Contrat social*, à toutes les doctrines de la philosophie révolutionnaire, par le premier usage qu'il a fait des armes qu'on y avait trouvées pour lui; car il a déclaré et la puissance des noms et les prérogatives de la naissance et l'autorité des gloires héréditaires, les plus intimes inspi-

rations de l'âme humaine dans ses élans naturels et libres, les plus sûrs refuges de l'ordre social dans ses naufrages. C'était la première fois, depuis soixante ans, que la France proclamait ces maximes. C'est que, pour la première fois aussi, on a vu toutes les classes de la société enfin ralliées, tous les partis de l'État comme toutes les régions du territoire s'entendre, et par cela même avoir complétement voix au chapitre, intervenir avec autorité, opposer enfin la volonté de la France aux décisions, jusqu'ici souveraines et absolues, de la métropole des révolutions du monde.

Un autre résultat, plus considérable peut-être, a été acquis : car il a eu sur ceux qu'on vient de dire une influence incontestable et immense ; il peut en avoir une immense sur nos destinées futures. Une volonté, qui fut invariable et tutélaire, a semblé survivre à sa propre puissance, pour imposer encore au monde la poursuite des transactions pacifiques, le respect des traités, la religion du droit des gens, la répudiation de l'intervention des armes dans les questions qui soulèvent les nations. A cette Europe de 1830, si fortement unie, si puissamment armée ; à cette France frémissante d'alors qui ne respirait que vengeances nationales, représailles glorieuses, reprise des frontières naturelles, et qui recherchait surtout dans le renversement des trônes le renversement des traités, dans les révolutions, la guerre et la conquête, le temps, ce grand maître quand il est bien dirigé, a substitué une Europe qui s'agite, ou contemple et attend ; et, ce qui vaut mieux, une France dont le bon sens, averti par tant de catastrophes et de

douleurs, s'est approprié la politique contre laquelle les passions avaient si longtemps lutté : elle l'impose à ses gouvernants les plus téméraires, étonnés de leur subite sagesse. Elle ne professe d'autre ambition que le repos, elle ne craint qu'elle-même, elle n'a maintenu debout dans ses bouleversements d'autre loi que la loi des nations. Tranquille ainsi au dehors, et dès lors plus tranquille au dedans, elle n'est poussée hors de ses voies par aucune colère ; elle n'est précipitée vers les dénoûments nécessaires par aucune appréhension. Par là est obtenu ce grand bienfait, que la nation ne sent aucune pression peser sur elle ; il suffira qu'elle sache et veuille. Dieu lui laisse le champ ouvert. Il prend soin d'écarter de nos pensées, pour la facilité et l'indépendance de nos solutions, la main de l'étranger.

De cette situation imposante et nouvelle il est arrivé, par un étrange et heureux contraste, qu'alors même que le gouvernement descendait aux plus bas fonds des factions anarchiques, la société se relevait, d'une façon inespérée qui a surpris le monde et qui la surprend elle-même. Aujourd'hui, on peut se demander si cette révolution dernière, qui semblait déchaînée pour nous précipiter dans toutes les subversions, ne nous aura pas fait toucher un moment le fond de l'abîme, pour marquer le dernier terme de nos entraînements, le dernier aussi des vindictes du ciel ! L'ordre, l'ordre vrai, celui qui s'appuie à la loi divine et aux grands intérêts humains, a survécu par ses seules forces, par celles qu'un régime de paix, de justice et de sécurité lui avait rendues en

dépit de tous les envahissements des idées subversives; l'ordre, disons-nous, a surnagé, il remonte ses pentes fatales au milieu du plus grand désordre social qui se soit vu jamais chez un peuple. Quel que doive être l'avenir, ce sont là des biens réels; ce sont aussi des présages favorables. On a besoin d'y attacher sa pensée pour discerner les voies de la Providence et y marcher d'un pas assuré.

Ces biens ont eu pour principe, et doivent avoir de plus en plus pour conséquence, le besoin d'union qui s'est fait jour enfin parmi nous. C'était, dès 1830, la pensée fondamentale du livre des *Vingt Mois*, pensée alors solitaire et devenue désormais celle de tout le monde. C'est que ce livre fut écrit avec le sentiment des périls intimes et immenses qui menaçaient l'ordre social. En voyant une royauté battue aux deux côtés de son horizon des assauts contraires d'une opposition monarchique et d'une opposition dynastique tout ensemble, divisée dans ce qui lui restait d'éléments d'action, et en butte cependant au plus grand déchaînement de toutes les libertés qui se fût vu dans le monde, tandis qu'un travail tout à la fois souterrain et à ciel ouvert, incessant, impuni, insaisissable, minait la société même de l'effort de toutes les passions et de toutes les théories subversives, nous ne pouvions penser que ce travail ne devînt à la longue formidable. Le salut de l'avenir nous semblait attaché à la formation d'un grand parti, d'une grande armée de l'ordre (Int., p. 29), ralliés à la même foi et à la même loi par le sentiment des dangers publics et des devoirs communs. Ce livre n'eut pas

d'autre but, d'autre pensée que d'exposer devant les partis aux prises l'obligation et la nécessité de la concorde entre tout ce qui avait des doctrines et des intérêts semblables. C'est la consolation de l'auteur de penser que, fidèle à ces vues, il n'a pas contribué, par un seul de ses actes dans ces dix-huit années, à mettre des barrières de plus entre les Français. Il avait vu les classes élevées impuissantes à soutenir seules la royauté légitime! Il prévoyait, toutes les pages de ce livre l'attestent, pour les classes moyennes et la royauté nouvelle, la même fortune. En présence d'un ennemi funeste, infatigable, il demandait l'accord des principes et l'union des forces. Ce miracle a passé la puissance des institutions et de l'époque. L'époque et les institutions n'ont pu que le préparer. Il fallait la main de la révolution pour l'accomplir. Cette main terrible est intervenue; elle a donné, elle a imposé d'autorité la concorde. Malheur à qui ne travaillerait pas à conserver ce bienfait, à l'étendre, à lui faire porter tous ses fruits!

Nous bornons là ce qu'il nous convenait de dire, à cette place, sur la situation présente du pays. Le vœu que nous venons d'écrire est le complément naturel de notre sujet, le couronnement et en quelque sorte la moralité du tableau que nous tracions des périls de l'établissement de 1830, il y a dix-huit ans, c'est-à-dire au temps même et au début de ses prospérités. Les périls se sont réalisés. Ils ont éclaté comme la tempête qui emporte tout devant soi, en nous laissant à tous de grandes conclusions à méditer. Ces conclusions,

heureusement, sont de nature à rendre plus facile, à forcer en quelque sorte l'union des Français.

L'établissement du 9 août 1830 avait été institué dans un jour d'orage qui n'était pas le fait de la nation; c'est là sa gloire. Il avait été établi pour rendre le repos à la France en conciliant l'ordre avec la liberté; il s'est employé sans repos à cette grande mission...... Il a prouvé que le génie des hommes, la libéralité des institutions et le bonheur des peuples ne suffisent pas à fonder un gouvernement sur des bases solides.

Il a prouvé encore que la société française, telle que l'ont faite la révolution et le temps, n'est pas constituée de manière à suppléer par elle-même aux éléments de force et de stabilité qui manquaient à son gouvernement.

Il a prouvé enfin que l'esprit français, que le caractère, le génie national n'a pas en soi, avec tant de puissance pour créer et pour détruire, ce qu'il fallait pour résister par ses propres forces aux entraînements de la liberté démocratique, et soutenir à lui seul la double faiblesse des institutions et de la société.

D'un autre côté, il a fait voir aussi, par les maux déchaînés après sa chute, par les périls qui, aujourd'hui encore, font de l'avenir un sujet d'alarme pour toute âme française, quels services rendaient ceux qui travaillèrent à faire vivre ce régime si puissant, pensait-on, et en réalité si menacé. Leurs efforts, longtemps heureux, ont produit ce retour réel à la foi, ce retour réel à la conciliation, ce retour enfin à quelques grands principes sociaux, que nous saluons de nos

hommages. Ce sont les ancres de salut. Que ceux à qui la nation a remis ses destinées en usent pour rendre au navire le gouvernail et la route !

PRÉFACE DE L'ÉDITION DE 1832.

RÉPONSE AUX CRITIQUES DE LA PREMIÈRE ÉDITION
(SEIZE MOIS).

Paris, mai 1832.

Autrefois les écrivains s'adressaient à l'*ami lecteur*. Nous n'en sommes plus à ces temps de bienveillance et de sécurité. On dira donc qu'on s'est efforcé, dans cette édition nouvelle, de rendre l'ouvrage plus digne de comparaître devant amis et ennemis.

On a peu retranché, corrigé souvent, beaucoup ajouté. Enhardi par un accueil favorable, nous avons rétabli, en tête de l'ouvrage, un corps de doctrines qui paraissait nécessaire pour lui donner une base et lier les considérations, que les événements inspirent, à un point de départ et à un but convenus. Le but est celui auquel l'auteur s'est dévoué dès longtemps : la monarchie par les lois ; l'ordre avec la liberté.

Des reproches nombreux ont été faits ; les couleurs ont paru sombres, sans que pourtant on niât l'exactitude des tableaux. Si donc ils portent la tristesse dans l'âme, la faute n'était pas à nous.

Pour n'être pas trop en désaccord avec la sécurité publique sur la destinée des institutions et du gouvernement de 1830, nous ajouterons volontiers qu'en signalant les conséquences logiques d'actes accomplis,

de torts consommés, de principes méconnus, on ne prétend pas que ces conséquences soient immanquablement déduites par la fortune. La fortune obéit à une loi trop haute, pour se faire absolument l'esclave de nos égarements. Elle ne nous mène pas toujours où nous avons couru le risque d'aller. A côté des fautes qui précipitent et perdent, peuvent se rencontrer, à notre insu, des ressorts secrets qui arrêtent ou relèvent. Dire les fautes, les combattre, c'est simplement rappeler aux esprits le devoir de rechercher, de reconnaître les ressorts conservateurs, et de s'y enchaîner.

Quelqu'un, de qui nous avons combattu une théorie douteuse sur la propriété, nous jette l'accusation d'avoir calomnié la France et déserté, dit-il, la liberté... Le parti dont nous avons combattu les actes et les principes est-il la France à ses yeux? La démagogie révolutionnaire est-elle la liberté pour lui?

Nous, qui avons une longue habitude de défendre envers et contre tous les droits de la liberté et l'honneur de la France, nous nous sommes cru un devoir, celui de les défendre hautement contre une telle méprise et une telle injure.

Le critique pouvait se dispenser de chercher ailleurs les motifs de cette levée de bouclier contre l'anarchie; il a mieux aimé descendre au fond de notre conscience, en scruter les moindres replis.

Et ce qu'il a découvert, dans cette invasion des secrets de notre pensée, c'est que nous accusons la révolution de 1830 d'ingratitude, et nous vengeons sur ses actes et sur ses lois. Ce serait être fort injuste, car

nous n'avons rien fait pour la révolution de 1830, et elle a fait beaucoup pour nous. Elle nous a frayé, par l'abaissement de l'âge, l'accès de la chambre des députés. Nous avons pu dire à la tribune, sur la loi électorale, sur la loi de la presse, sur la loi de la garde nationale, sur les attentats et les concessions de la semaine de février (1831), tout ce que contient ce livre. Nous avons déclaré, la veille des élections, que nous voulions l'hérédité de la pairie, et pourquoi, comme fait le livre même. Ce n'est donc pas l'échec électoral qui a décidé la façon de voir. C'est la façon de voir qui a décidé cet échec; il a été encouru sciemment, et quelque pénible qu'il nous dût être, l'accepter nous était plus facile que de mentir à nos opinions et à notre vie.

Nous nous réjouissons qu'on ait rendu cette explication nécessaire, qu'on nous ait contraint de rappeler que les principes posés aujourd'hui, les sentiments exprimés, notre polémique en a été remplie, en a été saturée quinze ans. Dans un de nos écrits les plus populaires, on lisait (1):

« La révolution française ne fut autre chose qu'une succession de réactions contre les quatorze siècles qui venaient de s'écouler. Ainsi que toutes les réactions, celle-là fut violente et cruelle. Il fallait réformer; on détruisit. Au lieu d'obliger l'aristocratie à redevenir utile, en la rendant puissante et libre, on la noya dans le sang. Au lieu de rendre le clergé aux devoirs et aux vertus de son ministère, on brisa les autels : l'Être suprême eut besoin, pour obtenir droit de cité, du crédit de Robespierre. Au lieu d'entrer dans les pensées bienveillantes de Louis XVI, une aveugle démagogie porta sur sa tête inno-

(1) Lettre au *Journal des Débats*, pendant la censure de 1827.

cente et sacrée le poids de toutes les fautes, de tous les abus, de tous les scandales de ce siècle, longue orgie qui avait commencé dans la débauche et qui finissait dans le sang. Enfin, ce fut le destin et le châtiment de cette révolution qui avait tout renversé aux cris de philanthropie et de liberté, qu'elle ne fit que traverser le crime pour arriver à la servitude, qu'elle ne déposa la hache que pour tomber, toute sanglante et honteuse d'elle-même, aux pieds d'un despote.

» Au milieu de toutes nos vicissitudes, dominèrent tour à tour deux besoins impérieux : celui de l'ordre et de la liberté, la liberté voulue jusqu'à l'anarchie, l'ordre jusqu'à la servitude; mais chacun de ces deux grands intérêts toujours prêt, dès qu'il était vaincu, à ressaisir la victoire ; la terreur et la royauté toujours prêtes à hériter l'une de l'autre, tant la force des deux principes était égale, ou plutôt tant la raison publique avait besoin d'une transaction qui les conciliât, en les enchaînant l'un à l'autre.

» La restauration est venue, et cette transaction, elle l'a donnée. Nul gouvernement ne s'était vu qui pût supporter autant de liberté en gardant autant de puissance, qui affrontât, avec tant de forces, tant de résistances et de combats.

» Mais, pour que la monarchie constitutionnelle s'affermisse, il faut deux choses : d'abord que le trône ait des garanties solides, aussi bien que la nation, c'est-à-dire une prérogative étendue et respectée, en même temps que la nation d'immenses libertés. Autrement ses défiances lui conseilleront toujours des entreprises et des excès qui compromettront ses destinées et les nôtres. La première condition des trônes est la sécurité.

» Il faut en second lieu que le parti monarchique, celui du pays comme des chambres, s'attache aux institutions libres, les comprenne, les aime, les préfère à tout. Car ce parti monarchique, qui n'est pas toute l'aristocratie de la France, mais qui en est une partie considérable par l'ancienneté des illustrations et la grandeur des fortunes, ce parti existe. La terreur a prouvé qu'il était heureusement aussi insensé qu'atroce de se vouer à le détruire. Il faut donc qu'il assiége la liberté de perpétuels combats, ou qu'il y entre comme dans une citadelle élevée aussi pour sa défense et pour sa gloire.

» Il le faut pour la liberté, qui ne pourrait tenir à des hostilités si hautes. Il le faut pour la monarchie, qui, dépaysée et compromise dans les couches inférieures de la classe moyenne, se laisserait entraîner, tôt ou tard, à l'expédient fatal des coups d'État, et alors là où sera la justice, là sera la victoire. Cette prophétie est écrite dans les annales de tous les peuples, dans la conscience de tous les hommes. On sera tout surpris d'apprendre que ce peuple, qui doit, s'est réveillé, qu'abandonné il se protége, qu'outragé il s'exaspère, qu'armé il rend violence pour violence et rémunère les folies par des attentats, les illégalités par des révolutions. Que les classes éminentes, que l'aristocratie légitime, celle qui est dans nos mœurs et dans nos lois, s'interposent donc à l'avance et prennent en main la défense de nos glorieuses institutions; il y va d'un avenir qui nous est cher à tous. Les masses ne ressaisissent point le pouvoir, quand au-dessus d'elles on ne l'abdique pas.

» Si jamais il fallait que tant d'espérances que nous avons nourries fussent détruites, que les enseignements de l'histoire fussent perdus, le fussent pour nous tous, ce serait une douleur amère. Mais enfin nous aurions dit la vérité; nous aurions lutté contre tous les torrents; nous aurions rempli tous nos devoirs. Cette pensée nous encourage et nous console. »

Ces lignes, malheureusement trop prophétiques, étaient écrites trente mois avant la révolution de 1830. Ce qu'on disait alors, on le répète aujourd'hui. Si alors quelqu'un voyait des concessions dans ce langage conservateur et monarchique, quoique opposant, c'était une erreur! Nous ne faisons pas de concessions. Si on l'acceptait comme de l'habileté, on avait tort; nous ne sommes pas habile. Mais on nous crie que *la France a marché;* c'est le mot d'ordre de ce temps-ci. En effet, la révolution a marché, ou plutôt couru, comme on fait quand on va sans règle et sans sagesse; mais nous

ne saurions croire que les intérêts généraux des peuples, non plus que les règles éternelles sur lesquelles roule ce monde, puissent changer d'un côté à l'autre d'une barricade.

Il est des esprits étranges qui ne comprennent pas que plus on sacrifia aux libertés publiques, plus on a la rougeur au front à l'aspect de tout ce qui les profane; plus aussi par cela même on éprouve le besoin de protester contre tout ce qui les fausse et les compromet.

Voilà les motifs et les sentiments de l'écrivain, puisqu'on a voulu pénétrer au delà du livre. Condamné à parler de nous contre notre usage, que ce mot nous soit permis: nos contradicteurs seront bien habiles si, en interrogeant notre cœur, ils trouvent que la politique l'ait jamais ému pour d'autres intérêts que la grandeur, la liberté et l'honneur de la France.....

VINGT MOIS

OU

LA RÉVOLUTION

ET LE

PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

INTRODUCTION.

État politique et social de la France. — Sujet de cet Ouvrage.

(DÉCEMBRE 1831.)

« Cecy est un livre de bonne foy. »
MONTAIGNE.

Ce livre est destiné à établir les véritables principes de l'ordre social, et à rappeler les conditions nécessaires d'un gouvernement libre. Nous avons foi aux bonnes maximes. Nous croyons au devoir de les professer, quels que soient les temps.

L'esprit de désorganisation plane sur la France. Il a tout envahi, la politique et la littérature, les journaux et les théâtres, les rues et les pouvoirs. Il entraîne, il domine trop souvent les hommes

de bien qui luttent contre le torrent avec courage, et qui croient lui résister avec succès, parce que c'est à reculons qu'ils descendent vers les abîmes ! On ne sait si l'œuvre de la démolition par les lois fut poussée plus vivement, aux débuts de la première Révolution. Royauté, Charte, Chambres, colléges électoraux, jury, municipalités, conseils-généraux, conseil d'Etat, gardes nationales, organisation militaire, administration, finances, rapports de l'État et de l'Église, instruction publique, régime colonial, Code pénal, Code civil (la nomenclature épouvante!), tout a été repris à la fois en sous-œuvre. Le tour de la pairie est venu. Ce dernier rempart de l'ordre, ce dernier tronçon de la monarchie devait tomber en poussière. L'avenir dira qu'il fut un temps et un pays, où l'enfant qui comptait dix-huit mois à peine était plus vieux que l'édifice entier des institutions de la patrie ! Encore, le gouvernement nouveau n'est-il pas achevé, que déjà les entrepreneurs de destruction brandissent de nouveau la hache et la torche. Il leur faut table rase une seconde fois. A l'exemple de la révolution de 1789 qui ne tarda pas à voir surgir dans son sein une seconde génération de réformateurs auxquels la Constitution de 91 ne pouvait suffire, la révolution de 1830 est désormais aux prises avec un arrière-ban révolutionnaire impatient de se remettre à l'œuvre. Ce n'est plus seulement l'état politique tout entier,

c'est l'état social même que ceux-là sapent dans les fondements. Il ne reste debout parmi nous qu'un trône qui s'élève sans étais, et la propriété qui demeure sans boulevards. Ils veulent balayer le trône, détruire la propriété. Elle est la royauté domestique, la pairie éternelle qu'ils entendent abattre.

Pourquoi non? Quelle est la puissance qui a commandé l'abandon de la pairie? Le pouvoir, par l'organe de M. Casimir Périer, s'est chargé de répondre. C'est au *préjugé*, à la *passion populaires*, à l'*ivresse démagogique*, à la *haine aveugle de toutes les supériorités*, a-t-il dit hardiment, qu'aura été fait cet immense holocauste! Eh bien! qu'on le sache: une nation, dont les législateurs auraient reçu d'elle en effet le mandat de sacrifier sur de semblables autels, cette nation se serait déclarée, à la face du monde, ignorante encore et incapable de la liberté. Un pays, au sein duquel le désordre marche ainsi officiellement le front levé et la sape à la main, ce pays malheureux n'a pas réglé tous ses comptes avec la colère du ciel.

Or, ceci était la grande bataille de la politique révolutionnaire. Elle l'a gagnée! Ce n'est plus par nos institutions que nous pouvons être défendus contre les entreprises de la faction anarchique, et contre ses folies. A dater de ce jour, le bon sens public est notre seule sauvegarde. Qu'il fît défaut un jour, tout croulerait. Il faut désormais, dans toute la suite des temps, qu'à chaque soleil

qui se lèvera, la raison et la conscience nationales restituent, par leur assistance, à l'ordre désarmé la force que, chez les sociétés bien faites, il doit trouver dans les pouvoirs et dans les lois. Tous les principes sont donc intervertis parmi nous. Car c'est précisément pour suppléer aux défaillances de la conscience et de la raison mobiles des peuples, qu'il y a des lois parmi les hommes.

Il faut le dire à la France : vainement l'ordre attaqué, battu en brèche de toutes parts, gagnera-t-il dans les rues des batailles par les armes, s'il doit continuer à les reperdre, s'il les a reperdues à l'avance irréparablement, dans les institutions. Un jour, Mirabeau s'écria : *Silence aux Trente !* Les Trente se turent. Le commandement du prince de la tribune était si bien l'expression de la pensée nationale, qu'on le vit d'abord obéi de ces Trente, inconnus et dédaignés, à la tête desquels figurait obscurément, avec une certaine renommée de philanthropie et de vertu, un orateur médiocre qui s'appelait Robespierre. Un jour devait venir où ces Trente, qu'on méprisait, rempliraient les assemblées, les tribunaux, les pouvoirs, les armées, et seraient toute la France.

Sur le penchant de cet abîme, le général Lafayette sembla un moment arrêter le cours de la révolution, comme il travaille aujourd'hui à la précipiter. On le vit courageusement mitrailler les émeutes républicaines dans le Champ-de-Mars. Au

spectacle de ce combat livré pour la cause de la monarchie et pour le triomphe de la Constitution, la France respira : elle se crut sauvée. Les espérances et les travaux se ranimèrent ; l'avenir sourit à toutes les imaginations; tous les rêves de 1789, rêves de paix, de concorde, de liberté, rentrèrent dans les cœurs ; on crut à un avenir immense d'ordre et de prospérité. Au bout d'une halte pacifique, apparurent le 10 août et le 6 septembre, le papier-monnaie et l'anarchie, la banqueroute et la terreur ! D'où vint ce changement ? Le voici.

Les cahiers des États-Généraux, en 1789, attestent que la France voulait uniquement la monarchie constitutionnelle ; admirable, mais difficile système, qui résout seul pour les grands empires le problème d'unir la liberté à l'ordre et à la puissance. Cependant la volonté publique fut intervertie et violentée par le plus grand, par le plus effroyable des mensonges. C'est que Mirabeau, c'est que le général Lafayette, c'est que l'Assemblée constituante avaient fait passer dans les lois les vœux des Trente et leurs doctrines. Les Trente régnèrent.

Ce n'est pas en effet la volonté des peuples qui fait leurs destinées : ce sont leurs institutions, ce sont les principes sur lesquels ils les ont fondées. Quand c'est précisément là que le mal réside, quand il a pénétré ainsi dans les boulevards créés pour défendre la société de ses atteintes, nulle

force ne peut plus prévaloir contre lui. Un peu plus tôt, un peu plus tard, toutes les tentatives, toutes les luttes ont, à un jour donné, une issue fatale. C'est écrit.

De 1789 à 1792, trois ans avaient passé dans la perpétuelle illusion des gens de bien, qui faisaient faire chaque jour à la monarchie constitutionnelle un pas de plus vers la république et la démagogie, sans vouloir ni de la démagogie, ni de la république. Ce système fit ses ravages nécessaires. La dissolution politique et sociale alla croissant. Bientôt les factions elles-mêmes tremblèrent de l'avenir qu'elles commençaient à voir ouvert devant elles. Les Girondins n'étaient pas encore maîtres pleinement de la France, et ils s'effrayaient déjà de trouver des maîtres, à leur tour, dans les furieux qui les débordaient. Un jour l'évêque Lamourette monte à la tribune. Il expose que ce qui fait tout le mal de la patrie, ce sont les dissensions civiles; c'est le vœu des uns pour l'établissement des deux chambres, l'inclination des autres pour l'abolition de la royauté. Il démontre que si chacun renonçait à sa chimère, c'en serait fait de toutes les discordes, et que l'on aurait l'âge d'or. Il propose, en conséquence, de décréter l'anathème, à l'unanimité, contre la république à la fois et contre le système des deux chambres. C'était l'idéal du juste-milieu. La proposition, faite avec onction, est accueillie

avec enthousiasme. Le côté droit et le côté gauche, les Girondins et les Feuillants se jettent dans les bras les uns des autres, en mêlant des pleurs de tendresse et de joie. On décrète que l'acte de réconciliation sera envoyé aux quatre-vingt-trois départements du royaume. Louis, en apprenant ces fortunés transports, accourt avec la reine, pour consacrer le pacte d'alliance entre tous les enfants de la grande famille. Le cri de *vive le roi!* jaillit de tous les cœurs, comme aux plus beaux jours de la monarchie : toute la France le répéta. Et, précisément un mois après, le plus bienveillant des rois, la plus noble des reines et des femmes, tombaient du palais de leurs ancêtres dans un cachot, d'où le couple auguste ne devait sortir que par un attentat plus grand !

Pourquoi ce rapide retour? Parce que l'Assemblée, dans son décret de réconciliation, et la France, dans son allégresse, n'avaient oublié qu'une chose, c'est qu'il n'était pas au pouvoir des hommes de repousser à la fois et la république et les deux chambres. Des deux systèmes, dénier l'un, c'était de toute nécessité se vouer à l'autre. On ne vit pas qu'il fallait choisir. La Providence châtia l'aveuglement de nos pères en choisissant pour eux.

La Constitution de 91, cette Constitution caduque en naissant, n'a point péri seulement, comme on le suppose d'ordinaire, par un équi-

libre imparfait des pouvoirs, par une délimitation mauvaise de la prérogative, par l'impuissance enfin de la royauté, toutes choses qui auraient pu en effet tuer la royauté la plus populaire, la plus bienveillante, la plus habile. Non! Plus profond était le mal. Le vice ne résidait pas uniquement à la tête de l'État; il était aussi dans les entrailles de la société, il était dans l'esprit qui avait dicté les lois de toute cette démocratie royale. La vieille couronne d'Angleterre, à tout prendre, ne s'enorgueillit pas de beaucoup plus de fleurons que la couronne remaniée de Louis XVI, roi des Français. Mais la couronne d'Angleterre possède, dans l'état social des Anglais, des boulevards puissants, et la nôtre n'en trouvait nulle part. Une royauté, qui n'avait point de garanties, reposa sur une société qui n'en avait plus elle-même, qui allait être aussi mobile que les sables d'Afrique, aussi friable sous le souffle des ouragans. La révolution, qui fonda cette société orageuse, eut le tort de l'asseoir sur des principes subversifs. Elle appela les masses, non à l'égalité, mais à la suprématie; non à la liberté, mais à la domination. C'est par là que l'édifice s'écroula.

Nul moyen ne s'offrait dès lors pour donner à cette domination terrible ni contre-poids, ni barrière. C'était vouloir un torrent sans digues, un océan sans rivages. Par une loi de sa nature, il devait être furieux, indomptable, destructeur,

et en même temps changeant, fantasque, inhabile à rien laisser debout, hormis tout au plus les échafauds. Aussi, la royauté et l'illustration, le talent et la vertu vinrent-ils expier là leur long règne, jusqu'à ce qu'enfin le peuple, fatigué de lui-même et désenchanté de son ivresse fatale, abdiquât sa fausse et funeste souveraineté aux mains d'un grand homme. Tel il a été, tel il sera toujours : mêmes vices, mêmes fléaux, mêmes châtiments.

De tous les spectacles de cette triste époque, je ne sais lequel est le plus douloureux, de ses crimes ou de ses faiblesses. M. de Serre avait raison de le dire : « Toujours la majorité fut saine ! » Saine d'esprit, mais faible de cœur, et c'est ce qui perdit tout. Sauf l'Assemblée constituante, où les esprits étaient fascinés, où régnaient un éblouissement universel et une sorte de sublime délire, toutes les législatures firent le mal, comme les nôtres, à contre-cœur, mais à bon escient. L'abolition de la monarchie fut une concession de la Législative. La tête de Louis XVI fut une concession de la Convention. Mais la Gironde, dans la Législative, en livrant la monarchie, croyait sauver l'ordre, incapable qu'elle était, avec tout son génie, de comprendre que l'ordre n'était déjà plus, et l'ombre qui en restait s'évanouit en effet avec la royauté. Mais la Gironde et la Plaine unies, dans la Convention, en livrant Louis aux bourreaux, croyaient

rassasier avec ce noble sang la furie populaire; et il fallut qu'elles donnassent le leur, puis, avec le leur, celui de la France.

C'est que la justice divine a une manière sûre et facile de punir les exigences, les passions, les faiblesses subversives : elle laisse les pouvoirs qui servent d'instrument à ces fléaux, s'enfoncer dans leurs voies fatales. Ils vont alors, sans s'inquiéter de la carrière qu'ils ont déjà fournie, n'attachant d'importance qu'au pas qu'ils s'apprêtent à faire, comptant toujours que celui-là sera le dernier, et disant à leur raison qui s'épouvante, comme Louis XI à sa vierge de plomb : « Encore un ! » Mais le poids des fautes commises vous pousse, vous entraîne, et on périt écrasé sous ce rocher de Sysyphe.

Nous savons l'éternelle réponse. On nous crie que la révolution de 1830 ne ressemblera pas à la révolution de 1791, que le volcan est éteint. Mais c'est précisément la question qui est posée; et nous accepterons toutes les espérances, si vous n'êtes pas aussi téméraires que vos devanciers, aussi prompts à détruire, aussi disposés à céder aux fantaisies populaires, c'est-à-dire à la volonté des tribuns qui s'y appuyent ou s'en prévalent. Mais il sera trop permis de craindre qu'un peuple puisse, deux fois en quarante ans, fournir la même carrière de fautes et de malheurs, quand vous, qui parlez, vous recommencez toutes les fautes de vos

pères. On sera bien forcé de dire que la révolution de 1830, courra, tôt ou tard, aux mêmes désastres que son aînée, si la France lance son char sur le penchant des mêmes précipices. La marche sera plus ou moins lente, selon qu'on aura laissé subsister plus ou moins de points d'arrêts ; mais elle sera également inévitable. On arrivera également au terme fatal. Partout et toujours, l'esprit de 91 portera les mêmes fruits. Au ciel, il enfanterait l'anarchie, comme sur la terre.

Quand on n'entend pas marcher à un abîme, il ne faut pas prendre le chemin qui y mène. Quand on condamne un principe, il faut avoir le courage de repousser les prémisses, sous peine de voir et la logique inexorable des partis, et la logique austère de la fortune déduire toutes les conséquences. Autrement, ce serait planter un arbre en ne voulant pas de ses fruits ; ce serait bâtir sur le cratère fumant, avec la prétention de dormir en paix.

Nous le croyons fermement. Après un demi-siècle de révolutions, la France aujourd'hui n'aspire à rien de plus, à rien de moins qu'au début de cette ère d'essais et de mécomptes. Tout a changé sans cessé parmi nous, hormis la volonté nationale, restée immuable sous les ruines de tout ce qui y a été substitué par les factions. Cependant, une fois encore, la France se laisse, à son insu, entraîner loin du but. Quelque jour, elle

s'étonnera de voir qu'il a fui loin d'elle, parce qu'elle va à la dérive sans se rendre compte du chemin qu'elle parcourt. Il faudrait, aux peuples emportés par les réactions, qu'on pût dresser de ces colonnes, où, dans les pays de montagnes et de précipices, on marque, pour l'instruction et le salut des voyageurs, le passage des avalanches ou le progrès des flots. C'est la tâche à laquelle nous nous dévouons. Ce livre n'a pas d'autre but.

Qu'on nous permette de le dire. Il nous appartenait d'entreprendre cette mission. La monarchie représentative, avec toutes ses conditions d'ordre et de liberté, a été la passion, le travail, l'étude de notre vie. Elle s'offrit à nos regards quand tout ce régime de gloire, première illusion de quiconque était jeune alors et portait un cœur français, venait de s'écrouler sous le poids de l'Europe soulevée. En fuyant, de victoire en victoire, devant les peuples qui poursuivaient les armées de la France au cri de liberté, en entendant ce cri répété par les villes et les hameaux à mesure que les aigles attristées repliaient leur vol, comment ne pas comprendre qu'il existait quelque chose de plus grand que la force, même rehaussée par le génie et parée par la victoire ? C'était le droit, c'était la liberté. Ces deux grandes choses reparurent ensemble. La royauté antique frappait à la porte de nos cités désolées, en criant : *Ouvrez ! c'est la fortune de la France*. La Liberté se réveilla pour ou-

vrir : elles se donnèrent la main. C'était le droit sous toutes ses formes, avec tous ses prestiges, et toute sa puissance. La liberté se montrait liée à tous les souvenirs de la patrie, pure des crimes qui avaient profané son nom, défendue par sa Constitution monarchique contre tout entraînement à des excès nouveaux, féconde cependant et en biens sans nombre, et en progrès sans terme. S'il fallait acheter, au prix de combats opiniâtres, le développement des institutions promises, comment ne pas aimer ces combats où se déployait le génie d'un grand peuple, où tous les talents marchaient à la tête des camps divers, où chaque assaut affermissait les franchises de la patrie ; combats généreux qui, ayant une arène fixée par les lois, et venant se conclure nécessairement au pied d'un trône respecté, ne nous laissaient jamais craindre l'intervention de l'anarchie, et n'admettaient la violence ni comme ennemie, ni comme alliée ! C'est ce que l'orateur romain appelle : *Certamen honestum et disputatio splendida*. Que la France garde, de ces jours de luttes glorieuses et de discussions magnifiques, bonne mémoire ! Ils lui ont appris tout ce qu'elle sait de liberté. Maintenant qu'ils sont loin de nous, on aime à proclamer les biens qu'ils ont versés sur la France, surtout après leur avoir tant demandé d'en verser davantage encore, afin qu'ils fussent éternels. Ce sont les plus calmes, les plus prospères, et les plus libres que la France, jusqu'à ce jour, ait comptés !

Au terme de cette carrière close par un abîme, il est deux choses dont nous sommes heureux, c'est de n'avoir déserté jamais, ni les droits, ni les devoirs de la liberté constitutionnelle. Depuis la douloureuse époque de l'occupation étrangère, on ne citera point une faute de la restauration que nous ayons laissé passer sans la combattre; et, certes, il n'y avait à cela nul mérite. Il est des natures malheureuses qui sont facilement en contrariété avec la fortune. Quand on voit une opinion victorieuse, quel que soit son nom, méconnaître ce qu'on croit la justice et la sagesse, on court à leur aide sans réflexion et malgré soi-même, comme si on voyait un ami se débattant dans les flots et emporté par le courant.

Mais aussi nous sommes-nous abstenus, dans une longue opposition, de toute alliance et de toute doctrine qu'il aurait fallu désavouer un jour en approchant du pouvoir. Ce fut dans le feu même de la polémique la plus animée, et en prévoyance de retours inévitables, que fut tracée l'histoire de la Pologne, pour frapper le public français des exemples terribles de cette malheureuse nation, qui, se relevant dix fois avec courage sous les coups de la Providence, a péri, parce que le corps électoral, sorte de bourgeoisie guerrière sous le nom d'ordre équestre, crut être plus libre en gouvernant sans partage, et assurer mieux son égalité jalouse en déniant aux deux autres pou-

voirs la prérogative tutélaire de l'hérédité! « Le » moment, disait la Préface (1), peut paraître » mal choisi pour signaler les périls de la liberté » et de l'égalité extrêmes. Mais quand on a devant » soi une montagne, on doit songer qu'on aura » bientôt à descendre. » C'était le temps où nous écrivions dans un journal célèbre : « En visitant » naguère, à Edimbourg, dans le sombre manoir » d'Holy-Rood, toutes fleurdelysées encore et » toutes préparées, les salles où S. A. R. Mon» sieur, comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Char» les X, tenait les levers de l'exil, une doulou» reuse sensation nous a saisis... Mais non! les » Bourbons proscrits auront trouvé des conseils » de modération et de sagesse sur la couche des » Stuarts (2)! »

Et Holy-Rood a retrouvé ses hôtes augustes! Les Bourbons, ce qui ne s'était pas vu encore, sont tombés du trône le lendemain et dans l'éblouissement d'une victoire. Ils sont tombés du premier trône de l'univers, après l'avoir relevé par les lois, honoré par les sciences et les lettres, agrandi par les armes. Ils trouvèrent la France épuisée d'argent, d'hommes, de courage : ils l'ont laissée populeuse, prospère, passionnée pour

(1) Histoire de Pologne, avant et sous le roi Jean Sobieski. Première édition. — Paris, 1827.)

(2) Les Débats (1826).

toutes les entreprises et prête pour toutes les gloires. Nos finances étaient anéanties : ils ont laissé le trésor le plus riche et le crédit le plus haut du continent. Les mers avaient oublié notre pavillon ; ni le commerce, ni la guerre ne le leur montraient plus depuis vingt ans : ils ont laissé une marine puissante et victorieuse qui couvrit de ses voiles tous les océans, humilia Rio-Janeiro, emporta Cadix, illustra Navarin. En un mot, quand ils parurent, l'Europe tenait captifs Paris et nos provinces, l'Europe amenée au cœur de la France par l'étoile fatale de l'esprit de conquête ! ils ont laissé la France redoutable à l'univers, libératrice en Orient, conquérante en afrique, portant ses frontières jusqu'aux pieds de l'Atlas, et embrassant désormais les deux rives de la Méditerranée dans son domaine ! . . .

Cependant, ils sont tombés ! Innocent de leur chute, nous prions le ciel qu'une catastrophe si grande et si haute ne soit pas, du moins comme une leçon terrible, perdue pour notre pays. Puisse-t-elle enseigner qu'il y a pour tous les pouvoirs des conditions vitales qu'aucuns d'eux ne peuvent méconnaître impunément, quelque soit leur titre ou quelle que semble leur puissance ! Les partis, dans leurs triomphes et quelquefois même dans leurs adversités, ne savent qu'obéir à d'aveugles instincts. Une voix fatale leur crie toujours : *Marche ! marche !* Puis vient le jour où la mesure

de la bonté du ciel est comblée, et tout à coup la terre manque sous leurs pas ! Ces choses, nous les avons dites cent fois à la monarchie qui a passé sans les entendre. Nous les redisons à la liberté : serons-nous mieux entendu?

La restauration ne se rendait pas compte qu'elle portait dans son sein un ennemi public contre les envahissements duquel elle devait de perpétuelles sûretés à la France. Cet ennemi était l'esprit contre-révolutionnaire, c'est-à-dire le penchant à déduire sans réserve toutes les conséquences extrêmes du principe de la légitimité ; l'empressement à renverser, au profit des intérêts anciens, l'état social et politique, créé par la révolution et consacré par le temps, par la Charte, par mille serments. C'était le cancer qui la rongeait. On le lui a crié quinze ans, et il l'a dévorée.

La royauté nouvelle nourrit dans ses flancs un autre fléau : c'est l'esprit révolutionnaire, évoqué du chaos sanglant de notre première anarchie au bruit de la rapide victoire des masses sur la royauté. Cet esprit funeste pèse sur les destins de la France de 1830 comme son mauvais ange. Nous écrivons pour signaler toutes ses œuvres : c'est prendre l'engagement de combattre à peu près tous les actes du parti dominant et toutes ses doctrines.

La contre-révolution ne semblait redoutable que grâce à d'inévitables intelligences avec la

royauté, qui encourageait involontairement les plans de réaction par son indulgence, et qui, tout en leur refusant longtemps ses armes, leur prêta trop souvent son manteau. L'esprit révolutionnaire, de son côté, a une alliée puissante, qui fait sa force par sa propre force, et lui donne l'autorité d'une sorte de droit par son propre droit. Cette alliée, c'est la démocratie qui règne sur la France en despote, c'est-à-dire sans modération, sans sagesse, et ne s'apercevant pas qu'elle règne au profit de l'esprit de désordre, qui la flatte et la caresse pour mieux la dominer. Il est temps de lui parler un sincère langage, de rappeler enfin des principes vieux comme le monde, qui n'ont jamais été violés impunément par les nations, et qui disparaissent successivement du milieu de nous, étouffés sous le poids d'instincts grossiers, de passions téméraires, de concessions pusillanimes, de lois subservives. Les choses en sont venues à ce point qu'il faut du courage pour exposer, pour défendre ces principes sacrés; et cependant il y va de toutes les fins de l'état social, du progrès véritable des nations, de la dignité réelle de la nature humaine, de la liberté enfin; car cette liberté, dont le nom brille au frontispice de tous nos monuments, à la porte de toutes nos cités, à la flamme de tous nos drapeaux, ne sera qu'un éclatant mensonge, si l'air que nous respirons est chargé d'anarchie, comme d'une conta-

gion inévitable, si le fléau marque chaque jour de sa croix fatale une de nos maximes, une de nos lois, un de nos pouvoirs, en attendant qu'il puisse, dans un jour d'audace et de fortune, dévorer la société entière.

Comment et pourquoi le taire? L'état moral de cette société, si confiante et si menacée, est ce qui nous épouvante bien plus encore que son état politique. Contemplez-vous ces populations d'ordinaire calmes, laborieuses, avides de jouir en paix des biens que la main de Dieu a versés sur le sein de notre riche et belle France, vous prendrez espoir, vous envisagerez d'un œil rassuré l'avenir. Mais scrutez le fond de ces masses qu'aucune pensée religieuse ne soutient et n'enchaîne, qu'aucune foi ne console dans leurs douleurs et n'arrête dans leurs colères, qui frémissent à l'idée de toute hiérarchie, qui ne comprennent et ne tolèrent aucune supériorité, qu'un esprit fatal instruit à confondre, dans une haine sauvage, Dieu et le prêtre, le magistrat et l'autorité, les grands et les rois! Reportez vos regards sur la région où grondent les partis; voyez ces tentatives opiniâtres de soulever, dans la multitude, toutes ces mauvaises passions qui minent l'ordre social, de les réveiller lorsqu'elles sont assoupies, de les enrégimenter lorsqu'elles sont flottantes, d'en faire, quelquefois au profit des bannières opposées, une même milice, pour marcher comme ces chevaliers de l'Arioste, sur

un seul coursier, à la conquête d'une proie qu'on se disputera ensuite dans le sang! Assistez à ces clubs clandestins qui délibèrent de sang-froid la mort des princes, des administrateurs, de *dix mille citoyens*, pour mettre en appétit la furie populaire; ou bien à ces prêches Saint-Simoniens qui font de la prostitution un sacerdoce, et du renversement de la propriété une religion, quand toute autre religion semble proscrite! Voyez cette jeunesse enrégimentée de nos écoles qui porte à la boutonnière le triangle d'acier; hélas! qui y porte même des spécimens de la guillotine infâme; car ce sont là les hochets de notre temps, malheureux enfants qui se vantent des crimes qu'ils n'ont pas commis, et placent leur vie innocente encore, sous l'invocation des Marat, des Saint-Just, des monstres qui égorgeaient leurs pères! Comment s'empêcher de reconnaître, dans ce délire des passions destructives, bien moins les signes funestes qui suivent les secousses violentes, que ceux qui précèdent et annoncent les secousses nouvelles?.....

Tandis que nous hésitions sur ces lignes, nous demandant si elles ne formeraient pas un contraste trop grand avec la sécurité publique, si nous ne devrions pas faire fléchir l'expression animée de notre profonde conviction devant le sentiment général du pays et du temps, voilà que la colère du ciel a éclaté sur cette France fascinée! La révolte,

l'assassinat, la guerre civile ont ensanglanté la seconde de nos cités (1), et il y aurait folie à s'en étonner. On sème l'anarchie à pleines mains; c'est une moisson qui ne manque jamais.

Aujourd'hui, comme il y a quarante ans, trois sortes d'hommes conspirent au triomphe de cette anarchie détestable. Les uns l'aiment pour elle-même; ils la veulent, ils l'attendent des souffrances publiques, de la disette, de la guerre, de tous les fléaux par lesquels l'inclémence du ciel caresse leur espoir. Ce sont les révolutionnaires avoués, c'est l'extrême gauche. Ceux-là ne sont pas les plus dangereux à notre sens; nous ne savons pas même s'ils sont les plus coupables.

D'autres détestent les saturnales de la terreur, sans oser le dire. Au fond, ils en redoutent le souvenir; ils n'en souhaitent pas le retour. Voulant la liberté, ils mesurent tous les périls de la liberté extrême. La démocratie, dans ses débordements, les inquiète et même les afflige. Et cependant, c'est tantôt par leur complicité irréfléchie, tantôt par leurs condescendances calculées, que le désordre a fait ses conquêtes; c'est par eux que nous avons vu toutes nos destinées remises en question, par eux que nous restons suspendus sur l'abîme, par eux que les partis espèrent obtenir de leur étoile la restauration de la puissance populaire. Ils sont

(1) Révolte de Lyon, 1831.

toujours prêts à gorger le monstre pour l'endormir, au risque de s'en faire dévorer. Ils dépouilleront pièce à pièce, ils laisseront cheoir la monarchie constitutionnelle qu'ils veulent, ils la briseront plutôt que de se séparer de l'anarchie qu'ils jugent et qu'ils redoutent. Ce camp funeste est la gauche proprement dite. On sait ses programmes, ses passions, ses peurs, son chef.

D'autres vont plus loin encore : ils poussent droit aux bouleversements comme les premiers, tout en les détestant autant et plus que les seconds. Parce qu'un élément d'ordre a péri, ils demandent au désordre de se montrer logique, c'est-à-dire d'être complet et absolu; ils somment la révolution de se perdre, comme la légitimité, en s'épuisant : politique extraordinaire qui se croit le droit de jeter la patrie dans des voies impénétrables et terribles pour avoir raison contre la fortune, et attendre des réparations de l'excès des maux ! Mais ces calculs ont été faits déjà : ne sait-on pas ce qu'ils ont produit ? Qu'on se rappelle, à l'aurore de nos tourmentes, ce camp où les journées de 1793 étaient comptées comme autant d'échelons par lesquels l'ancien régime remonterait à la puissance ! L'ancien régime resta détrôné. A l'intérieur, ses partisans, vrais ou supposés, hommes, femmes, jeunes filles, furent guillotinés, fusillés, noyés, mitraillés : les nobles comptant pour des royalistes, les propriétaires pour des nobles, les

fermiers pour des propriétaires, et à la fin, les marchands, les victimes du maximum comptant pour tous. Au dehors, l'émigration se vit dispersée par toute la terre; et, quand elle rentra enfin, ce fut pour voir le dernier des Condés tomber, de la mort des Bourbons au siècle où nous sommes, dans les fossés de Vincennes, et le chef de l'Eglise effacer ce sang, aux yeux des peuples, sous les onctions qui consacrent les rois! Il fallut quinze ans pour que la monarchie impériale s'écroulât sous le long suicide de sa gloire. Un cri de vive le roi! put alors s'échapper de dessous les décombres, et les princes de Coblentz parurent avec l'habit de gardes nationaux, en criant que rien n'était changé, qu'il n'y avait que des Français de plus! Louis XVIII fit son entrée dans Paris, ayant les maréchaux de l'empire, les généraux de la république pour tout cortége. Il venait promulguer une Charte dont le premier article stipula l'égalité devant la loi. Charles X, à son tour, est resté longtemps assujetti à ce grand contrat; et quand, après seize années passées à prendre position, la restauration s'est décidée à tenter enfin les aventures, à faire *une entreprise*, comme la plus malheureuse des femmes et la plus auguste l'a dit si bien (1), voilà que la foudre tombe du ciel, et tout disparaît dans l'abîme!

(1) « C'est une entreprise, dit madame la Dauphine, en apprenant les ordonnances (de juillet 1830). Cela ne nous a jamais réussi. »

Maintenant, beaucoup de ceux qui demandaient à l'autorité d'essayer à tous risques de se fixer sans partage au faîte de l'Etat, font cause commune avec le parti qui travaille à l'asseoir aux derniers rangs des masses sans lumières. Étrange témérité! déplorable mépris de l'ordre matériel qui n'est pas tout, mais qui est quelque chose! Oubli funeste des conditions auxquelles l'ordre véritable s'établit chez les nations! Nous nous abusons fort, ou démontrer hautement la vanité des tentatives de notre démocratie, lui démontrer, s'il se peut, à elle-même, son impuissance à constituer des libertés solides sur la base des intérêts et des préjugés révolutionnaires, c'est faire un acte meilleur que d'offrir à cette démocratie, ivre déjà d'assez d'encens et de passions, la consécration antique de ses utopies, et en quelque sorte le sacre de sa république, dans les anathèmes du prêtre Samuël contre les rois, et dans les commandements du Dieu qui l'inspirait (1). Assurément, un semblable emploi du génie du christianisme est aussi périlleux qu'inattendu, et il n'est pas nouveau. Le livre de Sidney s'appuie aux mêmes fondements.

S'il faut tout dire, nous ne saurions entendre que le grand écrivain auquel nous faisons allusion promette aux Français la royauté *abaissant* sous Henri V *ce que la monarchie avait encore de trop*

(1) Brochure de M. de Chateaubriand (1831).

haut sous la restauration, et se convertissant en une espèce de PRÉSIDENCE ROYALE, *pour mener,* DANS TRENTE OU QUARANTE ANS, *la France et l'Europe à* UN AVENIR RÉPUBLICAIN ! A ces conditions, que devient la perpétuité des trônes, dogme qui repose sur la stabilité de l'avenir autant et plus peut-être que sur la durée du passé? Comment douter qu'avec une prérogative réelle et des institutions conservatrices, la pire des usurpations ne fût meilleure à la France et à l'Europe que cette quasi-royauté provisoire, ce quasi-trône républicain, juste-milieu entre quelque chose et le néant? C'est une cote mal taillée entre d'inconciliables extrêmes; c'est le jugement de Salomon pris au sérieux. De cet enfant que se disputent l'exil et la royauté, une moitié à l'*ami de Washington*, à la *jeune France*, aux *hommes généreux*, aux démocrates, un mot, car ce sont là les noms qu'on leur défère; l'autre moitié aux royalistes! Tout cela ne fait pas un roi. Et c'est un roi qu'il faut instruire la France à vouloir et à comprendre. Il faut lui crier que, démocratique, continentale, libre et prétendant le rester, elle a besoin de royauté, d'une royauté réelle, c'est-à-dire forte et respectée, pour lui être ce que fut à l'Angleterre, durant des siècles, son aristocratie au dedans, ce que lui est au dehors son océan.

Voilà comment les passions contraires vont égarant de concert l'esprit public, et frappant à

plaisir de vertige cette France qui n'a que trop souffert depuis quarante ans, qui a plus souffert qu'elle n'a failli. Car ce n'est pas elle qui siégait il y a quarante ans dans le Comité de salut public; ce n'est pas elle non plus qui a présenté à la signature de son roi, en juillet 1830, les ordonnances fatales. Et elle a payé pour toutes les factions auxquelles il a plu de jouer l'empire à quitte ou double, et qui toutes ont perdu à ce coupable jeu.

Pour nous, au milieu de toutes les témérités et de toutes les déraisons, nous poursuivrons jusqu'au bout la route que nous nous sommes tracée : nous dirons la vérité quand même, en présence de tous les pouvoirs. Sous tous les régimes, nous tirerons, à nos risques et périls, l'horoscope des mauvais actes et des mauvaises doctrines; convaincus que nous sommes qu'il est deux choses que nul n'a le droit de sacrifier, dans les troubles politiques, pas plus à la haine qu'à la peur : ce sont la justice et la vérité. L'holocauste est trop grand pour de tels dieux.

Les devoirs du citoyen, dans les grandes conjonctures telles que celles-ci, sont, à nos yeux, semblables à ce que les relations d'un naufrage, célèbre il y a quelques années, disaient d'un jeune officier, marchant, sur une frêle embarcation, au secours d'un navire incendié, que ballottait la mer en furie. La main sur la barre, l'oreille fermée

aux cris de ses compagnons, inébranlable sous l'assaut des vagues, oubliant tout hormis le devoir, il passa la nuit entière, le regard attaché à une étoile qui seule dirigeait sa course. Nous tous, pilotes volontaires qui nous offrons à conduire la nef de notre cher pays au milieu des orages, ne devons-nous pas ainsi regarder, non à nos pieds, non autour de nous, mais plus haut? Il est aussi des étoiles qui nous dirigent; il est des principes éternels qui sont nos flambeaux. Les prédilections les plus chère, les intérêts les plus saints, les questions les plus augustes doivent disparaître devant ces guides immuables. Les délaisser pour se jeter dans la tourmente par un coup de désespoir, et attendre de l'aveugle furie des flots le retour au port; apostasier en faveur de l'anarchie; pactiser avec ses doctrines, soit ouvertes, soit cachées; encenser ses grands hommes; caresser leurs colères, exalter leurs espérances, prêter des armes à leurs passions, risquer de compromettre la France pour complaire à leur furie, saluer au passage leurs théories contraires, baisser le fer devant leur république caduque; tremper enfin dans la corruption et l'anarchie croissantes des esprits, avec l'espoir d'appliquer un jour la lance d'Achille (on ne sait quel jour!) aux blessures profondes qu'on aura faites ainsi au corps social tout entier, nous disons qu'il n'est point de cause si sainte qu'elle légitimât de tels actes, ou si impérieuse

qu'elle puisse les commander. Il faudrait douter du Dieu qui ordonnerait d'apprêter des malheurs à la patrie. La main doit se sécher plutôt que de consentir à carasser l'anarchie, même pour la trahir. Ah! ne semons pas les tempêtes! Laissons ce soin au ciel et au temps. La responsabilité serait trop pesante pour de simples hommes! On comprend Guillaume Tell maudissant la barque hors laquelle il s'est jeté, et du pied la chassant vers la tempête. Mais, lui dehors, elle n'avait plus rien de commun avec la patrie et sa fortune; elle ne portait à la tempête que l'étranger.

Nous pouvons montrer notre pensée sans réserve. Témoin d'une révolution que nos vœux n'appelaient pas, mais que notre pays a reconnue sans coup férir, nous nous sentons incapables de renier ce qui a été; nous nous épouvanterions de nous-mêmes, si nous pensions à ébranler ce qui est, car c'est encore un refuge; à contester une planche de salut à la France, car c'est la dernière. On ne nous verra pas traverser les efforts tentés pour donner des digues au torrent. Nous ne nous attacherons pas à des personnes, à un parti, à une cause. Nous nous attacherons à ces grands intérêts qui ne tombent et n'abdiquent jamais : l'ordre et la liberté; la patrie, son indépendance et sa gloire.

Quoi qu'il advienne, une ère nouvelle s'est ouverte; de nouvelles combinaisons seront essayées

par les sociétés pour trouver le repos et la grandeur sur ces bases désormais indestructibles, mais mouvantes et périlleuses, la liberté civile, l'examen universel, l'universelle controverse, la publicité. Dans l'attente d'un avenir inconnu qui peut renfermer en ses flancs tant de chances extraordinaires, et donner une face inattendue à toute notre vieille Europe, la sagesse nous trace une loi impérieuse, qui pourra être méconnue, mais à laquelle il faudra, sous peine de périr, revenir tôt ou tard : c'est d'abjurer les anciennes divisions, de ne plus connaître désormais que deux partis, l'un pour l'adopter et le défendre, l'autre pour le combattre ; l'un comprenant quiconque, par ses intérêts, ses opinions, son intelligence de la haute nature de l'ordre, est nécessairement dévoué à sa cause ; l'autre qui, par des utopies de boue et de sang, est le désordre même. Dans le premier, nous ne demanderons pas à tel ou tel quelles sont ses affections : dans le second, à celui-ci s'il diffère de celui-là par des arrières-pensées. Nous ne voyons que les théories qu'on propage, que les maux présents qu'on fait. Il est des doctrines conservatrices, fécondes, les seules vraiment favorables aux progrès de l'humanité ; nous les embrassons. Il en est d'anti-sociales, nous les répudions ; et nous flétrissons leurs défenseurs volontaires, nous combattons leurs opiniâtres champions, nous essayerons d'éclairer leurs pro-

sélytes égarés. Ensuite, plus habile que nous, le temps résoudra le grand problème d'un assemblage de trente-deux millions d'hommes qui ont renversé tous les principes sur lesquels le monde a roulé six mille ans, et qui entendent rester paisibles et prospères, grands et libres. Mais ce que le temps ne fera pas, c'est qu'il y ait un pacte possible entre la démagogie, l'athéisme, tous ces montres, et la civilisation, le repos, la liberté. La Providence même a marqué la barrière; sachons la reconnaître et la respecter.

C'est à faire sentir la nécessité de constituer, dès à présent, dans l'état social de la France, sans se souvenir des déchirements passés, sans attendre des malheurs nouveaux, le grand parti, la grande armée de l'ordre, que ce livre est consacré. Il s'adresse donc aux hommes de bien de tous les partis; à ceux qui sont résolus à tenir tête à l'anarchie, quelles que soient ses promesses, quelles que soient ses menaces; à ceux qui, en courant au-devant d'elle, craindraient de lui livrer l'empire, et de répondre devant Dieu et devant les hommes, du sort inconnu de la France. On s'adresse à eux, résolu de dévoiler aux regards de notre pays toutes ses plaies, de poursuivre jusque dans leurs causes les maladies profondes qui nous tourmentent. Les causes en définitive peuvent se réduire à une seule, à une grande méprise, celle précisément qui a une première fois scindé en

deux la patrie et conduit ce grand corps sur le penchant de sa ruine. Les Français parlent depuis cinquante ans de liberté, et c'est le gouvernement par les masses qu'ils travaillent à fonder. L'égalité est leur passion, et ils la confondent avec le nivellement. On peut l'affirmer sans crainte : tant que ce double préjugé régnera parmi nous, nous ne trouverons l'ordre que dans le despotisme, et ne trouverons nulle part la liberté : liberté, ordre, dernier terme de la civilisation, les deux plus belles des conquêtes de l'homme, celles qui assurent toutes les autres et sans lesquelles toutes les autres sont incomplètes et fragiles! Mais Dieu attache des conditions à ces biens. Puisse notre pays savoir les comprendre enfin et les remplir!

LIVRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

On qualifiera ce système d'aristocratie ! Mais la nature a-t-elle donné à tous les citoyens également en partage la force, le courage, l'activité, l'industrie, la patience? Possèdent-ils par portions égales la richesse, les connaissances, la réputation, l'esprit, la sagesse? Tout le genre humain répondra : Non. Eh bien ! la propriété, la naissance et le mérite doivent avoir leurs poids dans l'opinion et les délibérations publiques, et l'auront toujours. Un grand service à rendre à l'humanité est de fixer au juste quel doit être ce poids.

JOHN ADAMS (président des États-Unis), *Défense des Constitutions américaines.*

LIVRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

LA LIBERTÉ.

Quel que soit le prix de cette noble liberté, il faut la payer aux dieux.

MONTESQUIEU, *Dialogue d'Eucrate*.

Il est des hommes qui aiment la liberté de passion ; nous avons toujours été de ces hommes.

Il est des hommes qui, sous tous les régimes, la défendront envers et contre tous ; nous sommes encore de ces hommes.

Mais il en est qui commettent une perpétuelle méprise, qui parlent de la liberté, croient l'aimer, croient la vouloir, et c'est avec la démagogie qu'ils la confondent. Comme firent nos pères depuis la journée du Jeu de Paume jusqu'au 9 thermidor, ils disent fort sincèrement, toutes les fois que le pouvoir se fixe à un degré plus bas de l'échelle sociale, que la liberté est en progrès,

qu'elle s'étend et s'affermit : nous n'avons pas cette façon de voir.

Ceux-là pensent aussi que la liberté est le régime le plus aisé à conquérir, qu'il s'agit simplement de descendre dans la rue, de mettre en déroute la force publique et de crier : *Vive la liberté!* Ils sont tout prêts à prendre la liberté pour une émeute. Nous, qui la révérons, nous en avons une tout autre idée.

Ils imaginent encore que rien n'est plus facile que de la conserver; qu'il suffit, pour rester libres, de le vouloir; que, s'il y a lutte, tout consiste à être les plus forts; qu'en ayant pour soi le nombre, on possède la liberté la plus solide de la terre. Ce sont, à notre sens, autant d'hérésies grossières et fatales.

Suivant eux, renverser de fond en comble les institutions de la patrie; tenir à fleur de terre tous les pouvoirs; saper principalement les puissances morales; avoir en dédain les souvenirs et les croyances, niveler tous les rangs, encourager dans le citoyen la désobéissance au magistrat, dans le soldat le mépris du capitaine, dans l'avocat ou l'accusé l'insulte au juge, dans le pauvre la haine du riche, dans le fils la dérision des opinions et des volontés du père, dans les masses la jalousie contre les supériorités et la colère contre les illustrations; extirper enfin du cœur des peuples tout sentiment de respect, énerver dans leur sein toute notion

de devoir, proscrire de leurs pensées, comme de leurs lois, le nom du Législateur souverain de la race humaine, tout cela s'appelle travailler pour la liberté. Or, nous avons des doutes à ce sujet, et une autorité imposante nous appuie : la Convention pensait comme nous. Elle ne se contenta point de donner par décret à l'homme une âme immortelle, et à l'univers un Être suprême : elle comprit dans la dédicace de ses fêtes les Ancêtres, la Vieillesse, la Gloire, aussi bien que la Raison et la Vertu. Il n'y avait qu'un malheur, c'est qu'elle n'avait plus le droit de consacrer de semblables hommages à Dieu, aux ancêtres, au passé de la patrie. C'était le parricide élevant un autel, de ses mains sanglantes, à la mémoire de son père.

Dans l'histoire, il fait beau voir les Romains, quand ils veulent changer les lois qu'ils ont héritées des siècles précédents, et qui ont assuré leur liberté comme leur grandeur, appareiller patiemment une flotte pour envoyer d'illustres citoyens en cours de découverte dans la Grèce, avec la mission de consulter les dieux, de presser les oracles, de recueillir, comme les oracles de la sagesse antique, les institutions de Solon ou de Lycurgue, et les leçons d'un plus grand maître encore, celles du temps. De nos jours, on ne regarde pas de si près à reprendre aux fondements la Constitution de tout un peuple. On commence par décréter l'abo-

lition des établissements qui importunent, sauf à voir ensuite ce qui devra être assis sur les déblais. L'*instinct de la foule* (1) est le seul génie que l'on reconnaisse pour guide, le seul oracle que l'on consulte ; et il s'agit de constituer la liberté d'un empire populeux et vaste deux cents fois comme la république de Sparte ou d'Athènes ! On ne peut penser que des lois, ainsi faites, soient destinées à durer autant que celles qui fleurirent à l'ombre du Capitole et même du Parthénon.

Nous avons toujours cru que les gouvernements libres étaient les plus compliqués de tous, les plus difficiles à instituer, ceux qui doivent réunir le plus d'éléments d'ordre pour s'établir, le plus de ressorts pour se mouvoir, le plus de garanties morales pour s'affermir. Ces conditions, ces ressorts, ces garanties, on les exposera rapidement, tels que l'auteur de ce livre les conçoit, tels qu'il les a conçus toujours.

Le grand et saint nom de liberté comprend deux choses, qui sont entièrement différentes, et que l'on confond sans cesse : des droits individuels et des pouvoirs publics. Les pouvoirs sont des garanties instituées pour la défense et le maintien des droits. Les droits appartiennent au citoyen ; ils constituent les libertés privées. Les pouvoirs spéciaux préposés à leur garde, et qu'on

(1) Discours de M. Périer sur la pairie.

nomme en conséquence des garanties, appartiennent à la nation; ils constituent la liberté publique. Ainsi, la liberté individuelle; la liberté de conscience; la liberté d'enseignement, en ce qui touche le droit sacré du père de famille à la direction spirituelle, morale, intellectuelle de son enfant; la liberté de la pensée, en tant que faculté reconnue à chacun de publier sa plainte, son opinion, son vœu par la voie de la presse; enfin, toutes les libertés civiles sont des droits. Les fonctions électorales, au contraire, sont un pouvoir puisqu'elles constituent la participation à la puissance législative par l'unique moyen qu'ait un grand peuple de l'exercer, par la représentation. Un citoyen est libre quand il jouit des immunités nécessaires à son indépendance et à sa sécurité, en vertu des lois. Une nation est libre quand elle participe à la puissance souveraine par des corps et des procédés qui sont les gardiens de toutes les immunités légales. Dans la monarchie prussienne, les sujets ont des franchises étendues (1); mais elles sont garanties par les institutions moins que par les mœurs, elles n'ont pas pour sauvegarde l'intervention du pays dans la conduite des affaires publiques : là, les citoyens sont libres, d'une liberté incomplète et précaire; la nation ne l'est pas. Dans la monarchie anglaise, l'aristocratie

(1) Ceci est écrit en 1831.

fait contre-poids au pouvoir royal par les deux Chambres : elle met ainsi à l'abri des empiètements de la couronne les droits de tous. Là, les deux libertés fleurissent.

Or, nous prétendons que la perfection de l'ordre politique consiste en ce que les libertés privées, solidement garanties, soient à titre égal le patrimoine de tous les citoyens. Cette situation est, Dieu merci, celle de la France ; elle l'est, sans exception, à un degré de réalité et de généralité inconnu à l'Angleterre et aux Etats-Unis, même sans parler de l'Irlande à propos de l'Angleterre, ni de l'esclavage à propos des Etats-Unis.

La perfection de l'ordre social consiste en ce que les pouvoirs constitutionnels dans lesquels réside la liberté publique soient attribués par les lois ou par les mœurs à la partie éclairée des nations. Ils doivent s'appuyer tous à la propriété, comme au roc qui brave les tempêtes.

Encore l'État chancelle-t-il, battu par tous les courants de l'opinion, si, parmi les pouvoirs constitutionnels, il n'en est pas qui soient permanents, pour être plus sûrement conservateurs ; ceux-là, en ayant leurs racines dans la nation plus profondément encore que la pairie, trop artificielle et trop à fleur de terre, de la restauration, doivent s'appuyer à l'illustration comme à une garantie de plus haute nature que la richesse, comme à la plus noble et à la plus inviolable des propriétés. L'illustration,

en effet, a pour fondement et pour sanction, autant que la propriété même, les plus saintes des lois divines et les plus profonds des sentiments populaires. Car le peuple, lorsqu'il est livré à lui-même, ne manque jamais de la rechercher, de l'honorer, de la couronner. Par un juste et noble orgueil, c'est devant elle qu'il aime à incliner la tête (1).

Plus la société sera démocratique par ses mœurs, par ses préjugés, par ses lois civiles, plus il faudra demander à son gouvernement de ne pas l'être par les lois politiques, pour qu'il ait la puissance de résister à ce flux et reflux de trente-deux millions d'hommes égaux et libres. Le temps des vieilles aristocraties, des aristocraties immobilisées et exclusives, est passé. Le génie français n'en saurait admettre que d'accessibles à tous. Mais dans notre pays, tous peuvent parvenir à l'illustration ; car les routes qui y mènent sont ouvertes. Tous, par l'effet de nos lois, peuvent parvenir à la propriété ; car la propriété est à une enchère permanente où le mérite le plus simple est toujours assuré du succès. Dans un tel état social, est-ce crime de demander que le pouvoir soit déféré à ceux qui ont usé du droit universel et sont parvenus à la gloire ou à la propriété, à

(1) La révolution de Février, par ses élections les plus éclatantes, est venue rendre témoignage de la vérité de cette appréciation.

ceux qui ont pris place à la tête de l'échelle relative de la commune, du département, de l'État tout entier! Non, ce n'est pas crime; car, l'œil sur l'histoire du monde, on est bien assuré qu'il n'y a de civilisation, qu'il n'y a de grandeur, qu'il n'y a de liberté qu'à ce prix.

La liberté, en effet, s'est alliée à l'aristocratie régulière et sensée, dans tous les siècles. La plupart des États aristocratiques, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont joint la gloire de la liberté à toutes les gloires. Enfants, on nous allaite avec la liberté de Rome; citoyens, la liberté anglaise faisait autrefois notre envie.

Il est à remarquer, au contraire, que la liberté ne s'est pas montrée encore aux côtés de la démocratie dans l'ancien monde. Il y a démocratie à Constantinople; il y eut démocratie sous le comité de salut public; point liberté. Aux États-Unis, la lèpre de l'esclavage couvre les deux tiers du sol américain; et en outre, c'est de l'esprit, des précédents, des croyances, des lois civiles de la société anglaise, que vit cette vieille société transplantée qu'on appelle faussement nouvelle, parce qu'elle est toute entière appliquée à défricher un sol nouveau. Cette démocratie incomplette, contenue et tempérée par son travail de conquête sur tout un monde, par ses traditions et ses principes d'autorité paternelle, par ses religions d'Etat, par son système fédératif, par son bon sens héréditaire,

doit à ces contre-poids tout à fait exceptionnels, la glorieuse exception qui montre unies sous son empire la démocratie et la liberté.

Partout ailleurs, ce sont choses essentiellement distinctes, pour ne pas dire contraires. Les institutions peuvent devenir plus démocratiques sans devenir plus libres. On a beaucoup dit, et avec raison, que la monarchie féodale se rapprocha par degrés de l'égalité sous Richelieu et sous Louis XIV; assurément, elle ne se rapprochait pas de la liberté.

Quand la révolution danoise triomphe, elle décrète le pouvoir absolu et en investit la royauté. Quand la révolution française règne, elle se substitue le soldat du 13 vendémiaire; elle lui met au front une couronne, le remercie d'enchaîner des rois en même temps que sa patrie, et elle s'enorgueillira de père en fils d'une sujétion que la France calmée et l'univers vaincu ont fait baptiser du nom de gloire.

Quel est le principe de cette pente fatale qui mène inévitablement la démocratie au despotisme? Serait-ce que les esprits qui sont incomplètement éclairés n'ont ni le génie, ni l'indépendance, ni les goûts d'ordre indispensables pour constituer un gouvernement libre? serait-ce que la liberté n'est pas leur première passion, mais bien le nivellement; que le despotisme leur donne satisfaction comme la démagogie, mais à moins de frais et

avec moins d'efforts ; que si le despotisme institue l'égalité de la servitude, il fait cependant peser de préférence son joug de fer sur les plus hautes têtes, et procure aux nations la plupart des biens de l'ordre, en évitant à la multitude cette domination des classes éclairées qui est l'épouvantail éternel des masses, tout en étant l'une des conditions les plus constantes de la liberté ? Chose certaine, l'aristocratie a souvent maintenu, dans la république l'ordre, et dans la monarchie la liberté. La partie démocratique des nations a toujours livré la monarchie au despotisme, la république à l'anarchie, chacun de ces gouvernements à son excès, à sa corruption, à son fléau.

CHAPITRE II.

LE POUVOIR.

La liberté n'est pas le premier besoin des peuples ; elle n'est que le second.

Le pouvoir est le premier de tous. C'est le pouvoir qui veille aux côtés du citoyen, sur sa vie, sur ses biens, sur son honneur, qui garde la borne des héritages et le seuil du domicile, qui règle et assure les transactions, qui protége le travail, qui prend sous sa garde les capitaux, qui établit la paix, crée la sécurité, donne et conserve, par la stabilité des lois et des frontières, ces loisirs intelligents et féconds d'où naissent les pompes des arts, les découvertes des sciences, les créations des lettres, les spéculations de la philosophie, les conquêtes pacifiques et les institutions bienfaisantes de la Religion, toute cette noble part enfin des destinées et des grandeurs humaines; c'est lui qui assure ainsi à l'existence sociale tous ses développements et toutes ses douceurs. C'est par le pouvoir que la société subsiste; c'est en lui qu'elle réside tout entière. Il lui sert à la fois de lien et de rempart : il défend au dedans ses mœurs, ses intérêts, ses

lois ; au dehors, ses droits et sa puissance. En un mot, l'indépendance et l'ordre, tels sont les bienfaits du pouvoir. Qu'il disparût un jour, la société serait dissoute.

C'est la civilisation, par ses progrès, la civilisation, création du pouvoir et son honneur, qui mène l'homme à la liberté. Elle développe en lui une seconde nature ; elle suscite en lui des besoins nouveaux, ceux de l'ordre moral. La sécurité matérielle ne lui suffit plus ; il n'avait que des intérêts d'abord ; il sent en soi quelque chose de plus précieux, de plus haut, de plus sacré ; ce sont des droits. Il veut la sécurité politique.

Alors, sa vie extérieure le préoccupe moins que cette vie intime qui bouillonne en lui. Il s'indigne des barrières, et veut s'élancer sans entraves vers les théories qui l'attirent, vers les découvertes qui l'agrandissent, vers le Dieu intime qu'il conçoit et qu'il révère. Le champ qu'il féconde de ses sueurs, la maison qu'il a héritée de ses pères, le tombeau qu'il a élevé à leurs cendres, le trésor qu'il entend léguer à ses fils, ne sont plus les propriétés uniques dont il soit jaloux. Il a enfin d'autres richesses qui le touchent davantage : ses convictions et sa fierté, le nom et la gloire de ses ancêtres, l'indépendance de ses fils et leur dignité. Il n'avait conçu dans le commencement qu'un besoin, celui de se prémunir contre ses semblables, et le pouvoir avait été armé par lui pour échap-

per aux tentatives et aux assauts de forces ennemies, en y opposant l'action tutélaire de la force publique; maintenant, c'est contre le pouvoir même, tel qu'il était institué jusqu'alors, que la société se prémunit. Elle craint l'usage qu'il peut faire des forces dont elle l'avait armé pour sa défense; elle veut des sûretés contre lui, comme il lui en donnait contre elle-même. En un mot, comme la société enfanta le pouvoir pour sa sauvegarde, la civilisation, pour la sienne, enfante la liberté. Mais cette liberté intelligente et sensée, n'entendra pas mettre à néant ce pouvoir sans lequel elle n'eut jamais pris naissance, sans lequel elle ne vivrait pas un jour. Elle veut le partager, le diviser, lui créer des contre-poids, sans lui retrancher des forces, instituer des ressorts nouveaux plus que briser les anciens ressorts. Elle ne détruit pas le pouvoir; elle l'élève, elle le consacre, elle le complette.

Tels sont les gouvernements libres, républiques, ou monarchies constitutionnelles, peu importe! Tous consistent surtout en ce que la responsabilité est instituée auprès de l'autorité, les moyens de contrôle auprès des moyens d'action, la pondération auprès de l'initiative et de l'unité réelles du pouvoir soigneusement maintenues. C'est pour cela que, près le trône du prince ou la chaise curule du consul, s'élèvent ces trônes populaires qui, sous le nom de tribunes, lui serviront, selon les

temps, de barrières ou de remparts. On conçoit que si tout gouvernement est une machine difficile, celui-là est plus difficile et plus compliqué qu'aucun autre : sa nature est de compter autant de contre-poids que d'instruments.

Cependant, le pouvoir doit y rester fort, autant et plus qu'ailleurs ; car il a exactement à remplir la même mission conservatrice et tutélaire que dans les autres gouvernements, avec plus d'entraves et plus de rouages, plus d'obstacles et plus de périls.

Les périls naissent du soulèvement opiniâtre des passions ; les obstacles, du contrôle malveillant et des résistances actives de la foule ; les entraves, de la division et de la lutte intérieure des diverses branches de la puissance souveraine.

Dans ces conflits, la tribune domine-t-elle ? l'État tombe dans l'anarchie. Qu'elle plie et s'abaisse, il retourne au despotisme. Dans tous les cas, l'équilibre entre le pouvoir et la liberté est renversé ; la Constitution de l'État périt.

Et ce n'est pas tout : la constitution même de la société court aussi des hasards.

Toutes les déclamations philosophiques, qui commencèrent dans le dernier siècle par des sophismes et finirent par des crimes, ces déclamations, qui ressortent aujourd'hui de dessous les crimes avec les mêmes sophismes et le même cortége, n'empêcheront pas un fait éternel qui est toute la nature de l'homme : c'est qu'il y a dans

la société deux intérêts, deux forces, deux passions aux prises. Vous les rencontreriez, quand vous réduiriez la société à deux hommes. D'une part est l'esprit de conservation, le premier-né de la propriété, le gardien jaloux de l'ordre social, le génie familier des classes élevées, le dieu des sociétés antiques. Il est tellement inhérent aux régions supérieures, que, si on lui laissait pleine carrière, il irait jusqu'à immobiliser la puissance aux mains d'ordres privilégiés, pour concentrer et immobiliser plus sûrement la propriété elle-même.

D'autre part est le besoin de changement, l'esprit novateur, la recherche des améliorations indéfinies, l'ardeur d'acquérir par toute voie et à tout prix, instinct fécond à la fois et redoutable, qui est surtout propre aux couches secondaires de la société, qui les porte sans cesse à envahir l'État tout entier. C'est pour mener les masses violemment à la propriété qu'il les pousse à la puissance.

Eh bien! que le pouvoir populaire, que les tribunes qui le représentent et le résument, appartiennent sans partage à ce génie entreprenant: le voilà qui sape, mine, ronge toutes les institutions et tous les droits! Il ne s'arrêtera que lorsque la société bouleversée sera, aussi bien que l'État, reprise aux fondements.

Certes, ce n'est pas pour détruire que la liberté

fut inventée ; c'est pour conserver tout ensemble et améliorer les sociétés, pour agrandir, pour défendre, pour glorifier les Etats. Elle n'a mission que d'astreindre le pouvoir à parfaire sa tâche bienfaisante, et à s'y renfermer. Elle est mise au monde pour le régler, point pour le renverser. Toute tribune doit donc, non pas le battre en brèche, mais l'assurer, en le défendant de lui-même, de ses égarements, de ses excès. A qui livrer dès-lors cette citadelle redoutable, ce capitole politique, sinon à une élite des citoyens, à ceux qui sont intéressés à maintenir la Constitution régnante, et qui sauraient au besoin la fortifier? Aussi divise-t-on d'ordinaire cette puissance vraiment tribunitienne en deux chambres, précisément pour pouvoir étendre ses bases sans danger. Qu'on l'attribuât à des classes qui risquent toujours d'être ennemies du pouvoir à un double titre, et parce que c'est surtout pour les tenir en bride qu'il a été inventé, et parce qu'elles sont également inhabiles ou à comprendre toute sa mission ou à la remplir elles-mêmes, il est manifeste que la liberté ainsi pratiquée, loin d'améliorer le sort des hommes, ne fera que le corrompre et l'aggraver. Au lieu de leur assurer des trésors nouveaux, elle renversera les barrières qui gardaient leurs richesses éternelles. L'ordre, le bien-être, la prospérité publique disparaîtront, entraînant à la longue la civilisation dans leur chute ;

car les nations perdent tout dans l'anarchie; et, avant tout, elles y perdent la liberté.

A moins de refaire la nature humaine, il faut se soumettre à une observation que voici : c'est que tout périclite aux mains de classes qui ne parviennent jamais à l'empire que par la violence; depuis que le monde existe, les jacqueries n'ont jamais su régner, et il est trop évident que c'est la violence seule, l'effet seul de coups de main heureux qui peut çà et là leur livrer l'Etat pour un jour.

Nous disons : pour un jour. Car, pour bien manier le pouvoir, comme pour bien concevoir et bien défendre la liberté, il faut un apprentissage qui saisisse l'homme au berceau. A la situation sociale se rattachent deux choses sans lesquelles on ne fait pas de gouvernements libres : les lumières et l'indépendance. Otez ces deux biens, vous ferez des esclaves ou des tyrans; mais des citoyens et des magistrats, jamais.

C'est donc à trouver le difficile et nécessaire équilibre entre le progrès et la conservation, à établir dans les pouvoirs divers de l'Etat et dans les forces actives de la société, que tous les fondateurs de gouvernements pondérés doivent appliquer leur génie. Aujourd'hui tout le monde met la main hardiment à des révolutions, c'est-à-dire à des renversements d'institutions et de régimes; et personne ne pense à méditer sur ces vastes questions

qui renferment toutes les destinées du genre humain ! Pourtant chacun a sur ses tablettes des constitutions toutes faites, des *en cas* de liberté pour tous les peuples de l'univers ! L'antiquité, plus circonspecte, reconnaissait dans les grands hommes qui avaient résolu l'immense problème des sociétés humaines, l'inspiration des dieux.

Voyez aussi, chez les anciens, combien de précautions et d'ombrages ! La liberté reposait sur quatre fondements : la force du patriciat, l'influence du sacerdoce, la division des classes, l'odieux, mais commode néant du grand nombre esclave. Encore, avec tous ces secours, les législateurs ne se croyaient-ils pas assez forts contre les orages du Forum et de l'Agora. Ils avaient senti le besoin de constituer, au sein de la société, un principe conservateur placé au-dessus de toute contestation, partout présent, opposant une digue à chaque flot, tenant en bride toute cette fougue des jeunes générations avides de nouveautés et dédaigneuses de l'expérience et de la sagesse ; enfin un contre-poids de la même nature que la légitimité dans les monarchies modernes. C'était la puissance paternelle. Dans la Grèce, le père disposait du sol ; à Rome, il avait droit de vie et de mort. On pensait que ce n'était pas trop d'une royauté absolue par famille pour résister aux ébranlements inévitables des états libres. On

avait outré un principe saint, pour avoir une utile barrière.

L'Angleterre repose exactement sur les mêmes maximes. Il y a une monarchie absolue par foyer, pour porter le poids de la liberté politique du peuple anglais. Le chef de famille est pour tous les siens, pour sa femme, pour ses enfants, un maître souverain; les fils dépendent éternellement du père, et les frères du frère aîné. Nous ne disons pas que ce soit un bien, nous disons que c'est un fait. Nous disons que le caractère de cette société si libre, et précisément pour qu'elle puisse être libre, c'est que le principe d'autorité y est partout.

Ces barrières n'existent point parmi nous, non plus qu'aucune autre. Il résulte de l'égalité des partages un bien immense : l'égalité des frères. Il en résulte, ainsi que de tout l'ensemble de nos lois civiles, un immense péril : le relâchement et presque la suppression du premier chaînon de l'autorité parmi les hommes, la puissance du père de famille. Par cette cause, et par beaucoup d'autres, cette puissance salutaire n'existe pas parmi nous, non plus qu'une autre qui s'y rattache et qui est une des colonnes de l'Angleterre, l'esprit de famille. Le sentiment de la subordination, celui même de la cohétion et de la stabilité, ne se rencontrent nulle part, ni dans la famille, ni dans la société, ni dans l'État. Aussi avons-nous vu na-

guères cent jeunes gens, dont aucun n'était majeur selon la loi civile elle-même, gourmander en termes altiers nos Chambres législatives (1) sur ce que les pouvoirs leur *marchandaient*, disaient-ils, *la liberté!* En Angleterre, cette folie, en mille ans, ne leur serait pas passée par l'esprit. A Rome, le tribunal domestique leur eût appris, d'une façon terrible, à ne pas usurper ce nom de liberté, dans un âge où il ne leur était permis que de mourir pour les lois, et où, loin de pouvoir les outrager en tribuns, ils n'auraient même pas été admis à les invoquer en suppliants.

Le gouvernement que la société française institue pour veiller à sa défense, est donc dépourvu du secours que lui prêtait chez les anciens, que lui prête chez les Anglais, pour contenir la liberté publique, un gouvernement antérieur à tout autre, celui du toit domestique. En France, les étudiants trouvent tout simple de nous bâtir des gouvernements, d'imposer des révolutions à leurs pères!

En même temps, le gouvernement est dépourvu parmi nous de l'appui que lui donnent partout ailleurs les hiérarchies sociales, toutes également intéressées à payer d'un retour entier d'obéissance l'assistance que chacune d'elles attend du pouvoir suprême pour tenir les rangs inférieurs subordonnés.

(1) Pétition des écoles de Médecine et de Droit aux deux chambres. 1831.

Là, non plus, nous ne disons pas que ce soit un bien, mais que c'est un fait. Parmi nous, la société plus bienveillante que nulle part ailleurs pour les situations inférieures, les voit déjà, les verra toujours de plus en plus s'agiter et se soulever contre elle, sans qu'il existe une force morale ou positive pour les dominer.

Par là même, l'état de la société française est le moins disposé qui se soit vu dans le monde à l'organisation et à la durée d'un gouvernement libre. Si donc la liberté, dans notre gouvernement, ne se subordonnait pas elle-même aux principes qui ont toujours régi les nations, si elle ne se mettait pas, par un effort permanent de sa propre sagesse, hors des atteintes de ces trois conjurés infatigables : l'esprit brouillon, l'esprit révolutionnaire, l'esprit anti-social, cette liberté, tant cherchée, disparaîtrait inévitablement quelque jour, perdue par ses fautes, et délaissée par les Français. Qu'elle se montre à la longue incompatible, par l'effet du vice des lois, avec tout gouvernement durable et fort : le jour viendra où elle périra; car les peuples renoncent à tout, hormis au pouvoir, leur protecteur nécessaire. On les verra bien le méconnaître et l'outrager dans les jours de repos et de bien-être ; on les verra le détruire même dans une heure de délire, mais pour revenir bientôt sur leurs pas, honteux et

repentants jusques à la servitude. La raison en est simple : avant de vouloir être libres, les nations veulent être.

Les principes que nous posons sont donc ceci : Le pouvoir est la vie et la force des nations. Toutes les institutions doivent être tournées à cette fin : l'affermir, en le réglant.

En conséquence, l'action doit toujours être dévolue au pouvoir, sans partage et sans entrave. Voilà le gouvernement.

Les droits, soit privés, soit publics, ont pour appui et pour défenses des garanties constitutionnelles, qui se résument toutes dans le contrôle constant et régulier des actes du pouvoir ; d'où il résulte que partout où il y a action, il doit y avoir contrôle : contrôle, par exemple, au milieu de nous, des corps municipaux auprès des maires ; des conseils, auprès des préfets ; des chambres, auprès du gouvernement même. Voilà la liberté.

L'exercice du droit de contrôle, à ces divers degrés, doit être soumis à des pouvoirs électifs, et l'élection, quelles que soient ses formes, directe ou indirecte, plus restreinte dans le premier cas, plus étendue dans le second, doit être conçue de manière à fixer généralement la puissance publique dans la région des garanties et des lumières relatives, soit par l'effet des mœurs, soit à leur défaut, par l'effet des lois. Voilà l'ordre.

Car Dieu a voulu que les sociétés et les nations marchassent comme les simples hommes : que ce fût la tête qui menât tout. Alors seulement, c'est la puissance intelligente, ce sont les forces morales qui dominent, et de toutes les combinaisons politiques, celle qui a besoin d'être la plus intelligente et la plus morale, c'est la liberté. Car elle est l'ordre à sa plus haute puissance.

En effet, qu'est-ce que l'ordre ?

CHAPITRE III.

—

L'ORDRE.

L'ordre est la conformité des choses de ce monde avec les lois qui les régissent.

Dans son expression la plus élevée, il est la conformité des choses humaines avec la loi divine, de laquelle tout émane. C'est l'ordre moral.

Dans son acception commune, il est la conformité des faits sociaux avec les lois positives, soit qu'il s'agisse de ces lois secondaires qui changent avec les lieux ou les temps, soit qu'il s'agisse aussi de celles qui ont leur principe et leur sanction plus haut que nous et qui forment le code éternel tracé par la main divine dans la conscience humaine. C'est l'ordre positif, l'ordre matériel, ou comme on dit, l'ordre public.

C'est pour assurer l'ordre dans leur sein que les peuples ont institué le pouvoir. Nous disons que la liberté est l'ordre à sa plus haute puissance, parce qu'elle est la jouissance de tous les droits que le pouvoir, dans sa perfection absolue, doit garantir et défendre à l'égal de tous les autres intérêts sociaux. Dans notre premier écrit, avant

vingt ans, nous la définissions *l'ordre par les lois*. Cette définition nous paraît bonne encore : nous la maintenons.

L'état social, en effet, ne se compose pas seulement d'intérêts matériels : il se compose aussi, il se compose surtout d'intérêts moraux. C'est pour les mieux assurer que les hommes les ont placés, les uns et les autres, sous une commune égide, celle des gouvernements constitués.

Les intérêts matériels se résument tous dans la propriété. La propriété est, selon Rousseau même, le fondement de la société civile. L'ébranler sous les pas de l'homme, c'est commettre le plus grand crime qui puisse être conçu par la pensée envers l'homme et envers son auteur; c'est nous dépouiller de ce besoin de conservation, de cet intérêt au progrès, de cet élément de perpétuité, de ce prix du labeur et de l'économie, de ce moyen de loisir et de méditation, source de tous les travaux, de toutes les découvertes de la pensée, et, par suite, principe de tous les développements de l'âme et de la conscience. C'est renverser tout ce qui fait la puissance de l'humanité, tout ce qui atteste la bienveillance de Dieu envers la créature faite à son image.

Est-il besoin de dire que les intérêts moraux ne sont pas moins chers, ni moins sacrés? Tels sont, par exemple, le respect général du juste et du bon en toutes choses; le respect de la sûreté,

de la liberté personnelles, celui des droits de la pensée, celui des droits de la conscience; le respect des croyances intimes, et par conséquent du culte qui les révèle; le respect des sentiments, des jouissances et des droits de la famille; le respect de l'autorité paternelle; le respect des supériorités naturelles fondées sur les mêmes titres, sur l'expérience acquise et les services rendus; le respect des souvenirs, des illustrations, ces légitimités premières, qui sont les plus vieilles de ce monde, et tiennent à ce qu'il y a de plus élevé dans notre nature, c'est-à-dire au soin du passé et à la soif de l'avenir! Ces intérêts sacrés se rattachent d'anneau en anneau au trône de la grandeur divine. Plus nous considérerons de près les sociétés humaines, plus nous reconnaîtrons qu'en elles tout vient aboutir à ces deux termes: Dieu et la propriété, le ciel et la terre.

Pesez un à un ces intérêts augustes, puis avisez-vous de les retrancher au genre humain! Vous croirez que la main qui le créa se retire de lui: il ne sera plus que l'enfant maudit, déshérité par son père. D'où il suit que ces éléments essentiels de la famille et de la société sont des principes supérieurs à toutes nos institutions; qu'ils dominent toutes nos lois, qu'ils constituent un droit suprême, et en quelque sorte une charte éternelle et inaliénable des nations. Après toutes les folies dont une école fatale a, depuis cent ans, empoisonné

l'esprit des peuples, il est temps de rétablir les bases du contrat social véritable; on le tentera ailleurs : on fera voir que ce contrat saint fut écrit de la main qui traça les tables du Thabor; qu'il stipule pour nous contre nous-mêmes, c'est-à-dire pour nos droits nécessaires, nos sentiments intimes, nos grandes destinées, contre nos passions brutales; qu'il forme le patrimoine immuable des sociétés; que le peuple, ou plutôt les factions qui parlent pour lui, n'ont pas plus que les rois le droit de le déserter et de l'abolir; que toute autorité qui l'enfreint, prince, émeute, sénat ou convention, viole la loi divine, et vient tôt ou tard s'y briser; qu'il est enfin la condition universelle de l'ordre véritable, et par conséquent la vraie mission du pouvoir, la vraie fin des gouvernements et de la liberté parmi les hommes.

C'est pour veiller au maintien de ces droits de tous les temps, qu'il y a une puissance publique chez les nations; c'est pour rendre inviolables ces fondements de l'état social, que l'état politique est institué; enfin, c'est en dehors de ce contrat immortel, mais en s'y appuyant, que s'établit, au sein de chaque société, un contrat particulier qui comprend les conditions spéciales sous lesquelles elle s'est formée : ses lois civiles, ses mœurs nationales, ses croyances religieuses, son gouvernement, ses libertés, tout ce qui fait son caractère, son génie, sa fortune. Ce contrat a passé dans le sang

même de la société, sous la sanction des siècles. Il n'a qu'un réformateur légitime, c'est le législateur qui le fonda ; c'est le temps. Car le temps seul assure aux modifications qu'il opère l'assentiment successif des générations intéressées. Il ne fait passer dans les lois que les changements accomplis dans les mœurs, et il n'accomplit pas dans les mœurs et les esprits une révolution qu'il ne manifeste et ne réalise bientôt dans le gouvernement tout entier. Il fait ainsi, d'une longue suite de transactions successives entre tous les intérêts et entre tous les âges, le pacte permanent des peuples. Là est le droit.

L'ordre politique roule sur un principe fondamental : c'est que la force matérielle, par le fait même de l'établissement de la société, a été solennellement abdiquée. L'Etat, qui est la société constituée, ne se conserve que par cette abdication irrévocable, par le besoin de plier uniquement devant une autorité légitime, devant des transactions régulières, devant un droit public, image plus ou moins imparfaite du droit absolu que la société conçoit et révère. Toute conjuration qui tente de substituer ses fantaisies particulières à la loi commune, quels que soient du reste ses attributs et ses mobiles, ne fait autre chose que lever l'étendard de la rébellion contre la condition essentielle de l'ordre politique, contre la garantie

première de l'ordre social, qui est le règne du droit et l'abjuration de la force.

Ce qui est vrai pour le corps entier du peuple, le sera, à plus forte raison, pour les partis. La minorité peut réclamer le maintien du droit public, comme la majorité même. Il lie également le fort et le faible; il appartient également à tous. Peu importent les formes, plus ou moins spécieuses, plus ou moins mensongères, au nom desquelles il serait violé. C'est violer la conscience humaine. Que ce soit le fait du prince, ou du peuple, il y a toujours tyrannie. L'intervention et la volonté actives du grand nombre ne seraient pas une excuse. Car le nombre serait la force encore : elle n'est point le droit. Elle n'est point la souveraineté. Il n'y a point de souveraineté contre ce droit suprême que nous avons dit. Il est la souveraineté même. Ce qui revient à dire qu'il n'y a d'autorité légitime, ni dans les majorités, ni dans le glaive, mais dans le droit, dans la justice : d'où il suit que les débats, qui divisent trop souvent les grandes familles politiques, n'ont qu'une conclusion équitable, les transactions.

Maintenant, croiriez-vous assurer le contrat social et ses règles souveraines, le droit, la justice, les transactions, en concentrant le pouvoir légal aux mains des classes qui ne savent que la

force, et qui sont toujours prêtes, dans les débats soit privés, soit publics, à faire intervenir cet arbitre sauvage, pour vider leurs différends?

Donnerez-vous exclusivement à garder le dépôt des intérêts moraux, celui des souvenirs, des renommées, des croyances, aux classes qui en sont encore à vivre sans passé et sans lendemain, à celles qui n'ont pas réussi à se donner par elles-mêmes, ni quelquefois à accepter des bienfaits de l'Etat, la prévoyance et les lumières, à celles que des instincts étroits dominent trop souvent, à celles qui vivent aujourd'hui, la plupart du temps, dans nos cités, étrangères à la foi et au culte de la patrie?

Préposerez-vous exclusivement au soin de conserver les richesses matérielles des nations et avant tout la propriété, les classes qui n'ont pas à conserver, celles dans le sein desquelles s'agitent, sous l'action de tant de ferments ennemis, des passions envieuses et destructives?

Non, non! l'ordre ne peut pas fleurir à ces conditions. Le gouvernement des nations, quelles que soient les formes adoptées (fut-ce celle du suffrage universel), doit appartenir définitivement à la propriété et au savoir, à l'illustration, aux talents, aux services, dernières noblesses incontestées de l'âge indépendant où nous sommes. La région qui comprend ces biens, peut seule exercer le pouvoir, parce qu'elle en fera un usage utile

à tous ; elle comprendra et maintiendra les lois éternelles du monde social. Ailleurs, on n'a droit qu'aux libertés privées et à l'égalité civile. L'*ordre* tout entier réside dans cette distinction.

Car Montesquieu l'a dit : « Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême ; » et il fait voir que le dernier n'a jamais mené les peuples qu'à la tyrannie d'un seul par la tyrannie de tous.

L'égalité véritable est celle que nous possédons, et que l'univers ignore. Il y a égalité parmi nous, entre tous les frères, entre tous les hommes, entre tous les Français. Tous sont, au même titre et à des conditions pareilles, les sujets de la loi, et ne le sont que de la loi seule. Il n'y a point de forts ni de faibles ; nul n'est le dépendant obligé d'un autre ; nul n'a au-dessus de sa tête une hiérarchie qui arrête sa croissance et l'empêche de grandir ; tous peuvent atteindre à tout. Le pouvoir n'a pas la main si forte ni si habile qu'il lui fut possible de frapper impunément la tête du plus inconnu ou du plus indigent d'entre nous.

C'est là la plus noble et la plus belle des conquêtes ; c'est là une création immense, incomparable. On peut accuser d'ingratitude ceux qui, parlant toujours de conquêtes nouvelles à poursuivre, oublient que la plus difficile et la plus grande de

toutes s'achève, se consacre sous nos yeux. Il faudrait la bien reconnaître, se bien pénétrer des devoirs qu'elle nous impose, avant de passer outre.

Serait-ce que, pourvues de l'égalité, en jouissant à l'ombre des lois, les masses sont déshéritées de la liberté ? Non, sans doute. Les droits dont la liberté se compose, nous disons *les droits*, ces droits augustes et sacrés, sont le patrimoine de tous. Telle est la liberté de conscience; la liberté des cultes; la liberté individuelle; la liberté de la pensée; la faculté donnée à chacun d'intervenir par la presse, par les pétitions, par tous les moyens individuels, sans avoir rien à craindre des hommes, sans rencontrer nul empêchement de la part des lois, dans les affaires de l'État. Ces droits dans notre France appartiennent, ce qui ne s'est vu nulle part sous le soleil, aux trente-deux millions d'hommes qui vivent sous la même loi. M. de Constant avait donc raison de proclamer, l'une des dernières fois qu'il ait tenu la tribune, que le mendiant même a des droits, et non pas seulement, comme il le disait, des droits privés. Il a les droits civils de tous les Français; il a leurs droits politiques. Mais il n'a pas *le pouvoir* politique; il n'a pas celui de l'élection; il n'a pas celui de l'éligibilité, voilà le vrai!

Ajoutons que la France est le seul pays de la terre où la loi n'enchaîne par aucun lien le

vice à la fortune, et le talent à la pauvreté; le seul où la propriété ne soit substituée dans les mains de personne, où personne ne trouve au-dessus de soi des obstacles qui arrêtent son essor vers la richesse, vers le pouvoir, vers la grandeur. Sous de telles lois, il n'y a pas de privilége; car il n'est pas de situations si hautes qu'elles ne soient accessibles à tous. Périssable au gré des événements dans les mains de chacun, la propriété n'est point la noblesse, ni rien qui y ressemble. Elle est le droit dans toute sa simplicité, puisque les avantages se proportionnent à trois choses que la propriété comprend, et que la raison proclame: les charges, la capacité, les services.

On a pu aisément enlever aux classes éclairées tous les priviléges. On peut, et avec injustice, leur contester tous les droits. Une prérogative leur restera; celle d'être les dépositaires de tous les éléments de l'amélioration sociale et politique des nations. La pratique des arts, l'application des découvertes des sciences, l'amour des lettres, la culture de toutes les branches de la civilisation forment le patrimoine de cette partie riche, polie, industrieuse des sociétés humaines vers laquelle gravite la société entière. Ce qu'on s'est mis récemment à proscrire sous le nom d'*oisiveté*, est ce travail intellectuel et moral qui consiste à répandre toutes les vérités utiles, à faire

passer la philosophie dans les lois, à fonder des hôpitaux et des écoles, à méditer, à mûrir, à former les grandes entreprises, à appeler les masses courbées sous le joug de l'indigence, à l'instruction qui les relève, à l'ordre qui les enrichit et les épure. Quel pouvoir démagogique nous versera ces biens ?

Ah ! si nous voulons voir le terme de nos misères, gardons-nous d'étendre à la France moderne les sentiments qu'excitèrent les hiérarchies exclusives et défaillantes du dernier siècle ! Reconnaissons que nul pays dans le monde ne voit dans les classes éclairées autant de sacrifices et d'efforts pour provoquer des progrès au sein des masses, sans autre but, sans autre salaire que les satisfactions de la conscience. S'il vous plaît de trier des noms, de faire des distinctions dans l'élite de notre patrie, de séparer l'ancienne aristocratie de la classe moyenne, voyez s'il est une catégorie qui n'apporte pas son contingent à toutes nos gloires ; si les débris de cette aristocratie détruite ne se recommandent pas par des services et des talents nouveaux ; si la littérature, la politique, la guerre ne s'honorent pas chaque jour de noms déjà inscrits depuis des siècles dans nos annales ! La classe éclairée, ou, si l'on veut, l'aristocratie actuelle, mobile et ouverte à tous, est *une* dans ses éléments divers ; elle marche toute entière à la tête de

notre civilisation ; toute entière, elle fait les grandeurs présentes de notre patrie ; et, si on ne tient compte que des services rendus à la cause des institutions libres, qu'on veuille bien répondre à ceci : Qui, durant les seize années de la restauration, plaida pour le peuple et en son nom, la cause de la légalité, la cause des lois? La foule sait admirablement combattre pour la liberté ; mais ce sont les classes éclairées qui la conçoivent, la développent, en font descendre les notions et les bienfaits au sein des masses ; et c'est là encore un de leurs titres au respect des gens de bien.

La liberté est, de tous les progrès du génie de l'homme, le plus noble, le plus élevé; c'est en même temps le plus fragile. Elle n'est venue au monde, dans la Grèce, que deux mille ans après le despotisme. Aujourd'hui encore, elle n'est acclimatée que dans quelques rares régions favorisées du ciel. En quelles mains remettra-t-on ce saint dépôt, sinon à celles qui en possèdent déjà un autre, plus grand et antérieur, celui de la science et des lumières, celui de la civilisation même? Celles-là seules sauront le gérer. Fille des hauts lieux, la liberté dépérit et succombe partout ailleurs.

Ensuite, quand vous aurez assis vos institutions sur leurs légitimes fondements, vous en confierez les destinées à la monarchie, ou à la république ; peu importera. Deux consuls peuvent faire d'un peuple le maître du monde : on le sait.

Dix archontes, un doge, un landammam, peuvent abriter sous leur toge l'ordre et les lois. On le voit depuis trois mille ans dans l'histoire.

La seule chose qui ne se soit pas vue sous le soleil, c'est un peuple mené par en bas et bien conduit; mené par en bas, et libre! Ce serait une pyramide renversée sur le faîte. Il n'est pas de miracles qui pussent la tenir debout.

La république n'est si mal famée parmi nous, que parce que le parti qui la professe n'a point d'autre manière de la comprendre, que démagogique : d'où il suit que ceux qui la redoutent la voient toujours coiffée du bonnet rouge, les bras nus, subversive enfin, et par conséquent abominable, absurde, impossible. Ils ont raison, dès lors. La démocratie, sans des contre-poids puissants, arrive de toute nécessité à l'anarchie populaire. Elle n'a qu'un moyen d'échapper à sa destinée, qu'un moyen de sauver l'ordre, c'est le despotisme; et de là vient qu'elle finit toujours par aller, lasse et sanglante, se reposer à son ombre.

C'est pourquoi la monarchie constitutionnelle est considérée comme préférable à la république la mieux ordonnée : elle donne un arbitre aux diverses classes; elle oppose un contre-poids aux forces diverses. Le prince, qui tient en main la balance, équilibre, par son propre poids, les bassins. D'un autre côté, il ne peut rien entre-

prendre contre la loi du pays ; ou bien si, dans un moment de colère, d'emportement, de crainte peut-être, il le tente jamais, toutes les forces se retirent de lui, et, dans cet impuissant effort, il tombe. Ceci ne nous ramène que trop à notre France.

CHAPITRE IV.

—

LA LÉGITIMITÉ.

La légitimité est l'ordre dans la monarchie : l'ordre entendu de la question fondamentale des états monarchiques, qui est la transmission de la couronne. Il peut être violé, interverti, renversé. Cela s'est vu. Il ne s'est pas vu que ce fut sans les plus extrêmes calamités. Sous ce rapport, la monarchie représentative n'a point de maximes, point de conditions, point de destinées à part. Toute la différence avec les autres monarchies est qu'elle place la légitimité sous la garantie de deux grands principes constitutionnels qui sont les corollaires nécessaires l'un de l'autre : la responsabilité ministérielle et l'inviolabilité royale. Là, les rois ne pouvant mal faire, ne peuvent pas tomber. Il y a autant de cas de responsabilité que la nation le veut. Il n'y a point, il ne peut jamais y avoir de cas de révolution ; ou, si on en fait à plaisir, si on en invente, que ce soit le prince ou la nation, on peut dire avec certitude : malheureux roi ! malheureuse nation !

Hélas ! oui, nous en avons fait l'épreuve. On a inventé des cas de révolution pour la France ! Les

bouleversements ont recommencé pour elle! On a vu ce que coûte aux princes le renversement des lois! La loi de l'inviolabilité royale peut alors cesser de les défendre. Par eux était remis en question l'ordre constitutionnel! L'ordre monarchique périt en eux. On voit aussi ce que coûte aux nations le renversement du principe de la monarchie, même quand on le justifie par le droit de la guerre, par l'intérêt de la défense, par l'élan de la victoire. L'État ébranlé ne se rassied pas au prix des plus longs efforts. Les imaginations émues, les passions déchaînées ne savent plus se plier au joug des pouvoirs constitués et de la liberté légale. Cette liberté patiente, sage, régulière, gêne et irrite, comme un obstacle, ceux qui, ayant vaincu par le glaive, n'imaginent plus d'arbitre meilleur que le glaive pour la conduite des choses humaines. A l'insurrection pour les lois succède sans cesse et partout l'insurrection contre les lois. De toutes parts, on veut des conquêtes nouvelles, un avenir nouveau : et cette inquiétude dévorante ne connaît plus de barrière devant laquelle s'arrêtent les ambitions et les haines, les théories et les destructions. Voyez s'il ne semble pas que tous les droits aient péri dans un seul. Il n'est pas d'institution qui ne soit attaquée, pas d'intérêts qui ne se sentent compromis : c'est un désordre d'idées universel; universelle est aussi l'anxiété des esprits. La cité, avec cent mille hommes sous les armes dans

ses rues, ne se croit pas en sûreté. Si parfois l'esprit public se relève, c'est pour retomber bientôt, après quelques trèves décevantes, sous le poids d'excès et de périls plus grands. Il y a une impuissance indéfinissable et partout présente de rendre au corps politique sa paix, sa sécurité, sa foi en lui-même. Que s'est-il donc passé?

Simplement ce fait. La force, la force populaire, fatalement provoquée, est intervenue dans la décision des destinées publiques; une fois intervenue, elle a tranché des questions sur lesquelles il y avait un vieux droit national, solennel et consacré. Elle les a tranchées, nonobstant les clauses d'un autre droit national, nouveau et auguste, celui de la Charte, qui servait au premier de sanction et de défense. Et l'apparition de la force, même quand elle s'est produite pour la défense et au nom des lois, est une atteinte si profonde à l'ordre régulier des sociétés humaines, que toutes les existences ont été mises par cela seul en péril; tous les principes, en question.

La force est intervenue pour combattre un roi dont l'autorité avait fait appel à la force; et non contente de le combattre, de le vaincre, elle l'a renversé, et avec lui toute une lignée de rois. Les fils aînés d'une race royale, qui brillait sur la scène du monde avant que le monde moderne fût sorti des ténèbres de son enfance barbare, ont disparu en un jour du milieu de nous; ils ont dis-

paru, emportant des siècles avec eux, mais emportant aussi le dogme politique qui est l'arc-boutant des trônes, et avec lui, on l'oublie trop, les deux autres dogmes de l'inviolabilité royale et de la responsabilité ministérielle, sur lesquels prétend s'asseoir la nouvelle monarchie constitutionelle qu'on travaille à fonder, c'est-à-dire tout ce qui devait servir à notre liberté démocratique de digue à la fois et de support.

Il n'en a pas fallu davantage pour susciter dans la société toutes les audaces, dans l'état toutes les subversions. La terre tremble parce qu'a été arraché le principe même qui a pour mission d'affermir le sol sous les pas des nations.

Serait-ce que cet élément auguste et séculaire de l'ordre politique est à nos yeux l'ordre tout entier? Sommes-nous de ceux qui jugent son inviolable maintien, une condition nécessaire de la vie des empires, la pierre angulaire des sociétés, celle sans laquelle tout périt, tout tombe fatalement jusqu'à ce que l'empire, battu des orages, vienne s'y rasseoir, ou qu'il se perde dans la guerre civile et la conquête? Règle si inviolable que si une atteinte y a été portée, le citoyen doit désespérer sans retour de sa patrie, comme le Troyen quand Enée eut emporté ses dieux, et que rien ne resta d'Ilion, hormis des cendres et des ruines! Nous expliquerons notre pensée, dans les termes mêmes dont nous faisions usage, au sein

de la monarchie triomphante, pour enlever à ses conseils l'aveugle confiance qui, en définitive, a tout perdu. « Le temps des superstitions politi-
» ques est passé, disions-nous; ne nous fions pas
» sans bornes au simple appui d'un dogme, appui
» trompeur qui manquerait sous le premier des
» pas que nous ferions en dehors des lois. Les
» peuples connaissent également aujourd'hui et
» leurs immunités, et leurs annales. Le trône le
» plus ancien de la chrétienté ne l'est pas telle-
» ment que nous ne l'ayons tous vu s'élever
» dans l'histoire, que nous n'ayons en quelque
» sorte entendu tous ce seigneur plus ancien que
» la royauté qui disait du chef des Capétiens :
» Qui l'a fait roi ? »

« De quelle source émane donc la légitimité ?
» D'un contrat antique, écrit dans le consente-
» ment des générations qui se sont succédées;
» contrat auguste et saint, précisément parce que
» les affections, les intérêts, les doctrines de toutes
» les générations y trouvent leur consécration et
» leur garant. Mais à qui espérerait-on céler, au-
» jourd'hui, que les nations, en remettant cet
» immense dépôt, tiennent en réserve, par une
» clause tacite que révèlent les révolutions des
» empires, un droit terrible dont elles ne font
» usage que dans les temps qui sont toujours des

(1) Vues politiques, 1818.

» calamités publiques, quand une secousse vio-
» lente les a réveillées du sommeil des siècles ? c'est
» ce droit de résistance et de salut par soi-même,
» sur lequel la Constitution anglaise se fonde, et
» dont Fox a dit qu'il serait bon que les rois s'en
» souvinssent toujours, que les peuples ne s'en
» souviennent jamais. »

Ces maximes ont reçu, depuis le temps où elles furent tracées, une sanction mémorable dans l'ouvrage dont M. le vicomte de Chateaubriand, à l'heure même de la révolution de juillet, enrichissait nos fastes historiques. Ses *Discours sur l'histoire de France* lient, et même subordonnent, dans notre patrie, le principe monarchique au droit national. L'illustre écrivain rappelle que tous nos rois ont été sacrés à Reims sous l'auspice de cette formule : « Peuple, est-ce bien là celui que vous » élisez pour seigneur et roi ? » Tous ? Hélas, non ! Il en est un qui, après huit cents ans, raya du rituaire de son inauguration ce témoignage des libertés antiques, et il n'a plus au front d'autre couronne que celle de l'adversité.

La vérité est assurément qu'il n'y a point de pouvoir indéfini sur la terre. Supposez la légitimité sans limite possible, elle sera supérieure à toutes les lois humaines. Religion, mœurs, société civile, tout tombera à sa merci. La nation entière appartiendra corps et âme à son chef ; tout devra plier sous sa volonté, sous son caprice, jusqu'à ce

qu'il se précipite avec toute sa monarchie dans les abîmes, comme ce Charles IV, d'Espagne, il y a vingt ans, livrant son peuple, son trône, et sa dynastie à l'étranger. A ces conditions, ce ne serait pas la royauté : ce serait la tyrannie perpétuelle. Hélas! supposez au contraire que l'incontestable droit du pays sur lui-même s'intitule souveraineté; que cette souveraineté prétendue se déclare sans bornes; qu'au lieu de reposer, silencieuse et inactive, dans l'arsenal défensif des peuples, comme la ressource dernière et extrême des extrêmes fatalités, elle soit une arme offensive suspendue sans cesse à leur ceinture, ce ne sera bientôt plus le corps entier de la nation qui en aura le dépôt; chaque faction pourra s'en saisir, chaque jour la voir briller sur la place publique; il n'y aura ni sécurité, ni ordre, ni liberté. Le parti vainqueur se croira toujours le droit de changer les institutions et le gouvernement de la patrie. Par-dessus tout, une classe se dira, se croira *le peuple*. Ce sera la tyrannie encore, une autre sorte de despotisme, mais subalterne et grossier, où tout sera violence et subversion, jusqu'à ce qu'enfin le peuple véritable, fatigué de ce règne destructeur et mensonger, échappe par l'abdication au suicide. La tyrannie des masses aura donné soif à chacun de la tyrannie d'un seul.

Heureusement, Dieu ne soumet point à des principes si absolus les choses de ce monde. Aussi, de

toutes les tentatives que fait la révolution de 1830, ce n'est pas celle d'intervertir l'ordre de succession, si grave qu'elle soit déjà par elle-même, qui est en effet surhumaine. L'histoire de l'univers offre à nos yeux nombre d'exemples de cette nature. L'Europe est sillonnée des courses errantes de dynasties renversées, et les nations ont vécu. En dépit de la chute absolue des Wasas, la Suède prospère. Il est advenu à l'Angleterre de faire, en principe, autant que les législateurs de juillet, et Dieu lui a dispensé, depuis lors, cent cinquante ans de grandeur. Est-il donc vrai de penser que la France soit nécessairement une nation condamnée du Ciel; que le droit se trouve banni à toujours de son sein; que la force puisse seule désormais y avoir l'empire; que toutes les chances d'ordre et de durée lui soient ravies sans retour; que ses misères aient une cause unique et insurmontable; que nous tous, qui croyons qu'il n'y a de salut que par la monarchie dans la situation politique et sociale de la France, nous devions jeter, comme on dit, le manche après la cognée, et attendre de pied ferme que le désordre, deux cornes d'abondance à la main, verse d'abord tous les maux, dans l'espoir qu'ensuite il épanchera les biens? Non! nous ne saurions admettre, quels que fussent du reste nos sentiments personnels, que cette triste fatalité pèse invinciblement sur notre patrie.

Dans notre conviction, si la France sait et veut, le droit, condition de toute stabilité, peut ne pas rester exilé du milieu d'elle. Nulle famille ne le possède d'une façon si intime, à un titre si saint, qu'elle puisse l'attacher à sa fortune, et en déshériter l'avenir tout entier d'un peuple.

Mais nous avons dit : si France sait et veut. C'est-à-dire si elle sait reconnaître et entend respecter, au-delà de la légitimité des rois, d'autres principes, antérieurs à la légitimité elle-même, d'une origine plus haute encore, à qui la légitimité empruntait sa force, et sans lesquels il ne s'est pas vu d'Etats se tenir debout et fleurir.

Ainsi, nous citions l'exemple de l'Angleterre, exemple qui a exercé une si décisive influence sur les résolutions et les destinées de la France. Mais remarquons qu'en se privant de la puissance politique de la légitimité, l'Angleterre ne répudia point sa constitution sociale. Remarquons qu'elle tint son aristocratie et son Eglise debout : la clé de voûte abattue, elle respecta les fondements. Elle crut avoir fait assez en un jour de créer une royauté nouvelle, et elle se reposa ; elle ajourna de cent ans et plus l'émancipation, l'abolition de la traite des noirs, l'établissement de la liberté de la presse, toutes ces grandes entreprises auxquelles ses législateurs consacrent des trente années de discussion, mais qui durent toujours. Supposez que le peuple an-

glais eût prétendu renverser du même coup que le trône des Stuarts, ses lois civiles et sa Chambre héréditaire, accomplir la réforme, refaire le jury, changer l'administration du royaume, du comté, de la commune, énerver tous les pouvoirs, courber tous les rangs sous le fléau populaire, étendre enfin ses innovations radicales à l'État, à l'église, à l'armée, à la société même; supposez encore que le peuple anglais eût applaudi, entre mille autres folies coupables et subversives, la prédication de doctrines qui sont l'anarchie vivante, ou bien qu'il eût toléré la dédicace de temples nouveaux, où l'anarchie, restant logicienne et devenant mystique, fît une religion de la loi agraire [1]; supposez enfin que ce fût sous le coup, en présence, dans l'ivresse d'insurrections furibondes, tantôt pour les prévenir et tantôt pour les contenter, que le Parlement eût promené la hache sur toutes les institutions existantes, que la royauté nouvelle eût été contrainte de proclamer la répudiation de tous les souvenirs, de renier son propre passé, d'abdiquer même sa généalogie et son histoire, c'est-à-dire d'abjurer la part de droit qui subsistait en elle jusque dans la violation du droit, nous disons que la révolution de 1688, en procédant ainsi, aurait conduit le peuple anglais à des subversions sans terme, et qu'elle se fut hâtée de rétrograder avec

(1) Le Saint-Simonisme.

effroi, ou bien qu'elle n'aurait enfanté que des tyrannies sauvages, et qu'elle aurait péri quelque jour noyée dans le sang et dans les pleurs.

Cela vient de ce qu'il est des intérêts et des principes qui tiennent, plus intimement que la légitimité même, à la vie des États. Ce sont ceux sur lesquels la société se fonde, et qu'on a exposés plus haut comme constituant la grande et éternelle charte de l'humanité. Ils sont de droit divin, et par conséquent de droit universel; la légitimité, au contraire, comme la monarchie elle-même, est simplement de droit public. Mais ce qu'il faut ajouter, et ici nous dirons toute notre pensée, c'est qu'une grave erreur serait de méconnaître son caractère véritable, qui est d'être la sanction de ces intérêts primordiaux que nous signalons, la sauvegarde de ces principes sacrés, si bien que, dans une monarchie, surtout qui a vécu des siècles, elle fait corps avec eux par mille attaches, et participe ainsi à leur haute nature. Elle en est à la fois l'application, la garantie, la consécration.

Si donc, nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'elle est tout, ne soyons pas non plus, à Dieu ne plaise! de ceux qui pensent qu'elle n'est rien ou peu de chose, et qui, éloignés de nourrir le goût du désordre et les passions mauvaises, sont prêts cependant à s'applaudir de sa chute (qu'on nous passe l'expression), comme d'un débarras.

Quoi! ne voient-ils pas que le droit royal

interverti, tous les droits ont flotté sur leurs bases? Quoi! n'ont-ils pas entendu depuis vingt mois, la société elle-même mise en question chaque jour par des doctrines qui sont une sédition morale, et par des séditions positives, qui sont ces doctrines armées? Quoi! n'ont-ils pas vu la Vendée émue jusqu'à la guerre civile, et Lyon délirant jusqu'à la Jacquerie? Quoi! ne sentent-ils point l'ordre tout entier chanceler sous leurs pas? Et on voit qu'ils ne le sentent que trop dans leurs pages admirables d'esprit, de courage et de talent (1)!

Non, non! en présence des tristes et mystérieux spectacles qui nous ont entourés sans cesse, ne contestons plus les biens de la légitimité! Comment nier qu'il y ait là un principe tutélaire, une sanction haute et puissante qui se lie à bien des besoins matériels et moraux, puisqu'on ne peut l'abjurer, sans que le sol tout entier ne tremble? La légitimité est à l'édifice des monarchies une clé de voûte donnée par l'histoire. Elle place le pouvoir royal sous l'abri des siècles, en le rendant respectable par ce double sceau de l'avenir et du passé qu'elle porte en elle-même; elle appuie toutes les institutions du pays à un élément éternel d'ordre et de stabilité. Il y a plus : elle n'est pas sans doute le droit absolu, mais elle en est l'image et le symbole. Elle tient par là aux fonde-

(1) De la Monarchie de 1830, par M. Thiers.

ments des l'ordre social, et c'est pourquoi, le jour où elle est arrachée, il n'est pas jusqu'à la borne des héritages qui ne soit ébranlée du même coup. On voit chanceler par sa chute l'inviolabilité même de la propriété, aussi bien que la sainteté des lois.

Ne dites donc pas aux peuples que ce triomphe soit tout plaisir et tout gain ; apprenons-leur bien plutôt qu'ils ont renversé une muraille qui leur faisait ombrage, mais qui leur donnait appui et stabilité ; qu'ils ont perdu un rempart, et que ce ne serait pas trop de tous les efforts de la sagesse publique, de tous les sacrifices de l'esprit de nivellement et de subversion, de tous les concours des hommes et des idées d'ordre, pour y suppléer.

Ce serait, en effet, un point de vue bien étroit de ne considérer cette institution auguste que dans ses rapports avec l'intérêt ou le droit des têtes couronnées. Il faut la considérer dans tous les intérêts qui se groupaient autour d'elle, dans tous les droits qui fondaient sur elle leur repos, dans toutes les alliances intérieures et extérieures qui lui étaient acquises. Si les rois ont une cour et une armée, la légitimité aussi a son cortége, d'autant plus considérable, qu'elle aura plus de siècles à ses côtés, c'est-à-dire plus de souvenirs, plus de traditions, plus de gloires, plus de racines. Les Stuarts, dont on parle toujours, étaient pour l'Angleterre une race de nouveaux venus et d'étrangers. Parmi

nous, la maison régnante a vu la société même se former dans son giron et croître sous son égide.

L'Angleterre n'a eu que des dynasties étrangères; la France n'en a connu que de nationales. Les Capétiens règnent depuis mille ans, c'est-à-dire avant l'existence de la couronne d'Angleterre. Les Anglais ont versé leur sang à flots, sur des questions de compétitions royales. Ces compétitions sont inconnues dans notre histoire, depuis le siècle reculé où le sang à moitié germain de Charlemagne et le sang tout français de Robert-le-Fort se partagent l'empire, presque d'un commun accord. L'hérédité du trône est la loi fondamentale de la société française. Fixée, sous la première race, au sein d'une famille glorieuse, mais flottante entre ses membres, parmi lesquels l'élection prononce; agitée, ensuite, par l'avènement de ce sang de Pépin-le-Bref, que la gloire de Charlemagne ne parvint jamais à nationaliser chez nos pères, elle se constitue enfin, sous la troisième race, en se ravivant. La légitimité des Capétiens, illustrée et affermie sous Philippe-Auguste, sous Saint-Louis, sous les Valois, remonte, en réalité, au-delà de Hugues-Capet lui-même. C'est un contrat dont les premières pages, obscures encore, commencent à ces temps de Robert-le-Fort, d'Eudes, d'Hugues-le-grand, où la nation mal régie, mal défendue, mal comprise par des princes à demi-barbares, cherchait dans son propre sein un autre point d'appui, faute

duquel elle serait tombée en lambeaux, comme il est advenu de l'Allemagne et de l'Italie. Elle trouva un lien et un bouclier dans cette lignée de vaillants princes qui surent à la fois la délivrer des dernières invasions de barbares et la rallier autour de leur lance héroïque. Hugues-Capet était déjà légitime quand il régna. Retranchez les travaux, les services, la puissance de ses pères : il n'y aura plus de France.

Jamais mariage ne fut plus antique et mieux consacré que celui qui unit notre France au tronc Capétien. Il fallait s'attendre que les coups qui atteignaient la dynastie, auraient une grande portée dans la nation. On devait prévoir qu'on se jetait dans cette alternative, ou de traiter avec ses adhérents, de se réconcilier avec eux, de s'appuyer, en un mot, plus ou moins aux idées d'ordre qu'ils représentent, ou de les combattre à outrance, de les exaspérer sans mesure, de les rendre plus irréconciliables chaque jour, au risque de les rendre ainsi plus forts, et par conséquent de s'enfoncer bon gré malgré dans les voies révolutionnaires. Il y aurait une étrange inadvertance à faire fi des anciennes mœurs, des anciennes maximes, des anciens intérêts, parce que, dans un jour de colère et de victoire, on tiendra tout cela courbé et muet sous le joug du nombre, c'est-à-dire de la force! Tous ces débris du régime renversé ont une puissance dont on pèserait aisément les effets, en

se rappelant que les hommes éminents qui ont écrit l'histoire de la révolution française (1), furent amenés à voir dans la Terreur une nécessité. Ah! préservez de cette pente fatale, par la sagesse de vos conseils, l'avenir de la patrie! Nous savons, certes, combien la révolution de 1830 diffère, par ses procédés et ses intentions, de toutes les révolutions passées. Elle veut être modérée; elle a su l'être, puisqu'elle a été clémente, puisqu'elle ne tua point; et notre cœur français lui en rend grâce; il s'en enorgueillit. Mais on oublie qu'il est quelque chose qui est tout aussi funeste, quoique moins coupable assurément, c'est de blesser. On peut porter des coups cruels, sans que la pique ou la hache frappent des têtes, comme au début de nos orages. Telle pierre qui tombe, mais qui est la croix de Jésus-Christ, tel écu qu'on lacère, mais qui fut mille ans celui de la France et de tous ses rois, tel souvenir de famille qu'on abjure, mais dont l'abjuration offense l'esprit de famille dans toute la nation, et enlève au trône nouveau ses racines, son lustre, ses prestiges. Ce sont là des choses de peu de considération à bien des yeux. Pourtant, il en faut moins pour ébranler des milliers de nobles cœurs, pour soulever des milliers de consciences loyales; les résistances s'engendrent, se multiplient ainsi, et, d'un sentiment

(1) M. Thiers, M. Mignet.

imprudemment froissé, peuvent naître de profondes discordes, d'irréparables hostilités.

Considérez ce qui s'est passé naguère. La semaine sanglante de juillet (1830) avait renversé le droit public de la monarchie française. Celle de février (1831) n'a fait qu'insulter une église, abattre une maison, abolir un pannonceau (1). Eh bien! celle-ci a été la grande semaine du désordre; c'est elle, bien plus que la première, qui a ouvert un abîme, peut-être infranchissable, entre les deux Frances, qui a ranimé toutes les espérances et toutes les haines des partis, qui a retrouvé dans l'Ouest des ferments de guerre civile, jeté partout dans les esprits une perturbation profonde, rendu enfin l'avenir redoutable à quiconque aime son pays et sait prévoir l'avenir. Pourquoi? C'est qu'elle a frappé la société française au cœur; c'est qu'elle a blessé des sentiments qui sont de tous les lieux, et des intérêts qui sont de tous les temps. C'est qu'elle s'est attaquée à la propriété, aux autels, à l'esprit de famille, au passé de la patrie, à ce respect des peuples pour la mémoire de leurs aïeux, à une foule de sentiments et d'idées dont l'exemple doit être donné par les rois et que vous interdisez à votre roi. L'ordre politique avait été

(1) Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché, le renversement des croix, la suppression des fleurs de lys, le nom de nouvelle dynastie imposé à une branche de la maison de France.

seul atteint en juillet, et c'était déjà beaucoup! en février (1831), c'est l'ordre social qui a été outragé.

Nous n'ignorons pas que l'esprit qui règne est de ne tenir nul compte ni des mécontentements, ni des forces que nous signalons. On se méprend grandement aux ravages qui en pourraient naître, si le temps ne devait faire que les irriter. Croit-on, par hasard, que dans la lutte de l'Angleterre et des Stuarts, ce soit l'Angleterre qui ait vaincu ? Point. Les Stuarts ont, il est vrai, perdu la couronne; mais ils avaient, sur le trône, contesté la liberté à l'Angleterre. Dans l'exil, ils ont fait plus, ils la lui ont ravie. Tant qu'il est resté un jacobite vivant, les lois d'exception, les suspensions de l'*habeas corpus*, les proscriptions, les meurtres juridiques, ont attristé la Grande-Bretagne; et, par ce suicide forcé de sa Constitution, elle donnait gain de cause aux princes proscrits.

Croyez-vous que les amis du gouvernement monarchique succombèrent seuls dans la révolution de 1792 ? Point. Vous réussites bien à gagner sur eux le champ de bataille; mais vous aussi, vous y laissâtes, entre mille autres biens, la liberté!

Une grande erreur est de croire qu'on n'ait affaire, dans les réactions révolutionnaires telle que celle à laquelle nous assistons, qu'à la société ancienne, qu'à la société vaincue. Tout se tient dans

le vaste réseau du corps social; chaque maille qu'on arrache en déchire mille autres. Ainsi, quand on renverse la pairie, on frappe, des Alpes à l'Océan, tout un corps de sentiments, de principes, d'intérêts conservateurs qui n'avaient rien d'hostile; et l'ébranlement atteint, dans la confiance de Français nombreux, l'édifice entier des institutions nouvelles. Ainsi encore, des lois fondamentales qui donnent au prolétaire des armes, au fermier ou au praticien la puissance, ces lois repoussent et aliènent la haute industrie, la finance, la magistrature, aussi bien que toutes les classes de la propriété. Par chacun de ces contre-coups gratuits, la chute de la légitimité acquiert une portée immense. Un gouvernement, voué aux formes constitutionnelles, est destiné à l'apprendre plutôt qu'un autre : séparé d'une partie notable des éléments *conservatifs*, comme disent les Anglais, tout lui sera difficulté et péril. Nous commençons à peine à fournir la carrière qui nous attend : et déjà les élections de Marseille, de Bordeaux, de Brionne, faites, dans des contrées si diverses d'intérêt et d'esprit, en l'absence des neuf dixièmes des électeurs, renferment, aussi bien que la facile victoire des prolétaires de Lyon, un profond et grave symptôme. Ce que ce symptôme veut dire, le voici :

L'ordre, en France, n'est pas de force à se défendre longtemps, quand ses éléments se divisent.

Cette monarchie, qui aura contre elle les esprits et les intérêts monarchiques parce que vous la voulez révolutionnaire, n'aura pas pour elle les forces révolutionnaires, parce qu'elle est la royauté, le pouvoir, un tronçon du Régime ancien, un essai d'ordre. Quels seront ses appuis dans le corps électoral comme dans la nation? Quels seront ses moyens et ses procédés de gouvernement?

Deux classes différentes de citoyens qui se retirent à la fois des pouvoirs politiques, les royalistes par colère, et les hommes à préjugés, à passions démocratiques, par méfiance ou hostilité, en faisant un acte funeste pour eux-mêmes et coupable envers le pays, accomplissent une révolution toute entière; ils livrent à la fois et tous les pouvoirs publics, et toutes les forces locales à une seule classe, intermédiaire et mitoyenne, qui sera, par son isolement même, incapable d'en bien user. Il y a aura là bien des périls; il y aura des causes de malaise et d'instabilité dont on ne peut sonder la profondeur.

Dans cet état de choses, on trouvera partout la propriété pour obstacle, quand on devrait l'avoir partout pour appui; on ne pourrait soutenir la lutte avec elle qu'en la livrant aux agressions de l'anarchie, dont on devrait avant tout la défendre; et, si elle travaille à se défendre elle-même, en conspirant, de concert avec les anarchistes, la chute de la royauté nouvelle, il y aura, pour cette

royauté, des dangers de plus; il y aura des dangers de plus pour la société. Dieu seul sait quand ils éclateront, mais ils n'en seront pas moins réels et toujours imminents. Voilà comment on arrive, de degrés en degrés, à compromettre tous les intérêts, parce qu'il en est que l'on a méconnu follement; à mettre en péril toutes les légitimités sociales, y compris la première de toutes, la propriété, parce qu'on n'a pas su comprendre et qu'on ne sait pas respecter les grands principes qui se rattachaient à la légitimité monarchique, qui étaient les fleurons essentiels de sa couronne et qu'on n'entendait pas briser avec elle.

Déjà il est arrivé à M. Odilon-Barrot de s'écrier, dès la session de 1830 : *On sait dans quelles mains est la propriété !* Comment ce ferme esprit ne comprenait-il pas que dans un gouvernement représentatif, se savoir en hostilité avec la propriété, c'était se reconnaître dans la nécessité de s'attacher plus fortement, plus manifestement que jamais aux conditions d'ordre admises chez toutes les nations civilisées, ou bien de rentrer, un peu plus tôt, un peu plus tard, dans les voies révolutionnaires. Gouverner contre la propriété, ne se fait qu'avec les échafauds pour supports. Autrement, il faut gouverner avec elle, et jusqu'au jour où vous aurez pris un parti sur cette alternative, il y aura dans l'Etat un trouble insurmontable. Comment finira-t-il ? C'est le secret de l'avenir.

L'avenir réserve assurément des expériences nouvelles. Cette fois, il ne se fait pas d'émigration. La naturelle alliance des hommes que les mêmes intérêts, la même éducation, les mêmes habitudes rapprochent, fera taire par degrés les anciens dissentiments politiques des royalistes, des constitutionnels, des serviteurs de l'empire, devant les mécomptes politiques et les dangers sociaux. Un jour viendra où nous verrons rangés d'un côté toutes les supériorités, les talents et les lumières comme la fortune; de l'autre, les masses et leurs coryphées. Alors, que deviendra, ou que sera devenue la monarchie de 1830? Dans tous les cas, il y aura choc des deux sociétés hostiles; la lutte ne sera bonne à aucune des deux. L'une aurait le nombre; l'autre la richesse, l'illustration, l'éclat. Laquelle la victoire?

Révolutionnaires, ce dernier point ne vous inquiète pas; vous avez foi dans la force... Prenez-y garde! Il s'agira d'un intérêt puissant, qui est de tous les pays et de tous les siècles, qui ne peut pas être vaincu, ou bien ne peut l'être qu'en déchaînant la multitude au lieu de la conduire, qu'en bouleversant la société, qu'en faisant le chaos. Encore, faire le chaos ne vous suffirait-il pas. Il faudrait, pour garder la puissance, demander à Dieu de le rendre éternel.

Voyez ce que la France a gagné de préférer, il y a quarante ans, aux conciliations entre tous les

intérêts, le sang, la guerre et ses triomphes. Elle expropria les nobles, tua les rois, brisa les autels; et vous avez vu la propriété se reconstituer dans les mêmes mains; le trône se relever pour les mêmes princes; vous avez vu aussi les mêmes hommes, qui avaient tour à tour aboli, décrété, bafoué l'Être suprême, border la haie au Saint-Sacrement et plier sous la croix de mission. C'est qu'on modifie, on corrige, on perfectionne un ordre social : on ne le détruit pas. La violence, qui se croit bonne du moins à une telle œuvre, n'a pas même cette odieuse vertu. Elle ne détruit pas; seulement elle provoque des réactions égales à ses déportements. N'en déplaise à un système ravivé par M. Eusèbe de Salverte à la tribune de la Chambre des députés, en politique les morts reviennent toujours.

Nous sommes, depuis quarante ans, les victimes des premières fautes de nos pères, de ces témérités, de ces destructions soudaines qui ont fait, d'un peuple, deux peuples opposés de vues, d'esprit, de maximes. L'un des deux l'a emporté, au prix d'une génération toute entière immolée, au prix de l'Europe affrontée toute entière. Et à quoi bon? pour reconnaître, après quarante ans, que cette révolution, qui avait décrété la peine de mort contre la proposition du rétablissement de la royauté, ne pouvait s'affermir que sous l'abri protecteur de la royauté? Car les révolutions, qui

ne se sont presque jamais opérées que faute de consentir à transiger avec les partis contraires, n'ont pourtant qu'une manière de se clore ; c'est par les transactions. La justice, qui règle les choses humaines, fait pour les peuples, de cette grande et heureuse loi, un cercle de Popilius.

Il y a quelques années, nous écrivions sous d'autres auspices : « L'histoire apprend que les » grands conflits qui déchirent les États ne peu- » vent se clore, comme les autres guerres, par » la conquête. Les partis ont la triste puissance » de vaincre tour à tour ; il ne leur est pas donné » de remporter des victoires décisives : la durée » n'est pas faite pour eux. A la justice qui ter- » mine ces guerres intestines par des transactions, » à la justice seule appartient cette gloire, parce » qu'elle a pour elle la raison et le temps (1). »

Ce qu'on disait alors, on le répète aujourd'hui encore ; et, si quelqu'un répond que les transactions sont impossibles entre deux sociétés séparées par des abîmes… Alors que la France se déchire ! qu'elle passe de convulsions en convulsions ! Des deux grands partis qui divisent les éléments conservateurs, il en est un, le parti royaliste que nous défions de conquérir et d'exercer seul le pouvoir ; l'autre, le parti constitutionnel, nous le défions

(1) Le ministère et la France, 1825.

de vaincre seul les difficultés du système représentatif, de gouverner seul par la liberté.

Mais il est dans notre conscience que Dieu n'a pas condamné notre patrie à ces extrémités. Le bien est toujours possible à l'homme tant qu'il n'a pas fait avec le mal des pactes de sang. La transaction que nous invoquons a été une fois donnée à la France. Ce fut en 1814. Elle peut, elle doit se retrouver encore. La plus grande différence entre les deux royautés est ceci : la légitimité devait plus de garanties à la liberté, au système constitutionnel, aux intérêts nouveaux; c'est à l'ordre et à tous les principes dont il se compose, qu'en doit surtout le gouvernement de 1830.

CHAPITRE V.

—

PROBLÈME DU GOUVERNEMENT DE 1830.

La France se débat sous le poids d'un grand et difficile problème, celui d'accorder la révolution avec l'ordre, dans les conditions d'un gouvernement libre. Grand et difficile! car, livrée à elle-même, la révolution, en comprenant sous ce nom les intérêts auxquels elle s'appuie et les principes qu'elle professe, peut bien régner du Rhin aux Pyrénées; elle peut tenir tête au monde. On répète qu'elle est incapable de la liberté.

Qu'il n'y ait de liberté sur la terre que par les classes éclairées, c'est une vérité qui n'a point besoin de démonstration; l'histoire du monde toute entière en dépose. Or, la révolution ne reconnaît point de classes éclairées; pas même celles qu'elle enfanta, ou bien elle ne les reconnaît que pour les déclarer toutes ennemies et les traiter en vaincues, quels que soient leurs drapeaux.

Ce n'est donc pas vers la démocratie véritable qu'elle incline, puisque la démocratie serait proprement, sans exception aucune, le gouvernement de tous par tous et pour tous. Il s'agit en réalité

d'une démocratie partiale et mensongère, qui serait le gouvernement de ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont; le gouvernement contre les classes précisément que recommandent la propriété, l'industrie, les lumières, les services, les illustrations, tous les titres à l'influence, tous les moyens d'ascendant. A ces conditions, il peut y avoir, dans les temps de fièvre et de crime, victoire, dictature, terreur; jamais il n'y aura liberté.

On conçoit que, pour soutenir la lutte, à ciel ouvert, contre des mécontents qui se vengent suffisamment, quand on les a blessés, en retirant leurs capitaux au commerce, et leurs votes aux assemblées électorales, la révolution soit obligée de s'appuyer aux préjugés, aux haines, aux cupidités des masses. Mais il faut savoir que ce sont des auxiliaires redoutables qui n'accordent leur assistance qu'en imposant en échange les spoliations, les vengeances, l'anarchie.

Nous en demandons pardon aux orateurs les plus illustres du nouveau gouvernement dans les Chambres (1). Toute nombreuse et puissante que soit notre classe moyenne, qu'ils exaltent sans cesse et sur laquelle ils entendent exclusivement s'appuyer, elle n'est ni assez puissante, ni assez

(Voir les grands discours du temps.)

nombreuse même, pour faire face longtemps au péril que nous signalons; elle ne le pourrait à la longue qu'en commettant le bras d'un chef absolu à la garde de ses conquêtes. Cette classe, dont on ne saurait élever trop haut l'amour de l'ordre, le bon sens, la moralité, les vertus privées et publiques, est assurément l'un des pivots nécessaires de tout gouvernement régulier. Elle fera la richesse, la force, l'honneur de tout gouvernement sage. Mais elle ne peut être le soutien unique d'un gouvernement libre, ne fût-ce que parce qu'elle n'a pas l'indépendance de fortune, la liberté des heures que ce régime réclame; elle n'a pas le temps.

Elle n'a point la puissance de se montrer indépendante des autres et de soi-même, indépendante de ses intérêts et de ses préjugés, indépendante de la multitude aussi bien que de l'autorité; plus qu'elle n'a ces loisirs intelligents et féconds, oisiveté des bras, travail de l'âme et de la pensée, sans l'appui desquels l'ordre constitutionnel ne peut ni naître, ni durer.

Participer au pouvoir est donc son lot, comme son droit; l'exercer tout entier, l'exercer seule, en être le centre et le support, elle ne le peut, ni dans l'intérêt des masses, ni dans le sien propre.

Dans l'intérêt des masses? Il ne lui est pas donné de conduire les nations, un flambeau à la main,

dans la voie du progrès et dans celle de la grandeur. Elle ignore cette économie féconde, qui dépense, qui risque à propos pour produire les grandes choses et qui dans un pays tel que le nôtre fait des miracles. Vous la verriez entraînée à cette politique étroite et jalouse qui traite les lettres ou les arts comme un vain luxe, les entreprises extérieures comme d'inutiles dangers, et le pouvoir, même appuyé sur elle, comme un camp ennemi, attaquant ainsi sans le vouloir, la grandeur nationale dans tous ses garants.

Dans ses intérêts propres? Elle a un malheur. Placée près des sources de la force, la force ne l'étonne pas assez. Elle en tolère ou en subit l'empire sans révolte. En guerre d'un côté avec l'aristocratie mécontente et opprimée, elle se ferait, de l'autre, l'alliée des passions anarchiques, sans prévoyance et peut-être sans but. Par la puissance de ses instincts, elle passerait tôt ou tard, sous le joug du géant révolutionnaire, comme il lui est arrivé toujours.

Il y a donc impossibilité pour elle à remplir cette tâche immense de gouverner la révolution, de la gouverner seule, de la gouverner surtout par la liberté.

Elle le pourrait, qu'encore serait-ce une fausse et périlleuse politique. Un gouvernement régulier se fait non le chef d'une seule classe, au risque

d'en être le vassal, mais le chef et le guide de la nation entière. Il s'appuye sur toutes les classes, sur tous les sentiments, sur tous les intérêts. Dans tous les cas, quand il est monarchie, il ne rompt pas avec les sentiments monarchiques; quand il est gouvernement représentatif, avec les influences qui ont pour principe la propriété.

La restauration avait en soi, à côté d'infirmités inévitables qui tenaient au temps, des forces plus grandes que toutes les difficultés de notre situation politique et sociale; elle pouvait supporter des institutions libres, en les appuyant à leurs naturels, à leurs nécessaires soutiens; elle n'a péri que pour avoir douté d'elle-même, en mettant les armes à la place des lois.

La monarchie de 1830 a hérité du redoutable problème. Sera-t-il en sa puissance de le résoudre? telle fut la question posée dès l'abord par la fortune à la nouvelle royauté.

Nous établissons que l'unique solution prospère était de s'approprier, autant qu'il était en elle, les forces de la restauration, en conservant celles qui lui sont propres. Que si vous croyez cette solution impossible dans l'état de l'opinion régnante, c'est déclarer la monarchie de 1830 impossible elle-même. Quoi qu'il en soit, on fera voir dans ce livre, que ce fut en réalité à cette condition expresse qu'elle reçut l'adhésion et les

serments de la France. On dira les fautes commises; la plaie sociale agrandie sous des semblants politiques qui trompent les meilleurs esprits ; enfin, la nécessité flagrante de s'enchaîner aux seuls principes à l'ombre desquels l'ordre et la liberté puissent se donner la main. Ensuite l'avenir conclura.

LIVRE SECOND.

—

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DEPUIS 1789.

Combien de fois, ô mon pays, dans ces derniers temps, tu as changé de lois, de monnaies, de magistratures, de mœurs, et renouvelé les chefs de la cité ! Tu ressembles à cette malade qui ne peut trouver de repos sur sa couche, et qui tâche d'apaiser ses maux, en changeant d'attitude.

DANTE, *Purgatoire*, ch. VI.

LIVRE SECOND.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DEPUIS 1789.

CHAPITRE PREMIER.

DIFFICULTÉS ORGANIQUES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Multosque per annos
Jactamur ventis acti, Maria omnia circùm,
Tantæ molis erat Romanam condere gentem!
VIRGILE.

Héritiers de la révolution de 1789, nous avons à régir une société où ne se rencontre aucun des éléments de force, aucune des conditions de stabilité qui étaient propres aux Constitutions anciennes, et qui, à l'heure où nous sommes, sont encore les fondements de l'ordre dans l'Europe entière. On l'a indiqué déjà : partout l'immobilisation des biens et l'inégalité des personnes, sont les bases essentielles d'un état social échelonné

par classes qui se maintiennent dans l'ordre fatal, comme les assises d'une pyramide s'affermissent, en s'élevant, par leur propre poids.

L'égalité civile au contraire est le principe de la société française, et c'est là sa gloire. Nous y joignons l'égalité indéfinie des partages et la perpétuelle mobilité des fortunes. Mais régir une famille de trente-deux millions d'hommes égaux en droits, mais régler et contenir par des digues solides cette mer mouvante, c'est là une tâche que jamais législateurs n'avaient eu à se proposer jusqu'à nos jours.

Aussi, voyez depuis quarante ans le travail immense de notre patrie! Elle s'agite, cherchant partout la stabilité, en poursuivant l'image sous toutes les formes, l'attendant un jour de l'ivresse de la démagogie, le lendemain du repos du pouvoir absolu et des distractions de la victoire, plus tard des promesses de la légitimité, et, toujours déçue, toujours retombant sur elle-même de son propre poids, faute d'avoir pu trouver ou d'avoir su reconnaître dans son sein ces principes conservateurs, ces éléments de repos, qui sont nécessaires aux nations comme des rivages à l'Océan.

Cette maladie publique était déjà terrible, et la révolution de juillet l'aura profondément aggravée.

La nature des révolutions fait leur destinée. Elles ont des caractères aussi distincts que les gouvernements même; un politique pourrait les

classer suivant leur principe, comme ce naturaliste qui donne des noms et des lois aux monstres.

Il est des révolutions qui meurent où elles naissent, semblables à ces êtres dont le sort est de ne voir qu'un soleil. Celles-là se bornent à remplacer un prince par un prince, ou même une lignée de rois par une autre lignée; puis tout rentre dans l'ordre accoutumé. Ce sont les révolutions de palais. Elles appartiennent aux États despotiques : car les révolutions les plus douces sont celles des nations que des gouvernements violents régissent. Là, il n'est point de peuple pour y intervenir.

Dans nos monarchies libres, tout orage aura la grandeur terrible des tempêtes de la république, parce que, du fait même d'une révolution, la monarchie est suspendue, la république commence. Ce qui distingue, en effet, les deux régimes, c'est l'instabilité du pouvoir suprême.

Si pourtant ce sont les intérêts aristocratiques qui ont renversé le trône, la secousse sera circonscrite et passagère. Le caractère de l'aristocratie est l'amour et l'intelligence de l'ordre ; elle se hâte de clore le champ de bataille sur lequel elle a vaincu ; en prolongeant sans nécessité la commotion, elle craindrait de susciter des passions qui l'ébranleraient elle-même sur sa base.

C'est ainsi que sont tombés, sans bouleversement profond, les Stuart il y a cent quarante ans, et, de nos jours, les Wasa.

Aussi, le propre des révolutions de cette nature est-il de se restreindre, de se diminuer, de se nier en quelque sorte elle-même le plus possible. Les Bernadotte procèdent de l'adoption de duc de Sudermaine. Guillaume III, gendre de Jacques II, se donne pour l'héritier légal du monarque qu'il est venu renverser les armes à la main. On rapetisse autant qu'on peut devant les hommes l'infraction accomplie, au risque de la grandir devant Dieu.

Ici ce n'est pas ainsi qu'on procède. On met de l'orgueil à avoir accompli plus de ravages qu'on n'en fit en réalité. On appelle dynastie nouvelle des princes qui ont l'honneur de descendre, comme la branche aînée, de Henri IV, de saint Louis, de Hugues Capet, de Robert-le-Fort. C'est la querelle du *quoique* et du *parce que*. Le parce que est la vérité. L'opinion s'attache au quoique par forfanterie de destruction.

C'est que la pente inévitable, le péril constant des révolutions populaires, est de se laisser entraîner, comme des torrents furieux, à envahir et bouleverser l'ordre social. Alors, il n'est pas donné à l'homme de mesurer la carrière qui les attend.

La France a le sentiment de ce péril : ivre de démocratie, elle se rend compte de sa propre fragilité. De là vient son épouvante des révolutions, qui a fait la sécurité du gouvernement royal et qui le trompa. C'est par là qu'elle a accepté, au lendemain de son ébranlement, dans l'avènement du

premier prince du sang, la première combinaison qu'on lui a présentée comme un point d'arrêt, un dénoûment, un pouvoir; c'est par là que les partis la trouveront longtemps inébranlable; que le gouvernement qui est, aura toujours des chances de durée; qu'elle fera constamment des vœux sincères pour sa conservation. Mais ce sera sans lui prêter cet appui qui fait la facilité du pouvoir et la force des institutions; sans comprendre que la liberté n'est possible, chez un peuple, que lorsque les garanties du pouvoir abondent; sans reconnaître enfin que, plus la fortune aura brisé d'éléments d'ordre, plus la sagesse commandera d'y suppléer par les doctrines et par les lois.

Telle est, depuis 1789, la difficulté profonde des temps présents; et jusqu'à ce que les leçons de l'expérience nous aient enfin profité, ce sera le péril de tous les temps à venir.

CHAPITRE II.

—

LA RÉVOLUTION DE 1789.

La révolution française a été sans cesse comparée à la révolution d'Angleterre. Sous la restauration, nous avons vu ce parallèle propagé par les écoles ennemies ou simplement dissidentes, avec une sorte de superstition qui a été bien fatale. Nous l'avons vu accepté par les amis même du trône, ce qui est difficile à comprendre : car le gouvernement des Stuarts fut l'un des plus dissolus, des plus tyranniques, des plus sanguinaires qui aient souillé l'histoire. Rien ne prouve autant, que, de tous côtés, on se rendait également mal compte et du présent, et du passé.

La révolution anglaise n'a eu que des ressemblances extérieures avec la nôtre. Pour le fond, pour les principes, pour le but, pour les résultats, point de rapports.

Ainsi, la révolution de 1649 fut religieuse autant que politique, et politique plus que sociale. Elle naquit du combat des sectes plutôt que de celui des pouvoirs. Elle ne toucha dans son cours à la Constitution britannique que par les démêlés

du trône avec les communes, et ne toucha par aucun point à la société ni à ses bases. Elle n'eût garde d'attenter à la propriété. Elle laissa intactes toutes les hiérarchies qu'elle avait trouvées debout. La vieille aristocratie, que les siècles avaient enfantée, et qui devait encore durer des siècles, ne fut pas un instant mise en cause. Si la Chambre haute se vit suspendue, ce fut comme pouvoir, et non pas comme ordre. Quatre pairs seulement périrent dans la tourmente. Charles II, en réparation de cet attentat, offrit à leurs héritiers un nombre égal de têtes de régicides au choix, et cela sans compter les innombrables victimes qu'à chacun des jours de son règne, il ajouta de son chef à ce terrible holocauste. Nos journalistes, qui, au milieu de tout le sang versé depuis quarante ans dans notre patrie, n'ont la mémoire frappée que des vindictes de la restauration, où en seraient-ils si elle avait offert, aux vingt mille familles touchées par la hache révolutionnaire, l'affreuse indemnité du talion?

Cette différence dans le principe et les actes des deux révolutions en produisit une autre, toute à l'avantage des Stuarts : ils avaient quitté seuls le sol anglais, d'où ils étaient seuls bannis; et quand ils rentrèrent, ils n'avaient point le cortége de toute une classe décimée, proscrite, expropriée : ils ne trouvèrent non plus debout aucune des œuvres de la révolution. Elle n'avait laissé

après soi ni de nouveaux intérêts, ni une législation nouvelle, ni de nouvelles maximes. Il ne régnait dans les esprits ni haine du passé, ni révolte contre ses souvenirs, ni inquiétude de ses résurrections. Par la réintégration de la royauté, le vieil édifice se trouvait tout entier replacé sur ses fondements.

Ce vaste édifice avait tant de puissance qu'il ne fut pas ébranlé par la commotion nouvelle qui brisa sans retour, au bout de trente années, le sceptre des princes du sang d'Écosse. La révolution de 1688 n'eut ni d'autres causes ni une autre portée que la première. Cette fois, tout le différend de l'Angleterre avec ses princes consista dans une croyance longtemps cachée au fond de leur conscience et qui éclata enfin. Si la liberté s'établit par suite de cette secousse rapide, ce fut cent ans après seulement, et parce que l'aristocratie domina, comme les communes avaient dominé dans la révolution de 1649. Les communes avaient inauguré la tyrannie faite homme dans Cromwell. L'aristocratie stipula, pour prix de la couronne qu'elle donnait, le bill des droits, et elle en fit sortir à la longue le magnifique régime que le monde contemple.

L'histoire ne l'oubliera point, en dispensant ses justices : les Bourbons étaient réservés à une tâche et plus grande, et plus difficile, et plus compliquée que celle des Stuarts; car elle devait être

proportionnée à la grandeur, aux difficultés, aux complications de cette subversion immense de 1789, qui avait accompli une autre œuvre qu'une transformation accidentelle et passagère de l'État, qui passa au crible la *société* même, et, achevant l'ouvrage ébauché par Louis XI, continué par Richelieu, poursuivi par Louis XIV, coucha dans la poussière l'édifice entier de la constitution féodale à laquelle s'était appuyée la monarchie française. Tel est le caractère véritable de la révolution que nous avons à gouverner et à clore. Elle fut une sorte de loi agraire qui fit du sol une répartition nouvelle : elle marqua l'avènement du grand nombre à la propriété; des classes moyennes, à la puissance; de tous, à l'égalité.

Les révolutions dépassent toujours, d'un bond, leur premier but. Les Anglais, en combattant pour la suprématie d'un culte, arrivèrent à la liberté politique. En France, c'est bien la liberté que tous les sprits veulent de prime-abord. Né, comme il arrive toujours, dans les hautes régions de l'ordre social, descendu de la cour à la ville, de la noblesse à la bourgeoisie, ce vœu est prémédité, mûri, exprimé d'une façon régulière, consigné enfin dans les *cahiers* des députés les plus librement et les mieux élus qu'il y ait eu dans le monde. Jamais volonté nationale ne fut, et plus authentique, et plus universelle. Mais tout à coup, voilà que la révolution, non contente de

fonder, s'il se pouvait, des institutions libres, tente de les asseoir sur un principe nouveau encore dans le monde, l'égalité ; et fatiguée de poursuivre à la fois ce double but, dont un seul devait être l'affaire des siècles, elle s'épuisera dans l'enfantement d'une démocratie qui maintenant nous demande les lois que n'a pas su lui donner sa mère.

L'Assemblée constituante a laissé des leçons éternelles. Jamais plus grand spectacle ne s'offrit au monde : d'un côté, Maury et Cazalès défendant pied à pied, à la tête de la noblesse et du clergé de France, la vieille France qui s'écroulait ; de l'autre, la phalange des Clermont-Tonnerre, des Montmorency, des Noailles, des Talleyrand, des Mounier, des Malouet, des Lafayette, des Bailly, des Lameth, des Syèyes, des Duport, des Barnave, des Boissey-d'Anglas, des Lanjuinais, des Thouret, des Volney, par-dessus tout des Mirabeau, l'élite enfin de la nation française et de toutes les nations, unanimes pour appuyer la monarchie au système représentatif. Eh bien ! tant de beaux génies, tant d'âmes généreuses échouèrent dans ces tentatives violentes de tout détruire et de tout refaire en un jour ; de renverser jusqu'à ses bases l'ordre social qui était debout, pour en bâtir incontinent un nouveau avec des décombres ; de fonder des lois avec l'assistance de la multitude soulevée ; de rendre leur

ouvrage respectable aux hommes après n'avoir montré eux-mêmes nul respect pour l'autorité des siècles; de maintenir la royauté en abattant autour d'elle tous les appuis, en niant toutes les supériorités, en abolissant partout les droits héréditaires; de constituer aux mains d'une seule assemblée l'arsenal de toutes les forces de l'empire, et au sein des masses, sous le nom de citoyens actifs, le dépôt de toutes les lois; de créer enfin la démocratie en lui mettant au front une couronne, et d'établir la liberté sur de tels fondements! C'étaient autant d'entreprises surhumaines. La fortune le leur apprit bientôt. Ces nobles cœurs se brisèrent au spectacle du mal qu'ils avaient fait à leur pays; ces génies puissants s'étonnèrent d'avoir pu être si funestes : combien d'entre eux eussent voulu n'avoir été qu'inutiles!

L'œuvre de l'Assemblée constituante fut de briser le faisceau de l'ancienne constitution et de l'ancienne societé française, pour exproprier de la puissance les classes qui en étaient investies depuis des siècles. Elle frappa de son foudre les pouvoirs et les ordres, les rangs et les distinctions, les priviléges et les propriétés. Mais mettre en effet au néant un ordre social lié à toutes les habitudes, à toutes les existences, à tous les intérêts d'un grand peuple, des décrets pouvaient le proclamer; les années pouvaient seules l'accomplir. L'esprit ancien resta vivant. Les

débris renversés se rallièrent. L'aristocratie dépossédée se setira en armes sur le Rhin, comme eussent fait, vaincus, les Francs dont elle représentait l'héritage. La Vendée, la Bretagne, de leur côté, protestèrent par le fer et le feu. C'étaient les vassaux s'insurgeant pour le maintien du pacte à l'ombre duquel les générations s'étaient écoulées; ils furent héroïques dans la défense des supériorités et des croyances, autant que les armées de la révolution le furent pour sa querelle. L'émigration et la Vendée s'appuyaient à la royauté, comme la révolution au sol de la patrie. C'était l'ordre ancien tout entier. La maison royale, vivante image de la patrie depuis tant de siècles, se divisa comme la France. Tandis que les Bourbons et les Condés rassemblaient sous le drapeau blanc les restes de cette vieille société française, dont leur race était la représentante séculaire, les d'Orléans, comme la minorité du clergé, comme la minorité de la noblesse, firent alliance avec la société nouvelle dès les débuts de l'Assemblée constituante, alliance douloureusement scellée dans la Convention, relevée et honorée sur les champs de bataille à Jemmapes et à Valmy.

Le principe démocratique resté maître de la France, grâces à ces victoires et à celle de Fleurus, que fera-t-il de la France et de lui-même? Il a remplacé le principe monarchique de l'Etat et le principe aristocratique de la société par la

doctrine de la souveraineté du peuple; et voilà que le peuple souverain s'entend, moins le roi, moins les princes, moins les grands, moins les prêtres, moins les nobles, moins les riches, moins les bourgeois, moins les lettrés; il ne comprend que la multitude. La multitude règne; elle règne sans frein, sans contre-poids, sans partage. La France n'a donc fait que changer d'aristocratie. Il y a toujours une classe suzeraine, dominante, exclusive. Seulement, celle-ci a le pied dans la boue et la main dans le sang.

En effet, ce qui restait des classes élevées, la tête de la démocratie, dépossédée à son tour de la puissance, n'a pas eu le temps d'émigrer ou de fuir; elle est moissonnée sur les échafauds. L'esprit démocratique reconnaît un maître : c'est l'esprit démagogique, l'esprit révolutionnaire qui triomphe; et il règne sans entraves.

Voyez comme alors, selon son génie fatal de tous les temps, la démogagie renverse tous les fondements de l'ordre social. Au droit, elle a substitué l'insurrection, les piques, la lanterne, la mort, partout la mort! Le passé de la patrie, elle l'a mené à l'échafaud dans la personne de son roi; les supériorités naturelles ou acquises, qui sont la gloire, qui sont la force des Etats, elle les a abattues à coups de hache, et elle tient la guillotine en permanence pour hâter le succès de l'œuvre. La religion, *elle écrase l'infâme*, sui-

vant le vœu des philosophes, et l'écrase sous les roues du tombereau homicide. La propriété, elle la broie comme sous le pilon ; elle applique la confiscation, comme elle fait la mort, à des classes entières, à l'élite entière de la grande famille. Et le peuple gorgé de ce butin pris sur les siècles, le peuple est-il du moins heureux, riche, prospère ? Point ! Par sa misère il égale ses crimes. Il meurt de faim et de désespoir dans ce pactole qu'il a conquis ; il est contraint d'aller, tout ivre de sang, tout insensé d'anarchie, adorer la Raison pour retrouver des dieux ; il étonne l'univers de ce que peut l'abandon des principes constitutifs de l'ordre social. L'ilote ivre de Sparte pâlit auprès de cet orphelin parricide, de ce fanatique qui ne croit point, de cet homme qui veut être libre et n'a rien respecté au ciel ni sur la terre, qui parle d'égalité et proscrit les illustrations, la vertu, le génie, la gloire. On s'est beaucoup demandé pourquoi les Romains avaient leurs saturnales. On a prétendu que c'était une pensée d'humanité, un dédommagement, donné à l'esclave, des ennuis de sa longue servitude. Non ! non ! Le dédommagement n'eût été que cruel, puisqu'il aurait duré un jour, et risqué d'empoisonner toute la vie. La vraie pensée devait être de faire voir ce que serait la puissance en des mains impropres à l'exercer. Le législateur es-

péra ainsi rendre cher et sacré à tous les Romains le joug des mœurs et celui des lois.

Voilà la suite des faits. Maintenant, où furent les causes? Comment se consomma, d'abord au sein de la société toute entière et ensuite au sein de la démocratie triomphante, cet ostracisme sanglant de leur plus saine élite?

Tout le monde a dit combien l'Assemblée constituante fut éclatante en talents et en vertus. Assurément, sa tribune est la plus haute qu'il y ait eu dans l'univers. Il y a été promulgué, comme du haut d'un Sinaï, au milieu des foudres et des tonnerres, des maximes qui sont la loi nouvelle du genre humain. Mais ce qu'on n'a pas assez dit, ce qu'on n'a pas recherché assez, c'est d'où vient toute cette gloire, d'où viennent toutes ces fautes?

Sans doute, les fautes appartiennent beaucoup à l'état de la société, à la direction des esprits, à l'universelle ignorance des éléments nécessaires d'un gouvernement libre, à la lutte animée des divers ordres, à cette mauvaise éducation de la monarchie absolue, qui n'avait pas enseigné, pendant un demi-siècle, à craindre la licence dans les lois, alors qu'elle-même professait la licence dans les mœurs et la propageait dans les esprits. Mais, assurément, il faut par-dessus tout accuser ces six cents membres du Tiers, nouveaux aux affaires, animés de ressentiments jaloux, pressés, à leur propre insu, de se venger d'une longue impuis-

sance par des destructions soudaines, et d'une longue infériorité par un rapide nivellement! On ne regarde jamais, dans les assemblées, que les chefs qui remplissent la tribune. Il faut voir le troupeau qui remplit les bancs. Là est l'instinct qui meut, la volonté qui pousse, la force qui prononce. Par le doublement du Tiers, la royauté avait elle-même renversé la constitution antique, et appelé la démocratie à l'empire.

Mais l'éloquence, mais le génie, mais la gloire en un mot, à quoi tout cela tint-il? Incontestablement, à cette cause unique, que l'Assemblée était la représentation, sinon prudemment ordonnée, du moins vraie et complète, de la France; qu'elle réunissait dans son sein l'élite véritable de la nation; que toutes les supériorités y furent conviées comme tous les intérêts; que le génie national y parut dans tout ce que la monarchie avait de grand et de renommé. Si ce ne fut point assez la tête de la France qui voulut pour la France, du moins ce fut elle qui représenta pour le corps entier de la nation.

Supprimez les deux premiers ordres d'alors; croyez-vous n'enlever que la milice altière qui combattait derrière Maury et Cazalès? Point; vous enlevez au parti des idées nouvelles, Mathieu de Montmorency, Talleyrand-Périgord, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Liancourt, l'abbé Syèyes, l'abbé Grégoire, Duport, les deux La-

meth, le duc d'Orléans, enfin les princes de la révolution, Lafayette et Mirabeau !

A part les personnages célèbres, supprimez dans l'Assemblée le contre-poids de l'aristocratie ancienne. Laissez le Tiers, seul maître de la France, seul aux prises avec une révolution, ayant à la museler sans secours ou à la précipiter sans obstacle. A quelles tentations, à quelles extrémités, livré ainsi à lui-même, n'eût-il pas été emporté d'abord ? Ce qu'il eût fait, les deux années qui suivirent nous le révèlent.

L'Assemblée législative laisse échapper en même temps la puissance et la renommée. Elle a fait le 10 août ; elle a renversé le trône, et ces grands coups ne lui ont pas valu la gloire. Pourquoi les a-t-elle portés ? Pourquoi ont-ils été stériles pour elle, et brille-t-elle d'un si faible éclat ? C'est qu'elle n'était, de la France, qu'une image incomplète, qu'un torse mutilé ; tous les partis ne siégeaient pas dans son sein, tous les intérêts n'y avaient point leurs représentants et leurs défenseurs ; émondé par les dissensions civiles, le tronc national n'y montrait qu'une partie de ses rameaux.

D'un autre côté, la puissance publique était descendue d'un échelon : et dès-lors l'influence qui domina le pays, la passion qui maîtrisa les pouvoirs, la force qui les assista, d'où serait-elle venue, sinon de ces zones inférieures, où le penchant naturel est le nivellement, où le génie est la

destruction, où la politique est la force, et partant la tyrannie. La tyrannie, disons-nous; aussi l'histoire des passions démocratiques, dans tout l'univers, se réduit-elle à ces deux phases : l'exercer ou la subir.

Une fois vaincue et dévastée la région sociale où réside le dépôt des lumières, de l'opinion, de la conscience des peuples, voyez ce qui resta de la puissance publique, la terreur; de l'ordre, le sang et les ruines; de la liberté, une grande profanation et une cruelle méprise.

La Convention, jusqu'au 31 mai, a une tribune encore. Elle compte dans ses rangs les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Isnard, cette Gironde éloquente qu'elle a reçue de la Législative et qu'elle brûle de passer aux échafauds. Comment fait-elle pour les réfuter? L'insurrection prend séance, escalade la tribune, gourme le talent, saisit au collet le courage, trouve plus simple de jeter bas ses adversaires que de les entendre, et plus facile, comme Lanjuinais le dit si bien, de les assommer que de leur répondre. Mis au monde pour exercer les pleins pouvoirs de la multitude, le sénat populaire se distinguait encore de la multitude par tous ces hommes qui voulaient l'impossible : qui voulaient la république par les masses, et avaient dans l'esprit une autre liberté que le niveau, dans le cœur une autre politique que la vengeance. Derniers représentants de l'indépendance des opinions, ils

ne trempaient qu'à regret dans le crime. Derniers dépositaires de la parole, ils ne cédaient pas sans protestation à la violence brutale. La Convention les rejette de son sein : elle les livre à la furie populaire; et, à dater de ce jour, il se fait silence dans son enceinte, comme dans le Forum quand les Plébéiens eurent vaincu. On ne parle plus qu'aux Cordeliers pour dénoncer, et aux Jacobins pour proscrire. La Convention a cessé d'être une assemblée représentative qui discute : c'est une cour étoilée qui frappe. La France, avec sa liberté révolutionnaire, est arrivée en même temps au silence et au deuil des tombeaux.

La liberté de la presse reste-t-elle du moins, comme un dernier asile, l'apanage de la pensée, du droit, écrasés sous le poids de toute cette dictature sanglante qui s'appelle la liberté? Non, cette puissante franchise s'est évanouie avec celle de la tribune. Le malheureux Camille Desmoulins a cru que les membres de ce corps qui régnait sur la France, que ceux au moins qui venaient de condamner *le tyran* Louis XVI, étaient en droit de faire de l'opposition contre les tyrans subalternes et atroces du jour, contre un Lebon et un Carrier : point! le régicide ne dispense pas de la servitude. Sa tête tombe, parce que sa main a écrit. Les intérêts, les talents, les partis aux prises ont perdu jusqu'au dernier vestige de ces arènes indépendantes que l'ère de 1789 avait promises à la France,

et qui constituent la liberté. Il n'y a plus de luttes d'opinion qu'entre la voix de Marat demandant toujours des victimes, et le poignard de Charlotte Corday qui lui répond. C'est alors que brillent, l'injure à la bouche et la hache à la main, les Saint-Just, les Barrère, les Robespierre enfin, tous ces montres dont on s'est mis depuis quelques années à célébrer le génie. Ah ! il y a plus homme de génie qu'eux tous : c'est le bourreau !

Le malheur de la démocratie est ce perpétuel entraînement à substituer la force à la loi, à trancher tous les différends par le glaive, à compter le nombre pour le droit et la justice? Et accepte-t-on, pour vider les débats des opinions et des partis, un autre glaive que la parole, un autre champ de bataille que la tribune, un autre jugement de Dieu que les solutions pacifiques de discussions sans entraves, la liberté n'est plus. Quand madame Roland marcha, poussée par la furie populaire, vers l'échafaud où Marie-Antoinette avait porté sa tête sacrée, elle dut se rappeler qu'elle avait trouvé tout simple, une année auparavant, que cette même furie populaire se levât en armes, au nom de la liberté, contre une constitution entourée des serments de la France, et qu'elle chassât Marie-Antoinette, avec toute sa race, d'un trône qui devrait être défendu par l'autorité des lois nouvelles, en même temps que par huit siècles assis sur ses degrés.

Certes, la terreur fut grande justicière, et grâce à la haine des factions pour leurs chefs dissidents, il en sera toujours ainsi. Elle promena son glaive impitoyable sur toutes les têtes qui avaient invoqué le règne de la force, qui avaient mis, à la place de la liberté, la guerre et son ivresse. Les Chabot comme les Camille Desmoulins, les Barbaroux comme les Danton, vinrent expier leur faute sur l'autel sanglant, et les sacrificateurs ne furent pas épargnés par la vindicte du ciel. La terreur, en expirant se replia sur ses auteurs, sur Robespierre et ses complices ; elle les dévora. Si Louis XVI, qui ouvrit, comme un roi, cette marche lugubre, avait aussi expié des fautes, ce n'étaient pas les siennes du moins : c'étaient celles de la royauté absolue, celles de ses pères. Aussi le martyr auguste demanda-t-il en vain que son sang ne retombât point sur la France. La prière du fils de Saint-Louis ne fut pas exaucée : tout son sang devait retomber sur la France.

Nous savons quelles explications ont été données des attentats et des folies de cette ère abominable. On a fait de l'échafaud un champ de bataille, de la terreur une guerre défensive, et sans décorer ces affreuses vindictes du nom de justice, on les a consacrées sous celui de nécessité. C'est une excuse, trouvée après coup par des hommes de talent engagés dans une lutte qui a faussé leur grand

sens (1). Comme ils se laissent prendre à cette perpétuelle confusion des mots de démocratie et de liberté, ils se sont cru obligés de justifier à tout prix la première pour l'honneur de la seconde. Leurs commentaires se fondent sur des anachronismes. Ce n'est pas pour parer à des périls que la révolution assouvit sa fureur, et certes le moyen était mal choisi ; car elle n'eût fait que les accroître. C'est pour obéir à ses instincts grossiers ; c'est parce qu'elle était le gouvernement des masses, la démagogie en action, voilà tout. Car si elle tua le prince que l'Assemblée constituante avait par décrets surnommé le restaurateur de la liberté, ce fut quand elle venait de vaincre la coalition, de conquérir la Belgique, d'emporter Mayence, d'occuper Francfort, quand elle faisait trembler l'Allemagne, et pouvait, terrible et glorieuse, dicter la paix. Ce furent au contraire ses victoires qui lui donnèrent le courage de ses crimes. Ce furent aussi ses crimes, qui ranimèrent la coalition, y firent entrer l'Angleterre, soulevèrent la Vendée, la Bretagne, le Midi, Lyon enfin, et mirent la révolution à deux doigts de sa perte. La révolution aurait péri par l'attentat du 21 janvier, si elle avait pu périr.

Mais elle était invincible ; ce qui faisait sa tyrannie et ses spoliations, fit aussi sa force. Elle

(1) M. Thiers ; M. Mignet.

avait les masses avec elle; ces masses furent héroïques contre l'étranger. Elles enfantèrent les armées, les capitaines, les victoires; aussi ne servirait-il de rien aujourd'hui d'accuser l'origine de la société nouvelle, de lui objecter les méfaits qui suivirent sa naissance. Il en est des révolutions comme des enfants des barbares qu'on livrait au cours des fleuves pour les éprouver, et n'avouer que ceux qui résistaient aux flots. Elle a résisté à toutes les tempêtes. Telle est sa nature, qu'elle a revêtu d'une insurmontable puissance tous les gouvernements créés ou reconnus par elle, soit qu'elle se chargeât elle-même de se régir sous l'ombre d'un comité de salut public, soit qu'elle ceignît avec le plus grand de ses fils le bandeau des rois, et poursuivît les restes des projets de Pilnitz dans toutes les capitales et sur tous les trônes. Et si l'Europe devait finir par prendre sur les armes françaises une revanche terrible, les intérêts nouveaux n'étaient plus en question depuis longtemps. Ils avaient depuis longtemps assuré leur victoire. L'Europe à Campo-Formio, à Amiens, partout, les avait reconnus sans retour. Ce fut non plus l'esprit démocratique, mais l'esprit militaire, non plus la passion de la liberté, mais la passion des conquêtes qui souleva les résistances offensives des têtes couronnées. Des envahissements dynastiques avaient remplacé la propagande révolutionnaire. Napoléon en personne, Napoléon

seul était l'antagoniste de l'univers. De tout cet assaut de principes, de toute cette guerre commencée au nom de la liberté et de l'égalité, il ne restait au dehors qu'un duel de rois.

Au dedans, il restait de cette subversion effroyable la division de la propriété et sa mobilité, une nouvelle loi civile et l'égalité devant la loi; faits énormes qui, assurant la diffusion du bien-être public et privé entre tous les enfants de la grande famille, et donnant à l'Etat social une base nouvelle, exigeaient de la constitution politique de nouveaux moyens de force et de stabilité! Pour que la liberté pût s'établir un jour, il fallait d'abord l'institution d'un gouvernement puissant, le retour aux principes éternels de l'ordre, la conciliation de ces principes avec la société nouvelle, la réunion des deux Frances divorcées pour leur commun malheur. Les termes du pacte de conciliation devaient se trouver tôt ou tard, puisque deux choses demeurent également constantes; c'est que l'ancienne aristocratrie, l'Europe, le monde seraient impuissants pour détruire l'ordre nouveau, comme l'ordre nouveau l'est lui-même pour fonder et maintenir un véritable système représentatif.

Aussi, la révolution se reconnut-elle, sous la longue épreuve des misères publiques, incapable du pouvoir non moins que de la liberté. Elle avait eu horreur d'elle-même; elle se chercha un tuteur

et le trouva dans un soldat législateur. Il advenait à la France fatiguée, ce que Tacite dit de Rome, après le règne des triumvirs : elle se réfugiait sous les lois d'un maître. C'est ainsi que l'ordre renaît, et le monde nous appelle la grande nation. Mais nos châtiments ne sont pas finis : car l'ordre n'est venu qu'avec le despotisme. Nos châtiments touchent à leur terme ; le despotisme vient avec le génie qui le justifie et la gloire qui le rehausse.

CHAPITRE III.

—

RESTAURATIONS SUCCESSIVES. — RESTAURATION AVANT LA CHARTE,

OU L'EMPIRE.

Une longue restauration sociale précéda le retour des Bourbons : l'Empire. Une autre restauration, celle-là toute politique, devait accompagner la royauté capétienne : ce fut le régime de la Charte. Une troisième, passionnée, subversive, fatale, pouvait suivre : la nation crut en voir l'aurore dans les ordonnances de juillet (1830), et de là est venue la nouvelle révolution.

C'était, disons-nous, une restauration, que le rétablissement des autels, la réintégration du calendrier, des locutions et des usages de la société ancienne, le rappel de ses restes fugitifs, la renaissance d'une ombre de puissance paternelle, celle des distinctions honorifiques, celle des titres transmissibles, celle des majorats héréditaires, celle d'une cour, celle d'un trône, œuvres inattendues et magnifiques du conquérant de l'Egypte et de l'Italie. Ajoutez la création de codes magnifiques, et l'organisation d'un pouvoir également fort et tutélaire, d'un pouvoir impartial quoique

absolu. Par-dessus tout, voyez le système entier prendre pour appuis les deux supports nécessaires de l'autorité parmi les hommes, l'illustration et la propriété. Napoléon mérita le titre de restaurateur de l'ordre, que ses contemporains lui déférèrent ; c'était avec raison celui qui flattait le plus son orgueil.

Or, cette restauration était indispensable à la révolution même. Otez du milieu des hommes les lois, le pouvoir, la sécurité, le respect, un culte ; la bête fauve n'a point de plus grossiers destins. Aussi la société nouvelle s'affermit-elle sous la main du géant qui la régla. Son autorité glorieuse pacifia les esprits, accoutuma le Bleu et le Vendéen à vivre et combattre ensemble ; mit la nouvelle France, d'abord athée, puis théophilanthrope la veille, aux genoux du chef de l'Eglise romaine ; restitua aux pontifes, à leurs pompes, à leurs rites, les hommages de la foule ; plia le républicain et le démocrate à voir, à servir des têtes couronnées ; apprivoisa l'opinion avec la renaissance de l'aristocratie ancienne par la création de la nouvelle ; assit enfin cette France flottante, au sein de laquelle pas une institution et pas un principe n'étaient restés debout, sur ces grandes lois que l'Empire portait en quelque sorte incarnées en lui : le respect des croyances, des supériorités, des pouvoirs.

Mais l'ordre social ne fut reconstitué par le pre-

mier consul et l'empereur qu'au profit des intérêts nouveaux. Si un trône s'élevait au sein de cette terre, où la charrue révolutionnaire avait passé, un parvenu y siégeait. Sa cour brillait de gloires récentes; les rejetons des vieilles races n'étaient admis, quelque fut l'éclat des noms, qu'aux rangs secondaires, et semblaient n'être là que pour donner du relief et des supports à toute cette improvisation d'une noblesse sans aïeux, d'une monarchie sans passé. Un Montmorency pouvait bien arriver au titre de comte, point à celui de duc, de peur que l'ancienne société ne se crût réintégrée en lui; une superbe jalouse ne lui permettait pas même le titre de baron, comme si le premier baron chrétien eût fait ombrage aux premiers soldats de la révolution et de l'univers. Dans cette monarchie faite de main d'homme, il fallait que rien ne sentît la main du temps; tout continua à dater des ruines de la Bastille; l'ordre ancien restait vaincu.

La liberté ne pouvait, par cela même, trouver place dans le gouvernement du 18 brumaire. L'ancienne France aurait fait un perpétuel effort pour prendre, sur ces champs de bataille des élections, de la presse, des deux tribunes, où le nombre ne fait pas la victoire, des revanches de ses longs revers. L'aristocratie impériale serait restée sans défense contre les héritiers de cette autre aristocratie, plastronnée de siècles et rehaussée de

malheurs, qui eussent attaqué sa suprématie dans le sentiment public, toujours contraire en France aux pouvoirs régnants, avec toutes les armes. Les feux croisés de l'esprit républicain et de l'esprit royaliste l'auraient criblée. L'empereur même n'y aurait pas tenu ; il ne serait resté que le grand homme ; alors tout croulait.

La longue guerre de l'Angleterre et de l'empire ne fut pas seulement, comme on l'a dit beaucoup, une autre guerre de Rome et de Carthage, une rivalité de la puissance territoriale et de la puissance industrielle, un effort du sceptre du continent pour briser, comme on parlait alors, le trident des mers. Napoléon, vraisemblablement, portait plus loin sa pensée : c'était contre la tribune anglaise qu'il avait médité la descente ; c'était contre la presse anglaise qu'il avait fulminé les décrets de Milan et de Berlin ; c'était la liberté que ses manifestes nommaient le génie du mal, et il avait raison. Il ne restait de liberté dans le monde que sous les voûtes de Westminster et sur le rocher de Cadix : il s'y brisa.

La chute de Napoléon était la suite nécessaire de sa mission immense et fatale. Il ne pouvait dompter l'anarchie qu'à l'aide du pouvoir absolu ; car Dieu n'aurait pas réglé le chaos, si le chaos avait été libre. La condition du pouvoir absolu était de donner à la France la perpétuelle distraction de la gloire, la perpétuelle indemnité de la

conquête. Mais la conquête pouvait-elle avoir un autre résultat que la réunion de tous les peuples et de tous les rois dans un intérêt commun, en même temps que la lassitude, l'épuisement, l'animadversion de la France ? Le jour devait venir où la France se retirerait du colosse. Ce jour vint, et il tomba faute d'appui.

Gloire éternelle à cet homme du destin, non pas pour avoir promené au milieu des nations le char de la France en foulant sous sa roue altière les peuples et les rois ; non pas pour avoir été le plus grand capitaine des temps modernes, et peut-être de tous les temps ; mais pour avoir rendu ce service immense de débrouiller le chaos révolutionnaire, de former, dans le sein de la société bouleversée, un gouvernement fondé sur les seules maximes que puissent accepter les nations civilisées, de frayer enfin la route où la puissance publique doit s'affermir parmi nous, si nous voulons une fois nous reposer à l'ombre d'institutions stables et régulières ! Il nous enseigna à prendre les supériorités de toute nature pour remparts. Il pensa que la gloire était un vain nom, si elle ne maintenait les fils dans les hautes régions où s'étaient élevés les pères ; que l'hérédité était nécessaire à l'ambition comme le but à la course, sous peine de la voir décheoir en spéculations misérables, et se contenter du lucre qui du moins se transmet. En même temps, il fonda une adminis-

tration, une et puissante à son image, qui fait de notre société éparse un seul corps, qui rend notre démocratie compacte et gouvernable, qui est notre lien et notre force uniques. Cette administration a donné à la restauration sa puissance matérielle et ses chances de durée : c'est un bienfait que la France méconnaît, et, aujourd'hui encore, elle en vit.

On juge des gouvernements par ce qu'ils ont fait de leur vivant ; c'est une méprise. Il faut juger d'eux par ce qu'ils ont laissé après leur chute. L'ancien régime nourrit dans ses flancs la révolution, la démagogie, l'impiété, tous nos fléaux. L'empire, dont nous admirons la splendeur guerrière, laissa deux fois, en tombant, l'étranger assis sur ses ruines et les nôtres. Mais il nous tira de notre anarchie sanglante, et nous fit aptes à la monarchie et à la liberté. Toutes deux purent sortir du milieu des débris de nos longs naufrages et régner ensemble sur la France. Voilà son ouvrage, ses monuments, sa gloire.

CHAPITRE IV.

RESTAURATION SELON LA CHARTE

LES BOURBONS.

La seconde, la grande restauration, la restauration selon la Charte commence. Elle devait être, elle fut à l'état politique ce que la restauration selon la gloire avait été à l'état social : c'était l'ordre encore, mais à un degré plus haut, avec toutes ses garanties et tous ses bienfaits : l'ordre avec des institutions libres.

Qu'on nous pardonne si, en abordant un sujet consacré désormais par d'inouïs malheurs, nous éprouvons d'abord le besoin de renverser une méprise funeste, un malentendu injurieux, qui ne calomnie pas seulement d'illustres infortunes, qui outrage aussi la patrie. Tout notre sang bout dans nos veines à la pensée que des princes, qui ont marché quinze ans à la tête de la France, n'aient régné, suivant l'expression de M. de Salverte, que *par la grâce de l'étranger*. On ne sait si tous ces orateurs, tous ces publicistes qui trouvent plaisant de mentir à l'histoire pour satisfaire à des haines et à des vengeances, eussent été d'humeur,

pour leur compte, à plier devant un Tartare, un Allemand, un lieutenant enfin de l'ennemi victorieux. Mais notre cœur français nous crie que pour commander à la France, la première condition est d'être Français et d'être voulu par elle. Qui ne sait les hésitations, les *répugnances*, les combats des hauts alliés? Qui ne sait que ce fut malgré la coalition, peut-être, que Bordeaux, Nancy, Troyes, Paris enfin, appelèrent les Bourbons pour s'interposer entre la patrie et ses revers? Les Bourbons reparurent par leur propre vertu, comme reparaît, après le passage du torrent, l'arbre séculaire que le torrent a couvert de ses flots.

La révolution avait rétabli la monarchie : le trône vacant, une dynastie émérite s'offre à le remplir. L'empire avait créé une noblesse : une autre noblesse, consacrée par les mœurs quand elle ne l'était plus par les lois, se fait voir, dans ce grand désastre de l'empire, agitant un drapeau, et criant : *Vive le roi!* La France, affamée de repos, demandait la paix à grands cris : ce drapeau l'apporte. La France, écrasée de tyrannie, demandait d'une seule voix la liberté : ce roi promet le système représentatif. La France, épuisée d'impôts, demandait non moins haut la destruction des droits réunis : la révolution royale fait comme toutes les révolutions passées et futures; elle crie : Plus de droits réunis!

C'est ainsi que la restauration s'opéra. Ce fut la Chambre des députés de l'empire, ce furent les conseils généraux de l'empire, ce fut ce Sénat, pairie de la révolution, ce fut le conseil municipal de Paris, qui proclamèrent le rappel des Bourbons au trône de leurs pères. C'était l'homme d'Etat, de nom et de sang illustre, mais associé à l'ordre nouveau par le plus de services et par le plus de garanties, qui venait négocier le pacte d'alliance de la France avec ses princes proscrits, et on dirait qu'il resta, pendant tout le cours de la restauration, attaché à la première marche du trône, comme le Macédonien, pour rappeler aux Bourbons qu'ils étaient mortels.

Le second envahissement, celui de 1815, ne fut, pas plus que le premier, conduit par la maison royale ou pour elle. Il y eut, au 20 mars, soulèvement unanime des peuples, des aristocraties, des rois de l'Europe contre la réapparition du génie des conquêtes. Vainement subissait-il, non sans révolte assurément, la loi de se retremper dans son origine révolutionnaire : c'était accuser son infirmité native, mais longtemps cachée, sans se rendre moins insupportable à toute cette Europe, épouvantée doublement du spectre de la démagogie et de celui de l'empire.

La maison de Bourbon n'intervint qu'un jour : ce fut le lendemain des nouveaux désastres si témérairement provoqués. La bataille de Waterloo

avait livré la France à la merci de l'étranger. On sait quels conseils donnaient la colère et la victoire. Alors paraît, malgré les efforts des deux puissances, un vieillard qui, du sein de la capitale envahie, jette, entre la France et la coalition, son bien et son arme uniques, son bâton de voyageur. Mais ce bâton est le sceptre de nos soixante rois. Louis XVIII couvre de son droit le royaume entier, comme il a voulu couvrir de son corps le pont d'Iéna. Les rois s'arrêtèrent devant ce principe de la légitimité, à l'aide duquel le représentant de la France vaincue avait su, à Vienne, sauver la Saxe, et qui à Paris combattit pour la France.

Pour en finir avec ces douloureuses questions, qui raniment tous les souvenirs de nos malheurs, nous ajouterons sur-le-champ qu'il n'est pas vrai non plus que, dans sa peur de la France, la restauration nous ait tenus sous la loi de l'étranger afin d'y trouver force et appui. Les hommes qui ont vu de près les affaires savent que le gouvernement royal a été l'un des plus incommodes à l'Europe, et des plus rebelles à cet esprit d'assimilation qui la dominait. L'évacuation générale du territoire français fut le premier vœu, la première sollicitude de Louis XVIII et de ses ministres. La guerre d'Espagne s'accomplit malgré l'Angleterre ; la guerre de Grèce, malgré l'Autriche ; la guerre d'Alger, malgré tout le monde. C'est aussi malgré

tout le monde que fut entreprise une autre grande guerre, celle des ordonnances du 25 juillet (1830), contre la Charte et les lois. Toutes les cours, et la Russie plus qu'aucune autre, multiplièrent en vain les représentations et les conseils. La Charte avait l'appui de l'étranger, et non pas le coup d'Etat. La meilleure preuve de l'indépendance de Charles X, c'est sa chute.

Nous voulons le dire de ce prince auguste et malheureux, dont nous avons assez souvent blessé le cœur sur le trône pour avoir le besoin et le droit d'envoyer une vérité consolante à son exil. Il avait trop de hauteur d'âme pour être le vassal de personne. Sa fierté ne mesurait que trop bien la grandeur de la couronne de France. Il ne l'aurait pas humiliée devant l'étranger ; il l'a perdue pour ne pas l'incliner même devant les Français.

Il n'est donc pas vrai davantage, qu'une haine vivace, puisée à ces sources, n'ait cessé de fermenter dans le cœur des Français, contre la maison royale que nous entourions tous de nos hommages. La popularité que Louis XVIII conserve, les acclamations des deux avènements, les fêtes de l'Alsace, des années d'une obéissance universelle, paisible, facile, empressée, sont des témoignages d'assentiment qui nous semblent authentiques. Nous ne croyons pas aux comédies de quinze ans, sauf des natures privilégiées peut-être ;

mais ce rôle ne va pas à tout un peuple. Il serait trop long et trop habile pour un tel acteur. Nul doute que la restauration selon la Charte ne fût le vœu unanime de la France; et, ce qui le prouve, c'est qu'au milieu de toutes les déclamations outrageuses, on ne cesse de répéter que, sans le coup d'Etat, la monarchie fût éternellement restée debout. Imagine-t-on la France éternellement enchaînée à un joug haï et méprisé!

Legs funeste de Napoléon, les traités, qui nous ont régis depuis nos revers, étaient un malheur pour la patrie, une défaite peut-être pour la démagogie et l'empire, pour personne une humiliation. Il n'y en a pas à être vaincu quand on est seuls contre tous comme la première fois, et que de plus on est divisés comme la seconde. C'est seulement un avertissement de ne point se mettre seuls contre tous, et de ne point se diviser. Le premier parti peut ne pas dépendre de nous; le second en dépend toujours; et, pour y parvenir, il faut d'abord bannir ces récriminations violentes, iniques, odieuses. Quand de nos deux Frances, si longtemps désunies, il en est une qu'on accuse de nos désastres, injustice et mensonge! Ce n'est pas elle qui était allée chercher au fond du Nord l'avalanche sous laquelle notre fortune tomba écrasée. Ce n'est pas elle qui se serait complu à décheoir du rang, qui fut celui de la France dans le monde, depuis des siècles. Ah! sachons une fois

être vrais, bienveillants entre nous, comme des frères qui se sont disputé un commun héritage, qui ont tous eu peut-être leur part de torts, mais que mille liens attachent, qui ont dans les veines le même sang, qui sont nés sur la même couche, qui doivent vivre du même sillon, qui ne peuvent prospérer qu'ensemble, et qui tous portent des âmes également émues à ces grands noms de France et de patrie !

CHAPITRE V.

—

SUITE DU PRÉCÉDENT.

LA CHARTE.

On a fait voir qu'il n'était pas vrai que la restauration se fût accomplie par l'étranger. Il est une autre méprise, conçue dans les rangs royalistes, qui a été également fatale; c'était de croire que la révolution fut vaincue avec l'empire, et, de supposer en conséquence, que parce que ce fut le roi qui, par octroi, donna la Charte, il aurait pu ne pas la donner.

Par qui la France nouvelle aurait-elle été vaincue? Par l'ancienne France? Depuis quinze ans elle n'avait pas tiré l'épée. Par les rois conjurés? Les rois ne le croyaient pas. Ce n'est plus à elle qu'ils faisaient la guerre; et tel était leur effroi de la voir reparaître sur les champs de bataille, qu'ils n'intervinrent dans nos affaires domestiques que pour hâter la proclamation de cette Charte qui consacrait, sans exception, tous les intérêts, tous les principes, tous les droits inaugurés par la révolution de 1789. Les couronnes allèrent jusqu'à prendre le pacte fondamental sous leur garantie

commune, par un traité formel, tant leur sagesse avait compris qu'il y allait du repos de la France et de la paix du monde!

Veut-on savoir si le nouveau droit public du royaume, institué pour clore quarante ans de dissensions civiles, attribuait à l'émigration la victoire? Qu'on dise si on combattait à Coblentz pour l'égalité devant la loi, si on s'était confédéré à Pilnitz pour la conquête du système représentatif.

Le caractère de la restauration et sa vertu furent précisément d'effacer les distinctions de vaincus et de vainqueurs. C'était la réconciliation de la société française avec la société européenne, avec elle-même, avec ses propres annales. C'était la restitution de tout ce que le passé a d'auguste et de sacré, avec le maintien de toutes les conquêtes présentes, et la garantie de tous les progrès futurs. La Charte réintégrait simplement le passé dans son droit; elle l'élevait à l'égalité; et, en même temps qu'elle rendait à la classe violemment dépouillée, les titres de ses pères, aux illustrations parées de siècles le droit d'ancienneté, à la postérité de Henri IV le sceptre des quarante rois dont elle est issue, elle rendit à la nation la possession pleine et entière des institutions politiques que les *cahiers* des Etats-Généraux avaient unanimement revendiquées en 1789.

Il y eut ainsi transaction entre les deux camps

rivaux : l'un attacha la couleur de Fontenoy aux enseignes de la patrie ; l'autre imposa ses codes, ses mœurs, ses maximes. Le premier plaça l'hérédité au faîte des pouvoirs ; le second assura aux hommes nouveaux la majorité dans l'assemblée héréditaire, dans les conseils, et presque dans la cour. Alors le clergé prit place au sein des corps politiques, mais avec l'unique mission de représenter le grand intérêt de l'Eglise dans le conflit de tous les intérêts sociaux. Le grand seigneur des anciens temps, nos capitaines chargés de victoires, l'avocat, le citoyen que la tribune avait élevés au niveau des plus illustres serviteurs du trône, se rencontrèrent dans les conseils du prince, les rangs n'étant marqués entre eux que par les services, par l'autorité personnelle, par le talent ; et tous n'exercèrent le pouvoir que sous la condition de faire sanctionner la délégation royale par les majorités parlementaires, du haut de ces tribunes puissantes qui se relevèrent en même temps que le trône de Louis XIV.

Dans ce régime, il y avait à gagner pour tous. L'aristocratie ancienne reprenait ses honneurs, sans offense à la nouvelle. Que disons-nous? La nouvelle y trouvait une sanction auguste et un lustre inattendu. Elle avait plus de foi en elle-même depuis qu'elle marchait côte à côte avec les illustrations anciennes, au lieu de les primer. Cette alliance était une généalogie toute faite

pour nos gloires récentes. De son côté, la nation s'élevait de plusieurs degrés, en même temps que sa double élite ; elle s'élevait par ces institutions généreuses qui sont la noblesse des peuples ; elle s'élevait par les richesses matérielles et morales dont l'inépuisable mine était cachée au pied de ce triple trône de la royauté, de la pairie, de la représentation nationale, sanctuaires de toutes les grandeurs, buts de tous les talents, remparts de tous les droits, de tous les perfectionnements, de toutes les prospérités. Ainsi, pour le peuple, pour le commerce, pour l'industrie, pour les arts, pour les lettres, le repos, la paix, l'ordre, l'indépendance personnelle, la liberté publique ; pour les grands d'origine nouvelle, les jouissances après la conquête, une cour sans despote, et le pouvoir héréditaire de la pairie ; pour les restes de la société d'autrefois, à la place de l'abaissement ou de l'exil, une patrie, des grandeurs, un trône! . . . . . France! France! combien on avait raison de dire alors que *la Charte était un fonds commun, grâce auquel nous avions tous fait fortune en même temps!*

En disciplinant la société, en quelque sorte fébrile, qui était sortie des flancs de l'anarchie, indocile et violente comme sa mère, Napoléon n'avait pas eu besoin de donner de charte à la France ; sa charte, c'étaient son extraction et ses batailles. La révolution n'avait enfanté jusqu'alors

que des intérêts matériels. Elle avait englouti bien des principes, mais n'en avait pas mis au monde ou avoué un seul : car elle ne s'inquiétait de l'égalité que comme de l'intérêt positif du grand nombre. Comme principe, comme règle divine, comme accomplissement d'une amélioration sociale, la révolution ne l'entendait pas, et la preuve, c'est qu'elle traitait en ilote l'élite de la nation. Aussi des garanties matérielles pouvaient-elles parfaitement lui suffire; et la communauté d'origine, la communauté d'intérêt et de destinée, assurèrent la puissance du soldat du 13 vendémiaire, du pacificateur de Campo-Formio, du héros des Pyramides. Encore se crut-il obligé d'y ajouter une communauté de plus : celle du crime. Il compléta sa charte dans les fossés de Vincennes; et, quand il eut mis du sang des rois à ses mains, il n'hésita plus à saisir la couronne, certain que la révolution le reconnaîtrait à cette grande tache jusque dans le cortége des rois. Heureuse en effet de jouir enfin de sa fortune, elle s'endormit sous un despotisme protecteur, oubliant sans peine la liberté dont elle n'avait connu que des impostures hideuses, rassurée sur l'égalité, parce que les couronnes ducales ne brillaient qu'au front des soldats de la république ou de ses tribuns, et que le chef de l'empire avait beau rappeler les pompes de Versailles, il n'était, au milieu de ses pompes, que le premier des acquéreurs de biens nationaux, car il régnait au Louvre.

On a parlé sans cesse de la force de Napoléon, et Dieu sait les contre-sens funestes qui en sont nés! Il semble que la force des trônes consiste à nourrir des résolutions immuables et passer des revues (1). On ne doute pas que si, en outre, on fait quelques expéditions brillantes, si on joint la gloire à la fermeté, on n'ait rempli toutes les conditions voulues pour ressaisir la succession entière de l'empire, et prendre son fonds, en quelque sorte, sans que la France s'aperçoive que la dictature a changé de main. Erreur étrange et fatale! M. de Bourmont pourra attacher son nom à la conquête d'Alger, sans pousser des racines dans l'esprit public. La restauration pourra briller de l'éclat de la victoire sans imposer davantage à la France. Si sa politique alarme les intérêts nouveaux, elle ne fera que dépopulariser la victoire. C'est que la force, en politique, ne réside ni dans la résolution des hommes ni dans leur génie : leviers puissants, leviers inutiles, s'ils n'ont un point d'appui; et le point d'appui se trouve dans les

(1) Ce chapitre et la plus grande partie de ce livre, sauf quelques mots qu'on va lire, avaient été écrits avant la révolution, en juin 1830. Ils faisaient partie d'un ouvrage sur la situation de la France auquel les ordonnances vinrent couper court. On n'a rien changé que des considérations ou des expressions aujourd'hui intempestives. Quand on se respecte, on ne peut parler aujourd'hui du gouvernement du roi Charles X, comme on l'aurait fait alors. (Note des éditions de 1831 et 1832 : seize mois et vingt mois)

intérêts dont le pouvoir se fait le représentant. Napoléon avait la force de la révolution incorporée en lui tout entière ; il avait la force de la multitude, qui jouissait de le voir, roi lui-même, vaincre et humilier les rois, parce qu'elle les humiliait par lui. De là vient la popularité profonde que ce grand nom conserve. Napoléon est toujours resté peuple, malgré lui-même. Il était le peuple couronné; c'est pourquoi il put régner comme le peuple règne, par le pouvoir absolu.

M. de Chateaubriand a donc raison de railler, dans son dernier écrit (1), les *grosses cervelles* qui croyaient, en 1814, que les Bourbons n'avaient rien à changer au régime de Bonaparte, hors les *draps du lit.* Mais ce n'est point parce que Bonaparte avait la gloire pour *compagne de couche*. Des princes, qui représentaient parmi nous dix siècles de nos annales, n'étaient pas une nouvelle connaissance pour la gloire, qui d'ailleurs n'était qu'une des figurantes de la cour impériale. La compagne véritable de Napoléon, c'était la révolution ; elle dormait tranquille sur le sein du despotisme impérial, comme une mère auprès d'un fils. La guerre et la victoire n'étaient là que pour servir à bercer ce salutaire sommeil. Mais, à l'approche de la légitimité, la révolution devait se

(1) Sur la proposition Bricqueville (le bannissement des Bourbons.— 1831).

réveiller ; elle n'y manqua pas. Carnot, qui s'était tû sous Napoléon, écrivit sous les rois. On vit les hommes de l'empire, le front encore marqué du joug d'or qu'ils avaient porté, la main à peine libre du joug de fer qu'ils avaient appesanti sur les peuples, ne plus trouver assez de liberté sous le soleil pour respirer en paix. Ce fut assez d'avoir été lieutenant de mamelucks pour compter parmi *les libéraux*, d'avoir brillé dans la cour impériale comme chambellan, page, comte ou duc, pour se montrer intraitable en fait d'égalité ; et au fond il n'y eut pas inconséquence, autant qu'on put le dire et le penser. Tous ces hommes se sentirent désormais contraints de défendre en personne des intérêts que le despotisme impérial défendait auparavant pour eux.

En vain les Bourbons, une fois absolus, auraient proclamé, sous la foi d'un serment nouveau, à chaque soleil qui se serait levé, l'inviolabilité des propriétés nationales, le maintien des pensions, des grades, des honneurs de toute origine, la tolérance religieuse, l'égalité civile : même en croyant à leur loyauté, la France ne se serait pas abandonnée à leur parole ; car la parole des princes est subordonnée aux intérêts et aux passions des partis qui les dominent, et elle voyait autour d'eux l'ancienne monarchie sortie d'exil ou ranimée du tombeau à leur aspect. Sans la garantie des institutions représentatives, le paysan, ennemi

de la corvée; l'ouvrier, des jurandes; le bourgeois, du privilége, auraient tous regardé comme une menace permanente le drapeau blanc qui flottait sur leur clocher.

Auraient-ils eu tort? Entendons M. de Peyronnet (1). « Il eût fallu, a dit récemment ce ministre, » en parlant du coup d'État, tant de modération » après l'avoir achevé! Il fallait de la force pour » en user, *plus de force encore pour n'en pas abu-* » *ser; de la force envers les autres, plus de force* » *sur soi-même!* » C'est justement pourquoi le despotisme, eût-il été possible à tout le monde, ne l'aurait pas été aux princes de la vieille France. La légitimité, qui faisait leur force au sein d'institutions tutélaires, aurait fait, avec un pouvoir sans contrainte, leur perpétuelle fragilité!

Il fallait à la France nouvelle des places de sûreté, comme en donnaient jadis les rois à la faible minorité protestante, pour gages des promesses du trône. Mais de nos jours les places de sûreté, ce sont les lois; c'est l'intervention des peuples dans la direction de leurs destinées. Or, le système représentatif était le boulevard donné par les Bourbons, sous le nom de droit public, aux Français. La Charte fut, on peut le dire aujourd'hui, la condition de l'adhésion nationale, le *sinon non* de la

(1) Questions de juridiction parlementaire à l'occasion du procès des anciens ministres de Charles X.

France ; condition heureuse qui rattachait tous les progrès à tous les souvenirs, et faisait une nécessité aux Bourbons, pour conserver leurs droits, de nous restituer les nôtres et de les respecter !

La liberté était donc le garant nécessaire de la réconciliation opérée par la restauration entre les deux principes, entre les deux éléments de la société française, comme cette réconciliation était à son tour l'indispensable fondement de la liberté !

Cette liberté sacrée que nous avions cherchée au milieu de tant d'orages, nous la trouvions enfin, et c'était au port de la restauration, qui, seule obligée de nous la donner, pouvait, seule aussi, nous la donner pleine, entière et durable, parce qu'elle avait l'avantage immense de reposer à la fois sur tous ces grands principes, sur toutes ces règles éternelles qu'on a signalées comme les premières conditions de l'ordre et de la liberté.

CHAPITRE VI.

—

DU GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION ET DE SES FRUITS.

Le gouvernement de la restauration était une monarchie mixte et libre.

Il était monarchique par son essence; il l'était par les prérogatives réservées à la couronne.

Il était libre, on ne le conteste plus. L'inviolabilité de la propriété et celle du domicile, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi, l'indépendance de l'ordre judiciaire, l'établissement du jury, la fixité des juridictions, la responsabilité des agents du pouvoir, le droit de pétition enfin, assuraient tout ce qu'il y a jamais eu de libertés privées dans l'univers. La liberté publique consistait dans la division des pouvoirs, le partage de la puissance législative entre le roi et le peuple, l'indépendance de l'une des deux chambres, le principe électif de l'autre, la responsabilité des ministres devant toutes deux, le vote annuel de l'impôt, le vote annuel et minutieux des dépenses, la liberté de la presse, l'institution enfin du gouvernement représentatif tout entier.

Ce gouvernement était mixte enfin; car il était aristocratique par le maintien de la nouvelle et de l'ancienne noblesse, par la création d'une pairie héréditaire, par l'attribution de la seconde branche du pouvoir législatif aux quatre-vingt mille citoyens les plus imposés du royaume, par l'obligation de choisir, comme à Athènes, les représentants dans le premier quart des électeurs; enfin par le cautionnement de deux cent mille francs, imposé, comme garantie envers l'ordre public, pour l'établissement de ces tribunes mobiles et formidables qu'on appelle les journaux. La loi du double vote avait fortifié cette tendance générale et positive de la Charte.

D'un autre côté, la démocratie n'était, à Dieu ne plaise, ni méconnue ni désarmée. Car, dans un régime où l'aristocratie est une sorte d'hôtellerie ouverte à quiconque sait et veut, elle fait partie de la démocratie, comme la tête fait partie du corps. Le corps entier de la société avait pour soi l'égalité universelle devant la loi, l'universelle admissibilité et l'admission réelle de tous à tous les emplois publics, l'égalité forcée des partages, l'égalité des charges publiques, l'accès du pouvoir électoral et du droit d'éligibilité moyennant une année de cens, l'introduction des patentes dans les quotes contributives, la prépondérance manifeste et inévitable de la classe moyenne dans les colléges électoraux, en dépit de toutes les restric-

tions de la loi, et enfin, non plus un droit, non plus une faculté, mais un pouvoir dont l'esprit démocratique a presque le monopole, et qui est immense, la domination de la presse périodique.

Exposer le régime de la Charte tel qu'il était, ce n'est pas l'approuver dans toutes ses parties. La constitution du gouvernement était à nos yeux vicieuse, invalide. La chambre des pairs, illustre par sa composition et indépendante par son hérédité, ne posait pas assez sur la nation; elle n'y avait pas suffisamment de points d'appui. Elle ne représentait directement aucun des grands intérêts sociaux. Elle n'eut ainsi aucune des forces nationales avec elle. La chambre élective, par une étrange singularité, semblait participer de cette faiblesse, grâce à la base étroite de l'électorat. Et, en réalité, seule investie des forces, ou, pour mieux dire, de l'omnipotence du principe électif, elle y puisait une telle puissance qu'elle pouvait toujours engager la lutte avec la couronne, et qu'au premier choc elle devait la briser.

Ce que nous entendons seulement établir, c'est que de ce régime ainsi constitué il a pu être dit, par de grands esprits, que la démocratie y coulait à pleins bords (1). Personne n'a dit qu'exécuté loyalement il mît les libertés publiques en péril, qu'il

(1) M. Royer-Collard.

leur laissât peu de garanties, que le pouvoir absolu y pût émerger jamais.

Aussi l'esprit constitutionnel est-il le premier-né de la Charte de 1814. Il a dû le jour au mariage de raison des Bourbons avec la liberté. Il puisa à cette source le respect et l'intelligence du droit, unique base sur laquelle la liberté puisse s'établir parmi les hommes. Il fit des progrès rapides, des progrès universels, des progrès irrévocables, parce qu'il grandit au sein de toutes ces classes auxquelles le nom de la liberté, promulgué quand on prenait des têtes, avait longtemps fait horreur. La propriété, l'industrie, le commerce, se sont attachés au système représentatif, comme à un gardien assuré qui ne pouvait pas tourner contre eux ses armes. On sentait qu'il défendrait le pays contre le trône, ou le trône contre lui-même, sans jamais rappeler la multitude à son effroyable dictature. Qu'on le croie bien, il avait fallu, pour que l'ordre pût être accepté de la France révolutionnaire, qu'il lui fût présenté par un soldat heureux, par un roi parvenu. Et, d'un autre côté, pour qu'après tant de préventions et de mécomptes, la liberté trouvât accueil dans des classes dont le concours lui était indispensable afin de croître et de fleurir, il fallait qu'elle y fût apportée par les Bourbons.

Lors de la promulgation de la Charte, la France n'avait aucune notion des principes d'un gouvernement libre et de ses conditions. Cette révolution

de quarante années, qui avait passé sur nous en mugissant sans cesse le nom de la liberté, s'était écoulée tout entière sans laisser une idée, un sentiment de liberté parmi nous. Des coups d'État, c'est-à-dire des coups de force du parti populaire, composent toutes ses annales, aussi bien que toute sa science; et ces coups d'État ne blessaient pas la conscience publique, comme contraires à la liberté véritable, qui repousse toujours la force et cherche toujours la justice. Non! ces victoires successives des factions ne faisaient que l'envie, que le désespoir des partis contraires. C'était à qui s'arracherait ces armes terribles. D'un côté, on était disposé à nommer *ordre* les triomphes obtenus ainsi; de l'autre, on les appelait *liberté*. Mais violence, mais iniquité, mais attentats aux lois de la civilisation; mais retour aux temps barbares, on ne les nommait, on ne les jugeait ainsi nulle part.

Aussi Napoléon avait-il trouvé sa tâche facile. Dès les premiers jours du consulat, sa main hardie frappe sans relâche des coups d'État sur l'anarchie; il déporte par ses décrets les citoyens, casse des jugements, supprime les libertés, renverse des lois; enfin, il confisque la république tout entière au profit de son épée, et la France attentive fait silence, ou plutôt elle applaudit. Car la tyrannie frappait les tyrans, et si le parti vaincu murmurait, c'était d'être vaincu, non pas de l'être par de telles armes; c'était d'être dépossédé du

pouvoir, non pas de l'être de la liberté. La sainteté des lois, le droit des nations de n'obéir qu'à des règles légitimes, point à l'autorité injurieuse des baïonnettes, personne n'invoquait ces maximes. Les mécontents même, gens au génie inventif, ne les inventent pas. C'est que les passions démocratiques n'ont jamais mis au monde des idées, jamais compris des droits. Ce qu'elles entendent bien, c'est le fait, le nombre, la force, et, comme on l'a dit plus haut, la tyrannie; ce mot embrasse tout le reste.

Il était réservé à la restauration de nous donner un bien plus précieux que les provinces soumises par le glaive : c'est le sentiment, la passion de la légalité, sentiment auquel le peuple même s'éleva rapidement, et qui n'était pas, il y a quarante ans, deviné de ses chefs. Ce sentiment est puissant et noble comme la justice; il est le fils de la civilisation, et le père de la liberté.

C'est lui qui, dans les journées de juillet (1830), fit l'ordre au sein d'une révolution à main armée, et maintint le respect des lois quand il n'y avait plus de lois. C'est lui qui nous retient depuis lors sur le penchant de tous les abîmes. C'est lui qui fait que la révolte, même violente, même ensanglantée, même victorieuse, s'abdique tout d'abord; comme il vient d'advenir encore dans cette France qui pourrait tant être heureuse si elle connaissait ses biens! La multitude, quand elle a secoué le

joug de la loi, s'épouvante bientôt d'elle-même, comme l'enfant qui a frappé sa mère.

Dans tout le cours de cet ouvrage, on distinguera soigneusement l'esprit et le parti constitutionnel, dévoué à la cause de la monarchie représentative dans son double élément, le trône et la Charte, de l'esprit et du parti révolutionnaires incapables d'accepter ni l'un ni l'autre joug ; car cet esprit funeste, ce funeste parti est incapable de plier sous aucun gouvernement : il veut le gouvernement républicain, il le croit du moins, parce qu'il confond la république avec la démagogie. Au fond, il a pour génie la terreur, pour leviers les masses, pour instruments le carbonarisme, les sociétés secrètes, les conspirations de toute nature. L'esprit constitutionnel comprend ceux qui voulaient les Bourbons sans excepter la Charte de leur adhésion, ou qui voulaient la Charte en acceptant à ce prix les Bourbons, c'est-à dire qu'il rassemble en un noble et puissant faisceau la propriété et les capitaux, le commerce et l'industrie, les illustrations et les lumières de la France.

L'ère de la restauration marquera éternellement dans l'histoire par ce long labeur du gouvernement représentatif, faisant son établissement parmi nous, sans autre force que la libre controverse, sans autre secours que le bon sens public, sans autre milice que ces orateurs des partis opposés qui se sont succédés dans l'arène parlemen-

taire, et y ont combattu avec la puissance du talent pour la recherche du vrai, du juste, de l'utile. La France, dans ces quinze années, a offert l'un des plus magnifiques spectacles qu'ait donnés un peuple, celui de vieilles factions aux prises dans le sanctuaire seul des lois, celui de libertés nouvelles conquises par la discussion, et conquises seulement quand elles étaient méritées.

C'est que pour la première fois alors la loi régna sur la France. Pour la première fois aussi, toutes les classes, toutes les forces, tous les talents, toutes les richesses, au milieu de la lutte inévitable des partis, concoururent à un but commun : la grandeur de la patrie. Pour la première fois, la pensée, affranchie de toute entrave, se trouva maîtresse dans l'univers, put sonder sans obstacle les profondeurs de la philosophie ; interroger la religion sur son trône ; poursuivre la science dans tous ses mystères ; refaire le passé comme le présent ; émanciper aussi l'histoire, et porter la lumière dans toutes les routes de l'intelligence ; chercher partout la vérité, partout la justice ; tout tenter, tout accomplir dans l'intérêt du bonheur et de la dignité des hommes. Pour la première fois, il y eut un travail réfléchi et uniforme de la société pour étendre aux classes inférieures les bienfaits de l'ordre social, les relever par l'instruction, les rendre plus heureuses en améliorant à la fois leur condition et leur moralité. La vertu d'un tel ré-

gime fit éclore de toutes parts un bien-être inaccoutumé : dans le peuple, le goût du travail et de l'enseignement ; dans les ateliers, une activité immense ; dans les cités, des constructions, des villes entières ; partout l'aisance, les découvertes, la prospérité ! Elle enfanta sans mesure les travaux littéraires, les conquêtes scientifiques, et multiplia enfin les miracles de ce génie national qui trouvait, pour la première fois dans son essor, le secours de la paix, de la concorde et de la liberté.

Il faut le dire : la France, durant ces quinze années, a dépassé tous les peuples, moins un peut-être, dans la carrière de la civilisation comme de la liberté, et, tout pesé, pas un du moins n'a le pas sur elle.

La tolérance a presque partout conquis, sinon les lois, du moins les mœurs. L'Europe, à peu près tout entière, la professe. Mais la Charte de 1814, en proclamant la religion catholique ce qu'elle est depuis dix-huit siècles, la religion de la France, avait la première, avait, seule dans le monde, établi l'égalité des sectateurs de toutes les croyances devant la loi politique. L'Angleterre reconnaît encore des distinctions, même depuis la récente émancipation de l'Irlande, et la plupart des Constitutions de l'Amérique du Nord exigent, pour l'exercice des fonctions publiques, le serment de croire, soit à l'ancien et au nouveau Testament,

soit à la religion protestante, soit simplement à la révélation. M. de Lafayette n'a jamais songé à citer ce fait curieux. Il reconnaîtra que la France, dès la restauration, avait fait un pas de plus que les Etats-Unis.

La France eut une autre gloire : ce fut d'avoir mieux compris, plus complètement appliqué qu'aucune autre nation l'égalité devant la loi. Elle seule jusqu'à ce jour l'a proclamée tout haut, et c'est Louis XVIII qui l'écrivit en propres termes sur le frontispice de son code. Les Etats-Unis qu'on vante conservent l'esclavage, cette honte de l'humanité, et il y est plus cruel qu'ailleurs.

La confiscation s'adoucit par toute la terre. Mais il n'y a au monde qu'une seule nation qui ait rendu par ses lois au droit de propriété son inviolabilité souveraine ; c'est toujours la France. La Charte de 1814 a eu encore cette gloire d'abolir, pour la première fois dans l'univers, une loi barbare dont la révolution avait si affreusement abusé contre la vieille France toute entière, et Louis XVIII eut un mérite plus grand que celui d'inscrire cette magnifique conquête de la civilisation dans ses lois, ce fut d'y tenir, au lendemain des cent-jours, quand l'Europe armée pouvait prêter force à toutes les réactions, quand les longues misères de l'émigration sollicitaient des réparations et pouvaient solliciter des vengeances. Le parti

de la révolution venait d'ailleurs de faire beau jeu. Il ne s'était assis qu'un jour au pouvoir, et s'était hâté d'abolir l'article tutélaire de la Charte royale, d'écrire dans la Charte des cent-jours : Je confisquerai. Certes, l'auteur de cet ouvrage, bien jeune alors, a protesté, assez haut, lorsque tant d'autres se taisaient, contre les emportements de 1815. Maintenant que la réaction qui les suscita s'est dissoute depuis bien des années, et que ses débris sont plus que jamais dispersés et vaincus, c'est justice de dédier au parti royaliste cette inscription glorieuse : Il ne confisqua point.

Ceci donne à penser que tout régime qui s'appuie à la propriété vaut mieux, par cela même, que les systèmes qui s'appuient à la multitude.

La peine de mort charge encore le code de toutes les nations : partout s'accomplissent d'un bout du monde à l'autre, sur des théâtres élevés au milieu des places publiques, ces drames d'hommes, de femmes, de jeunes filles, de vieillards se débattant, avec des cris de rage et d'horreur, contre un homme qui les apprête pour les égorger de par la loi : on convie les peuples à ces spectacles de sang, afin de les prémunir, dit-on, contre le goût du sang ! Cependant, partout s'adoucissent et les lois et les supplices, et c'est un bonheur pour nous de retrouver notre pays à la tête des nations dans cette heureuse voie.

Nos codes s'épurent de tout ce qu'ils avaient encore de cruel; le législateur y émonde le superflu des châtiments, peut-être au risque de n'y pas conserver le nécessaire de la répression; la mort surtout cesse d'en attrister toutes les pages, et grâce à cette heureuse combinaison de la double latitude laissée désormais aux juges et aux jurés, l'échafaud n'ensanglantera plus que de loin à loin nos places publiques. Mais à l'ombre de quelles institutions des publicistes généreux ont-ils pu éveiller des scrupules inattendus dans la conscience du législateur, demander compte à la loi de ce sang qu'elle répandait sans remords, depuis six mille ans, au milieu des nations, l'interroger sur son droit, l'intimider sur cet usage universel de sa puissance, la faire reculer par l'intervention des mœurs publiques, en attendant qu'elle abdique le glaive, et reconnaisse que l'homme n'a sur l'homme, quand le crime le domine, qu'un seul droit certain, c'est de le rendre impuissant; qu'un seul pouvoir légitime, c'est de le rendre meilleur!

Nos révolutionnaires, en écrivant sur leurs drapeaux *la liberté ou la mort!* en résumant ainsi, avec un laconisme effroyable, toutes les barbaries des temps passés, avaient laissé une longue et profitable horreur. La mort pour des opinions et des croyances, commence à révolter la conscience humaine. Les amnisties, dont les rois couvrent les crimes politiques, alors même qu'elles semblent

le plus restrictives, marquent encore le passage du droit ancien au droit nouveau. On veut ici rappeler, dans l'intérêt de toutes nos Frances et de toute notre histoire, qu'il y eut parmi nous une révolution qui s'accomplit sans représailles sanglantes, et qui fut la première dans le monde à donner ce magnifique exemple. La restauration de 1814, à laquelle ne manquaient pas les griefs, resta pure de vengeance. Depuis lors, la révolution de 1830 l'a imitée : son plus beau jour est celui où la Chambre des députés (1) cria à cette pairie si digne de l'entendre : Tu ne tueras point! Mais enfin, sous l'empire de quel régime, de quelles discussions fécondes se sont formées les mœurs publiques qui ont doté l'humanité de cette conquête immense ? On vient de le dire.

La guerre tombe dans tout l'univers comme tous les autres fléaux. Il a été secoué, depuis les jours de juillet, mille fois plus de brandons qu'il n'en eût fallu autrefois pour mettre le feu au monde, et le monde est resté en paix. C'est que les congrès des seize dernières années ont commencé une ère nouvelle. La conférence de Londres consacre cet incommensurable progrès. La force n'est plus l'unique truchement des Etats dans leurs discordes. Les rois ont appris à aimer un

(1) Au sujet du procès des ministres.

autre arbitrage que celui du dieu des batailles. Le principe des transactions pénètre dans le droit des gens. On peut prédire qu'il s'y sera bientôt affermi, si la France en délire ne proscrit pas de son droit public cette loi bienfaisante, et n'allume pas dans son sein, par la conflagration des partis, un incendie qui s'étendrait sûrement à l'Europe entière. Mais ce changement de l'état du monde, quelle part n'y a pas eue la France de ces dernières années, avec ce régime de débats pacifiques, qui ont remué toutes les questions, éclairé tous les droits, instruit tous les peuples, jeté sur tous les rapports des partis et des Etats un jour nouveau! Ajoutons que la nature de notre gouvernement a créé un élément de paix qui n'existe nulle part ailleurs. Nos discussions de budget, à livres, sous et deniers, inconnues à toutes les autres monarchies constitutionnelles, sans exception de l'Angleterre, et propres, sous trop de rapports, à énerver le pouvoir, ont du moins ce résultat heureux de faire un contre-poids puissant au droit royal de paix et de guerre, et de rendre les guerres plus difficiles, par cela même plus rares, plus rares, en obligeant les gouvernements à ne tirer l'épée qu'avec l'adhésion des peuples. Quand nous réclamions de M. de Villèle et obtenions *la spécialité* des dépenses, qui est inconnue en Angleterre, combien peu d'esprits se doutaient que

cette conquête nouvelle des libertés publiques renfermât le germe d'une bienfaisante révolution pour l'univers !

Si on demandait quels ont été les principaux ressorts de ces progrès de la civilation française sous la restauration, les principaux mobiles de l'établissement de l'ordre constitutionnel pendant ces quinze grandes années, on en citerait trois sans balancer :

D'abord, la puissance d'une royauté, source auguste de toutes les institutions et image de tous les droits ; donnant à la société, née de la révolution, un gouvernement antérieur à la révolution et supérieur à ses orages ; ralliant aux institutions nouvelles tous les partis, toutes les classes, et, en quelque sorte, tous les siècles de la patrie ; relevant le pouvoir dans tous les degrés des hiérarchies politiques, par cela seul qu'il émanait d'elle ; contenant la liberté, et la renfermant dans des bornes légitimes, comme une digue inviolable au pied de laquelle venait nécessairement se briser l'esprit d'innovation et de bouleversement ;

Ensuite, la circonspection du système électoral, mal assis assurément, et par là même trop restreint, mais qui, à travers ses variations successives, a rendu le service de maintenir la puissance législative dans une région conservatrice, et em-

pêché l'esprit de désordre et de sédition, sinon de pénétrer dans les assemblées, du moins d'y régner;

Enfin, la sagesse de la Chambre haute, corps illustre et populaire, qui a défendu nos libertés naissantes contre leurs ennemis et contre elles-mêmes, opposé un égal boulevard aux passions contraires, tenu avec fermeté la balance entre les partis, et contraint quiconque conspirait la chute des lois, sous des motifs divers, de se jeter par des entreprises désespérées en dehors des lois.

On résumera ainsi le régime sous lequel nous avons accompli les plus belles conquêtes que jamais nation ait faites, des conquêtes dont l'Angleterre n'a obtenu que la moitié, la partie politique, au prix des siècles, et dont elle ne poursuivrait l'autre moitié, la partie sociale, que dans les convulsions :

L'ordre régnait avec toutes ses conditions dans la société française. L'égalité était consacrée par les mœurs et par les lois; tous pouvaient arriver et arrivaient à tout. La noblesse de sang était reconnue par la Constitution, mais primée par la noblesse d'intelligence et par la noblesse de cœur, c'est-à-dire par l'honneur et le talent. Le talent était une magistrature souveraine. La parole, l'esprit, le droit régnaient.

Dans l'ordre politique, les masses faisaient si-

lence autour des pouvoirs publics ; et, des deux tribunes, il en était une qui garantissait un long avenir à la liberté française, parce qu'elle était également forte contre le trône, contre la multitude, contre les factions ; parce qu'elle reposait sur le premier des intérêts, sur le premier des sentiments, développés au sein des sociétés humaines, nous voulons dire sur cet instinct conservateur qui a besoin d'avenir, et n'y croit que lorsqu'il s'appuie au passé.

Enfin, dans l'ordre moral, sur cette triple base du droit royal, du principe, aristocratique et des pouvoirs populaires, de l'égalité civile, fortement balancés et sagement contenus, c'est-à-dire sur la base du droit partout, il y avait, pour l'esprit ascendant qui est propre à notre temps et à notre pays, des mobiles autres que l'intérêt, que le lucre, que la richesse. Il y avait d'autres aiguillons que des émoluments; l'argent n'était pas tout. On pouvait prétendre à fonder une famille, à laisser un nom, à transmettre une illustration honorée du pays et consacrée par les lois. Maintenant, il faut faire fortune. C'est l'unique ambition légale qu'admette la Charte de 1830 ! Qu'on nous pardonne ce vice ou ce préjugé : nous préférions, pour la gloire de notre pays et dans l'intérêt des mœurs publiques, les ambitions tirées du vieux ressort de l'honneur français.

C'était donc la perfection? va-t-on dire. Hélas! non : car ce qui est parfait n'est pas vulnérable aux coups de la fortune. Nous ne reconnaissons à personne le droit de nous apprendre quels étaient les côtés faibles. Nous allons retracer ceux qui importent à notre sujet. Mais nous disons que les plus essentiels ne faisaient point partie de la restauration selon la Charte.

CHAPITRE VII.

—

PLAIES DE LA RESTAURATION.

IDÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES.

La restauration avait une grande infirmité, et la voici : d'une main, elle versait sur la France des trésors de liberté, d'instruction, de prospérité ; de l'autre, des trésors d'ingratitude. A côté de tous les biens, un seul manquait !..... Mais celui dont l'absence neutralise tous les autres dans l'esprit des hommes, celui que Napoléon donnait avec tout son despotisme, et qui le rendait acceptable aux Français, celui qui est le premier besoin des nations : la sécurité.

Et la sécurité ne fut pas seulement absente des foyers populaires ; elle déserta aussi la couche du monarque. Le roi, au milieu de sa grandeur et de sa puissance, le peuple, au milieu de son bien-être et de sa liberté, ne s'endormaient pas sans se demander ce que serait le lendemain.

On ne recherchera pas à qui était la faute, qui suscita le premier des alarmes fondées, ou en conçut le premier d'illégitimes. Devant des coups de la fortune comme ceux que nous avons vus,

on risquerait de ne plus être impartial. D'ailleurs, qu'importe aujourd'hui? Ce qui importe, et ce qui n'est que trop certain, c'est que des deux côtés on avait un fantôme qui entretenait l'épouvante. Les masses croyaient toujours sentir la contre-révolution s'avancer sous terre; le monarque voyait toujours face à face la révolution.

C'est que, pour notre commun malheur à tous, une troisième restauration aurait pu être tentée, ou plutôt rêvée : c'était la restauration contre la Charte. Celle-là aurait mis, à la place d'une transaction entre les partis, la victoire de l'ancienne France sur la nouvelle. Elle aurait rétabli l'inégalité dans les fortunes, de haute lutte, pour la rétablir plus sûrement dans les rangs. La grande propriété se serait reconstruite par les lois de l'ancien régime, et, suivant quelques conseils, plus promptement que par les lois. Au gré des publicistes divers, on eût complété le rétablissement de l'ordre, relativement aux personnes, en ne comptant que les services royalistes; relativement aux classes, en restituant les priviléges détruits; relativement aux intérêts, en rétablissant purement et simplement le droit d'aînesse et les substitutions; relativement aux pouvoirs, en relevant les couvents abattus, les sociétés abolies, les corporations supprimées, sauf à couronner l'édifice, selon deux génies divers qui auraient été aux prises bientôt, soit par la puissance absolue du Saint-Siége, soit par celle des rois.

Cette restauration subversive et impossible est ce que la polémique nommait la contre-révolution, expression impropre : car, à parler exactement, les trois restaurations que nous avons dites, en comprenant sous ce nom l'empire comme il convient, étaient également contre-révolutionnaires, puisque toutes trois, en réalité, étaient la condamnation des actes ou des principes de la révolution à des degrés divers, et au même degré la condamnation de ses crimes.

La restauration contre la Charte différait de l'autre, en ce qu'elle n'était bonne pour personne au monde, ni pour les Bourbons, ni pour les Français. Les Français? elle pouvait les bouleverser; les Bourbons? les perdre : voilà toute sa puissance.

Il ne s'agissait pour elle de rien moins que d'une révolution politique et sociale tout ensemble; d'une révolution aussi complète, aussi vaste que celle de 1789, mais à rebours, mais à contre-courant, mais en brisant cette force de l'esprit moderne et de l'action populaire par laquelle la Vendée, l'émigration et le monde avaient été écrasés vingt-cinq ans! Son premier acte aurait été de substituer à la liberté le pouvoir absolu; et ceci, quoi qu'on en ait pu dire, de toute nécessité. Comment espérer que le système représentatif représentât autre chose que les intérêts régnants? Ou, si on pouvait passagèrement obtenir de ce vaste instrument un mensonge, la nation ne s'y serait pas trompée. Un moment soumise à la fic-

tion, elle aurait bientôt pris les armes contre la réalité. Aussi ses défiances associaient-elles toujours ces deux fléaux : pouvoir absolu, contre-révolution, sans s'inquiéter quel serait celui des deux qui mènerait à l'autre. Ces entreprises, qui auraient été à la fois coupables et surhumaines, étaient précisément les dangers contre lesquels Louis XVIII avait entendu rassurer la France, quand il s'était hâté de donner la Charte *à toujours*.

Tous les biens contenus dans ce mot *à toujours* étaient infirmés par le parti qui lisait hautement dans un article de la Charte (l'art. 14), le droit de la mettre tout entière à néant, sans voir qu'en frappant de provisoire toutes nos franchises et toutes nos prospérités, il en frappait aussi la monarchie. Vainement, ce parti, puissant aux jours de 1815, s'était-il vu graduellement affaibli, transformé, conquis par la Charte : le comte d'Artois avait été son chef, et, roi, il ne sut jamais se résoudre à rompre hautement avec ce vieux compagnon qui le flattait jusqu'à le perdre. Tout le monde sentait que, si jamais il se voyait acculé aux limites de la Charte pour la querelle de la prérogative, il accepterait, plutôt que de fléchir, les interprétations de l'article 14, que lui offrait ce serviteur funeste; la France savait que son roi en viendrait là, avant qu'il en fût convenu avec personne, ni peut-être avec lui-même.

D'un autre côté, l'esprit révolutionnaire, en-

dormi quinze ans aux pieds de Napoléon, s'était réveillé au seul aspect de la monarchie légitime. Tantôt caché à l'ombre de l'opinion loyalement constitutionnelle, tantôt marchant à découvert, il traitait le pouvoir en ennemi public, parce que les princes qui en avaient le dépôt étaient ceux pour qui avaient combattu les Charette et les Bonchamps. L'impiété s'était agenouillée devant les autels relevés par Bonaparte; elle se rua sur les autels hantés par les Bourbons. La démagogie sortit de terre en même temps. Voltaire et Rousseau, alors délaissés, redevinrent subitement des idoles. La restauration de M. de Lafayette, oublié depuis vingt-deux ans, fut le contre-coup de celle du trône. On le tira, populaire, de son impopularité de 1792, simplement parce qu'on se rappela que la reine Marie-Antoinette, qui l'avait bien traité à Versailles, parlait mal de lui aux Tuileries, parce qu'on sut que les Bourbons, qui l'auraient dépopularisé de nouveau avec un sourire, venaient de se refuser cette victoire. Dans le choix des noms, les plus hostiles à la royauté étaient toujours recommandés à l'opinion publique par la presse et les comités. Les élections allèrent jusqu'à montrer aux Bourbons les juges de Louis XVI qu'on ne montrait plus à Bonaparte couronné; la restauration anglaise avait arraché la vie à leurs devanciers, dans des mutilations et des supplices abominables; la restauration française

les avait, Dieu merci, laissés vivants; mais devait-elle s'attendre à se les voir opposer en insulte ou en dérision? C'était un des points que la Charte avait omis de prévoir. Enfin, tous les mauvais noms étaient évoqués à la fois, avec toutes les mauvaises maximes, comme si la révolution ne pouvait assurer ses conquêtes qu'à l'aide de toutes ses armes et de tous ses héros!

De l'amour prétendu des révolutionnaires pour la liberté, de l'amour sincère et exalté des royalistes de toutes les nuances pour la royauté légitime, naquit un double malentendu presque constant entre le roi et son peuple. Ce que le public nommait liberté, le roi l'appelait révolution; ce que le roi appelait ordre, pouvoir, prérogative, était contre-révolution aux yeux de l'opposition qui maîtrisait la France.

Dans la pratique souvent désordonnée de la liberté, l'opposition voyait surtout le droit; le roi voyait surtout les excès : il ne pouvait entendre que les excès étaient les conséquences du droit, et, en quelque sorte, ses preuves. Dans la prérogative, au contraire, le prince ne voulait voir que le droit rigoureux, tandis que l'opinion inquiète s'attachait aux circonstances, aux noms-propres, et, par suite, aux intentions, aux arrière-pensées, enfin au fantôme, à la contre-révolution.

Comment l'autorité royale, au milieu de ces écueils contraires, ne se serait-elle pas fourvoyée

sans cesse dans le partage qu'elle avait à faire entre le pouvoir et la liberté, entre le passé et le présent, entre les droits de la couronne et ses intérêts bien entendus ? Ainsi, croyait-elle faire merveille de conserver la nomination des conseils-généraux, au lieu de les instituer sur des bases solides, de manière à y trouver des points d'appui. Ainsi, employait-elle une Chambre dévouée et fidèle, à garder dans les lois l'arme de la censure, à y attacher le glaive du sacrilége, menaces stériles et mauvaises, au lieu de profiter d'élections favorables pour raffermir la propriété, la famille et les influences légitimes, par des modifications sensées de la loi civile, sans toucher à ses bases essentielles; pour régler définitivement toutes nos libertés incohérentes ou incertaines encore; enfin, pour compléter, finir la Charte, et donner au pays des garanties de plus, tout en asseyant la monarchie sur des principes d'ordre et de conservation plus fortement institués dans la famille, dans la société, dans l'État. Ainsi, avait-elle assez souci de l'opinion pour ne pas nourrir un seul jour, dans les quinze années, la pensée de restituer à nos provinces leurs noms historiques ; ce qui eût été possible pourtant, sans blesser la circonscription administrative, grâce aux circonscriptions judiciaires, académiques, militaires ; ce qui eût été pour l'ancienne France une inoffensive et légitime satisfac-

tion; ce que la France nouvelle n'aurait pu voir de mauvais œil, quand les associations libérales ressuscitaient elles-mêmes sans cesse ces noms antiques de Bretagne ou de Lorraine; ce qui n'eût rien fait, au bout du compte, que de naturaliser nos enfants dans l'histoire de leur patrie, au lieu de les laisser dépaysés et perdus dans la géographie nationale comme des étrangers. Et, tandis que la couronne avait de ces circonspections, elle s'opiniâtrait à ne montrer nul ménagement pour le sentiment public dans le sujet qui avait le plus besoin de réunir tous les sentiments et tous les vœux, l'éducation du jeune héritier de la couronne! C'est en vain qu'on lui criait que *ce n'était pas assez qu'il fût l'enfant du miracle, qu'il fallait le faire l'enfant de la France; qu'il ne s'était pas vu que des miracles eussent jamais empêché un trône de cheoir, ou relevé un trône abattu; tandis que la sympathie et la confiance des peuples avaient suffi souvent à l'une et l'autre tâche* (1)!

La grande calamité de la restauration était que la royauté, dans ses alarmes et ses griefs, justes ou non, n'imaginait pas de moyen plus sûr, pour se défendre d'un extrême, que de demander à l'autre extrême des forces qui n'y étaient pas. C'était s'enfoncer dans la nue en voulant fuir l'orage.

(1) *Journal des Débats.*

De cette sorte, chaque réaction portait aux intérêts légitimes du pouvoir, aux éléments de l'ordre, aux saines notions de la liberté, un coup funeste; l'esprit public en restait profondément faussé. Le désordre faisait des progrès sérieux et rapides. L'opinion constitutionnelle s'en laissait entamer à son insu; la France devenait manifestement ingouvernable, et on sait des gens qui l'écrivaient dès lors. L'administration étant tournée à des fins impopulaires, toute administration, toute autorité parut déception, fraude, tyrannie. L'animadversion pour la religion, ses pompes et ses ministres, dépassa promptement les fautes qu'on reprochait au sacerdoce. Ce fut assez de la tentative avouée de reconstruire la propriété nobiliaire, pour rendre impossibles les modifications désirables, et pour faire à la propriété même des ennemis. Il est advenu ainsi, par une étrange fatalité, que la restauration nuisit beaucoup à ces doctrines conservatrices dont elle semblait porter en elle-même la source et le dépôt. On pouvait craindre quelquefois que la France ne reculât de tout le chemin que l'empire lui avait fait faire dans les voies de l'ordre et du pouvoir.

Tels étaient les résultats funestes du perpétuel qui-vive du pays et du trône. Il vint un moment où les bons esprits purent mesurer, dans toute son étendue, la grandeur du mal.

M. Thiers a dit (1) que la Charte, excellente en soi, resta stérile seize ans; que sa nature était de fonder le gouvernement de la majorité; qu'il n'en fut rien.... Erreur de fait.

Pendant les seize années, il n'y eut pas un ministère qui ne s'appuyât sur la majorité et ne tombât avec elle : la première exception devait se voir en 1830; elle a emporté la monarchie.

Mais, au commencement de 1828, la Charte donna de sa souveraineté active une preuve éclatante : ce fut la chute d'une administration dont l'habileté et les doctrines étaient chères au prince, et que la puissance du prince cessa de soutenir devant la puissance des élections; ce fut le renversement d'un système tout entier par le simple jeu de la machine constitutionnelle; ce fut l'avénement d'un ministère né de la nécessité légale, où se reconnut la couronne, de faire fléchir ses conseils personnels devant le vœu national. C'était le système représentatif dans toute sa vertu; le droit de la majorité électorale et de la majorité parlementaire se montrait là dans toute sa puissance. La France retrouvait, sous la monarchie, le *self government* des États-Unis, le gouvernement par soi-même. Charles X acceptait, de la Charte, ses dernières conséquences, et triomphant de ses sentiments personnels, donnait, de tous les

(1) Monarchie de 1830.

gages, le plus grand, à l'ordre constitutionnel. L'Alsace prouva que les peuples payaient avec usure au monarque sa prompte condescendance. Mais quel usage la majorité fit-elle de cette fortune ? Nous le dirons hardiment.

CHAPITRE VIII.

—

SUITE DU PRÉCÉDENT.

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Il est un parti qui n'a jamais fait que du mal à la France; qui, pendant les seize années, a entravé l'affermissement des institutions libres; qui a suspendu ou refoulé tous les progrès, et risqué souvent de les détruire dans leur principe même, en les compromettant jusque dans l'adhésion et la confiance publiques. L'alliance défensive de l'opinion constitutionnelle avec ce parti nécessairement aggressif et destructeur, a été la grande fatalité de la restauration.

Ce parti, que sa généalogie rattache à nos temps de crimes et de malheurs, naquit aux cents-jours, du mariage forcé de Napoléon avec la démagogie, tenant de l'un et de l'autre, apôtre du progrès des lumières et vivant des réminiscences de la révolution ou de l'empire; traînard de tous les régimes, et n'en gardant que des souvenirs corrompus; ne reconnaissant le pouvoir qu'à la tyrannie,

et la liberté qu'à la licence; souple sous Napoléon tant qu'il règne aux Tuileries, levant la tête quand Napoléon revient mutilé du champ de douleur et de revers, parlant de déchéance alors que c'eût été le cas de parler de gloire, de guerre, de désespoir; se hâtant de prendre les devants sur l'Europe, d'achever le lion qu'elle a écrasé, de gagner à l'Élysée-Bourbon sa victoire de Waterloo, sous les yeux de l'étranger; humiliant enfin le grand homme comme a fait la fortune, le contraignant, pour dernier outrage, d'abdiquer à ses pieds, lui contestant le titre de soldat après celui de prince, et l'obligeant d'aller s'offrir seul, nu, découronné, aux mains de l'Angleterre; gens qui semblaient n'avoir d'autre ambition que de laisser l'histoire indécise s'il était tombé devant M. de Lafayette ou devant lord Wellington.

C'était le moment de combattre? point; de traiter? point. Les soldats, les capitaines multiplient en vain d'inutiles miracles de dévoûment et de courage. Ces vieilles bandes, qui arrivent du champ de bataille délabrées et sanglantes, n'ont pas été assez mutilées par la fortune. La Chambre des représentants se met elle-même à les mutiler de nouveau par le plus imbécile et le plus pusillanime des calculs; elle leur enlève leur chef, elle les dépossède de son génie en même temps que lui de sa couronne, de peur qu'il ne se relève par une

victoire. Les hommes qui, depuis lors, n'ont cessé d'avoir la bouche pleine *des hontes de la France*, ne sont occupés qu'à cette œuvre de briser aux mains de Napoléon le sceptre et l'épée, dans l'espoir de tendre avec plus de succès leurs mains désarmées à l'étranger qui les repousse. Et quand ils l'ont brisée en effet, cette épée qui intimidait encore le monde, ils ne s'occupent plus que d'une chose, c'est d'élaborer une constitution qu'ils dédient aux générations futures, et à laquelle, du reste, eux-mêmes n'ont plus songé depuis. Voilà qu'au milieu de la discussion de l'article 90, s'il y a un article 90, ou tel autre, les bataillons anglais et prussiens apparaissent sous les murs de Paris consterné; alors on songe au salut public, et les commissaires de l'assemblée s'acheminent vers les camps étrangers, pour aller, de quartier-général en quartier-général, quêter un roi qui ne fût pas Bourbon, et, par conséquent, selon toute apparence, qui ne fût pas Français.

Vient la réaction royaliste de 1815. D'autres parlent, d'autres écrivent, d'autres protestent, d'autres plaident la cause de la mansuétude, de la politique, de la Charte enfin ; d'autres demandent *qu'on réponde à coups de cloche aux exigences de l'étranger, que les Vêpres siciliennes soient nos traités avec la coalition* (1) qui tenait notre grande

(1) La coalition et la France.

France sous ses lois; et, si on se le rappelle bien, celui qui laissait échapper ces accents périlleux resta tout seul; sa voix n'eut d'échos qu'au fond des cœurs français. Mais, dès qu'un ministère, qui prétend lier sa cause à celle des intérêts nationaux, et qui rompt avec les royalistes (le ministère Decaze), s'est affermi au pouvoir, le parti, dès-lors rassuré, se montre superbe et intraitable : le premier usage qu'il fait de l'affranchissement de la presse est de célébrer, par amour pour la liberté, Napoléon et le Comité de salut public; le premier usage qu'il fait de l'affranchissement de la tribune est de demander le rappel des Conventionnels; le premier usage qu'il fait de l'affranchissement des élections est d'asseoir un Régicide à la Chambre comme on plante un drapeau. Ces violences provoquent dans les esprits une réaction qui, en un jour de deuil et d'épouvante (1), passe aisément des esprits dans les conseils. Le ministère tombe, et le parti l'abandonne sans défense aux attaques les plus cruelles. Un ministère, conciliateur encore, et sage, loyal, habile, celui du duc de Richelieu, succède : le parti imagine de s'allier, pour l'abattre, avec ses ennemis naturels, avec les royalistes extrêmes, sachant bien que ce n'est pas à lui que servira la victoire. Il ne se trompe pas à ce point sur l'état de la cour et de

(1) 13 Février 1820. Assassinat de M. le duc de Berry.

la France. Non; il pousse aux roues de la réaction, simplement parce que le char n'ira point trois mois, dit-il, sans se briser. Cette coupable coalition, ce tour d'affranchis élève le ministère Villèle, qui dure sept années, et qui malheureusement passe sans rien fonder!

Un tel succès obtenu dans les Assemblées, le parti révolutionnaire recourt au carbonarisme, aux conspirations, aux révoltes sanglantes, pour renverser son ouvrage, et il ne fait qu'exaspérer ainsi le régime qu'il a créé. La guerre d'Espagne éclate : le parti émigre; il fait émigrer avec lui le drapeau tricolore; il le promène en Catalogne, marié aux bandes étrangères; il ressuscite enfin et s'approprie, pour les faire battre par des Français, ces couleurs qui ont vaincu le monde. Par là il grandit d'autant le triomphe des adversaires qui ont trouvé en lui un marche-pied officieux pour arriver à la puissance. La victoire des royalistes est complète; elle domine les élections; elle envahit les journaux même du parti révolutionnaire, qui se livrent, se vendent, s'effacent à l'envi. La Chambre des pairs reste seule inébranlable, comme un roc que battent tour à tour les flots contraires; seule elle défend, seule elle représente cette restauration selon la Charte, dont elle semble l'expression la plus haute et la plus vive image. Hormis ce grand corps, tout faisait silence et pliait la

tête, quand un géant arrive du camp royaliste, qui l'a follement chassé de ses conseils. M. de Chateaubriand, évincé par une fraction de ses anciens amis qu'il dénonce à la France comme des *barbares*, châtie impitoyablement sa disgrâce sur la royauté qui y a consenti, en tendant à la liberté constitutionnelle sa main gantelée, en la couvrant du drapeau blanc, en lui rendant courage à son ombre; et il rallie une armée par ses grands coups qui valent des armées. Tout habile, tout opiniâtre que pût être la défense du pouvoir, on voyait chaque jour tomber de la place assiégée un pan de muraille, chaque jour se détacher du faisceau rompu de nombreux, de riches tronçons qui prêtaient du lustre et de la force à l'opinion constitutionnelle, à celle qui voulait la restauration selon la Charte, rien de plus. De progrès en progrès, la victoire est acquise; les élections la déclarent. Qui l'a obtenue? Consultez les listes des écrivains, des candidats, des élus. Vous verrez que ce furent les Royalistes dissidents, les Constitutionnels sincères et loyaux. Mais qui se chargera de la corrompre et de la ruiner? Laissez faire au parti révolutionnaire. Le voilà! il perdra tout.

En effet, le ministère Martignac, né de la victoire électorale, a promis une loi qui brise le glaive de la censure et une autre qui assure la sincérité des élections. C'est une Charte toute entière; c'est le

gouvernement représentatif élevé à sa plus haute puissance. L'Angleterre a mis cent ans pour arriver à la première de ces libertés ; et elle n'a point l'autre.

Ces lois sont présentées. La France pousse un cri de gratitude. Ce cri, M. Benjamin de Constant le formule, pour son compte, dans un journal, et y attache son nom. Mais tout à coup le parti révolutionnaire se ravise. Tout ceci n'est que de la liberté; par conséquent du repos, l'ordre, la monarchie. Le parti déclare les lois *vandales ;* et c'est le même M. Benjamin de Constant qui est chargé d'ouvrir l'assaut : tous s'y précipitent ; et, à dater de ce moment, harceler, calomnier l'administration conciliatrice, multiplier en même temps les coups que l'on sait les plus sensibles au monarque dans tous les votes parlementaires, c'est, pendant deux sessions entières, l'œuvre de tous les jours, et, par malheur, le parti constitutionnel dans la chambre élective se fait l'instrument de la faction subversive que ses rangs recèlent.

Dans l'intervalle, le cabinet multiplie, aux regards de la France, les victoires de la Charte sur toutes les résistances des préventions ou des alarmes royales, et il a droit d'attendre que l'esprit révolutionnaire recule d'autant de terrain que l'ordre nouveau en a conquis. Ainsi, les portes des conseils se sont ou-

vertes devant les publicistes et les orateurs, qui ont combattu longtemps pour la Charte, et qui ont vaincu. Ainsi, des réformes nombreuses se sont étendues de l'administration à la cour et à l'Église. Ainsi, des ordonnances mémorables ont fait raison du grand grief de l'opinion, la société de Jésus; la conscience du monarque s'est même pliée à cet égard, pour donner des gages plus sûrs, à des exigences qui dépassent, dans la question du moins de l'affirmation obligatoire, l'attente des bons citoyens et peut-être le vœu des lois.

Bientôt, des lois qui doivent instituer nos libertés communales et départementales arrivent à la tribune. L'opposition qui a demandé ces lois, et qui même s'avoue satisfaite de l'une des deux, trouve plaisant de se coaliser de nouveau, contre le ministère habile et loyal qui les a obtenues du trône, avec ceux qui ne veulent ni de l'une ni de l'autre, qui condamnent toutes les concessions. Le ministère demande qu'on discute d'abord celle qui satisfait les esprits, celle qui est la base naturelle du système, celle qui pose et tranche des questions dont la solution est indispensable au reste des débats, celle qui a été introduite la première, rapportée la première, présentée la première à l'ordre du jour, la loi communale enfin. C'est assez pour que l'opposition décide de tout bouleverser, de commen-

cer par ce qui fera orage, par ce qui ajournera d'une année, au moins, les libertés municipales dont on se dit avide. Pourquoi cette décision ? simplement pour molester, à tort et à travers, un pouvoir coupable de se montrer constitutionnel et débonnaire. Qu'on donne une autre raison : on en défie.

Enfin, la loi départementale est livrée à la discussion. Au premier article, le nom des conseils d'arrondissement se trouve rappelé ; quelqu'un propose de les abolir, de renverser, par un amendement auquel personne n'a songé, sans discussion préalable, le système entier de l'administration française et toute l'économie de la loi. Le ministère déclare que cette folie, que cette offense à la prérogative royale comme au bon sens, ne sera point subie. Raison de plus ; il faut voir si le roi osera. Cette expérience est le seul intérêt qui tente : car les conseils d'arrondissement ne font rien à personne ; la preuve en est que, depuis juillet, le parti a eu carte blanche, qu'il a pensé à toutes les destructions, et n'a plus pensé à celle-là. Il renonce à de grandes institutions pour recommencer le jeu des coalitions de 1822. Il vote avec l'extrême droite, en criant que, si les lois étaient retirées, il remuerait ciel et terre. Le roi retire à l'instant les lois. Le parti fait silence, plie la tête ; une conquête pacifique est ajournée sans coup férir.

Par malheur, la facilité de la victoire en exagère la portée aux yeux de la couronne ; et la France a obligation à cette opposition turbulente et stérile de l'avénement du ministère du 8 août (1829), celui du prince de Polignac.

C'est exactement ainsi que le tribunat avait procédé avec Napoléon, déjà réparateur, et constitutionnel encore. Une opposition, à tort et à travers, le précipita dans le pouvoir absolu qui le conduisit à sa ruine par excès de gloire. Charles X, entrant dans les voies constitutionnelles, était accueilli avec les mêmes emportements, et allait en tirer les mêmes conclusions pour son malheur et pour le nôtre. Aujourd'hui, on procède déjà de la même manière, envers la monarchie de 1830. Tant que ce fatal esprit sera celui de notre patrie, tant que les gouvernements seront d'autant plus combattus qu'ils seront moins affermis ou plus débonnaires, la liberté y sera impossible. Nous aurons le destin des républiques espagnoles. Il n'y aura de permanent parmi nous que les révolutions !....

De l'exposé qui précède, on peut conclure que le parti révolutionnaire n'a point le droit d'accuser la restauration ; car, il a fait les ministères par qui les actes impopulaires se sont accomplis.

Il n'a point le droit de se plaindre des quatre cents millions de la guerre d'Espagne et du milliard de l'indemnité. Il n'a pas non plus le droit

de parler d'économie ; car il a coûté à la France, outre ces deux chapitres, les deux milliards du 20 mars (1815) et le *quantùm* de la révolution de 1830.

Il n'a point le droit de parler de la liberté ; car il ne l'a jamais comprise. Il n'a jamais su l'accueillir quand elle s'est offerte à lui. Il ne connaît qu'une chose : les subversions. Encore exige-t-il, infatigable artisan, que ce soient des toiles de Pénéloppe.

Nous sommes contraint pour la leçon de l'avenir, d'insister sur ce point : Pourquoi faut-il qu'en 1828 et 1829, le parti révolutionnaire obtînt trop souvent, dans les votes de chaque jour, l'adhésion de constitutionnels loyaux, qui auraient dû mettre leur gloire, comme leur politique, à se séparer de lui jusqu'à ce qu'il s'abjurât? Les années précédentes avaient créé une seconde royauté qui balançait la royauté véritable, ou plutôt la surpassait déjà dans la sollicitude des hommes publics. La popularité commençait de régner, sa tête de Méduse à la main. Dieu sait de quels amis, de quels serviteurs de la couronne elle enchaînait les votes aux opinions populaires, et la mauvaise étoile de la monarchie voulut qu'un grand esprit, qui gouvernait alors la Chambre des députés, au lieu de rapprocher le centre gauche du centre droit qui avait également pour symboles le roi et

la Charte, mit toute sa sagesse à maintenir l'alliance contre nature des amis de la Charte et de la royauté avec ceux qui ne voulaient ni de roi ni de Charte. Cette alliance formidable fut le prétexte de toutes les accusations, l'aliment de toutes les méfiances, l'obstacle à toutes les transactions !

CHAPITRE IX.

—

MINISTÈRE DU 8 AOUT (1829).

CONFLIT ENTRE LA PRÉROGATIVE ROYALE ET LA CHAMBRE ÉLECTIVE.

Le malheur du trône et de la France fut que le roi sentit les torts qu'on vient d'exposer, non en successeur de Louis XVIII, mais en héritier de Louis XIV.

Le malheur du trône et de la France fut que le roi vit dans ces fautes, moins la preuve du mal produit par les réactions précédentes, que l'occasion et le motif légitime d'une nouvelle réaction, d'une revanche pour la royauté.

On ne peut douter que l'opinion publique ne fût vivement frappée de toutes les témérités de l'opposition. L'ivresse passagère qui avait entraîné des gens d'honneur et de loyaux amis des lois à incliner leurs votes devant le parti révolutionnaire, cette ivresse fatale était tombée. La mise en coupe réglée de tous les services publics, dans la discussion des deux budgets, avait frappé tous les gens sensés, comme le symptôme d'un travail de désorganisation qui accusait une grande plaie

sociale et politique. Tous les esprits droits étaient résolus à rompre enfin avec la faction qui venait de trahir hautement le dessein d'asservir et de perdre la monarchie. Nul doute que l'autorité royale n'eût trouvé dans la session suivante, au sein de la Charte, et avec l'appui de la raison publique, les forces qui lui avaient manqué d'abord.

Le roi préféra une autre expérience. Au lieu de conformer plus longtemps ses conseils aux mouvements de la majorité, il résolut de plier la majorité aux loix d'un ministère selon son cœur et sa pensée : persuadé que la faiblesse du trône faisait l'audace de ses ennemis; que tout fléchirait devant des déterminations assez décidées pour ne pouvoir sembler passagères; qu'en restant de fait dans la Charte, mais en se montrant par ses choix prêt à en sortir, s'il le fallait, il ne trouverait pas de Chambres qui osassent tenir tête à la couronne, et que, si elles l'osaient.... Accepter cette pensée, c'était avoir franchi le Rubicon. Car dissoudre constitutionnellement la Chambre était impossible. On aurait eu pis. Il fallait donc briser la Constitution même.

Par cette pensée, le roi infirmait la restauration dans la première de ses garanties, l'inviolabilité de la Charte. Il mettait contre lui le bon droit : c'était y mettre la fortune.

Ce prince vénérable nous semble avoir con-

fondu à ce moment tous les éléments de sa monarchie. Rester soumis à la lettre de la Charte, aux formes du gouvernement représentatif, et porter au pouvoir des hommes qui y faisaient monter avec eux le cortége entier des alarmes publiques, c'était une inutile contradiction. Il se trouva qu'il n'y eut qu'un Français qui crût le roi fidèle encore à la loi constitutionnelle : c'était le roi.

Quels que fussent les desseins, il y avait tort et péril dans ce défi sans actes qui ne semblait qu'une ostentation d'impopularité; car la couronne se rendait plus malaisé à opérer, et le mal, et le bien. Il lui devenait plus difficile de rester dans la Charte, plus difficile même d'en sortir.

Cependant, le roi était loin de s'abuser sur l'étendue des voies où il s'engageait. Il savait très-bien qu'il mettait son trône au hasard de deux batailles, l'une dans les Chambres, l'autre dans les rues. Mais il ne faisait pas un doute qu'il ne dût gagner la première, et comptait bien, par conséquent, n'avoir pas besoin de livrer la seconde. Celle-ci, il en pesait toutes les chances. Les journaux redirent son mot souvent répété : Qu'après tout, il aimait mieux être un roi exilé qu'un roi avili.

Une pensée fatale l'entretenait dans la résolution d'affronter toutes les menaces de l'avenir. Il croyait à une vaste conspiration contre sa cou-

ronne. Il comprenait dans le complot tout ce qui n'était que désordre d'esprit, dans les trames contre son gouvernement tout ce qui n'était qu'impuissance de plier sous aucun gouvernement régulier. Périr pour périr, il aimait autant que ce fût par les armes que par les lois, en sortant de la Charte qu'en y restant.

« Je sais bien, disait-il un jour, que les Français d'aujourd'hui ne veulent pas faire tomber ma tête comme celle de mon frère Louis XVI. Non, personne n'a cette intention. Mais ce qu'on veut, c'est de dépouiller si bien et de si bien dégrader la royauté, que le roi ne soit plus qu'une espèce de président héréditaire jusqu'au jour où on mettra à sa place un président tout simplement. Je ne me prêterai pas à ces déchéances. Je ne sais s'il y a des princes à qui elles pourraient convenir. Pour moi, j'aimerais mieux être scieur de long. »

On retrace ces graves paroles, parce qu'elles étaient prophétiques. Elles honorent le jugement de ce prince. Elles attestent une intelligence du mal plus sûre et plus exacte que ne le fut le choix des remèdes. On avait le remède sous la main. On le chercha où il n'était pas, où il ne pouvait pas être.

Toutes les difficultés accidentelles de la situation (nous ne parlons pas des difficultés fondamentales qui pouvaient venir de la société, ou de la Constitution, et tenir en réserve d'autres périls) tenaient

à la longue union des centres avec l'extrême gauche, autrement dit des constitutionnels avec les révolutionnaires. Cette union, que fallait-il pour franchir le défilé où on était engagé? La rompre. Et la sagesse, la loyauté, jointes à la fermeté, y eussent réussi sans peine. Au contraire, le roi la resserrait par une démonstration hostile. Il la légitimait en quelque sorte; il la justifiait jusque dans le passé; il la fortifiait à ce point qu'elle allait renverser le trône en trois jours. A la nouvelle des choix extraordinaires de la couronne, quelqu'un écrivit sur-le-champ au roi : « Votre Majesté joue sa monarchie à quitte ou » double : le doule n'existe pas. Les voies où » le roi s'engage n'ont qu'un issue, les coups » d'Etat; et les coups d'Etat auront pour lende» main un 20 mars, où le peuple jouera le rôle » de Bonaparte. »

La France entière discerna l'avenir renfermé dans le 8 août (1829) avec un admirable instinct. Un an après, jour pour jour, il y avait une autre royauté. L'opinion prit les noms qui lui étaient jetés comme des cartels, et le défi l'épouvanta. Tout le monde vit qu'il s'agissait de la Charte. Comment les hommes qui avaient quelque prévoyance dans l'esprit n'auraient-ils pas compris qu'il s'agissait par cela même de la couronne!

Jamais situation plus extraordinaire ne se vit dans l'histoire. Le trône et la nation s'observaient

comme sur un champ de bataille; on semblait s'attendre. La couronne faisait ses préparatifs, en s'occupant de ranger la gloire de son parti par l'expédition d'Alger. La nation mettait du sien la loi. Tandis que le prince proclamait ses résolutions *immuables*, un arrêt des magistrats, rendu au nom du roi, déclara *crime* toute entreprise contre la Charte et nos serments.

De part et d'autre, cependant, la Charte restait fidèlement observée; le ministère poussa la circonspection au point de laisser intactes les ordonnances de juin (contre la société de Jésus), celles qui avaient coûté le plus d'efforts et valu le plus de haine au ministère renversé. D'un autre côté, la royauté continuait de recueillir une soumission universelle; le pays donnait sans murmure et ses trésors, et ses soldats. La restauration ne fut jamais plus grande au dehors qu'à ces derniers jours, où une invisible main la tenait suspendue sur un abîme. C'est qu'elle ne fut jamais plus obéie au dedans. Jamais non plus la France n'avait professé si haut le principe fondamental de la monarchie que ne le fit l'opposition même, dans cette adresse des 221, où la Chambre des députés, en revendiquant la Charte tout entière et refusant au ministère son concours, déclara, par l'organe de M. Royer-Collard, la légitimité nécessaire aux peuples encore plus qu'aux rois.

Cette déclaration était solennelle. Elle pouvait,

elle devait être salutaire. Elle fut stérile. Elle était insuffisante à contenter le roi ; tout au plus l'enhardit-elle. Il dût penser, en voyant qui la proférait, qui s'en portait garant, qu'elle ne serait pas oubliée ; et elle l'a été !

Dans ce conflit, tout le monde avait tort. La Chambre, en refusant son concours sur des noms propres, ne considérait que le fond des choses, que l'esprit de la Constitution ; le roi, en déniant ce droit aux chambres, en les sommant d'attendre les actes et de statuer uniquement sur des griefs légaux, ne s'attachait qu'à la lettre de la Charte ; des deux parts, on poussait son droit à l'extrême : sans vouloir d'une révolution, on le poussait jusqu'à une révolution. La couronne, oubliant que le pouvoir doit toujours l'exemple de la sagesse, avait pris l'initiative de ce défi. Les 221, en repoussant la rédaction déposée dans l'amendement Lorgeril par les royalistes éprouvés du centre droit, firent la faute de resserrer leur menaçante alliance avec les passions révolutionnaires ; et par là affermirent le ministère contre lequel ils protestaient. A vrai dire, il n'y avait plus de ministère. Nous étions déjà placés en dehors de l'ordre constitutionnel. Le roi et la France se voyaient face à face.

La France, disons-nous ! car l'opposition comptait dans son sein tous les corps politiques, industriels, commerciaux, littéraires, les tribunaux

comme les académies, les colléges électoraux comme les deux chambres, et l'ancienne société en grande partie comme la nouvelle. En arrivant aux confins de la Charte, le pouvoir royal arrivait à la solitude.

Depuis les jours de 1815, l'opinion royaliste était changée. Les pères avaient fait place à des fils imbus de l'esprit nouveau, grandis avec la Charte, et fiers de leur part de liberté. Les royalistes constitutionnels s'étaient fortifiés chaque année d'illustres conquêtes sur l'ancienne droite, et chaque nom représentait tout un ordre d'idées et de rangs que le même progrès avait entraîné avec lui. Seize années de formes représentatives, avaient lié à ce régime toutes les classes et tous les esprits. La cour presque toute entière s'y était attachée par les habitudes de la Chambre des pairs et par les conseils d'une expérience de tant d'années. On faisait remarquer un jour à quelqu'un, dans la salle du trône, que le système dominant n'y comptait pas une voix sur dix. Qu'attendre du reste de la France ?

Et le système dominant n'était pas encore le coup d'Etat ! Ce système ne s'annonçait, par l'organe de M. le prince de Polignac, chef du ministère, que comme une sorte de torysme monarchique ; il recevait l'appui de royalistes qui, croyant la prérogative intéressée dans la lutte de la couronne pour un ministère même pris en dehors de

la majorité, prêtaient secours au trône, sans entendre qu'il s'agit de sacrifier la Charte et la paix publique à ce funeste débat. Le coup d'Etat, mis aux voix dans la cour, ou bien dans la garde royale, n'y aurait pas trouvé dix partisans. Tout le monde sait aujourd'hui qu'il n'en comptait pas même dans le conseil.

La société française était donc parvenue à ce point, où la transaction, commandée par les intérêts de tous et écrite dans les lois, avait passé dans les esprits et dans les mœurs plus que la France ne le savait elle-même, et c'était alors que cette grande transaction allait être brisée pour longtemps; nous ne voulons pas dire pour toujours. Car à notre avis, c'en serait fait de la France.

Le duel se réduisait à ces deux contendants : le pays presque tout entier uni, et un roi qui, dans sa fierté blessée, dans ses appréhensions persévérantes, dans ses témérités excitées, demandait à la monarchie absolue la solution de difficultés, la vengeance d'agressions inhérentes à la monarchie constitutionnelle.

C'était un roi de soixante-dix ans, et deux fois éprouvé par l'exil, qui allait mettre sa couronne à la pointe de l'épée, de peur de la transmettre amoindrie à ses neveux. C'était un prince, de religion sincère, qui, parvenu aux limites de la Charte, ne s'arrêtait pas à une barrière gardée par des serments. Cependant, d'un côté, il y avait,

en réalité, la France, le retenant par toutes les voix des pouvoirs constitutionnels, de la fidélité, du dévoûment, du sang même, car on sait quelles étaient les pensées et les prières de la fille auguste de Louis XVI; de l'autre, étaient les voix solitaires qui exhortaient sa résolution, lui criant d'aller toujours, qu'il aurait pour lui les soldats, le peuple, la gloire!... La gloire! Oui! Alger tombait à ce moment (7 juillet) sous les coups des soldats de la France. Hâtons-nous de recueillir ses trophées, pour en parer une grande ruine! Que cette royauté de mille ans tombe d'une façon digne d'elle et de la France! Que ce soit en gagnant des batailles, en imposant à l'univers! Et, du moins, les clés d'une ville conquise brilleront sur ses restes, comme celles de Randon sur la dépouille de Duguesclin.

LIVRE TROISIÈME.

RÉVOLUTION DE 1830.

Ce serait bien mal à propos que nos ancêtres, à l'époque de la révolution de 1688, auraient mérité leur réputation de sagesse, s'ils n'avaient pas trouvé d'autre sécurité pour leur liberté que d'affaiblir le gouvernement et de rendre son titre précaire, s'ils n'avaient pas trouvé de meilleur remède contre le pouvoir arbitraire que la confusion de l'État.

BURKE.

LIVRE TROISIÈME.

RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

LES JOURNÉES DE JUILLET.

VICTOIRE DE LA CHARTE. EFFETS DE L'ESPRIT CONSTITUTIONNEL.

.... Quò tenditis ultrà ?
Si cives, hùc usque licet !

LUCAIN.

Le dimanche 25 juillet, le soleil se coucha pur et radieux sur une monarchie florissante et victorieuse, sur un peuple prospère et libre, qui vaquait en paix à ses fêtes. Le lundi 26, il se leva sur un peuple inquiet déjà, et bientôt morne, pressé tout entier dans les rues comme dans une même attente, les boutiques closes comme dans les jours de calamité publique. On n'entendait que ces

mots : La Charte est renversée... La monarchie tremblait sur ses fondements.

Ce jour-là, *le Moniteur* avait publié tout à coup les ordonnances célèbres (du 25 juillet) par lesquelles la couronne, ressaisissant la puissance législative que la Charte royale avait déléguée *à toujours* aux trois pouvoirs, brisait la loi des élections, la loi de la presse, et substituait au droit constitutionnel le principe : « Si veut le roi, Si veut la loi, » s'autorisant de l'art. 14 de la Charte, mais s'en autorisant, suivant l'expression de M. de Chateaubriand, pour confisquer la Charte tout entière.

Le lendemain, mardi 27, à la pointe du jour, des officiers de police et des soldats se présentent à la porte d'imprimeries qui étaient fermées. On ordonne d'ouvrir : de par la loi. Mais il n'y a plus de lois, et les portes restent fermées. Les agents appellent un homme du métier pour ouvrir ; et ce n'est point à Paris seulement, c'est à Lyon, au Havre, à Bordeaux, dans toute la France, qu'il ne se trouve pas un ouvrier, pas un apprenti qui obéisse ! En dehors de la Charte, ils ne connaissent point de roi.

Les agents recourent aux tribunaux : les tribunaux les repoussent. Il n'y a plus de justice.

Reste la force. On ébranle des bataillons ; on les pousse sur ces masses de peuple désarmées, immobiles, silencieuses. Des officiers brisent leur

épée ; d'autres croisent les bras et attendent que la mort vienne, n'importe d'où, affranchir leur conscience bourrelée. Les soldats hésitent ; beaucoup se débandent. Au bout de quelques heures, les routes en étaient couvertes. Il n'y a plus d'armée.

Si la garde royale obéit, l'âme navrée, à la loi militaire, la population, à son tour, court aux armes, et tout devient arme dans sa main terrible. Elle livre une bataille à chaque coin de rue, s'embusque derrière chaque borne, combat enfin à ces deux seuls cris : *Vive la ligne !* car la ligne n'a pas consenti à tirer sur des concitoyens, de peur de tirer sur les lois ; et *Vive la Charte !* cette Charte que les Bourbons ont écrite, et qui est la restauration même.

A ces nouvelles, le mercredi 28, le roi absent déclare sa capitale en état de siége, et il aurait à y mettre toutes les villes de son royaume ; car ce n'est pas un soulèvement solitaire : toutes les cités du royaume se sont émues. Les gardes nationales se sont partout levées ; partout l'autorité s'abdique elle-même et résigne ses pouvoirs aux mains de la population armée, comme si on ne reconnaissait plus d'autre loi que ce statut de la première restauration, qui remettait aux gardes nationales le dépôt de la Charte et sa défense. Un seul préfet dans le royaume, M. de Curzay, à Bordeaux, voudra tenir bon pour l'autorité royale emportée hors de sa base, et il restera seul, dans la

ville du 12 mars! Du Rhin aux Pyrénées, dans cette France si divisée longtemps, il ne se rencontre pas un Français qui prenne fait et cause pour les ordonnances subversives. Personne n'a suivi le roi au-delà de la barrière sacrée. Partout semble se faire une convention, entre l'autorité qui tombe et la cité qui se lève, de se remettre, du soin de conclure ce grand débat, à la décision qu'apportera la malle-poste de Paris.

A Paris, la garde nationale, depuis trois ans condamnée, a reparu vêtue de son uniforme, armée, résolue à repousser la force par la force. Paris est une place de guerre. En arrivant aux barrières, vous êtes surpris de les voir munies de palissades, de chevaux de frises, comme des camps retranchés que l'art militaire aurait fortifiés de longue main; plus surpris au dedans de ne trouver aucune trace d'autorité, de police, de gendarmerie, de gouvernement. Tout a disparu. Il ne reste que des soldats de la ligne qui rient en voyant tomber les insignes de l'autorité royale, des grenadiers de la garde qui meurent pour le serment militaire, et puis tout un peuple qui défend les lois.

Tout un peuple! car le même sentiment rassemble et les rangs et les âges les plus divers. Le citoyen qui rencontre un citoyen n'a pas l'inquiétude d'y trouver un ennemi : l'ennemi, c'est la mousqueterie qui retentit de tous côtés, c'est le

canon qui gronde sur la capitale des arts et sur ses monuments. Bientôt la population ne se défend plus ; elle attaque. A défaut d'armes, on saisit ces gothiques armures conservées comme curiosités historiques dans nos musées, et qui servent une fois encore, mais pour se retourner contre la dernière réminiscence des anciens jours. A défaut de gibernes, les femmes portent de la poudre ; les enfants marchent à la tête des colonnes : c'est un enfant qui casse la jambe, d'un coup de pistolet, au brave duc de Fimarcon ; un autre renouvelle, sur nos ponts, la scène d'Arcole ; un autre emportera le Louvre. A cette armée il ne manque que des chefs. En voilà ! Des jeunes gens, qui ont sur la tête le chapeau militaire, et au collet de leur habit une fleur de lys d'or, se distinguent de la foule par leur uniforme non moins que par leur courage. On assure que ce sont des enfants de famille qui se distinguent bien davantage encore par leur science. C'est assez. On les suit, ou plutôt on les porte, on les entraîne à la victoire ; car, au fait, c'est ainsi qu'obéissent les nations. Devant cet élan unanime tombent les casernes, les palais, les Tuileries enfin. Les Tuileries ! Sur ce champ de bataille connu, les Suisses meurent comme au 10 août, mais moins bien, dit-on, qu'au 10 août : car ils n'ont pas le sentiment qu'ils défendent les lois !

C'était le jeudi matin, 29 juillet. A Saint-Cloud,

on ignorait tout encore; on croyait encore régner, quand tout à coup un noble enfant, le premier, s'étonne, une jeune femme s'écrie, un vieillard tressaille : ils voient au loin, sur le pavillon des Tuileries, flotter un drapeau qui n'était pas celui du Béarnais et de ses descendants. En l'arborant, ou plutôt en le laissant arborer, le peuple n'a eu garde d'intervenir dans la décision des destinées publiques, de faire ou défaire une monarchie, de mettre la main sur le gouvernail pour le tenir lui-même ou pour le briser. Ces pensées ne lui sont pas venues. Il ne se croyait qu'une mission, celle de prêter sa force aux lois opprimées. Il pose des sentinelles sous les portraits du roi Louis XVIII qui donna la Charte et la respecta; il trace le nom conservateur de la Charte sur le monument qui attend la statue de Louis XVI; de même qu'il a suivi dans le combat les plus vaillants et les plus habiles, il cherche dans la victoire les plus autorisés pour abdiquer dans leurs mains. Il renverse avec respect les barricades devant le député, devant le pair du royaume, ces princes de la Charte, qui courent à leur palais. Et si, parmi les membres de la Chambre héréditaire, la foule en reconnaît quelqu'un illustre par le génie, illustre par les monuments que sa foi féconde éleva à la religion de ses pères, par son culte pour le passé de la patrie, par sa haine du régime impérial, par son dévoûment de toute la vie au sang des

rois et à la doctrine de la légitimité, par ses combats en faveur de la monarchie constitutionnelle, aussitôt le peuple le salue de son nom : Chateaubriand ! et l'emporte dans ses bras.

Voilà la politique du peuple ; voici sa religion. Avant de retourner à ses foyers, il a un dernier devoir à remplir. Il recueille les morts de ces trois journées, où la mort a régné sur tous, comme auparavant régnaient les lois ; il creuse au pied du Louvre une fosse profonde, va à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, demande un prêtre, réclame de lui les bénédictions de l'Église pour tous ces citoyens, ces soldats, ces chrétiens que l'éternel sommeil a surpris au milieu de ce réveil de tout un peuple. L'homme de Dieu revêt ses ornements : on l'entoure, on le presse, on le suit avec respect sur le bord du sépulcre, et le peuple, le sabre ou la pique à la main, incline la tête sous le crucifix, et termine par une prière à Dieu cette bataille qu'il a commencée en invoquant les lois.

De quelque point de vue qu'on juge les événements qui suivirent, personne ne peut méconnaître dans cette émotion universelle de la grande semaine, grande, a dit M. de Chateaubriand, par la *justice* de la cause comme par *l'héroïsme,* l'un des plus étonnants spectacles et peut-être des plus redoutables, mais aussi des plus instructifs qui se soient jamais offerts dans l'histoire. Au

jour où une pensée fatale, en renversant les lois, jette une nation ardente dans l'alternative de tout subir ou bien de tout risquer, ce jour-là tous les liens semblent brisés d'un bout de la monarchie à l'autre. La nation reposait sur la foi d'une loi et d'un serment : le serment s'efface, la loi tombe, la nation se lève. Ces cent mille hommes qui ne sont pas électeurs, ces cent mille autres qui ne savent pas lire peut-être, se lèvent comme une immense armée pour la querelle de la liberté des élections et de la liberté de la presse, parce qu'ils ont tous des intérêts et des droits dont ils savent que ces libertés sont les remparts.

Et on ne peut pas assez le dire : car c'est là le caractère essentiel du grand mouvement populaire dont nous allons scruter les résultats; ce n'est point Paris seul. L'ébranlement est universel; toutes les campagnes sont en armes; toutes les villes envoient des renforts. Ceux de Rouen, du Havre sont venus déjà. Le magnifique régiment des hussards de la garde, qui arrive deux jours après, est poursuivi et traqué dans les plaines par la population entière : il ne trouve pas un bourg, un village dont il ne lui fallût faire le siége pour y entrer. Le roi, dans sa fatale demeure de Saint-Cloud, entend près de lui Versailles rejeter violemment ses ordonnances en même temps que Paris; avant Paris Stenay arbore le drapeau tricolore; et, au centre du royaume, la

fille des rois qui a uni en vain sa voix à celle de la France, l'auguste Marie-Thérèse a vu, dès les premiers moments, le sol trembler de toutes parts sous ses pas, comme il tremble à Saint-Cloud sous ceux du monarque qui a porté ce grand coup.

Le combat terminé, il se trouve que la multitude victorieuse sait respecter les lois, comme elle a su, désarmée, vaincre en les défendant. L'histoire dira que Paris ne fut jamais plus calme que dans ces terribles jours, où des hommes qui n'ont ni pain, ni habits, avaient seuls des armes et faisaient sans obstacle le redoutable apprentissage de la puissance. La justice en se réveillant n'aura même pas un méfait à rechercher et à punir. A ce premier essai de prépotence populaire, les passions coupables sont restées en suspens comme la justice.

L'esprit constitutionnel fit ces miracles. C'est contre lui, par une méprise funeste, que la bataille des ordonnances a été livrée. C'est lui qui a soutenu l'assaut, et qui a vaincu; lui seul! Et la preuve, c'est le cri unique de *vive la Charte!* sous lequel les citoyens marchaient au combat et qu'ils continuent à faire retentir quand le combat a cessé; la preuve, c'est le respect que le peuple a fait voir pour toutes les propriétés, toutes les existences, tous les droits, tous les pouvoirs, quand lui seul avait la force; la preuve, c'est qu'il dépose ses armes victorieuses dès qu'une

autorité régulière s'offre pour prendre en main, à sa place, la garde et la défense des lois. Ce peuple, admirable quand on ne le déprave pas avec effort, comme font les précepteurs de princes, qui corrompent leurs pupilles pour les asservir, ce peuple s'est montré, dans ces terribles jours, plus digne de la liberté véritable et plus jaloux d'elle que la plupart de ses guides. Veut-on

Des dieux que nous servons savoir la différence?

Quinze années de monarchie constitutionnelle ont fait la semaine virile et calme de juillet (1830); six mois d'influences révolutionnaires feront la semaine anarchique de février (1831).

Et ce ne sont pas seulement les journées militantes de juillet qui ont étalé ces prodiges de la raison publique. Elles se sont bornées à sauver, ressaisir et glorifier la Charte. Les journées délibérantes qui suivent vont modifier, énerver, dénaturer la Charte; elles rendront à la monarchie coup d'État pour coup d'État; elles substitueront un cas de renversement extra-légal à un cas de responsabilité ministérielle; enfin, elles feront une révolution. Mais cette révolution va s'accomplir, elle se fait, elle se consomme, sans que le peuple en ait pris l'initiative, sans que le pays nulle part en ait exprimé le vœu! Le peuple n'a pas fait un pas en dehors de la Charte pour laquelle il a donné sa vie. Le pays n'a pas exprimé un senti-

ment ni un désir contraires à cette Charte qu'il avait reconquise. Ceux qui prétendent aujourd'hui parler au nom du peuple, avoir mission de lui, s'autoriser de ses exploits pour violenter nos destinées, ceux-là mentent à l'histoire que nous avons vue tous vivante au milieu de nous.

D'un autre côté, nous devons le dire avant de passer outre, ceux-là aussi nourrissent une illusion déplorable qui cherchent à des événements immenses de mesquines explications. On voit, dans la défaite des ordonnances, une question de stratégie. Combattre avec plus de dévoûment que les régiments de la garde qui ont combattu? Hélas! ils ont eu tout celui que pouvaient avoir des cœurs français. Mais, dit-on, il fallait abandonner les rues barricadées, ne pas y enfouir et y perdre des bataillons, quitter Paris, l'assiéger... Oui! commencer un coup d'Etat par une fuite! entrer dans la monarchie absolue, en se proclamant chassés de la capitale! préluder à la guerre civile par la perte de Paris! Et cela, quand on avait pris l'offensive, quand d'ailleurs les campagnes, quand les provinces, quand toute la France étaient aussi soulevées que Paris même! Quel général aurait pris une aussi redoutable initiative? D'ailleurs, la fortune l'a fait pour lui. Cette situation qu'on regrette, on l'a eue : on l'a eue le 29 juillet; qu'a-t-elle produit? On l'aurait eue le 28; dans l'état de la France, qu'eût-elle produit de plus?

Un homme d'esprit qui, dans ses narrations historiques, a surpris les gens de l'art par sa stratégie, et qui en a fait à la tribune de meilleure encore, s'étonne qu'on n'ait pas profité des buttes Montmartre.... Quoi! bombarder, détruire, brûler Paris! Par le bras de qui? Il n'y avait là que des Français! Il était tout simple qu'on n'y songeât point. L'étranger n'y eût pas songé.

Non! le chef malheureux (1) de cette malheureuse armée ne pouvait pas combattre autrement; il ne le pouvait pas, plus qu'il ne pouvait s'abstenir de combattre. Car, pour refuser au roi son épée le 27, il aurait fallu l'avoir brisée le 26. Le trône qu'on n'a pas abandonné au jour de ses fautes, on ne l'abandonne pas à l'heure de ses périls.

D'autres expliquent tout par une conspiration éclatant à point nommé sous un trône qui comptait seize ans de durée et tenait dans ses mains le gouvernement, le trésor, l'armée; conspiration si grande qu'elle l'était autant que le royaume tout entier soulevé, et dont pourtant, dans une année, M. Mangin, le préfet de police du 8 août, n'avait pas découvert les fils!

Sans doute il y avait des conspirations souterraines, des passions révolutionnaires; mauvais vouloirs de faction qui n'auraient pas suffi à ren-

(1) Le duc de Raguse.

verser le trône, s'il n'avait pas pris cette offensive formidable contre le sentiment public et contre les lois. Cherchons, une fois, les causes des événements où Dieu les a placées. La cause unique du soulèvement public, la voici. Le rapport ministériel qui motivait le coup d'État, après avoir longuement établi que le roi n'avait pas le droit de changer la Charte, qu'en conséquence il ne la changeait pas, qu'il ne faisait que la rendre immuable, ce rapport terrible finissait par ces mots : la force restera à la justice !... Hé bien ! on avait raison : la force resta à la justice, dans la grande semaine de juillet. Voyons la suivante.

CHAPITRE II.

—

RÉVOLUTION DU 9 AOUT.

ABANDON DE LA CHARTE ROYALE ET DE LA LÉGITIMITÉ. EFFETS DE L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE.

Une voix éloquente et monarchique (1) a nommé les catastrophes qu'on vient de raconter, le suicide de juillet. Voici le suicide qui se consomme. Le 27, le 28, le 29 juillet n'avaient vaincu qu'un roi et tout au plus un règne. Les derniers jours de cette semaine immense, la royauté succombe et la Charte avec elle.

Le 25 juillet avait vaincu un roi; car le coup d'Etat, et le soulèvement universel qui l'avait suivi, épuisaient la vertu du sacre de Reims. Comment Charles X vaincu aurait-il régné comme il lui appartenait, c'est-à-dire dignement? C'eût été le retour de Varennes, et bien pis encore. Il fallait le sacrifice du roi pour le salut de la royauté!

La royauté, nous entendons la royauté selon le droit national ancien et nouveau, la royauté légitime pouvait être sauvée, même après la

(1) M. de Lamartine. Ceci est écrit en 1831.

chute du Louvre, si elle eût apparu à l'instant même, renouvelée d'une génération, tendant la main à la Charte victorieuse, donnant un gouvernement à ces populations qu'étonnait leur indépendance redoutable, ou bien convoquant à Saint-Cloud les grands pouvoirs et appelant de l'insurrection, dès lors dénaturée, à la Charte elle-même et à la France. Il faut se rappeler que la veille, à quatre heures du soir, M. Laffitte, M. Mauguin, les représentants de l'opposition, attendaient, dans ce même Louvre, une audience du prince de Polignac, heureux d'obtenir un changement de ministère et n'élevant pas leur ambition plus haut. Au moment où le peuple de Paris emportait les Tuileries, Charles X s'était fait annoncer, et les mêmes députés s'apprêtaient, comme tout le peuple, à le recevoir en sujets heureux de pouvoir traiter avec leur roi.

Jusqu'alors personne n'avait cru à toute la portée des événements accomplis. On pouvait se méprendre à Saint-Cloud ; on se méprenait dans Paris même. La victoire passait la croyance de ceux qui avaient le plus de foi à la puissance du nom de la Charte et au bon droit de la France. On pourrait dire en quel lieu on délibérait sur la question de savoir si l'impôt devait cesser sur-le-champ d'être payé, ou s'il n'était pas obligatoire pendant l'exercice entier de 1830, tandis que déjà le glaive populaire avait tranché le nœud. La bataille ga-

gnée, on était loin de croire la campagne finie; on était plus loin de penser qu'elle eût décidé d'une couronne. La journée du jeudi 29 tout entière se passa dans l'attente d'une agression des troupes royales. Le vendredi 30, les arbres chenus des *boulevards*, justifiant ce vieux nom, tombaient encore pour dresser de nouvelles barricades. Alors on s'inquiétait et de Saint-Cloud, et de la France, et de l'Europe. Il fallut deux jours presque entier à Paris pour pénétrer le voile qui cachait Saint-Cloud, savoir l'aspect du reste du pays, et sentir enfin la victoire. Il est vrai qu'une fois sentie, elle fut bien pesée. Ce fut un éclair. Il frappa, il éblouit. Toute cette monarchie de Saint-Cloud disparut aux regards de Paris et de la France, comme dans un abîme.

Ainsi, personne ne pourrait dire qu'aux premiers instants un changement de ministère n'eût pas été accepté de ces masses, qui ne parlaient que de la Charte dans leurs transports. Personne au moins ne peut nier que, le jeudi soir, un changement de règne n'eût suffi aux plus exaspérés dans le camp constitutionnel. Par malheur, ce fut un changement de ministère qui arriva. Le lendemain, toute la journée, on en fut là encore. Annoncée depuis dix-sept heures, l'ordonnance qui appelait à la tête du conseil M. le duc de Mortemart et restituait la Charte, n'arriva que ce vendredi fatal, au milieu du jour, quand déjà, dans

cette longue attente et ce besoin universel de point d'appui, le pouvoir flottant s'était incliné, à Paris, vers d'autres mains. Dans ces deux journées où les minutes étaient dévorantes, la fortune voulut que la cour se trouvât toujours en retard du quart-d'heure, comme elle avait été trop souvent en retard du siècle.

M. de Mortemart n'avait eu, que le lendemain de sa nomination, les pouvoirs nécessaires pour se rendre dans la capitale. L'histoire dira par quelle fatalité nouvelle il ne put réussir, malgré les plus pénibles efforts, à y pénétrer que de longues heures plus tard, tandis qu'une dernière fatalité, la plus grande de toutes, fit négliger les intérêts les plus pressants. Ainsi, veiller à soutenir, à lier les restes de la monarchie qui s'écroulait, maintenir un gouvernement autour du roi, quel que fût le roi, publier autrement que par la communication à l'Hôtel-de-Ville la révocation des ordonnances fatales, rappeler ainsi hautement le droit pour tenter de rappeler la force, raffermir l'armée, prévenir et interroger les départements, convoquer près du souverain les députés et les pairs du royaume, appeler les représentants de l'Europe comme ceux de la France, ces pensées ne vinrent à personne. Personne ne soupçonnait là, non plus qu'à Paris, que chaque heure qui s'écoulait, emportât, comme les torrents emportent, un pan de cette monarchie, dont les premières assises,

contemporaines de notre histoire, étaient cachées dans la nuit des siècles.

La grandeur de cette catastrophe, sa rapidité surnaturelle, cette sorte de mort subite d'une monarchie qu'un coup de foudre met à néant, confondent aujourd'hui, quand on se rappelle combien alors les minutes étaient longues, combien les solutions semblaient lentes. Assurément, au point de vue de l'histoire, Charles X paraîtra avoir fait de lui-même bien prompte justice; car le troisième soleil depuis qu'il ne régnait plus sur sa capitale, le huitième depuis qu'il s'était souvenu de la royauté absolue de ses pères, ne descendait pas encore sous l'horizon, que sa main avait tracé l'acte d'expiation. La monarchie finit comme l'empire : Charles X et Napoléon brisèrent eux-mêmes dans leurs mains le sceptre et l'épée, l'un se punissant de s'être attaqué à l'Europe, l'autre à la France, et tous deux demandant à la nation anglaise et à ses institutions un abri pour leur adversité.

Charles X fit plus que de s'immoler sur-le-champ à ses doctrines vaincues; dans sa préoccupation des intérêts de la royauté, il condamna un règne après le sien. Ce prince, qui avait exposé la monarchie pour défendre ses ministres, voulut maintenant, dans l'espérance de mieux relever le trône, sacrifier avec lui son fils et la compagne de son fils, la fille de Louis XVI, qui, après avoir vu la couronne brisée tant de fois autour d'elle, ne de-

vait pas avoir le front touché de ses débris. Charles X supposa-t-il que la tempête de cette impopularité sanglante tomberait mieux devant le visage d'un enfant? Céda-t-il à d'autres calculs? Quelqu'ils fussent, il ne vit pas qu'il donnait le dangereux exemple de porter la main sur l'ordre des successions royales; qu'il faisait d'une minorité une affaire de bon plaisir, non plus de nécessité; qu'il étonnait les imaginations et les excitait au lieu de les calmer; qu'il jetait la question du trône dans la mêlée et offrait une révolution de palais comme aliment à une révolution de place publique, en voulant la lui donner pour solution. Il ne réfléchit point qu'appelée ainsi à délibérer sur de tels intérêts, l'insurrection pourrait juger une main d'enfant incapable de fermer des plaies si grandes, qu'à Paris la passion le dirait, et que la France trouverait tout simple de ne pas voir un berceau s'élever au-dessus de tant de ruines!

L'omnipotence de Paris ne s'était pas manifestée dans le combat, puisque le royaume entier y avait pris part. Elle éclate dans l'usage qu'en présence de ce précédent, on va faire de la victoire. Il semble convenu, à Saint-Cloud et partout, que le gouvernement est tout entier aux Tuileries, en quelques mains que tombent ces pierres historiques. Tout autre centre d'action, tout autre pouvoir se sont évanouis. C'est par les combattants des barricades que les provinces apprennent toute la suite des

événements. Le télégraphe soumet aux lois des autorités que Paris institue, Brest et Toulon, quand on ignore encore à Orléans leur naissance; rien n'empêchera les généraux d'Afrique de reprendre la cocarde tricolore sur l'ordre d'un vainqueur du Louvre, avant que la France sache qu'il lui faut opter entre les deux drapeaux.

Le gouvernement avait donc passé du côté de Paris, avec la Charte et la force. Ce gouvernement, quel fut-il? Il y en avait déjà deux: la Chambre et l'Hôtel-de-Ville. La dualité révolutionnaire qui devait être la loi de l'avenir, était née déjà.

Le peuple avait combattu sans que personne dans les pouvoirs constitutionnels se fût montré à sa tête. M. Armand Marrast (*Documents historiques*, Paris, 1831), raconte bien que, la nuit du mercredi 28 au jeudi 29, à la clarté des réverbères, M. le général Lafayette avait passé en revue une centaine de gardes nationaux qu'il rencontra sur son passage. Mais, d'après les mêmes *documents*, ce ne fut que le jeudi soir, après la prise du Louvre, qu'il se *promena en habit militaire sur les boulevards;* c'est toujours M. Marrast qui parle. L'illustre général, après avoir inspecté la victoire, se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour la gouverner.

Nous avons dit le respect de la cité militante pour les pairs, pour les députés, seuls représentants légitimes de l'autorité absente et du peuple armé. Ils semblaient être tout ce qui restait de la

monarchie constitutionnelle au milieu de ce chaos. Loin de contester leur droit, tout le monde le reconnut et l'invoqua. Mais il advint de l'impulsion donnée par la victoire populaire, que la pairie fut laissée en dehors du mouvement qui s'accomplissait : le pouvoir se concentra tout entier dans les mains de l'assemblée élective. Il advint encore, de cette même impulsion, que le centre droit, le côté droit, toute la partie monarchique de l'Assemblée et de la nation se trouvèrent en dehors de ce mouvement qui allait constituer l'avenir. Les vainqueurs travaillèrent seuls à organiser la victoire. Ces vainqueurs, c'était l'ancienne opposition, c'est-à-dire le centre gauche, le côté gauche et l'extrême gauche, encore unis, mais prêts à se diviser pour toujours. Dans leur union, ces fractions diverses de l'opinion victorieuse représentaient une partie robuste de la France; mais enfin elles n'étaient pas toute la France, et elles allaient statuer en son nom et pour elle! Le très-petit nombre de députés présents à Paris, en qui elles se personnifiaient ainsi, étaient réunies chez M. Laffitte. Ils attendaient les paroles et le ministre de Charles X. Inquiets de tout ce qui se rassemblait à l'Hôtel-de-Ville de ferments révolutionnaires bouillonnant autour du général Lafayette, ils instituèrent, sous le titre restreint et circonspect de *Commission municipale*, une sorte de gouvernement par intérim,

qui alla sur-le-champ s'établir à l'Hôtel-de-Ville, à ce quartier-général des passions soulevées, au milieu duquel M. de Lafayette régnait, ou plutôt trônait, sans partage. M. de Lafayette, M. Laffitte et M. Audry de Puyraveau, de la gauche, auxquels étaient associés le comte de Lobau et M. de Schonen, du centre gauche, formaient ce gouvernement indéterminé de Paris ou de la France. Ils tranchèrent la question, en nommant, le soir même, des ministres. Ce furent les chefs de l'opposition loyale et modérée. On comprenait alors la nécessité de rassurer, d'entraîner la France et l'Europe. Aussi, n'attribua-t-on dans le conseil ministériel, à l'extrême gauche, qu'une voix, celle de M. Dupont (de l'Eure); qu'une autre au côté gauche, celle de M. Bignon; trois des ministres, l'amiral de Rigny, le baron Louis et M. Guizot, étaient des serviteurs respectés et populaires de la restauration. Deux autres furent le maréchal Gérard et le duc de Broglie. Ces choix illustres et sages devaient rassurer tous les esprits.

Tel fut le gouvernement issu de la Chambre des députés. Mais, autour de la Commission, toujours appelée *municipale*, et du cabinet qu'elle avait institué, s'agitait déjà une autre autorité, anonyme, multiple, tumultueuse, et toute-puissante dans le quartier. Son origine et son but n'étaient pas bien définis. Il n'y avait de bien déterminé que son chef. C'était encore M. de Lafayette. Du reste, le

carbonarisme et les ventes conspiratrices en étaient le fond; la démagogie en était l'âme; la république en était la figure confuse et cachée. Là éclataient, mis en commun et fermentant ensemble, des exaltations de jeunesse, des ivresses de victoire, des passions de faubourgs, des étourderies de vieillard. L'aspect du lieu suscitait des souvenirs et des émulations de la commune de Paris; et, comme il s'y exerçait de la puissance, l'intrigue y était déjà installée, au dire de M. Armand Marrast, ce qui prouverait qu'on en trouve autant dessous que dessus les pavés. Voici le tableau que fait, toujours dans ses précieux *documents*, M. Marrast, de ce gouvernement sorti de terre :

« Dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, un gou-
» vernement. A gauche, deux pièces où se tenait
» la Commission municipale (dont M. de Lafayette
» faisait partie). A droite, le général Lafayette et
» ses aides-de-camp.

» Quel tableau à faire que celui de ce mouve-
» ment perpétuel de l'Hôtel-de-Ville! Quels
» hommes y sont venus! quelles pétitions y sont
» arrivées!... INTRIGUE! INTRIGUE! Mais je n'écris
» pas l'histoire complète de ces jours.

» A vrai dire, le général Lafayette et ceux qui
» agissaient en son nom étaient le seul gouverne-
» ment réel. Là venaient les nouvelles, là se pré-
» sentaient les députations; mais le général, il
» faut le dire, montrait une trop facile condes-

» cendance pour ses collègues; les représentations
» ne lui manquèrent pas cependant : il vint des
» députés des barricades, braves amis, camarades
» du peuple. Ils parlèrent haut, ils avaient l'arme
» au poing. On les ménagea, on leur fit des pro-
» messes. »

Voilà quel fut le gouvernement véritable de l'Hôtel-de-Ville, celui par qui la commission municipale se voyait déjà débordée et déchue. Evidemment, les promesses de ce gouvernement insurrectionnel et républicain, n'étaient pas, au dire de M. Marrast lui-même, des promesses de vertu. Ce n'étaient pas non plus des promesses d'ordre. Étaient-ce des promesses de légalité, de liberté, de fraternité ? Voici comment on l'entendait. Cette autorité improvisée se mit d'abord à lancer des mandats d'amener contre tels ou tels, notamment contre des députés, et ces députés étaient les chefs du centre gauche, les chefs de l'opinion constitutionnelle victorieuse, en particulier contre M. Casimir Périer! « Le coupable qui dicta cet ordre, dit
» M. Armand Marrast avec orgueil, est celui-là
» même qui écrit ces documents. » Ce second gouvernement, on le voit, ne promettait pas poire molle à la France.

De telles violences manifestaient la face nouvelle des affaires de la France. L'alliance de l'esprit constitutionnel et de l'esprit révolutionnaire était rompue ; cette alliance fatale que le pouvoir

royal aurait pu dissoudre, que le bon sens public aurait dû prévenir, sans que ni l'un ni l'autre eût su le vouloir quand il le fallait, avait été la conséquence de toutes les fautes, et la cause de tous les malheurs! Le trône l'avait resserrée, comme à plaisir, au 8 août (1829) par l'avènement du ministère de M. de Polignac; il venait de s'y briser; et, maintenant, elle était elle-même, comme il fallait s'y attendre, brisée par la victoire. Le faisceau, en se rompant, allait former, d'un côté, le parti constitutionnel, le tiers-parti et le nouveau centre gauche; de l'autre, l'opposition nouvelle, et avec elle la foule des sectes et des factions destinées à rester révolutionnaires partout et toujours.

Dès à présent déchaînées et indécises, n'ayant plus de liens ni de barrières, les passions révolutionnaires s'appuyaient à l'Hôtel-de-Ville comme au centre d'opérations naturel de cette armée; et là commença contre la commission municipale, pour continuer peu après contre les nouveaux pouvoirs, c'est-à-dire contre l'opinion constitutionnelle saisie du gouvernail, la même lutte que tous ces partis ensemble avaient suivie de concert jusqu'alors contre l'opinion royaliste. Seulement, la lutte était déjà, elle allait être chaque jour plus violente, plus audacieuse, plus menaçante, parce qu'elle s'appuyait plus bas et qu'elle était encouragée par son succès à viser plus haut: guerre acharnée,

guerre incessante et aveugle, qui, à dater de ce moment, va créer toutes les difficultés du présent et préparer sans repos tous les dangers de l'avenir.

Nous avons dit que fort peu de députés se trouvaient alors réunis dans la capitale. Grâce à l'esprit particulier des départements circonvoisins, les députés arrivés déjà appartenaient de plus en plus à la gauche ou à l'extrême gauche. Cependant l'Hôtel-de-Ville les épouvanta. L'effervescence croissante des masses, cette fermentation, cette attente redoutable de tout un peuple qui n'avait plus ni autorité, ni lois, ce passage soudain de l'ordre à la perspective de l'anarchie, tout leur rendit terrible le veuvage de la patrie. Mais, s'ils étaient éloignés des violences de la faction de l'Hôtel-de-Ville, ils l'étaient moins de ses maximes et de ses exigences. Ils participaient de ses instincts plus que de ses passions, et de ses préjugés plus que de ses desseins ni de ses théories. Cette double disposition décide des destinées de la France. Ils transfèrent leurs réunions de l'hôtel Laffitte au Palais-Bourbon pour mieux opposer puissance à puissance; et là, quels sont leurs actes? Le premier est de rompre avec le drapeau de la restauration, qui n'avait personne pour le défendre, de relever le drapeau tricolore, pour se fortifier de la popularité des couleurs de la république et de l'empire; le second

va être de donner la lieutenance-générale du royaume au premier des princes après l'orphelin de St-Cloud, au chef de cette branche des Bourbons qui s'était mariée à la révolution depuis quarante ans, mais sans abaisser encore devant lui la barrière qui le séparait du trône ; le troisième sera de mettre la main sur la Charte victorieuse, de la traiter en vaincue, de la reviser dans le sens des idées et des sentiments démocratiques. Cela fait, rien n'empêchera de traiter, de la même manière que la Charte, la déclaration des 221 qui avait servi de manifeste au combat ; et, bien qu'avec la même dynastie, la légitimité abjurée fera place à une nouvelle royauté.

Mgr le duc d'Orléans était si naturellement appelé, dans cet immense désastre, à soutenir la monarchie défaillante, que la même pensée s'était offerte en même temps à Paris et à Saint-Cloud ; le roi et les députés le nommaient à la même heure lieutenant-général du royaume. Les intentions seules différaient. A Saint-Cloud, on voulait maintenir la royauté, la Charte et la légitimité. Au Palais-Bourbon, on voulait uniquement sauver la forme et le nom du pouvoir royal, sans dire et peut-être sans savoir encore au profit de quelles idées et de quelle maison. Mgr le duc d'Orléans, muni de son double titre, arriva en criant qu'il venait préserver la France de la guerre civile et de l'anarchie ; l'unique pro-

messe que fit ce prince à ceux qui l'appelaient, fut que *la Charte serait désormais une vérité.* C'était arborer dans le camp constitutionnel son drapeau. Ce n'était pas encore consentir à le planter en dehors de l'ordre légal.

On n'était qu'au samedi 31 juillet; l'Hôtel-de-Ville s'ébranla, quand il vit un lieutenant-général du royaume, et qu'il pressentit une solution royale. La pensée lui vint de livrer une nouvelle bataille des barricades, de proclamer son gouvernement véritable, d'avouer la république, de l'imposer à la France; il ne lui manqua que la puissance et le courage. Mais l'effroi en prit au Palais-Bourbon. A la nouvelle de l'effervescence propagée dans les masses, la Chambre se serre autour de M. le duc d'Orléans, et le prince se rend, avec elle, à l'Hôtel-de-Ville même, pour y faire reconnaître et consacrer sa puissance. Ce fut son voyage de Reims.

M. de Lafayette, en se rangeant du côté du prince, devint le pontife de ce sacre populaire. Mais de prétendre, comme M. Auguste Portalis le faisait naguère à la tribune, que M. de Lafayette donna ce jour-là la couronne, c'est-à-dire qu'il en aurait pu disposer à son gré, la donner à tel ou tel, la ceindre lui-même par exemple, ou bien la mettre dans sa poche, y prendre le bonnet phrygien et en coiffer la France, qui se fût laissé faire, le cou tendu et les yeux fermés, c'est trop de moquerie.

Ce qui est vrai, c'est que M. de Lafayette avait le pied dans les deux gouvernements de ces quarante-huit heures. Il était comme le pont de Milton, qui unit le ciel aux enfers. Ce fut pour rester appuyé aux deux rivages qu'il afficha, à l'arrivée du prince, le manifeste célèbre de *la monarchie populaire reposant sur des institutions républicaines*. Cet illustre non-sens était exactement le juste-milieu entre l'ordre et le chaos, entre le Palais-Bourbon et la commune de Paris. On en a fait, depuis lors, le mot d'ordre et le cri de ralliement de toutes les branches du parti révolutionnaire. On veut y plier toutes nos institutions et toutes nos destinées. C'est ce qu'on a nommé le *programme de l'Hôtel-de-Ville*. Vouloir que la France soit liée par ce programme de l'illustre citoyen des Deux-Mondes, qu'elle soit tenue par corps envers l'Hôtel-de-Ville de fournir à ces messieurs une monarchie républicaine, c'est la condamner à trouver, pour leur complaire, la quadrature du cercle. C'est, pour mieux dire, la condamner à fournir une carrière de révolutions sans terme.

La république, dont on s'inquiétait fort, n'était évidemment qu'un épouvantail qui s'évanouit aussitôt : le parti révolutionnaire jugea prudent de la tenir en réserve pour des temps meilleurs; Paris n'en entendit plus parler. On n'a pas dit que la France l'ait réclamée. Suivant toute apparence, ce

fut pour l'avoir entrevue à l'Hôtel-de-Ville deux jours durant, telle que les *documents* de M. Armand Marrast nous la montrent, moitié intrigue, moitié faubourg, faisant des députations et des remontrances, ayant l'arme au poing et l'accusation à la bouche, que M. de Lafayette, embarrassé, comme il y a quarante ans, de tenir tête au monstre, jugea, avec grande raison, que la monarchie représentative était décidément *la meilleure des républiques*. Il aima mieux, à l'aspect de tels amis, se réfugier dans le port de la royauté constitutionnelle, que dans quelques nouveaux cachots d'Olmutz.

Par malheur, en accordant la monarchie constitutionnelle aux besoins et aux idées d'ordre, ce fut à un autre esprit, à d'autres influences que furent dédiées toutes les résolutions qui suivirent. On fit une côte mal taillée avec la révolution frémissante. Ce fut l'esprit révolutionnaire qui se trouva en possession de décider toutes les questions organiques, toutes les questions royales. Il fit tous les pouvoirs à son image. Il ne consentit à la monarchie qu'à la condition qu'elle fut nouvelle, à fleur de terre, en dehors du droit monarchique. L'ayant obtenue telle, il voulut qu'elle fut humble, faible, désemparée. Et le côté gauche, après s'être appuyé, dans un sentiment d'honnêteté et d'épouvante, aux intérêts et aux principes constitutionnels pour maintenir l'institution de la

royauté, le côté gauche se réunit à tous ceux qui ne la voulaient pas, pour la constituer. Il devait leur rester ensuite réuni pour la miner, l'abaisser, l'écraser, la mettre à néant! Et le prétexte de cette alliance, le point de ralliement, le cri de guerre mis en avant sans repos, a été ce qu'on a continué de nommer, par opposition avec la Charte, seul point de ralliement légal des Français, le programme de l'Hôtel-de-Ville! Or, ce programme, sans cesse invoqué depuis dans les débats de la presse et des chambres, quel était-il? Historiquement, on ne trouve que le mot de M. de Lafayette, ou une déclaration de la Chambre des députés que M. Viennet avait lue à l'Hôtel-de-Ville, et qui établissait trois choses, dont aucune n'impliquait le renversement des lois, ni celui de la Charte, ni celui même de la légitimité; savoir :

Que la *cause qui venait de triompher par les armes était celle qui avait triomphé par les élections*, c'est-à-dire la cause des 221, de leur adresse par conséquent, et de leurs maximes;

Que, suivant la parole solennelle du lieutenant-général du royaume, la *Charte devait être une vérité;*

Qu'enfin des lois règleraient l'intervention des citoyens dans le choix des officiers de la garde nationale; leur intervention dans la formation des administrations départementale et municipale; le jury pour les délits de la presse; l'état des mili-

taires légalement assuré ; la réélection des députés promus à des fonctions publiques ; la responsabilité enfin des ministres et des agents secondaires de l'autorité.

Tout cela n'était point la négation nécessaire de l'ordre régulier; ce n'était même pas encore le renversement ou seulement la révision de la Charte. Ajoutez la convocation des Chambres pour le 3 août, jour qui était précisément celui que les ordonnances de Charles X fixaient. On évitait donc jusques là tout ce qui serait illégal, tout ce qui serait compromettant en étant factieux. Les Chambres continuaient de remplir leur mandat constitutionnel. Sur les premières marches du trône se montrait, avec sa jeune famille, muni des pouvoirs du roi, un prince qui y avait sa place naturelle. La restauration régnait encore tout entière.

Cependant, il est très-vrai que tout le monde savait, sans que personne l'eût dit, qu'il s'agissait au fond du déplacement de la couronne. A l'exemple de l'Hôtel-de-Ville, Paris et la France avaient reconnu le prince lieutenant-général, sachant bien que c'était reconnaître un roi. Le jour, l'heure où s'accomplit le changement, personne ne le pourrait dire. Seulement, le 4 août, la proposition en fut faite à la Chambre des pairs, qui fit montre de se réunir pour affecter cette grave initiative. Une seule voix protesta, celle de M. de Chateaubriand, en des termes qui n'indiquent nulle pensée de gagner sa

cause. A la Chambre des députés, l'immense majorité du parti constitutionnel ne pensa pas à défendre la légitimité, que les 221 avaient déclarée si récemment *la base de nos libertés*, tant on avait hâte de plier les passions révolutionnaires à la forme royale, d'en finir avec l'insurrection et l'interrègne, d'échapper à la république. Les Hyde de Neuville, les Martignac, les Arthur de la Bourdonnaye, les Alexis de Noailles luttèrent seuls contre le torrent. A cela près, des résistances n'apparurent nulle part. L'illégitimité du coup d'Etat semblait avoir ôté aux plus fermes esprits la puissance d'invoquer la légitimité. Il y a en France des courants d'opinion qui emportent tout, avec lesquels on ne discute pas, devant lesquels tout plie. On ne reprend la liberté de son jugement que quand il n'est plus temps.

La république se soumit, sans coup férir mais sans abdiquer, à l'établissement nouveau, parce que la légitimité lui était immolée. Elle trouva, pour une fois, son succès assez grand. D'un autre côté, les Chambres entendirent bien établir que, si la légitimité était abandonnée, la dynastie même ne l'était pas; qu'elle continuait de régner dans la seule de ses branches qui fut majeure et populaire. Par là le droit public de la première race, c'est-à-dire le choix par les assemblées entre les membres de la maison royale, se trouvait remis en honneur à la place de l'ordre héréditaire qui

est le choix de la Providence, mais que Charles X lui-même avait infirmé dans la personne de son fils. Le vieux droit national était donc lésé, non détruit; le vieux sang capétien n'était pas abjuré. L'un et l'autre étaient reconnus et consacrés à nouveau par l'acte même qui y portait atteinte; car c'était en raison de l'absence prétendue de tous les princes de la *branche aînée* que la *branche cadette* des Bourbons était appelée à la couronne dans la personne de *son altesse royale* Mgr le duc d'Orléans.

Aussi l'esprit révolutionnaire ne se contenta-t-il point de la grande proie qui lui était livrée. Il lui fallut d'autres satisfactions, des petites et des grandes. Alors qu'on prétendait rompre avec le passé, on revint aux formes de la première race sur un autre point. Au lieu de ce nom de roi de France consacré dans les respects de l'univers, on affubla le duc d'Orléans du titre de *roi des Français*, que nul de nos rois n'avait porté depuis Clovis, excepté le monarque infortuné qui le reçut, en 1791, de l'Assemblée constituante, avec celui de restaurateur de la liberté française, et qui alla les perdre, l'un et l'autre, la dix-septième année de son règne libéral et pacifique, sur le pavé sanglant de la place Louis XV, de la place de la Concorde, de la place de la Révolution, comme on voudra la nommer! On interdit en outre au roi des Français de régner *par la grâce de Dieu*. Dieu était destitué du gouvernement de l'univers. Ce

qui étonne, c'est que tant de gens de bien et de grands esprits aient cru qu'on pouvait bâtir sur de tels fondements !

Ces conquêtes morales n'empêchèrent pas la révolution d'en exiger de plus positives. Elle prétendait envahir et dévaster la Charte même, au nom de laquelle le peuple avait pris les armes et vaincu. Le côté gauche voulut qu'elle fût revisée, et cette concession fut consentie. Dans l'intérêt du régime nouveau, la faute était immense. C'était un coup de hache à son support unique, un démenti à son unique programme, le désaveu de son seul titre. Par l'esprit qui présida aux changements, ce devait être l'abandon de tous les moyens de gouvernement, de toutes les conditions d'ascendant et d'autorité indispensables chez les Français. On aurait compris une déclaration solennelle fixant le sens de l'article 14, et rouvrant à toutes les améliorations ultérieures l'article fermé qui immobilisait le corps électoral dans les 300 francs d'impôt. Au lieu de cela, on remit sur le chantier la Charte entière. Dans toute cette bourrasque, on ne vit que l'Hôtel-de-Ville, les cris, les armes, les tempêtes ; on ne pensa qu'à Paris et au jour qui s'écoulait, point à la France et au lendemain ! Cette malheureuse France subissait le destin de la Pologne, où, à chaque renouvellement de souverain, le prince élu avait hâte d'accepter tous les changements proposés aux *pacta conventa*, pour mettre

un terme plus prompt aux vicissitudes de l'interrègne ; et, de cette sorte, il était roi plutôt; mais il l'était moins toute sa vie. C'est par là que la Pologne a péri!

La Chambre des députés, en cédant sur le le fond, s'attacha, cette fois encore, à sauver la forme, à marquer que, si elle touchait à la Charte, elle entendait, non la détruire, non la refaire, mais seulement la perfectionner, la consacrer. Il fut expressément déclaré que cette Charte auguste n'était pas en question : on ne vota que sur les articles nouveaux; elle restait (c'est son titre légal) la Charte constitutionnelle de 1814. Les changements ne semblèrent que des libertés, c'est-à-dire en apparence des droits, des bienfaits; en réalité c'étaient des affaiblissements. Il n'y avait nul dessein d'entamer aucune des garanties de l'ordre. Ce fut sans s'en apercevoir qu'on les infirma toutes.

L'esprit de faction ne s'y trompa point. La Charte se trouva, comme la royauté, contemporaine de la révolution; elle devenait une *conséquence de juillet* comme on parlait alors, l'ouvrage des mains qui étaient encore noires de poudre et frémissantes des joies du combat et des attentes de la victoire. A ces conditions, il ne fallait pas qu'elle comptât sur des respects. Règle universelle et invariable. Les hommes ne respectent que ce qu'ils n'ont pas fait, que ce qui est plus

ancien qu'eux-mêmes. On ne leur semble supérieur à eux, qu'à la condition de leur être antérieur.

Il faut le dire, la peur régnait. Car c'est là toujours le moyen de persuation du parti révolutionnaire. Le parti constitutionnel ne comprit pas sa force : il oublia la France. S'il eût tenu bon dans l'enceinte sacrée de la Charte et de la monarchie une seule fois, les révolutionnaires de Paris eussent été contraints de fléchir, ou bien d'arborer le bonnet rouge. La nation n'était pas préparée à cette insolence. Elle se fût levée toute entière pour la punir. A la vérité, Dieu seul peut savoir après quels désastres, et au prix de quels flots de sang! C'était un prix redoutable : on espéra ainsi n'avoir point à le payer.

Pendant ce travail de démolition par lequel on croyait sérieusement reconstruire, le gouvernement républicain de l'Hôtel-de-Ville, assoupi depuis quelques jours dans son abdication forcée, ou réduit à de simples négociations, se réveilla. Il se réveilla sous une forme nouvelle qu'il allait désormais garder pour tenir en échec le gouvernement officiel, celle de l'émeute, Sosie incomplet de la grande semaine, ayant les mêmes colères contre les lois que la grande semaine pour les lois, montrant également des pavés à ses adversaires, mais, grâce à Dieu, ne ralliant plus la cité entière, et ne faisant que rendre visibles à tous les yeux les maux auxquels la France s'efforçait d'échapper.

L'émeute, à dater de ce jour, prétendit intervenir comme pouvoir, et pouvoir prépondérant, dans le vote des lois. C'était une branche nouvelle, une pousse spontanée de la puissance législative, qui se produisait audacieusement, comme entée sur les barricades.

Il lui fallut un grand lambeau de sa monarchie républicaine. N'ayant pu nous apprendre à nous passer de royauté, la République voulut nous contraindre à nous passer de pairie. Le présent lui échappait ; elle mit la main sur l'avenir.

M. Armand Marrast, dans ses *Documents historiques*, rend le service de raconter comment, le samedi 7 août, à trois heures de l'après-midi, se réunirent sur la place de l'Odéon quelques centaines d'étudiants, sénateurs imberbes qui ne se donnèrent pas la peine de délibérer sur la question de l'hérédité, mais qui la tranchèrent ! Ils marchèrent sur le Palais-Bourbon ; la Chambre eut peur... Voyez quelle gloire pour notre patrie ! c'est la peur qui fixe la nature du pouvoir destiné à faire équilibre à la démocratie ou à la royauté, et peut-être aucun de ces législateurs improvisés n'était-il majeur !

Les *Documents historiques* nous apprennent encore ce fait curieux, que, prévenu à l'avance du tumulte, le chef de la garde nationale, M. de Lafayette, dans sa confiance séculaire, n'avait pris aucune précaution pour défendre l'ordre public

et la Chambre qui délibérait, parce qu'il obtint de l'émeute sa parole d'honneur de ne pas bouger. Il faut avouer que la Charte fut malheureusement gardée par l'illustre général.

Sans doute, on louera l'émeute d'avoir été honnête, de s'être arrêtée devant les représentations du grand citoyen, de n'avoir point pénétré dans l'enceinte législative qui était ouverte, point violé l'inviolable pouvoir. C'est une erreur : elle l'a fait. Elle pénétra dans l'enceinte sacrée; elle la dévasta. Car sa pensée, sa politique, son attache mortelle envahirent l'article 23 de la Charte, qui fut déclaré passible, dans le courant d'une année, d'un nouvel examen, et la pairie devait un an après succomber sous le coup.

On sait bien que cette déclaration n'était qu'une cote mal taillée, un *mezzo termine*, un atermoiement, comme tout ce qui se fit alors. On l'adopta pour faire face à une difficulté du quart-d'heure aux dépens de l'avenir. Tout le monde vit une simple formalité dans la révision ultérieure qui était annoncée. On imagina que dans un an l'émeute aurait lâché prise; et, comme il s'agissait, dans cet instant, à la Chambre, de soumettre à des formes particulières d'examen la prérogative royale des nominations illimitées de pairs, on jugea sans inconvénient d'étendre à l'article tout entier sur la pairie, la disposition projetée. Ce ne fut autre chose à vrai dire qu'un

moyen de police, une manière de suppléer aux patrouilles omises par le général Lafayette. Grande leçon aux dépositaires des destinées publiques! Il est des points sur lesquels nul n'a le droit de faiblir un jour. Frapper de provisoire une des colonnes de l'état social, c'est l'ébranler tout entier. La monarchie, il y a quarante ans, ne périt pas non plus par l'ébranlement du 6 octobre; ce ne fut que trois ans après.

Personne alors ne réfléchit aux conséquences de ce facile abandon de la première des institutions auxquelles s'appuyait la monarchie constitutionnelle; on ne vit que l'ordre rétabli dans les carrefours. Dans la prévention publique, les innovations apportées au pacte constitutionnel continuèrent d'être accueillies comme autant de conquêtes. La grande atteinte au passé de la patrie et à sa loi fondamentale sembla une garantie d'avenir. Ce fut avec une confiance infinie dans la protection divine que les deux chambres, le 9 août, déclarèrent ce changement de règne, de branche, de charte, de drapeau, de maximes. Le prince lieutenant-général du royaume monta l'unique degré qui le séparât du trône; le cri de : *Vive le roi!* enfoui depuis quinze jours dans les entrailles de la terre, se fit entendre de nouveau, et la plus grande différence qui apparut à toute cette France étourdie et charmée de ses combats, de ses dangers, de sa force, de sa sagesse : c'est que le cri

de *Vive la reine!* pour la première fois après quarante ans, put se joindre à celui de : *Vive le roi!* L'un et l'autre retentirent, comme le cri sauveur, d'un bout du royaume à l'autre.

Toutes les passions contraires se soumirent sans obstacle. Les demeurants de l'empire et les soupirants de la république se pressèrent, dans les premiers moments, comme le parti constitutionnel, sur toutes les avenues du trône nouveau. Le parti royaliste seul se tint à l'écart, ce qui parut un triomphe et fut près de paraître une force, d'autant plus que ne faisant pas concurrence sous les lambris du Palais-Royal, les royalistes semblèrent, parmi beaucoup de fermes et loyales démissions, adhérer, sur les bancs du Luxembourg et du Palais Bourbon. On vit, en effet, les serviteurs, les amis personnels des princes frappés par le sort, les chefs de l'émigration de 1789, baisser la tête sous la loi d'une nécessité qui semblait irrévocable. On les entendit, par la bouche notamment du duc de Fitz-James, dans un noble et touchant langage, attester leur résolution d'éviter à tout risque les désordres, d'immoler à tout prix leurs affections brisées au besoin de ne point diviser le sein de sa patrie. Tandis que les voûtes des deux Chambres retentissaient de ces déclarations, Charles X, ses enfants et son petit-fils, trois générations de rois, s'éloignèrent à pas lents, noblement, dignement, des palais, du trône et de la

terre de leurs aïeux. Un vaisseau américain attendait tout ce qui restait du sang de Louis XVI. Il leva l'ancre sans effort, sous ce faix de la légitimité arrachée de ses fondements, et poussée par les vagues vers une terre d'exil.

En un mot, l'ordre, l'ordre extérieur, régna, ce qui ne s'était pas vu encore et ce qui charma les Français, dans la chute d'un trône. Le cours de nos longues prospérités ne sembla même pas interrompu. On avait vu des changements de ministères qui s'étaient fait sentir à la bourse plus que ce changement de Charte, de drapeau et de royauté. Tout le monde crut que la révolution était finie....... Elle recommençait !

CHAPITRE III.

—

MOBILES DE LA RÉVOLUTION.

Telle fut la révolution de 1830. Elle sembla presque en même temps conçue, faite et close. La France mit moins de temps à la faire ou à la laisser faire, que nous à la raconter, parce que nous essayons d'en faire comprendre le sens et la portée. Et nous disons la révolution; car nous ne sommes pas de ceux qui n'y voient qu'un *événement*. De quel nom assez grand appeler le renversement du principe fondamental de la monarchie, de celui sur lequel reposait l'ordre constitutionnel lui-même, de celui dont l'infraction, alors même qu'elle était consacrée sans secousse, allait laisser, au sein de la société entière, un mystérieux et long malaise? L'Angleterre appelle la même catastrophe sa glorieuse révolution.

Il faut même le dire : ce qui assura en grande partie cette révolution soudaine, ce fut l'histoire d'Angleterre. C'était un dénoûment tout fait; les imaginations y étaient dès longtemps préparées par les rapprochements plus ou moins fidèles que

la polémique multipliait chaque jour depuis seize années. Il semblait que ce fût une dette de la révolution française envers sa sœur aînée, de la calquer jusqu'au bout.

Plusieurs pensées se réunirent pour déterminer cette subversion du droit public sur lequel la France reposait depuis mille ans. Il y eut concession réfléchie au génie du désordre qui s'agitait, appréhension de périls nouveaux, espoir d'opposer désormais à l'anarchie le rempart d'un trône plus solide, pensait-on, que celui qui tombait faute d'avoir eu le point d'appui des intérêts nouveaux en même temps que le point d'appui des siècles. Il y avait aussi, et peut-être fût-ce le sentiment qui domina, il y avait résolution de mettre l'avenir à l'abri de réactions et d'entreprises funestes comme celle dont on venait de porter le poids, précaution contre l'esprit qui avait dicté les ordonnances fatales, parti pris d'assurer enfin à la France nouvelle cette sécurité qui n'avait été que trop vainement cherchée jusqu'alors sous la foule des régimes précédents, et qui était l'unique bien dont la restauration eût été avare. On ne vit pas que les périls qui venaient d'attrister la France constitutionnelle, avaient été écartés à toujours par son triomphe; que la Charte aurait été désormais, non plus un octroi de la couronne, mais la conquête et le patrimoine de la France; que la sécurité qu'on voulait s'assurer d'un côté

de l'horizon, manquerait au contraire de l'autre; que l'esprit révolutionnaire, amorcé en quelque sorte et irrité par cette satisfaction, deviendrait la terreur et la calamité permanente de l'avenir. On copia le modèle fourni par l'histoire, sans songer que profondément démocratiques, nous ne pouvions pas impunément nous jouer, comme les Anglais, avec un élément d'ordre, quand nous n'en possédions plus, pour parler exactement, qu'un seul (1).

Mais aussi, il faut être sincères : ces réflexions, combien y eut-il d'esprits qui les firent alors? La disposition générale était de ne voir qu'une grande faute, un grand châtiment, de grands dangers.

(1) Pendant que ces pages étaient réimprimées (août 1849), l'appréciation que l'auteur y avait tracée, dès 1831, de la révolution du 9 août 1830, recevait deux sanctions éclatantes, l'une dans le livre de M. Dunoyer, ancien collaborateur du *Censeur Européen*, sur la révolution de 1848; l'autre dans une lettre de M. Madier Montjeau, l'un des 221, qui va jusqu'à s'exprimer ainsi :

« Tout était juste et grand dans le combat pour la Charte. Nous devînmes criminels jusqu'à la démence dans le refus d'accepter l'abdication expiatoire de Charles X.

» Dans ce que nous avons préféré, tout était malaisé... impossible; dans ce que nous avons refusé, tout était facile, noble, durable.

» Si la magnifique famille d'Orléans n'avait été contrainte par nous qu'à un concours légal, elle nous eût apporté des forces immenses... Maintenant que je vois tous ces princes inutiles à leur pays, tous bannis, tous courbés sous le même malheur immérité pour tous, je maudis l'aveuglement de ce vote lamentable qui m'a rendu aussi fatal à deux races royales qu'à mon pays.

Rappelons-nous l'état de l'opinion, la situation violente de la capitale, ce sang qui fumait encore, ces barricades partout dressées, qui accusaient un désordre immense et son origine royale, ce peuple armé qui gardait, demi-nu, nos palais et nos trésors, dont on admirait la vertu, en se demandant si elle était immortelle; et n'oublions pas deux choses : c'est que l'anarchie, à Paris, risquait de devenir l'anarchie d'une grande partie de la France; que la monarchie légitime, au contraire, ne pouvait pas être constituée dans la capitale incandescente et exaspérée comme elle l'était. Si elle pouvait vivre, c'était à Saint-Cloud et dans les provinces : elle ne tenta rien nulle part.

Pour expliquer à la fois et Saint-Cloud et Paris, il faut avoir présent à l'esprit ce délaissement universel du prince qui avait lancé le foudre du coup d'Etat, cette conviction générale d'une sentence sans appel, cette solitude croissant autour de lui de seconde en seconde. Nous avons dit le désert avant les ordonnances; mais alors il trompait encore par le mirage inévitable de la puissance, et maintenant on le touchait au doigt et à l'œil; il était morne, terrible. Tout le monde savait qu'il n'était plus question que de départ et de retraite. On connaît quelqu'un qui pensa que les princes n'étaient pas hors la loi commune, qui veut qu'on prenne congé de ceux qu'atteint le malheur et qui partent pour de douloureux voya-

ges. Ce n'était encore que le *samedi* 31 juillet. Il se heurta contre les plus grands noms de la monarchie, de la cour, de la Vendée, qui revenaient. Il ne rencontra personne occupé à affronter ce soleil dévorant et ces infortunes, ces fautes plus dévorantes encore. Lui-même s'arrêta, après avoir frappé à la porte de Saint-Cloud et de Trianon, en n'y trouvant que des escadrons de la garde royale débandés et le drapeau tricolore. Personne, à Versailles, ne lui annonça la halte de Rambouillet; personne ne la supposait.

La préoccupation universelle des esprits était la peur de l'anarchie et des vengeances dont elle serait accompagnée, de la réaction sanglante à laquelle elle servirait d'instrument. Quels intérêts eussent été immolés d'abord, quelles têtes prises les premières, comment le méconnaître? La haine contre le royaliste et le prêtre courait dans les veines gonflées des masses avec une vraie furie. Qui oserait dire que sans ce calque de la révolution d'Angleterre, nous n'aurions pas eu la contre-épreuve de la nôtre? La halte du gouvernement de 1830 aura servi à réconcilier le noble et l'ecclésiastique avec le citadin, à faire tomber toutes les fureurs, à remettre ensemble et à réunir, s'il se peut, tous les Français.

On peut interroger les monuments, qui restent, de l'opinion qui passe. Relisons les journaux royalistes, quand ils reparurent; car on ne sait s'ils

reparaissaient déjà. Comparons le langage qu'ils tenaient alors avec celui qu'ils parlent aujourd'hui, après vingt mois, et gardons-nous d'une grande injustice : c'est de juger le passé avec le calme facile du présent; c'est d'accuser un événement accompli et un gouvernement institué, avec la sûreté personnelle, la liberté légale et le repos d'esprit qu'ils nous ont donnés.

Si l'on veut se rendre compte des sensations dont tous les esprits étaient frappés alors, il y a quelque chose de bien simple, c'est de revoir le discours que M. le vicomte de Chateaubriant prononça, au sein de la Chambre des pairs, en y défendant seul la légitimité : discours, d'une éloquence si prodigue de louanges pour la victoire de Paris; si propice, par l'ascendant de sa modération, à la royauté nouvelle que déclinait pour son compte l'illustre orateur; si écrasante, par la grandeur de ses reproches, pour cette autre royauté, séculaire et fugitive, dont il se dévouait à défendre le principe, et que son génie abîmait sans merci sous le poids de sa colère, comme avait fait le peuple, apparemment pour la secourir de plus haut! On ne saurait redire aujourd'hui, de sang-froid, ces pages écrites dans le feu du combat et de la douleur. Bornons-nous à transcrire des paroles qui attestent bien le point de vue sous lequel s'offrait aux âmes fidèles l'avenir ouvert à la France.

« Loin de moi, s'écriait l'illustre pair, de jeter » des semences de division dans la France; et » c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'ac» cent des passions. Si j'avais le droit de disposer » d'une couronne, je la mettrais volontiers aux » pieds de monseigneur le duc d'Orléans; mais » je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-» Denis, et non pas un trône.

» Quelles que soient les destinées qui attendent » M. le lieutenant-général du royaume, je ne se» rai jamais son ennemi tant qu'il fera le bonheur » de ma patrie. Je ne demande qu'à conserver la » liberté de ma conscience, et le droit d'aller » mourir où je trouverai indépendance et re» pos. »

Quelques jours après, un journal, qui ne fut par démenti, se déclara *autorisé* « à révéler que, » loin de chercher à isoler, par l'influence de son » nom et de son exemple, un pouvoir qui s'éle» vait si heureusement pour nos destinées, l'il» lustre pair ne se servait de cette influence que » pour prêcher l'obéissance et l'union. »

Qu'on ne le conteste donc pas : le sentiment universel, dans le principe, fut d'accepter la royauté nouvelle comme un port dans la tempête. Ce sentiment éclata jusque dans le langage de ceux des serviteurs du trône qui s'éloignèrent sans retour des nouveaux pouvoirs pour ne point passer sous de nouveaux serments : il serait injuste et

ingrat de nier aujourd'hui ce qu'on éprouvait alors.

Mais aussi, si bien des dispositions personnelles ont changé depuis, si les dissidences se sont grossies et exaspérées, si, contre l'usage de la puissance, la monarchie de 1830 a perdu avec le temps plutôt que fait des conquêtes, à qui la faute? Assurément, il y a eu, de son côté, des torts; il y a eu des engagements faussés, des espoirs déçus, des intérêts menacés. Quels sont-ils?

On ne peut penser que l'ancienne monarchie fût tombée sans défense, que ses amis, que ses serviteurs, que son armée, que la France même eussent passé sans condition sous des lois nouvelles. La France ne se serait pas rendue à merci aux combattants de l'Hôtel-de-Ville, ni même aux soixante législateurs du Palais-Bourbon.

Rechercher une fois et fixer enfin la nature de la révolution de 1830, se rendre compte de la mission qu'elle annonça hautement et des limites qu'elle se posa elle-même, voilà les questions qu'il importe de résoudre, puisque là réside le contrat qui a été consenti par la France, qui constitue le code des véritables promesses de juillet, et qui nous autorise, chacun et tous, à rechercher si elles sont tenues.

Nous disons à notre tour, comme le parti révolutionnaire qui invoque ce nom sans cesse : *les*

promesses de juillet! Car c'est un point sur lequel il était besoin de s'expliquer enfin. On a parlé éternellement de l'Hôtel-de-Ville, et peu de la France; on a parlé des promesses faites aux combattants des barricades et à ceux qui se sont, depuis le triomphe, déclarés leurs chefs. Il est temps de parler de ces trente millions d'âmes qui n'auraient pas indifféremment accepté toutes les victoires. Or, leur acceptation pouvait seule donner à l'ordre nouveau, quel qu'il fût, sanction et force, paix dans le présent et sécurité dans l'avenir.

CHAPITRE IV.

PROMESSES VÉRITABLES DE JUILLET.

L'ORDRE ET LA PAIX.

La révolution de 1830, à son origine, eut le mérite de s'effrayer d'elle-même. Son premier sentiment fut de redouter l'invasion de l'esprit révolutionnaire; son premier besoin, de prendre des sûretés contre les entraînements subversifs; son premier acte, de s'enchaîner par les liens d'un pacte fondamental qui sauvât le pays, non-seulement de tout ébranlement, mais aussi de toute alarme. C'est là son caractère natif, celui qui la distingue de la plupart des révolutions passées. Le peuple armé, ce peuple dont on a tant de fois usurpé le nom, dont on devrait respecter les vœux et les exemples, le peuple eut hâte d'abdiquer aux mains des représentants légitimes du pays, comme ceux-ci aux mains du prince qu'ils destinaient à la couronne. Le 9 août, il fut dit que l'ordre constitutionnel recommençait son cours; on pourrait même prétendre qu'il

n'avait pas été interrompu : car pas un acte ne s'était accompli, si ce n'est sous la sanction des trois pouvoirs. On pourrait aller plus loin, et dire que le gouvernement nouveau n'était, dans la pensée de tout le monde, que la restauration possible, légalement continuée. Autrement, pourquoi et de quel droit poursuivre devant la justice les ministres coupables d'avoir attaqué une Charte et un gouvernement qui auraient été par vous-mêmes condamnés et abattus ?

Le programme de l'avenir fut tout entier dans cette première parole du lieutenant-général du royaume, si répétée longtemps dans les discours, les adresses, les toasts, les transparents, qu'elle sembla recevoir de la voix du peuple une sanction souveraine : « La Charte sera désormais une vérité. » Malheureusement, le mot avait été démenti aussitôt que prononcé, puisqu'on avait consenti à reviser la Charte, c'est-à-dire à la mutiler, à l'infirmer. Elle n'était plus la vérité !

Relisez toutes les proclamations de toutes les autorités d'alors, les actes signés Mauguin, Laffitte, Lafayette, les documents émanés de la commission municipale aussi bien que du Palais-Bourbon : vous ne verrez pas un vœu destructeur. Au milieu de toutes les nomenclatures de changements désirés, dans lesquelles se complaisent le général Lafayette et les premières réunions de

députés, il est fort question de l'établissement de lois municipales ou d'abolition de la censure, point d'abolition de la pairie. La préoccupation commune, la préoccupation constante qui y éclate à toutes les lignes, est *le rétablissement de la stabilité des lois*. L'ordre y est plus souvent invoqué que la liberté. Vous y verrez partout redouter et proscrire les révolutions et la guerre; vous ne verrez promettre nulle part ces deux fléaux.

Pourquoi? parce qu'il y eut deux choses qui devaient être et qui étaient également désirables aux chefs de la révolution, deux choses qui pouvaient seules la propager rapidement et l'affermir : c'étaient l'ordre et la paix. Aussi est-ce l'ordre et la paix qu'ils ont hâte d'annoncer à la France.

La paix! Nous en parlons d'abord, parce que ce fut d'abord à quoi la révolution songea. Elle n'eut garde d'aller se ruer, comme on l'a vu plus tard, sur l'hôtel des ambassadeurs oubliés à Paris par la cour. Elle ne proclama point que la guerre des trois journées eût été faite à l'Europe; que la victoire des barricades eût rompu les pactes qui nous liaient au monde; que l'élan qui avait emporté les Parisiens de l'Hôtel-de-Ville sur les Tuileries, eût la vertu de reporter les drapeaux de la France sur cette frontière du Rhin, si déplorablement perdue par le génie dévorant de l'empire!

Point. Les premiers soins se tournèrent à nouer avec le corps diplomatique des relations amies, et à le convaincre du bon droit de la révolution. On eut hâte d'instruire lord Wellington (1) de ce qui se préparait, d'avoir ses promesses de reconnaissance immédiate. Et tous les pouvoirs abondaient dans cette politique. La députation qui, le vendredi 30, avait porté à M. le duc d'Orléans le titre de lieutenant-général du royaume, redit à la Chambre que le prince l'acceptait, afin d'éviter *et la guerre civile et la guerre étrangère*. Ce sont les premiers linéaments du contrat dressé alors. Tout le monde applaudit. Nul des chefs du parti ne s'avisa de déclarer qu'il voulût, pour son compte, la guerre étrangère, non plus que la civile.

Le dimanche matin, les journaux du gouvernement publièrent que les ambassadeurs avaient donné les assurances les plus pacifiques. Cette fois encore, personne ne réclama.

En ouvrant, le surlendemain 3 août, la session régulière et légale des deux Chambres, telle que l'avait commandée le Roi Charles X, le lieutenant-général du royaume s'exprima ainsi dans son discours du trône :

« La France montrera, dit-il, à l'Europe qu'elle » chérit *la paix* aussi bien que la liberté, et ne

(1). Alors chef du cabinet Britannique.

» veut que le bonheur et le repos de ses voi-
» sins. »

Ce fut en réponse à ce langage que les deux Chambres, au lieu d'adresses, firent à Louis-Philippe la proposition de la couronne.

Le jour où ce prince la ceignit, il compta, parmi les espérances qu'il voyait briller sur la France, *la paix de plus en plus affermie*. Et, cette fois encore, personne n'imagina de faire des réserves ou des objections, de revendiquer la propagande, de se dire chargé d'en haut de donner notre liberté et notre démocratie à l'univers, de mettre enfin en avant toutes les folies que nous avons vues et entendues depuis vingt mois.

Qu'on se rappelle l'accord de toutes les autorités à répéter les déclarations pacifiques du trône; qu'on se rappelle l'applaudissement public avec lequel le gouvernement nouveau envoya, du milieu des barricades, d'illustres citoyens dans les cours étrangères, apparemment afin de notifier autre chose que des hostilités; qu'on se rappelle la joie que ressentaient nos cités, que nos journaux de toutes les opinions exprimèrent à l'envi, au sujet de ces reconnaissances empressées des couronnes, qui apprirent à la France qu'elle pourrait se livrer en paix au soin d'affermir ses institutions plutôt que d'avoir à les défendre; qu'on n'oublie pas les transports dont étaient salués, dans les

théâtres, les bulletins, qu'on avait soin d'y envoyer, de ces victoires de la sagesse sur les préventions des cours ; et qu'on dise la surprise douloureuse que tout le monde aurait éprouvée, si l'Europe avait posé la doctrine que les principes étaient contraires, que tous les traités étaient anéantis et tous les liens rompus! La révolution de 1830, comme Napoléon aux Cent-Jours, entendit donc accepter, de la restauration, son plus douloureux héritage, ces traités qu'elle n'avait fait que souscrire, que d'autres que les Bourbons avaient appesantis sur la France comme une nécessité de fer.

La révolution de 1830 dût agir ainsi. Paris, en se levant en armes, avait-il entendu reconquérir des provinces, ou bien des droits ? Et si ces droits étaient chers à la France, pense-t-on qu'elle y tînt, pour faire des essais nouveaux et tendre à un but douteux, à un but, suivant les théories diverses, perdu dans des nuages ou caché sous des ruines ? Non! non! il n'y eut d'abord qu'une façon de sentir, dans les camps divers que la révolution rallia sous ses drapeaux. La nation s'était émue uniquement pour reconquérir le gouvernement représentatif sur le coup d'Etat qui le renversait : la preuve, c'est le nom de cette Charte *invoqué dans le combat*, *invoqué encore après la victoire*. Si donc, la Charte reconquise, les grands pouvoirs poussèrent la victoire plus loin que le peuple même, ce

ne fut que dans l'espoir d'acheter, à un prix toujours très-cher, celui d'une révolution, un bien, dont après tant d'orages la France entière était avide, c'est-à-dire la possession tranquille désormais et incontestée des institutions, la confiance dans leur avenir, et, pour tout exprimer en un mot, le repos dans la liberté.

CHAPITRE V.

—

SUITE DES PROMESSES VÉRITABLES DE JUILLET.

LA CHARTE ET LA ROYAUTÉ.

Au dedans, l'ordre conserva ses deux grandes garanties, la Charte et la royauté.

Avant tout, la royauté fut maintenue au faîte de l'Etat; elle fut maintenue avec ses deux attributs nécessaires; elle resta héréditaire et inviolable; elle le resta du moins en principe. Or, la royauté est l'ordre placé sous la garantie des siècles.

La Constitution politique de la France ne fut changée qu'en un point; c'est qu'on fit passer dans la Charte toutes les modifications secondaires que l'opposition avait accoutumé les esprits à regarder comme des perfectionnements du système représentatif. Du reste, il fut entendu que la même loi continuait à régner entre les citoyens, la même transaction entre les partis, le même équilibre entre les pouvoirs, avec des libertés plus étendues; et les libertés sont un patrimoine commun à tous les Français. Mais, déplacer les bases de la liberté publique, livrer la puissance à des classes

nouvelles, déshériter celles qui en étaient investies, toutes ces entreprises de l'Assemblée constituante ne vinrent à l'esprit de personne. Tous les pouvoirs restèrent au poste où la législation antérieure les avait fixés. La Chambre des députés n'eut pas un moment la pensée de se croire seule investie de ce pouvoir constituant dans lequel venait s'engloutir Charles X; elle n'imagina point de ramasser cette omnipotence fatale, parmi les ruines de la monarchie, au pied des barricades; elle ne s'avisa pas de lire sur ces barricades fumantes un article 14 à son propre usage. Les formes légales ne furent pas interrompues un jour : non-seulement la lettre des lois, celle même des règlements, resta strictement observée. En parlant de la Charte qui le faisait roi, Louis-Philippe, au jour de son avénement, marqua bien le caractère de contrat que ce grand acte devait avoir, en disant : « Les sages modifications que *nous venons* d'ap- » porter à la Charte constitutionnelle... » Personne ne protesta.

Si la Chambre supprima tout le préambule du pacte constitutionnel, ce fut comme reposant sur une donnée politique démentie par notre histoire, comme contraire à ce vieux droit national qu'atteste la filiation de nos Assemblées, de nos Parlements, de nos Etats-Généraux, de nos Champs-de-Mai, noblesse publique égale en ancienneté à celle du trône. Mais elle n'entendit pas revenir aux

rêves anarchiques de l'Assemblée constituante. Elle refusa expressément la proposition faite légèrement par un de ses membres, l'honorable M. Persil, de rendre au droit national le nom périlleux de *souveraineté du peuple* ; elle pensa que ce nom, fondant la constitution des États sur deux équivoques subversives, celles du sens attaché au mot de Souveraineté, et au mot de Peuple, fausserait la vérité même, et ne serait qu'un non-sens, si la révolution n'avait l'art d'en faire un fléau.

Le sentiment public était si formel qu'un homme s'étant avisé de promener, au milieu du peuple de juillet, encore ému de sa victoire, un drapeau qui portait écrits ces mots : *Souveraineté du peuple* ; il fut incontinent arrêté ! Toutes les délibérations, tous les actes de cette époque marquent nettement le point d'arrêt où la révolution comptait se tenir, et rien ne le marque mieux que le maintien dans la Charte de la vieille maxime que toute justice émane du roi. La révolution entendait donc qu'il y eût un roi, que la royauté fut réelle; que ce trône antique, qui existait depuis des siècles par sa propre vertu, ne fût pas tout entier brisé. Autrement, on aurait écrit : Toute justice émane du peuple. Mais on fit plus sagement. On suivit le conseil du cardinal de Retz, qui a dit si bien que ces droits respectifs des peuples et des rois ne s'accordent jamais mieux que dans le silence.

Y avait-il donc révolution sociale ? pas l'ombre.

Y avait-il même révolution de dynastie? ni plus ni moins qu'en Angleterre. Nous nous trompons : moins qu'en Angleterre. Car on entendit conserver sur le trône le même sang, comme le même code dans le pays; seulement, on passait aussi le sceptre à la branche *protestante*, à celle qui avait reçu le baptême de 1789, à celle qui avait dès longtemps donné des gages aux institutions victorieuses, et qui donnait maintenant le plus grand, le plus décisif de tous, celui d'accepter la couronne.

On n'examine pas si un autre Bourbon que M. le duc d'Orléans était, ou non, possible alors. Mais ce qu'on sait, car tous les faits et tous les actes l'assurent, c'est qu'il fut appelé au trône capétien comme Capétien lui-même, comme Bourbon possible. Alors, on avait la prudence de redouter les déchirements, de tenir à ce que l'est et l'ouest, le nord et le midi, la grande et la petite propriété restassent unis d'affection, et que le faisceau national ne fût pas brisé par les dissensions civiles. On espéra qu'une catastrophe, écrite déjà dans l'histoire, s'adapterait plus aisément à nos annales. On supposa que des vertus, familières déjà à toutes la grande compagnie de France, une famille superbe et respectée, son extraction et ses alliances royales rendraient la transition plus facile aux cœurs les plus profondément blessés; que les Français de toutes les classes s'accorderaient à s'incliner devant un choix qui donnait des gages à

tous les intérêts légitimes du pays ; que ceux-ci salueraient le prince de Jemmapes, que ceux-là accepteraient cet autre représentant de la première des races françaises.

Tout ceci, ce n'est point nous qui le disons : c'est la Charte constitutionnelle, qui considérant, nous devons le répéter, que tous les princes de *la branche aînée des Bourbons* sortent du territoire français, appelle au trône *Son Altesse Royale* le duc d'Orléans. Avant la Charte, M. Alexandre de Laborde, motive l'avénement du chef de la branche d'Orléans sur ce qu'après tout ce prince était, de plusieurs degrés, plus proche que ses cousins de ce roi dont le peuple a gardé la mémoire, de Henri IV. Après la Charte, M. Dupont (de l'Eure), contresigne cette ordonnance sur la Légion-d'Honneur, où, repoussant à l'avance l'odieuse supposition produite depuis, que, par l'acceptation du trône, il aurait répudié ses aïeux, Louis-Philippe rappelait avec une légitime fierté *son aïeul, de glorieuse mémoire*, le Grand-Henri ; alors aussi M. le général Lamarque, met son érudition à rechercher lequel de ses ancêtres, entre les Philippe-Auguste, les Louis XII, les François I[er], le prince, qui a la plus belle généalogie de l'univers, choisira pour modèles. Enfin, la voix de la France entière, dans les milliers d'adresses déposées au pied du trône nouveau, remercie la fortune de nous avoir gardé, dans nos bouleversements, ce médiateur naturel

entre les couronnes aussi bien qu'entre les factions, apparemment parce que, si la révolution aimait à voir en lui un citoyen comme tous les citoyens, l'Europe pouvait y voir un roi comme tous les rois.

La royauté tient une telle place dans la société européenne qu'on ne fait pas de dynastie sans aïeux. Napoléon même y a échoué. Si donc la maison d'Orléans n'obtient vos respects qu'à la condition de renier son origine, vos respects sont des parjures. Au fond, vous ne voulez pas de roi, ou bien vous avez en vue une autre race. Nommez votre candidat : nous verrons qu'il a pour ancêtres d'un côté la foule des empereurs Germaniques, de l'autre les cinquante batailles rangées de son père.

Etablir, comme M. Odilon-Barrot, qu'on a élu le plus digne, abstraction faite de ses aïeux, et sous la condition de les répudier, c'est pousser trop loin la louange personnelle; c'est flatter le roi aux dépens de la royauté, et cacher des pensées de tribun sous des phrases de courtisan; c'est manquer à la Charte, au bon sens public, aux souvenirs de la France, à tous les sentiments gravés dans l'âme de l'homme; c'est offenser surtout ces princes dont on dévaste à la fois l'orgueil, le cœur et la couronne.

Dites quelle secrète vertu le duc d'Orléans sentait en lui, pour s'écrier quand vous vous jetâtes

dans ses bras : « J'accours pour vous préserver » des calamités de la guerre civile et de l'anar- » chie ! » Cet engagement extraordinaire, par quel miracle de sa fortune Louis-Philippe pouvait-il le prendre ? par quel prestige la France imagina-t-elle qu'il eût des chances pour le tenir ?

Si le plus grand des citoyens, on veut dire M. de Lafayette, en arrivant de Lagrange, eût lancé cette promesse, aurait-il régné ? La France l'aurait-elle cru sur parole ? En ne doutant pas de son bon vouloir, aurait-elle eu foi dans sa puissance ?

Si le duc de Reichstadt fût arrivé nous offrant le palladium de sa royauté future, le duc de Reichstadt, l'héritier du plus grand des potentats, le fils du roi de la révolution, le fils du prince que Pie VII a sacré, roi lui-même à sa naissance, appelé Napoléon II par le peuple dans ses souvenirs, par le vieux soldat dans ses attendrissements, si ce jeune Héraclide, qui rayonne des prodiges paternels, eût crié qu'il accourait pour nous sauver de l'anarchie, l'anarchie aurait-elle fui en effet à sa voix ? Tous les départements seraient-ils passés docilement d'un sceptre à un autre ? La malle-poste, qui aurait porté cette nouvelle à toutes nos cités, eût-elle fait et consommé une révolution dans le temps de changer de chevaux ? Le sang n'eût-il coulé dans aucune de nos provinces, non plus que sur aucune de nos frontières ?

Personne ne le pense, personne ne l'a pensé alors. Les bonapartistes n'ont pas plus proposé leur prince légitime, que la révolution son patriarche. Ne serait-ce point qu'il n'y avait, en dehors de la succession directe, qu'un Français sans égaux, qu'un candidat sans compétiteurs? C'était l'héritier après l'héritier.

C'est que lui seul tenait à toutes les Frances et avait la chance de les toutes rallier. Certes, si on eût voulu répudier pour une race nouvelle celle qui régnait depuis dix siècles sur nos pères, c'était chose facile dans notre France, où tant d'essais se sont multipliés, depuis quarante ans, que nous avons de tout, dans le garde-meuble de la révolution, même des dynasties de rechange. Mais Napoléon II, c'eût été la monarchie des masses; la république était leur anarchie, pérorée par des écoliers et exploitée par des praticiens. Il n'y a que le sang bourbon qui pût promettre aux classes pauvres le travail, enfant de la paix; à la classe moyenne, la liberté, fille de la propriété et des lumières; à toutes, l'ordre, qui naît des siècles.

Les atteintes portées à la monarchie comme à la Charte n'avaient donc d'autre but que de les affermir, l'une et l'autre, pensait-on, contre l'envahissement des partis extrêmes. Dans ce temps où les diverses fractions de la gauche, on l'a dit plus haut, formaient l'immense majorité de la Chambre des députés, cette assemblée entendit faire

le moins de changements, le moins de révolution possible. En ne voulant pas maintenir la branche aînée, en ne le croyant pas pouvoir peut-être, elle conserva la branche cadette, comme elle conservait les tribunaux, les cours de la restauration, tous les grands corps, ce qui est un fait immense! La manière dont les parquets ont été trop souvent constitués sous l'autorité de M. Dupont (de l'Eure), nous avertit en quelles mains l'intrigue et la passion eussent jeté les balances de la justice. Et la plus intolérable des misères pour les peuples, ce serait la passion et la médiocrité, on ne dit rien de plus, régnant dans le sanctuaire des lois. Cet acte de sagesse fixerait seul la nature de la révolution.

La révolution entendit tout autant respecter la Chambre des pairs; car briser violemment quatre-vingts pairies comme on fit, c'était trop assurément. Mais enfin c'était une consécration nouvelle et définitive de toutes les autres.

Nous disons qu'on entendit respecter la Chambre des pairs; car, en soumettant l'un des dix articles de la Charte qui la concernaient à un examen postérieur, on crut si peu abolir l'hérédité, qu'on ne prit même pas le soin de la suspendre. M. Guizot fit décider, trois mois après, par une loi expresse, que l'hérédité restait le droit public de la France; et, durant seize mois, les fils ont continué de succéder aux siéges paternels.

Nous disons qu'on entendit respecter la Cham-

bre des pairs; car conserver la clause de la Charte, qui établit que les pairs du royaume prennent séance à vingt-cinq ans et n'ont voix délibérative qu'à trente, c'était préjuger la constitution de la Chambre haute, en consacrant des distinctions qui ne s'appliquent qu'à l'hérédité.

Nous disons enfin qu'on entendit respecter la Chambre des pairs; car laisser la première Chambre décorée de ce nom historique, ne pas prendre sur-le-champ celui de sénat que M. de Salverte a proposé depuis, et qu'on pouvait inventer sans y réfléchir un an, c'était proclamer l'heureux dessein de perpétuer l'alliance du présent avec le passé de la patrie.

Cette alliance utile, voulait-on l'affaiblir? Prétendait-on comprendre, dans la chute de la légitimité, des intérêts, ses contemporains, ses appuis longtemps? Point. On ne nourrissait qu'une seule crainte; c'était que la société française se sentît en butte à un esprit novateur qui menacerait d'altérer ses mœurs, ses croyances, ses penchants. La religion catholique fut nommée par honneur et à dessein, dans la Charte revisée, comme la religion de la majorité des Français. A dessein fut maintenu l'article qui reconnaît les deux noblesses, et qui place sous la protection de la loi fondamentale leurs titres et leurs honneurs. On ne s'attendait pas alors aux dérisions substituées, plus tard, à cette disposition conservatrice

par la Chambre de 1831, docile à de facétieuses motions de M. de la Fayette. En août 1830, on craignait de froisser des sentiments de famille, et des intérêts monarchiques qui méritaient des égards. Placardées sur tous les murs de la capitale qui était encore agitée, ces dispositions loyales et sages ne suscitèrent pas un cri populaire; il n'y eut pas une ombre d'opposition dans les rues plus que dans les Chambres. Personne ne prétendit avoir bouleversé la société en revendiquant ses droits, avoir démoli la Charte en la défendant, avoir vaincu ce qui n'était pas en ligne. On avait eu en face un roi; on l'avait vaincu; on le dépossédait, et non-seulement lui, mais toute sa postérité. On s'en contentait.

Aussi, la révolution, tout en relevant le drapeau tricolore, l'arbora-t-elle sur l'écusson de la vieille France. Ce fut sur un trône tendu de fleurs de lis que s'assit le lieutenant-général du royaume, et une ordonnance, rendue dans le feu même des passions belligérantes (le 13 août), conserva au sceau de l'Etat les trois fers de lance, les trois fleurs guerrières des anciens temps. Cette ordonnance était contresignée Dupont (de l'Eure).

C'est que la révolution, substituée aux ordonnances, était la restauration de la Charte : voilà tout. Elle perpétuait la grande transaction de 1814, avec cette différence que le système représentatif n'allait plus être l'unique sûreté des inté-

rêts nouveaux : ils trouvaient maintenant des garanties et leur image jusque sur le trône.

Des conditions acceptables étaient faites à tous les partis : aux uns, l'égalité victorieuse; aux autres, la royauté; la liberté à tous, une liberté qui ne répudiait ni toutes les traditions, ni tous les souvenirs, ni toutes les croyances, ni toutes les garanties, ni toutes les distinctions, ni même toutes les ruines. La France royaliste pouvait passer sans murmure sous les trois couleurs vieilles de gloire : elle leur apportait en dot ses propres gloires des quinze années : la Grèce affranchie, Navarin illustré, l'Atlas vaincu.

Rappelons-nous les sentiments qui régnaient alors; car ils forment, à côté du pacte constitutionnel, le contrat non écrit qui lie d'honneur tous les pouvoirs et tous les partis. Ceux qui prirent cette grave initiative de renverser un trône n'eurent qu'une sollicitude, ce fut de rassurer et l'Europe et la France, de se concilier l'adhésion de l'une et de l'autre, d'imprimer à ce coup de force rapide le caractère d'une soudaine et unanime conciliation. Ils crièrent : « Rien n'est changé, il n'y a que des libertés de plus ! » Telle est la première des promesses de juillet, celle qui les comprend toutes; et personne ne protesta; personne ne revendiqua ni plus de liberté, ni plus de territoire, ni plus de subversions. Personne ne demanda alors, comme on le fait pourtant aujour-

d'hui, comme les orateurs grands et petits le crient à la tribune, que le propriétaire, le gentilhomme, l'ecclésiastique, le royaliste, sous les noms de jésuites et de carlistes, fussent des parias, des ilotes, des incapables, des proscrits, des vaincus, qui, ayant leur large part des charges de l'Etat, ne pourraient avoir une parcelle de ses droits, de ses pouvoirs, de ses honneurs.

C'est à ces conditions qu'il y eut adhésion et paix universelles. La France monarchique se rappela cette parole de Cazalès, qu'il fallait savoir penser à la monarchie plus qu'au monarque. En ce temps-là, les feuilles publiques virent autant de victoires dans les accessions éclatantes des serviteurs de la royauté qui arrivaient de Saint-Cloud, de Trianon, de Rambouillet. On en jouissait comme de la preuve que nos misères étaient finies. On en jouissait, quoique ce fut sans mesurer la grandeur de ces sacrifices, sans comprendre que beaucoup de nobles cœurs auraient offert tout leur sang avec moins d'effort que le serment qu'ils accordaient; mais ce que l'on comprenait bien, c'est que ce serment devait avoir un long retentissement dans nos provinces, et qu'il servait de sceau à la paix publique.

Et tandis que les pères portaient au Luxembourg leurs sacrifices et leurs exemples, les fils, le sac au dos dans les rangs de la garde nationale, étonnaient leurs concitoyens du spectacle de leur

dévoûment au maintien de l'ordre, ce premier des intérêts de la patrie. Tout le monde a vu faire patrouille dans les rues, pour garder propriétaires et marchands comme autrefois ils eussent gardé les rois, des Montmorency, des Richelieu, des Périgord, des Maillé, des Osmond, des Chastenay, des Saint-Priest, des Sesmaisons, des Mortemart, des Larochefoucault, des Rohan. Rien ne prouve mieux que la grande famille française n'entendait pas se diviser, et que toutes les classes ont adopté la devise qu'affectait Napoléon : *Tout pour la France !*

Or, pense-t-on que ce dévoûment fût stérile ? Qui peut mesurer l'effet que produisit, et au dedans, et au dehors, tel nom qui donna son accession ? Cet imposant accord d'efforts et de vœux fut ce qui imprima sur-le-champ une direction plus calme et plus juste aux esprits, un sentiment plus vrai de tous les biens que l'ordre matériel, à lui seul, assure aux nations, et plus de force pour triompher des passions mauvaises, pour enchaîner les appétits de sang, pour mettre tour à tour à l'abri des commotions, les têtes, les propriétés, les lois.

Que si on prétendait maintenant ébranler la société dans ses fondements, si on brisait à plaisir la chaîne des temps, si on détruisait toutes les garanties politiques et morales de l'ordre, si on trompait sans relâche cette soif de repos qui est

l'instinct universel de la France, si on faisait effort pour la mettre en guerre avec elle-même et avec l'univers, si on violentait tous les sentiments généreux, si on insultait à toutes les supériorités et à tous les souvenirs, si on plaçait la puissance publique dans une région incapable d'en bien user, si seulement on déportait hors du pouvoir, si on poursuivait du *væ victis!* toute une classe d'hommes qui a plus qu'aucune autre le dépôt des traditions monarchiques, de la foi religieuse, des illustrations héréditaires, de la propriété territoriale, si seulement on établissait qu'il y a une autre classe, fût-ce la moyenne, qui doit avoir le privilége et le monopole exclusif de la puissance, de sorte qu'on reconnaîtrait une classe supérieure, car le mot de classe *moyenne* la suppose, mais pour la courber, comme les masses, sous les pieds de ces maîtres réels, alors que l'égalité, à tout le moins des conditions et des partis doit être comprise dans l'égalité constitutionnelle de tous les Français devant la loi, on n'aurait pas seulement le tort de mettre tous les engagements en question; on mettrait de plus tous les biens en péril.

M. Thiers a établi que les partis dissidents eussent été impuissants à vaincre la révolution; mais il leur reconnaît le pouvoir de l'ensanglanter. Pour échapper, dès les premiers jours, à ce destin dont l'histoire nous apprend la portée, quelle fut la vertu de la révolution de juillet? Ses promesses,

telles qu'on vient de les dire. Pour s'affermir, sans recevoir l'affreux baptême du sang, quelle était sa loi nécessaire? leur strict et loyal accomplissement.

CHAPITRE VI.

—

RÉSULTATS DE LA RÉVOLUTION, SELON LES PROMESSES DE JUILLET.

Nous entendons l'objection éternelle. A ce compte, ce n'était pas la peine de faire une révolution; et le peuple qui l'a faite, qu'y aura-t-il gagné?

On pourrait négliger cette objection. Elle ne s'adresse point à ceux qui n'ont point fait la révolution, qui ne sont pas les truchements d'un parti victorieux, qui plaident pour la France. On veut répondre, toutefois, afin de mettre les gens au pied du mur.

On répond, avant toute chose, que si vous prenez pour point de départ la restauration selon la Charte, il n'est pas de système digne d'examen qui pût gagner à la renverser. On ajoute que, loin de vouloir la renverser, c'est précisément pour la reconquérir que Paris se leva comme un seul homme. On peut ajouter encore que le point de comparaison doit être pris, non du régime légal et

de tous ses bienfaits, mais du régime des coups d'Etat, mais de la réaction dont ils étaient le signal, mais de l'avenir nouveau que les ordonnances ouvraient devant nous, mais enfin de la restauration contre la Charte. Des amis de la liberté constitutionnelle ne seraient pas admissibles dès lors à demander ce qu'ils ont gagné.

Nous entendons sans cesse glorifier le peuple des trois millions de vies qu'il a prodiguées pour opérer les conquêtes de la première révolution. Comment traiterait-on d'inutile le sacrifice des quinze cents citoyens morts pour ressaisir ces conquêtes et les assurer ?

N'eussent-elles fait que remettre la France au point où le coup d'Etat l'avait prise, les trois journées n'auraient donc pas été infécondes, et elles l'auraient été si peu qu'elles n'avaient point d'autre but : c'est même là leur gloire.

Mais la révolution qui est survenue n'a-t-elle rien fait de plus pour les intérêts qui l'ont accomplie ? Il s'en faut! Jamais, en si peu de temps et à si peu de frais, cause favorisée du ciel n'avait tant obtenu. Sans doute, ceux qui voulaient des révolutions, puis des révolutions, toujours des révolutions, ne recevaient pas un complet contentement; mais les hommes de bonne foi qui cherchaient la liberté, pour jouir, au sein d'un gouvernement constitutionnel, des conquêtes de la révolution de 1789, ceux-là avaient une seule

grâce à demander à Dieu : c'était d'affermir les œuvres de 1830.

Par cette révolution de huit jours, qui renversait un droit public consacré par huit siècles, la nation française, à tort ou à raison, s'était de tous points, reconquise au dedans et au dehors.

Au dedans, elle était parvenue au but de ses longs travaux et semblait fixée. Elle possédait désormais, sans nul trouble, sans appréhension aucune, le gouvernement représentatif le plus complet qu'il y eût sur la terre. Il lui appartenait comme sa conquête et son ouvrage. La nouvelle Charte s'appuyait au double principe de l'égalité civile et du droit national. Dites un autre peuple qui n'ait rien à craindre pour son repos que de sa liberté, ni pour sa liberté que de lui-même! Dites une immunité qui ne soit pas comprise dans le pacte écrit sous le feu de la victoire populaire! Toutes les libertés inventées chez les nations y trouvent une consécration exorbitante; les trente-deux millions d'hommes, qui vivent sous la même loi, jouissent au même titre, ce qui ne s'est pas vu encore sous le soleil, du bienfait de ces libertés immenses! Le principe nouveau de la constitution, cette victoire populaire, la mise en action complète et sincère du régime constitutionnel, l'entier affranchissement des élections, tout assure aux représentants directs du pays la haute main sur la conduite générale des affaires publi-

ques. La carrière des améliorations s'est ouverte devant vos pas, sans bornes comme sans obstacles. Et ce vaste système n'a point à craindre les répugnances, les prétentions, les complots domestiques du pouvoir, toute cette contre-révolution menaçante que poursuivent encore chaque jour tant de malédictions! Il repose sous la garde d'un trône plus jeune que la liberté, lié à sa cause par ses intérêts autant que par son origine, impuissant contre elle, et devant par elle vivre, grandir ou succomber.

Au dehors, régnait, depuis quinze années, un droit public sorti du milieu de nos revers. La bataille de Waterloo, mal engagée, parce qu'elle le fut entre les alarmes sincères de l'Europe et l'apparition du génie des conquêtes, la bataille de Waterloo avait été perdue. Elle pesa longtemps, on ne peut le nier, sur nos destinées; car elle avait affermi l'ouvrage du congrès de Vienne; elle avait de plus, permis à l'étranger de prendre, par les traités de 1815, sous sa double garantie, et notre Charte constitutionnelle et notre royauté légitime! En vain, les Bourbons avaient noblement secoué cette tutelle; la clause restait écrite. Les traités de 1815 contenaient donc deux parties : l'une qui affectait notre puissance, l'autre notre dignité. Celle-ci fut abrogée toute entière et sans réserve par le fait des barricades, et les cabinets trouvèrent plus facile d'y souscrire que de protester.

Cette fois, toutes les frontières et toutes les cours s'ouvrirent devant les trois couleurs. Notre position nouvelle fut si bien acceptée, qu'à peine la révolution accomplie, le cabinet du Palais-Royal put s'interposer dans les conseils des rois, en faveur d'une autre révolution, celle de Belgique, qui blessait les sentiments personnels de deux grands monarques et les intérêts directs de tous. La France eut la gloire de faire recevoir une nation de plus dans la famille européenne, et dès lors les traités de 1815 se trouvèrent modifiés jusque dans leurs bases. Les stipulations dirigées contre notre puissance furent interverties. Qu'on veuille bien réfléchir au déplacement de forces et de barrières qu'entraînait l'indépendance de la Belgique! Un peuple, dont la coalition avait voulu faire son avant-garde contre nous, pouvait être aujourd'hui notre avant-garde contre l'Europe. Les forteresses, construites ou réparées avec des frais énormes pour battre la France et la tenir en bride, pourraient de nouveau compter dans nos lignes de défense. Elles étaient aujourd'hui condamnées par les cours à tomber. Le généralissime anglais perdait cette inspection européenne des places limitrophes. Trois mois n'étaient pas écoulés encore, et déjà la bataille de Waterloo se trouvait ainsi regagnée sans coup férir.

Et d'où venait cette revanche de nos revers? d'où venait cette disposition des rois à tendre la

main à la France de 1830, quand ils n'avaient pas craint d'affronter la France des Cent-Jours conduite par le génie d'Austerlitz et d'Iéna? De leur foi dans nos assurances pacifiques; de leur confiance dans la stabilité d'institutions conservatrices; de leurs égards pour un trône qui avait une double consécration, royale et populaire; par-dessus tout, de ce calme imposant de la France; de ce silence universel des passions; de cet accord des partis à multiplier, de chaque côté, les efforts pour conserver à notre grande France le vieux symbole qui a fait sa puissance historique : un seul roi, et une seule loi!

Ces points établis, que signifie de réclamer incessamment des destructions nouvelles, des institutions plus démocratiques, et, comme on dit, plus républicaines, au nom de telle ou telle classe, de tels ou tels hommes, qui ont fait la révolution de 1830?

D'abord, personne n'a le droit de demander un bénéfice pour prix de la révolution à laquelle il s'est dévoué, attendu que personne, entre les combattants de juillet, ne crut, en prenant les armes, faire une révolution; que peu en formaient le désir; que moins encore auraient eu la hardiesse d'en nourrir le dessein, et que ceux-là n'auraient pas osé s'en confesser à la France.

Ensuite, la prétention d'avoir déterminé la nature de nos institutions par la composition de l'ar-

mée qui gagna la bataille des trois journées, est une des plus brutales folies qui aient passé par l'esprit des hommes. Dans toutes les guerres, il y a plus de *peuple* que de propriétaires sous le drapeau, et les prolétaires n'en concluent point, le lendemain de la victoire, qu'ils soient par cela même devenus les maîtres de l'empire que leur courage a défendu et sauvé.

La révolution de 1830 appartient, dit-on, au *peuple*, parce qu'il l'a faite! Quel peuple? Celui des campagnes? Combien de villages se sont levés, non pour la défense de la Charte, mais pour la chute du trône? Est-ce l'Ouest ou le Midi? Celui des villes? Quelles villes, nommez-les; dites leur nombre; déclarez celles qui ont été ce jour-là conquises par la multitude, quand la garde nationale, dans toutes, hormis la capitale, était seule armée. Bâtissez à l'usage de Paris, s'il est vrai que Paris appartienne à vos clients par droit de conquête, une constitution démagogique, quelque chose de pareil à ce dont Lyon a joui pendant huit jours. Mais à quel titre étendre ce privilége au reste du royaume? Patriotes prétendus, tout votre argument est d'établir que vous avez, non pas vaincu pour la patrie, mais vaincu la patrie; que vous avez conquis moins les Tuileries que la France. L'argument de tous ces amis du peuple est de croire que le peuple s'est levé, non pour les lois, mais contre les lois; non contre un pouvoir égaré, mais

contre tous les pouvoirs; non pour la liberté, mais pour l'usurpation, la tyrannie, la spoliation. Par bonheur, le peuple a partout donné le démenti à ces assertions et à ces doctrines; il l'a fait à Paris, en résignant la puissance, dès qu'il l'eut conquise, aux mains de plus hauts dépositaires; il l'a fait à Lyon, en s'en saisissant d'une façon criminelle, pour s'en reconnaître incapable le lendemain, et chanceler sous ce fardeau, comme l'homme ivre, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé l'appui sauveur des lois!

Mais que fait-on en acceptant votre hypothèse des vœux *du peuple*? Est-il vrai qu'il veuille moins de monarchie, moins d'aristocratie que nous n'en avons? Qu'en savez-vous? En quel lieu a-t-il répondu à vos élans pour la république, à vos cris contre les hautes classes, à vos tentatives d'abaissement perpétuel des cens électoraux, à vos penchants dépravés pour les subversions? Dieu merci! il n'en est pas là encore. Sa droiture et son bon sens lui crient que vos théories n'ont jamais enfanté et n'enfanteront jamais que des illusions, des mécomptes, la ruine. Sous la Charte, sous la restauration, le *peuple* travaille, économise, s'éclaire, convertit son pécule en fructueux sillons. Sous votre Convention chérie, il tend la main à de coupables salaires, se flétrit de crimes, et fait queue, morne et affamé, à la porte du boulanger de sa section.

D'ailleurs, tout ceci roule sur une erreur de fait, qui est que l'œuvre des trois journées ait été celle d'une seule classe, qu'il y ait eu ce jour-là des vainqueurs et des vaincus. La Charte, c'était la France entière ; elle seule a triomphé. Personne ne s'est rallié au drapeau levé par le pouvoir royal pour la détruire. Et sait-on pourquoi ? C'est parce que les classes élevées, riches, éclairées, étaient entrées tout entières dans le mouvement du système représentatif ; elles en avaient fait leur vie et leur gloire, elles avaient rempli l'atmosphère de ces idées, de ces sentiments de liberté au milieu desquels le pouvoir absolu a péri dès son premier pas. C'est par elles que ces généreuses notions étaient descendues aux derniers rangs de la société; par elles que le peuple avait appris la vertu du grand nom des lois ; par elles qu'il s'était élevé à comprendre le devoir de combattre, de mourir pour les institutions de la patrie, et de les respecter après les avoir délivrées, comme on respecte les captives dont on a brisé les fers. Si vous ne voulez pas que ce soit tout le monde, c'est la classe intelligente, propriétaire, cultivée, qui a vaincu.

A la vérité, cette classe n'a pas tout entière souhaité ou voulu l'usage qui a été fait de la victoire ; mais elle s'est tout entière soumise. Elle a entraîné par sa soumission l'adhésion des provinces et du monde. Sous les Bourbons, elle donna la liberté

à la France. Elle lui a donné l'ordre aujourd'hui ; elle l'a dotée de la paix du dedans et de celle du dehors.

Les hommes qui sont au courant des choses de ce monde savent en effet que ce fut l'intervention de la Chambre des pairs qui seule détermina la reconnaissance des couronnes ; autrement, la révolution eût été mise au ban de l'univers, et on devine dans quel abîme de réactions, dans quelle carrière de vicissitudes sans terme nous eût jetés la guerre alors, la guerre même avec la victoire ; car c'est la seule que veuille prévoir un cœur français.

Le parti de la révolution n'a donc rien fondé à lui seul, tant il y est impuissant, pas même la monarchie bâtie sur les barricades. Suivant sa nature, il eût pu détruire ; mais édifier, il ne l'a pas fait. La vie, l'ordre, la paix, sont venus d'ailleurs. D'où je conclus que le gouvernement qui est, n'appartient à personne, qu'il n'appartient et ne se doit qu'à tous. Sacrifier aux intérêts et aux passions révolutionnaires, ce serait, pour la monarchie de 1830, manquer également à ses promesses et à ses dettes, à sa politique et à sa dignité.

CHAPITRE VII.

—

LES DEUX ESPRITS. — LES DEUX POLITIQUES.

ALTERNATIVE DE LA MONARCHIE DE 1830.

Il n'y a dans le monde que deux politiques : l'une est la politique régulière, sensée, légitime ; elle s'appuie, non pas sur les forces vives des sociétés, comme a dit très-souvent M. Odilon-Barrot, mais sur leurs forces morales; en d'autres termes, elle donne le pouvoir, non pas à la force, mais au droit; et, pour constater le droit, elle consulte, non pas le nombre, mais les lumières, les garanties, les services, l'amour de l'ordre, et, ce qui vaut mieux encore, l'intelligence des conditions par lesquelles l'ordre s'affermit chez les nations.

Cette politique haute et sage respecte au dedans les lois, et au dehors le droit des gens, qui est la loi de l'univers. Elle honore le talent, la gloire, les grands souvenirs, le passé de la patrie, toutes ces puissances qui sont de droit divin. Elle croit en Dieu et le dit tout haut. Elle conduit l'es-

pèce humaine, par une route pacifique et sûre, à ces améliorations successives dont Dieu a fait le but de nos travaux et la compensation de nos misères; mais elle sait que la Providence a mis au progrès deux conditions : la patience et la justice. Semblable à elle-même dans la prétendue démocratie antique, dans les républiques modernes, dans la monarchie puissante et sage, reposant au sein de ces régimes divers sur les mêmes bases, c'est surtout dans les pays libres qu'elle s'est montrée partout, depuis l'origine du monde, difficile en fait de garanties, parce que de tous les régimes, celui qui donne toute carrière au génie de l'homme et à ses passions, a, plus que tout autre, besoin de soutiens, de jalons et de barrières.

L'autre politique a de tout autres règles et de tout autres procédés. La force, la force brutale est son principe et sa loi! Vous la reconnaîtrez à ceci : qu'entre les citoyens, les partis, les états, partout et toujours, elle ignore la justice; le salut du peuple, c'est-à-dire la nécessité, telle que ses passions la lui montrent, en d'autres termes, la force lui en tient lieu. S'agit-il du dedans? la dissidence est un crime; le soupçon est un arrêt, la peine est la mort; c'est-à-dire qu'elle n'a qu'une loi, la force, pour régir les hommes. S'agit-il du dehors? elle ne connaît pas les traités, le droit des neutres, l'inviolabilité de leurs territoires,

les conditions acceptées, la foi promise : sa diplomatie n'est autre chose que la guerre, c'est-à-dire encore la force ; la guerre à tout propos et à tous risques, la guerre sauvage, la guerre avec toutes les armes. Dans son gouvernement, elle ne recourt pas à la discussion, aux formes protectrices, aux délibérations lentes et libres. Non ! chez elle le caprice, la colère, le meurtre, c'est-à-dire toujours la force, tranchent toutes les questions, décident toutes les affaires, sans voir ni entendre. Chez elle, en un mot, la force pense, délibère et veut, de même qu'elle exécute. Admet-elle l'autorité du temps ? à Dieu ne plaise ! Le passé, elle le détruit ; l'avenir, elle le dévore. Il lui faut tout envahir, tout abattre, tout essayer en un jour. Marchant à la tête des masses soulevées, elle fait fléchir toutes les volontés, toutes les résistances, le génie, les grandeurs, la vertu, devant ces flots terribles où il n'y a d'éclairé que ce qui est pervers, et de probe que ce qui est ignare ; c'est là son conseil, sa cour, son armée. Ce qu'elle appelle la liberté consiste à dicter ses caprices, tour à tour imbécilles ou cruels, au juge sur son siége, au citoyen à ses foyers, au législateur dans sa chaise curule, au roi sur son trône. Aussi, elle va, elle bouleverse, elle détruit. Mais ne lui parlez pas de bâtir ; fonder n'est pas en sa puissance. C'est le monstre d'Asie qui tue et ne produit pas.

Son origine, son nom, ne le demandez point. Elle le dira en violant, avec des cris de mort, la maison du journaliste (1), du député (2), du ministre (3), de l'ambassadeur (4), du prince (5), de Dieu même (6). Elle le dira, en ne trouvant rien de mieux, pour rendre gloire au restaurateur glorieux de l'ordre dans notre patrie, que de danser, sous sa Colonne, *la Carmagnole* immonde. Elle le dira, en faisant éclater sa justice à démolir le temple en haine du prêtre; son économie, à saccager pour un million de monuments publics en un jour; son patriotisme, à piller les boutiques et ensanglanter les rangs de la garde civique à coups de pierre. Elle le dira, en jetant du haut de la tribune à ses bandes soulevées, comme du vin à l'homme ivre, les calomnies grossières, les calomnies homicides avec lesquelles, dans les bons temps on faisait les 2 septembre et les 31 mai. Elle le dira, en montrant comme elle tenait en réserve des apologies pour honorer les crimes de Varsovie, et des crimes pour honorer ses malheurs. Elle le dira en décernant des louanges au prolétaire chargé de sang, et des reproches au soldat mort pour la

(1) La *Quotidienne*

(2) M. Dupin.

(3) M. Casimir Périer.

(4) Le comte Pozzo di Borgo.

(5) Les Tuileries.

(6) Notre-Dame, St-Germain-L'Auxerrois.

propriété, l'ordre et les lois. C'est la politique démagogique, la politique révolutionnaire. Antisociale comme il y a quarante ans, fulminant les mêmes maximes, soufflant au cœur du pauvre la même haine du riche qui le nourrit et l'éclaire ; ayant des clubs contre les pouvoirs et des prêches contre la propriété, elle a inauguré tous ses grands hommes, et vous l'avez vue prodiguer à la fois ses dithyrambes pour glorifier ceux qui *coupèrent la tête des rois;* ses larmes, pour venger Robespierre et Saint-Just immolés; ses brigues, pour avoir à la Chambre Barrère vivant.

Par ses apothéoses, elle a publié sa généalogie et ses programmes; ses programmes, Dieu merci! car elle a les siens, et ils l'ont trahie. Elle s'était si bien reconnue dans la terreur, comme une fille dans les traits de sa mère, qu'elle a cru que la France y reviendrait naturellement comme elle. Elle a oublié qu'il fallut cinq ans de renversements, de démoralisation, de folie, d'effroi, pour amener là nos pères; et nous, elle a voulu nous y porter d'un bond, au risque de se briser contre la conscience publique. Faute de pouvoir encore suspendre à sa ceinture *le triangle d'acier* que vantent ses poëtes, elle s'est coiffée du bonnet rouge dans Paris, dans Dijon, et a offert à toutes nos villes ses arbres de la liberté. Un petit nombre de nos villes a accepté leur funeste ombrage. Louvain, Gand, Varsovie, ont fait voir qu'on a beau

les transplanter; les lieux et les temps n'y font rien : ils n'ont qu'une sorte de fruits.

L'Angleterre a deux édifices voisins l'un de l'autre : dans l'un se rassemble, de génération en génération, pour défendre les droits du pays et ses libertés antiques, tout ce que les trois royaumes comptent d'illustre et de respecté; c'est Westminster. Là ont combattu Pitt et Fox, là nous avons vu aux prises Brougham, Peel, Canning; nobles luttes où éclate tout ce qu'il y a d'élevé dans la nature humaine, dont le spectacle attache l'esprit et l'âme à la liberté pour le reste de la vie! A quelques pas, vous trouverez l'autre enceinte, une autre arène, d'autres combats, d'autres champions, enfin d'autres forces aux prises; la force brutale luttant avec la force brutale, l'homme luttant avec l'homme corps à corps, luttant sans d'autre but qu'un gain honteux, et n'y employant un rayon d'intelligence que pour porter à son adversaire de coups mieux assénés, jusqu'à ce qu'à la fin tous deux roulent dans leur écume sanglante, et quelquefois périssent l'un par l'autre. Il y a de ce spectacle à celui qu'on trouve dans le Parlement, précisément la distance qui sépare la liberté constitutionnelle de la liberté révolutionnaire.

Laquelle des deux est voulue par la France? Ce point ne fait pas question. Laquelle des deux lui a été promise par la révolution de 1830? Ce point

vient d'être éclairci. Laquelle se cache au fond de nos doctrines, de nos actes, de nos lois, pour éclater quelque jour terrible, insurmontable? Ce point est à fixer. A défaut de notre incomplète sagesse, le temps le ferait pour nous.

LIVRE QUATRIÈME.

—

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Socrate. — Les démagogues sont la maladie à laquelle doit avoir attention tout médecin d'Etat, tout législateur. Les plus ardents parlent et agissent. Les autres entourent les tribunes, bourdonnent, coupent la parole à tout le monde, en sorte que tout se gouverne par eux. Échansons dépravés, ils versent la liberté sans mesure à un peuple altéré ; quand il est enivré une fois, il ne loue et n'honore entre les magistrats que ceux qui s'abaissent au niveau des particuliers, et entre les particuliers que ceux qui s'élèvent au niveau des magistrats. Les enfants s'accoutument à parler aussi haut que leurs pères, à ne plus les respecter pour être libres. *Les pères respectent leurs fils*, le maître ses disciples. Les nouveaux-venus s'égalent aux anciens ; les vieillards s'assimilent aux jeunes gens, pour ne pas paraître despotiques ou ridicules. Ce bouleversement s'étend à la famille et à tout. Pour maintenir le peuple dans leur dépendance et l'attirer aux assemblées, les démagogues ne manquent pas de lui promettre la dépouille des riches. Comme ce ne sont pas les hautes classes qui ont cherché à innover, on les accuse de conspirer contre la liberté du peuple. Ce sont, dit-on, des oligarques ; s'ils le deviennent bon gré mal gré pour se défendre, à qui la faute ? Le peuple alors, pour se garder d'eux et de lui-même, se cherche un chef : voilà la tige des tyrans ! Aussi, l'effet uniforme de l'excessive liberté est-il de conduire à l'excessive servitude.

Platon, *Rép.*, l. vii.

LIVRE QUATRIÈME.

—

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

—

CHAPITRE PREMIER.

—

DES PARTIS VICTORIEUX. — DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

> Monstrum immane, ingens, cui lumen ademptum.
>
> VIRGILE.

La France est aux prises, depuis juillet 1830, avec la difficulté capitale des révolutions, celle de trouver un point d'arrêt, et de s'y tenir après l'avoir trouvé.

Le gouvernement est, depuis juillet 1830, aux prises avec la difficulté capitale de tout pouvoir issu d'une révolution, celle de choisir entre ses partisans d'origine ou de tendance diverses, et de

rompre avec les plus passionnés d'entre eux, pour ne pas flétrir et compromettre sa fortune.

Les premiers jours des révolutions sont des temps d'effusion et de générosité. Le parti vainqueur est d'abord content de tout, parce qu'il l'est de lui-même. Il s'applaudit de son ouvrage; il mesure les obstacles qu'il a surmontés; il jouit de la victoire. Le lendemain, on songe à l'appliquer, et on se divise, ou plutôt on se ravise. Les uns continuent à ne vouloir que ce qu'ils voulaient d'abord; ils trouvent bon et sage de se borner à profiter des grâces du ciel, et à s'assurer l'avenir. Ils craindraient de lasser la Providence, s'ils se montraient inquiets et exigeants encore. D'autres veulent davantage, aujourd'hui, demain et toujours. La pensée d'un point d'arrêt permanent les importune comme un obstacle ennemi. Parce qu'ils ont beaucoup conquis, ils croient pouvoir conquérir tout ce qu'ils ont rêvé. Parce que de grandes vicissitudes se sont accomplies, ils croient avoir fait tout ce qu'ils ont vu. Aussi ne proposent-ils pas leurs systèmes; ils les imposent comme une dette contractée envers eux par le gouvernement qui s'élève. Prétention audacieuse, prétention intolérable! Un gouvernement n'a de dettes qu'envers le pays tout entier; et un pays libre revendique ce qui lui appartient par l'organe des pouvoirs légaux.

Heureux les peuples, quand l'autorité, pesant

et tous les intérêts et toutes les obligations, sait rompre à temps avec cette politique exigeante, égoïste, aveugle, destructive! Le repos public et son propre salut sont à ce prix : car, n'en déplaise aux victorieux de tous les temps, il s'est vu dans le monde plus de causes perdues pour avoir trop fait que pour n'avoir pas fait assez.

L'histoire atteste que là est l'écueil de tous les gouvernements formés au sein des orages politiques. La force qui les a élevés les pousse encore, et il n'y a jamais eu de partis restés maîtres du pouvoir que ceux qui ont su accepter des barrières. Il ne s'est jamais trouvé de princes qui se soient affermis, que ceux qui ont eu, comme Henri IV et Guillaume III, le courage de se séparer de quiconque pensait avoir acquis, en élevant un trône, le droit de le dominer. Ce n'est point infidélité ni ingratitude; c'est devoir, c'est nécessité.

La restauration a péri à l'œuvre. Tant qu'elle tint au point d'arrêt marqué par la Charte, elle triompha sans effort de tous les assauts de ses ennemis : aussi eut-elle à lutter, pendant ces quinze années de fidélité à l'ordre constitutionnel, contre une opposition active d'amis ardents, mais du moins sincères, de loyaux serviteurs, logiciens rigides, logiciens funestes, qui lui demandaient d'appliquer au corps social tout entier le principe sur lequel elle reposait. Ils ne s'apercevaient pas que c'était réclamer une autre Charte, une autre

royauté, une autre France. A la fin, au 8 août (1829), la logique domina; et, un an après, jour pour jour, Louis-Philippe d'Orléans était roi.

Tout le monde s'en souvient : pendant les quinze années, on ne cherchait pas les causes *de l'inquiétude vague*, disait-on, *mais réelle,* qui en effet troubla obstinément les prospérités infinies de la France, sans que des voix puissantes ne criassent, à la tribune, dans *le Conservateur*, au pavillon Marsan, que tout le mal tenait à ce vertige de la royauté hostile pour les royalistes, de la royauté vouant à la disgrâce ceux qui avaient combattu pour sa cause, et par qui elle avait vaincu, s'éloignant d'eux au lieu de se jeter dans leurs bras, se privant à plaisir de ses naturels appuis, désertant leurs intérêts et leurs principes, pour complaire à ses seuls ennemis, et mille autres folies éloquentes dont la fortune a fait raison à la fin d'une manière si terrible. Poursuivait-on la conspiration du bord de l'eau, bou ien enlevait-on un commandement immense, celui des gardes nationales de France, au premier sujet du royaume, au frère du monarque, au comte d'Artois, que d'accusations formelles de trahison lancées contre le ministre qui avait, écrivait-on, rompu ainsi tous les liens du roi et de la France! Lorsque, roi à son tour, ce prince crut un jour à la nécessité de combattre, par deux ordonnances célèbres, les associations du temps, les colères portèrent jusque

sur la royauté! Un journal, qui n'est plus, alla jusqu'à intituler un de ses articles, Julien l'Apostat! L'apostasie consistait à reculer, par une secrète et religieuse épouvante, devant les abîmes.

Aujourd'hui comme aux débuts de la restauration, il y a dans les opinions un malentendu terrible. La France est affamée de repos, d'ordre, de liberté, de cette liberté véritable qui se fonde sur l'ordre et assure le repos. Ces biens lui sont si chers qu'elle est incessamment prête à les prendre de toutes mains; qu'elle se livre toute entière à quiconque les lui promet un jour. Et il est un parti qui entend contraindre notre patrie à déduire sans pitié toutes les conséquences du principe auquel la révolution de 1830 se lie; comme ce principe est l'insurrection populaire, sa conséquence directe et nécessaire serait la permanence de l'anarchie : logique fatale, fléau véritable qui tourmente la France depuis juillet 1830, qui l'a profondément divisée au dedans, affaiblie et déconsidérée au dehors, qui lui a rendu difficiles et la paix et la guerre, qui lui a fait sentir enfin, au sein de l'ordre matériel, toutes les angoisses et toutes les misères de l'anarchie!

On veut que la révolution se soit accomplie sous la loi de tout recommencer et de tout refaire, tandis qu'elle s'était offerte à nous, qu'elle n'avait réclamé et obtenu la soumission des Français, que sur la promesse de tout clore et de tout affermir!

Le parti qu'on signale demande une autre liberté, une autre France ; il entend que cette France prenne d'autres inclinations, et se crée d'autres intérêts ; il exige pour elle et d'autres lois, et d'autres frontières. Ce parti campe à la fois en dehors de la Charte, et en dehors des traités. Il ne reconnaît ni notre droit public, ni le droit des gens. En un mot, il veut une révolution dans la révolution ; et, celle-ci, il s'efforce de l'étendre à l'univers !

Il est triste et humiliant de voir le même cercle d'égarements se rouvrir tour-à-tour devant les partis contraires, d'entendre exactement les mêmes colères au sein de tous les partis régnants, seulement aujourd'hui avec moins d'éloquence que naguère, et, il faut le dire, avec moins de prestige, avec moins de retentissement dans les cœurs généreux. Mais c'est une loi de ce monde. La vérité, la justice, sont en butte aux mêmes assauts, quelle que soit l'opinion victorieuse. Les partis opposés battent tour-à-tour de leurs flots ces anges gardiens de l'humanité, qui ressemblent au géant debout sur le cap des Tempêtes. Les mers contraires viennent, des deux bouts de l'horizon, bouillonner, mugir à ses pieds, et heureusement s'y briser.

CHAPITRE II.

—

GUERRE CONTRE LES DEUX CHARTES ET LES DEUX ROYAUTÉS.

Depuis l'avènement de la révolution, la Charte populaire de 1830 a été poursuivie, au nom de la liberté, de mille fois plus d'agressions que la Charte royale de 1814 ne l'avait jamais été par quelques royalistes extrêmes, au nom de la monarchie. Le parti vainqueur n'a pas craint d'invoquer tout haut la chute des lois; de susciter contre les Chambres, au milieu desquelles le trône nouveau s'est élevé, les fureurs populaires; de comprendre dans les mêmes menaces le corps électoral tout entier. Nous avons eu, en un mot, la contre-partie fidèle de tout ce qu'on avait dénoncé quinze ans : essais publics de créer des pouvoirs et des armements illégaux; influences cachées qui prétendaient s'élever à côté et au-dessus du trône; appels à la force; associations, si semblables à celles que la polémique a tant combattues, que l'on croit rêver. Caisse commune, cotisation du fa-

meux sou par semaine, chefs mystérieux, rien n'a manqué au parallèle, pas même ces coquetteries réciproques des extrêmes qui n'étaient empêchés, disaient-ils, de s'entendre et de s'embrasser que par les opinions intermédiaires qui les séparaient; pas mêmes ces agressions violentes, ces dénonciations calomnieuses contre les hommes de modération et de prudence, vieux témoignages de la fureur qu'ils inspirent toujours aux factions dominantes, c'est-à-dire la fureur du navire mouillé dans le port contre le câble qui l'attache au rivage.

Nous avons eu jusqu'à un rapprochement qui semblait devoir manquer, jusqu'à ces menaces de retraite derrière la Loire et de marche armée sur Paris, qu'un journal révolutionnaire a répétées à plusieurs reprises, du moment que Paris se fut prononcé pour l'ordre et les lois, et qui nous ont rappelé ces temps où le *Conservateur* menaçait Louis XVIII et ses ministres des armes de la Vendée : « ces armes des vieux Francs, disait le publiciste illustre (1) à ses adversaires, trop pesantes pour vos bras ! »

Nous avons vu de plus les efforts faits de toutes parts pour soulever les masses ; la garde nationale par exemple, signalée à l'animadversion de la multitude, comme autrefois à celle du trône; les autorités secondaires, les préfets de la Seine, par

(1) M. de Châteaubriand.

exemple (1), s'attaquant aux pouvoirs attaqués par les factieux, et s'abstenant, avec un soin égal à celui de quelques préfets de la restauration, de recommander la Charte à l'obéissance du peuple et à sa confiance, ou même ne rappelant les séditieux dans le sentier du devoir qu'au nom de *promesses solennelles et sacrées*, comme si parler de conquêtes à faire, et point de conquêtes accomplies, ce n'était pas proroger la sédition au lieu de la dissoudre !

Et ce n'est pas sans intention que ce nom de la Charte victorieuse fit place tout-à-coup à d'autres symboles, bien que la révolution l'eut fortifiée de garanties et de libertés nouvelles. Il y eut accord entre les chefs du parti pour déclarer tous ensemble à la France l'avenir nouveau qu'on entendait créer pour elle. Nous avons vu que ce fut M. de la Fayette qui se chargea de formuler, sous le nom de programme de l'Hôtel-de-Ville, cette autre constitution, différente de la Charte, postérieure à la Charte, qui n'avait pas empêché les serments à la Charte, et par laquelle pourtant la France se trouvait, à son insu, régie et enchaînée, alors qu'elle croyait l'être par cette Charte que tous avaient jurée.

Dans le même temps, M. Odilon-Barrot se mit à déclarer, au nom de l'opposition dynastique,

(1) Époque du sac de St-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché.

que ce qui lui paraissait à propos, c'était de reprendre les choses à 1789, et de refaire toutes nos destinées! L'extrême droite d'autrefois n'avait jamais été si loin.

Un plagiat restait à tenter; celui du pouvoir constituant. Le parti n'y a pas manqué; et ce pouvoir illibéral était-il un simple rêve, une vaine utopie ? Non! ce fut un projet sérieux, une entreprise concertée, une conjuration enfin! Quand on ne se sentait pas en mesure de l'usurper soi-même, à qui voulait-on le déférer? Qui renouvela, six mois après la dictature mortelle de Charles X, ces projets de dictature révolutionnaire ? Qui offrit à Louis-Philippe le coup d'Etat démagogique, comme un fleuron inattendu de sa couronne ? Qui inventa ce moyen d'en finir avec les deux Chambres, devenues importunes aux réacteurs nouveaux autant et plus qu'aux réacteurs précédents? Qui nourrit ces pensées *d'ordonnances* nouvelles, dans les jours même où un peuple furieux demandait la tête des ministres, coupables d'avoir assisté Charles X dans cette funeste entreprise ? Qui entendit faire, de l'adoption de ces plans subversifs, la conséquence et le prix de ses services de juillet et de décembre ? L'histoire le dira.

Elle dira aussi, comment les auteurs de ces folies révolutionnaires, quand ils les virent avorter, s'en prirent de tous leurs mécomptes à la France et à la royauté. Ils semblent avoir résolu

de les dompter, ou au moins de les punir toutes deux. Tantôt on essaie, sans l'ombre d'un motif vrai, et le lendemain d'une commotion effroyables les démissions soudaines (1), comme si on voulait s'assurer que les retraites sur le mont sacré aient cours encore, que ce soit un moyen de réduire l'autorité royale à merci, de l'amener repentante et soumise à subir les lois qui lui sont offertes. Tantôt on la met au défi; on la contraint de marquer elle-même le divorce par des destitutions éclatante; et le pouvoir affronte-t-il tous ces périls? Alors on crie que les hommes de juillet sont vus en ennemis, que la révolution est abjurée, qu'elle est trahie, qu'elle est vendue. Le trône populaire est traité enfin comme la Charte même. Tentative avouée de le réduire à néant, de l'humilier, de l'appauvrir, jusqu'à ne pouvoir donner du pain à l'indigence et du travail aux arts; contestation de ses plus légitimes, de ses plus nécessaires prérogatives; application journalière à le contrister et à le flétrir; récits publics de confidences intimes, appels à des promesses personnelles, allusions injurieuses, toutes les armes sont bonnes alors pour tirer vengeance de cette royauté populaire qui prétend sortir de page. Le parti s'efforce à plaisir de la dépouiller de tout prestige; il lui conteste tous les souvenirs et toutes les filiations; il lui in-

(1) Démission du commandement en chef des gardes nationales.

terdit tout reflet des gloires du passé; il dit et écrit ces paroles dont le bon sens s'épouvante, Dieu merci! comme la nature : que le roi citoyen *a cessé d'être le fils de Henri IV*, ou qu'il ne serait pas roi. On ne peut trop désarmer le trône coupable de n'avoir pas cru qu'il y eût place dans la monarchie constitutionnelle pour un maire du palais, de la façon de l'anarchie, non plus que pour des feudataires à la manière de ce comte de Périgord, disant à tout propos : « Qui l'a fait » roi? »

Les poëtes cependant intitulent leurs chants : *le parjure*! Le duc d'Orléans, le roi Louis-Philippe parjure, parce qu'il aurait cru avoir plus d'obligations envers la France qu'envers les émeutes, plus envers la Charte qu'envers le programme prétendu de l'Hôtel-de-Ville! Et ils n'hésitent pas sur le châtiment que veut leur furie. Tout ce qui a été fait contre Louis XVI, on l'annonce, on le promet à cet autre roi des Français. Tout ce qui a été dit contre ces princes, les élus des siècles, on le répète, et mille fois plus, contre l'élu de la grande semaine. On recourt contre lui à tous les monstres. C'est tantôt à la république, tantôt à l'empire, tantôt à la légitimité, quelquefois à tous trois ensemble. L'anarchie est le Gérion antique. Elle a trois têtes : le bonnet rouge, la couronne à aigles, le saint chrême de Reims, consacrent tour-à-tour ou tout ensemble son triple front.

Pour bien marquer le mépris profond qu'on fait de la France, le même journal qui prêcha d'abord la démagogie, se déclare le défenseur de la cause et des droits du fils de Marie-Louise; en même temps il emprunte au défenseur illustre d'un autre enfant et d'une cause auguste, l'appui de ses colères, comme Patrocle prenait les armes d'Achille, sans qu'on puisse dire qui, dans tous ces amalgames adultères, est courtisé sérieusement ou raillé, de la légitimité, de la république, ou de l'empire!

Une manœuvre des *patriotes* est de frapper de honte, pour tout flétrir, pour tout saper plus sûrement, et la restauration, et la maison royale toute entière. Leur langue ne se lasse pas de redire que notre patrie est tellement d'humeur à souffrir la honte qu'elle porte paisiblement, aujourd'hui et depuis dix-sept années, cet horrible fardeau. Et quels sont les hommes qui tiennent ce langage? Est-ce, par exemple, ce brave général Durosnel qui a enfoui dix-sept ans de sa vie dans une retraite profonde, et n'a reparu à la lumière, qu'à l'heure où il a vu briller, sur le clocher de l'église prochaine, le drapeau de ses grands jours? Non, celui-là n'insulte pas au malheur; il n'insulte pas à un gouvernement que lui ne reconnaissait point, mais que reconnaissait son pays. Il craindrait trop de blesser la France elle-même dans les princes, dans les lois qu'elle accepta; et

probablement, à ce réveil d'Epiménide, s'étonne-t-il de toute cette démagogie de chambellans déchus, de tout ce délire d'hommes d'Etats blanchis. Ceux qui parlent ainsi sont des hommes qui inclinaient devant les Bourbons leur révérence assidue, qui paraient leurs collets de fleurs de lis, qui ne dénièrent jamais un serment, ce que d'autres ont su faire depuis juillet, quand leur conscience l'a voulu !

Pendant notre vive lutte contre M. le comte de Villèle, que faisait M. Laffitte ? Il trempait dans les plans financiers de M. de Villèle, dans la conversion des rentes courageusement démolie par la Chambre des pairs, et il contraignait son quartier, ses amis, ses journaux, à lui imposer la pénitence de la non-réélection !

Que faisait M. Mauguin ? Il gémissait de *la licence de la presse* dans un procès célèbre, et opposait aux vindictes de la Chambre de 1828 l'éternel et mystérieux *ad referendum*, qui couvrit le ministère des sept années comme un talisman protecteur, comme un bill d'indemnité !

Que faisait M. le vicomte de Cormenin, tellement pointilleux à l'égard de la Charte et de la royauté libérales, qu'il leur refuse tout, excepté un serment ? Il restait attaché au service ordinaire du conseil d'Etat sous tous les ministères de la restauration, c'est-à-dire pendant les seize ans en-

tiers, et obtenait de M. le comte de Peyronnet, entre autres récompenses de ses bons et fidèles services, la dispense des droits de sceau dus pour tous les titres nobiliaires qu'il lui avait plu de se faire successivement inféoder.

Que faisait celui de tous les orateurs qui a le plus employé son éloquence à ressasser *nos hontes* des quinze années? M. le général Lamarque, par ses écrits, nous obligeait d'accuser, dans le *Journal des Débats*, ses déférences pour les actes les plus contestables du loyal duc de Clermont-Tonnerre. Et si, à propos d'élections où il avait été battu, une gazette (celle des Landes) se félicitait de la victoire de la légitimité, « Militaire, écrivit-il (le 7 dé-
» cembre 1827), je ne puis m'empêcher de re-
» lever le gant. Vous savez fort bien que je n'ai
» fait que céder au vœu d'un grand nombre
» d'électeurs. Si j'y ai cédé, en professant hau-
» tement mon dévoûment *au roi* et à la patrie,
» mon attachement *sincère*, *entier*, *sans restric-*
» *tion*, à la Charte *et à la dynastie* qui nous l'a
» donnée, ces sentiments animaient *tous ceux*
» qui m'ont honoré de leurs suffrages. Com-
» ment donc a-t-on pu dire que la victoire était
» restée à la légitimité? Le drapeau blanc ne
» flotte-t-il pas sur ma tête comme sur celle de
» M. le marquis du Lyon? Ah! plaçons, il en est
» temps, le trône des Bourbons, *ce trône légitime*,
» autour duquel ont vécu nos pères, autour du-

» quel doivent vivre nos enfants, au-dessus de
» l'atmosphère où se choquent nos passions d'un
» jour! »

Non, un gouvernement accepté ainsi au nom de nos pères (car on avait des pères alors) et au nom de nos enfants, accepté par les chefs du peuple et de l'armée, accepté par eux pour *le compte de tous ceux* qui leur avaient donné des suffrages, ce gouvernement, que nous adulerions encore s'il avait voulu, n'imprimait pas de tache au front de la France. Non, un pavillon, qui *flotta sur la tête* de M. le général Lamarque, n'était pas sans honneur. Mais pourquoi l'attaque-t-on, sinon pour entretenir les haines de rang à rang et de parti à parti, pour compromettre de plus en plus dans le sentiment public, pour flétrir, si on le pouvait, pour assiéger de mépris stupides et de haines sauvages, toutes les fractions de la France qui eut foi aux trônes et aux autels, pour renverser enfin la promesse fondamentale de juillet, la transaction définitive de la société française, cette transaction qu'il faut trouver, qu'il faut accomplir ou que la fortune cherchera pour nous dans des épreuves nouvelles, et accomplira malgré nous-même, à moins que Dieu n'eût condamné la France à périr!

Et comme cette transaction est la mission, le devoir et le salut de l'établissement de 1830, on voit, dès lors, pourquoi on sappe et le trône et la

Charte, qui sont les garants nouveaux de cette grande transaction, comme on sapa la Charte et le trône séculaire qui l'avait créée. On veut reprendre la guerre domestique de 1789; on veut, comme d'autres à un point de vue contraire l'ont voulu quinze ans, refaire la société même. Et, comme eux aussi, pour arriver là, on est contraint de renverser toutes les institutions et tous les pouvoirs.

De là vient que M. le général Lamarque est allé jusqu'à déclarer que c'est de *hontes*, que le trône de juillet est *cimenté*. On ne peut mieux dénoncer des catastrophes prochaines; et M. Mauguin a soin d'ajouter ces paroles faciles à comprendre : que ce sont les amis de la restauration qui se trouvent être ceux de la royauté de 1830. Hommes d'inapplicables théories, vous ne voyez pas une chose : c'est que vos maximes vous rendent incompatibles avec tout gouvernement régulier; c'est que vous êtes voués à l'opposition sous tous les régimes; c'est que vous ne pouvez arriver au timon qu'en un jour de tempête, et vous ne sauriez y rester dans le calme, quand les nations sont dans leur bon sens. Le talent, la vertu même quand elle se rencontre, sont chez vous de funestes parures et des armes funestes. Ce sont des moyens de mal faire, et voilà tout! Vous n'êtes propres qu'à renverser. Bâtir n'est pas dans votre puissance. Si le pouvoir vous était livré, comme les dra-

gons de la fable, vous ne sauriez non plus que vous entre-détruire. Pourquoi? parce que vous poursuivez des chimères anti-sociales; que vous êtes antipathiques à la liberté comme à la monarchie; que ce que vous nommez liberté par une méprise fatale est démagogie, et que ce que vous nommez pouvoir est, un jour plus tôt, un jour plus tard, le régime du comité de salut public.

L'admirable est que ces mêmes hommes qui foulent aux pieds la royauté, qui vont criant avec M. de Lafayette : « *Le concitoyen que nous avons fait roi*, » qui récusent la Charte et appellent à une autorité plus haute, assurent hardiment que le roi leur avait promis des institutions républicaines. Et en quel nom l'eût-il fait? En vertu de quel droit? Leur roi est l'homme de Pope : ils en font tour à tour un ver et un dieu. Quoi! il dépendait de lui ou bien de vous de nous condamner à la république? Et la France! la France!... Disposez-vous d'elle comme les prétoriens faisaient de l'empire? Pensez-vous que vous pussiez, à leur instar, marchander le prix du diadème; et, parce que vous avez une théorie qui vous est chère, dites-vous, vous la faire assurer par le prince, comme un salaire pris aux dépends du peuple brocanté!

Ces hommes ont une forfanterie bizarre. Ils répètent à satiété au prince qu'eux seuls l'ont fait roi,

et que, par conséquent, il est leur vassal, leur débiteur, obligé par corps envers eux; puis ils se retournent vers le pays, et se glorifient de ne nous avoir pas fait république, de nous avoir laissés provisoirement monarchie quand nos destinées dépendaient de leur bon plaisir!

Mais de deux choses l'une. Si vous jugez la république mauvaise, ou bien si vous reconnaissez qu'elle était impossible, et par rapport à la France, et par rapport à l'Europe qui vous préoccupait alors, de quoi vous vantez-vous? Si, au contraire, la république est si belle à vos yeux, et que vous ayez pu, à votre fantaisie, en doter votre heureux pays, pourquoi nous en avez-vous sevrés?

Vous ne l'avez pas pu : vous avez compris la volonté de la France; vous avez reculé d'épouvante devant la tentative de lui rendre ouvertement cette fois et tout à coup, sans préparation, un régime qui l'a baignée de sang, et qui, aujourd'hui, dans l'état actuel des esprits et du monde, aurait encore noyé dans le sang vous et elle. Mais ce que vous n'avez pas compris, c'est qu'en restant attachée à la monarchie, elle la voulait de bonne foi, sérieusement, sans alliage destructeur; ce que vous n'avez pas compris non plus, c'est qu'en demandant un roi, elle n'en voulait pas deux, M. de Lafayette en même temps que Louis-Philippe, parce qu'elle sait bien que

ce n'est pas le gouvernement de Lacédémone qu'on appellera jamais *la meilleure des républiques*.

CHAPITRE III.

—

LE PAVILLON MARSAN (1) DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous avons commencé un parallèle que nous sommes contraint d'achever entre les accusations activement élevées contre l'extrême droite sous la restauration, et celles que l'extrême gauche mérite si manifestement aujourd'hui. Les démolisseurs actuels ont leur centre d'action, leur diplomatie particulière, leurs notes secrètes, leur congrégation active, leur gouvernement occulte, en un mot un pavillon Marsan tout entier! Là aussi règne un chef de parti, noble de sang et charmant de manières, spirituel, bienveillant, cher à tout ce qui l'entoure; couvrant la vivacité de ses opinions par la bonne grâce de son air et de ses paroles; traitant d'affaires avec cette

(1) Le pavillon Marsan, au palais des Tuileries, était habité par S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, depuis Charles X. On avait établi, dans l'opinion, sous le règne de Louis XVIII, particulièrement à l'époque de la prétendue conspiration royaliste du bord de l'eau, que ce prince, objet de toutes les espérances de l'extrême droite, était le chef de ce centre d'action particulier que la polémique nommait : le *Gouvernement Occulte*, et d'où était émané la fameuse *Note secrète de* 1816.

aménité d'un homme qui aurait soupé, la veille, chez la reine Marie-Antoinette; portant dans l'étude et la poursuite des révolutions la confiance légère des cours, et oubliant trop, par habitude de grand seigneur, de tenir compte, dans ses plans d'insurrection armée en Pologne, en Allemagne, en Suisse, en Savoye, en Italie, du sang des peuples et de la paix du monde; plus généreux, du reste, que son parti tout entier, voulant pour son parti la victoire, en souhaitant du fond de l'âme qu'elle fût douce et agréable à l'univers; ayant dans ses opinions une foi qui sert d'excuse aux écarts par sa sincérité, mais ne s'apercevant pas d'une bien simple vérité, c'est qu'il ne serait pas plus facile d'arrêter la révolution aujourd'hui qu'il y a quarante ans, et que vouloir faire rétrograder la France vers un âge d'or placé en l'an de grâce 1791 sans lui laisser redescendre le cours du temps jusqu'aux années terribles qui suivirent, est une entreprise non-seulement surhumaine, ce qui est un inconvénient, mais fausse, mauvaise, égoïste, ce qui est un tort. Egoïste, disons-nous : car c'est nourrir la prétention de ramener le monde à des temps qui risquent fort de ne nous sembler enchantés, s'il faut en croire l'auteur des *Lettres persanes*, que parce qu'on avait des succès alors et qu'on n'avait pas la goutte.

L'ancien régime de 1791 est aussi de l'ancien régime; il y a également violence à vouloir l'im-

poser à d'autres mœurs, à d'autres opinions, à une autre sagesse. Mais c'est le malheur de tous les camps d'avoir leurs *demeurants d'un autre âge*, comme M. de Chateaubriand l'a dit si spirituellement à une autre époque, lesquels ne rêvent que de passé, même quand ils parlent sans cesse d'ordonner l'avenir. Peut-être, au fait, tous les hommes sont-ils comme le dieu au double visage. En marchant dans la vie, les yeux qui regardaient en avant s'éteignent et se ferment; ceux qui voient en arrière restent seuls ouverts : ils n'éclairent que le lointain qu'on a traversé déjà. Ce sont, en politique, des flambeaux trompeurs.

Les souvenirs des Etats-Unis sont aussi des souvenirs d'émigration. Il y a de plus l'inconséquence de *patriotes*, reconnaissant pour leur chef un citoyen avoué *des Deux Mondes*. Du reste, le Coblentz révolutionnaire se nourrissait autant que l'autre de préoccupations opiniâtres, de comparaisons fausses, de folles illusions, de préjugés funestes, d'entreprises subversives. On ne sait où serait mieux marqué le lit de Procuste, à vouloir enserrer la nouvelle société française dans les regrets de l'armée de Condé, ou la monarchie constitutionnelle de France dans les règlements des plantations de Lafayette-Ville.

Un gouvernement par *association nationale* (1)

(1) Association fameuse des membres de l'opposition qui fut déférée aux deux Chambres et aux tribunaux.

est aussi un gouvernement. Pour être ministres *in partibus*, les hommes d'Etat qui le composent ne nourrissent ni des prétentions moins hautes, ni une moins active ambition. Ajoutons qu'il y a deux ministres de la guerre, trois ou quatre grands-juges, on ne sait combien de chefs de l'intérieur ou des finances; et comme ils sont tous irresponsables, que leur gestion est secrète, ils jouissent de tous les avantages qu'avaient les ministres de l'empire. C'est de leur citadelle imprenable qu'ils tirent à boulets rouges sur chaque ministre patent, lequel combat à découvert, agit au grand jour, et répond également de ce qu'il fait ou de ce qu'il ne fait pas. La France se trouve ainsi posséder, comme au temps de madame de Pompadour, deux ministères rivaux, dont l'un est nécessairement le plus occupé, puisqu'il n'a d'autres attributions que des intrigues, et d'autres limites que son zèle. Il arrive même quelquefois, comme alors, aux puissances étrangères, d'accréditer, apparemment par économie, les mêmes plénipotentiaires auprès des deux cabinets. C'est ainsi que dans une discussion mémorable, quand le gouvernement croyait devoir garder le silence sur des négociations pendantes, on a vu le ministère occulte tout ébruiter au moyen de dépêches à lui adressées officiellement par les négociateurs, qui voulaient aussi, de leur côté, donner du fil à retordre au ministère ostensible. Le parti n'a du

reste que pour la forme des secrétaires-d'Etat au département des affaires étrangères. La direction spéciale de ce département est placée plus haut. C'est encore une tradition d'ancien régime. On sait l'amour de Louis XV pour la diplomatie. Charles X y avait aussi un goût particulier; ce prince possédait même une connaissance approfondie des rapports des Etats ; il aimait à revoir, à corriger lui-même toutes les notes, et portait dans ce travail une haute intelligence des intérêts extérieurs de son royaume. La grande différence est qu'il avait sur son échiquier des états tous faits. Son illustre Sosie n'admet sur le sien que des Etats à faire.

Une cour libérale est aussi une cour. Le maître est exposé, comme sous les lambris du Louvre, à se voir entouré de serviteurs passionnés qui s'abusent avec lui, et de flatteurs impitoyables qui l'égarent. Dans ces levers, royaux pour l'affluence des assistants comme pour l'affabilité du maître, lorsqu'on a caressé ceux-ci du regard, ceux-là de la main, et tous du sourire, on croit avoir payé la dette de son rang. Mais point ! Il en est une autre qu'il faut acquitter, celle de se laisser imprégner de folles louanges et de plans plus fous encore. Tant de fidèles n'accourent pas en vain de tous les coins du pays et du monde, comme des musulmans qui se pressent sur les avenues du saint tombeau. Chacun est arrivé avec son grief, chacun

avec son utopie. Tous ces architectes en l'air ont en poche un devis de quelques combinaisons insurrectionnelles, de quelques révolutions démocratiques, qu'il faut peser, mûrir, mettre en cours d'exécution, sous peine de déchéance.

On vous crie de toutes parts que vous fûtes le précurseur de la révolution de 1830, que vous seul avez tout fait, que vous vous devez à vous-mêmes de veiller sur votre ouvrage et d'avoir soin qu'il soit mené à bien. On vous somme de pousser à bout l'expérience de vos théories, pour justifier cette louange de Charles X, disant à M. Royer-Collard qu'il ne reconnaissait qu'un homme qui fût aussi conséquent que lui-même, et que cet homme c'était vous. On vous montre l'établissement des bons principes dans le monde entier, comme faisant aussi partie de votre mission et de votre gloire. On exige de vous d'autres guerres d'Espagne, destinées à relever des tribunes comme celle de 1823 à en renverser. On vous engage, on vous lie, ainsi que font les princes entre eux, par l'envoi de leurs ordres : au lieu de plaques et de cordons, se sont des uniformes de gardes nationales qu'on échange ; et vous parez votre front chenu de la coiffure martiale du grenadier polonais, comme un autre roi, pour complaire à son voisin, porterait en sautoir le mouton illustre de la Toison-d'Or. Vous devenez ainsi par degrés un centre européen, que disons-nous ? Universel !

Toutes les réactions, toutes les tentatives subversives du monde entier, vous nomment dans leurs espérances. Il y a des émissaires de tous les peuples; il vous faut des envoyés auprès de toutes les insurrections. On croit d'une main, ébranler le Midi; de l'autre, soulever tout le Nord. En effet, le sang coule à flots, il coule en Pologne, en Italie, en Allemagne, en Savoye, en Espagne; et, au milieu de ces douloureux spectacles, on songe avec béatitude à tout le bien qu'on souhaite aux hommes, à tout celui qu'on leur fera, si jamais la France, l'Europe et le temps voulaient se rendre à discrétion, et, comme des métaux qui ont besoin d'une refonte, passer docilement au creuset.

Que ce soit la pierre philosophale de la république qu'on croie avoir trouvée, ou bien le grand *arcanum* de la monarchie, toujours est-il qu'un noble caractère, de hautes vertus, une âme, un esprit, une imagination de vingt-cinq ans, enfin toute une jeunesse septuagénaire se perd sans profit dans cette alchimie désastreuse, où l'on dépense, sans y prendre garde, comme des ingrédients vulgaires, le repos de son pays et l'avenir de l'humanité. Comment ces incendies de peuple à peuple peuvent-ils ne sembler à un cœur pieux et bienveillant ni plus ni moins que des expériences *in anima vili?* C'est que les courtisans populaires sont bien autrement funestes, et, on est fâché de le dire, bien autrement passion-

nés, ignorants, serviles, que ceux qui foulent l'aire dorée des palais. L'étourdissement de leurs louanges suffit à étouffer les plaintes de nations entières, gratuitement bouleversées par l'intervention universelle des apôtres de la non-intervention.

Un historiographe de cette cour populaire vient précisément de tracer (1) un tableau animé qui atteste, contre sa pensée, ce malheur inévitable des existences princières. Plus l'admiration du narrateur est profonde, plus elle révèle les dangers auxquels est en butte un mortel, traité, non pas comme les princes de leur vivant, mais comme les Césars après leur mort, c'est-à-dire en quasi-dieu.

L'écrivain (M. Luchet) parle ainsi des levers :
« C'est un salon public, une intimité universelle,
» où les amis amènent leurs amis, *les fils leurs*
» *pères*, les voyageurs leurs camarades. Autour
» du vieillard, fier de l'*enthousiasme* qu'il inspire,

(1) Voir le *Livre des Cent-et-un*, au tome II, que rendent si remarquable de nouvelles esquisses de M. Bazin, des pages où M. Janin s'est élevé à la plus haute éloquence, et celles où M. le comte Alexis de Saint-Priest a tracé, du monde le plus brillant, le plus spirituel et le plus élevé, un tableau parlant. Le morceau que l'on va citer n'a pas fait naître nos réflexions, car elles étaient écrites et avaient été publiées déjà auparavant : il est venu les justifier, d'une façon merveilleuse, comme ont fait les événements pour tant d'autres assertions. Notre chapitre a une date certaine : la *Revue de Paris* l'a publié déjà en octobre 1831. (Note de la 1re édition : *Seize Mois*.)

» voyez courir cette multitude qui rit, éclate, se » fâche, se raccommode devant lui. Voyez toutes » les illustrations politiques, scientifiques, litté- » raires, populaires, battre pêle-mêle ce parquet » bruyant, en bottes crottées, en bas de soie, en » uniformes, en redingote boutonnée, en habit » à revers qui s'envolent. Au milieu de la cham- » bre est un groupe serré : ceux qui le compo- » sent *s'amincissent* et *s'allongent,* les bras collés » au corps. Tout autour on *se hausse sur la pointe* » *des pieds*, et les mots : *c'est lui!* circulent. » M. Luchet croit-il qu'on *s'amincisse* davantage dans le palais des rois? La plus grande différence est assurément que, chez les rois, ce sont encore les pères qui présentent leurs fils.

Nous parlions d'un corps diplomatique, de représentants de l'univers. « Là, continue M. Lu- » chet, tous les pays, toutes les classes, toutes » les *espèces* se trouvent, se mêlent, s'embras- » sent; là toute la France, toute l'Europe, toute » l'Amérique ont envoyé leurs députations. »

Cette cour, où se mêlent toutes les *espèces*, était-elle du moins plus morale qu'une autre? Hélas! notre auteur la juge, comme a fait M. Armand Marrast au sujet de l'Hôtel-de-Ville. Après la nomenclature des figures historiques, des gloires nationales, des grands caractères, de MM. Odilon-Barrot, Godefroy Cavaignac, Audry de Puyraveau. « J'aperçois, dit-il, tant de figures

» ternes, louches, dégoûtantes à voir, hideux re-
» poussoirs sur ce noble tableau ! elles s'agitent
» autour du bon vieillard qui leur sourit, inof-
» fensif et confiant ; elles le trahissent et se mo-
» quent de lui ; elles lui volent ses poignées de
» main. Intrigants de tous les ordres, ils ont toute
» honte bue ; et les signaler aujourd'hui ne les
» empêcherait pas de revenir demain. » Ici le Dangeau de la république en devient le duc de Saint-Simon ; mais Saint-Simon ne raconte pas que les flatteurs de Louis XIV se moquassent de lui.

Maintenant, veut-on savoir quelles passions et quels hommes attisent le feu de ces révolutions qui ensanglantent ou menacent le monde, attristent les populations, détruisent le travail, troublent enfin le repos et suspendent les progrès des nations ? « Voyez tourbillonner cette nuée de
» jeunes gens à moustaches, républicains d'esta-
» minets, avocats sans procès et médecins sans
» malades, qui font de la révolution par désœu-
» vrement, ambitieux de se lire inscrits sur les
» registres de la cour d'assises, ou bien à l'écrou
» de Sainte-Pélagie. » .... Et c'est pour de telles ambitions peut-être que le sang a coulé en Italie, en Pologne, à Lyon ! Celles des princes ont-elles jamais fait plus de ravages, et qu'importe que le sang des peuples coule pour une place en cour d'assises, ou bien au temple de mémoire ?

A quels destins sera réservé le monde, si jamais ces ambitieux prennent crédit, si leurs conseils sont écoutés, si, à défaut de leurs conseils, leurs louanges seulement sont entendues? Et les leurs ne le fussent-elles pas, il en est de plus redoutables, celles que dicte un zèle sincère et pur comme celui de M. Luchet, alors qu'il s'écrie : « Son image, » le soir, vient me visiter! Je m'en empare, je » l'embrasse, je la caresse! je l'appelle honneur, » patrie, liberté, gloire! Je la vois incarnée, faite » homme, majestueuse, au front serein, calme et » belle, semblant me bénir... Attendrissante bé» nédiction que je croyais être celle de Dieu, un » jour que je la reçus en effet, et que, se pen» chant sur moi, il me dit d'une voix altérée : » *Au revoir, mon ami!* » Puis l'écrivain ajoute qu'il n'y a que deux noms dans l'histoire : l'autre est Napoléon! Faut-il admirer ou plaindre davantage la vertu qui est en butte à ces tempêtes d'encens? Napoléon et Jacques II se sont perdus à beaucoup moins.

A la vérité, on nous criera que les courtisans de la république n'obéissent du moins qu'à des convictions, que l'ambition leur est étrangère, qu'ils n'adulent que la disgrâce et la vertu, que ce sont enfin des courtisans modèles, des courtisans désintéressés. Il y a un malheur, c'est que, dans les cartons des huit ministères, se sont accumulées, depuis juillet 1830, pour l'obtention de préfec-

tures, d'ambassades ou de bureaux de tabac, soixante-dix mille apostilles de placets, signés... LAFAYETTE!

CHAPITRE IV.

—

NATURE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Le parti ne veut point de la royauté de 1830, plus que de la royauté légitime. Il ne veut pas de la Charte populaire, plus que de la Charte octroyée. Il ne veut pas de la transaction qui rallia, en 1814, la grande famille française et rétablit l'égalité entre les classes et entre les partis, en rendant à tous selon leur droit. Que veut-il ?

Ce parti actif, puissant, subversif, qu'on appelle tantôt bonapartiste, tantôt républicain, parce qu'il est composé d'éléments très-divers, passe pour n'avoir point de tendance uniforme, point de dessein commun : grave erreur ! on peut facilement découvrir une même pensée à travers des emblèmes opposés. Cette pensée, il faut la signaler en distinguant le but des moyens pervers et destructeurs, mais en montrant que ce qui condamne le but, c'est que les moyens en sont les conditions nécessaires. Il faut les subir ou s'abjurer.

Le but est-il d'avoir des révolutions pour des révolutions? Personne ne le pense, ou bien c'est la passion de ce ramas qui s'attache à la fortune des partis. S'agit-il pour les uns de république, pour les autres de bonapartisme, ce qui ne serait encore qu'une question de forme ou de personnes? Pas davantage. Voyez si vous pouvez reconnaître l'école impériale dans ces orgies de carrefour qu'on croirait bien plutôt inventées pour outrager le génie qui nous rendit un trône et des autels, que pour rendre hommage à sa gloire? C'est un bonapartisme subalterne et corrompu; ou plutôt ce n'est qu'une amorce à des souvenirs qu'on voudrait exploiter, une levée faite à l'ombre d'un nom héroïque pour enrôler plus de soldats. Et quant aux républicains, le moyen de prendre au sérieux, comme gens de théorie, les bandes employées, durant vingt mois, à montrer par nos villes une république *flottante* comme celle d'Angleterre; car elle tient le pied dans le ruisseau! Il n'y a dans tout cela que des besoins de désordre, qui, par le choix des cris de ralliement trahissent seulement une prédilection pour l'anarchie ou bien le despotisme. Et qu'importe la différence! Sous ces deux noms, c'est même fléau : l'un ne se distingue de l'autre qu'en ce que le premier met plus de passion, l'autre plus d'ordre dans le désordre.

Non, non, l'entreprise est plus sérieuse, parce

que les complices abondent, et qu'il se rencontre des hommes d'action, des hommes de talent, des hommes de bien, parmi les chefs. Il ne s'agit de rien moins que du déplacement de la puissance publique. Chez les uns, philanthrophie, et ceux-là sont les béats de la faction; chez d'autres, préjugés; chez la plupart, passion, haine, cupidité, partout la tendance est de porter la puissance publique au sein de ce que les chefs du parti appellent les *forces vives* de la société. Hé bien! là est le vice fondamental du parti, ce qui le rend impie et funeste; car les forces vives sont des forces matérielles, des forces brutales, et c'est par les forces morales que l'humanité doit être régie, ou bien la société ment à son auteur.

Ce système, pourtant, on peut le respecter tant qu'il ne sera qu'une utopie, qu'une vue abstraite et fausse des intérêts et des destinées de l'humanité. Mais si des entreprises inconstitutionnelles font cortége à l'utopie, si une tourbe aveugle la traduit en clubs, en émeutes, en attentats qui révoltent les nations civilisées; si l'intention est de faire sortir un gouvernement du milieu de ces théories dévorantes et de ces criminelles passions, si le nom de la liberté colore et relève ces tentatives, nous en prendrons de l'épouvante dans l'intérêt de notre patrie compromise, dans l'intérêt de la liberté profanée. Or, le propre de se système est, par sa nature même, de passer bientôt de la théo-

rie à l'action. Et l'action, c'est, de toute nécessité, le drame qu'on a vu, il y a quarante ans.

C'est pourquoi nous appelons franchement le parti de son nom; nous l'appelons révolutionnaire, lui et tous ceux qui se font ses desservants par niaiserie, ou ses complices par lâcheté. Nous l'appelons révolutionnaire, parce que la multitude est son instrument, la révolte son moyen, le nivellement son but; parce qu'anti-social dans ses doctrines, il ne peut s'empêcher de l'être dans ses actes. Les mauvais penchants de la révolution de 1789 sont ceux qu'il est dans sa fatalité de raviver pour s'en faire des appuis; et il ne pourrait y réussir qu'en précipitant de nouveau la France dans les mêmes misères et dans les mêmes attentats.

Ce n'est pas que nous confondions, on le voit assez, et tous les hommes, et tous les rêves, et toutes les opinions; que nous mettions sur la même ligne la gauche et l'extrême gauche, les dynastiques qui au fond voudraient conserver le trône qu'ils sapent, et les démolisseurs à bon escient qui veulent tout détruire, la société, le trône et les lois. On sait très-bien que la faction est comme les nuées grosses de tempêtes. En éclatant, elle crèverait. Mais vous tous, pilotes à contre-courant qui voguez ensemble à pleines voiles, les uns seulement vers les systèmes de 90, ou bien de 91, les autres vers ceux de 92, ou bien encore du 21

janvier et du 31 mai 93, qu'importent les différences entre vous, si vous vous prêtez un mutuel appui, si vous marchez ensemble au combat, sauf à ne vous diviser qu'après la victoire, si vous montez à l'assaut du même élan, prêts à livrer toujours, comme vos devanciers, les débris de la première ligne pour marche-pieds à la seconde? Dieu pourra distinguer dans son équité ou dans sa miséricorde. Mais l'estime des contemporains et celle de la postérité n'ont qu'à voir, si sur cette pente glissante d'une révolution populaire, on accepte l'unique point d'arrêt où il y ait des chances de salut, si on l'accepte loyalement, avec des conditions de force et de stabilité. Quiconque se place en dehors de ce point d'arrêt, ou cherche à le mettre au néant, est, à bonnes ou mauvaises intentions, un révolutionnaire. Les plus aveugles sont ceux qui veulent les moyens sans vouloir le but; les plus coupables, ceux qui, ne voulant ni du but ni des moyens, ferment les yeux, et, tels que des bêtes de somme dociles, mènent leur patrie où les pousse le fouet insolent de la faction.

Nous savons qu'une objection nous attend. Si nous ne consentons pas à distinguer les nuances diverses qui s'étendent de la gauche et de l'extrême gauche, jusqu'au communisme, au Saint-Simonisme, on ne sait à quoi encore, les hommes éminents, qui décorent tout cet amalgame de leur talent ou de leur renommée, entendent qu'au

moins on les distingue des bandes qu'ils conduisent. C'est le propre des chefs de tout parti, de se scandaliser que, dans ses rangs, on voie autre chose qu'eux-mêmes. C'est leur prétention constante, qu'on juge de la faction par eux, et non pas d'eux par la faction. En même temps qu'ils repoussent avec hauteur la responsabilité de ses méfaits de chaque jour, ils veulent être acceptés comme des garants contre ses entraînements du lendemain. De ce qu'ils en sont la gloire, ils croient en être l'âme et la pensée. Ils se prennent pour le parti tout entier : illusion fatale contre laquelle crie l'histoire de l'univers ! C'est le dragon reniant sa queue. Mais le monstre ne fait qu'un : on ne peut le scinder pour leur complaire. L'expérience des siècles nous apprend en effet qu'il ne faut pas regarder le front des camps politiques, mais percer les avant-gardes, arriver aux dernières lignes, pour savoir tout ce qu'ils renferment, pour pressentir tout ce qu'ils préparent. Là bouillonnent les opinions qui constituent le fond du système et en sont le lien ; là s'agitent des hommes obscurs, encore méprisés de tout ce qui marche avec eux, mais destinés à un grand avenir. Une fois qu'on se met en marche, le premier rang tombe, puis le second, puis enfin le pouvoir arrive à ces déclamateurs jeunes ou dédaignés, qu'on appelait naguère insignifiants, étourdis, médiocres, compromettants, et qui ont un moyen de se grandir, c'est de mettre le pied sur le billot.

Mais, que disons-nous ? Est-ce seulement dans la victoire que les derniers rangs règneront ? Ils règnent dans le combat même. Les chefs sont comme ces princes qui n'ont derrière eux que des Condottiéri; ils sont obligés, pour les conserver sous le drapeau, de leur prodiguer des caresses, de les mener où ils veulent aller. Voyez si les déclarations loyales en faveur de la royauté, dont la tribune retentit parfois, trouvent des échos ? Voyez, au contraire, si le parti, voulant avoir la joie d'écrire encore une fois, à côté l'un de l'autre, les mots de Bourbons et d'échafaud, de voter éventuellement le régicide (1), les chefs et le corps tout entier ne se sont pas levés d'une façon mécanique ! Les journaux ont nommé même ce vieillard qui a honoré sa vie par sa constance à réclamer dans tous les temps l'abolition de la peine de mort. M. de Lafayette, votant l'expectative du meurtre de Charles X, commandait-il ? Non, il obéissait.

Cependant, c'est une autre prétention commune de croire qu'on sera toujours à temps de calmer la tempête. On croit être plus fort que ses devanciers, plus fort qu'on ne l'a été soi-même en d'autres temps. Leçon vivante, on proteste contre les leçons du passé. Que le présent en serve du moins !

(1) Loi de bannissement. Disposition pour le cas de retour sur le sol français.

Qu'on regarde autour de soi ! M. Odilon-Barrot a la gloire de chercher à secouer le joug. On voit clairement que les destins de Canning lui plairaient mieux que ceux de Pétion. Qu'arrive-t-il ? On patiente avec lui, car on pèse cette voix qui a du talent pour les cent cinquante muets du parti ; mais on le suit, comme les républicains suivaient Dumouriez, parce qu'il fallait vaincre. N'y eût-il que ses procédés honorables avec Charles X captif, on lui sentirait d'autres inclinations, d'autres destinées : aussi n'a-t-il pas même l'autorité d'obtenir à ses opinions sur l'organisation de la pairie le facile honneur d'être formulées en proposition d'amendement. On garde cette gloire pour des inconnus.

Qu'on examine quelque chose de plus marqué encore : dans la semaine de décembre 1830, lors du procès des ministres, quel nom n'avons-nous pas entendu outrager, quel buste briser à coups de pierre ? Ceux de princes, de rois peut-être ? Bien plus que cela ! Celui de M. de Lafayette ! M. de Lafayette doit reconnaître que le peuple soulevé est capable de tout.

Que ces hommes voient seulement de quelle manière eux-mêmes traitent chaque jour ceux qui ont fait la révolution de 1830 avec eux ; ceux qu'ils reconnaissaient pour des guides ou des émules, mais qui prétendent imposer aujourd'hui le frein de leurs propres lois ; les Casimir Périer, les Sé-

bastiani, les Guizot, les Thiers mêmes ? Journaux, écrits, discours, les accusent à l'envi du crime de trahison. Ce sont des ennemis de la nation qui conspirent avec l'étranger, qui sont les agents d'un autre Coblentz, les affidés d'autres Pitt et Cobourg ! ! Que faisait-on de plus il y a quarante ans ? Ce qu'on faisait de plus, nous le savons bien. Mais s'il n'y a encore de pareil que le langage, la faute n'en est pas au parti révolutionnaire. Tout ce qu'il tente atteste tout ce qu'il ferait, s'il triomphait dans les circonstances où nous sommes : ayant les mêmes maximes, les mêmes procédés, souvent les mêmes chefs que dans sa jeunesse, il fournirait la même carrière ; car il n'a rien oublié, ni rien appris.

Cependant, on se récrie sur ces rapprochements. M. de Tracy nous interdit les lumières de l'histoire ; il ne veut pas que l'on compare des époques où tout est divers, dit-il, et il nous cite en témoignage l'amour que la France porte à son roi. Quel temps choisi, au milieu de tous les procès effroyables qui nous agitent, pour lancer un tel argument !

Quel roi plus que Louis XVI a été environné de témoignages d'amour ? Les trois premières années de la révolution n'ont-elles pas été un long concert de bénédictions et de louanges ? N'y avait-il pas rivalité entre les pouvoirs, les classes, les écrivains pour adoucir les plaies de son cœur par

le baume consolant de l'amour public ? Quelques jours avant le 10 août, l'Assemblée législative ne consignait-elle pas dans ses procès-verbaux des expressions de confiance et de dévoûment sans bornes? Nous ne pouvons accepter ce gage de sécurité, quand nous avons vu le parti révolutionnaire tout tenter pour substituer l'insurrection aux pouvoirs légaux, et la force au bon droit; quand nous avons entendu, comme il y a quarante ans, un député généreux, habile, loyal comme Barnave, céder à cet entraînement funeste des partis, au point de s'étonner, à l'exemple de Barnave, lorsque des assassinats populaires venaient d'ensanglanter la Belgique, qu'on se préoccupât de *légers excès !* tout le sang de Barnave a coulé pour effacer une parole fatale. Nous savons du reste que le loyal orateur serait des premiers à donner le même désaveu; mais nous avons le droit d'en repousser les occasions dans l'intérêt de la patrie, et c'est ce que nous faisons en dénonçant à la France, et au besoin à lui-même, le parti aveugle ou coupable qui joue avec la force, comme le chasseur avec l'arme toujours prête à éclater dans ses mains. Ne pas accepter le point d'arrêt des lois, c'est se condamner à ne faire halte un jour, qu'acculés de toutes parts à des révolutions, et peut-être à des échafauds.

Le parti proteste en vain contre cette destinée, en trouvant l'appui étrange d'utopistes d'une autre

nature, qui ne doutent pas que cette fois l'anarchie ne se montrât bienveillante et pacifique; que, de plus, elle ne nous ramenât à la légitimité, et ne le fit par des sentiers fleuris. C'est une des plus déplorables imaginations de ce temps d'entraînements irréfléchis où nous sommes! Non pas que nous croyons, dans le cas de révolutions nouvelles, à une répétition exacte des mêmes scènes, à un comité de salut public tenant d'un seul bras la France entière assujettie, et de ce bras de fer promenant la mort sur cette malheureuse France. Sans doute, on ne reverrait pas cette centralisation abominable de la terreur, cette régularisation et cette discipline de la furie populaire. Mais ce qu'on verrait bien certainement aujourd'hui, avec l'exaltation des haines qui règnent contre toute la partie monarchique, religieuse et riche de la nation, ce serait une terreur à domicile, dans chaque bourgade et près chaque château, probablement très-courte, mais peut-être aussi atroce, aussi destructive que la première fois, parce qu'elle aurait plus de passions, plus de caprices, plus d'amorces, parce qu'elle aurait une vue plus prochaine de la proie et du butin. Ce qui en sortirait, avec la résistance des mœurs publiques? Peut-être rien de ce que rêvent les partis. Dieu seul le sait! Mais nous disons que, maître de la France, s'il doit l'être, le parti révolutionnaire voudra tuer et spolier, comme il a tué et spolié; qu'il vou-

dra décimer les classes élevées, comme il les a décimées déjà, en tentant de les détruire; que ceux de ses chefs qui résisteraient à cette horrible pente, tomberaient les premiers sous les roues du char follement lancé par eux. Et ce n'est pas l'histoire qui découvre ces chances certaines; c'est la nécessité. La terreur est pour le parti une loi de sa nature, une condition de son existence, son principe, sa vertu enfin, son odieuse vertu. S'il prétendait régner sans la terreur, ou s'il y était contraint, son empire ne durerait pas un jour. N'existant que par les masses, n'ayant de puissance que par leur concours, il n'a de génie, sous peine d'être abandonné par elles, que leur génie. Il est dès lors condamné, pour vivre et régner, à se modeler sur la multitude, à vivre et régner à son image. Et la multitude, M. Odilon-Barrot l'a dit dans un de ses rares moments d'abandon, la multitude est *empreinte de barbarie par toute la terre !*

C'est aussi, par malheur, M. Barrot qui a dit, en parlant des légitimistes, qu'*on sait dans quelles mains est la propriété*. Eh bien! nous déclarons, et quelque jour lui-même le reconnaîtra (1), qu'un système qui avoue la *propriété* pour ennemie, et qui veut le principe *barbare* pour allié, que ce système coupable ne peut manquer, s'il

(1) Écrit en 1831. V. la 1re édition, SEIZE MOIS.

triomphe, de se précipiter dans d'effroyables voies. Une révolution ainsi conduite aurait cessé d'être politique; elle serait sociale, ou avorterait. Elle deviendrait sociale de deux manières : soit par la funeste tendance des révolutions populaires à surmonter toujours la résistance à l'aide d'un effort plus grand et de plus terribles vindictes; soit par la fermentation croissante des esprits, par la désorganisation de la société, par l'habitude de rêver de brutales utopies, de recourir à des voies brutales pour les mettre en honneur... Depuis que ces lignes furent jetées sur le papier, la Providence a semblé vouloir, par la catastrophe de Lyon, justifier nos doctrines (1). Malheur à qui ne comprend pas la leçon que donne à tous cette cité infortunée!

C'est une loi éternelle de ce monde, qu'on ne déplace point le siége de la puissance publique sans arriver forcément à déplacer aussi la propriété. Pour battre en brèche l'édifice qui est debout, la citadelle qui se défend, la classe qui règne, force est aux novateurs d'appeler le peuple à leur aide. Cet ouvrier terrible ne peut avoir qu'un salaire, c'est la propriété. Aussi, on la lui montre dans le lointain comme le prix qui l'attend; on la lui présente comme l'obstacle qui le sépare du bien-être et de la liberté, cette liberté indéfinie dont on caresse

(1) Insurrection de Lyon de 1832, 2e édition, VINGT MOIS.

son oreille. C'est le mot d'ordre des factions populaires. Nos tribuns le tenaient des Gracches, qui ne l'avaient pas inventé. Voyez si tout ce qui professe la politique révolutionnaire ne travaille pas à souffler la haine contre le riche dans le cœur du pauvre! Suivons les parallèles logiques que M. de Cormenin établit entre les priviléges de la pairie et les souffrances du peuple qui meurt de faim; rappelons-nous tous les discours de la session dernière, dans la discussion des grandes lois, quand M. Mauguin dénonçait à la fois la souveraineté violée du peuple et sa misère; que M. Eusèbe de Salverte accusait l'oppression des riches sur le pauvre; que M. Marschal tonnait contre leur orgueil et leur oisiveté; que la foule des orateurs sans nom cherchait à s'illustrer par l'éclat de ces maximes; que vingt feuilles publiques y faisaient écho comme elles le font encore; qu'enfin le ministère d'alors (le ministère Laffitte) se taisait! Si un de nous poussait, en écoutant de si graves paroles, un cri de surprise ou d'effroi, on nous répondait, au milieu de l'hilarité unanime : « C'est du Bourdaloue! » Du Bourdaloue, Malheureux! Bourdaloue travaillait à émouvoir l'opulence en faveur de la pauvreté, ce qui n'a jamais coûté aux nations ni larmes ni sang. Le même langage, du haut de la tribune politique, devait soulever celui qui ne possède pas contre celui qui possède; ce qui n'a jamais tourné

au repos ni au bonheur des États. Et ces accents retentissaient quand des bandes forcenées poussaient des cris de mort, quand on entendait le marteau de la multitude frapper la croix des temples, la pierre de l'Archevêché, les trésors de sa bibliothèque lacérée! C'était alors que le général Lamarque déplorait les souffrances du peuple et l'*ilotisme* du grand nombre, tout en raillant ses collègues d'avoir quelques compagnies de la milice citoyenne pour les garder. Nécessité honteuse et fatale! Pour avoir voulu autre chose que la Charte, voilà les chefs d'un parti puissant réduits à subir l'alliance et peut-être déjà le joug de logiciens terribles qui ne veulent pas moins que la loi agraire.

De là vient que tout État qui s'est ouvert un jour aux doctrines démagogiques chancelle sous ce breuvage, et tombe s'il ne le rejette aussitôt. De là vient que toute société qui les accepte, qui s'y complaît, qui s'en enivre, abjure la raison humaine; elle se voue aux convulsions de l'anarchie; elle dit un long adieu à la civilisation comme à la liberté. Car le parti révolutionnaire, tout en parlant sans cesse d'améliorations et de perfectionnements, est plus contraire mille fois aux progrès de l'ordre social et à ceux de l'esprit humain, que ce parti de l'ancien régime qui avait son siége dans les classes élevées de la société; région cultivée, région féconde où abondent les lumières, et

où les progrès, suspendus un instant par des caprices de parti, ne pourraient manquer de reprendre promptement leur cours, comme les sources, un moment emprisonnées dans les hauts lieux, s'échappent bientôt et vont au loin fertiliser la terre. Nous reprochions à ce parti de vouloir revenir aux jours de l'ancienne monarchie. Les révolutionnaires font mieux : ils nous ramènent aux temps barbares, et nous y ramènent de plein saut. Toute leur politique se réduit en effet à deux points : au dedans la révolution, au dehors la guerre. C'est partout le retour au droit du plus fort; c'est la barbarie même. M. Odilon-Barrot a bien dit.

CHAPITRE V.

—

PRINCIPE DU PARTI. — LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Le suffrage universel est un système qui ne peut se confondre avec aucune des combinaisons électorales qu'agitent les opinions diverses parmi nous. En principe, c'est le système de Bentham, le vote égal de tous les citoyens, l'élection directe par les masses, la souveraineté du peuple à sa plus haute puissance, en donnant à ce mot de peuple son sens philosophique, en entendant par là le corps entier de la nation. En fait, dans la pensée des démagogues, ce serait la souveraineté de la partie infime et violente du peuple, la souveraineté de la multitude, à l'exclusion de toute la partie éclairée des nations; et encore, dans la multitude, ne prévoit-on, ne comprend-on que celle des cités : cette multitude orageuse, enrégimentée, terrible, qui fait et défait les pouvoirs, à coups de révolutions, sur un signe de main de ses chefs. Nous disons, quoiqu'on le nie bien haut, que le suffrage universel est le fond de toutes les pensées du parti révolutionnaire.

Un parti ne se juge qu'aux doctrines qu'il professe dans ses jours de triomphe ou d'espérance, qui sont en général les jours de deuil public; car ensuite il recule devant l'aveu de ses vraies pensées. La France ne doit pas oublier celles que professait la faction, quand la société tout entière était émue, que l'Archevêché tombait sous les coups de la multitude, et que des bandes armées marchaient sur le palais des Chambres, en menaçant de marcher sur celui du prince. Alors quelques feuilles perdues n'étaient pas seules à invoquer les prérogatives indéfinies de la souveraineté du peuple; alors la tribune retentissait des mêmes maximes. La souveraineté du peuple devint tout à coup, à la place d'un droit abstrait et spéculatif, la participation réelle de la multitude au gouvernement des affaires publiques; ce fut son intervention active et constante; c'était la confiscation de toutes les supériorités naturelles ou acquises, de toutes les influences légitimes, de toutes les forces intellectuelles et morales, de tous les intérêts compactes et permanents, au profit d'une seule force, d'un seul droit, qu'on appelle le nombre. Les orateurs proclamaient à l'envi le suffrage universel comme le patrimoine nouveau du peuple; et M. de Lafayette, sans en réclamer d'une façon expresse l'application immédiate à notre patrie, mais sans taire ses prédilections et sans songer apparemment au péril d'offrir à la multi-

tude soulevée de telles amorces, M. de Lafayette, au témoignage de qui on devait croire, appuyait cette doctrine sur deux exemples fautifs, sur deux souvenirs erronés : l'Assemblée constituante et les États-Unis.

L'Assemblée constituante a commis bien des témérités; mais jamais celle d'instituer le suffrage universel, ou même de le promettre. Ses *citoyens actifs* n'avaient d'autre mission que de choisir des électeurs dans un cercle fort restreint, parmi environ les soixante mille plus imposés du royaume. Les États-Unis sont plus circonspects encore. Toutes les constitutions de chacun des États dont la fédération se compose, diverses entre elles de formes et de principes, s'accordent en un point : c'est que l'ordre y est placé sous la garantie de hiérarchies électorales plus timides, plus graduées que les nôtres, n'admettant pour le cens électoral la fortune industrielle et mobilière qu'avec des réserves infinies, attentives, en un mot, à prendre pour point d'appui la propriété foncière, vraie base des sociétés humaines; et de là vient que cette république, qui d'ailleurs n'a pas de voisins, qui repose sur l'esclavage, et qui est occupée à vaincre la nature, à défricher les déserts, peut fleurir depuis quarante ans à l'ombre de ses lois.

Le suffrage universel n'a été proclamé qu'une seule fois sur la terre. Ce fut par la Convention,

dans sa constitution avortée qui l'épouvanta elle-même. Elle lança bien ce décret, mais le suspendit aussitôt. La grandeur de ce coup d'audace, si la nation devait rester calme et statuer suivant ses instincts du jour, la grandeur de cet attentat, si la multitude devait s'emparer du droit de suffrage et statuer suivant ses passions, passa le courage des hommes du 21 janvier et du 31 mai 1793.

Cependant, proclamer le suffrage universel et le renier tour à tour, comme font nos révolutionnaires nouveaux, est une faiblesse. Le proclamer, et se contenter de six cent mille électeurs, comme fait M. Barrot, est une inconséquence. Si le droit est au nombre, livrez-lui le pouvoir sans balancer; car le droit est le maître de ce monde, un maître absolu devant qui nous devons tous fléchir. Aucun de nous n'a reçu du ciel la permission de transiger à ses dépens; il n'est pas de périls qui doivent être invoqués. Si Dieu a fait les sociétés humaines pour que le nombre soit la loi vivante, fiez-vous à lui du soin de faire sortir de la loi, ainsi entendue, le bien-être et la grandeur de l'humanité.

Si, au contraire, le nombre n'est pas la base légitime de la répartition des droits politiques, gardez-vous de lancer aux masses excitées, comme un appât de sédition, ces mots terribles; cherchons loyalement où le droit réside. Il ne peut être dès lors que dans les garanties d'ordre; et vous

examinerez, en votre âme et conscience, quelles sont les régions sociales qui réunissent la triple condition de vouloir l'ordre, de comprendre ses conditions et de pouvoir les maintenir.

Parlez-nous de M. de Cormenin! Voilà un apprenti qui donne aux maîtres des leçons, un soldat qui donne aux généraux des exemples. Publiciste, il ne recule devant aucun péril; logicien, devant aucune conséquence. M. de Lafayette lance le principe et s'arrête : c'est un encens dont il n'envoie au peuple souverain que la fumée. M. de Cormenin, au contraire, promet à la multitude l'État tout entier, et le lui livre sans miséricorde. C'est l'un des esprits les plus progressifs qui se soient vus. Il ne s'arrête dans le gouffre démocratique que lorsqu'il a touché le fond, lorsqu'il a rencontré le droit égal du pair de France et de l'homme en haillons : c'est lui qui l'a dit. L'honorable publiciste aura le droit de mêler à ses lambrequins la devise fameuse qui offusqua Louis XIV : Jusqu'où ne dois-je pas aller?

En distinguant, dans le suffrage universel, ces deux choses, la doctrine même et le parti qu'on en veut tirer, l'idée philosophique de Bentham et le but où tendent nos tribuns, que faut-il penser de la doctrine? Est-elle en soi la vérité, même spéculative? la justice, même abstraite? le droit, même absolu? Nous ne saurions le penser. L'idée du nombre se fonde sur le principe que l'homme

intelligent n'existe pas ou qu'il est sans droits, que l'homme extérieur est tout; elle nous traite comme des unités égales, comme des chiffres dont la valeur ne varie point; elle ne fait nulle acception des lumières, de la moralité, des services. Pour rendre tous les hommes égaux, elle les mesure tous au niveau du dernier d'entre eux. C'est le poids dont elle tient compte, et non pas la valeur; la force, et non l'intelligence; le nombre enfin, et non la capacité. Elle ne dépossède pas seulement le riche de ses richesses, mais le lettré de ses lumières, le magistrat et le guerrier de leurs titres à la gratitude des hommes; elle prend l'adolescent et le vieillard, le valet de ferme, le piqueur de bœufs, le maçon, le terrassier, puis un Tacite, un Démosthène, un Scipion, et leur dit : « Vous êtes tous égaux en science et en autorité! »

Encore, n'est-ce point là le langage qui serait tenu. Au fond, on ne veut pas même de cette égalité sauvage. On se promet de dire à l'élite des nations : « Rampez, soyez des ilotes; à d'autres que vous, plus nombreux, et partant plus forts, la toute-puissance! » Abominable pensée qui décapite, dépouille et dégrade la nature humaine, sous le prétexte de compter les peuples par têtes, comme les troupeaux. Mais est-ce bien par têtes que l'on compte les troupeaux? Non; parmi eux on distingue. Celui qui vend, celui qui achète ne prennent pas en bloc. Le berger reconnaît,

dans ce peuple qu'il mène, des différences et des mérites; il place les plus intelligents à la tête. Pâtres du genre humain, vous nous traitez plus durement; vous nous proposez un niveau mortel; vos faux semblants d'une égalité d'argile et de poussière seront l'unique privilége de l'humanité.

C'est que vous n'entendez pas l'égalité elle-même mieux que la liberté; vous portez partout votre confusion de ces deux choses qu'il faut distinguer : les droits et le pouvoir. De l'égalité des droits vos rhéteurs déduisent l'égalité de pouvoir dans la société et dans l'État. Ils ne savent pas que l'égalité des droits est une fiction, une admirable fiction de la loi française, qui dit au faible, à l'indigent, à l'illettré, à l'incapable, au mineur : « Je vous suppose tous adultes, robustes, éclairés; ou plutôt je vous fais tels : car je vous prête ma force, mes lumières, mon autorité; chacun de vous sera libre envers et contre tous; le fort, le docte, le riche, l'illustre seront sans puissance sur vous; je rends tous les hommes égaux en sécurité, en liberté, en dignité. » Maintenant, de cette fiction généreuse, le chef-d'œuvre de la civilisation, le bienfait de l'ordre social, législation toute divine dont notre patrie a seule la gloire complète et le complet partage, de cette fiction, disons-nous, on veut faire une réalité et la pousser ensuite à ses extrêmes limites, sans savoir que c'est tout détruire. De ce que le faible, l'indigent, l'illettré,

ont droit à la liberté, on veut leur reconnaître le droit à la puissance; c'est-à-dire, substituer à leur droit sur eux-mêmes le droit sur autrui. On ne se contente plus que la société s'interpose tout entière pour leur assurer, des biens le plus grand, celui de ne dépendre que de soi; on entend que les autres aussi en dépendent. Ce n'est pas assez de leur faire part égale dans le fonds commun des richesses sociales; on leur livre la société même à régir. On le veut, ou on s'y expose : car ils ont la majorité. Il n'y a que leur bon sens qui puisse préserver eux et nous de leur domination. Elle anéantirait l'égalité, la liberté, la civilisation, tous ces fleurons de la couronne de l'humanité, qui sont l'ouvrage et l'honneur de la partie intelligente des nations! Votre système nous fait rétrograder du droit social au droit naturel. Or, le droit naturel est le règne de l'inégalité, d'une inégalité universelle et impitoyable, qui ne se relâche point, ne fait pas de lois contre elle-même, n'invente pas des fictions pour élever à soi tous les hommes. Cette inégalité sauvage, cette oligarchie grossière, s'appelle le droit du plus fort.

Voilà où mène la doctrine du suffrage universel, considérée en elle-même, indépendamment de son application, indépendamment des circonstances de temps ou de lieux qui pourraient en modifier accidentellement le caractère. On se console des conséquences que nous signalons, par la gloire

de la logique. Eh bien! cette gloire, il faut la lui ravir; il faut prouver qu'elle aboutirait à être anti-sociale, sans même s'être montrée conséquente.

En effet, est-il vrai que les plus déterminés et les plus absolus soient fidèles à eux-mêmes? Appliquent-ils réellement leur propre principe? Point : car ils ne comptent pas toutes les têtes; ils ne s'appuient pas résolument au grand nombre; ils laissent en dehors de leurs combinaisons les trois quarts numériques de la société. Pourquoi les femmes? pourquoi les mineurs? Les femmes n'ont-elles pas une tête à compter, une vie, des intérêts, des droits à défendre; une main pour tracer un vote, et (chose que vous appréciez peu, mais que nous autres nous comptons) une âme qui sent, un esprit qui pense, enfin une volonté intelligente qui, chez les Marie-Thérèse, les Staël, les Duras, chez Mme de Sévigné, chez Mme Rolland, et dans toutes les classes instruites, vaut bien celle du bûcheron et du tourneur? Dites de quel droit vous frappez toute cette grande moitié de la population humaine d'esclavage politique! Aussi, faut-il dire que quelques-uns des vôtres réclament... Ils sont dans le vrai.

Et les mineurs! à quel titre proscrivez-vous cette grande moitié de la population mâle? N'admettez-vous pas, simplement parce qu'ils sont adultes selon le calendrier, des hommes illettrés qui, selon l'esprit, sont éternellement en minorité? Vous n'avez

point le droit de prononcer cette exclusion de la jeunesse; car tout votre système repose sur la folie de Rousseau : qu'il n'y a point de représentation légitime, que chacun fait valoir ses droits en personne. Les mineurs n'ont-ils pas des droits à protéger? Quelle est, suivant le droit absolu, la différence entre l'homme de dix-huit ans, de vingt ans et celui de vingt et un? Comment interdire le droit de suffrage à ces étudiants de vos écoles, en qui vont célébrez le droit de révolution avec transport? Vous voyez bien que votre suffrage universel n'est pas universel, qu'il ne comprend pas même tous les citoyens vraiment actifs, qu'en réalité il est dévolu à une minorité, au cinquième des nations. Il constitue par conséquent un privilége. A la vérité, le privilége ne consiste qu'à être mâle et à avoir déjà du poil au visage. Eh bien! ce n'est que le plus brutal de tous ceux qui ont été inventés parmi les hommes.

La plupart des publicistes de cette école veulent bien nous faire une concession qui circonscrit encore davantage le privilége, sans diminuer peut-être le péril social. C'est aux propriétaires du sol qu'ils proposent de restreidre le suffrage universel. S'ils reconnaissaient qu'ils changent par cela même de principe, qu'à celui du nombre ils substituent celui de la propriété, il y aurait là du moins une pensée conforme à la vraie nature des sociétés. Mais si on prétend rester fidèle à la doctrine du

nombre, pourquoi ces restrictions? on ne peut le dire. L'indigent, l'artisan des villes, celui des campagnes, n'est-il pas un homme, un membre de l'association, un sujet de la loi? n'a-t-il pas des intérêts dans la société? n'y apporte-t-il pas une mise de fonds dans ses moyens de travail et de production? ne lui importe-t-il pas que des lois équitables et protectrices régissent le corps politique? Ceux qui font valoir ces arguments sont logiques; ils ont raison en principe : avec ces restrictions, tout l'édifice tombe; car ce n'est plus chaque tête qui compte; le pouvoir ne reste plus attaché au simple accident de faire partie de la société; il n'appartient plus à l'individu, mais seulement à l'appréciation de la mise sociale; le droit n'a plus pour règle l'intérêt de chacun, mais le bien de tous; il repose enfin sur les garanties. Mais, c'est précisément notre système politique, celui de tout ce qu'il y a eu de législateurs sensés dans l'univers! Seulement, vous n'êtes conséquents, ni selon vos doctrines, ni selon les nôtres. Vous répudiez le nombre, sans adopter réellement la capacité; car vous la niez en principe, et, en fait, vous ne la consacrez pas. Vous excluez ces classes dépendantes et honnêtes qui dans les temps pacifiques seraient accessibles à l'action des influences légitimes, et quelle garantie nous donne le propriétaire à quarante sous d'impôts, qui vit aux gages de son voisin, dépendant, illettré, semblable de tout point au prolé-

taire ? Si on veut bien prendre garde à la manière dont la propriété est répartie parmi nous, si on jette les yeux sur une carte cadastrale, on reconnaîtra que c'est cet homme qui sera le maître dans les assemblées primaires, à moins que la loi ne se fût prémunie contre ce péril par de prudentes combinaisons. A quoi bon alors déserter le principe du suffrage universel ? Ayons la gloire de lui rester fidèles ; maintenons les prolétaires : nous serons moins inconséquents ; nous ne risquerons guère d'être, à un jour donné, plus destructeurs.

Il faut de deux choses l'une : que la loi, quelle qu'elle soit, ait pour principe et pour but que la société soit régie par ceux qui possèdent et qui savent, ou bien par ceux qui n'ont ni les intérêts ni les lumières. Votre choix est fait. Vous déclarez que le droit est aux derniers. C'est aux premiers que notre conscience le défère, ou plutôt qu'elle le déclare déféré de toute éternité par le Législateur souverain de la race humaine. Eux seuls en effet sont capables d'exercer le pouvoir selon les fins pour lesquelles la société est instituée, savoir : la conservation de ses acquisitions matérielles ou morales, et leur accroissement.

De là vient que votre doctrine n'est pas seulement à nos yeux anti-sociale ; elle est immorale autant que subversive. Dieu merci ! elle n'est pas moins insensée.

Aussi, plus timides qu'on ne le croirait, les pré-

dicants du suffrage universel ont-ils encore des concessions à faire : en voici une fort accréditée aujourd'hui. Leur soi-disant suffrage universel a des périls à leurs yeux comme aux nôtres. En conséquence, ce ne sera pas un instrument, dont on fasse un usage journalier. Les masses pouvant être des pilotes terribles et funestes, on ne les appellerait au gouvernail que de loin à loin. Apparemment dans les temps calmes? Point : dans les jours de tempête!

Les masses étant reconnues pour des arbitres de la fortune publique peu habiles dans la science des affaires et des lois, on ne leur donnerait que de rares problèmes à résoudre. Sans doute, les plus faciles et les plus simples? Dieu nous en garde! les plus épineux et les plus compliqués. C'est seulement dans les temps de révision générale des lois, et par conséquent en temps de révolution que l'on interrogerait le peuple ; ce sont les constitutions entières sur lesquelles on prendrait son avis.

Ainsi, on soumettra les questions de division, de balance, d'équilibre des pouvoirs, de constitution civile, d'organisation judiciaire, administrative, financière, coloniale, de répartition des droits de l'État et de l'Église, d'amovibilité ou d'inamovibilité de la magistrature, enfin toute une Charte constitutionnelle, à la décision de tout venant. Voilà des questions bien tranchées, des

lois bien faites, une nation bien régie! M. le général Lamarque consulte-t-il son chasseur pour envoyer un plan de campagne aux Bolonais? M. Eusèbe de Salverte soumet-il au jugement de son portier ses savants ouvrages sur l'alchimie? M. de Cormenin s'en rapporte-t-il à ses garde-chasses pour asseoir ses majorats?

Une remarque curieuse, c'est qu'un article de loi sur la pêche fluviale, voté par les trois pouvoirs, est au sein de chacun d'eux l'objet d'une délibération longue et méthodique. Mais pour ces grandes questions sociales, point de formes, point de degrés, point de délais, point de sanction. Et comme l'arbitre souverain est ignorant, incapable, livré à ses passions ou aux passions d'autrui, on ne réclame de ce docte juge ni examen ni discussion; il fait une Charte par un vote, et ce vote, c'est une acclamation!

L'inconséquence la plus grossière de nos rigides logiciens n'est pas assurément leur prétention de borner le suffrage universel au cas de révolution. De quel droit fixer au souverain des limites? à quel titre? et pourquoi?

Pourquoi, si l'intervention du peuple est utile, ne pas y recourir toujours! Si vous la jugez périlleuse et funeste, d'où vient que vous y recourez quelquefois?

A quel titre, après avoir proclamé son droit et le lui avoir fait exercer, lui en déniez-vous l'u-

sage? S'il lui plaît de l'exercer encore, qui l'en empêchera?

Serait-ce que vous admettez qu'il n'ait usé de sa puissance que pour la déléguer à toujours? Rousseau, en niant la délégation, était un meilleur dialecticien que vous. Si les masses ont le droit de délibérer sur les destinées publiques, c'est un droit qui ne saurait être abdiqué. Le père n'a point licence d'y renoncer pour son fils. Une génération tout au plus peut disposer d'elle-même : toutes les fois que la moitié plus un de la génération qui vota se trouve renouvelée, il faut convoquer le peuple pour statuer à nouveau. Le suffrage universel sera une fièvre périodique. Il y aura à chaque période un accès. Ce seront les jubilés de la démocratie. Hélas! sous l'empire de vos détestables passions, ne seraient-ce pas ses saturnales!

On voit que, dans la meilleure chance, la monarchie héréditaire serait un bail de trois, six, neuf, en supposant qu'il plût aux masses de n'user de leur droit qu'avec discrétion et à époques fixes, comme on célébrait dans la Grèce les olympiades. Nous disons : en supposant; car, dans ce système, il n'est pas de puissance capable de prévaloir contre la multitude. Son bon plaisir est le bon droit. Si elle veut revenir aujourd'hui sur la délibération prise hier, sur la concession faite la veille, elle le peut constamment. Dans ce système, ce que quelques royalistes disaient de la Charte

royale, sera bien plus vrai des chartes populaires : « Concédé à toujours » voudra dire « tant que bon nous semblera. »

On le voit, le principe du suffrage universel, c'est la révolution permanente. Toutes les barrières qu'on voudra établir seront des violations du principe. Il n'est donc pas de système qui attaque plus profondément au cœur la sécurité de tous les intérêts et la stabilité de toutes les institutions. Le peuple pouvant tout ce qu'il veut, et devant vouloir tout ce qui satisfait sa passion du moment, il n'y a de fixité ni pour les lois, ni pour les hommes, ni pour les choses : le sol tremble sans repos.

On a beaucoup dit, dans les discussions de la Chambre des députés, que les deux pivots de l'ordre social sont l'esprit de stabilité et l'esprit de progrès. Encore oubliait-on le plus essentiel de tous, l'esprit de transmission. Or, vous adresserez-vous, pour servir ces grands intérêts et pour les concilier, au génie des masses ? Comment vous offriront-elles, pour conserver l'ordre établi, un point d'appui, un centre commun et durable ? Quels sont, dans la multitude, l'opinion uniforme, le vœu soutenu, l'intérêt permanent ? Qui peut dire que le peuple en corps voudra demain ce qu'il veut aujourd'hui, suivra les mêmes desseins, s'attachera aux mêmes lois ? Et sans fixité dans les institutions, sans suite dans les vues, comment se tracer une route où l'on marche d'un pas ferme

vers un but donné ? Où trouver, dans les mouvements violents et désordonnés, des lumières pour conduire les hommes vers des destins meilleurs ? Qui aura, au milieu des masses agitées, cette prévoyance, ce souci du lendemain, cette méditation mûre et lente, qui agrandissent le domaine des arts et fécondent celui de la pensée ?

Tout ce qui s'appuie aux masses est voué à l'instabilité, comme cette mer mouvante. Il suffit que les maximes auxquelles nous répondons soient seulement invoquées, pour que tout chancelle sur les fondements au sein de l'empire coupable du crime de les porter dans ses flancs. Toutes les factions se raniment et s'exaltent par cette force même sous le poids de laquelle on prétend les écraser un jour.

L'instabilité aura-t-elle du moins pour conséquence et pour dédommagement le progrès? Ne le croyez pas. Une aristocratie trop étroite et un pouvoir trop démocratique sont également contraires au développement de la civilisation, qui veut à la fois ordre et liberté ; ils sont également condamnés à la routine. Les docteurs de la force brutale, peuvent bien revendiquer le progrès comme leur domaine ; mais ils ne feront que parer de ce nom une perpétuelle tentative de retour à tous les vieux procédés des révolutions passées, comme nous le voyons chaque jour depuis vingt mois. On voudra proscrire, parce qu'elles pros-

crivaient; on opposera à des discussions éloquentes des cris de mort, parce qu'on procédait ainsi il y a deux mille ans; on entendra faire de la liberté dans les carrefours, parce qu'il y a deux mille ans les choses se passaient ainsi dans les rues de Rome ou d'Athènes; on en appellera sans cesse des pouvoirs constitués, qui tiennent leur mandat du pays et de la loi, à des attroupements tumultueux qui ne tiennent leur autorité que d'eux-mêmes; on excitera le peuple, en dénonçant à ses inimitiés les riches, les bourgeois, les marchands, parce qu'il fut un temps où le peuple s'ébranlait à l'appât de conquêtes violentes sur toutes les catégories sociales. Ces hommes ne comprennent pas que la liberté moderne ne peut se faire sur les places publiques à coups de masses populaires; qu'une des plus belles découvertes de la civilisation est cette liberté pacifique, intelligente, domestique, qui n'est pas à la merci des mouvements oratoires de quelque tribun, de la furie changeante de la multitude, de la retraite sur le Mont-Sacré de qui que ce soit au monde, fût-ce M. de Lafayette. La liberté antique, fondée sur l'esclavage, n'était qu'une succession, un échange, une lutte de tyrannies contraires : nulle tyrannie, tant qu'on reste dans la limite des lois, n'a de prise sur la nôtre.

Si la souveraineté des classes inférieures n'est pas profitable au corps entier du peuple, l'est-elle au moins à ces classes même qu'on investira de la

puissance ? Non : elle les corrompt, elle les égare, les livre à l'oisiveté, à la misère, au pillage, seul moyen de vivre que leur propre gouvernement enfante pour elles. Le progrès ne peut venir à la multitude que des classes qui sont au-dessus d'elle. Loin d'avoir la puissance des améliorations, elle n'en a pas le désir. Quand avez-vous entendu les populations illettrées demander des écoles, s'insurger pour obtenir une caisse d'épargnes, porter en triomphe les propagateurs de l'instruction primaire, prendre les armes pour la cause de l'enseignement mutuel que vous célébrez ? Mais vous les avez vues, pour améliorer leur sort, demander les têtes des riches et des grands ; pour propager l'industrie, briser les machines ; pour ranimer le commerce, saccager les boutiques ; pour avoir du pain, piller les marchés, les fermes, les châteaux. Voilà l'économie politique des législateurs de M. de Cormenin ! ou plutôt voilà leur politique toute entière. Quand ils ont renversé une église, un palais, une manufacture de fond en comble, ils sont au bout de leur science. Le vrai peuple, le peuple en corps n'a que de loin à loin, dans les tempêtes comme celles du 26 juillet, des volontés exprimées. Le faux peuple, avec son *énergie* formidable, qu'on a tant célébrée à la tribune, ne peut rien autre chose que détruire. C'est à lui, à ce tyran multiple et fantasque, que s'applique la définition de Hobbes : il est l'enfant robuste.

Aussi n'y a-t-il pour lui ni Charte ni loi écrite. Sa loi suprême, c'est le caprice, c'est la fureur du moment. Ce caprice terrible sera celui de quiconque usurpera le nom du peuple ; le caprice, il y a quarante ans, des hordes qui couraient les rues, tenant à la main des piques sanglantes et se croyant le peuple souverain ; le caprice, aujourd'hui, d'hommes graves qui, au nom de la même souveraineté, trouvent tout simple de substituer leur *association* à celle de l'Etat, pour *suppléer* (le mot était écrit) le gouvernement légal, entreprendre à son lieu et place la défense commune, faire enfin de tous points acte d'usurpation, et, comme on disait dans les républiques anciennes, acte de tyrannie.

Faut-il rechercher s'il y a liberté sous ce régime ? Qui ne voit que, de toutes les données politiques, c'est la plus profondément contraire à toute notion de justice et partant de liberté ? La loi, c'est la volonté du peuple ; la justice, l'utilité présente ; la règle, il n'y en a pas. La puissance populaire est sans contre-poids, comme sans limite. Le même instant voit éclore la pensée et la loi, le soupçon et le châtiment. Ah ! soutenez un tel régime ; parez des dons du talent, des pompes de l'éloquence, des armes de la logique, de tout ce qui fut créé pour une fin meilleure, les principes qui sont comme les avenues de ce régime abominable ; mais, pour Dieu ! n'inscrivez pas,

à l'entrée, des mots trompeurs! Prévenez nous, comme le Dante, qu'il faut laisser là l'espérance. L'hypocrisie ne va pas au géant populaire. Vous qui parlez en son nom, avouez que vous voulez la tyrannie, la tyrannie par le peuple, et, s'il faut vous en croire, pour lui. Dites en un mot que le gouvernement révolutionnaire est votre utopie. Et que la fortune vous le donne, si notre patrie a besoin encore de châtiments! Mais laissez-nous intact et pur le saint nom de liberté. Vous savez bien que la liberté n'a rien à voir à vos maximes ni à vos œuvres.

En effet, la liberté n'existe qu'à la condition de ne compter pour instruments et pour supports, entre les *forces vives* des nations, que les forces intelligentes et morales. Appelée à mettre en action tout ce qu'il y a de généreux, d'élevé, de vraiment libre dans la nature humaine, elle dispense les droits à tous, comme une mère qui allaite du même sein ses enfants jumeaux diversement traités par le ciel; mais, tutrice bienfaisante, elle ne donne le pouvoir qu'à ceux qui lui promettent de cultiver et d'agrandir le patrimoine intellectuel du genre humain, à ceux qui sauront accroître ses richesses en comptant sa dignité pour la première et la plus noble de toutes.

Et ne nous reprochez pas de constituer ainsi le gouvernement de la minorité. Ce reproche, nous vous le renvoyons. C'est bien aux droits de la ma-

jorité que la liberté s'appuie. Seulement l'homme extérieur n'est pas tout pour elle. En fait de majorité, ce qu'elle apprécie par-dessus toute chose, c'est la majorité des garanties données, des lumières acquises, des charges supportées, des services rendus.

Les masses n'ont point de goût à la politique; leur instinct, ce génie populaire qu'on invoque, leur révèle qu'elles sont impropres à gouverner. Quand on leur offre paisiblement des droits publics, elles s'étonnent et répondent : « Vous » raillez ! » On ne citerait pas une seule insurrection spontanée de la multitude pour obtenir du pouvoir plus que pour obtenir de l'instruction. Elle sent qu'étrangère encore à l'une, elle doit le reste à l'autre. Quand nos lois électorales ont soulevé des émeutes, vous n'auriez pas rencontré dans les rangs de la sédition un homme qui fût intéressé au succès des demandes de l'opposition. C'étaient tous des prolétaires ou des imberbes, c'est-à-dire qu'ils plaidaient pour d'autres que pour eux-mêmes, et par conséquent qu'ils s'étaient armés pour autre chose que ce qu'ils annonçaient.

Dans la révolution, nous l'avons vu, on trouvait la foule pour des coups de main. Mettre des citoyens à la lanterne, outrager une reine, traîner un roi prisonnier, tout cela était de son ressort; mais fallait-il délibérer aux jacobins, s'assembler

aux sections, tout disparaissait. La bande noire, qui procédait alors à la destruction universelle, restait sans artisans de démolition ; c'étaient des lieutenants sans soldats. Pour avoir un prétendu peuple qui fît de la liberté dans les clubs, dignes succursales de la Convention, la Convention fut obligée d'assigner par décret aux assistants une solde de quarante sous par jour.

Quelle meilleure preuve de notre doctrine sur la différence infinie qui sépare les droits du pouvoir? A-t-on jamais vu qu'il fallût payer des citoyens pour jouir de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse? Mais délibérer, voter, élire, ce sont autant de manières de participer à la puissance publique; et quand vous placez la puissance publique dans une zone qui n'a pas l'indépendance de la richesse, vous n'avez personne comme il vous arrive déjà trop souvent, ou bien vous donnez des traitements comme la Convention.

Les apôtres du suffrage universel sont les saints-simoniens de l'ordre politique; ils le renversent de fond en comble, et dans ses ruines il entraîne de toute nécessité l'ordre social. La civilisation y périt : on le sait. On va voir que la propriété y succombe en même temps. La logique de M. de Cormenin est la logique de la torche et du glaive, la logique vandale ; elle n'est qu'un supplément oratoire à cette autre logique véritable de la fac-

tion, celle que *le National* a nommée *la logique des pavés*. Nous disons un supplément. Il nous prend un remords ; nous devions dire, un appel.

CHAPITRE VI.

—

INTÉRÊT DU PARTI. — LE NIVELLEMENT, ET POURQUOI.

Nous discutons sérieusement le système du suffrage universel; nous avons tort. Que font au parti révolutionnaire les systèmes!

Quand, à propos de l'une des dernières émeutes, les écrivains du *National* s'enthousiasmaient sur *les bras nerveux*, ou versaient des larmes d'attendrissement sur *les mains calleuses*, de même que d'autres auraient exalté de grandes âmes et de beaux génies, ils n'exprimaient qu'une chose, leur désir de voir ces mains calleuses et ces bras nerveux s'emparer des rênes pour les remettre en de plus délicates et de plus habiles mains. Si jamais le peuple, devenu maître, prenait au mot ses coryphées, et entendait tenir lui-même les faisceaux consulaires, il ferait beau voir les cris que pousseraient tous ces chantres de la démagogie. Comme on a remarqué dès longtemps qu'il n'est pas de plus âpre despote qu'un républicain au pouvoir, on peut croire que nos

démocrates désappointés nous épouvanteraient de leur aristocratie (1).

C'est qu'il y a de l'aristocratie, et beaucoup, dans toutes les déclamations révolutionnaires. Les déclamateurs n'ont pas envie que les masses s'égalent à eux ; ils entendent seulement être supérieurs à autrui, et, comme il y a des classes qui leur font obstacle, ils trouvent plus simple de briser l'obstacle que de le traverser noblement et de le dominer. Ce monde est livré à deux ambitions : la difficile, la profitable, la légitime, qui consiste à s'élever régulièrement au-dessus de ses pareils ; l'autre consiste à tout rabaisser au-dessous de soi; celle-là est la mauvaise : c'est elle, par exemple, qui a condamné la pairie. C'est celle qui agite, tourmente la France et cherche à l'asservir.

Nous serions fâché que personne prît ceci en mauvaise part; mais comment ne pas se souvenir du spectacle qui a été offert une première fois au monde? Les démocrates d'il y a quarante ans avaient donné plus de gages que les nôtres; on aime à le dire, pour la gloire de ceux-ci. Ceux-là

(1) On est toujours obligé de rappeler que tout ceci est écrit en 1831. (V. les premières éditions : SEIZE MOIS, VINGT MOIS.) On sait ce qui a été dit depuis la révolution de février, par les écrivains révolutionnaires eux-mêmes, de tels et tels de leurs anciens chefs : ce qui a été dit en particulier du gouvernement provisoire au palais du Luxembourg. (Note de la présente édition. Octobre 1848.)

avaient tué nobles, prêtres et rois : nous les avons vus barons, comtes et ducs.

Et ce n'est pas chose particulière à la France; c'est de tous les lieux et de tous les temps. On sait l'histoire de ce Licinius Stolon, grand ami du peuple, qui fit passer une loi pour que nul ne pût posséder plus de cinq cents acres de terre; quelques années après, il fut condamné en vertu de sa propre loi : le grand citoyen en possédait dix mille.

Le nivellement cache toujours ces deux choses, de la vanité et de l'envie; quelquefois la cupidité s'y joint. Or, la fierté, qui est l'orgueil légitime et digne, conserve l'édifice social; mais la vanité envieuse, qui est l'orgueil malade, le sape, la vanité cupide le renverse et brocante ses ruines.

Tout se réduit donc, pour le parti révolutionnaire, non pas à laisser le peuple sans guides, mais à lui en donner de nouveaux. Certains hommes regardent comme trop laborieuse la tentative de devenir les chefs de la société; ils trouvent plus commode de se faire les chefs de la multitude.

Il est une féodalité d'écritoire qui enserre la France : elle attend, pour régner sans entrave, d'avoir détruit l'ordre social, qui lui fait ombrage. Il n'y a, dans le parti, que deux nuances marquées : les uns voient, et les autres ne voient pas que, pour arriver là, il faut une nouvelle invasion de barbares. Mais ce que tous comprennent et sentent également, c'est la nécessité de se consti-

tuer les ministres du peuple, et pour cela de se faire d'abord ses courtisans. Car le peuple est un souverain qui a toutes les faiblesses qu'on attribue aux maîtres du monde. Pour le conduire, il faut le flatter; pour le flatter, pour le séduire, pour l'enchaîner, il faut le corrompre. On vante son génie, en comptant lui en prêter. On caresse ses mauvais penchants dans l'espoir de s'en servir et de les dompter plus tard, quand on aura reçu de lui-même la puissance de le maîtriser. C'est ainsi qu'on arrive à exalter en lui toutes les passions destructives, comme, pour marcher en avant, un chef de guerre lève une armée.

Il est des principes conservateurs qui ne peuvent être méconnus au sein d'un peuple, par les prétentions et les débats des partis, sans que le désordre ne fasse irruption de toutes parts. Alors il envahit les théâtres, domine la presse, subjugue les écoles, leur dicte des paroles coupables contre les grands pouvoirs; et, ensuite, des paroles il les entraîne aux actes. A la fin, il règne sur la place publique, et ose prétendre à dicter des lois au pouvoir ou à le renverser. Il lui commande la paix et la guerre; il insulte tout ce que les peuples honorent. Il viole le domicile du député, du ministre, du prince même; il menace les églises à Paris, les hôpitaux à Dijon, les châteaux dans l'Ariége, partout les douanes, les octrois, les caisses publiques. Il ne craint pas d'arborer ce

bonnet rouge, armoirie sanglante de la terreur. Au spectacle de telles misères, les orateurs qui nourrissent chaque jour leur pays de doctrines subversives peuvent bien déclarer que pour eux, ils n'ont de foi et de goût qu'aux moyens légaux, qu'ils condamnent la force et la révolte, c'est-à-dire le génie même de ces masses qu'ils invoquent. Leurs protestations peuvent même être sincères. Mais il faut que toutes les vérités soient dites : désavouer les violences et les émeutes, tout en portant, sans trève ni repos, l'esprit de désorganisation aux sources même de la confiance et de la stabilité publiques, c'est frapper sur un clavier et ne pas vouloir qu'il résonne.

CHAPITRE VII.

—

GOUVERNEMENT DU PARTI. — L'ÉMEUTE.

Quand les Wilberfoce et les Canning voulaient conquérir l'abolition de la traite des noirs, l'émancipation des catholiques, ou bien la réforme, ils se recueillaient dans le silence du cabinet, s'entouraient d'autorités puissantes, animaient leur génie à la pensée de tout le bien qu'ils feraient aux hommes, élevaient vers Dieu, avant d'engager les grandes luttes de la tribune, leur âme religieuse, et comptaient, pour assurer le succès de ces grandes causes, sur l'éloquence, sur les institutions, sur le temps.

Il est parmi nous des hommes qui, lorsqu'ils ambitionnent un changement à la législation de leur pays, connaissent des moyens meilleurs : c'est de refuser obéissance à la loi, de poursuivre à coups de pierre ses organes, de soulever les pavés dans les carrefours, et de les ériger en barricades d'où on tire, à peu près sans péril, sur l'enfant du peuple habillé en soldat qui défend les lois.

Quand lord Chatham ou son fils ne se fiaient pas assez à eux-mêmes et voulaient descendre sur le champ d'honneur avec toutes leurs armes, ils recrutaient des alliés en relisant Tacite, Cicéron, Démosthènes : ils enrôlaient tous ces grands génies sous leurs drapeaux.

Il est des hommes qui, voulant intervenir dans une discussion et avancer ses résultats, portent aux orateurs de leur parti d'autres alliances et d'autres renforts. Dès le matin, ils achètent de la poudre et des armes. Ils chargent leurs pistolets à balles, mettent double charge si le cas est difficile et la délibération ardue. Ils courent chez tous leurs affidés, les ramassent, bondissent de joie si beaucoup de forçats sont disponibles : c'est M. Baude, préfet de police, qui a donné ce détail à la France. Avec un tel renfort, on peut espérer de faire ou défaire les lois, sans souci du vœu réel des Chambres et du droit des majorités.

Quand Burke veut rompre avec Fox, son ancien ami, et qu'il entend l'écraser, il lui dénonce en plein parlement ses dissentiments et son inimitié. Tous deux exposent leurs raisons au jugement de leur pays. Le sang ne coule pas dans cette grande querelle; mais il y est versé de nobles larmes qui vont émouvoir, à ce spectacle, tous les cœurs intéressés au débat, et ils sont nombreux : car il s'agit de la plus noble affaire des nations, la liberté. Deux partis, groupés autour des deux grands ci-

toyens, essayent d'entraîner cette patrie bien aimée du côté de leurs doctrines; ils savent que l'adhésion pacifique et réfléchie de l'Angleterre, c'est la victoire.

Il est des hommes qui, rompant avec un éloquent citoyen, et voulant l'accabler (1), vont au cabaret du coin, recrutent quelques porte-faix et grisent quelques mendiants. Cette bande ivre et nue, possédant une part de souveraineté tout aussi légitime et bien plus respectable que le collége électoral qui a choisi pour député l'habile orateur, le mandat donné par ce collége sera tenu pour nul. La bande souveraine abrogera en même temps, sans avoir besoin du concours des trois pouvoirs, la loi qui protége l'inviolabilité du domicile, et cette autre loi qui assure l'inviolabilité du député. Elle envahira sa voiture, et même sa maison, pour lui apprendre une autre liberté que celle qu'il défend, et, afin de le réfuter une fois pour toutes, si elle peut, elle le tuera.

Toutes les questions soulevées depuis la grande semaine, au sein de la France, ont été traitées de la même manière. L'émeute est devenue la succursale de la puissance législative et judiciaire; elle a été en permanence.

La politique et la diplomatie l'ont tour à tour préoccupée. On sait comment elle traite les ques-

(1) M. Casimir Périer, M. Dupin.

tions d'administration et de finances. Elle fait aussi de la justice. Quelquefois, elle intervient pour prêter appui aux défenseurs, d'autres fois pour assurer la victoire au ministère public. Si un journal est poursuivi, elle applique le principe de la reponsabilité de l'imprimeur : elle jette ses presses par la fenêtre, et abat ensuite sa maison. Si une démonstration légitimiste a lieu dans une église, la magistrature des estaminets et des carrefours apparaît pour punir sur des pierres la faute des hommes; elle frappe le tabernacle en haine du prêtre; elle démolit une maison sainte, en ravage une autre comme un incendie, elle étend l'insulte à tous les signes qui sont respectés, au dire de la Charte, par la grande majorité des Français; elle comprend dans la profanation et la ruine, de riches trésors littéraires, comme pour outrager à la fois tous les sentiments des nations civilisées, et bien marquer que la justice de l'émeute a passé là. Puis vient la justice du pays, qui déclare, au milieu de toutes ces décombres, que l'acte si terriblement châtié ne constituait ni crime ni délit. N'est-il pas heureux que le verdict du jury ait été ainsi prévenu, que la loi ait été ainsi *suppléée!* Voilà la différence de la loi de l'État et de celles des rues, de la justice spontanée des amis du peuple et de la justice réfléchie des jurés légaux. Ce qui est digne d'observation, c'est qu'à l'heure qu'il est, un homme revêtu d'un caractère public, un membre des grands pouvoirs,

un député, après huit mois de méditation, après le verdict d'acquittement juridique, donne raison, hautement et sans détour, à la vindicte soi-disant populaire. Ceci peut donner à penser.

Il résulte de là au moins deux choses : c'est d'abord que, pour tout ce qui risque d'être suspect, croix, pierres, livres ou hommes, la procédure légale, aujourd'hui comme il y a quarante ans, vaut mieux que la procédure révolutionnaire; c'est ensuite que les actes de cette procédure sauvage, aujourd'hui comme il y a quarante ans, trouveraient encore des instruments et des apologies, les uns en s'appuyant à l'intérêt sacré du peuple, les autres à l'irritation trop légitime que les traîtres provoquent; car, ainsi qu'il y a quarante ans, la faute sera toujours aux victimes.

Ces doctrines, ces actes, l'aspect seul de l'émeute toujours en action depuis vingt mois, accusent une plaie sociale d'autant plus alarmante que le mal est dans une région où semblerait devoir se trouver le remède.

On a vu le peuple, le vrai peuple, étranger à la sédition et la poursuivant de ses anathèmes; de sorte qu'en même temps que l'émeute prétendait suppléer les lois, il lui fallait suppléer le peuple dans ses rangs. Pour se parer d'un nombre présentable, pour opposer à la puissance publique une force quelconque, elle était contrainte de recourir à des forces flétries. Nous avons vu, tou-

jours selon M. Baude, des étudiants, victimes d'une politique anti-sociale, subir volontairement ce supplice de M. Magallon contre lequel nous avons tant protesté tous, celui d'être accouplés à des forçats. C'était le premier châtiment de factieux qui prétendaient secouer le joug des lois, ce joug dont Rousseau a dit si bien que les têtes les plus fières et les plus élevées s'y plient docilement, précisément parce qu'elles sont faites pour n'en point porter d'autres.

Aussi l'émeute joignait-elle la méthode au désordre et la discipline au vandalisme. C'était une sédition régulière qui se promenait par les rues, en bon ordre, enseignes déployées, ayant seulement la précaution de mettre un crêpe au drapeau national. Au fait, on ne pouvait lever ce drapeau, qui a tant renversé de capitales et de trônes, pour forcer les portes d'une prison et casser les vitres d'un ambassadeur, sans se rendre la justice de sentir qu'on le déshonorait.

L'émeute est la continuation du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ; c'est l'Hôtel-de-Ville dans les rues; c'est la république en expectative et presque en fonction : obstacle et danger permanent du gouvernement de 1830, qui se perpétuera sous toutes les formes, tour à tour sédition, club, complot, attentat, insurrection armée, selon que la faction aura plus d'audace ou plus de décourage-

ment, et ne différant de soi-même qu'en ce qu'on soulèvera des pavés ou bien des poignards.

On va demander si nous imputons tous les attentats qui ont attristé la France au parti entier que nous combattons. Non, sans doute; la passion ne nous fait pas confondre les hommes qui ont simplement le désordre dans l'esprit comme leur génie familier, le génie de Socrate ou de Platon, et ceux qui le veulent dans les rues, lui mettent le fer à la main et lui disent : « Va ! » Mais si le parti révolutionnaire n'est pas tout entier dans l'émeute, l'émeute est dans le parti révolutionnaire; elle en fait une portion intégrante, et cela suffit assurément pour la lui imputer.

D'où vient, d'ailleurs, que jamais aucun des orateurs de l'opposition n'a désavoué ces tentatives factieuses qu'après qu'elles étaient vaincues? D'où vient qu'ils se croyaient tenus d'excuser chaque jour les cris de *vive la république!* dont retentissaient nos rues? D'où vient qu'à la nouvelle de l'entreprise formée contre M. Dupin, ils ne s'élançaient pas à la tribune pour décourager et flétrir à jamais les auteurs de semblables attentats? D'où vient que, lorsque des colonnes furibondes sillonnaient nos rues, on n'avait pas une malédiction pour les perturbateurs des lois, et qu'on avait des railleries pour les pouvoirs autour desquels la garde nationale se pressait en armes? D'où vient que, lorsque la sédition était tombée devant les

baïonnettes si longtemps patientes de la garde citoyenne, c'était contre cette milice dévouée que les plaintes s'élevaient en foule ? D'où vient que, lorsque l'audace des journaux et leur délire allaient jusqu'à menacer ce grand corps de cent mille citoyens des vindictes du peuple et de celles de la Chambre, il se trouvait des députés pour faire écho à ces menaces et se lamenter sur les victimes de la révolte, sans se rappeler que des victimes aussi étaient tombées en grand nombre dans les rangs de ces pères de famille, de ces sages citoyens, gardiens inoffensifs des lois ? D'où vient que cette élite de la bourgeoisie française, poursuivie d'outrages par les feuilles publiques, ne trouve pas de défenseurs dans les rangs de ceux qui doivent se croire le plus d'autorité sur les agitateurs ? D'où vient que le lendemain du jour où l'émeute demandait la tête d'un ministre, le lendemain même, M. Mauguin accusait ce ministre à la Chambre de trahison ? Comment, dans de si graves occurrences, en lui reprochant *des soins mystérieux pour une mère et son fils* (1), ne pensait-il pas qu'il fallait moins de cette équivoque homicide pour faire tomber des têtes il y a quarante ans, et les temples il y a dix mois ? D'où vient

(1) Il s'agissait de la reine Hortense et du prince Louis Napoléon, qui avaient traversé Paris. Ces expressions semblaient indiquer M. le duc de Bordeaux et sa mère, ce qui était alors pour M. Casimir Périer un danger capital.

enfin que l'émeute, lorsqu'elle venait de commettre l'une de ses plus coupables infractions à l'ordre, celle qui portait sur le droit des gens même (1), trouvait tout simple de se présenter au logis d'un personnage illustre (2), de lui rendre visite, d'échanger des civilités avec lui, sans craindre qu'il la repoussât en criant : « Vous qui violez les lois et le droit des gens, je ne vous connais pas. Vous qui insultez, par vos acclamations républicaines, au roi que nous avons fait, je ne vous connais pas. Vous qui mêlez le nom de Napoléon à des entreprises démagogiques, à ce double titre, je ne vous connais pas. »

Notre pays n'oubliera point, il faut espérer, que lorsque la nouvelle de la catastrophe de Lyon arriva, tandis qu'on ignorait quelles destinées terribles elle ne tenait pas renfermées dans ses flancs, tandis qu'on pouvait croire par cet exemple que l'heure des grandes subversions avait sonné pour la France, l'opposition occupa trois heures la tribune d'une question d'étiquette, comme auraient fait, ou plutôt comme n'auraient pas fait des rois. M. Laffitte se signala dans cette lutte de l'opposition, dans cet effort pour substituer on ne sait quelle querelle avec le président à l'intérêt immense qui pressait tous les cœurs. On eût dit qu'il

(1) Attaque à l'hôtel de l'ambassadeur de Russie.

(2) M. de Lafayette.

fallait, à tout prix, retarder une solution favorable au prompt rétablissement des lois, de même que, les lois rétablies, il a fallu contester à la brave armée qui avait combattu avec un rare courage pour la propriété, pour l'ordre, pour tous les intérêts chers aux nations civilisées, quelques rares distinctions, faible prix d'un sang si bien donné ; il a fallu en même temps prodiguer aux rebelles, aux meurtriers, pour bien dire, les excuses, les louanges peut-être, tant il est vrai qu'on ne peut pactiser avec une seule des doctrines du désordre sans les subir toutes comme un impitoyable joug!

Et nous sommes condamnés à le remarquer : dans tous les actes que nous signalons, paroles ou silences, tout est commun entre la gauche et l'extrême gauche. La parole des orateurs dynastiques, les grandes figures de M. de Lafayette et de M. Dupont (de l'Eure), tout cela appartient invariablement à une même cause. Entre ceux qui ont fait la monarchie de 1830 et ceux qui ne l'ont pas voulue, il y a une alliance indissoluble pour la miner, l'abaisser, la niveler, au risque de la renverser et de renverser l'ordre social avec elle.

C'est qu'on subit la rude loi d'une nécessaire alliance avec les révolutionnaires de tous les degrés; on a besoin de conserver la clientèle de tous les démagogues, pour ne pas rester seuls en présence de toute cette société qu'on blesse et

qu'on offense. Puis ensuite on prétendra, comme M. de Lafayette, comme M. Mauguin, comme tous enfin, n'être pas confondus avec les hommes et les actes qui répugnent à la conscience publique ! Non, non. Il serait trop commode à ce compte d'être chef de parti. On doit savoir qu'on répondra, devant ses contemporains et devant l'histoire, des alliés même dont on rougit. La solidarité des louanges, la solidarité des ovations entraînent toutes les autres.

Il faudrait une bonne fois opter ; il faudrait une bonne fois répudier toutes les complicités de doctrine ou d'éloge, et s'abstenir des déclamations arides, des accusations calomnieuses, des professions de foi subversives, ou bien imiter le marquis de Saint-Huruge, qui unissait la logique au courage : il se montrait à la tête des bandes qui se oulevaient pour donner gain de cause à ses maximes.

CHAPITRE VIII.

—

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU PARTI — LA GUERRE.

En commençant cet ouvrage, on a dit qu'il suffit de regarder à la constitution morale de l'univers, pour reconnaître qu'un des principes essentiels de l'ordre social est le respect de la vie des hommes ; un autre, le respect des conventions substituées à la force; un autre, le respect, l'amour, la propagation de la paix. Il est facile aussi de reconnaître qu'il n'y a de liberté que par ces principes tutélaires, et que leur affermissement constitue le progrès de la civilisation et fait sa gloire.

Moralité à part, si on examine la situation de la France de 1830 vis-à-vis l'Europe, on comprendra qu'il nous faut, avant tout, éviter toute guerre universelle; qu'il nous faut, avant tout, nous assurer des alliances. L'amitié, la coopération d'une des quatre grandes puissances au moins, continentale ou maritime, nous est nécessaire : d'abord,

pour n'en avoir que trois à la fois sur les bras; ensuite, pour avoir l'espérance de n'être en échec que sur les deux tiers ou les trois quarts de nos frontières, point sur tous nos confins et sur toutes les mers; enfin, pour avoir une chance de détacher une portion des États secondaires de l'alliance offensive et défensive des grands empires. Nous ne pouvons nous engager dans aucune aventure où nous courrions le hasard de rester seuls aux prises avec tout le monde. Le simple bon sens fait voir que c'est une question de vie et de mort.

Et il y a quelque chose que nous devons redouter plus encore que la guerre universelle : ce sont les guerres injustes. Celles-ci soulèveraient également les peuples et les rois. Il faut songer que nous pourrions bien être mal famés en Europe. Nos armées y ont paru deux fois : la première, elles y apportaient la liberté; on sait quelle liberté spoliatrice et sanguinaire. La seconde, elles apportaient des comtes, des ducs, des princes, des rois; et plusieurs de ces rois, de ces princes, de ces ducs, de ces comtes étaient les mêmes démocrates qui avaient pressuré naguère au nom de la république, les pays conquis et qui les pressuraient alors au nom de *S. M. Très-Chrétienne*, *l'empereur et roi*. Il n'y aurait pas de miracles quand à tous les cris de guerre de nos prédicateurs de liberté et d'égalité, chaque village d'outre-Rhin se demanderait auquel d'entre eux il va écheoir en fief,

pour arrondir de nouveaux duchés civils ou militaires, taillables et corvéables à merci et miséricorde. Le premier intérêt est donc de bien établir, dans l'opinion des peuples, que ni l'esprit de l'empire, ni l'esprit de la démagogie ne revivent au milieu de nous. Et c'est pourquoi vous ne devez embrasser que des causes justes aux yeux du monde, justes, non pas selon l'esprit de parti, mais selon la raison éternelle, selon le consentement des nations.

C'est pourquoi encore nous devons, si nous voulons être grands et forts, avouer des principes de gouvernement devant lesquels la société européenne ne recule pas épouvantée. On a dit plus haut que, pour prendre un rôle actif dans les affaires du monde, il nous faut des alliés; ajoutons quelque chose de plus, c'est que telle puissance qui ne s'effrayerait pas de notre agrandissement, s'effrayera à bon droit de nos doctrines.

Or, il y a dans le monde un parti qui a voulu la guerre, et par qui la question de la guerre a été posée comme jamais elle ne le fut parmi les hommes. Il l'a voulue sans souci des traités, sans ménagement de la vie des peuples, sans motif enfin et sans excuse; il l'a voulue à la manière des barbares, parce que c'est du bruit, du sang, des conquêtes, du butin; il l'a voulue à tout propos et à tous risques; il l'a voulue à tout prix; il la voulait par besoin de remettre en vigueur le droit

du glaive, par habitude de souhaiter la force partout et toujours pour arbitre des choses de ce monde, au péril d'apprendre, comme il est arrivé cent fois, que cette puissance terrible prononce surtout contre ceux qui l'invoquèrent, et peut même prononcer contre la patrie.

Et ce qui caractérise bien le temps où nous sommes, c'est que les hommes d'État sensés, les orateurs gens de bien, qui ont repoussé ce système, l'ont condamné comme impolitique, comme dangereux, comme funeste; mais comme immoral et sauvage, personne ne l'a fait.

Charles-Gustave, à son avènement, voulut porter la guerre quelque part, n'importe où. La Pologne était faible : il lui destina ses coups, et dénonça les hostilités à Jean-Casimir, parce que ce prince, en lui écrivant *Serenissimo Domino*, n'avait mis sur l'adresse le dernier de ces mots qu'une seule fois au lieu des deux que la civilité exigeait dès-lors. Plus tard, le czar Alexis, trouvant bon d'entamer de son côté la république des Jagellons, s'autorisa d'un grief aussi puissant : on n'avait accompagné ses titres que de deux *etc.*, au lieu de trois qui étaient prescrits par les traités. C'étaient du moins des prétextes.

Nous, c'était sans prétexte qu'il fallait la guerre. Il la fallait, disaient quelques-uns, parce qu'une dynastie nouvelle ne peut s'affermir que par des victoires! La tribune d'un pays civilisé a

entendu ces maximes! Il la fallait, c'est-à-dire mettre le monde en feu, simplement pour rehausser la royauté de juillet; le sang des hommes n'était considéré là que comme le saint chrême de Reims. Voilà des sujets bien jaloux de la grandeur de leur roi! Demandez-leur le maintien de la pairie, dans l'intérêt de la royauté; demandez-leur pour le trône des respects, des ménagements, des pompes, de la dignité extérieure et morale, ils n'entendront pas; mais ils vous offrent, pour parer les fêtes de son inauguration, l'embrasement de l'univers.

Battus sur la gloire de S. M. Louis-Philippe, ils se rejettent sur la gloire de la France. La France se doit à elle-même de venger l'injure de Waterloo, que Cadix et le Trocadéro emportés, la Grèce affranchie, Alger conquis, Lisbonne bombardée, la Belgique devenant tête de pont de la France, n'ont pas assez lavée. La France est tenue de ressaisir ses frontières naturelles, de regagner toutes les places, et, par conséquent, toutes les batailles qu'elle a perdues. Au dehors, il s'agit donc de reprendre les choses, à la perte du Kremlin, pour refaire l'Europe; comme au dedans, à la prise de la Bastille, pour refaire la France. Cette France qui, après ses quarante ans de sacrifices et de combats, se croyait arrivée aux jours du repos, comme l'artisan qui a fini sa journée, cette malheureuse France apprenait qu'elle avait à recommen-

cer tout entière sa tâche des quarante années. M. Odilon-Barrot la lui résumait d'une façon terrible dans ce programme où le passé tout entier revit : *Le dernier écu et le dernier homme !!!*

Si vous objectiez les traités existants, on opposait ce principe sauvage : que les traités sont annulés du fait de notre révolution ; le canon de juillet, disait-on, les avait réduits en poussière ! Nous disons que c'est là un principe sauvage ; car faire dépendre les pactes extérieurs des événements domestiques, subordonner les rapports qui unissent les nations à leurs révolutions intestines, c'est anéantir la foi jurée et renverser le droit des gens jusqu'aux fondements.

Si, aux raisons de droit qu'on n'eût pas entendues, vous vouliez substituer les raisons de prudence, si vous objectiez que l'Europe entière est intervenue dans les actes des congrès de Vienne et de Paris, qu'elle est tout entière intéressée à leur maintien, que les méconnaître et rentrer à main armée dans nos conquêtes c'était nous mettre sur les bras l'univers, il fallait voir l'indignation qu'un doute s'élevât sur le courage et la fortune de la France ! et, si vous persistiez, on vous répondait simplement qu'il n'y avait qu'à soulever partout les peuples contre les rois, c'est-à-dire qu'à intervenir dans toutes les constitutions existantes, qu'à prendre l'initiative du renversement universel des lois, qu'à détruire et renouveler

l'ordre politique d'un bout de la terre à l'autre. Cette tâche paraissait à la faction également légitime et facile : il ne s'agissait que de vraincre tous les rois et de révolutionner tous les peuples.

Et ici le choix ne nous était pas laissé; car on avait encore une autre maxime, anti-sociale comme tout le reste, savoir que les États fondés sur des principes différents sont condamnés de toute éternité à s'entre-détruire; qu'appuyée à des pavés pour tous principes, la France de 1830 était incompatible avec les puissances qui en reconnaissent d'autres; qu'il fallait donc, de toute nécessité, que l'Europe nous écrasât ou pérît sous nos coups! Ceci encore était, s'il en fût, une guerre de barbares. Il n'y avait là pour personne ni paix, ni trève, ni retraite, puisque les armes ne pouvaient être posées que quand un seul principe resterait debout sous le soleil.

C'était une guerre immorale : elle se basait sur la doctrine que l'humanité doit marcher tout entière dans les mêmes routes et du même pas, alignée et docile comme un régiment en bataille.

C'était une guerre oppressive, la plus oppressive qui ait été rêvée sur la terre : les Gengiskan du libéralisme prétendaient imposer à toutes les nations l'égale et inexorable tyrannie de leur liberté démocratique.

Enfin, c'était la guerre universelle. Ils mettaient même une sorte d'application à n'excepter

nul empire de la proscription. Le grand peuple qui nous a donné le modèle de nos révolutions, mais que les révolutionnaires avaient jusqu'à ce jour de bonnes raisons de haïr, n'était pas épargné; il était clair même, à l'amas des invectives, qu'on se sentait plus antipathique à l'Angleterre qu'au gouvernement russe. On semblait ainsi avoir peur de compter dans le monde un seul allié!

Cependant, il serait bon de voir les réalités, quand on joue un jeu si grand, quand il s'agit de mettre sur une carte la patrie. Les hommes de guerre, les hommes d'État de la faction oubliaient que nul peuple au monde ne peut seul l'emporter sur tous; que la France, quand elle avait vaincu le monde, possédait une ceinture de puissances auxiliaires et vassales; qu'à mesure qu'elle perdit de ses alliés, elle perdit de sa grandeur; que, restée seule, après la journée de Hanau, elle fut écrasée; que, lorsqu'aux Cent-Jours l'empire se vit sans appui, face à face avec l'Europe, bien que la grande armée fut encore vivante, et que le nom, le génie, la fortune de Napoléon fussent là encore, l'empire s'écroula.

Il est vrai que le parti connaît quelque chose de mieux que les armées impériales pour combattre, quelque chose de mieux que Napoléon pour commander. Le parti possède, dans l'arsenal de ses réminiscences et de ses théories, un levier plus

puissant que ce génie qui ébranla la terre : c'est un gouvernement révolutionnaire.

Tous les orateurs du parti nous ont dit, cent fois, qu'en cas de guerre, une Convention et son *énergie* terrible (on sait de qui est le mot) pouvaient seules sauver la patrie. Or, qu'est-ce qu'une Convention ?

Ici se présente une erreur fort grave, fort accréditée, qu'il importe de combattre. C'est un axiome général, qu'un gouvernement révolutionnaire a une vertu particulière pour assurer la victoire ; le parti y a une foi si aveugle, que c'est sur ce talisman terrible qu'il se fonde pour mettre au défi l'univers.

On est abusé par des souvenirs inexacts de la Convention ; M. Manguin et consorts oublient qu'elle trouva sa cause gagnée déjà dans les champs de Valmy et de Jemmapes, qu'alors la guerre civile n'avait pas encore mis l'Ouest en feu, et que, dans ce temps, la coalition se sentait épuisée lorsque cent mille hommes avaient combattu. Le Comité de salut public, avec ses quatorze armées, n'eut jamais en face plus de trois cent mille combattants. Aujourd'hui, ce sont d'autres masses qui entrent en ligne ; les puissances ont une autre expérience de la guerre ; d'autres chefs les dirigent. La France a deux raisons pour les apprécier dignement : c'est qu'elle les a vaincus et qu'elle les a formés.

La guerre, telle que nous la présenteraient les coalitions perfectionnées de nos jours, exige de la prévoyance, de l'ensemble, de la suite. Elle veut la prudence dans le conseil non moins que l'enthousiasme sur la place publique, l'habileté dans les opérations autant que le dévoûment chez les soldats; par-dessus tout, de bonnes finances en même temps que de bonnes armées. On sait, par l'histoire, si un gouvernement révolutionnaire assure tous ces biens.

En présence de l'Europe armée, quel devrait être le vœu des bons citoyens? Apparemment, de n'avoir la guerre que sur les frontières. Serait-ce là le fruit heureux du régime révolutionnaire? Qui doute que le règne des factions n'enfantât des déchirements effroyables, et que le terrorisme ne provoquât des résistances sanglantes? Et c'est avec une France divisée ou asservie qu'on voudrait affronter cette Europe d'aujourd'hui sous laquelle Napoléon a succombé deux fois! Songez que Napoléon appelait la France *la grande nation*, parce qu'elle était compacte et unie, parce qu'il avait eu soin, pour assurer sa puissance et celle de l'empire, de convoquer dans ses conseils tous les talents, dans sa cour toutes les illustrations, dans ses camps tous les courages. Les Larochejacquelein lui paraissaient bons pour se faire écharper sous les aigles aux champs de la Moskowa. En un mot, dans ces jours de gloire immortelle, restés si chers

à tous les souvenirs, comme les temps héroïques de la France nouvelle, la grande famille combattit tout entière sous les mêmes drapeaux.

Comment au contraire un gouvernement révolutionnaire procède-t-il? Son système politique, c'est la terreur; son système financier, la banqueroute; son système militaire, la guerre à mort. L'extermination est partout, dans le sein du pays comme sur ses frontières; et si M. Odilon-Barrot a raison de prétendre qu'il y a pour de tels gouvernements un reflet de la pure gloire dont les armées se couvrent, ce reflet égaré n'éclaire que les échafauds sanglants où la dernière victime précède le dernier bourreau.

Ce qui est chose étrange, c'est que la conviction où on était que la guerre aurait besoin d'un tel régime ne servit pas du moins à une chose, à décourager de la guerre. Mais non! on l'appelait toujours à grands cris, et ce fut longtemps au point de laisser douter, par ce perpétuel mélange de vœux de guerre universelle et de présages de gouvernement révolutionnaire, lequel était le moyen, lequel était le but.

Encore, se contentait-on de conseiller cette politique au gouvernement, gardien juré de l'honneur et de l'indépendance de la patrie? Hélas! non! on prétendait la lui imposer bon gré mal gré! toutes les révolutions suscitées chez nos voisins semblaient venir au monde avec le parti pris

de jeter dans une conflagration universelle nos pouvoirs légaux qui s'y refusaient. On a vu, pendant six mois, le congrès Belge tenir en échec l'Europe, comme s'il avait reçu de quelqu'un ici l'assurance que c'était lui, et non pas nos Chambres, qui disposerait en définitive de nos trésors et de notre armée. C'était dans cette confiance qu'il dédaignait tous les conseils et bravait toutes les prières du gouvernement français, je veux dire du gouvernement patent; car l'Europe, à ce spectacle, ne pouvait manquer ou de croire la Belgique en délire, ou de supposer à la France deux chefs comme ceux des républiques de l'antiquité, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre : le premier s'appelant le roi Louis-Philippe; le second, le général Lafayette.

Le but donné, tous les moyens étaient bons pour l'atteindre. Les souverains insultés à la tribune; l'étranger traité avec cette jactance altière qui blesse gratuitement des peuples, jaloux comme nous de leur dignité nationale; les ministres signalés par les reproches de foi punique à la méfiance de tous les cabinets; nos ambassadeurs, et notamment l'un d'eux, dont le monde connaît et honore la loyauté (1), attaqués, dans l'opinion du monde, par des personnalités toujours renaissantes, au moment même d'un dévoûment plein

(1) M. le comte de Sainte-Aulaire.

de sacrifices à la cause du gouvernement de 1830, à celle de la France; un personnage (1), qui est une puissance en Europe, sapé, au risque d'en être affaibli, par les agressions grossières de la presse et de la tribune, tandis qu'il pacifie les couronnes et gagne dans le cabinet des batailles, ce n'étaient là que des misères. Mais que dire, si toutes les démarches, toutes les paroles des ministres, dépositaires officiels des intérêts de la patrie, étaient chaque jour ébruitées à la tribune? Que dire, si des notes diplomatiques, communiquées dans l'abandon d'une confiance intime par un ami à un ami, par un roi à un citoyen (2), devenaient, dans la bouche de ce citoyen qui sait le monde, un texte de discussions publiques et d'interpellations parlementaires? Que dire, si toutes les condescendances des ministres passés pour les insurrections voisines, condescendances fondées sur la peur de nos insurgents domestiques, étaient maintenant dénoncées au sein des Chambres, par qui, grand Dieu? de manière à tenir toutes les cours en alarme ou en hostilité? Sans doute, on ne voyait dans toutes ces manœuvres que des moyens de brouiller les cartes dans le monde entier; et, pour cette cause sainte, on passait par-dessus les dommages qu'en pourrait souffrir la patrie. Mais jamais sem-

(1) Le prince de Talleyrand.

(2) M. de Lafayette.

blable spectacle ne fut donné au milieu d'un peuple, et il est heureux que le titre de *patriotes*, décore ceux qui ont pu s'emporter à de tels actes : chez d'autres hommes, ce serait haute-trahison.

Et quand toutes ces tentatives ont échoué devant l'irrévocable résolution de toutes les couronnes de ne point remettre à l'arbitrage du glaive les destins des nations, on ne peut se résoudre à laisser en paix le gouvernement que l'on fonda. Ce gouvernement, rebelle à toutes les provocations, il faut l'aiguillonner par le fer et le feu, comme on fait en Espagne à l'égard de ces taureaux, qui, mesurant l'arène, mais calmes et n'ayant pas un motif pour combattre, ne sachant pas qu'ils doivent le plaisir du sang à la galerie qui les contemple, se refusent à engager une lutte inutile et fatale. C'est ainsi que dix orateurs et dix journaux se sont mis à proclamer chaque jour devant la France *la honte* de son gouvernement, et devant l'Europe *la honte* de la France. Preux citoyens ! la honte de votre patrie, parce qu'elle respecte la foi jurée, parce qu'elle refuse de saper et de trahir les gouvernements dont, au jour de la révolution, elle a souhaité l'amitié ; parce qu'elle ne se croit point le droit de livrer les populations à l'incendie et au carnage pour une fantaisie de parti ; parce qu'elle voit dans la guerre un fléau anti-social, qu'elle le redoute pour la civilisation et pour la liberté, qu'elle croit ne pouvoir

mieux servir la cause du régime constitutionnel que de le montrer loyal, ami de l'ordre, ami de la paix, plein de respect pour tous les droits! La honte de votre patrie, parce qu'elle fait respecter aux couronnes sa révolution, celle de la Belgique, celle de la Saxe et de la Hesse peut-être; parce qu'elle arrache à la maison d'Orange les clés de nos frontières; à la coalition, les places élevées par elle pour tenir ouvertes les avenues de Paris; à des souverains irrités, leurs sujets condamnés par les lois de tous les pays et de tous les temps; au Saint-Siége, des innovations qui seraient le principe d'une révolution féconde pour l'Italie! Où en serions-nous si l'Europe avait pu croire que, par un miracle, le caractère et la politique de la France étaient changés, qu'elle avait le cou tendu à tous les outrages? Mais non! Le maréchal Soult l'a vengée de ces colères en les appelant de leur nom, en s'écriant: « Général Lamarque, vous avez dit un blasphème! »

Relevons la tête, ô concitoyens! Nous pouvons être fiers encore de nous-mêmes. Si depuis quarante ans bien des crimes domestiques ont chargé nos annales, il ne s'est pas vu du moins que nos gouvernements aient été indignes de nous devant l'étranger. L'horrible Convention glorifia ses crimes par son courage contre les assauts ennemis; l'imbécile Directoire couvrit sa faiblesse à l'ombre des Jourdan, des Masséna, des Moreau, des Bona-

parte. Vint l'empire. Nous avons repoussé de la restauration, qui n'est plus, le même outrage. Nous le repoussons du gouvernement de 1830, devant lequel la France ne plierait déjà plus s'il n'avait montré à l'Europe un front digne d'elle. La vérité est qu'il a remporté des victoires dans toutes les cours; et s'il a maintenu, en les amendant chaque jour, ces traités de 1815, tristes fruits du système belligérant qu'on invoque, c'est que l'honneur n'exigeait pas qu'après dix-sept ans, après des victoires, après une révolution, la France courût à ses armes pour donner à l'Europe un autre droit public, et se donner à elle-même d'autres frontières. La honte serait aujourd'hui à trahir la foi jurée, à bouleverser les nations par ambition ou par gloriole, à précipiter de gaîté de cœur la patrie dans les calamités de la défaite, ou même dans celles de la victoire, à mériter que l'opinion du genre humain flétrît les triomphes du nom de brigandages, ou les revers du nom de châtiments. De ces deux chances, malheur à qui est près d'accepter la première! malheur à qui appelle la seconde!

Si véritablement on veut de la gloire pour la révolution de 1830, qu'on lui donne la plus belle, celle de plaider la cause de la liberté par ses exemples auprès des peuples et auprès des rois. Qu'on ne la fasse intervenir dans les affaires européennes que pour ce qui est à la fois possible et

juste. Alors le respect dû à sa puissance se fortifiera du respect concilié à sa sagesse.

Si on veut pour la révolution des conquêtes, il en est de sérieuses, de vastes, d'importantes à faire. On peut sans effusion de sang lui donner des sujets de plus, sans perturbation ruineuse rendre des Français à la France. Qu'on rappelle au giron de la grande famille, en les ralliant au nouveau pouvoir et aux institutions nouvelles, toutes les classes aliénées par les fautes de la révolution, et séparées de la patrie, dans son sein même, par de croissants abîmes! Si on veut bien tenir compte du nombre, et plus encore de l'influence, des lumières, des richesses, on verra qu'il y a là l'équivalent d'une belle province à recouvrer; on ose promettre à ceux de nos éloquents généraux qui sauront faire ce présent à la patrie, qu'elle leur en saura gré comme de la plus utile et de la plus glorieuse de leurs victoires.

Si toute la préoccupation se fixe sur la grandeur extérieure du pays, on ne craint pas d'avancer que le côté gauche, avec tous ses grands hommes de guerre, ne fera jamais autant pour la France qu'il fait depuis longtemps contre la France avec ses grands orateurs. Ce que deux ou trois d'entre eux lui ont coûté équivaut assurément à plus d'une bataille perdue. Nous en appelons à nos adversaires eux-mêmes : une causerie vraie ou fausse du maréchal Diébitch leur parut un motif suffisant

de déclaration de guerre contre la Russie! Quel effet pensent-ils que produisent leurs conversations de tribune, bien authentiques, bien retentissantes, bien ennemies, sur les cabinets attentifs et sur les princes qui les écoutent? Croient-ils qu'il y ait ensuite plus de confiance dans les rapports, plus d'indulgence pour les révolutions nos protégées, plus de chances de diviser les hauts alliés, plus d'ouverture à souffrir notre agrandissement, plus d'éléments d'autorité pour le roi des Français entre toutes les têtes couronnées? On ne le pense pas; et rien de plus simple : car ce n'est point ce qu'on a voulu.

Pour ne parler que de la France, quels résultats ont produit parmi nous ces hostilités effrénées de la tribune? Elles nous ont placés dans la situation la plus mauvaise où nation puisse être. On ne traite bien, soit de la paix, soit de la guerre, que lorsqu'on ne craint pas la guerre. Hé bien, le gouvernement et la France ont eu peur de la guerre, en ont eu peur forcément; car tous deux se sont vus en présence d'un péril plus imminent que l'étranger; tous deux ont senti dans leur propre sein un ennemi qu'il fallait avant tout combattre; tous deux ont vu que la guerre ne pouvait être désirée avec tant de passion et de témérité sans un intérêt puissant; tous deux ont reconnu que ce n'était point le Rhin qu'on voulait ressaisir, que c'était la France même qui devait être la première conquise.

Il y a eu ainsi une diversion fatale. Et le miracle est tout ce qui a été fait de bien dans la situation la plus difficile qui fût jamais. Mais tout le mal qui a été fait, et tout le bien qui ne l'a pas été, sont la faute, sont le crime de l'opinion révolutionnaire.

Une tâche resterait à remplir, celle de rechercher le mobile de ce goût pour une loterie terrible où nous pouvions gagner la liberté de Modène ou de Bologne, et perdre la liberté, l'honneur, l'indépendance de la France. M. de Lafayette nous l'a évitée. Il a répété deux fois : « Nous voulons l'alliance des peuples, moins l'aristocratie bien entendu ! » Un grand orateur a commenté cette grave parole en déclarant que tout État dont le principe est aristocratique nous était nécessairement ennemi. On le voit : il ne s'agissait de rien autre chose que d'un 29 juillet européen. C'était plus que les rois qu'on voulait détruire ; c'était, non pas la Charte de 1830, mais le programme de l'Hôtel-de-Ville qu'on prétendait étendre ou plutôt imposer au genre humain.

Moins l'aristocratie ! Mais ne savez-vous pas quelle est la constitution sociale de l'Europe entière, quelles sont les mœurs et les traditions de tous ses peuples, quelle est la classe qui appelle la liberté en Espagne et en Italie ; quels rêves de moyen-âge caresse la jeunesse allemande ; quels préjugés hiérarchiques nourrit la multitude sur

presque toute la face du continent! Moins l'aristocratie, grand Dieu! Mais cette Pologne pour qui vous avez, dites-vous, tant d'entrailles, oubliez-vous qui marchait à sa tête naguère, qui a su si bien y combattre et y mourir pour la patrie? Ne savez-vous pas que, pour exproprier cette belliqueuse noblesse, il faudrait la détruire, ou plutôt détruire la Pologne même? Auriez-vous voulu lancer à cette malheureuse Pologne, comme gage de votre sympathie, un fléau exterminateur de plus?

Et vous comptez sur l'alliance des peuples! Voyez ce qui se passe dans le monde. L'Espagne, qui faisait une révolution en 1820, qui la faisait seule, qui la faisait quand il n'y avait pas de ce côté des Pyrénées une révolution qui lui tendît la main, l'Espagne vous voit à l'œuvre, et elle préfère le sceptre de Ferdinand VII au vôtre. L'Allemagne rétrograde dans la carrière des institutions libres. L'Angleterre se désintéresse ou s'épouvante de la réforme. Tous les peuples savent ce que vous ne savez pas vous-mêmes, c'est que vous les conviez à l'orgie sanglante de la terreur. C'est qu'au fond de votre système, il y a, bon gré mal gré, une jacquerie pour tout l'univers.

CHAPITRE IX.

—

TYRANNIE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Le caractère du parti révolutionnaire est la tyrannie, tyrannie dans le fond, tyrannie dans la forme.

Ce parti a une théorie bonne ou mauvaise, n'importe! il entend l'appliquer à l'instant même, sans souci des intérêts, des préjugés, des mœurs contraires, sans transaction avec les vieilles mœurs, avec les opinions opposées, avec les intérêts dissidents; c'est la tyrannie.

Les résistances nées ou à naître, comment entend-il qu'on les surmonte? par la conciliation des esprits, par la mansuétude, par le temps? il s'en indigne. Pour exercer le pouvoir comme pour le conquérir, il ne comprend que la force. Après avoir demandé qu'on lui donnât dans la Vendée des exécutions éclatantes, il rêve les lois d'exception; toujours la tyrannie.

La tyrannie croit se légitimer, à la vérité, en s'autorisant du droit, de l'intérêt et du nom du peuple. Mais *ce peuple*, quel est-il?

On n'y comprend pas les trente mille électeurs qui se sont abstenus des colléges électoraux pour ne pas prêter serment, ni leurs familles.

On n'y comprend pas les quarante mille membres de la milice des autels, ni leurs familles.

On n'y comprend pas la foule des généraux, des fonctionnaires de la restauration frappés de disgrâces volontaires ou forcées, ni leurs familles.

On n'y comprend pas les paysans des dix départements de l'Ouest, si nombreux apparemment qu'on ne croit pas pouvoir les vaincre avec les seules armes de la loi.

On n'y comprend pas les cultivateurs, les marchands, les propriétaires de tout ordre des provinces de l'Est et du Midi, qui pensent comme ceux de l'Ouest.

Tous ceux-là sont ennemis de la révolution de juillet.

Voyons parmi ceux qui ont fait ou accepté loyalement la révolution. Le parti ne compte pas les cent mille électeurs qui ont élu la majorité de la Chambre actuelle, ni leurs familles.

Il ne compte pas la masse des cent mille fonctionnaires de divers degrés menacés de destitution, comme coupables de détenir des places que des intrigants subalternes envient, ni leurs familles.

Il ne compte pas les quatre cent mille ci-

toyens enrôlés sous les drapeaux et engagés à la cause de l'ordre par la religion du serment militaire.

Il ne compte pas la masse des paysans de France attachés au culte de leurs pères et inquiets qu'on l'outrage, sans acception de foi politique, gens qui suivent les processions, portent un suaire et plient le genou devant la Vierge et son Christ.

Il ne compte pas les manufacturiers, les négociants dont les affaires sont en souffrance, qui imputent leurs maux à la soif de la guerre et à l'audace de l'émeute, ni la foule de leurs correspondants, associés, contre-maîtres, ouvriers et leurs familles.

Il ne compte pas l'immense majorité de la garde nationale qui salue de malédictions les gardes-du-corps du parti, les fiers-à-bras de l'émeute, partout où elle les rencontre; et les gardes nationales, avec femmes et enfants, font, d'un lot, plus de quinze millions d'âmes.

On voit ce qu'est le peuple souverain. Le dénombrement fait, que reste-t-il? Les gens du suffrage universel auraient-ils le suffrage universel pour eux? Les apôtres du nombre auraient-ils avec eux la majorité? Sans la terreur, non assurément.

Quelle est donc leur armée? D'où leur vient l'audace de recourir sans cesse à la force, en la légitimant du nom et de l'autorité du peuple?

D'un fait et d'un équivoque.

Le fait, c'est qu'ils ont généralement pour eux la multitude des villes, milice facile à assembler, naturellement compacte, encore barbare selon M. Odilon-Barrot. Ce sont les strélitz du parti.

Quand cette orageuse milice se montre, elle impose ; quand elle veut, sa volonté est loi; car elle est révolution, et la France courbe la tête.

L'équivoque est que ce peuple soit le peuple. Il n'est du peuple français que la partie la plus mobile, la plus passionnée, la plus terrible, la plus grossière : avant les miracles de ces derniers mois, on aurait ajouté : la plus corrompue.

C'est sur cet équivoque que se fonde l'autorité du parti; son droit est un jeu de mots. Il parle au nom du peuple. On n'a qu'à lui demander lequel?

Si l'on compte encore pour quelque chose, nous ne disons pas les illustrations, les rangs, les services, les talents, mais seulement les richesses et les lumières, la portion la plus considérable et la plus nombreuse du peuple est tout entière en dehors du parti et contraire à ses maximes.

Plus vous êtes enfoncé avant dans la faction, plus vous laissez derrière vous d'intérêts et de sentiments froissés, et dès lors plus s'agrandit la France dissidente : plus est manifeste la tyrannie.

Ainsi, ce qu'on encense et ce qu'on prétend couronner, c'est le peuple, moins la tête pour

tous; pour beaucoup, moins la tête, le cœur, les bras; pour quelques-uns, moins le torse tout entier. L'utopie que Néron convoitait, les plus modérés la réalisent.

Une prmière fois ce système a été appliqué à la France. On appela peuple ce qui n'était pas le peuple, liberté ce qui n'était pas la liberté, et on tint les échafauds en permanence pour la plus grande gloire de ce faux peuple et de cette liberté mensongère. Ceci, nos adversaires mêmes ne le nieront point. Ils sont bien obligés de convenir qu'il y avait alors mensonge et tyrannie, une tyrannie abominable, puisqu'elle prétendait cimenter un mensonge par le sang. Ils y sont obligés, car ils accordent tous en ce moment que la France ne veut pas la république et ne la voulut jamais. Ils le reconnaissent si bien que, maîtres de la patrie à ce qu'ils prétendent, ils lui ont donné un roi. Et cependant *la république ou la mort* était le programme de la révolution du 10 août! la réalité était la république et la mort.

Après quarante ans, le même système se renouvelle, avec l'unique différence que les chefs veulent, disent-ils, asseoir sur la pique populaire une couronne. La preuve que cette fois, comme alors, ils se sentent délaissés du peuple véritable, qu'ils se jugent en opposition avec les intérêts de ce qui a des intérêts, avec les pensées de ce qui a des pensées, c'est que, comme leurs devanciers, ils ne

se fient pas au temps, à la discussion paisible, à la raison publique, pour le succès de leurs doctrines. Comme alors, ils veulent l'emploi de la force; la force sous toutes ses formes, émeute, dictature, lois d'exception. Le talent s'éloigne d'eux comme les richesses; les nouvelles gloires comme les anciennes. La Bourse les condamne comme l'élection. Ce sont des indices assurés, des votes positifs. N'importe! il leur faut la victoire de leur mensonge. On le répète, c'est la tyrannie.

CHAPITRE X.

—

PREUVE DE TOUT CE QUI PRÉCÈDE. — PAMPHLET CABET.

Nous avons de tristes bonnes fortunes. Depuis que nous écrivons le tableau des mauvaises prétentions et des mauvaises doctrines du parti révolutionnaire, voilà qu'un des nouveaux législateurs semble s'attacher à justifier une à une, par un curieux écrit, toutes nos accusations. Il n'y a qu'une chose que nous n'eussions pas prévue : c'est que le parti ressusciterait jusqu'aux formes de langage des beaux jours de la révolution. L'honorable M. Cabet y prélude; à la manière dont il dit : Casimir Périer, Wellington, Martignac, on voit bien que, si c'étaient des patriotes, il les tutoierait.

Mais nous avons dit que le parti révolutionnaire, s'il assujettissait jamais la France, parcourrait la même carrière qu'il y a quarante ans ; et voici qu'un homme grave, s'il en fut, un magistrat, un ex-procureur-général, celui qui gouvernait le mi-

nistère de la justice sous M. Dupont (de l'Eure), celui qui a enfanté la magistrature de juillet, déclare coupables de complot ourdi avec l'étranger pour amener une invasion, un démembrement, ou une restauration :

1° Les aristocrates ; car le parti, qui assure que nous n'avons plus d'aristocratie depuis 1789, sait très-bien découvrir des aristocrates pour les proscrire comme en 1793 ;

2° Les doctrinaires, autrement dit, le centre gauche ;

3° La camarilla, désignation qui comprend le Palais-Royal, maintenant les Tuileries ;

4° Enfin, les ministres, les ambassadeurs, les fonctionnaires publics, et notamment Talleyrand, (*sic*) Périer, Sébastiani, tous les hommes d'Etat de la révolution, MM. Dupont (de l'Eure) et Lafayette exceptés. A côté des traîtres, il y a les suspects : ce sont les industriels, les marchands *et la garde nationale!* Encore l'honorable membre écrit-il :

« Le 26 juillet (1830), *le peuple* s'émeut. Si la » garde natonale avait existé, l'émeute serait » peut-être étouffée au profit de *l'ordre* et du » despotisme..... »

D'où il suit que le peuple et la garde nationale sont choses parfaitement distinctes. La garde nationale est, comme les Suisses, un corps en dehors du peuple.

Il s'ensuit aussi que la garde nationale est,

comme les Suisses, ennemie de la révolution de juillet et amie du despotisme. De quel parti est l'honorable M. Cabet?

Nous le prenons pour patriote, et nous cherchons comment il entend qu'on doive procéder envers les traîtres. Mais M. Cabet pense sur la peine de mort comme M. de Salverte. Tous deux sont d'avis que l'arrêt secourable de la Cour des pairs dans le procès des ministres aurait dû être *inscrit sur l'airain*. S'ils s'indignent du salut de quatre vaincus qui avaient cessé d'être dangereux, et par là d'être criminels, qu'espérer pour tous ces grands coupables qu'on déclare en état de conspiration permanente avec les successeurs actuels de Pitt et Cobourg? Quand l'honorable M. Cabet s'écrie en finissant : « Que chacun pense à sa famille, » à sa femme, à ses enfants, *à sa propre tête!* » l'avis paraît bon.

M. Cabet justifie toutes les émeutes l'une après l'autre. Toutes ont été les effets de l'irritation populaire, toutes ont été les marques de la juste colère du peuple. « Celle de décembre notam» ment, lors du procès des ministres, atteste un » entraînement irrésistible. Le bon sens du peu» ple lui a fait voir dans cette prétention hypo» crite d'humanité une attaque contre la révolu» tion de juillet et un gage donné à la légitimité. » Pouvait-il donc rester impassible? »

Ceci range M. de Lafayette parmi les doctri-

naires et les traîtres, heureusement pour la gloire de M. de Lafayette.

Mais avions-nous tort de croire et de dire que les émeutes faisaient partie intégrante du camp révolutionnaire ? Avions-nous tort davantage de penser que, si jamais un coup de main de bandits et d'émeutiers dans Paris livrait la France à la faction, cette politique trouverait et des ministres et des apologistes ? L'honorable député s'écrie déjà : « Si » la colère du peuple avait *tout brisé*, croit-on que » c'est le peuple que l'histoire eût condamné ? » Tout brisé ! ce mot se comprend. Le péril, en effet, sera toujours, constituée comme l'est la France, qu'un beau matin, à son réveil, elle trouve *tout brisé !*

Nous avons dit que le système révolutionnaire consiste à se jeter dans des excès qui provoquent, parmi les intérêts conservateurs, des résistances légitimes, et à dompter les résistances par des excès nouveaux, en appelant toujours le dissentiment, crime ; la vengeance, justice ; la terreur, représailles. L'honorable M. Cabet est du même avis.

Nous avons dit que le fond de la politique du parti est la force. M. Cabet raille très-joliment la légalité ; il demande si les lois, libérales ou non, doivent être également respectées ; et, le prétendre, dit-il, c'est l'absurdité, c'est *la servitude ! ! !*

Nous avons dit que la liberté du parti, c'est le

gouvernement révolutionnaire. M. Cabet raconte que le parti aurait voulu établir un gouvernement *dictatorial*, apparemment pour doter la France de plus de liberté. Voilà la France bien avertie de ce qu'on lui prépare. Elle sait quel est ce gouvernement souterrain, car on ne peut pas dire occulte, qui reste posé en face du gouvernement constitutionnel, dans l'attente d'une surprise heureuse, d'une bataille toujours préparée? L'honorable député nous avertit que la Charte est *essentiellement provisoire* : autrement il n'y verrait, comme M. de Cormenin, qu'une *usurpation flagrante des droits nationaux*.

Nous avons dit que tout est tyrannie dans le parti; qu'il veut réduire les classes, propriétaires et éclairées, à l'état d'ilotisme, déplacer la puissance publique, renverser l'édifice social, et asseoir la pyramide sur le faîte. Or voici qu'un membre des grands pouvoirs déclare que *nous ne serons tranquilles* que lorsque les rois, les aristocrates et les doctrinaires seront vaincus; il comprend expressément *les capitalistes en masse, les industriels, les marchands* dans sa proscription.

Nous avons dit qu'une des infirmités du parti est la nécessité d'offrir toujours un appât aux passions populaires, et l'honorable M. Cabet s'écrie : « La cause de la misère du peuple est dans la » conspiration des carlistes, qui *seuls* possèdent » presque tous les capitaux, qui les ont retirés de

» la circulation, qui ont fait d'*énormes emprunts* » *hypothécaires* pour *accaparer l'argent*, comme » ils accaparent *les armes* et *les grains*, qui ont » supprimé toutes leurs dépenses pour économi- » ser, et qui conservent leurs trésors, soit pour » ruiner leurs adversaires, soit *pour soudoyer* » leurs agents et *l'étranger*, soit pour les empor- » ter *en émigrant* de nouveau. » Et un loyal dé- puté ne veut pas que nous nous rappellions le temps où on disait au *peuple* que les riches étaient ses ennemis, les amis de l'étranger, qu'ils accapa- raient les armes, les grains, l'argent; qu'ils étaient coupables de la disette et de la guerre; le temps où la justice du *peuple* châtiait tous ces crimes : et ce député siége aux côtés de l'honorable M. Ca- bet!

Maintenant, on demandera ce que l'honorable député de la Côte-d'Or comprend dans ce grand mot de peuple dont on a si cruellement abusé de- puis quarante ans; ce qu'est ce peuple, auquel il immole, à l'exemple de ses devanciers, comme conspirateurs et traîtres, tout ce qui a les pro- priétés sous le nom d'aristocrates, les lumières sous le nom de doctrinaires, les capitaux sous le nom de carlistes, en un mot, les propriétaires, les industriels, les marchands, et, pour parler franchement, *la garde nationale en masse?* On ne peut pas bien le dire. Mais M. Cabet revient sur *le peuple* chargé, mitraillé, sabré dans les émeutes.

Ce sont donc d'abord les gens des émeutes. Il ajoute que le peuple dut être irrité qu'on hésitât à *condamner Polignac*, quand il est lui-même *si souvent* impitoyablement condamné (*le peuple!*) pour un morceau de pain que sa misère lui fait *dérober*..... Cette fois, il nous faut espérer que les électeurs de l'honorable M. Cabet sont rangés en masse en dehors du peuple.

Se récrierait-on, comme on l'a fait quand un ministre interpella l'honorable membre sur son *factum*, que l'ouvrage d'un seul n'est pas la pensée de tous ? Mais dix journaux de l'opposition ont célébré le *courageux* opuscule. Les hommes qui le désavouent voudraient-ils renoncer à l'encens de ces dix journaux ? Si la grande émeute qui faisait alors l'oraison funèbre de la Pologne, au lieu de se dissoudre devant la *conspiration* des citoyens et de l'armée, avait gouverné Paris trois jours comme en février (1), ceux de ses amis, qui le félicitent tout bas sur son courage, ne le féliciteraient-ils pas tout haut sur sa prochaine entrée au ministère ? Comment oublier que M. de Salverte est notoirement le ministre de l'instruction publique du parti, depuis qu'il a éloquemment brodé le fameux thème qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent jamais.

D'ailleurs, M. Cabet aurait lieu de s'étonner

(1) Février 1831.

de ces désaveux ; il pourrait démontrer, et nous sommes prêts à l'y aider, qu'il n'est pas une des phrases de son pamphlet que l'inflexible *Moniteur* n'ait déjà écrite dans ses colonnes, en retraçant les discussions des Chambres. Il n'est pas un de ses vœux, pas un de ses principes que les orateurs les plus considérables de l'opposition n'aient accrédités. Le parti est d'accord sur tous les points, hormis un : la nouvelle zone sociale qui sera investie désormais de la puissance. Tous veulent le peuple souverain à hauteur d'appui, et en conséquence à leur propre niveau. En appelant du nom de peuple à peu près exclusivement les gens de l'émeute et ceux de la police correctionnelle, l'honorable représentant de la Côte-d'Or est allé un peu plus loin que le reste de l'opposition parlementaire. Voilà tout : le débat est tout entier dans une question de limites. Ce n'est qu'une affaire de mur mitoyen.

Mais il faut le dire : c'est M. Cabet qui est dans le vrai. Quand on met les pouvoirs hors de leur base naturelle, le levier ne peut s'appuyer au penchant de l'abîme ; il va forcément chercher le fond.

CHAPITRE XI.

—

RÉSUMÉ.

Si le parti révolutionnaire eût triomphé, l'état où serait la France est facile à juger. L'Europe, cette Europe monarchique, si calme, si forte, et si unie, attaquée dans ses institutions et dans ses maximes, blessée dans les sentiments religieux et moraux des peuples comme dans les droits des couronnes, serait prête à peser de tout son poids sur nos frontières et sur nos rivages. En destinant aux frontières menacées les soldats qui combattent, les patriotes qui vocifèrent seraient restés à l'intérieur pour veiller sur le salut de la patrie; de nombreux échos des accents que nous avons redits désigneraient aux passions populaires, comme traîtres, accapareurs et complices de l'étranger, les propriétaires, les fabricants, les capitalistes. Ou ceux qui possèdent se laisseraient écraser, ou ils se défendraient. Dans le premier cas, partout la terre serait pressurée pour donner de l'or, et la nation pour donner du sang; dans le second, cette

malheureuse nation, suspendue sur un abîme et toujours près d'y rouler, se sentirait sans sécurité, sans stabilité, sans lendemain. Nous oublions de dire qu'il y aurait longtemps déjà que tous les chefs de l'opposition parlementaire, à l'exception peut-être de M. de Cormenin et de M. Cabet, auraient été brisés ou à tout le moins rejetés, premières victimes de toutes les calamités dont l'histoire les dirait les premiers coupables. Nous sommes loin de là, grâce à Dieu, parce que c'est le parti constitutionnel qui gouverne.

Mais la fausse liberté lutte contre la véritable, les maximes subversives contre les principes conservateurs, la société naturelle et légitime contre la démagogie, parce que le parti constitutionnel ne gouverne qu'appuyé à des bases révolutionnaires. Repoussée quand elle se montrait toute nue à la France, l'anarchie a trouvé asile dans les assemblées nationales. Plus elle était vaincue dans les rues, plus elle semblait présider, comme une fatalité invincible, à toutes les grandes réformes. Chassée des carrefours, elle entrait dans les lois. Les pouvoirs publics l'ont traitée comme l'Indien fait de son idole, qu'il flagelle pour venger ses maux passés, et devant laquelle il s'agenouille aussitôt, pour conjurer les maux à venir.

Voilà ce qu'il nous reste à constater; après quoi, chacun pourra répondre à cette question : que doit-il advenir?

LIVRE CINQUIÈME.

INFRACTIONS

AUX

VÉRITABLES PROMESSES DE JUILLET,

OU

LE DÉSORDRE PAR LES POUVOIRS ET PAR LES LOIS.

Les révolutions se font quelquefois par progrès insensible. On est tout étonné de voir les mœurs et les lois changées sans qu'on ait fait attention aux causes légères et sourdes qui ont mené là ; comme à Ambracie, où, après avoir pris des magistrats de mince fortune, on en reçut peu à peu qui n'avaient rien. Il n'y a point en effet, ou presque point de différence entre rien et peu.

Aristote, *Politique*, liv. V, chap. 3.

LIVRE CINQUIÈME.

INFRACTIONS

AUX

VÉRITABLES PROMESSES DE JUILLET,

OU

LE DÉSORDRE PAR LES POUVOIRS ET PAR LES LOIS.

CHAPITRE PREMIER.

QUE LES PROMESSES DE LIBERTÉ ONT ÉTÉ DÉPASSÉES.

> Supposons que le peuple nous donnât mission d'établir, au lieu de cette monarchie constitutionnelle, qui fait l'envie de l'univers, une forme démocratique de gouvernement, agirions-nous en amis de notre pays si nous accédions à ce vœu ?
>
> Fox, 25 mars 1771.

Le gouvernement de 1830 inscrivit sur ses bannières les deux plus grands noms que Dieu ait faits : l'ordre et la liberté. La question est de

savoir s'il sera en sa puissance de réaliser ce programme. Mais qu'il dût le tenter, ce point ne peut pas faire question. Il est bien établi que ce sont là les promesses de juillet; et il ne pouvait pas n'en être point ainsi : car, faite pour la liberté, la révolution de 1830, en voulant fonder un établissement royal, devait à l'ordre ses premiers soins et ses premières garanties; faite par une victoire populaire, elle devait au pouvoir tout son appui, afin de lui donner par les lois la force nécessaire qu'un trône ne peut trouver sur la base mouvante des barricades. Recherchons comment ces grandes promesses ont été tenues.

Parlons d'abord de la liberté. En constatant tout ce qu'on a fait ou cru faire pour elle, nous déclarons que nous acceptons comme bonnes et utiles, comme favorables en effet à la liberté véritable, quel que pût être au fond notre jugement personnel, toutes les innovations établies par la Charte revisée. Quand nous demandons que le parti victorieux se tienne au point d'arrêt que lui-même a posé, nous ne donnerons pas l'exemple d'infirmer les engagements pris. Dans la Charte, telle qu'elle a été transcrite à la hâte, M. de Cormenin dit *bâclée*, sur un pieu des barricades, nous respectons deux choses : l'acceptation de la France et notre serment.

Mais nous avions droit à notre tour d'exiger qu'elle fût fidèlement gardée; nous avons droit de

l'exiger, au nom de cette France qui l'accepta; et plus le nouveau texte du pacte fondamental a été prodigue de concessions aux ombrages, aux défiances, aux ambitions démocratiques, plus on a ainsi démantelé et affaibli les pouvoirs nouveaux qu'il fallait au contraire fortifier, et plus il importait d'assujettir toutes les lois nouvelles à l'esprit conservateur qui détermina le maintien de la forme de gouvernement monarchique. L'a-t-on fait? non; et il n'est que trop permis de craindre que la liberté véritable ne manque de garanties, par les efforts même qui ont été tentés pour agrandir son domaine.

Le droit national d'ôter et de conférer la couronne a été proclamé le principe de nos lois, par l'abolition du préambule de la Charte et la suppression de l'article 14, qui avait besoin d'une explication, et c'était tout.

En créant un roi, le droit national ne s'est condamné ni à l'abdication ni au repos. Ce droit illimité reste en permanence, confié à la garde de la cité armée. Le pacte fondamental est remis en dépôt, par une de ses dispositions expresses, aux gardes nationales du royaume; c'est l'article 14 du pays, mais positif, souverain, joignant la force au principe. La garde nationale peut toujours ainsi, constitutionnellement, laisser tomber à terre la constitution et le gouvernement, ou les renverser. Elle est le *summum jus*; le pouvoir souverain et suprême.

Le pouvoir royal, si fort abaissé par ces dispositions, a été en même temps affaibli. A tort ou à raison, nous ne l'examinons sur aucun des points, il a perdu la prérogative de proposer seul les lois; celle d'interdire l'entrée de la Chambre haute aux princes du sang, et d'enlever ainsi à l'opposition des chefs puissants et illustres; celle de donner un président à la Chambre des députés; celle de régler la présidence des colléges électoraux, et de consacrer de la sorte ses candidatures; celle d'appeler sans contrôle les députés à des fonctions publiques; celle d'introduire des troupes étrangères dans le royaume; celle de fixer l'étendue des cadres de l'armée; celle de disposer du grade des officiers en même temps que de leur emploi; enfin, la faculté de régir les colonies par des ordonnances, et d'administrer souverainement l'instruction publique. Encore la royauté s'est-elle vue bien moins désarmée, par l'effet de son origine et par la réduction de ses prérogatives, que par la diminution de ses moyens d'influence, par l'abaissement de tous les salaires, par la suppression de toutes les charges honorifiques, par l'abolition des dignités qui liaient encore au trône les citoyens considérables sortis de ses conseils, par le retranchement d'une garde royale qui enchaînait de plus près l'armée, par les restrictions imposées à la nomination des magistrats municipaux, qui sont les premiers instru-

ments, les ressorts les plus directs de l'autorité royale, plus que tout par la mise à néant de tous les prestiges, de toutes les consécrations, qui, créant l'autorité morale, constituent la véritable force des trônes.

La puissance parlementaire s'est fortifiée de tout ce que la puissance royale a perdu; elle s'est fortifiée en outre par l'attribution de l'initiative des lois à l'une et l'autre Chambre. La Chambre élective a surtout pris des développements immenses; car, des deux Assemblées, il en est une qui a été frappée seize mois de provisoire, celle-là même qui devait attacher à nos institutions le sceau de la durée; mutilée violemment par les exclusions de juillet (1), ainsi que par les nombreuses démissions, la Chambre des pairs a été, en outre, réduite à néant systématiquement par le pouvoir, qui n'a osé, sous aucun ministère, faire usage d'aucune des prérogatives du trône pour la compléter, la soutenir, la relever.

Le pouvoir électif s'est donc enrichi de l'appauvrissement du trône et de la pairie. Affranchi avec raison par la Charte nouvelle de la dépendance où la Charte royale tenait naguère la Chambre des députés pour le choix de son président et la formation de son bureau, le vote annuel de

(1) Exclusion prononcée par la Charte même des pairs nommés par Charles X. Parmi eux se trouvait le maréchal duc de Dalmatie.

l'armée lui a été donné comme celui des impôts; et la responsabilité ministérielle, vis-à-vis des représentants du pays, a cessé d'être une menace stérile : la loi à faire est écrite sur les créneaux du château de Ham. Peu s'en faut que cette Chambre, qui a en main toute la puissance publique, se prétende héritière du pouvoir constituant que la monarchie réclamait naguère, et qui l'a menée où nous savons. Ce qu'elle ne fait pas aujourd'hui, elle pourra toujours le faire demain.

En même temps, le pouvoir politique a été étendu à trois cent mille Français; d'un autre côté, les grands colléges ont été abolis; le cens d'éligibilité a été abaissé de moitié comme le cens d'élection; les fermiers se sont vus substitués aux grands propriétaires dans le privilége du double vote. Le pouvoir départemental sera dévolu à huit cent mille citoyens. Deux millions et plus ont été investis du pouvoir municipal. Par les gardes nationales, la force publique a été livrée à tous. Le peuple entier a des armes, et tandis que les gardes nationales devaient simplement, aux termes du pacte fondamental, *intervenir* dans le choix de leurs chefs, la loi leur a conféré le droit de nominations de leurs officiers et sous-officiers sans restriction.

La puissance populaire a trouvé un profit direct dans chacun de ces changements de l'ordre politique. Et ce n'est pas tout : la publicité de la

Chambre des pairs a subordonné ce grand corps au contrôle et à l'action de l'opinion publique; la nécessité de la réélection des députés promus à des fonctions publiques ajoute à la dépendance des commettants vis-à-vis de leurs mandataires; l'augmentation numérique de la Chambre la tient tout entière placée de plus près sous l'autorité et sous l'œil des localités. Enfin, affranchie du long interdit que prononçait sur elle la Charte royale, la jeunesse française a été mise en possession de tous les droits politiques; les générations nouvelles ont pris place parmi les législateurs de la patrie.

Toutes les libertés ont reçu la même extension que tous les pouvoirs populaires. La liberté de conscience a renversé l'ombre de suprématie que le titre de religion de l'État donnait au culte qui est celui de l'immense majorité des Français; un salaire public a été attribué aux prêtres juifs, simplement pour bien marquer l'égalité des croyances devant la loi. La liberté d'enseignement a été décrétée. La liberté personnelle a reçu des garanties multipliées et nouvelles par l'extension de la juridiction du jury à tous les crimes ou délits politiques, et par les définitions plus précises qui ont été portées de ces délits et de ces crimes. Le pacte fondamental a proscrit le retour de toute juridiction exceptionnelle, de tout tribunal extraordinaire. L'armée a participé au bénéfice des franchises

civiques; un jugement seul peut ravir au militaire son état et ses honneurs. La garantie de la publicité a été appliquée à la juridiction administrative. La Charte a rendu impossible aux législateurs à venir le rétablissement de la censure. La loi a répudié, au contraire, la plupart des cautions qu'elle avait exigées jusqu'alors de l'imprimeur, du journaliste, du libraire. La liberté de la presse règne sans contre-poids, grâces à toutes ces dispositions qui assurent l'immunité des écrivains : elle est illimitée de fait, sinon de droit; enfin, la libéralité infinie du pouvoir ou de la loi a compris dans ses prérogatives deux autres libertés auxquelles les combattants de juillet ne pensaient pas : celle des crieurs publics, et celle des théâtres.

Voilà la part de la liberté! elle est grande; si grande, que le parti qui exige davantage veut évidemment une révolution sociale. Car, dans l'ordre politique, il n'est rien, absolument rien au-delà du point où nous sommes. Au-delà, il n'y a que l'anarchie, et déjà nous n'avons que trop empiété sur son domaine.

CHAPITRE II.

COMMENT LES PROMESSES D'ORDRE ONT ÉTÉ TENUES.

L'ordre a-t-il été aussi bien traité que la liberté? Qu'ont fait les lois, qu'a fait l'autorité suprême, pour ce premier, ce plus pressant des intérêts des peuples?

Qu'a-t-on fait, alors surtout qu'on était au lendemain d'une révolution qui s'était attaquée aux fondements même de l'ordre, quand donc il importait de suppléer à leur défaillance, de rétablir le respect, de resserrer tous les liens sociaux, de rasseoir l'État ébranlé par une secousse violente, de ramener promptement la nation agitée au sentiment et à la conviction de la stabilité, de tenter du moins tout cela?

Napoléon, lorsqu'il rétablit la royauté au sein de la France révolutionnaire, ne crut pas pouvoir environner le trône nouveau d'assez de prestiges pour lui assurer le respect public. Le génie et la gloire même ne lui parurent pas une consécration assez haute pour remplacer celle des siècles;

il prétendit appuyer au ciel ce trône qui n'avait point de racines; tandis que tout évêque aurait suffi à sacrer roi un fils de Louis XIV, il ne voulut rien moins qu'un pape, le vicaire de Dieu sur la terre, pour inaugurer le restaurateur de l'ordre, le vainqueur de l'anarchie, l'homme du 18 brumaire, le conquérant de l'Italie. Il eut hâte de s'allier au sang des rois, de relever à son usage l'abbaye de Saint-Denis, de s'appuyer à ses tombeaux, de cacher sous un manteau ducal quelques-unes des renommées révolutionnaires qui l'entouraient, de rompre avec un passé récent, avec un passé *sanglant de crimes*, pour parer sa couronne des reflets d'un autre passé glorieux et auguste, de raviver enfin les principes que Dieu a institués au jour même de la création. Voilà comment le fils altier de la révolution comprenait sa mission. Nous, qu'avons-nous fait pour donner de la consécration à nos œuvres, pour lier notre cause à celle des lois éternelles de ce monde, pour ôter à nos amis aussi bien qu'à nos ennemis la pensée de tout parallèle avec l'effroyable sœur aînée de la révolution de 1830?

Dans l'ordre, il y a deux choses : l'ordre matériel, celui qui frappe tous les regards, qui préoccupe tous les esprits, et qui n'est pourtant à l'ordre véritable que ce que l'ombre est au corps, ce qu'est le symptôme à la réalité. Celui-là est du ressort des sergents de ville et des soldats

du guet. Il consiste dans la police des rues; c'est la faculté pour le marchand de vendre et pour le citoyen d'aller et venir. Ce n'est pas de cet ordre extérieur et subalterne que nous nous enquérons. S'il a été troublé sans cesse; si Paris a eu ses émeutes, ses épouvantes, ses bris de boutiques. Ses confiscations d'omnibus et de voitures au profit de barricades nouvelles, à peu près tous les mois; si chaque ville de province a semblé se croire tenue d'avoir sa sédition pour rivaliser avec la capitale, ce sont là des misères : c'était tout au plus la plaie qui accusait la blessure profonde du corps social. Que nos blessures fixassent une fois la sollicitude de tous les pouvoirs; qu'ils voulussent : le désordre visible, l'émeute devait rentrer dans son néant.

Mais l'ordre a des conditions plus hautes. Comment les a-t-on raffermies? L'a-t-on seulement tenté? Les pouvoirs n'ont-ils pas accru et perpétué l'ébranlement? Toutes les créations successives, si tant est qu'on puisse appeler créations des éruptions de scories brûlantes, des remue-ménages de ruines, ces créations n'ont-elles pas toutes porté à faux? Voilà le point où il s'agit d'appeler la lumière.

Osons le dire : par une triste et fatale conséquence de l'intervention des masses dans nos destinées, une violence morale n'a cessé de peser sur les pouvoirs. Depuis juillet 1830, ils accomplissent

des volontés qui ne sont pas les leurs ; ils mettent en œuvre des théories que leur raison condamne ; ils font le mal, sachant, disant que c'est le mal. Et pourquoi ? parce que la force est apparue, qu'elle resta longtemps imminente, qu'il fallait d'abord la conjurer, qu'il faut aujourd'hui craindre son réveil. La force ! est-ce le talent ? sont-ce les lumières ? est-ce la propriété, l'industrie ? Il n'en est pas question. Sera-ce du moins le nombre ? Pas même. C'est une minorité grossière, ignorante, affectant plus de passions qu'elle n'en nourrit ; ayant, au lieu de passions, des instincts aveugles, des appétits de destruction, et redoutée seulement parce qu'elle semble compacte et peut tout oser. Voilà l'autorité véritable, le génie invisible et présent, l'Égérie honteuse qui a trop souvent dicté des lois à la France.

Cette autorité, la rivale et l'adversaire toujours, la suzeraine parfois du gouvernement établi, son héritière peut-être, possède, pour dicter ses lois, deux ministres infatigables : la presse et la sédition. Celle-ci n'est que le bras, celle-là est le truchement de ce monstre, vaincu de temps à autre, jamais dompté, dont chaque mouvement est une convulsion, une menace, un avertissement. Disons ses œuvres. Ce sera dire ses programmes.

CHAPITRE III.

—

NATURE DE LA PRESSE.

Au spectacle de la presse, pourquoi le dissimuler ? nous éprouvons le sentiment du vétéran qui voit profaner ses armes. La presse n'est plus cette amie de la liberté qui suit pas à pas le pouvoir, combat ses dépositaires égarés, avec ardeur, avec passion peut-être, mais n'a garde de contester au pouvoir même ses attributs nécessaires, et d'ébranler l'État sur ses fondements. C'est une Euménide, une Bacchante, une Némésis (elle-même l'a dit), qui agite la torche, la hache, le poignard, qui insulte et frappe, qui s'applique, dans ses moments lucides, à démolir pierre à pierre l'édifice social, qui s'attaque indistinctement à l'État ou à la famille, qui semble enfin tourmentée d'une sorte de fièvre dévorante, et avoir besoin, comme les anges de Milton, de se venger des souffrances d'un orgueil malade et inique par des destructions. Ailleurs, il s'est vu que l'injure, que la calomnie pénétrassent dans les champs-clos de

la polémique. Mais la société française a fait un pas de plus. Elle possède des ateliers de calomnie. L'insulte a ses officines privilégiées : nous avons des journaux, des écrivains qui vivent d'agressions à toutes les renommées, à tous les talents, à toutes les supériorités. C'est une artillerie uniquement dressée pour abattre et cribler tout ce qui s'élève, tout ce qui sert le pays et l'honore. Ceux qui disent que la société tombe, ceux-là n'ont-ils pas raison? Une société, au sein de laquelle un désordre si grand est possible et toléré, cette société semble frappée de vertige. Puisse-t-elle n'être pas condamnée du ciel!

Et cependant loin de nous d'accuser la grande et féconde immunité de la presse de tous les ravages que lui imputent aujourd'hui tant d'hommes qui l'ont défendue avec nous pendant quinze ans! Le mal est ailleurs; elle ne fait pas l'anarchie, elle la subit. C'est plus loin qu'il faut poursuivre, atteindre, désarmer l'ennemi véritable.

Ce qui trompe sur l'action de la presse, c'est qu'on voit les maux qu'elle enfante; on ne voit pas ceux qu'elle empêche, et c'est dans les maux qu'elle empêche que consiste précisément sa vertu. Car si elle sert à exhaler les mauvaises passions, elle sert aussi à comprimer les actes mauvais, parce qu'il faut d'avance se résigner à une double tâche, celle de les avouer et de les défendre. Sans ce flambeau protecteur, le parti révolution-

naire tiendrait aujourd'hui la France sous le régime des avanies : chaque sergent de la garde nationale, chaque maire de village, pèseraient sur le sol comme des pachas. La France lui doit le maintien de l'ordre et de légalité. De là vient que nous ne croirons pas notre vie perdue, si, en combattant quinze ans pour cette magnifique liberté, nous avons contribué, comme l'un des soldats de cette longue bataille, à la conquérir pour notre pays. Puisse-t-il seulement apprendre à la régler, pour ne pas s'en laisser détacher par la licence plus que déposséder par la tyrannie!

Mais il faut arriver à en concevoir la nature pour bien comprendre où sont ses périls, et y parer. La liberté de la presse est une nouvelle venue dans le monde politique. Elle est un élément, naguère inconnu et désormais nécessaire, de la constitution des sociétés. C'est l'Angleterre qui l'inventa : il y a moins de cinquante ans que le Parlement l'a émancipée, et voilà que l'état social, le plus fort qu'il y eût au monde, miné insensiblement depuis lors, se transforme lui-même sous ce souffle terrible : car, la Chambre des lords s'abaisse visiblement devant la Chambre des communes. C'est que la nature de la presse est de mettre aux mains de la démocratie ce lévier d'Archimède qui remue le monde. On n'y avait pas réfléchi encore; maintenant, on peut le comprendre. Quel est le remède? Notre théorie de la distinction des

droits et du pouvoir va trouver ici encore son application.

La presse a deux caractères très-dissemblables; elle emploie deux instruments très-différends : les publications ordinaires de toute nature et les journaux.

Dans le premier cas, elle est individuelle, spontanée, facultative, accidentelle, transitoire, bornée enfin, et par là incapable de nuire sur une grande échelle, comme l'individu dont elle représente l'action et la pensée. Sous cette forme, elle est le droit de chacun et de tous; elle fait partie, et partie importante, des libertés de chaque citoyen. Il fait imprimer, il publie, de la manière qui lui convient, à ses risques et périls, ses doléances, ses vœux, ses opinions sur toutes les matières qui touchent, ou non, à la politique.

Dans le second cas, périodique, collective, formant une puissante association de capitaux, de forces et d'idées, ouverte à chacun comme une tribune retentissante, à tous comme une sorte d'immense *forum*, s'imposant même et devenant obligatoire par le lien des abonnements pour la nombreuse partie du public qui est ainsi enchaînée, la presse constitue la plus vaste association, l'auditoire le plus étendu et le plus permanent qui se puissent imaginer. Sous cette forme active et toute puissante, elle est réellement un pouvoir, un pouvoir constitué, auquel tous les citoyens ne peuvent

pas prétendre, qui forme un privilége de quelques-uns contre tous, qui arme une société particulière contre le pouvoir public, et peut-être contre l'Etat lui-même. Droit personnel, la publicité ne doit être assujettie, dans un gouvernement libre, à d'autres règles que la parole même, dont elle est un écho, prolongé par la puissance des arts de l'homme dans le temps et dans l'espace. Pouvoir, elle appartient à la société même; car elle ne peut exister que par la société, par sa protection, en vertu de ses lois. Elle ne doit exister, elle ne le peut qu'à la charge de ne pas être anti-sociale, quels que soient du reste les partis politiques qu'elle armera de son active puissance. Pour cela, elle doit à l'Etat des garanties, non pas de son obéissance aux lois, non pas de ses moyens de satisfaire à la loi, mais de son esprit de conservation.

Or, les principes que nous posons ont été méconnus de tous points par la plupart de nos lois de la presse, et notamment par la dernière. On a baissé les cautionnements et perpétué les droits de timbre et de poste, ce qui était une double méprise. C'était imposer des entraves aux abonnés, aux lecteurs, au pays, qui a droit à la publicité comme à la clarté du jour, et affranchir les écrivains, dont aucun n'a droit à autre chose qu'aux moyens personnels de publicaton, point à ces moyens formidables d'une association qui n'existe, on le répète, que sous l'égide et par cela

même dans l'intérêt des lois. Que faisait-on par cet abaissement de conditions? Était-ce accroître les libertés de la société française? Non! c'était seulement précipiter ses tendances et par conséquent accroître ses périls. C'était placer la presse dans la même zone sociale que tous les autres pouvoirs; c'était livrer de plus en plus aux premiers venus les arsenaux de la polémique des partis, les livrer en dépôt à une classe de prolétaires les plus dangereux de tous, parce qu'ils sont jeunes, instruits et ambitieux : ceux de la littérature.

Plus les actes de la révolution comprenaient d'appels et de concessions inévitables aux passions démocratiques, plus il fallait s'appliquer à placer haut la presse. C'est le contraire qui a été fait. De là sont venus ce dévergondage croissant, cette croissante émulation de calomnie et de destruction, cette prédication obstinée de doctrines subversives, ces appels aux colères de la multitude, cette ostentation de la *logique des pavés*, ces emportements contre tous les souvenirs, ces agressions à toutes les hérédités, celle du trône, celle de la propriété même, comme celle de la pairie. Corruption déplorable, corruption permanente du talent, oubli opiniâtre de la noble et magnifique mission que le ciel lui a donnée, et qui consiste à éclairer, à défendre, à glorifier son siècle et son pays! D'où vient le mal? Ceux même que nous combattons reconnaîtront que nous l'avons fait toucher au doigt. Il n'y

a pas de monarchie, pas de constitution qui à la longue y puissent résister.

Il y a là un principe de désordre, une plaie sociale dont le législateur ne pourrait assez sonder la profondeur, assez interroger les causes, assez chercher les remèdes. La presse est aujourd'hui le clairon naturel des passions subversives; elle est l'esprit, elle est le *verbe* de ces classes que la société ancienne ne connaissait pas, qu'elle effaçait criminellement du livre de l'humanité en les frappant de la mort de l'esclavage, qui ont recouvré leur droit originel, qui sont libres, Dieu merci, mais qui de plus sont nombreuses, puissantes, formidables, et qui nous donnent une société nouvelle, un monde nouveau à régir. Le problème, pour la presse comme pour la société entière, est ceci : désarmer la médiocrité, ses passions jalouses et ses hanies anti-sociales, en laissant à toute pensée légitime un libre essor pour percer toutes les couches de la société, arriver au faîte, et dire comme Jean XXII en se redressant : « Me voilà; c'est moi qui règnerai sur vous. » Nous disons que ceci est un problème, et que les lois présentes ne l'ont pas résolu. Nous croyons avoir posé les principes, il faudra savoir et oser les appliquer..... ou périr.

CHAPITRE IV.

—

VICTOIRES DE L'ÉMEUTE.

Quand le désordre passe des écrits dans les carrefours, quand il éclate au soleil, qu'il se range en bataille dans les rues, il faut bien, quoiqu'on en ait, lui tenir tête et le vaincre. Partout ailleurs, les pouvoirs ont reculé devant l'esprit révolutionnaire, et reculé à pas de géants. Ils lui ont livré dans le gouvernement plus de terrain cent fois qu'ils n'en gagnaient sur lui, à chaque sédition, sur la place publique. La question de la pairie l'a trop fait voir : tous les ministères ont plus ou moins accepté le frein. Seulement l'administration actuelle (M. Casimir Périer) le ronge, le secoue, travaille à le briser, et le ministère Laffitte le léchait. Voilà la différence.

L'émeute a voulu la dissolution de la Chambre des députés, de celle-là même qui avait fait la révolution de juillet et l'établissement royal du 9 août; et, tandis que la Convention avait donné l'exemple de se perpétuer au pouvoir pour perpé-

tuer son ouvrage, tandis qu'elle était allée jusqu'à imposer à la France l'obligation de réélire un tiers de ses membres, nous, pour complaire aux clameurs de la place publique, nous changeons à la fois la Chambre, les éligibles, les électeurs. Dans quel temps? quand le premier besoin était de tout achever et de tout affermir!

L'émeute ensuite se rue contre le Luxembourg, coupable d'avoir retenti d'un arrêt courageux et magnanime; l'émeute hurle contre la pairie, et après que la couronne, aux premiers jours d'août, n'a pas craint de constater deux fois, par la nomination des Soult et des Duperré, son droit royal de donner des pairs au royaume, ce droit reste suspendu; il sommeille. La Chambre demeure incomplète et impuissante; elle est pendant seize mois délaissée par les dépositaires de l'autorité royale. Elle est alors attaquée de front, sapée à outrance par la bande noire qui mène les élections. Si elle tombe, à qui la faute?

L'émeute casse les vitres d'un ambassadeur pour pétitionner, comme font à Constantinople les janissaires, en faveur d'une révolution lointaine; et le ministère, qui se sent impuissant à secourir la malheureuse, l'héroïque Pologne, qui tient à rester en bons termes avec la Russie, qui veut enfin la paix du monde, le ministère se croit tenu de prodiguer les expressions de sa sympathie pour ce peuple qui combat contre le monarque

que les traités lui donnent; en même temps, il ajoute, par l'organe de M. le général Sébastiani, ce qu'aucune nation ne doit jamais dire, une grande nation comme la France moins que tout autre, que nous voudrions bien, mais que nous ne pouvons pas : d'où il suivrait que, si les difficultés de la situation étaient moins appréciées au-dehors, on aurait compromis la paix sans essayer la guerre, et exaspéré Pétersbourg sans sauver Varsovie ! Qu'on eût laissé au contraire les expressions de la sympathie nationale jaillir de toutes les bouches, de tous les cœurs, de tous les bancs, et que le ministère eût gardé un prudent, un digne silence, l'Europe aurait connu les dispositions des deux Chambres, ignoré celles du cabinet, mesuré notre puissance, pesé notre médiation. Nous aurions fait davantage pour la Pologne; nous n'aurions pas surpris le monde et contristé la France de cette déclaration officielle : la France veut et ne peut pas !

L'émeute plante à Tarascon, malgré l'autorité qui le prohibe, un arbre de la liberté; elle livre, elle gagne une bataille au pied de cet arbre de triste souvenir ; cela fait, l'arbre restera debout. A Paris, elle attaque des monuments saints; elle est vaincue et mise en fuite; mais ses œuvres lui survivront comme si c'était elle encore qui eût vaincu. L'église de Saint-Germaint-l'Auxerrois qu'elle a touchée, demeurera interdite à Dieu et à

ses ministres. Il faut qu'un écriteau mensonger inflige le nom de *Mairie du 4e arrondissement* à ces saintes murailles : c'est l'unique moyen de protéger la maison du Dieu qui est, selon la Charte, celui de la majorité des Français, contre les cannibales qui existent ou qu'on invente. Honteuse inscription, sanglante injure qui est à faire croire au monde que nous ne sommes plus une nation civilisée ! Au nom du ciel, songez donc que cette église, le jury l'a absoute. Qu'elle jouisse du privilége de tous les accusés : s'ils ne sont détenus pour autre cause, on leur permet de se faire voir aux hommes à visage découvert, sans fers, en toute liberté !

En revanche, il plaît à l'émeute de décerner les honneurs du Panthéon à un éloquent, à un spirituel écrivain. Dans les vingt-quatre heures, une loi est apportée aux Chambres qui promet aux admirateurs et aux amis de M. Benjamin de Constant la satisfaction que l'émeute réclame. M. de Constant demandait aux Bourbons, en 1814, de ne pas faire *l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères pour prendre un drapeau* TOUT SANGLANT DE CRIMES *et dépouillé de tout succès* (1)!... Arborera-t-on le drapeau tricolore sur son cercueil ?

Dans le même temps, c'était le septième mois

(1) De l'Esprit d'usurpation et de conquête.

de l'avénement de la seconde branche des Bourbons au trône de France, l'émeute voulut que ces princes, élevés sur le pavois à la seule condition de respecter la Charte, fissent à des haines brutales pour le passé de la patrie un sacrifice auquel les législateurs de la révolution n'avaient pas songé, le plus grand qu'on pût proposer à des princes qui trouvaient dans ce passé leur vertu, leurs titres, et à tout le moins leur candidature à la couronne. L'émeute, disons-nous, demanda que le vieil écusson de la France fût abattu, et il s'est trouvé en ce temps-là un ministère pour décider qu'une ordonnance royale l'abattît. C'était vouloir une nuit du 4 août, de la façon et à l'endroit de la royauté. Pour complaire aux fantaisies antisociales de la passion régnante, on a vu ces étranges contradictions : la révolution, qui était remontée à travers les âges jusqu'au prétendu coq gaulois, répudiait le souvenir de dix siècles qui, apparemment, n'ont pas été tous sans gloire, et l'autorité royale effaçait de nos monuments la fleur de lis royale qui y était, pour rétablir les statues impériales qui n'y étaient pas! Le roi des Français et les princes ses fils sont en France les seuls gentilshommes qui n'aient plus d'armoiries, les seuls citoyens qui soient tenus de renier leurs ancêtres, les seuls français qui aient été condamnés à rompre officiellement avec le passé de la France en même temps qu'avec celui de leur

race. C'est ainsi qu'on prétend honorer la royauté! Prétend-on seulement, par ces procédés, rallier autour d'eux tous les Français?

Puis l'on se plaint de voir que la sédition bouillonne sur toute la face de la France, comme ces scories qui fument à la surface d'un volcan! Mais pourquoi la sédition serait-elle le monopole de la capitale du royaume? Le dernier des hameaux n'a-t-il pas, comme Paris, droit à l'émeute! Strasbourg, Orange, Perpignan, Béziers, Cahors, tout le midi, insurgés contre les impôts qui les blessent, ne font-ils pas un aussi légitime usage de la force brutale que les bandes du Carrousel qui insultent aux annales de la France, parce qu'il plaît à leur orgueil de boue d'en être importuné? Au spectacle de populations soulevées contre l'impôt et contre la loi, tout le monde est frappé de cette violente atteinte à la constitution du pays; tout le monde reconnaît l'anarchie, et la voit flagrante. Eh bien! la lésion de l'ordre était mille fois plus profonde dans ces autres révoltes, dans ces autres concessions, qui ont passé inaperçues et qu'une seule voix accusa (1) du haut de la tribune française. Les insurrections de la Vendée attaquent le gouvernement; celle d'Orange ou de Cahors attaque l'État; celle de Lyon attaque la société.

(1) L'auteur de ce livre, le jour même du renversement des fleurs de lys et du sac de l'Archevêché.

Ici on allait plus loin : on faisait violence à tous les souvenirs de la patrie et à la dignité de la première des familles françaises ; c'était la famille même, c'était le cœur et l'âme de l'homme, dans tous les rangs de l'État, qui étaient ou froissés ou corrompus par ce grand et douloureux exemple ; ils l'étaient jusque dans leurs plus intimes replis.

A côté de ces succès positifs de la sédition, il y en a eu d'indirects, qui sont encore les plus funestes de tous. Ceux-là ont perverti l'état politique tout entier. Des lois fondamentales, délibérées par la peur et sous l'empire de l'insurrection, comme l'ont été les nôtres, n'ont dû, selon l'ordre des probabilités humaines, fonder que l'instabilité, préparer à l'avenir que l'anarchie.

CHAPITRE V.

ESPRIT DE NOS LOIS FONDAMENTALES.

§ I. — LOI DE LA GARDE NATIONALE

La loi de la garde nationale est monstrueuse d'un bout à l'autre. Il en est sorti jusqu'à ce jour plus de bien que de mal, parce que la France vaut mieux que les institutions qu'on a faites pour elle : elle n'use pas de ses armes comme on les lui a données, à tort et à travers. Mais l'élection des officiers est une idée de 1791 contraire au principe de tout gouvernement régulier. Le gouvernement n'existe pas, s'il n'a point la disposition libre et entière de la force publique. Ce principe est une condition de vie ou de mort pour les institutions. En Angleterre, il est poussé si loin que le chef de l'armée ne fait pas partie du cabinet. La responsabilité ministérielle ne s'étend pas à cet ordre d'actes et de faits. La force publique est tout entière, sans partage et sans garantie, sous la main de la couronne. On croit que le maintien de l'ordre et la stabilité de l'État sont à ce prix.

Continentale et démocratique, plus menacée par conséquent à un double titre, la France adopte d'autres maximes. Pour l'un des deux grands éléments de la force publique, celui qui comprend plusieurs millions d'hommes, les choix ont été abandonnés sans partage à l'élection, malgré les termes exprès de la Charte, et cela pour deux motifs : le précédent de 1791 et le vœu de M. de Lafayette. On peut dire que de ces deux raisons, il y en avait une pour nous déterminer à l'adoption du parti contraire, si nous eussions été dans notre bon sens ou dans notre liberté.

La garde nationale est le premier des pouvoirs politiques, puisque le dépôt de la Charte lui est confié, et qu'elle seule joint la force au droit ; la garde nationale est le pouvoir le plus démocratique qui se soit vu sur la terre, puisqu'elle embrasse six millions de citoyens égaux entre eux, et possédant également un droit de suffrage qui consiste dans une baïonnette. Eh bien, en voulant l'élection pour les grades, on n'a admis aucune condition d'électorat, aucune d'éligibilité. C'est un miracle du bon sens public, si les prolétaires ne se sont pas saisis partout de cette arme terrible. Ils s'en sont saisis en plusieurs lieux. Déjà nombre de cités nous ont fait voir ce scandale et cette calamité de gardes nationales prenant parti pour l'émeute, marchant tambours battants et la baïonnette au bout du fusil contre les lois. C'est le glaive qui

doit vous défendre, trempé de manière à se replier dans vos mains et à se retourner contre vous... Depuis que nous tracions ces tristes convictions dans le silence de la méditation et de la douleur, une voix plus haute a parlé : Perpignan, Strasbourg, Lyon les ont consacrées par des faits; Lyon surtout les montre écrites dans le sang. On sait maintenant que la France est un pays où la passion qui règne, où le caprice qui passe ont à leurs ordres une armée plus nombreuse, aussi formidable, plus imposante que l'armée du trône et des lois. Français, ce qui vient de se passer ne vous frappe point, parce que ce n'est que Lyon, que Perpignan, que Strasbourg; quand ce sera Paris, qu'adviendra-t-il?

Nous ne disons à notre pays qu'une chose; mais nous osons lui demander de la méditer dans l'intérêt de l'avenir : L'ÉVÉNEMENT DE LYON, C'EST L'ARRÊT QUI APPARAIT SUR LES MURS DE BALTHAZAR.

§ II. — LOI COMMUNALE.

La loi communale repose sur les mêmes principes, c'est-à-dire sur la même violation des principes. En vertu d'opinions historiques qui sont l'ignorance complète de l'histoire, en vertu du mot magique de libertés municipales sous lequel se cachait à sa naissance cette glorieuse liberté politique qui a pris, Dieu merci, un autre essor,

et adopté un autre giron que la commune, on a dépossédé la couronne du droit de nommer les maires, ces dépositaires de l'administration à domicile, ces magistrats par lesquels seuls l'action de l'autorité royale arrive du trône au pays. On a fait ainsi de l'échelle administrative l'échelle de Jacob; elle ne pose que par en haut, elle ne touche pas à la terre. Et comme les conditions électorales sont calculées de façon à ce que la propriété divisée compte pour beaucoup, la propriété agglomérée pour rien, pour rien non plus les masses agricoles sur lesquelles la propriété territoriale exercerait de l'influence, le pouvoir local est parqué dans une région mitoyenne où vit la haine pour toutes les supériorités. Il suit de là que les quasi-prolétaires sont les seigneurs suzerains de la commune; ils pourront imposer à la couronne des choix absurdes ou indignes; elle aura en abondance des instruments rebelles; nous posséderons autant de Constitutions de 91 ou de 92, qu'il y a de municipalités dans le royaume, en attendant que les municipalités ne jouissent pas seules d'un bien si grand.

De la sorte, la propriété est dès à présent expropriée du pouvoir dans la commune; il lui reste un privilége exclusif, celui des charges, et quelquefois des déboires, des outrages, des vexations. En même temps, la commune est mal administrée, et des passions mauvaises fermentent,

parce que tout aliment mauvais est aussi une amorce. Il arrive que les conseils municipaux sont beaucoup plus mal composés qu'ils ne le seraient sans l'attribution qu'ils ont reçue. Pour s'assurer la joie d'avoir un mauvais maire, un maire selon les jalousies basses et ignares, ils sont contraints d'élire de mauvais conseils. *Abyssus abyssum invocat.*

Mais l'esprit de la France n'est point partout le même. Il y a des provinces où le peuple abdique volontiers aux mains des propriétaires considérables; et, vû le grand principe révolutionnaire, que ce qui est bon pour nous n'est pas bon pour autrui, un homme de la gauche, qui cette année fait silence, M. Marschal, pour ne pas laisser fausser l'instrument d'anarchie au sein des provinces arriérées, proposa d'autoriser le ministère à en interdire l'usage dans les départements, selon son bon plaisir. La loi avait peur d'elle-même, et se suspendait par réflexion. Il fallait bien adopter cette disposition étrange, sous peine d'enfanter une anarchie disparate, une anarchie bigarrée de jacobinisme au nord et de *jacobitisme* au midi. L'avoir uniforme était un amendement. Voyez la libéralité! pour participer à la nomination du maire, ce qui n'est pas nécessaire, on ravit à des provinces entières le droit d'élire leurs conseils municipaux : liberté naturelle et indispensable qui, ainsi restreinte, n'a pas un péril! Une telle

loi porte bien le cachet de l'esprit qui l'a dictée; car le caractère de l'esprit dominant est de trouver toujours le secret d'être également contraire aux intérêts du pouvoir et à ceux de la liberté. Le désordre dans tous les articles et le despotisme par post-scriptum, c'est la politique révolutionnaire dans toute sa vérité. Elle n'est pas toujours aussi naïve.

§ III. — LOI ÉLECTORALE.

La loi départementale n'a pas eu, elle pouvait avoir les mêmes résultats; ce sont ceux qu'a donnés trop souvent la loi politique, la grande loi, la loi décisive, la loi électorale; elle les aurait donnés partout, si la sagesse de la France n'opposait son contre-poids à l'entraînement de ses guides. Par cette loi, les élections ont été immolées à un dieu qui châtie les sacrifices en les acceptant; elles l'ont été à la peur. Le cens d'éligibilité, le cens électoral, un double vote créé au profit du fermier, voilà les pâtures livrées à l'émeute de février par trois cents députés, condamnés la plupart de leur conscience. Si l'esprit de l'émeute ne règne pas, à qui la gloire? S'il régnait, à qui la faute?

La loi électorale ne contenait, dans la proposition ministérielle, qu'une idée d'ordre : c'était la faculté, pour les pères qui payent plusieurs fois

le cens, d'attribuer le droit de suffrage à leurs fils. Mais les hommes qui voulaient la capacité du licencié sans cause et du chirurgien sans lettres, dénièrent la capacité du fils, de l'héritier d'un grand propriétaire ou d'un grand manufacturier. Par-dessus tout, l'émeute était apparue : ce palliatif s'évanouit. Le corps électoral, qui depuis quinze ans luttait pour les libertés de la France, s'est vu dépossédé au profit d'une classe intermédiaire et exclusive qui a moins d'indépendance et de lumières, qui comprend moins nettement les droits à l'exercice desquels on l'appelle. Auprès du lieu où sont écrites ces pages, dans un pays qui ne *boude* pas la révolution de juillet, M. Dupont (de l'Eure) vient de présider un collége où une centaine de voix ont fait l'élection, parce que trois cents citoyens inscrits n'ont point paru. Sur tous les points du royaume, dans tous ces hiérarchies électorales qu'on vient de multiplier à la fois, le même spectacle attriste les regards. On a fait arbitres de toutes les affaires et de toutes les destinées de la patrie des citoyens qui ont le bon sens de s'effrayer de cette tâche, qui s'y croient impropres, qui n'ont pas le loisir de s'y adonner; il arrive que l'intrigue ou la passion ameutent seules une troupe d'ambitieux subalternes qui envahissent tous ces pouvoirs divers sous l'aiguillon et au profit d'intérêts sordides ou de mesquines passions; ils tiendront notre grande France sous leur joug

de plomb. Dans l'Etat, dans le département, dans la commune, dans la garde nationale, c'est même perspective. Le même principe a dominé cette organisation ou plutôt cette désorganisation tout entière. Là est le contre-sens profond qui fausse toutes nos institutions et compromet toutes nos libertés. A ces conditions, il n'y a point de stabilité possible parmi les hommes.

On a fait, au sujet de la question de la pairie, une découverte qui fixe dans ces régions intermédiaires que nous signalons, non plus seulement l'élection, mais la délibération même; c'est la découverte des engagements préalables et du mandat impératif. Par là le gouvernement représentatif croule tout d'abord; il croule tout entier, avec toutes ses garanties et toutes ses maximes.

Sa maxime fondamentale, en effet, c'est que trois grands pouvoirs forment la tête de l'État, et que tous trois discutent, délibèrent, décident enfin à titre égal, et veulent pour le corps entier de la nation. La garantie est d'abord dans la composition de ces pouvoirs, et ensuite dans la multiplicité des formes, dans leurs lenteurs, dans la nécessité de discussions sérieuses et d'épreuves successives, dans les délais préalables et contradictoires, dans l'indépendance et le recueillement du scrutin, dans le contrôle des trois branches de la législature les unes sur les autres. Ici, tout cela tombe. On place au plus bas de

l'échelle politique, dans le corps électoral mené par les mobiles qu'on sait, la délibération, la volonté, le vote enfin, en supprimant tous les contrôles et tous les degrés. Que disons-nous ? la délibération ! il n'y en a pas. Un étudiant, un journaliste, ou tout autre, saisit aux portes de la ville le demi-paysan qui arrive, lui demande s'il veut de la féodalité, des droits seigneuriaux, lui parle des plus ridicules, lui remet un nom comme un talisman assuré qui le préservera de ces monstres, le pousse tout abasourdi dans le collége, et rit de tout son cœur d'avoir ainsi tranché la question de la constitution et de l'équilibre des trois pouvoirs.

Ajoutons que c'est souvent dans les tabagies, entre deux vins, que la plus grande des questions constitutionnelles est décidée, sans entendre, sans soupçonner des objections, sans imaginer qu'on fait l'avenir de son pays ; et ensuite grâce au mandat donné par l'ignorance, accepté par la faiblesse ou l'ambition, il n'y a plus de retour possible, plus de lumières à redouter, plus de propositions à attendre du trône, de l'autre Chambre, d'orateurs contraires. C'est écrit, et voilà tout. On a ainsi d'avance la liberté de la démocratie ; une liberté inepte, brutale, une liberté sans savoir, sans examen, sans discussion, sans contre-poids, sans vérité.

§ IV. — LOI DU JURY.

La loi du jury, telle qu'on l'a refaite, si on n'y apportait promptement remède, aurait mis le sceau au désordre social, en y attachant à toujours l'impunité. La triple extension du nombre des jurés, de leurs attributions et des voix exigées pour les condamnations, prépare le relâchement de tous les liens sociaux, l'affaiblissement de la répression dans l'ordre judiciaire, et assure, dans l'ordre politique, sauf miracle, l'acquittement de l'anarchiste dans l'Est, de l'insoumis dans l'Ouest, de quiconque a le bonheur d'avoir l'État pour partie adverse. La sympathie et la peur aident de concert à ce résultat. Les législateurs de la France n'ont eu d'autre soin que de trouver des citoyens et des pouvoirs indépendants de l'autorité, ce qui devient facile depuis qu'il n'y a plus d'autorité parmi nous. Mais des citoyens, des législateurs, des juges, indépendants des passions qui grondent autour d'eux, et comprenant qu'il y a devoir de les affronter, osant et voulant se mesurer avec le pamphlet, avec le journal, avec le complot, avec l'attentat qui menacent le trône et les lois, voilà ce qu'on ne songe pas à chercher. Dans la zone restreinte où a été fixée exclusivement la souveraineté, on risquerait fort de ne pas les trouver, et nul gouvernement ne peut rester debout si on ne les trouve pas.

§ V. — VICE RADICAL. DOMINATION D'UNE SEULE CLASSE.

La conséquence directe de toutes les lois régnantes, leur vice capital et mortel est de livrer l'empire à une seule classe de la société, ce qui serait déjà impolitique et inique, et de le livrer ce qui est un autre mal, à une classe mitoyenne qui a tout juste assez d'indépendance et d'instruction pour vouloir marcher seule et seule gouverner, sans en avoir suffisamment pour le pouvoir. Cette classe qu'un grand ministre et un grand orateur exaltent chaque jour comme le pivot et l'appui nécessaires de la monarchie de 1830, n'est pas, il s'en faut, l'ancien tiers-état, tant enrichi, agrandi, anobli par la révolution. Elle n'en comprend pas la tête qui se confond de tous points avec les classes élevées. Elle n'en comprend pas la partie populaire qui est en dehors de toute action régulière. Elle forme la lisière entre le haut tiers et les prolétaires : elle a les passions contraires des deux régions auxquelles elle confine. Assez voisine de l'une pour ne pas s'épouvanter beaucoup plus qu'elle des destructions, et ne pas en prévoir les chances avec plus de discernement, elle touche d'assez près à l'autre pour lui porter envie ; elle participe ainsi de l'inquiétude de l'une, de l'orgueil de l'autre, mélange funeste qu'aggravent encore l'ignorance de tous les rap-

ports des pouvoirs et des Etats, l'habitude des points de vue incomplets. De là ce génie mécontent et agité, qui est la désorganisation même, qui bat tour à tour de ses colères, plus ou moins contenues suivant les temps, tout ce que les sociétés respectent, les trônes comme les autels, les pouvoirs comme les distinctions; génie également fatal à ce qui est au-dessus de lui, à ce qui est au-dessous, et à lui-même. Car il tarit les sources du progrès et de la prospérité, tout en n'ayant pas de préoccupation plus constante que ces deux grands intérêts; et il les tarit parce qu'il renverse les principes qui sont les sauvegardes de l'état social, et qu'un législateur plus haut a empreints sur la plus antique des tables de la loi, la conscience humaine.

La classe dominante croit aimer l'ordre; elle appelle de ce nom l'ordre matériel, et comme disent ses drapeaux *l'ordre public*. Elle l'aime d'un amour sincère et absolu. Elle l'a défendu par la garde nationale de Paris, avec un dévoûment admirable et un admirable courage. Mais ces émeutes qu'elle réprime, elle en partage au fond les préventions, les haines, les vœux, même quand elle s'en inquiète; elle en reçoit souvent l'empire sans s'en douter; elle en accepte le secours sans s'en indigner. Elle est capable à un jour donné d'en subir l'empire et de l'imposer à la France, sans le vouloir et le savoir.

indigner. Elle est capable à un jour donné d'en subir l'empire et de l'imposer à la France, sans le vouloir et le savoir.

Voyez si elle s'est défendue, si elle a défendu la France, depuis vingt mois, du joug de la violence, invisible ou présente, qui a tant de fois jeté son sceptre de plomb dans la balance des destinées publiques! Quel spectacle que cette Chambre des pairs, éclatante en talents, en vertus, en gloire, chère à la France constitutionnelle par ses votes consciencieux de tant d'années, et contrainte, dans la question vitale de sa propre constitution, de voter, elle qui a tant de lumières, contre ses lumières; elle qui a de si nobles et de si profondes convictions, contre sa conviction; contrainte, nous disons *contrainte*, d'incliner son front respecté devant une volonté que le ministre du roi, qui la subissait et l'imposait tout ensemble, avait déclarée ignare, jalouse, grossière! La classe qui a pu commander un tel sacrifice sans le mesurer, une telle humiliation nationale sans la ressentir, cette classe abusée ne peut pas, ne doit pas gouverner seule la France; elle ne conservera point l'empire, ou bien, quelque jour, elle le laissera tomber aux mains d'un commun ennemi, d'un impitoyable vengeur.

L'esprit révolutionnaire sera ce vengeur impitoyable. Les élections de tout ordre, la presse périodique, et enfin la sédition n'ont été trop

souvent que les trois têtes du monstre ; il est à craindre que ce soient les organes constants de cette démocratie du second ordre que mène l'esprit révolutionnaire et qui nous perdra.

CHAPITRE VI.

—

CHUTE DE LA PAIRIE.

Voilà le choléra démocratique qui nous ronge ; le voilà aux prises avec sa proie, la plus belle qui pût lui être livrée par la France ! Nous travaillons, comme Archimède, au bruit de l'invasion qui renverse les remparts de la patrie. Brisé, mis en poussière, réduit à néant dans l'édifice entier de nos lois, le principe aristocratique, tempéré, libéral comme il convient à l'âge présent, avait là son refuge ; il pouvait soutenir ce trône qui n'a point d'étais, ces pouvoirs qui n'ont pas de racines, cette société qui n'a point de jalons. La partie inférieure de la couche sociale des deux cents francs d'impôt l'a condamné. C'est un beau miracle ! Il n'existait qu'à la condition de tout défendre contre les empiétements de la démocratie, pour la défendre elle-même de ses propres erreurs. Et c'est elle seule qu'on a consultée ! Son avis, son caprice, sa passion a fait loi. Si elle avait eu la sagesse de vouloir la pairie, nous aurions pu nous en passer.

En attendant, elle s'est passée de raisons. Tout a roulé sur l'*instinct* des masses, et cet instinct a été bien exprimé par le premier orateur, galant homme qui a établi que, *depuis que les hommes sont libéraux*, ils ne peuvent pas souffrir entre eux des distinctions de races et de rangs *non plus qu'entre les coursiers!* On ne sait pas à quels coursiers l'honorable membre comparait les hommes libéraux; mais l'observation n'est pas vraie des chevaux.

Les autres orateurs ont dit que le principe aristocratique n'avait pas sauvé la monarchie de 1814. A cela, deux réponses. D'abord, nous sommes loin d'approuver en tout la manière dont il était constitué. La monarchie ne lui avait pas donné dans le sol assez de racines. Ensuite, il l'eût empêchée de choir, dans les voies légales; et il l'a fait pendant des années entières. En dehors des voies légales, que pouvait-il? Il n'y a point d'institutions qui garantissent contre le suicide.

Tel qu'il était, ce grand principe est tombé après avoir valu seize ans de liberté à la France. Le principe révolutionnaire avait régné un quart de siècle: il ne peut pas se vanter de la même gloire.

L'élection, pendant le cours entier de la restauration, a presque toujours trahi la cause des libertés publiques. Mais il y avait une enceinte où les Chateaubriand et les Lanjuinais, les Jourdan et les Choiseul, les La Rochefoucault

et les Macdonald, les Albuféra et les Beauvau, les Trévise et les la Trémouille, les Maillé et les Wagram, les Beaufremont et les Gouvion Saint-Cyr, les Plaisance et les La Force, les Broglie et les Montébello, les Roy et les Crussol, les Montesquiou et les Daru, les d'Eckmul et les Croy, les Reggio et les Périgord, les Noailles et les Bessières, les Soult et les Montmorency, les Rohan, les Clermont-Tonnerre, les d'Harcourt, les Chastellux, les la Guiche, les d'Osmont, les d'Hautpoul, les Colbert, les Molé, les Lamoignon, les d'Aguesseau, les Desèze, les d'Hermopolis, les Quélen, les Bonald, les Lévis, les Pastoret, les Barante, les Lagrange, les Nansouty, les Valée, les Reille, les Dode, les Dessolles, se rencontraient; ils prirent en commun la liberté constitutionnelle sous leur abri, et ils l'ont bien gardée.

L'admirable est qu'on a tué la pairie avec cet axiôme de journal, qu'il n'y a plus d'aristocratie, dans un pays où les démagogues passent leur vie à dénoncer les aristocrates, où se pressent en effet les plus grands noms de l'histoire, où la révolution a enfanté, pour représenter les intérêts nouveaux, autant de noms puissants que l'ancienne monarchie en laissa, où enfin les uns et les autres brillent du double éclat des plus beaux talents et des plus grandes fortunes que la France possède.

Le malentendu vient de ce que l'aristocratie n'a plus de priviléges, plus de droits civils ou

politiques qui tiennent à l'état des biens ou des personnes. Mais elle existe en France comme partout, nous dirions presque : plus que partout; car il y a plus d'illustrations, et elles sont à la fois plus enviées, plus acceptées, plus respçtées qu'ailleurs. Le peuple, livré à lui-même, dans son bon sens, saurait bien vous la désigner par ses hommages; les révolutions, par leurs proscriptions. Il n'y a que le pouvoir à qui on ne permette pas de la reconnaître pour la rallier, s'y appuyer, s'en fortifier! Voici un autre axiôme que nous opposons hardiment à celui qui vient de compromettre l'avenir entier de la patrie : c'est qu'on ne détruit pas les aristocraties; on les dépouille, on les ensanglante, on les bannit. Voilà tout ce que font les hommes : le temps fait une autre œuvre, celle de les transformer. Mais le tronc reste indestructible. Il a de profondes racines; des législateurs passionnés, par leur hostilité, changent follement, en embarras éternel, en insurmontable obstacle, le point d'appui naturel que l'ordre de la Providence, que la condition naturelle des sociétés humaines leur avaient donné.

Si le principe aristocratique succombe parce qu'il plaît à la démocratie de régner sans obstacle, on conviendra qu'il succombe sans humiliation : sa chute le légitime. On a vu qu'appuyées de toutes les illustrations de ces quarante années, les antiques illustrations de la monarchie n'étaient

pas sans quelque droit à prendre leur part de l'arbitrage des destinées publiques. La vieille duché-pairie toute seule aurait suffi à tenir décemment la brèche; il est curieux et honorable de voir un corps, qui ne comptait que douze têtes, se défendre par des discours, tels que ceux qu'ont prononcé le duc de Coigny, brillant et malheureux comme à Eylau, le duc de Crillon, le duc de Noailles, le duc de Fitz-James, si chevaleresque, si éclatant dans cette lutte dernière où il brise ses armes, le duc de Choiseul, défenseur non moins loyal des maximes contraires, le duc de Broglie enfin qui est déjà une des vieilles gloires de notre jeune liberté. Pour avoir cette infirmité, qui nous importune, de noms historiques comme nos annales, tous ces hommes ne plient pas sous le fardeau de la discussion publique; ils ne sont pas trop étrangers aux intérêts de leur pays; ils entendent quelque chose aux lois, ils comprennent les règles, ils savent les ressorts du régime représentatif. Les Talleyrand, les Pasquier, les Richelieu, les Molé, les Mortemart, les Sainte-Aulaire, les Saint-Priest, les La Féronays, les Ségur, les Tournon, n'étaient pas de trop dans le sanctuaire des lois et des intérêts politiques du pays, parce que leur parole retentissait avec l'autorité de noms qui étaient connus du monde, avant qu'eux-mêmes naquissent pour les agrandir. On voit chez les Mounier, les Montalivet, les Portalis, les La

Place, que les secondes générations ne sont pas, de toute nécessité, infécondes. Cette hérédité tant accusée, cette jeune pairie calomniée sans cesse, a été défendue par quelques nobles orateurs, plus puissamment qu'ils ne le savaient eux-mêmes. Ils étaient sa défense vivante, ce duc de Noailles dont les mâles accents ont révélé une étude si vaste, une vue si haute et si juste des lois politiques et sociales qui régissent l'univers; ce marquis de Brézé qui discute si bien les intérêts de la propriété, ses droits, son intervention nécessaire dans le gouvernement des États; ce duc de Montébello qui a su attaquer de front les préjugés populaires avec toute la supériorité d'un autre âge et tout le courage de son sang. Avouons qu'une séance où la voix des Decazes, des Mollien, des Portal, des Cuvier, des Thénard, des Siméon, des Lainé, des Villèle, des d'Argout, se mêle à tous les échos illustres de cette ancienne société française qu'on disait morte et enterrée depuis cent ans, laisse le cœur et l'esprit aussi satisfaits qu'une discussion de telle autre assemblée fière de refléter directement toutes les lumières et tout le discernement de la démocratie. La jeune France était convaincue que les hautes classes constituaient une sorte de Laponie, fermée la moitié du temps aux clartés du soleil, étrangère aux choses de ce monde, et surtout aux vives lumières dont cette jeune France se sent phosphorescente. On n'a pas

voulu comprendre que l'éducation a une vertu féconde; que l'hérédité crée une école normale de bons et grands citoyens. Elle place à la tête de l'État un corps dont tous les membres sont habitués dès l'enfance à voir loin et de haut; elle brise le joug, soit de *l'esprit* provincial, soit de l'esprit parisien, réacteurs tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, mais toujours étroits, passionnés, exclusifs enfin, et elle y substitue le génie d'une grande et véritable France; elle est le moyen assuré d'avoir une Chambre haute digne de ce nom, éclairée, forte en hommes, sans faire la presse dans l'Etat entier, sans enlever à l'autre Chambre et à toutes les fonctions publiques tous les citoyens capables. On craignait la médiocrité de la Chambre héréditaire : nous vous dénonçons désormais la médiocrité certaine, la médiocrité éternelle de votre Chambre élective, dépouillée périodiquement, pour constituer une Chambre haute viagère, de tout ce qui aura marqué en seconde ligne son sein. Par malheur encore, nous disons : en seconde ligne; car ce qui pourrait briller au premier rang dans la pairie, dédaignera d'y monter, et restera sur les bancs agités de la Chambre démocratique, pour y être par leurs compétitions un embarras et un danger.

Au bout d'un certain nombre d'années, si des années pouvaient échoir en partage aux doctrines et aux œuvres d'aujourd'hui, il adviendrait

qu'à l'exception des têtes de colonnes, des chefs de partis qui demeureront où se font et défont les ministères, tout ce que le pays compte de serviteurs éprouvés et de représentants capables, languiraient inutiles et muets sous les voûtes du Luxembourg; le flux et reflux des vicissitudes parlementaires les y auraient portés, comme les mouvements de l'Océan portent au rivage tout ce qui a du poids; car la constitution du pays, il faut bien le savoir, est de tous points changée. Les fournées pouvaient être crimes de trahison, quand, pour complaire à des fantaisies ou à des colères du moment, un ministre conférait à des familles sans illustration et sans services la prérogative perpétuelle de l'hérédité. Ces fournées, en outre, étaient des folies, folies impuissantes et stériles, par le bienfait même de cette hérédité qui conquérait aussitôt à l'esprit de corps les membres nouveaux, à l'esprit de conservation les auxiliaires recrutés pour détruire. Aujourd'hui, les fournées seront les conditions vitales du système. Il faudra toujours raviver cette périssable pairie, sans que sa faiblesse irrémédiable profite de l'affaiblissement dont elle sera la cause pour l'autre Chambre. Tout parti qui sera maître du ministère par la Chambre des députés, sera maître de la Chambre des pairs par ces promotions périodiques, indispensables désormais au char pour le faire marcher. La Chambre prétendue inamovible devra donc devenir une Chambre de parti, une

Chambre élue en réalité de seconde main par les colléges électoraux. Le système dominant, au lieu d'avoir à transiger avec elle, ce qui fait la balance des trois pouvoirs et l'équilibre de la monarchie constitutionnelle, se l'incorporera. Elle ne sera point un appui, parce qu'elle ne sera pas un contre-poids. Et il faut bien qu'on le sache : quand nous parlons de parti dominant, ce serait la faction révolutionnaire au premier choc des événements. Il suffirait d'un souffle de l'opinion pour que l'anarchie trônât ainsi sans obstacle au sein des trois pouvoirs. Alors, elle s'élancerait du sein de nos institutions comme de son aire, en supposant qu'elle se fût pliée à suivre les voies légales pour en arriver là; et, ensuite, elle ne régnerait pas moins révolutionnairement, c'est-à-dire de l'unique manière dont elle sache régner.

Il ne faut pas en effet qu'on pense avoir échappé à toutes les chances funestes, à l'aide d'un placage trompeur, parce qu'on aura l'air d'avoir deux Chambres, au lieu de la Chambre unique de 1791! En vain l'une de ces assemblées parallèles, dans un pays qui ne veut plus de pairie, s'appellera on ne sait pourquoi : Chambre des pairs! On ne ruse pas avec la fortune. Comment se méprendrait-elle à ce dédoublement de Chambres de même nature, établies pour défendre l'ordre en désavouant tous les principes d'ordre qui soutiennent les Etats? Il fallait un pouvoir, non emprunté, non fictif, mais

réel et robuste, pour soutenir le perpétuel assaut de la démocratie française et plastronner une royauté d'hier. M. de Salverte, presque seul, a été de bonne foi. Il a bien compris que le nom de Chambre des pairs, conservé d'abord par la Charte de 1830, quand elle voulait assurer simplement à cette grande institution une sanction populaire et en quelque sorte un baptême nouveau, ne pouvait être sérieusement imposé à un sénat qui est sans avenir comme il est sans passé !

Non, non ! Point d'illusion ! tout ce qu'on accomplit équivaut à la Constitution de 91, en la compliquant d'un rouage de plus, en la chargeant d'un mensonge, en attestant par ce mensonge que votre conscience le réprouve alors même que vous l'inaugurez, en obtenant seulement un résultat pratique : c'est d'épuiser le système électif par une trop grande consommation d'hommes, sans rien mettre à la place dans le respect public. Les deux Chambres, à dater de ce jour, sont discréditées ensemble; l'une par la déportation périodique des esprits mûrs et des réputations faites qui en sont le lien et la force, l'autre par la perte d'un principe qui en est la vie et la gloire.

Un conseil des anciens, nommé par le roi, si la sagesse publique ne lui prête l'assistance qu'elle devrait au contraire en recevoir, ne peut ajouter

aux forces de la royauté, puisqu'il n'aura que celles que la royauté lui aura données. C'est donc toujours un trône solitaire, un trône chancelant comme un baliveau que battent tous les vents et qui est sans racines, un trône destitué de tout appui en présence d'une assemblée unique, par qui, ou avec qui tout risque de périr. Car, soumise au prince, elle participera de la faiblesse du trône vis-à-vis les masses souveraines : hostile, elle n'aurait besoin pour tout abattre, que d'un coup de hache, et, pour porter ce coup, que d'un vote par assis et levé.

Au contraire, que le trône prît de l'ascendant; que le dégoût public entraînât le pays loin de démagogues à froid, qui ressemblent à leurs devanciers, uniquement comme le vice ressemble au crime, que deviendrait la liberté? Elle n'aurait plus une garantie, plus un asile; à dater de ce jour, il n'existe point de pairie pour sa défense, non plus que pour la défense de la royauté.

Le système prétendu libéral des catégories renferme une foule de conséquences illibérales : la première est de créer un moyen patent de corruption et d'asservissement, par cet appât de la pairie à donner aux fils ou à leur promettre du vivant même des pères; la seconde est d'exclure toutes les illustrations qui ne se seront pas soumises au joug des emplois publics, les Maillé, les Duras, les Beauvau, les Grammont, les Crussol,

les Brissac, les Masséna, les Beaufremont, les Clermont-Tonnerre, les La Trémouille, les Montmorency, etc., s'ils ne sont pas présidents de tribunaux de commerce ou préfets. Notre démocratie, entre la servitude et le nivellement, hésite-t-elle? Pas un moment.

Une autre conséquence encore est d'isoler de plus en plus le trône de 1830, de le séparer sans retour de toute une classe éminente de la société, de rendre à toujours cette classe tout entière étrangère aux affaires du pays ou hostile à ses institutions.

Il est à remarquer en effet que la plupart des orateurs, entendus dans cette magnifique discussion, n'auraient pu pénétrer dans la candidature des catégories; car aucun d'eux probablement n'aura été fonctionnaire public. On peut juger par là à quel point nos exclusions jalouses sont favorables au développement du talent et à la grandeur du pays. Sa grandeur! Si la sagesse publique, avertie par le retentissement de cet immense sacrifice, ne revient point sur ses pas, nous verrons toutes les illustrations de tous les âges bannies de la sphère des pouvoirs; nous aurons une Chambre des députés à 500 francs d'impôts, le refuge de toutes les grandes influences du pays, et une Chambre des pairs étrangère à la grande propriété et aux vraies illustrations. Ce seraient, à titres divers, des assemblées redoutables, si Dieu ne

permettait d'espérer cette grâce, qu'elles auront toujours des majorités bien serviles.

Pauvre France! tes législateurs ont cru ne jeter au goufre qu'une institution : grave erreur! Ils y ont jeté un principe, le seul principe conservateur qui restât au sein de la société française; l'unique pierre de notre édifice qui portât sur le passé; l'unique force qui subsistât par elle-même, tout en s'étayant de tous les besoins d'ordre désormais épars au sein de cette orageuse nation. Par ce grand coup, la France se voit détachée du continent européen, et jetée par delà l'Atlantique. Quels que soient momentanément les formes et les noms, elle fait partie, dorénavant, de ce sol vierge de la Pensylvanie, ou du Connecticut! Car nous ne voulons pas dire de celui de la Bolivie ou de Buénos-Ayres. Et, il faut le bien savoir : annexe involontaire du Nouveau-Monde, elle y porte une vieille société divisée, une population exubérante, des intérêts froissés, des goûts unis de servitude, de domination et d'anarchie, enfin des doctrines anti-religieuses et des passions anti-sociales dont s'épouvanterait la jeune terre qui porta Washington, nourrit la liberté et croit en Dieu.

CHAPITRE VII.

—

TRAVAIL GÉNÉRAL DE DÉSORGANISATION, ET SES CAUSES.

L'esprit qui règne, et qui doit par ses victoires, régner de plus en plus sur la France, est une disposition profondément hostile à la liberté; car elle est à la fois la plus despotique et la plus servile qui se puisse rêver parmi les hommes : c'est la haine de toutes les supériorités. D'où il suit qu'aussi longtemps que le pouvoir, par sa nature et ses habitudes, conservera quelque penchant à reconnaître les supériorités légitimes, il sera combattu, sapé, démoli, avec autant de passion qu'il serait investi de toute-puissance et de tyrannie, s'il s'exerçait au profit de ceux qui ne veulent reconnaître en lui rien autre chose qu'un niveau de fer. Ceux-là ajouteraient la hache au bout du cordeau.

Ainsi, le pouvoir s'offre-t-il à la classe régnante comme un instrument? on oublie pour lui la liberté. S'offre-t-il comme un frein, c'est-à-dire comme une supériorité lui-même, la dernière qui

subsiste? à lui toutes les inimitiés et toutes les agressions!

Voyez si jamais, entre ses jalousies et la liberté, l'opinion dominante opte pour la liberté qu'elle invoque sans cesse. Les Bourbons de toutes les branches l'importunent et l'irritent ; Napoléon la transporte! Cependant qu'ont fait les Bourbons que Napoléon n'ait fait et dépassé? Les fusillades du 28 juillet? Et le 13 vendémiaire! Le projet d'arrestation de quarante écrivains ou députés? Et les fructidorisations, les déportations, les exils en masse! La dissolution de la Chambre des députés? Et le 18 brumaire, pour commencer; le renversement du Tribunat pour poursuivre; la dispersion des législateurs, en 1813, pour finir! Les ordonnances contre la presse? Et quinze ans d'abolition de la presse, de mutisme des tribunes, de conscriptions et d'impôts sans votes, de lois faites ou défaites par décrets, d'arrêts des tribunaux ou des jurys arbitrairement cassés, quinze ans enfin de la plus absolue dictature qui fut jamais!... Taisons-nous! Il est trop permis de craindre que nous ne sachions, ni ne puissions, ni ne veuillions la liberté!

Nous justifierons-nous par la gloire, les batailles, la poudre, le sang, les grades, les broderies sur toutes les coutures? Mais on sait le goût actuel pour les broderies, le respect actuel pour la gloire. Non, non; la vraie raison, c'est

que les Bourbons comptent des siècles de grandeur. Nous pourrions avoir leur couronne, jamais leurs quartiers. Napoléon au contraire est un empereur parvenu, un bourgeois demi-dieu. M. Poux, M. Cabet ne le jalousent point. Au fait, qui sait?

La terreur est amnistiée : la réaction de 1815 est maudite. Pourquoi? D'un côté, il n'y eut pas trois têtes, grâce à Dieu! de l'autre, il y en a trente mille. Mais la faux populaire les moissonna : c'est justice, gloire, nécessité.

Tout à l'heure, nous avions le choix d'une seconde branche de la puissance législative indépendante, mais héréditaire; ou bien viagère, mais dépendante : qu'avons-nous fait?

Dans le même temps que nous livrons à la couronne une branche tout entière de la puissance législative, nous lui contestons la nomination aux grades de l'armée dans les limites si étroites fixées par les lois. Ce droit nécessaire, nous le transférons aux deux cents chefs de régiments; ce qui est multiplier le népotisme deux cents fois par lui-même, ce qui est détruire la responsabilité, ce qui, à ce double titre, est illibéral, mais ce qui abaisse d'une assise l'autorité souveraine; or, chacun de nous la veut d'une coudée plus bas que son propre niveau.

Le même jour et à la même heure où nous raccourcissons et faussons dans ses mains l'épée

destinée à l'étranger, nous lui reprochons de ne pas appesantir sur nos départements le glaive des guerres civiles, et nous nous indignons de voir les ministres de cette royauté désemparée refuser, contre les royalistes, l'arme terrible des lois d'exception.

Malheureux pays qui ne fait que côtoyer les routes qu'il veut suivre, et marche de méprise en méprise! Nous avons vu d'abord qu'au lieu de liberté, c'est démocratie; au lieu d'égalité, nivellement. Maintenant, au lieu de pouvoir, c'est tantôt désordre et licence, tantôt tyrannie.

Voilà comment la machine de l'autorité est démontée pièce à pièce par gens de bonne foi qui croient vouloir la monarchie, mais la veulent à la fois impuissante, bourgeoise, vêtue de gros drap, tout ce qu'elle ne peut pas être, tout ce qu'il faut qu'elle ne soit pas, pour rester tutélaire et durable en restant respectée. Elle n'est pas possible à ces conditions, précisément parce qu'elle leur plairait ainsi, parce qu'ils se sentiraient à l'aise auprès d'elle, parce qu'ils seraient avec elle bras dessus bras dessous, parce qu'ils pourraient la renverser d'un coup d'épaule au premier caprice. L'important n'est pas qu'elle plaise, mais qu'elle impose. La légitimité ôtée, ôtez-lui encore la puissance et le respect : que lui reste-t-il?

Ces deux choses sont sapées chaque jour; l'autorité publique a perdu son action matérielle et

morale. L'administration, depuis les journées de Juillet jusqu'au moment où nous sommes (1831-1832), est restée de toutes parts démantelée comme une place ouverte. Et pourtant, elle constitue désormais la force unique qui doit suppléer à toute autre ; elle seule tient ensemble notre démocratie morcelée et flottante ; elle nous est un lien et un rempart. Affaiblie par tout un ensemble d'innovations hasardeuses, privée de l'assistance d'une justice qui châtie sûrement les artisans de troubles, dépourvue ainsi de presque toute sanction pénale, ravagée à vue d'œil par les attaques de la presse, désertée par les fonctionnaires mêmes qui s'inclinent devant la puissance du jour et qui tremblent pour la plupart devant un journaliste et un avocat, comme autrefois les baillis devant un haut-baron, la puissance publique a semblé quelquefois près de disparaître. La discussion du budget, avec l'esprit qui règne en cet instant, peut achever de la réduire à néant. Au premier choc, on saura quel char on a lancé.

On a vu déjà, on va voir encore les meilleurs citoyens, dans leur préoccupation de repousser le fardeau de toutes les impopularités, dans leur besoin de plier sous le vent qui souffle, poursuivre, à tort et à travers, la gloire de l'économie, courtiser le troupeau qui entend brouter un budget au hasard comme un champ infertile qu'on peut

dévaster sans dommage, démolir enfin; car c'est à démolir que tout aboutit. La Chambre actuelle met en coupe réglée les services publics; il adviendra, par l'abaissement toujours croissant des salaires, qu'on fixera le pouvoir administratif dans la même région où, par l'abaissement du cens, on a mis le pouvoir politique. Ce qui en résultera pour l'ordre, pour la liberté, pour l'administration, on peut le prévoir par le reste. On peut en juger par les résultats du personnel que le premier ministère de 1830 a commis la faute de lancer sur les départements. L'administration descendra de quelques degrés. Elle sera moins intelligente, moins digne, moins influente, moins respectée. L'ordre sera moins bien défendu; la liberté moins bien servie, moins bien comprise; et le pays, tant que règnera cet esprit fatal, se plaindra peut-être d'être opprimé : il ne sera pas gouverné.

Il faut apprendre à ces politiques improvisés, qui mettent au rabais le gouvernement de leur patrie, que rétribuer dignement les services, c'est le moyen d'en avoir d'utiles, de bons, d'honorables, d'économiques sous dix rapports. Nous admirerions fort qu'Épaminondas fît à Thèbes, pour vivre, ce qu'on sait, si on ne savait aussi que Thèbes périt le lendemain.

Il faut leur apprendre que le culte extérieur est nécessaire aux hommes; que les dignités, pour justifier ce nom, ont besoin de paraître aux yeux.

La Convention le savait bien : elle ne se contenta pas de tous ses titres au respect public, de ses vertus d'alors, de son patriotisme, de ses proscriptions, de ses régicides ; elle ne s'en trouva point assez rehaussée : elle s'écrasa de broderies. Pour porter une double couronne, elle sembla vouloir égaler à ses crimes ses panaches.

Il faut leur apprendre que la France est le pays de la terre le plus administré, le mieux administré, et au meilleur marché. Il faut oser leur dire cette grande vérité, que l'impôt, bien employé, est aux peuples ce qu'est aux laboureurs le grain retiré de sa consommation ou de ses ventes, pour le jeter à la terre, où il lèvera, en rendant trente pour un ; que c'est un fonds commun qui dormirait et qui travaille, qui serait improductif et qui est fécond, qui porte et reporte la vie du centre aux extrémités. Ce centime, que vous laisseriez oisif et perdu dans les chaumières, y rentre, multiplié par des commandes, des dépenses, des créations, des moyens d'instruction et de travail. Il n'y a que la cote du riche qui eût produit, dans ses mains, à toutes les heures du jour ; car il n'y a que le riche qui sache les bonnes dépenses et les bonnes économies. Lui seul épargne sans thésauriser ; lui seul fait de ses capitaux d'utiles journaliers toujours à l'œuvre, et donnant toujours à la communauté du profit.

Certes, nous sommes de ceux qui voudraient voir les classes inférieures affranchies des charges les plus onéreuses entre celles qui pèsent sur elles, notamment de l'impôt du sel, et nous croyons qu'il y aurait à le tenter politique encore plus qu'humanité. Mais la vérité oblige de reconnaître que les classes laborieuses sont vingt fois moins grevées que dans l'ancien régime; le faix des contributions est moins lourd pour elles qu'autrefois. Qui peut ignorer que le budget de 1784 était de six cents millions et plus, et il ne comprenait pas les dépenses du clergé, les dépenses de la justice, les dépenses de l'instruction publique, la foule des dépenses civiles ou militaires fournies alors par les provinces, en outre des dépenses départementales d'aujourd'hui; il ne comprenait pas davantage notre dette immense, les pensions légales de notre grand-livre, enfin les cent trente-cinq millions de frais de perception? La France, qui portait ce fardeau, ne comptait que 24 millions d'habitants, un tiers de moins qu'aujourd'hui. Le fardeau pesait inégalement sur les classes diverses, et les moins riches portaient, par-dessus tout le reste, le joug des dîmes et des corvées. Quand on a trouvé, dans la session dernière (1830), que la gabelle était à peu près semblable à notre impôt du sel, on a oublié qu'une seule de nos provinces comptait à la fois dix mille malheureux frappés d'emprisonnement ou de galère pour violation de cette terrible loi :

il faut tenir compte d'un aussi effroyable supplément d'impôts.

Puissions-nous savoir enfin que des déclamations mensongères, des promesses impossibles en fait d'économies, sont le plus coupable des complots contre la chose publique, la plus odieuse des cruautés envers le peuple qu'on abuse! M. Fox ne croyait pas pouvoir porter plus haut la louange de ses amis, qu'en réclamant pour eux cette justice de n'avoir jamais cherché à se rendre populaires par la promesse d'un allégement impraticable des dépenses publiques. En France, un très-galant homme, aide-de-camp du prince, propose une diminution de deux cents millions en bloc!

Un gouvernement libre n'aura jamais parmi nous qu'une existence précaire, et menacera toujours ruine, aussi longtemps que tous les esprits ne se seront pas pénétrés d'une vérité que nous avons établie d'abord : c'est que la liberté n'est pas le premier intérêt des peuples; qu'elle est uniquement le second; que le premier, c'est le pouvoir, ce gardien antique de la société, ce protecteur permanent de la civilisation, dont la liberté vient seulement guider et régler les pas, quand il a enfanté assez de progrès pour qu'elle puisse éclore à ses côtés et lui rendre appui pour appui.

Avoir toujours en vue les droits légitimes du pouvoir, maintenir et défendre ses prérogatives nécessaires, est donc le premier devoir des gens de bien.

Par malheur, toutes les institutions, sur lesquelles on a établi le gouvernement nouveau, portent à faux. On ne les a pas livrées aux prolétaires, ce qui fait que l'ordre social se tient debout encore; mais on tend à les asseoir toutes sur la quasi-propriété, la périlleuse institution de garde nationale par exemple, et de là vient qu'en réalité tout chancelle.

Si tout chancelle, nous avons eu raison de dire que les promesses de juillet ne sont pas tenues. Car on a vu que la révolution du 9 août (1830) s'est présentée à la France, comme accomplie à cette fin unique d'avoir le repos dans la liberté. De ces deux biens, l'un est corrompu, l'autre manque : et comment ne marquerait-il pas, quand le parti révolutionnaire, surexcité par la victoire de son principe, semble toujours prêt à saisir le pouvoir ou à le renverser; quand une révolution nouvelle et plus menaçante cherche à pénétrer dans les entrailles du pays; quand, à la place de cette anarchie matérielle, qu'on a pu redouter souvent, et qui même encore ne disparaît vaincue sur un point du royaume que pour relever ailleurs un front insultant, règne une anarchie d'esprits, d'âmes, de croyances, la plus effrayante qui se soit vue depuis la chute du monde romain?

La France n'a vécu, depuis les journées de juillet (1830), qu'en multipliant au sein de ses institutions les principes de désordre et par conséquent de mort; la raison publique peut

seule parer à ce péril. Il serait irréparable, si le désordre, qui a envahi les pouvoirs et passé des pouvoirs dans les lois, était passé irrévocablement des lois dans les esprits. Or, c'est là la plaie menaçante de la France.

LIVRE SIXIÈME.

SUITE DES INFRACTIONS

AUX

VÉRITABLES PROMESSES DE JUILLET.

ANARCHIE MORALE.

On se figure toujours la médiocrité comme paisible ; elle n'est paisible que lorsqu'elle est impuissante. Quand le hasard réunit beaucoup d'hommes médiocres, et les investit de quelque force, leur médiocrité est plus agitée, plus envieuse, plus convulsive dans sa marche que le talent, même quand les passions l'égarent. Les lumières calment les passions et adoucissent l'égoïsme en rassurant la vanité.

Benjamin Constant, *Principes politiques.*

LIVRE SIXIÈME.

ANARCHIE MORALE.

CHAPITRE PREMIER.

LITTÉRATURE. THÉATRES.

Tout excès mène au crime.

VOLTAIRE.

Il est une anarchie mille fois plus funeste que celle des carrefours. Celle des carrefours peut n'être que passagère. Elle blesse si profondément les intérêts, elle révolte si vivement les cœurs, qu'il y a des chances pour qu'elle rende le retour à l'ordre plus prompt et plus facile par le dégoût qu'elle inspire. Alors en effet, les imaginations s'étonnent, les esprits s'indignent, et bientôt, animés par les intérêts en souffrance, ils se précipitent à l'envi dans toutes les chances de repos qui s'offrent à des âmes fatiguées de mécomptes. C'est ce qui fait du despotisme l'inévitable conséquence des révolutions populaires.

Mais il est une anarchie morale qui sape l'ordre jusqu'à ses fondements, qui le rend difficile avec le despotisme même et impossible avec la liberté. On a vu des principes, et en quelque sorte des croyances politiques, soutenir l'État au défaut des institutions et suppléer aux lois. Mais où les lois prendront-elles de la force contre le désordre qui a son siége dans les esprits? Alors l'État est frappé au cœur. On ne voit plus de refuge qu'au terme de longues et cruelles épreuves; le mal est si grand, qu'il peut arriver que la société malade ne le sente pas. Elle est surprise des alarmes qu'elle inspire; elle repousse les exhortations; elle ajourne les remèdes. Le désordre pénètre peu à peu dans les habitudes, dans les opinions, dans les mœurs. Puis on s'étonnera un jour de le voir apparaître tout à coup sur les places publiques, audacieux, altier, triomphant. Ce sera pourtant chose toute simple : il reviendra des esprits dans les rues, comme des pouvoirs publics il a passé dans les lois.

Si les lettres étaient l'expression de la société, ainsi qu'on l'a tant dit, il faudrait désespérer de la France. Notre littérature se montre empreinte de tous les genres de corruption. Elle se fait une loi et un jeu d'attaquer à la fois tous les sentiments et tous les intérêts dont l'ordre social et l'ordre politique se composent. On dirait qu'elle s'étudie à rendre à la société française tous les vices qu'elle

en avait reçus dans le dernier siècle. Une sorte de cynisme dogmatique l'a envahie tout entière. Si, sur la foi d'un nom connu et d'éloges quotidiens, vous affrontez un théâtre, vous trouvez des scènes où la dignité d'un sexe est violée de cent façons, comme la pudeur de l'autre. Partout les mêmes spectacles vous attendent. Il est des énormités qu'on laisse encore derrière le rideau, en se bornant à les annoncer d'avance, et ensuite à les raconter. Bientôt on les mettra sur la scène, comme on a fait de l'échafaud : le roman a déjà donné l'exemple. Ce sont là les inventions du drame, du conte, de la nouvelle. La muse travaille tour à tour sur les obscénités et sur les horreurs, comme autrefois sur les passions. Un auteur célèbre imprime dans un style, laborieusement barbare afin d'être original, qu'il faut bien en arriver là pour trouver du nouveau. A ce compte, que deviendrons-nous, lorsque la tragédie et le roman auront épuisé cette veine sauvage, qui est courte, Dieu merci ? Quand elles n'éclaireront plus des orgies ou des massacres, faudra-t-il que les lettres éteignent leur flambeau?

Malheureux jeunes gens, qui, dans votre indigence, espérez vous enrichir en empruntant des vices, qui croyez inventer en rétrogradant vers les débauches de Crébillon et de Voltaire, ou vers les énormités exagérées et faussées de Shakespeare, qui tantôt prenez pour de la hardiesse lit-

téraire des hardiesses de bagne ou d'amphithéâtre, tantôt comptez trouver des jouissances nouvelles dans la corruption, et ne voyez pas que vous n'êtes que les plagiaires de ces vieillards qui pensent imiter la jeunesse en joignant la forfanterie à la perversité!

Aussi, est-ce le propre des civilisations ou des sociétés vieillissantes que de rechercher les honteux plaisirs. Combien de fois n'a-t-on pas écrit que la littérature impudique du dernier siècle tenait aux corruptions de la monarchie absolue et avait mené aux goûts atroces de la convention! et voilà que la liberté prend à l'école de Louis XV ses inspirations et ses passe-temps! La seule différence est qu'elle est impudique et atroce tout ensemble. A ce compte, que fera-t-elle de la France?

Il fut un temps où nous condamnions la censure, qui ne permettait aux soldats de Léonidas de mourir pour Lacédémone, qu'à la condition de remplir les Thermopyles des cris de : *Vive notre roi.... légitime!* A une censure excessive succède une non moins excessive licence. L'une décélait une réaction impossible contre l'esprit de la France; l'autre, qu'annonce-t-elle, sinon une autre guerre ouverte contre les sentiments, les habitudes, les destinées de la société française? Ce contraste avec la décence et la douceur générales des mœurs, cet oubli ou cette ignorance de la seule langue que parle aujourd'hui le monde

délicat, laborieux et grave qui fait les succès des lettres, tout cet anachronisme présente un triste symptôme. N'oublions pas que la même littérature, qui prend l'initiative pour le renversement des mœurs, l'a prise aussi, comme il y a quarante ans, pour le renversement des propriétés et des lois. Voilà toutes les colonnes de l'ordre social attaquées en même temps par elle, et nous venons de voir qu'elle a déjà compté bien des victoires. L'avenir seul dira tout ce qu'elle doit compter de victimes.

Le dérèglement des imaginations accuse la littérature qui le dessert, moins haut que la société qui l'encourage, que l'autorité qui le tolère. Et l'autorité a fait plus : poussant les conséquences de juillet, comme on dit, plus loin que les Chambres, plus loin que les écrivains, plus loin que le public, elle s'est plu à fortifier la liberté absolue de la presse du secours d'une autre immunité qui n'a existé nulle part dans le monde, que personne ne réclamait, la liberté illimitée des théâtres. Cette liberté est-elle dans l'intérêt des théâtres? Ils tombent en ruine. Dans l'intérêt de l'art? On sait les chefs-d'œuvre que la scène a produits dans ce période d'une liberté sans frein comme sans exemple. La licence est mauvaise au talent ainsi qu'à tout le reste; c'est une terre dont la fécondité déplorable étouffe les bons germes sous le poids des mauvais. Otez le petit chapeau, la redingote

grise, les soutanes, des gravelures et le bourreau, que reste-t-il de l'expérience que la France vient de tenter? Il reste dans Paris dix ateliers de corruption, dix places de guerre dont le feu bat chaque soir l'ordre, le goût et la morale.

Ensuite le gouvernement s'étonne de la disposition générale des esprits à lutter contre les lois; à abroger, selon les passions personnelles de chacun, les actes législatifs, soit de la république, soit de Napoléon, qui importunent l'étudiant, l'instituteur, le contribuable. Il s'étonnera quelque jour de crimes inconnus, de scandales destructeurs, de plaies sociales qui braveront toute la puissance de la répression. C'est lui qui sera le grand coupable. De quel droit a-t-il abandonné la tutelle bienveillante que lui conféraient sur les théâtres les décrets impériaux, que lui conférait l'usage de toutes les nations civilisées, que lui conférait surtout la nécessité? Pourquoi n'épuise-t-il pas sur notre littérature corruptrice, sur cette propagande de crimes et de vices, les armes dont il est encore muni? De tels exemples sont toujours imités, toujours féconds. Par sa faiblesse, le pouvoir manque à sa mission. Et nul, dans le temps où nous sommes, ne peut espérer d'avoir le monopole de l'infraction ou du relâchement des lois.

CHAPITRE II.

—

AGRESSIONS A L'ORDRE POLITIQUE.

§ I. — RÉHABILITATION DE LA TERREUR.

Il nous est donné un spectacle qui avait manqué à la révolution de 1789. Robespierre, à l'Assemblée constituante, demandait l'abolition de la peine de mort. Personne ne voyait devant soi du sang, personne ne croyait devoir s'y baigner. La feuille de Marat, jusqu'en 93, fit horreur. Après la mort même de Louis XVI, la Montagne, entendez-vous ? la Montagne ! le désavouait encore à la tribune; un de ses collègues, ayant laissé sortir ce nom méprisé de sa bouche, s'arrêta, en s'écriant avec dégoût : « Quoi ! je l'ai nommé ! » Puis le 31 mai vint; puis Marat fut un grand citoyen, un héros, le sauveur de la France, jusqu'à ce que le poignard de Charlotte Corday en fît un dieu.

Aujourd'hui, c'est autre chose. On est arrivé à la terreur de plein saut. C'est en la connaissant,

en sachant ce que ce peut être, qu'on s'y complaît. On se vante de ce qu'on n'a pas fait, de ce qu'on voudrait faire. C'est l'appétissance et la forfanterie du crime. On a, ou ce qui est pis peut-être, on affecte *la passion malheureuse* du sang. On se rejette dans le passé pour la satisfaire, comme les oiseaux de proie qui, faute de mieux, fouillent les tombeaux. Il y a vingt siècles, les barbares, dont nous descendons, dressaient des bûchers triangulaires, y plantaient une épée, immolaient des victimes humaines, et adoraient. Notre jeunesse est conviée au pied d'un autel où brille aussi le glaive, où les victimes humaines ont été égorgées par milliers. Les barbares l'appellent *l'autel de la Liberté*, et cet autel c'est la hideuse guillotine! On sait comme leurs poëtes célèbrent le *triangle d'acier*. Si jamais ils blasonnent, ils demanderont que ce soient là les armoiries de la France. Et n'espérez pas que ces débauches soient stériles. On imprime à quinze centimes, on colporte dans le peuple les discours immortels de Robespierre et de Saint-Just, moins, il est vrai, le grand discours en faveur de l'Être-Suprême! Tout cela se passe en temps paisible, quand nous sommes tous de sang-froid, sans avoir la double excuse des premiers, des vrais monstres, l'ivresse ou la peur. La poésie, ce qui est un progrès, vient au secours de la prose épuisée. La Convention future a déjà ses Tyrtées; les journaux modérés, en publiant

leurs œuvres, révoltantes parfois de talent et d'atrocité, n'osent pas les flétrir, à Dieu ne plaise! ni même les désavouer. Seulement, ils déclarent qu'ils n'approuvent pas tout. Puis on nous crie que la terreur ne peut pas être recommencée. Pourquoi non? On tente une œuvre mille fois plus difficile, c'est de la réhabiliter.

N'avons-nous pas vu, en pleine Cour royale, la Cour l'entendant et le souffrant, des accusés, en présence du jury qui allait prononcer sur eux, méconnaître et la justice, et la France, et l'histoire, au point de célébrer bruyamment les vertus et la gloire de la Convention; cette assemblée intrépide, disait-on, qui régna au milieu des foudres et des éclairs, qui écrasa les factions sous le canon de vendémiaire, et n'abdiqua que dans la victoire!... Jeunes gens! votre Convention, dont vous avez mal lu les fastes, fut la plus servile assemblée qui ait paru sur la terre. Elle ne voulait, ni n'osait le crime; elle le souffrait par peur. Quand les jacobins exigèrent la tête de Louis XVI, elle eut peur et donna la tête de Louis XVI. Quand l'insurrection lui demanda de se décimer, elle imagina de se montrer à l'insurrection, fut bafouée, eut peur, et se décima. Quand le Comité de salut public lui prit Danton et ses plus illustres chefs, elle eut peur et les laissa guillotiner, comme s'il ne se fût agi que du roi et de la reine de France. Quand Robespierre lui proposa de renoncer au

droit de défense pour ses propres membres, elle frémit, hésita entre deux peurs, et, chacun espérant ne livrer que la tête de ses voisins, tous cédèrent. Quand Robespierre fut vaincu, elle l'insulta mort comme elle le révérait vivant. A la fin, elle tomba sous le poids de l'horreur publique. Le canon de vendémiaire, impuissant à la sauver, ne servit qu'à lui donner dans sa chute les joies homicides de Sardanapale, et à joncher de cadavres son lit de mort. Qu'il serve aussi, ce canon destructeur, dont les salves plaisent encore à nos oreilles libérales, qu'il serve à prouver bien des choses : à prouver, par l'exemple de Bonaparte, ce que valent les gages sanglants demandés ou reçus pour la liberté ; par l'exemple de la Convention, combien la liberté révolutionnaire aime la force et touche de près à la dictature ; par l'exemple de ces panégyriques insolents, tout ce qu'il y a d'insouciance du sang du peuple chez ces prétendus amis du peuple, qui, la plupart, n'estiment de lui qu'une chose : ce sont les faisceaux consulaires dont il peut armer leurs bras.

Depuis que ce livre a paru, la Convention a été célébrée de plus haut encore que de la barre des Cours d'assises. Ce n'est plus un républicain avoué, ce n'est plus M. Godefroy Cavaignac, qui l'exalte fièrement ; mais un habile et sage professeur, un député, un homme qui se proclame dévoué au trône nouveau, et qui a mission publique de

préparer pour son avenir la jeunesse française! Le grave et savant M. Jouffroi a nommé la Convention l'honneur et la gloire de la France. Ce désordre multiple et immense d'un tel langage dans la bouche de l'un des chefs de l'Université de France n'a épouvanté ni lui, ni le ministère, ni la Chambre! *Quos vult perdere Jupiter, dementat.* Cela est vrai des peuples comme des rois.

§ II. — RÉHABILITATION DU RÉGICIDE.

Un goût particulier de notre époque, un caractère de cette corruption artificielle que la société toute entière désavoue, mais qui la pénètre, l'imprègne, la dissout par degrés, c'est la prédilection et en quelque sorte la concupiscence du régicide. Tandis que le peuple a été si révérencieux devant le roi qu'il avait vaincu, le régicide a été célébré à la tribune, célébré dans le sanctuaire des lois par l'organe des lois, et les ministres d'un roi se taisaient alors! Quand les apôtres de ces doctrines ont été livrés à la justice, ce n'est pas seulement le jury qui, Dieu sait comment et pourquoi, les a absous. Il y a quelques mois, le Tribunal correctionnel et la Cour royale n'ont pas craint d'acquitter un homme qui avait écrit au-dessous d'une image de la guillotine :

Philippe portera la tête
Sur ton autel, ô liberté!

Vingt dithyrambes, vingt poëmes, mille écrits ont exprimé impunément le même vœu. On a vu, à ces accents, des vétérans de 1793, tristement célèbres, relever la tête, et venir, pontifes de leur propre crime, l'encenser à la clarté du jour, convaincus que la France de 1830 entendait le glorifier. Aux élections, la France a répondu par l'accueil qu'elle leur a fait. Mais faut-il s'étonner de ces méprises, quand la première loi, apportée aux Chambres par le gouvernement de juillet, fut le rappel des votants? M. Dupont (de l'Eure) mit à ce prix, dit-on, sa présence dans le conseil. Certes, il fallait laisser ouvertes aux conventionnels toutes les portes du royaume; nous l'avons demandé dix fois sous la restauration, par respect pour la lettre de la Charte, par haine des proscriptions, par amour-propre national, par honte d'étaler nos blessures aux yeux de l'étranger. Mais une loi! une loi proposée par la royauté, par la royauté de 1830! et cela le lendemain d'une révolution telle que la nôtre!... La révolution anglaise de 1688 n'avait point ces maximes. Un juge de Charles Ier crut pouvoir mettre le pied sur le sol britannique : le roi et le Parlement le repoussèrent; ils ne lui firent grâce que de la vie. Nous avons eu d'autres errements, et l'arbre porte son fruit. Qu'on le sache bien : mille mauvais actes jaillissent d'un mauvais acte, et quelquefois seulement d'une mauvaise doctrine du pouvoir.

Quand l'Angleterre traitait ainsi, en 1689, les hommes du 30 janvier 1649, elle n'avait pas à leur reprocher de s'être baignés au sang de leurs concitoyens, d'avoir immolé à leurs fureurs une génération entière. Non; les régicides anglais ne firent tomber qu'une tête; mais c'était celle du roi, et ces têtes sacrées ne tombent pas que la terre ne tremble jusque dans les fondements. Il n'y a pas de monarchie, s'il n'est avéré que le monarque est inviolable à toujours; qu'attenter à sa vie, c'est commettre un acte inexpiable, c'est offenser la patrie même, et la frapper au cœur. Le Parlement, après quarante ans, se montrait irrité encore pour tirer ainsi du meurtre de Charles Ier et des longs malheurs de l'Angleterre une utilité présente, celle de raffermir, par l'exemple de sa rigueur, la royauté constitutionnelle, et de donner une consécration éclatante au trône naissant de Guillaume III. Voilà comment des législateurs sensés procèdent. Nous avons en France d'autres pensées : nous croyons fonder une monarchie, et voilà quels sont nos matériaux. Nous voulons consacrer un roi, le rendre inviolable, dit la Charte, à chacun et à tous : et voilà les boucliers, voilà les remparts que nous lui faisons. L'Ecriture l'a dit : Qui sème l'ouragan, recueillera la tempête.

§ III. — ABOLITION DE LA LOI DU 21 JANVIER.

Une des préoccupations de nos prétendus fondateurs de monarchie constitutionnelle est d'établir qu'il n'y eut pas crime le jour où des factieux tuèrent le roi ; qu'il n'y a point de deuil sur ce jour néfaste, l'abolition de la loi du 21 janvier est proclamée *une conséquence de juillet.* Insensés, qui ne soupçonnez pas qu'une monarchie populaire a besoin, comme un arbre sans racines, de garanties et d'appuis journaliers! Ignorants, qui ne savez pas que la révolution de 1688, aujourd'hui encore, célèbre pieusement l'anniversaire expiatoire du meurtre de Charles Ier! Le Parlement anglais, le jour même où il couronnait Guillaume III (30 janvier 1689), alla en corps remplir solennellement ce grand devoir, afin de mettre un abîme, dans l'esprit des peuples, entre la révolution qui avait consommé, par le régicide, la violation de tous les principes sociaux, et celle qui, en dépossédant Jacques II, prétendait simplement assurer l'inviolabilité des lois, même à l'égard du prince.

La Chambre de 1832 n'a, au contraire, d'autre ambition que de lier et de confondre les souvenirs de 1793 et ceux de 1830. La tribune est ouverte aux apologies de l'attentat parricide et aux injures envers le roi-victime. M. Auguis, M. Auguste Portalis, on ne sait qui encore, n'ont pas craint d'éta-

blir que Louis était mort justement, pour crime d'hypocrisie. Et, nous le répétons avec douleur, les ministres du roi se taisent! Ils ne voyent pas qu'avec ces maximes, il n'y a point de royauté. C'est la loi des suspects contre les têtes couronnées proclamée aux débuts de notre ordre constitutionnel! c'est la Charte nouvelle infirmée en naissant! c'est la *violabilité* royale inaugurée hardiment au profit de tous les citoyens, au profit de toutes les insurrections! Avec un tel code, il faudra admirer la clémence de la première révolte qui, au lieu de s'employer à tuer les rois, ne demandera qu'à les chasser.

A l'heure où nous écrivons, la Chambre des députés vient d'adopter, dans les bureaux, de prendre en considération devant le public, de renvoyer à une commission, sans qu'une voix s'élevât, *nemine contradicente*, une proposition qui portait que Charles X, une tête sacrée, pourrait tomber sous le coup de l'article 91 du Code pénal! Il faut croire encore que la Chambre n'y avait pas songé. La perspective d'un meurtre de roi ne frappe pas l'attention assez vivement par le temps qui court. Mais si la Chambre pouvait voter une disposition si monstrueuse, nous serions de plein saut et de plein droit, en dehors de la Constitution et de la monarchie.

La royauté est inviolable, ou n'existe pas. Elle est éternelle, ou n'est pas inviolable. Napoléon était

roi à Sainte-Hélène, Louis XVI au Temple, Jean dans les fers, ou il n'y a point de royauté. La fortune ravit la puissance royale. La consécration royale ne peut être effacée que par une main plus puissante que la fortune, par la mort seule. Autrement, tout l'édifice tombe; l'inviolabilité nominale est un piége caché sous un mensonge. Le prince, sur la foi du pacte fondamental, se confiera à la responsabilité ministérielle; et, pour crime *d'hypocrisie* ou tout autre de même nature, vous prononcerez aujourd'hui sa déchéance; demain, s'il vous plaît, vous le tuerez. De cette façon, vous serez quittes envers vos Chartes et vos serments. Oui, comme la Convention qui s'arrangea aussi pour ne pas tuer un roi, mais qui tua un roi. C'est la conscience du genre humain qui le crie; ce sont toutes vos histoires qui l'ont dit; ce sont les élections dernières qui l'ont proclamé.

La disposition dont nous parlons est le régicide en expectative; elle serait l'abolition de la royauté en réalité. Hélas! de telles maximes, pour porter leurs fruits, n'ont pas besoin d'être converties en lois. Elles attestent dans la société l'absence de toutes les idées d'ordre, l'absence de tous les principes d'ordre dans l'Etat. Un pays qui les porte dans ses flancs est à la merci du premier furieux qui entendra les mettre en pratique pour son compte; à la merci de la première sédition qui

aura pour elle la fortune. Vous lui aurez d'avance assuré le bon droit.

§ IV. — LOI DU BANNISSEMENT DES BOURBONS.

Le bannissement des Bourbons! Le bannissement, peine légale, peine entachée d'infamie! Sans doute, l'inattention, le hasard ont rapproché ces mots. Hélas, non! la Chambre avertie les a tracés, les a maintenus à bon escient; elle les a voulus! Une assemblée française s'est complue dans cet outrage à la vieillesse, à l'enfance, à tous ces siècles qui pouvaient bien ne pas réussir à protéger une race royale contre le malheur et l'exil, mais qui devaient la défendre contre l'injure. O France! qu'est devenue cette réputation de noblesse d'âme qui te fit si grande par toute la terre! Tu ne tues point les vaincus, mais tes mandataires les insultent. Ah! grâce, grâce!... Et croyez-vous que nous poussions ce cri pour ces proscrits augustes que vous encensiez naguère? Non, c'est pour d'autres infortunés, pour d'autres princes, pour un autre roi, pour celui que vous couronnâtes, pour celui qui a comblé par sa présence l'abîme entr'ouvert sous vos pas, pour celui dont vous rendez ainsi la coupe royale plus amère que l'exil et l'adversité.

La révolution anglaise de 1688 aurait pu ne pas vouloir de royauté; le parti de Sidney n'était pas

mort, il eût accepté la république les bras ouverts. Mais du moment que le peuple anglais proclama la royauté, ce fut sérieusement, parce qu'il la voulait, parce qu'il la croyait utile à sa liberté comme à sa gloire, et dès lors il ne songea qu'à la rendre forte, grande, respectable à ses propres yeux et à ceux du monde.

Parmi nous, toute rétrécie qu'elle ait été dans sa prérogative par la révolution de juillet et par la Charte nouvelle, la royauté est traitée comme un fort ennemi sur lequel on court à l'assaut ; c'est à qui lui enlèvera une de ses défenses, à qui insultera ses remparts. On lui conteste toutes les pompes des cours. On veut lui interdire ce luxe utile qui fait vivre les arts, et qui la rehausse dans les respects de la foule. C'est au point que ses ministres ne savent, pendant de longs mois, comment réclamer une liste civile. Mais si on lui refuse pouvoir, richesse, grandeur, on exige beaucoup d'elle. On lui impose sacrifices sur sacrifices. De tous les sacrifices, le plus grand sera, il faut l'espérer, l'obligation d'attacher le sanction royale à la loi de bannissement que la Chambre a votée.

Il y a seize ans déjà, nous nous sommes expliqué, devant un autre pouvoir, sur ces ostracismes des dynasties dépossédées, qui sont, disions-nous, une insulte aux vaincus sans être un secours et une force pour les victorieux. Nous répéterons aujourd'hui les mêmes paroles. Des princes déchus ne

reparaissent jamais, ou ne le font qu'en combattant; et alors ce ne sont pas les lois qui les repoussent, ce sont les armes. Cette vérité, tout le monde la sent et l'avoue. Les orateurs crient sans cesse que Henri V peut, sans péril pour la royauté nouvelle, courir le cerf dans les forêts sillonnées par les chasses de son aïeul, et voilà que vous demandez à votre roi de prononcer, non pas l'exclusion inutile, mais l'inutile *bannissement*, contre son oncle détrôné, contre ses cousins, contre la fille de Louis XVI qui n'a ni une couronne au front, ni un fils à ses côtés, contre son neveu innocent encore du crime d'être appelé roi, contre cette famille enfin coupable de trop de foi au passé comme tant d'autres familles françaises, et de plus coupable d'être apparentée, comme votre roi Louis-Philippe Ier, à Hugues-le-Grand, à Philippe-Auguste, à Saint-Louis, à Henri IV!

Vous pouvez demander au prince tout ce qui est nécessaire à la sûreté publique, tout ce qui est utile à la défense commune. Car alors il n'y aura point d'affection, point de souvenir, point de murmure du sang, qui parlent plus haut que la raison d'Etat. On conçoit que les premiers devoirs de tout Français, et du roi des Français plus que nul autre, soient envers la France.

Mais si du nécessaire vous arrivez au superflu, si vous exigez du luxe en fait d'abnégation, pensez, sinon au roi, du moins à la royauté, et ne faites

pas payer trop cher une couronne, surtout quand elle est de plomb comme la vôtre.

On le demande à M. le colonel de Bricqueville (1) :

Si on exigeait de lui que, sans être juge et de plus sans y croire attaché le salut de la patrie, il prononçât une peine infamante contre une famille entière, au milieu de laquelle il aurait librement vécu quinze ans, de quel cœur y consentirait-il? Mais cette famille est la sienne, c'est la branche aînée de sa maison! La proposition seule ne lui semble-t-elle pas une injure? Mais il y a péril au refus! Il y va pour lui de la jouissance paisible et anticipée de l'héritage de cette famille, antique et illustre, qui a été déjà proscrite, qu'il faut proscrire encore, proscrire et insulter à la fois!.... Vous ne me laissez pas achever : tout votre sang crie contre nous.

Nous savons l'objection. C'est précisément à cause de ces liens de parenté rappelés ici, qu'il faut à la nation des gages. La politique a des règles à part, et il s'agit, non de sentiment, mais de politique.

Et nous, nous disons : Il n'est qu'une sorte d'hommes dont il faille se défier toujours; ce sont ceux qui seraient toujours prêts à offrir des gages. Rappelez-vous qui dressa la liste des proscriptions

(1) Auteur de la proposition de bannissement.

royalistes de 1815 : qui, grand Dieu ! Et reconnaissez qu'il n'est qu'une garantie solide : c'est la justice, la loyauté, l'honneur.

Ceux qui affectent de douter du trône, quand ce trône a consenti à se poser sur les barricades, ceux-là ne seront pas ramenés par un acte injurieux à la sécurité qu'ils dénient. La royauté ne trouvera pas dans la voie de concessions semblables plus de force, car elle n'y trouvera pas plus de respect. M. Eusèbe de Salverte combattit la proposition de bannissement alors qu'il croyait entrer au conseil. Le conseil fermé devant lui, il l'exigea. Quand pensait-il davantage à fortifier la couronne et à la servir ?

Non, non ! la confiance et la force ne s'obtiennent pas à de tels prix dans les sociétés civilisées. C'est la méprise de toutes les factions dominantes, c'est le mensonge de tous les tyrans, de proclamer que la politique a d'autres règles que la morale. Les pouvoirs qui attentent aux sentiments nécessaires de la famille, à la délicatesse nécessaire de la société, ces pouvoirs soulèvent contre eux une double tempête ; plus de haines chez leurs adversaires, chez leurs alliés plus d'exigences. Quand nous imposons à la royauté un sacrifice domestique, nous la rabaissons de dix crans. Guillaume était le gendre de Jacques II, la reine Marie était sa propre fille. L'Angleterre ne se donna point la joie, après les avoir inaugurés à Westminster,

d'attrister à plaisir leur puissance. Elle n'entendait pas les couronner d'une main et les blesser de l'autre, les affaiblir, les humilier, les isoler par cela même; elle aurait craint de s'affaiblir soi-même; elle savait qu'humilier les trônes, c'est rendre trop faciles la fantaisie et la puissance de les renverser.

§ V. — PÉTITION POUR LES CENDRES DE NAPOLÉON.

Vous, législateurs, ce que vous entendez, comment le dire? Cette même Chambre qui demande à son roi un arrêt infamant contre la troisième dynastie dont il a la gloire d'être membre, lui demande une apothéose pour le chef de la quatrième. Elle lui fait la loi d'élever un trône aux cendres de Napoléon: pourquoi seulement à ses cendres?

Serait-ce que cette Chambre n'a pas lu la Charte? N'a-t-elle pas vu que c'est la branche cadette de la maison de Bourbon qui est appelée à régner? A-t-elle cru que les d'Orléans soient plus proches parents de Napoléon que de Louis XIV? Ou bien n'a-t-elle pas mesuré la portée de sa démarche? N'a-t-elle pas compris qu'autant il était de bon goût à Louis-Philippe de restituer à la colonne sa statue, autant il y avait convenance et devoir pour les autres branches de la législature de repousser toute démonstration équivoque, tout hommage blessant, toute al-

liance avec une conjuration hostile? Cette dernière supposition est la véritable. L'ébranlement donné, les bienséances méconnues, rien de tout cela n'a été même soupçonné. On a obéi simplement aux dieux du jour, à des instincts, et aux plus étroits ou aux plus anti-sociaux de tous. Mais, grand Dieu! d'où arrive-t-on, et où croit-on aller?

§ VI. — PÉTITION DES CONDAMNÉS POLITIQUES.

Ceci ne sapait que le trône. Tout aussi innocemment, mais par obéissance aveugle aux mêmes passions, la Chambre a ébranlé d'un seul coup le principe de tout ce qu'il y a de gouvernements dans le monde, gouvernements de fait, gouvernements de droit, gouvernements royaux, gouvernements populaires; elle a imaginé de recommander au ministère la pétition de tous les conspirateurs des quinze années, demandant, ce sont les termes de ce document, leur *part du banquet national*, en leur qualité d'*avant-garde* des héros de juillet! Cette Chambre, qui est passionnée pour les économies, a voté la proposition d'une indemnité pour quiconque aiguisa, contre un gouvernement existant, salué des acclamations populaires et consacré par nos serments à tous, le couplet séditieux, l'épigramme, le complot; nous

nous arrêtons-là. Si Louvel était vivant, aurait-il au *banquet national* son couvert?

La Chambre a recommandé leur pétition en bloc; c'est en bloc que M. de Lafayette s'est déclaré leur *complice*. Quoi! moralité et sang à part, l'initiative du renversement des gouvernements établis serait conférée à chaque citoyen! Voilà la souveraineté du peuple portée à sa plus haute puissance, et reconnue tout entière dans un caprice, dans une colère, dans une conspiration, dans un coup de couteau! Voilà la rébellion, le complot, le meurtre peut-être, la révolte armée déclarés partie intégrante de la liberté! Si, dans le même moment, les mêmes orateurs ont demandé, pour les insurgés de la Vendée, d'exemplaires châtiments, c'est un défaut de logique sur lequel il a plu à M. de Cormenin de ne pas s'expliquer encore. C'est une inconséquence qui atteste l'école où elle est née. Et il a fallu que le banc des ministres fît silence pour ne pas lutter en vain contre ces folies, et ne pas faire d'une effervescence, d'une hallucination de la majorité, un échec de l'autorité royale et une question de cabinet! Ce qui est admirable, c'est qu'avec tous ces précédents et tous ces principes, il y ait quelqu'un qui croie qu'on fonde quelque chose! Oui, sans doute, vous fondez le chaos dans les idées, la révolution dans les actes, à perpétuité.

§ VII. — RÉSUMÉ DE CE CHAPITRE. HAINE DE TOUTES LES LÉGITIMITÉS.

En résumé, nous assistons à un spectacle qui ne s'était pas vu encore dans l'univers, celui de factions qui n'ont peur que d'une chose : c'est que leur gouvernement ait le prestige de la légitimité, ou seulement l'ombre d'une accointance avec elle. La légitimité avait fait jusqu'à ce jour l'envie des pouvoirs nouveaux, et le désespoir de leurs accolytes. Napoléon, par exemple, n'eut d'aise que lorsqu'il tint dans sa couche une fille des Césars, lorsqu'il put dire : *Mon malheureux oncle*, à ses courtisans ébahis, en parlant du roi Louis XVI. Mais nous entendons le célébrer beaucoup, et l'imiter jamais. Nos anarchistes veulent ses cendres, et non pas ses leçons. Comptent-ils glorifier ses mânes, en leur montrant, ainsi déchaîné depuis sa chute, ce monstre de l'anarchie qu'il avait vaincu si bien, trop bien assurément, et qu'il traînait, comme un roi captif, attaché à son char sous un manteau de comte ou de duc ?

Chose admirable ! Nous voulons rester une société régulière, conserver des mœurs dans la famille, des liens dans l'État, de l'ordre dans le pays, et nous exigeons que notre roi n'ait ni entrailles ni famille. Nous prétendons qu'un prince qui compte Saint-Louis et Henri IV parmi ses aïeux

soit le seul roi qui n'ait pas d'ancêtres, le seul français qui n'ait pas d'écusson. Nous travaillons à faire de lui un homme nouveau, en dépit de l'histoire. Un grand orateur, alors membre honoraire du cabinet, crut devoir déclarer à la tribune que le monarque régnait, non pas à cause de ses pères, mais malgré ses pères, non pas *parce que* Bourbon, mais *quoique* Bourbon! Tandis que le prince Bernadotte s'est déclaré un Wasa, que le prince d'Orange se fit Stuart, qu'il se numérota après tous les Guillaumes d'un sang qui n'était pas le sien, nous voulons qu'un d'Orléans ne soit pas Bourbon; nous ne le couronnons que sous la loi de renier tous ces Philippes, Auguste, le Bel, le Hardi, dont il est issu! Puis nous dormons tranquilles si des étudiants qui se seront insurgés contre un pouvoir ainsi traité, ont été battus par la patrouille; ou bien, au contraire, nous nous étonnons si un père est obligé d'avertir le public, par la voie des journaux, que c'est malgré ses ordres que monsieur son fils (1) fait signer dans sa maison l'*association nationale*. Cependant tout cela se tient par d'invisibles, par d'insurmontables nœuds.

La liberté romaine, qui dura sept cents ans, fit du droit d'avoir les images des ancêtres l'éternelle ambition des citoyens. Nous, nous croyons aller à la liberté, en n'ayant de souvenirs non

(1) M. Degouve de Nuncques.

plus que de pouvoir nulle part, pas même sous le toit paternel. Le droit paternel et la royauté, la puissance domestique et la puissance publique sont démantelés comme tout le reste. Nous faisons de la famille une république sans aïeux. Nous ne voulons de passé, ou de sanction nulle part, ni chez nos princes, ni dans nos annales, ni dans nos foyers! Nous ne nous apercevons seulement pas qu'ainsi nous creusons un abîme infranchissable entre la royauté de notre choix et la partie la plus conservatrice, la plus religieuse, la plus monarchique des sociétés : si nous nous en apercevions, ce serait pour n'en pas tenir compte, ou peut-être pour nous en réjouir. Certes cela est triste et humiliant. Ce qui l'est davantage, c'est qu'une société, qui en est là, croye travailler pour l'avenir, et qu'elle institue hardiment des royautés héréditaires. Le viager est déjà bien long pour de telles opinions, pour de telles pratiques, pour de telles maximes.

CHAPITRE III.

—

PÉTITIONS SUR LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY.

Voici une face nouvelle de nos discussions. Cette Chambre qui s'est plu à écouter l'apologie du meurtre de Louis XVI, qui a souffert que, huit jours durant, sa tribune retentît de projets et de vœux de mort, cette Chambre s'anime, se transporte tout entière sur une mort illustre qui attrista la France, il y a seize ans sonnés. Si le jugement du maréchal Ney n'était exploité que dans le but de réveiller des haines personnelles, si des intérêts particuliers étaient seuls compromis, si surtout les nouveaux venus de la politique, passionnés et vulgaires comme nous les savons, s'étaient commis seuls dans ces débats, nous nous tairions.

Mais la haine appelée sur une foule de citoyens éminents n'est ici qu'un accessoire. Mais des hommes qui, la plupart, ont marqué leur vie par de

longs et grands services, ne se sont vus désignés aux animosités populaires qu'en vue de frapper dans la pairie une institution qui a été la gloire de la France, et qui était sa nécessaire sauve-garde. Mais tout sert à ces passions criminelles pour s'assouvir en exaspérant les masses : longtemps les placards, puis les journaux, puis les pamphlets, puis enfin les théâtres, et, à défaut du théâtre, quand l'autorité, poussée à bout par la grandeur du scandale, clot ses portes, la tribune législative est exploitée dans les mêmes intérêts et aux mêmes fins. Un grave personnage, l'un des chefs actuels de la magistrature, un orateur puissant qui a défendu l'ordre avec courage, avec passion, pendant vingt mois, jette son nom et son autorité à travers ce funeste désordre. Il poursuit son œuvre dans les feuilles publiques; il ne recule pas devant les conséquences que cherche la faction qu'il a tant combattue; il laisse à décider si sa polémique est un plaidoyer pour son illustre client qui n'est plus, ou un réquisitoire contre la pairie qui tombe.... Nous parlerons.

Nous le pouvons, Dieu merci! car notre bouche, notre cœur et notre plume sont purs de tout assentiment à aucune des violences ou à aucune des faiblesses de notre temps. Nous avons parlé sur le maréchal Ney, quand les princes, sous les lois desquels il succomba, étaient vivants et régnaient; à une époque où les hommages à sa mémoire n'é-

taient pas communs, sa famille nous faisait remercier d'avoir rappelé qu'à la tête de nos armées, dans la retraite de Russie entr'autres, il lui arriva d'être *plus qu'Ajax et autant qu'Achille*.

Mais d'où vient qu'après seize années on va remuer ses cendres? Est-ce au héros qu'on veut dresser des statues? Pourquoi à lui seul? A-t-il seul vaincu à la tête de nos soldats? Montébello, Istrie, Frioul, Esling, Esling, l'enfant chéri de la victoire, ces noms sont-ils sans grandeur? pourquoi les laisser sans monuments? Ce n'est donc pas la vie de Ney que vous voulez illustrer! c'est sa mort. Sa mort? Pourquoi lui seul? lui seul dans notre patrie est-il mort avant le temps et d'une mort fatale? Depuis quarante ans, n'y a-t-il eu qu'une tête illustre qui ait été frappée du glaive de la loi? Dix journaux parlent tous les matins des victimes juridiques de la restauration! De quel droit ces cris, vous qui avez dans le cœur l'éloge de la Convention, et dans la bouche ses doctrines? de quel droit seulement, vous qui, non contents d'aimer les conquêtes de la révolution et ses lois, amnistiez ses crimes en faveur de ses bienfaits? Oubliez-vous les justices du 2 septembre? oubliez-vous ce tribunal où la barre, vaste amphithéâtre, pouvait contenir trois cents accusés, trois cents victimes, plus de victimes que de spectateurs? Des généraux! Oubliez-vous Biron et Custines frappés le lendemain de

leurs victoires? Des noms respectés! Oubliez-vous Bailly, Lavoisier, Malesherbes? Des orateurs! Oubliez-vous Barnave, Vergniaux, Gensonné, toutes ces charretées de girondins menés par trentaine au banquet de l'échafaud? Des chefs de la révolution! Oubliez-vous Pétion, Condorcet, Barbaroux, Camille Desmoulins, Danton enfin, le géant de vos montagnards? Des femmes! Oubliez-vous la princesse de Lamballe, madame Elisabeth, Marie-Antoinette, et, à tout le moins, madame Rolland, ou les jeunes filles de Verdun portant à la guillotine leurs têtes virginales et leurs vingt ans suspects? Des rois! Ah! vous ne les oubliez pas... Car vous trouvez des paroles pour recommencer leur jugement, et des insultes pour le ratifier!

Certes, quand tout a passé sous la justice des factions, quand le dévoûment à la liberté, le dévoûment à la révolution, la royauté, le génie, la science, la vertu, la beauté, la jeunesse, la gloire n'ont pas été épargnés par la faux sanglante, il est étrange qu'on n'ait d'entrailles que pour une seule gloire, une seule infortune. On devrait songer qu'il y a trente mille arrêts à casser, trente mille réhabilitations à accomplir, avant qu'on arrive aux jours de la restauration pour lui demander compte de ses victimes et les panthéoniser.

Etrange rapprochement! Pendant ces jours où la dépouille de Ney était agitée du haut de la tri-

bune, comme autrefois celle de César, les orateurs ont passé le temps à se disputer le panégyrique de Napoléon, et à faire, de cette tribune qu'il brisa, un autel à sa mémoire. Mais Napoléon n'a-t-il point tué? Le duc d'Enghien n'était-il pas aussi une grande victime? Vous parlez de victoires? Ce jeune prince, dont tout le crime était la race dont il avait le malheur d'être issu, ne se recommandait-il pas par les longues victoires de cette race héroïque? Vous parlez de capitulation violée, d'arrestation illégale. Mais est-il permis d'atteindre soit l'innocent, soit même le coupable, sur un sol qu'on ne régit pas? N'avez-vous pas entendu dire où le duc d'Enghien fut arrêté, sur quel territoire, au mépris de quelle protection? ne savez-vous pas que le droit des gens tout entier veillait à sa garde, que la loi des nations, que l'indépendance et la souveraineté des États furent violées en lui? Et lui, il ne fut pas prévenu à l'avance! il n'eut pas le temps de cacher sa tête! La nuit, quand il dormait sur la foi de ce droit des gens que vous invoquez pour l'illustre maréchal, des bandes ont envahi le sol hospitalier sur lequel il repose, fait une marche de *condottieri*, assailli sa demeure, brisé avec le glaive le lien intime, et saint peut-être, qui le tenait attaché à cette terre funeste et à la vie. Une voiture l'emprisonne, l'emporte; il ne s'arrête que dans un cachot où on constatera l'identité,

comme vous dites aujourd'hui encore dans vos récentes lois contre le même sang, *l'identité!* c'est-à-dire que le crime est constant, qu'il descend bien du grand Condé; et aussitôt des soldats lui cassent la tête à la lueur des flambeaux! Cependant, il n'est pas une loi au monde qui puisse être invoquée contre lui, et, en fait, aucune ne l'a été. A part les lois, il n'a point de reproches à se faire devant le potentat qui l'immole. Il n'a jamais paru dans sa cour, jamais commandé ses armées. De deux choses l'une : taisons-nous sur la mémoire de Napoléon, si nous voulons parler encore de vindictes douloureuses; car cet autre meurtre que nous rappelons viola tous les droits qu'on invoque; ou bien taisons-nous sur le martyre de Ney : car il a marché contre Napoléon et engagé son épée à conjurer la fatale résurrection du 20 mars!

Il est vrai que l'honorable procureur-général près la Cour de cassation se récrie que la défense ne fut pas libre sur un point. Et celle du duc d'Enghien, sur lequel l'a-t-elle été? en quoi consista-t-elle? Lui permit-on le recours à un défenseur? Point! L'unique défense du dernier des Condés, ce fut cette lanterne attachée sur sa poitrine pour ne pas laisser les balles s'égarer et se prolonger son supplice. Mais que faisons-nous? M. Dupin sait tout cela autant et mieux que nous; car tout le monde se rappelle sa soudaine inter-

vention quand un des acteurs de ce grand drame se mit, il y a quelques années, à rallumer la lanterne éteinte, et à rappeler les regards publics sur le fossé de Vincennes. M. Dupin se jeta au milieu de ce débat, pour foudroyer dans son ardent langage tous ces souvenirs. Amis du régime impérial, relisez ses expressions. L'acte du consul, il l'appelle *forfait*; l'invasion des soldats, *marche de voleurs*, *incursio latronum*; la procédure, *monstruosité infernale*. Il insiste sur ce que tout s'accomplit nuitamment; et Loisel dit *que justice et exécution d'icelle se doivent faire de jour*. Pour l'ouverture du rapide procès, il fallut *réveiller le duc qui dormait comme le grand Condé la veille de Rocroy!* s'écrie M. Dupin; tant le nom de ce prince rappelait forcément les grands jours de la monarchie, et tant son front rayonnait de la gloire de sa race! *On voulut*, continue l'honorable orateur, *le faire mettre à genoux*. *Un Bourbon*, dit-il, *ne fléchit le genou que devant Dieu!* Le mot de *héros*, souvent répété par l'éloquent jurisconsulte en parlant du duc d'Enghein, justifiera ce parallèle auprès des amis du maréchal Ney.

Remarquons, en même temps, qu'alors M. Dupin ne parla point de révision; il pensait que *la gloire du prince n'en avait pas besoin;* cependant ce n'eût pas été impraticable peut-être. Une commission militaire n'est pas supérieure à toutes les juridictions. Mais la Cour des pairs, quel tribunal

a-t-elle au-dessus de soi? La révision, d'ailleurs, où est-elle dans nos Codes? Comment l'y introduirez-vous? A quels juges porterez-vous le procès nouveau? car il faudra un nouveau procès. Un défaut de forme reconnu, il faudra instruire au fond; il faudra plaider derechef les faits; il faudra établir, après le vice de l'arrêt, l'innocence de l'accusé. Quoi! l'illustre maréchal sera mis en cause de nouveau, de nouveau traduit devant un tribunal? Qui? sa grande ombre? Et quel tribunal? Appellerez-vous de la Cour des pairs au jury? Impossible! De la Cour des pairs à elle-même? Mais quand le même juge peut-il prononcer deux fois dans le même procès? Vous citez le Parlement de Paris et le connétable de Bourbon. Double erreur. D'abord le connétable de Bourbon avait été jugé par contumace; ensuite le Parlement ne fit qu'enregistrer, la tête baissée, des lettres-patentes du roi, des lettres de réhabilitation. N'invoquez pas cet exemple, par respect pour la mémoire du maréchal.

Nous supposons toutes les difficultés vaincues, une forme, un tribunal trouvés, en un mot l'impossible : où s'arrêterait la révision? Vous la demandez, vous l'accordez pour le maréchal Ney; on l'exige déjà pour le colonel Lébédoyère; on l'exigera pour le général Berton. Refuserez-vous? Mais vous les jugerez par cela même, vous les condamnerez une seconde fois. Donnerez-vous un consentement? Il sera donc établi que, sous ce

gouvernement accepté par vous tous, caressé par beaucoup, il était bien au général Berton de lever l'étendard de l'insurrection, de commencer la guerre civile, de verser le sang des citoyens et des soldats, pour assurer la victoire à l'initiative qu'il prenait sur la France? A la vérité, c'est ce que la Chambre a fait déjà par le renvoi de la pétition des condamnés politiques au ministère. Mais voici les conséquences où l'on arrive : si la restauration était à ce point hors la loi, épuiser le sang de ces princes, au lieu de verser, pour la renverser, celui des Français, était acte méritoire. Le poëte qui vient de célébrer Louvel dans ses vers avait raison. A la main de cet homme (je parle du poëte), mettez, au lieu de plume, un ciseau; Louvel, au lieu d'un centon, aura une statue!

Autre conséquence! Dans ce temps où on frappe le privilége jusque sur la pairie, une seule cause aura-t-elle le privilége de relever ses morts? Les Constituants, les Feuillants, la Gironde, la Plaine, la Montagne, tous ces partis n'auront-ils pas le même droit? Le dénierez-vous à ces jeunes gens qui trouvent qu'il n'y a eu de mal jugé, dans ces horribles jours, que le 9 thermidor, et qui, pour élever des chapelles à Robespierre, n'attendent que de croire en Dieu? On le voit, nous ne parlerons point des monuments que pourraient vouloir élever les royalistes, qui ont eu aussi des martyrs, qui ont eu d'illustres, d'innocents, de mal

jugés, à ce que prétend la voix du genre humain. Mais nous savons trop à qui nous avons affaire : nos apôtres d'égalité ne nous accorderaient pas l'égalité des morts devant la loi.

Toute cette tempête n'est soulevée que pour renverser une autre égalité, celle des partis devant le pays et devant la postérité. On a pleine indulgence pour les attentats de la révolution; mais les représailles qui ont eu lieu contre elle, on les déplore, on les déteste, on en ravive la mémoire en haine de la monarchie, de ses princes, de ses serviteurs, des classes qui étaient ses supports; car c'est là que tout aboutit : on a soif de revenir à la grande scission nationale, au divorce public, à la dépossession de la société ancienne et de tout ce qui est sur le même niveau. La réaction dans les souvenirs est une manière de procéder à la réaction dans les intérêts et dans les lois.

Certes, on peut adresser à la monarchie et à ses amis tous les reproches qu'on voudra. Si on veut les savoir tous, on n'a qu'à prendre nos écrits. Mais on a beau faire : ce n'est pas par le sang versé qu'elle marquera dans l'histoire; ses victimes (que nous avons déplorées dans un style qui ne passait pas pour compter parmi ses défauts la mollesse), ses victimes auraient toutes tenu sur un de ces tombereaux où étouffèrent, le lendemain du 21 mai, les seuls républicains qu'ait eus la France. Et si vous voulez juger bien des régimes que nous

avons traversés, interrogez le général blanchi qui règne sur vos bancs. Sous la Législative, ce n'est pas la convention encore, ce n'est pas encore le 10 août, ce n'est que le lendemain du 20 juin; sous la Législative, il est suspect, il est décrété de mort, il s'enfuit : ce sont les cachots d'Olmutz qui nous gardent sa tête. Sous l'empire, il est suspect; il vit dans la retraite et fait silence. Sous la restauration, il est suspect, il conspire et parle, parle quinze ans liberté, égalité. Nous disons qu'il conspire, car il s'en vante. Et c'est une des meilleures preuves de la différence de nos régimes. Suspect et conspirateur sous la Charte, il reste à son banc seize années entières; suspect sous la Législative, pas un jour, pas une heure. Il quitte son armée pour passer sur la terre étrangère un an avant Dumouriez.

Puisqu'on est saisi de l'horreur des réactions sanglantes, révélons un fait qu'on sera heureux d'apprendre. C'est qu'il y eut un tribunal dans le monde qui instruisit le premier les gouvernements à se tenir pour défendus et vengés à moins de frais qu'au prix du sang de leurs ennemis. Ce tribunal appartient à la restauration; il est une des gloires de la France. On l'appelle la cour des pairs.

C'est une ingratitude étrange, et une étrange hardiesse, de poursuivre l'institution de la pairie au nom d'une condamnation prononcée au Luxem-

bourg. Qu'on demande aux conspirateurs de tous rangs s'ils auraient voulu être justiciables d'une autre magistrature que de la Cour héréditaire! Le jury ne s'est pas montré avare de condamnations capitales. Les condamnés de l'épingle-noire, les sous-officiers de La Rochelle, les co-accusés de Berton, ce fut le jury qui les jugea. Mais la conspiration bonapartiste et républicaine d'août 1820 est portée devant la Cour des pairs du royaume. Les accusés sont traduits à sa barre : dans le nombre y aura-t-il une victime? Point. La pairie crée cette jurisprudence nouvelle qui abolira l'affreuse maxime qu'il n'y ait que le glaive pour châtier les crimes d'Etat et veiller au salut des institutions attaquées. Elle s'élève au-dessus des Codes, arbitre les peines, conserve la vie à tous; tous, grâce à elle, peuvent aujourd'hui redemander en personne des récompenses qui, avec d'autres juges et un autre régime, ne se seraient adressées qu'à leurs tombeaux.

Pourquoi donc l'infortuné maréchal Ney tomba-t-il sous l'arrêt impitoyable? On pourrait rappeler les circonstances où nous étions alors : on pourrait dire que bien des cœurs ulcérés des malheurs de la France, de l'invasion et des prétentions de l'étranger, de ces milliards, de ces places, de ces territoires exigés de nous, n'inventaient pas d'imputer tous ces maux aux seules victimes du 20 mars : ils les imputaient aussi à ses auteurs. Mais

loin de nous ces motifs! Il en est un autre qu'il nous a été permis de dire du haut de la tribune au général Lamarque et à M. de Salverte, indignés que la Cour des pairs, dans le procès des ministres, se fût montrée fidèle à sa jurisprudence de 1820, au lieu de remonter à celle de 1815 : c'est que Ney parut devant la Cour des pairs quand nous sortions des jours de l'empire, quand l'universel silence avait maintenu, à peu de chose près, les esprits au point où la révolution les laissa, et alors le droit public des factions était le *væ victis!* La liberté ne nous fut pas donnée en vain. Elle porta dans les opinions et dans les consciences des lumières nouvelles; elle éleva les âmes, agrandit les notions de justice et d'humanité, façonna la politique à comprendre le prix de la vie des hommes, et à s'appuyer sur les sentiments généreux plus que sur les passions et sur les vengeances. Ce sont les vingt-cinq ans de la révolution et de l'empire qui tuèrent l'immortel soldat de l'empire et de la révolution. C'est la Charte royale, c'est l'esprit nouveau créé par elle, qui a préservé, en 1830, les ministres poursuivis pour avoir prêté leur main à la déchirer.

Un mot encore. On a beaucoup dit que l'hérédité de la pairie n'avait point sauvé l'infortuné maréchal. On a eu raison. Mais c'est que l'hérédité à vrai dire, n'existait pas. Elle venait d'être déclarée, la veille du grand procès. Une nombreuse

fournée avait porté au Luxembourg les passions qui fermentaient alors. La Chambre était ce qu'on prétend la faire aujourd'hui, le truchement de la passion régnante ; l'esprit héréditaire n'avait pu encore y germer.

Il naquit promptement, et fit l'indépendance, la dignité, la sagesse de ce grand corps, son attachement aux institutions libres. Il lui imprima cet amour de la justice et des lois qui a résisté pendant longues années à toutes les influences du pouvoir; qui, dans le grand procès de décembre 1830, est resté inébranlable sous les cris et les menaces d'un peuple en furie. La Chambre haute, constituée en réalité comme vous la voulez désormais, a inséré dans les annales de la restauration à ses débuts la vindicte que vous exploitez si bien ! La pairie héréditaire a épargné à la révolution de juillet une tache, des remords, des malédictions, des dangers.

En revenant aujourd'hui sur une époque moins généreuse, que gagnerait-on? de mesurer les progrès que la restauration a fait faire à la France, et d'apprendre que l'hérédité de la pairie est la condition nécessaire de l'existence d'une haute cour politique, pour la maintenir au-dessus des influences du trône et des passions de la multitude, ainsi qu'elle est au-dessus des lois. Tout autre intérêt serait déçu. Gardez-vous donc de remuer, par haine ou par gloriole, une grande vie, brisée

il y a dix-sept ans! Et, croyez-le bien, ce vœu est conforme à la gloire de l'intrépide capitaine, qu'il est temps de ne plus considérer qu'au point de vue de l'histoire, c'est-à-dire sur les champs de victoire, sur les champs de revers, sur le champ de mort! Toutes les voix proclameront qu'il y fut grand.

Il n'est en effet, pour ces terribles drames judiciaires, où un Biron, un Montmorency, un Rohan, succombent, de révision possible, de réhabilitation sûre que celles du temps et de la postérité. On a cité le connétable de Bourbon à propos des vindictes de 1815, et Germanicus à propos du rapt homicide de 1804. Hé bien! que reste-t-il de la réhabilitation du connétable? L'histoire l'ignore ou l'infirme. Que reste-t-il de la mort de Germanicus? Les regrets et l'estime du peuple romain.

Il ne serait pas digne du talent et de la renommée de l'orateur auquel nous répondons de laisser les passions exploiter ses colères, dans des intérêts de discorde et de subversion. Ah! cessons de nous rejeter dans le passé de la patrie pour y trouver toujours des armes, et jamais des leçons. Ne nous combattons pas à coups de ruines. On sait bien que toutes nos décombres suintent du sang. Mais, décidément, les pierres qui en sont le plus teintes n'appartiennent pas à la monarchie. Prions Dieu seulement que l'inutilité des vindictes san-

glantes frappe enfin tous les esprits, et puisse-t-il ne nous rester, de ces tristes débats, que la mémoire profonde d'une parole de M. Dupin, qu'on aime à citer, parce qu'elle est belle et honorable. « La condamnation, a-t-il dit avec un juste » orgueil, peut quelquefois laisser des regrets ; la » défense, jamais. »

CHAPITRE IV.

AGRESSIONS A L'ORDRE SOCIAL.

On corrompt les esprits pour renverser les lois : on sape les lois pour arriver au but que nous avons signalé : une révolution sociale. Dans ce labeur, on outrage, on ébranle la grande famille française, par besoin de décliner et d'affaiblir les règles éternelles sur lesquelles repose l'antique famille du genre humain.

§ I. — DÉCISION CONTRE LES TITRES.

La société française a reçu une grave atteinte ; plus grave que des étourdis de tout âge n'ont pensé, et cela malgré le texte exprès de la Charte de 1830. Cette Charte a protesté contre l'œuvre du 4 août 1789 : elle a accepté les créations de l'empire et celles des siècles ; elle a reconnu aux familles le droit de porter les titres qui les paraient, et au roi celui de les conférer. Un assis et levés a tout

détruit. On peut le dire, la noblesse impériale, l'ancienne noblesse, la Charte et la prérogative se sont évanouies devant un badinage de M. de Lafayette, assisté cette fois de M. de Lameth, deux ruines refaisant des ruines! La Chambre, dans la refonte du Code pénal, a supprimé, en riant, les peines qui frappaient l'usurpation de ces marques d'honneur. Il en résulte que, dans notre patrie, la loi reconnaît les titres; qu'elle confère au roi le droit de les décerner; qu'ils constituent une distinction; que cette distinction, tout escroc peut la prendre; que le roi n'a plus à la donner, puisque le premier venu peut s'en saisir; qu'une classe nombreuse est frappée d'expropriation par cette moquerie; que les conditions du pacte qui lie les citoyens sont changées, que des dérisions sont substituées à ses promesses. Et tous les orateurs ont gardé le silence! Personne n'aurait osé dire qu'on passait de l'imitation de la révolution de 1688 à la parodie de la révolution de 1789. Or, la parodie creuse aussi des abîmes dans cette terre d'honneur et de fierté! Le ministère a gardé le silence; il a compté qu'il y avait encore une pairie. On le verra.

§ II. — LE DIVORCE.

Dans ce travail de désorganisation universelle, l'ardeur gagne les plus sages esprits. C'est à qui

trouvera une ruine à faire, à qui se signalera par les plus grands coups. M. de Schonen ne voit pas qu'il a moins fait de bien par son courage contre la barbarie qui démolissait les temples, qu'il ne fait de mal en attachant son nom à l'assaut dirigé, par la proposition du divorce, contre les seuls établissements qui fussent intacts encore : la société civile et la famille elle-même. Défendre nos monuments publics, et renverser le mariage, est une inconséquence, où tout est profit pour le désordre. Nous disons renverser le mariage; car, le jour où il n'est plus indissoluble, il est frappé dans son essence. Les restrictions, les empêchements, les chances rares et difficiles n'y font rien. Qu'un homme ait seul des armes au milieu de cent mille, qu'il promène son pistolet chargé sur toutes ces multitudes : un seul doit périr. Mais l'existence de tous est changée. Ils ne vivent plus de la même vie. Atteints par une menace, ils sont en effet tous frappés.

Tel est le mariage sous la loi du divorce. Il dépouille son caractère auguste et sacré. Ce n'est plus qu'un contrat devant notaire et point un contrat devant Dieu. Non pas que nous invoquions les commandements de la loi religieuse! Nous savons trop que cette pensée est la seule qui ait présidé à toute la discussion, soit pour ameuter une majorité ardente à contrecarer la religion par ses votes, soit pour intimider tous les orateurs

d'avis contraire, muets d'épouvante à la perspective de se trouver d'accord avec l'Evangile! Cette joie de se montrer plus forts que l'Eglise, explique seule la passion qui a fait préférer constamment par nos hommes positifs, dans la distribution de l'ordre du jour, le divorce au transit, à l'entrepôt, voire même aux avancements des armées de mer, à toutes les questions enfin qui étaient pendantes. Ils n'ont sacrifié des intérêts matériels à *un intérêt moral*, que parce que cet intérêt moral était une hostilité contre les croyances de leur pays, et, en d'autres termes, une impiété. Eh bien, ne nous appuions point sur la prescription religieuse. Ecartons-la de nos pensées; la loi de l'Eglise ne doit point dominer la loi civile. Mais il est une autre loi, plus pressante, on peut le dire, que toutes deux, car toutes deux ont pour mission de la consacrer au milieu des peuples, et celle-là aussi est d'institution divine : c'est la loi morale. Elle veut, pour achever de relever l'homme, que le contrat sur lequel repose la société s'ennoblisse et se fortifie par cette inviolabilité qui épure et rehausse les liens, resserre les devoirs, affermit et consacre la famille; inviolabilité redoutable qui met le sceau de l'Eternel sur le berceau de l'enfant qu'il nous a donné. Elle est à elle seule un acte religieux et un sacrement, par la pieuse épouvante qu'elle inspire, comme ces impénétrables forêts de nos pères, qui devenaient des temples

par la seule émotion, par le religieux effroi dont l'âme était saisie en y plongeant.

Un caractère de notre époque, c'est que quelqu'un ayant voulu abroger l'article du Code Napoléon, qui interdit aux époux divorcés de reprendre leurs premiers nœuds, article qui aggrave tout contre l'intention première du législateur, un magistrat habile, docte, religieux, a établi qu'il y avait là un acte qui ne devait pas être un jeu, qui devait être éternel, indissoluble, irrévocable, sacré. Et ce n'est point du mariage que parlait l'éloquent orateur; non, c'était du divorce!

§ III. — ABOLITION DES DIMANCHES ET FÊTES.

Tout lien religieux est détruit parmi nous dès longtemps. Mais les apparences mêmes tombent. Une Chambre, qui veut fonder la liberté, a admis à lecture la proposition d'un magistrat, de M. Auguste Portalis, d'abolir la solennité des dimanches et des fêtes! Ce serait la plus belle des réactions; car celle-là refoulerait tous les peuples et tous les siècles.

Cette Chambre ne sait pas que les peuples libres ont tous été les plus religieux de la terre. Nous ignorons pourquoi; mais enfin le fait est écrit dans l'histoire. La Pologne était plus catholique que l'Italie. L'Angleterre est plus croyante que l'Allemagne : le dimanche, à l'heure des offices, les

trois royaumes, avec leurs cultes sans nombre, ont l'air d'un cloître qui prie. Dans les casernes, le jour s'ouvre et se ferme par une prière commune, qui n'empêche pas le soldat anglais de respecter les lois dans la paix, et d'accepter, comme un autre, la mort dans la guerre. Nous venons de voir un roi, qui veut la réforme, ordonner un jeûne général, sans soulever dans la Grande-Bretagne un murmure, et cette fière nation n'a pas l'air de s'en croire déchue dans l'estime du monde. La patrie de Washington reconnaît aussi des religions d'Etat; la Chambre des représentants a même des aumôniers et les paye fort cher. Nos représentants, s'il est fait par hasard mémoire du clergé, éclatent en quolibets injurieux, gens qui ont à gouverner un peuple, et qui trouvent plaisant d'outrager le culte, antique maillot de ce peuple, berceau de la civilisation moderne, aire de la doctrine de l'égalité, foi vénérable à tout le moins; car la Charte dit que la grande majorité des Français la vénère!

Si un journal parle d'un régiment envoyé à la messe le dimanche, tous les généraux du royaume se mettent en campagne pour repousser d'eux la calomnie, jurer les grands dieux de leur innocence, attester qu'ils ont oublié, depuis les barricades, la théorie que Napoléon nous faisait apprendre pour mettre le genou à terre sur le pavé des temples. Sous la restauration, ce n'était plus

le genou qu'y mettaient quelques-uns de nos guerriers, c'était le front.

Nous alors, nous luttions, au péril de toutes les injustices, contre les directions imprimées au sacerdoce, et sans aller jusqu'à prévoir la réaction imbécile et furibonde à laquelle nous assistons, nous prédisions les représailles de l'avenir. Aujourd'hui, comment ne pas remarquer douloureusement, que, dans le temps même où une religion folle et criminelle, qui est le mysticisme de l'anarchie (le saint-simonisme), s'avance hautement vers la jeunesse française, où cette religion audacieuse emprunte de tous les titres de hiérarchies sacrées bafoués par Voltaire, où elle inscrit son nom sur ses mandements, le jeune grand-maître de l'Université, quand il parle aux élèves, pressés dans le champ-de-mai des grands concours, célèbre avec raison, devant eux, la patrie et la liberté, mais ne se permet pas même de murmurer le nom du Dieu qui a donné ces biens à la terre : déplorable concession au génie fatal qui nous domine ! Il y a quelques mois, on mettait partout le prêtre ; aujourd'hui, on ne mettra Dieu nulle part !

Avouons-le, quand nous voyons un roi, à la tête de son peuple, aller au Panthéon, en grand cortége, pour célébrer les funérailles de citoyens martyrs, sans que la religion paraisse à ses côtés, afin de faire l'office que le peuple de juillet ré-

clama, pour ses morts, du curé Paravey, nous trouvons sous toutes ces pompes, un grand vide, et nous prions Dieu que le déchaînement des passions mauvaises n'ait pas mission de combler l'abîme avec nos ruines.

§ IV. — SECTES SAINT-SIMONIENNES.

Quand le désordre a ainsi troublé toutes les imaginations, quand le bélier révolutionnaire a frappé, à coups redoublés, non-seulement toutes les institutions, mais tous les sentiments par lesquels l'Etat, la société, la famille subsistent, la propriété, qui est la pierre angulaire de ce triple édifice bâti par Dieu même, pouvait-elle être respectée ? On ne devait pas l'espérer.

La propriété a cessé d'être le point d'appui de la constitution française. Elle est traitée en vaincue dans les lois, en ennemie dans la polémique. Si on continue, elle le sera bientôt en ilote.

Déjà la tribune, les journaux, les écrits, une religion tout entière, travaillent directement et de front, à la renverser. Le ministère Laffitte entendit professer, du haut de la tribune nationale, les maximes les plus destructives qui aient retenti dans aucun pays. Il entendit des déclarations de guerre quotidiennes aux propriétaires, que M. d'Argenson appelait *les détenteurs de la richesse publique*. Pas une fois il ne voulut ou n'osa pro-

tester. Et il ne faut pas croire que l'exemple donné de si haut ait été perdu ; point ! ces théories ont germé dans une zone mitoyenne qui a les souffrances, les passions, le génie de toutes. Des ateliers de spoliation publique se sont formés de toutes parts ; et un spectacle, plus triste qu'il y a quarante ans, nous a été donné ainsi. Alors la propriété n'était pas attaquée en son propre nom. C'était le privilége, c'était la noblesse à qui on livrait la guerre, et la propriété ne semblait atteinte que par le contre-coup de cette guerre convulsive. Mais ici les prétextes manquent, et par suite les déguisements. Ceux qui desservent cette triste politique sont obligés de montrer à nu leur pensée ; ils n'épargnent ni le commerce ni l'industrie. On lit tous les jours que la bourgeoisie est au nombre des aristocraties oppressives que le peuple se doit à lui-même de détruire. *Les boutiquiers* sont en butte à la dérision et à la menace, et les chefs de l'opposition ne sont pas hommes à croire, comme leur honorable collègue M. Cabet, que lorsqu'on aura contre soi *les marchands*, *les industriels*, *la garde nationale*, *les capitalistes*, *les doctrinaires*, *les aristocrates et les rois*, on aura donné l'âge d'or à la France ; que notamment *l'union régnera* parmi les citoyens. Ces hommes sérieux savent qu'une révolution qui soulèverait des résistances si vastes aurait cessé d'être simplement politique ; elle serait sociale : elle re-

traverserait les voies horribles où la France s'est abîmée une première fois.

Tout le monde a vu un culte, un sacerdoce, des missionnaires, établis pour convertir les peuples au renversement de l'hérédité des fortunes, et ce crime public s'est toléré vingt mois durant! L'Etat a souffert une véritable congrégation formée dans le but avoué d'abolir la propriété. La société ne s'est pas soulevée contre une faction qui prêche le meurtre social! Loin de là, nous assistons à ce travail de destruction systématique comme à un spectacle; nous en rions comme d'un jeu! Mais Lyon? Lyon ne vous réveille pas? Cette leçon vivante de la seconde ville du royaume, embrasée par la révolte sociale ne vous semble point grave, ne vous avertit pas d'un péril réel? Vous ne reconnaissez pas à tout le moins ce mugissement qui peut ne devancer que de très-loin la tempête, mais qui certainement la devance et l'atteste? Prenez garde! parce qu'à vous, qui possédez, on vous demande le suicide, le prêche ne vous semble que ridicule; mais il y a trois millions d'hommes à qui ce n'est pas le suicide qu'on demande: le prêche pourra être tôt ou tard entendu!

Et la preuve que nous avions raison, en débutant, de déclarer indispensables à la liberté ces loisirs intelligents et féconds que les chaires de destruction proscrivent sous le nom d'oisiveté, c'est que les sectaires, qui veulent faire de tous

les hommes des journaliers, ont la candeur de convenir qu'après avoir supprimé les loisirs de la vie humaine, ils supprimeront la méditation et la liberté. Nous le savions bien ; mais nous admirons qu'ils l'aient dit.

CHAPITRE V.

—

EFFETS DU DÉSORDRE MORAL.

Il est des temps d'ivresse publique où les nations souffrent que tous les principes auxquels se lient les destinées humaines soient mis en question à la fois, comme si, pour les mieux affermir plus tard dans le respect des hommes, il fallait qu'on vit par intervalle tout ce que leur ébranlement entraîne de misères. On est étonné alors de découvrir quelle chaîne cachée attache l'ordre matériel à l'ordre moral.

L'anarchie peut bien ne pas nous effrayer en s'attaquant à Dieu, à la propriété, aux supériorités légitimes; mais les tentatives même non consommées ne resteront point stériles. Non, non! ces intérêts puissants et sacrés ne se laissent pas outrager en vain. Qu'ils soient méconnus un jour; aussitôt, vous verrez un gouffre s'ouvrir, la patrie se déchirer, le sol chanceler sous vos pas. Alors règne un profond, un universel malaise; tout languit, le com-

merce et les arts. Les capitaux s'enfouissent, les talents s'éloignent et s'irritent ou se corrompent. Le génie national s'exalte, s'enivre, porte dans toutes les voies du désordre, non plus pour y être un flambeau, mais pour y être un brandon, sa flamme inutile. Toute une nation est inquiète et malade, sans savoir pourquoi. On sent vaguement qu'il doit y avoir un jour des catastrophes. On cherche les causes de cet état extraordinaire avec effort, et il y a celle-là précisément que l'ordre social a été miné jusqu'à ses fondements.

Tel est l'état où nous sommes depuis la révolution de 1830. Le taire ne servirait de rien. Ce qu'il faut, c'est, s'il se peut, d'y parer.

La France sait de reste qu'elle est trop heureuse si elle n'a perdu qu'un cinquième de son capital immense. Chaque citoyen a perdu une partie notable de ses revenus. Et pourtant la révolution de 1830 a été la plus prompte, la plus incontestée qui se soit vue dans l'histoire !

Elle a été assurément aussi l'une des plus circonspectes et des plus humaines. Cependant nos intérêts secondaires ont-ils seuls souffert ? Non. Si nous y regardions de plus près, nous découvririons que chacun de nous est moins sûr de sa propriété qu'il ne l'était avant le tremblement de terre des ordonnances et de la révolution. Chacun de nous est même moins sûr de sa tête, bien qu'on n'ait point tué encore : dans ce sentiment

universel de fragilité se cache la source des misères publiques.

Pourquoi? c'est que toutes les bases de l'ordre moral sont ébranlées; c'est que la force est apparue, qu'elle a violenté les citoyens, l'Etat, les grands pouvoirs. Elle n'a pas abdiqué encore, à l'heure même où nous écrivons. L'ordre est par cela seul altéré dans la première de ses garanties. Qui peut se croire certain de ne pas se voir, tôt ou tard, face à face avec la même puissance, cette fois encore victorieuse et souveraine? Et qui l'empêchera, elle aussi, de se dire le droit, de s'intituler gouvernement, d'appeler l'Hôtel-de-Ville la France, et de faire de quelques chefs d'émeute les arbitres d'un grand empire. Ce péril, personne ne le proclame; à son insu, chacun le pressent. Voyez ce qui se passe dans les populations quand on leur apprend que le fléau qui vient du fond de l'Asie ajouter ses misères à toutes nos misères, approche de leur territoire. Personne n'est frappé encore, et cependant les réflexions sérieuses, les graves apprêts sollicitent tous les esprits. Chacun comprend que la mort vient d'acquérir sur lui un droit de plus. Il perd, à cette loterie de la vie humaine, quelques-unes des chances sur lesquelles il devait compter.

Et ce que nous disons de la vie, dites-le de la fortune pour tout ce qui possède; dites-le des fonctions publiques pour tout ce qui n'a de pain

qu'en servant l'Etat; dites-le de l'avenir de nos enfants pour tous les pères inquiets de savoir sous quels auspices croîtront ces chères destinées; dites-le du sol et de l'air de la patrie, nécessaires à la vie morale comme à la vie physique de l'homme, et que, sous le vent des révolutions, nul n'est certain de posséder jusqu'à la fin de sa carrière. C'est le destin des pays en révolution, que, dans deux citoyens qui se rencontrent, il puisse toujours se trouver, à l'insu l'un de l'autre, un proscripteur et un proscrit (1). Vous vous recriez! Mais ne vient-on pas de fulminer une loi de bannissement, seulement, il est vrai, contre des princes, contre une famille qui est hors la loi, parce qu'elle a marché mille ans à la tête de notre patrie? N'a-t-on pas prononcé cet arrêt, avec la conviction qu'il était inutile, et quelques-uns le proclamant? N'a-t-on pas accordé ces sévices, qu'on savait superflus, à des exigences passionnées? Et vous voulez que nous dormions en paix! vous voudriez que nous ne tremblassions point, si par hasard quelque jour quelqu'un jugeait que sévir contre nous pût être utile à la patrie!

Ainsi, instabilité du fait des révolutions pour

(1) Celui qui écrivait ces lignes en 1831 a revu cet ouvrage, en 1848, à Jersey, proscrit en vertu d'un acte imaginé par l'un de ses amis les plus intimes, et présenté par plusieurs de ses amis personnels.

tout le monde à l'égard des intérêts les plus intimes. Mais, grâce à la haute nature de l'homme, ce n'est pas seulement dans les intérêts positifs que les citoyens peuvent se trouver blessés; il est des affections, des croyances, des opinions qui sont aussi une propriété, qui sont autant et plus que la vie aux âmes élevées : on ne peut les violenter sans qu'un sentiment profond de malaise ne saisisse les classes qui les ressentent, et par suite la société entière. Alors qui peut compter sur la paix de l'avenir? Et la confiance dans l'avenir est le fondement de tous les efforts des peuples; elle est la source de toutes leurs prospérités. Elle fait les commandes du riche, le labeur fructueux du pauvre, la circulation des capitaux, les miracles du crédit, ceux du génie, ceux des arts; c'est la foi qui tranche les montagnes et en tire des trésors; c'est par là que tout un peuple fait fortune en même temps. Que ce ressort puissant se détende, et tout s'affaisse à la fois.

Au spectacle de l'alanguissement général des affaires, les journaux, les discours de la tribune, ceux de M. Mauguin notamment, retentissent de plaintes sur le mauvais vouloir des propriétaires, sur leur application à s'éloigner des villes et à enfouir leurs trésors, à laisser le peuple sans travail et sans pain, en haine, dit-on, de la monarchie de 1830. Faudra-t-il donc, comme la Convention, décréter, pour les riches, l'obligation de rentrer

dans Paris, de dépenser tout leur revenu, sous peine de mort?

Si la classe élevée, dont la révolution et le gouvernement de 1830 ont fait si bon marché, possède cette puissance de compromettre la fortune publique par son inimitié, il faut prendre de deux partis l'un : ou bien l'exterminer, ce qui est long, difficile, peu sûr, ou bien la ménager, la ramener à vous, introduire dans vos institutions des éléments de stabilité qui la rassurent contre le déchaînement des passions révolutionnaires, transiger enfin, et, à tout le moins, respecter des susceptibilités naturelles; éviter de blesser, sans utilité, des sentiments inoffensifs; laisser, par exemple, aux royalistes les souvenirs, si vous voulez pour vous seuls la puissance; n'insulter pas, de gaîté de cœur, par vos lois, à des princes abattus. Car on ne peut dire combien, sur cette terre de France, les coups envoyés à l'infortune rencontrent au passage de cœurs généreux. Et il n'y a que deux systèmes : celui de Napoléon ou celui de Marat; tendre la main à l'aristocratie ancienne, ou bien lui couper la tête.

Si elle a dans ses rangs des esprits timides ou prévenus, auxquels toute révolution fait redouter cette double alternative comme possible encore, à qui la faute? Qui démolit sans cesse et toujours? Qui frappe à coups redoublés ce trône populaire, dernier rempart de l'ordre? Qui agite la torche,

en attendant le glaive? Qui soumet les trois pouvoirs constitutionnels de l'État à cette grande honte publique, à cette grande injure de voter le mal en le connaissant pour tel, en lui donnant son nom ? Les *royalistes*, comme on les appelle, même à la tribune, ce qui semble indiquer qu'ils sont le seul parti monarchique de France, les *royalistes* donc sont dans leur droit quand ils ont peur pour eux-mêmes, en voyant faussées et méconnues toutes les conditions de la monarchie. Mais leur éloignement, leur opposition systématique, leur exil volontaire loin du pouvoir royal, a de plus grandes conséquences qu'on ne pense. Car nous voulons être un gouvernement constitutionnel, et ils sont une des plus grandes forces électorales, un des éléments conservateurs les plus essentiels de notre ordre politique. Isolée d'eux, la classe moyenne sera impuissante à constituer d'une façon naturelle et stable le parti de gouvernement qui est la condition d'existence du système représentatif. Cette classe, intelligente et énergique, a beau être énergique et intelligente en effet : seule aux prises avec ce qui est au-dessus et au-dessous d'elle, obligée de faire ses affaires, car c'est là sa condition de richesse et de puissance, en même temps qu'elle fera les affaires du pays, rencontrant enfin la même difficulté dans les élections de la commune, de l'arrondissement, du département, de l'État, elle s'y usera,

et l'ordre constitutionnel, l'administration, le pouvoir royal, notre incomplète monarchie s'y useraient avec elle.

Hélas, l'ordre constitutionnel pourra courir d'autres périls.

Croit-on que le règne du désordre, tour à tour imminent sur la place publique et inauguré dans les lois, s'il se prolongeait, n'altérât que les sentiments des hautes classes, que la sécurité générale, que la fortune publique? Un autre intérêt encore serait blessé. L'amour de la liberté constitutionnelle est une passion trop noble pour s'accommoder des atteintes que la société a reçues. Cette passion généreuse a beaucoup souffert; elle a été refoulée dans bien des âmes. Nous en appelons à nos adversaires les plus décidés : la main sur la conscience, croient-ils qu'elle ait fait des conquêtes depuis vingt mois? Croient-ils qu'elle compte un partisan de plus qu'en juillet 1830? Personne ne le dira. Les journaux seuls l'ont plus sapée, dans la conviction du commerce de Paris, par exemple, que nous tous, par nos efforts de quinze années, nous n'avions fait pour la rendre chère et respectable à la France. Qui ne voit chaque jour les esprits les plus élevés se décourager du gouvernement représentatif, douter de la liberté, nier sa vertu? Qui n'a entendu murmurer le blasphème de Cassius : « Oh! n'es-tu qu'un vain nom? »

Il est temps de changer de marche si on veut rendre aux idées libérales leur cours et leur progrès, tant on a eu raison d'établir plus haut que la liberté n'est pas la première passion des peuples ! Ils se la laissent aisément ravir ; ils consentent à la voir remplacée par des prestiges, comme la gloire ; par des réalités, comme le repos. Mais que le pouvoir s'affaiblisse et tombe, c'est un péril dont rien ne les distrait. Ils veulent du pouvoir à tout prix ; ils en demanderaient aux révolutions plutôt que de s'en passer.

Or, tout est faussé, parmi nous : notre système représentatif ne représente qu'un intérêt et qu'une classe. Notre liberté de la presse n'éclaire que la vérité outrageante des factions, et il advient que cette publicité partiale est le mensonge. Notre monarchie constitutionnelle a un roi, mais n'a pas encore de royauté. Notre gouvernement ne gouverne pas ; la pairie est là qui atteste que trop souvent il obéit. Une puissance inconnue, la nécessité, règne sur les trois pouvoirs soumis, et, quand on parle de classe moyenne, ce n'est pas sa tête qui exerce cet empire ; non, elle aussi le subit. Elle est depuis vingt mois asservie. C'est au sein des cafés de village que siége cette fatalité nouvelle qui nous presse. Là est concentrée la puissance publique. La France ne saurait impunément plier plus longtemps sous un tel joug. Elle sait que de tels comices ne ressemblent pas

à ceux de Rome. Ils ne sont ombragés ni par le temple de la Concorde, ni par celui de la Liberté, ni par celui de la victoire.

CHAPITRE VI.

—

CAUSES ET REMÈDES.

La maladie publique de la France a bien des causes. Les signaler, c'est déjà les combattre.

Il en est d'inhérentes à notre état social ; celles-là sont peut-être au-dessus de la puissance humaine : des biens, d'ailleurs, des biens réels et immenses en sont la suite et la compensation. Ce qui est à faire, c'est d'assurer les biens, de balancer les inconvénients, de restreindre les périls par la vertu de notre état politique. Malheureusement, notre état politique aggrave tout.

Les méprises et les fautes remontent très-haut; quelques-unes datent de la restauration même. La révolution de 1830 ne pouvait que les étendre; et c'est ce qu'ont fait toutes les innovations.

Le gouvernement, il faut le dire, a été le premier coupable; il a été coupable même des funestes tentatives et des doctrines anarchiques de quelques hommes, parce que, dès l'abord, il a

semblé reconnaître leur étrange prétention d'avoir, en juillet, vaincu, conquis, donné la France. La royauté nouvelle a paru tenir d'eux son mandat, leur avoir obligation de sa puissance, s'avouer enfin comptable et redevable envers l'Hôtel-de-Ville bien plus qu'envers la patrie. Elle a eu un malheur, celui de ne pas se rendre un compte exact de sa mission parmi nous et de sa puissance. Elle n'a pas senti assez que son titre, c'était de s'appeler la nécessité ; qu'elle s'appelait ainsi, par l'effet de sa double participation au droit royal autant qu'au mouvement libéral des esprits ; que dès-lors elle devait ne pas craindre de mettre le marché à la main à la révolution, dans ses exigences croissantes, et de lui faire la loi, au lieu de la subir. M. le duc d'Orléans ne recevait pas de la révolution la couronne, il consentait à lui donner un roi. On a eu l'air, des deux parts, de l'oublier. De là, toutes les fautes, tous les maux, tous les dangers ; delà, des exigences et des concessions croissantes ; de cette sorte, le désordre a eu deux complices : le pouvoir et la loi.

Le pouvoir ne peut s'asseoir sur des bases solides, il ne peut être accepté par la société comme son représentant et son défenseur, qu'à la condition de puiser des forces dans cette vaste région du corps social, éclairée, puissante et sage, qui n'est ni l'ancien parti royaliste, ni la classe moyenne uniquement, mais l'un et l'autre ensemble. Car là

seulement on aime et on respecte le pouvoir royal comme un guide et un gardien, au lieu de voir en lui un ennemi. Le choix du point d'appui, tel est le secret des gouvernements, et surtout des gouvernements libres. Cette loi méconnue, la sève, la vie leur manque ; ils meurent un peu plus tôt, un peu plus tard dans les convulsions.

L'autorité sera ainsi la tête de la société tout entière. Et la monarchie ne peut se concevoir qu'à cette condition. Si elle n'était, par l'effet des institutions ou des événements, que la tête d'une démocratie partielle, partiale, subalterne, et par conséquent plus ou moins jalouse, plus ou moins destructive, elle aurait inévitablement le sort des pouvoirs éphémères qui ont paru déjà au faîte de ces sables mouvants et qui tous s'y sont abîmés, cela pour deux raisons :

La première, c'est que cette démocratie de second ordre, attisée dans ses passions par le perpétuel orage de la liberté, et ne trouvant à ses volontés qu'un obstacle, le trône constitutionnel, dès la première résistance et le premier choc, l'engloutirait.

La seconde, c'est qu'il n'y a pas de gouvernement possible avec l'hostilité flagrante de classes et de partis qui ont la puissance de l'éducation, l'ascendant des fortunes, le prestige des illustrations. Un tel gouvernement n'est possible nulle

part, et qu'on le croie bien, dans cette France spirituelle, généreuse et vaine, moins qu'ailleurs. Vous croyez que le pouvoir restera dans des régions intermédiaires, séparé en fait de la propriété sans être allié à la multitude. Vous verrez que mille collisions naîtront de cette situation contre nature. S'il se séparait davantage de la première, ce serait pour tomber aux mains de la seconde. Plus l'abîme s'élargirait entre la région naturelle de toutes les influences, et l'autorité publique, plus les masses auraient de facilités à se saisir de la puissance. On reviendrait, de démolition en démolition, de désordre en désordre, par une chute inévitable, par l'entraînement d'un poids fatal, à ce régime anti-social, la domination de la multitude, ou du moins de ses passions, ce qui est même chose.

L'erreur serait immense de croire que la royauté puisse transiger avec un certain esprit démocratique, tellement étroit et exclusif qu'il ne saurait passer de l'instinct à l'action sans être révolutionnaire. Au premier mécompte, à la première lutte, le monstre, tout à coup emporté, briserait une royauté déracinée et avilie. Car la mission de la royauté est précisément de lui marquer les bornes qu'il ne doit jamais franchir : c'est la digue opposée à la tempête, et qui ne peut pactiser avec la tempête ; elle la contient ou en est brisée.

La royauté de juillet a déjà pu vérifier qu'il

n'y a pas d'alliance possible entre elle et le parti de l'Hôtel-de-Ville; qu'au second jour, le cri de *vive la république!* échappe à ce serviteur indocile, à ce maître funeste.

La royauté, puissance morale, a pour vertu son haut et noble caractère d'obstacle à toutes les passions subversives; elle ne peut méconnaître l'importance des garanties morales. Elles doivent être à ses yeux des soutiens aussi solides que les intérêts eux-mêmes, ou plutôt elle y voit des intérêts, les premiers de tous; car ceux-là ont pour champ l'âme humaine et pour loi la création, pour juge son auteur. Elle sait donc que pas un grand principe, pas un sentiment légitime n'est renversé, sans que le désordre tout entier ne puisse passer par cette brèche, et laisser voir, derrière la plus simple des concessions en apparence, l'anarchie; derrière le plus simple des torts, les châtiments, les vindictes, les révolutions. Or, qu'on y regarde de près, et qu'on dise quel principe moral est debout?

La royauté, front sourcilleux, tête du grand corps de la patrie, doit savoir que cette patrie, si longtemps battue des orages, ne peut trouver de repos et de grandeur, de bien-être et de liberté, qu'à l'ombre d'une transaction qui concilie et tous les intérêts et tous les principes légitimes; qui rapproche les deux sociétés, les deux Frances, les deux mondes; qui, sous la loi d'un pacte digne

et prospère pour tous les membres de la famille nationale, les entraîne tous, comme les enfants d'une même mère, vers un même avenir. Or, ce pacte, où est-il? qu'a-t-on fait pour le trouver et l'accomplir ?

L'ascendant de la révolution a tout emporté loin de ces maximes. Le malheur a été que, dans la lutte engagée forcément contre l'anarchie dès le lendemain du 9 août, la royauté de 1830 n'a congédié çà et là les hommes qu'en subissant les doctrines.

Ce qui est résulté de cet alliage, le voici : La part faite à l'ordre a donné la paix extérieure, l'ordre matériel, enfin tout ce qu'il y a d'éléments d'un avenir meilleur.

La part faite aux doctrines et aux exigences révolutionnaires a produit un effet étrange et funeste. C'est que la faction s'est déplacée; elle a descendu de plusieurs échelons; elle ne s'attaque plus à l'État dont les institutions l'excitent au lieu de la comprimer. C'est l'ordre social qu'elle se croit en mesure d'ébranler sur ses fondements; et pour le défendre, pour se défendre lui-même, le pouvoir est renfermé dans un cercle vicieux terrible. Les lois qu'il a faites ne lui permettent de chercher des forces que dans la région même dont les passions excitées font sa faiblesse et son danger. C'est le contraire d'Antée. Tout lui est péril, par le sol même auquel il s'appuye.

C'est à sortir de ce cercle redoutable que tous les efforts doivent tendre. Il s'agit de secouer la tutelle de la fraction subalterne et agitée des classes moyennes, qui tient la France depuis vingt mois sous son empire; et cette entreprise hardie, il faudra l'accomplir tôt ou tard, sous peine de mort.

Nous avons établi, en commençant, que la tentative surhumaine de la révolution de 1830 n'était pas le renversement du principe et du pouvoir monarchiques. On sait maintenant toute notre pensée. L'œuvre surhumaine, à nos yeux, c'est la mise à néant, quotidienne et opiniâtre, d'un autre principe, qui est l'axe, le pivot et la charpente de l'ordre politique. Le principe monarchique est une institution et une garantie; le principe social que nous invoquons est le fond même des choses. Nous le comprenons, bien entendu, conforme au pays et au temps; étranger à tout privilége personnel, à tout esprit de caste, ralliant toutes les classes dans un même faisceau. Amendé selon le temps, mais toujours nécessaire à la civilisation et à la liberté, ce grand principe doit se montrer associé à l'égalité civile que nous nous honorons d'avoir défendue pendant quinze ans avec constance, comme la plus belle des conquêtes et des gloires de la France. Mais il y va aussi de toutes ses gloires et de toutes ses conquêtes, de revenir aux éléments conservateurs, que nous défen-

dons, à leur tour, comme les boulevards des trônes et des nations. Les hommes et les lois peuvent les restreindre ou les étendre, les exagérer ou les renfermer dans de justes limites, les borner au droit ou les porter jusqu'au privilége au risque de les compromettre en les exagérant. Mais les détruire et rester policés, rester libres surtout! Non! Dieu seul peut refaire la nature humaine; et jusqu'à ce que sa main l'ait repétrie, une société de sable ne pourra subsister, comme à Constantinople, que sous l'abri, sous le faix du despotisme. Autrement, tout lui serait ouragan!

POST-SCRIPTUM

25 mars 1832.

TROIS MOIS

OU

PIÈCES A L'APPUI DE CE QUI PRÉCÈDE.

Au moment où nous achevions d'écrire, l'année 1831 finissait sa carrière, entraînant la pairie avec elle, comme l'année 1830 emporta la légitimité. Depuis lors, pas un jour ne s'est écoulé sans rendre témoignage de la vérité de nos maximes et de nos tableaux.

Ce n'est pas que la raison publique n'ait obtenu satisfaction pour quelques-uns de ses plus pressants griefs. Ainsi, le ministère s'est refusé à prendre un rôle dans le drame, qu'on voulait jouer au Luxembourg, d'illustres mânes évoqués pour se voir accuser, défendre, absoudre; scène extraordinaire qui semblait destinée à venger l'avocat plus que le client, et à lui donner un gain de

cause posthume, comme on ferait regagner à un général, malheureux un jour, sa bataille perdue, avec des soldats de carton. Le jurisconsulte illustre s'est soumis en silence à la raison et à la nécessité; il a remporté sur lui-même une victoire qui l'honore, plus que celle qu'il aurait obtenue, pour l'ombre du maréchal Ney, sur l'ombre de M. Bellart.

D'un autre côté, le gouvernement s'est lassé de sa longue patience envers le plus grand scandale qu'ait jamais souffert dans son sein une nation civilisée. Les églises contre la propriété, ces églises sans foi et sans Dieu, ont été fermées. Tous ces pères en communisme et en agiotage, tous ces capucins de la démagogie ont passé de leur chaire à la sellette de la police correctionnelle, unique martyre qu'on pût appeler sur des apôtres et des frères quêteurs qui s'attaquent à toutes les femmes et à tous les biens.

La première Chambre est allée plus loin : elle a saisi le désordre à ses sources pour le combattre; elle a consolé la morale publique en déclarant courageusement par divers votes, quelquefois contre le ministère même, le mariage indissoluble, la royauté indélébile, le régicide inexpiable. Il n'y a plus de pairie : il y a des pairs encore, et leur dignité oppose une digue au torrent.

Mais de ces efforts pour revenir à l'ordre, naît

un désordre nouveau, la collision des pouvoirs. La Chambre des pairs, qui égale aux preuves de son courage les preuves de sa sagesse ; la Chambre des pairs, qui possède une majorité nombreuse pour épargner à la France la honte du mot de bannissement adressé à des infortunes augustes, et qui ne trouve heureusement dans son sein qu'une opposition de quatre voix pour contester au trône nouveau une liste civile; cette Chambre résolument et loyalement monarchique, n'est pas en harmonie par cela même, on ne dira pas avec les opposants, mais, hélas! avec les ministériels de la Chambre des députés. Des fournées, pour la modifier, sont invoquées de toutes parts, et cela sous un ministère évidemment modérateur et courageux. Avons-nous eu raison de dire qu'avec l'hérédité disparaissaient l'inviolabilité, la puissance de la pairie; qu'il n'y a plus que deux pouvoirs en présence; que dès-lors il n'y en a qu'un, celui qui se retrempe périodiquement dans l'élection et a foi dans le concours du pays!

La magistrature, de son côté, a osé rendre des arrêts qui sont pour elle des monuments, pour la société des boulevards. Remercions-la de n'avoir point désespéré des lois, d'elle-même et de la patrie!

Enfin, l'armée a partout fait son devoir; elle a prouvé qu'elle appartient à l'ordre et aux lois.

Cependant, l'anarchie a continué de marcher le

front levé, et elle a pris soin d'attester la généalogie que nous lui avons donnée! Nous avons dit qu'elle est condamnée par sa nature à se nourrir des utopies de la Terreur. On a vu la *Société des Amis du Peuple* consacrer avec passion les plâtres de Robespierre et de Marat. La démagogie revendique pour elle-même le droit d'images : tandis qu'elle interdit à la société française le culte des ancêtres, elle en fait un privilége à son profit.

Nous avons dit que ses adeptes pardonnent tout à Robespierre, hormis son grain d'encens à l'Être-Suprême; et, ce que nous supposions, un journal vient de l'écrire, de le raisonner, de s'en faire gloire.

Nous avons dit que si jamais ces hommes blâsonnaient, ils prendraient pour arme *le triangle d'acier,* et voilà que, par les rues, une jeunesse, ivre des orgies de la presse, se promène, la boutonnière ornée d'une guillotine vierge, image des gloires que l'on rêve, de l'avenir que l'on convoite...... Malheureux, pour arborer cette croix d'honneur stupide et féroce, attendez au moins de l'avoir gagnée!

Nous avons dit qu'une des plaies sociales était que la presse fût livrée aux prolétaires de la littérature. Et n'avez-vous pas entendu des écrivains poursuivis devant les tribunaux se déclarer prolétaires, tirant vanité de ce titre, comme s'il y avait beaucoup de gloire à confesser qu'on n'a pas

trouvé dans son talent un suffisant échelon pour arriver à la propriété!

Au milieu de tout ce délire, des scandales dont l'imagination s'épouvante ont donné, dans le sanctuaire de la justice, un spectacle inouï chez les nations policées : on a vu les accusés outrager, honnir, menacer le juge sur son siége, et, de ces scandales, le plus grand ne se consommait pas à la barre : de plus douloureux se sont répétés sur le banc des jurés.

Après ce que nous avons dit de la loi du jury, nous ne saurions nous en étonner. Des citoyens peuvent prendre la force de condamner un criminel isolé qui est abandonné par la société entière à leur verdict; mais si, au lieu d'un coupable, c'est un complot, c'est une faction entière qu'ils voient face à face, comment ne reculeraient-ils pas épouvantés?

Le scrutin secret lui-même leur donnerait à peine de l'assurance. Si, pourtant, il est légitime et nécessaire, c'est dans les délibérations du jury; car, à part la politique et ses démêlés terribles, faut-il que le père d'un criminel puisse savoir, quand il rencontre un de ses voisins, que, juré, ce voisin condamna son fils? Mais les journaux révolutionnaires, si jaloux du secret des votes dans les luttes électorales, se sont soulevés de colère à la pensée de le voir introduit dans ces luttes intimes de la conscience qui ne devraient

avoir que Dieu pour témoin. Il faut qu'au lieu de menacer les coupables, le glaive de la justice soit remplacé par un poignard suspendu sur le toit et sur la tête des juges.

Aussi la société reste-t-elle, la plupart du temps, sans vindicte. Ou si çà et là quelque empoisonneur public succombe, c'est grâce au soin qui sera pris de cacher un jacobin entre deux légitimistes. Les jurés alors prennent courage.... On ne sait si le scandale de l'impunité n'est pas dépassé par un scandale plus grand, celui de telles condamnations.

Tout cela est tout simple. Des hommes d'affaires, des commerçants, qui vivent au sein des villes, dans la dépendance, sous l'œil et à la merci du public entier, où prendraient-ils la puissance d'affronter de sang-froid, dans le silence de la Chambre du conseil, la haine des démagogues, leurs hostilités redoutables, des périls qui ne seront pas l'affaire d'une heure, d'un jour, mais de tous les jours et de toute la vie? Gardes nationaux, ils seront intrépides un fusil à la main, toutes les fois qu'ils ne seront pas complices; juges, ils trembleront.

Voyez même si, partout ailleurs qu'à Paris, la garde nationale ne manque pas incessamment à l'appel de l'ordre et de l'autorité. Sous les armes, sur le siége de la justice, dans le temple des lois, partout nous retrouvons cette difficulté immense,

qu'il faudra bien une fois résoudre cependant, celle de notre vaste démocratie, obligée de trouver en elle-même ses digues, ses barrières, son point d'arrêt, ses sûretés!

Confiante dans la facile épouvante que le désordre inspire aux citoyens paisibles quand ils ne sont pas, comme dans la capitale, réunis et armés au nombre de cent mille, l'émeute s'est mise en tournée; elle court la France, elle multiplie de toutes parts ses attentats. Il y quatre mois, la tourmente sociale de Lyon révéla une plaie profonde. On se consola, parce que l'insurrection n'avait été que sociale. Aujourd'hui, c'est l'insurrection politique de Grenoble. Il faut se consoler, parce que ce désordre n'a été que politique.

Mais ce qui ne permet pas une consolation, c'est la sollicitude que toutes les insurrections, qui viennent tour à tour attrister, affaiblir, déconsidérer la France, rencontrent au sein de l'un des grands pouvoirs, de celui qui, émanant du peuple, devrait tenir de plus près la main à ce que le peuple pliât sous le joug des lois. Car c'est dans cet esclavage, a dit Rousseau, que consiste la liberté. Loin de là, la garde nationale et l'armée sont-elles criblées d'agressions, de plaies, d'homicides : la tribune se tait. La garde nationale et l'armée versent-elles leur sang pour la défense des lois : la tribune retentit de doléances et d'accusations. On a vu les ouvriers de Lyon déclarés,

par la modestie, dirons-nous ou par la sympathie de quelques-uns des législateurs de juillet, les pareils des héros de la grande semaine, les défenseurs de la même cause, les champions des mêmes maximes! Les soldats, les citoyens mourant avec courage pour l'ordre, pour les lois, pour la propriété même, et mourant sous le feu, les pierres, le poignard, mourant en même nombre que dans une de nos grandes batailles, ont été comparés aux condottiéri qui vendent leur sang et combattent au besoin contre les lois! Des excuses enfin ont été trouvées à une réminiscence sanglante des jacqueries; et, par une coïncidence qui est déjà un châtiment, quand ces maximes étaient professées tout haut par des orateurs bénévoles qui ne voulaient qu'être populaires, incendiaires point, des conjurés se préparaient dans l'ombre à appliquer les mêmes maximes par le meurtre et l'incendie. La rue des Prouvaires faisait écho au Palais-Bourbon. Il s'en est fallu seulement d'un coup de main heureux, que les orateurs de l'opposition, que les chefs du parti populaire dans les Chambres ne fussent les présidents ou les consuls de la république. Ce qui n'est pas arrivé une fois, arrivera une autre, et la France s'étonnera de se voir bouleversée, sans savoir ni pourquoi, ni comment!

Encore, entre nos tribuns, la victoire distinguerait-elle avec soin. Si le désordre devait conquérir la France, ce ne serait pas au profit de tous ces

hommes de la gauche parlementaire et, assure-t-on, dynastique. Ils ont vu l'ordre face à face, ils ont traité quinze ans avec lui; ils se sont, en dépit d'eux-mêmes, empreints de ses usages; ils se les rappelleraient le jour où ils seraient investis de la puissance. Alors ils voudraient arrêter le char emporté. Aussi les précipiterait-on sans merci, pour mettre à leur place les têtes de colonne des sociétés secrètes, les chefs véritables de la faction : les premiers n'en sont que la décoration, la *montre;* les autres en sont la force et l'espoir. On briserait les uns, on inaugurerait les autres au nom de cette maxime nouvelle de M. de Cormenin, que le peuple oublie les services de la veille devant les dissentiments du jour, et qu'*il a raison!* Nous avions dit de cette logique que c'était la logique de la torche et du glaive. Cette justice promet mieux encore : ce serait la justice de la lanterne.

Le propre du parti révolutionnaire, dans toutes ses nuances les plus modérées, est d'être incapable de s'assujettir aux lois, même à celles qu'il a faites. Il étouffe dans le règlement de la Chambre qu'il a voté, comme dans la Charte qu'il a voulue. Voyez le spectacle que donnent chaque jour les discussions parlementaires : un spectacle inconnu, depuis longtemps, dans les fastes d'une nation qui a du savoir vivre, et qui l'aime. Ces tempêtes aboutissent toujours à une tentative nouvelle de détrôner le président. Détrôner le président, ce serait toujours cela!

La discussion de la liste civile laissera de longs souvenirs. On n'avait pas vu encore la monarchie mise ainsi au rabais; la royauté ainsi appréciée à livres, sous et deniers; l'ordre politique changé ainsi en question d'argent; l'abolition de tout prestige, la suppression de tout respect ainsi décrétées au sein d'un grand peuple. Il est vrai que cent soixante-quatre de ces législateurs, selon Barême, ont eu soin de déposer hautement le titre de *sujets*. C'était assez dire qu'ils n'avaient pas entendu faire un roi.

Le roi est le *sujet* de la loi comme tous les citoyens. Les citoyens sont les administrés du maire et du préfet, les paroissiens du curé, les diocésains de l'évêque, les justiciables du magistrat, les subordonnés, sous les armes, du colonel et du général. Il n'y a que les rapports du roi, qui doit être la loi et la patrie vivantes, avec les autres français, qu'aucun nom dans la langue ne pourra exprimer. En Angleterre, les plus nobles esprits et les plus grands caractères s'honorent du titre de sujets. La Constitution espagnole de 1812 qu'on met à tous propos au-dessus de nos chartes, avait cru faire une grande conquête en substituant ce titre à celui de *vassallos*. En France, nous ne serons *rien*, en attendant que le roi en soit là de son côté, ce qui ne peut manquer avec l'esprit qui nous domine. En effet, la délibération dont nous parlons n'a été votée que par une minorité, par

l'opposition, par les hommes du *compte-rendu*, de l'*association nationale*, *du Programme de l'Hôtel-de-Ville*. Eh bien! cette délibération d'une minorité, assez faible enfin, 164 voix sur 460, est devenue la loi du trône, de ses serviteurs, de son gouvernement, du ministre même qui a soulevé cet orage. La gauche a parlé, et tout obéit. Pourquoi? Parce que là est le vent qui souffle; là est la force qui a dominé et qui domine encore. Nous sommes une monarchie constitutionnelle à trois pouvoirs, où un seul se sent le maître, celui qui n'est point dans les lois. C'est en cela que cet incident est grave; il est caractéristique. Il dit bien la nature de la royauté nouvelle: puisse-t-il ne pas dire sa destinée!

La discussion du budget sera mémorable. Jamais politiques n'avaient brillé d'une aussi naïve ignorance des conditions auxquelles il y a du pouvoir, de l'ordre, de la liberté parmi les hommes; c'est pour une âme française une humiliation profonde de voir quels Procustes de petite-ville pouvaient être investis du droit de façonner à leur guise notre grande France, et de la réduire à leur taille, sous les yeux du monde. Nos comptes de cuisinières également sordides et ignares, notre pot-au-feu famélique, feraient l'orgueil et l'assurance de l'Europe, s'ils ne faisaient sa risée. Elle croirait qu'un pays, qui a levé la dîme sur le prix du sang de ses capitaines, du savoir de ses magis-

trats, de l'intégrité de ses administrateurs, n'estime plus le courage, le savoir, la vertu, ou bien est aux abois, et a cessé d'être redoutable..... Elle le croirait, si elle ne savait quel monde et quelle passion nous dominent. Elle se contentera de profiter de ce spectacle pour flétrir, non la France, mais le gouvernement représentatif, dans l'esprit des peuples, et rendre pour longtemps la liberté redoutable à tout ce qui sent, pense et possède?

Quelle faute ne commettent pas les oppositions qui faussent la vérité, recourent à de mauvaises armes, donnent des exemples mauvais! C'est sous la restauration, à une époque dont on confesse aujourd'hui la prospérité croissante, que naquit, dans la Chambre, la levée de bouclier *du contribuable* contre le budget. Ce fut le thême de tous les jours, que cette misère du *contribuable* écrasé par des impôts, qui semblaient une exaction opérée sur ses sueurs, sans compensation. On eût dit que le contribuable fût un paria, un ilote, un être à part, une victime publique, et non pas le citoyen qui recevait mille fois plus qu'il ne donnait, puisqu'il achetait à ce prix les bienfaits de l'ordre, le règne des lois, la distribution de la justice, la vigilance de l'administration, le courage et l'enthousiasme de l'armée, la splendeur tutélaire du trône, la grandeur de la patrie, les respects de l'étranger. Le pouvoir a changé de drapeau; il est passé à ceux qui le combattaient. Et voilà que le contri-

buable, vient réclamer, par l'organe de législateurs à son image, les épargnes dont on lui promit si longtemps de le gratifier. Grande leçon pour les hommes d'Etat de tous les partis, « de » ne jamais, comme on le leur demandait alors, » oublier dans l'opposition les intérêts et les droits » du pouvoir, de même qu'il faudrait au pouvoir » se rappeler toujours les intérêts et les droits de » la liberté ! »

Aujourd'hui l'esprit d'opposition s'aggrave de l'esprit de caste. Avec notre régime partial et exclusif, il en sera toujours ainsi. Les gouvernements mixtes, dans lesquels l'esprit aristocratique a une part, savent seuls, comme l'Angleterre, concilier la prévoyance avec la grandeur. Dans les conditions où nous établissons le pouvoir, nous manquerons tour à tour de l'une et de l'autre. Livrés à tous les vents, sous l'empire des intérêts ou des sentiments qui règneront, nous passerons de la parcimonie à la prodigalité, celle-ci qui sera l'effet des passions égoïstes, celle-là des passions jalouses. Aujourd'hui, c'est le tour de l'envie. Elle se croit économe, et n'est que destructive.

On voit le génie de la partie inférieure des deux cents francs d'impôt faisant les affaires de la France; il règle, comme le sien propre, le ménage de l'une des premières nations de l'univers, surpris que l'on veuille des peintures dans un palais, quand on vit fort bien sans peintures; indi-

que l'on demande pour nos représentants auprès de l'étranger un état, une maison, et de la grandeur, tandis que les électeurs se font représenter, à Paris, par tel honorable citoyen qui se contente d'un pécule de dix francs par jour et fait, dit-on, des épargnes. Aussi a-t-il fallu voir les services, les arts, la gloire, mis à la portion congrue. L'Observatoire a seul trouvé faveur, parce qu'un savant illustre siége à gauche, heureusement pour l'astronomie; ce qui prouve qu'on peut voir très-bien dans le ciel et moins bien sur la terre. La Fontaine l'avait dit.

Ces législateurs ne savent pas que, des professions, la première est de servir l'État; qu'il importe à l'État que les talents se vouent à lui par préférence; que la politique exige qu'il n'y ait pas d'existence assez haute pour dédaigner de servir la chose publique : et quel avocat de mérite voudra désormais être juge, quel riche propriétaire administrer, quel guerrier illustre, quel citoyen considérable affronter la pompe des cours étrangères, quand l'unique avantage des situations officielles sera une existence précaire, l'imminence des destitutions, la perspective des émeutes, des charivaris, des mascarades, des assassinats à coups de pierres, et l'obligation de déménager à chaque terme, de supprimer un plat de sa table à chaque session, sur un assis et levé de M. Cabet.

A la vérité, ces Spartiates nouveaux, en offrant

le brouet aux serviteurs de l'Etat, leur promettent aussi la gloire : la gloire de ne pouvoir mettre un fils au collége et d'aller en omnibus à la cour; la gloire de vivre en présence de vingt journaux qui vous guettent pour vous outrager, et qu'au besoin la tribune suppléera... La gloire! vous parlez de la gloire! Quand un capitaine chargé de batailles se présente à vous, à vous, citoyens stériles que votre patrie ignore quoi que vous la gouverniez, comment le traitez-vous? Quels sont vos respects pour cette épée que respecte le monde? Vous n'êtes occupés qu'à voir ce qu'elle pèse à la trésorerie; et ce qu'elle pèse dans les conseils des rois, ce qu'elle pèserait sur les champs d'honneur, vous en inquiétez-vous? Ney, de qui vous parlez toujours, que feriez-vous pour lui s'il était vivant! Ministre, député, défenseur de ses camarades, à tous ces titres, vous étoufferiez, sous vos trépignements et vos injures, cette voix qui remplissait la Moskowie. Vous lui parleriez de ses cumuls et non pas de ses victoires. Vous lui demanderiez compte de chaque obole. Vous disputeriez des douceurs à sa vieillesse, de l'aisance à sa famille, des convives à sa table, des auditeurs à ses récits, des émules à sa grandeur, aussi bien que des honneurs à son nom et la pairie à son sang. Gardez vos dérisions de gloire! la gloire est l'unique économie qu'assure à notre pays un régime tel que le vôtre; on ne la verra point figurer dans vos bud-

gets; elle ne chargera pas vos comptes. Si cette politique mortelle pouvait vivre, bornés et stériles, prolixes et impuissants, nous serions *la petite Provence* de l'univers.

L'un des plus curieux symptômes de la maladie morale qui nous travaille, c'est l'étrange, l'inconcevable échauffourée d'un orateur puissant et sage contre le budget de l'armée. Les économies brutales faites sur la magistrature l'ont révolté à juste titre; son indignation éclate dans toutes ses paroles. Il ne tarit pas sur cette mesquinerie envieuse et grossière; son éloquence intermittente est fixe sur ce point, comme le pendule mobile sur son immobile pivot. Sans doute, il défendra les autres services contre les Tarquins de bas-étage qui courbent tout ce qui s'élève sous un même niveau, afin de pouvoir encore tout dominer? Point! puisqu'on a rabaissé la magistrature, il faut rabaisser l'armée; et voilà ce ferme esprit qui lance un réquisitoire contre la gloire des armes! il se met à compter sou à sou les profits des tenants d'Austerlitz, des survivants d'Héliopolis ou de la Moskowa; il place le légiste en parallèle avec le capitaine; il oppose les veilles fructueuses et volontaires aux bivacs forcés, l'étude intéressée au courage, la *pierre* (sic!) à la mitraille, les combats du barreau à ceux de la Bérésina, de Leipsik, du Désert, oubliant que l'avocat, qui défend devant la justice nos maréchaux de France menacés, se

fait payer à beaux deniers son éloquence glorieuse, tandis que le capitaine illustre ou le soldat inconnu donnent leur vie sans savoir de quel prix les payera la patrie ! Et quand nous disons qu'ils donnent leur vie, est-ce de ce souffle passager que nous parlons, de cette existence que le plomb, le fer, le froid, la faim, l'air des pontons, celui de la Sibérie peuvent trancher ? Non : c'est de cette vie de l'âme et du cœur, de cette vie de tous les jours que le militaire livre à son pays et que nous recommandons à vos respects, que nul dédommagement ne peut payer ; c'est enfin de sa liberté, de ses affections, de ses goûts, de ses jouissances de mari et de père, de l'homme entier qui se donne corps et biens à la patrie, partant quand elle veut qu'on parte, restant quand elle veut qu'on reste, courant au bout du monde quand elle veut qu'on y coure, mourant quand elle veut qu'on meure !

Vous, si la *pierre* vous tue, comme vous dites, ce sera plein de jours, au milieu de vos neveux qui vous environnent, et que vous laissez opulents. Le militaire, c'est seul, derrière une haie, jeune et pauvre, pensant à sa femme qui restera sans pain, et à son fils qui restera sans avenir, qu'il entend Kléber lui dire : Commandant, vous vous ferez tuer là ! et il s'y fait tuer.

Ah ! jurisconsulte illustre, ne comparez pas une existence tissue de sacrifices à l'indépendance de vos travaux, de vos succès, de votre fortune !

n'enviez pas la parcelle d'or, dont la patrie orne quelques chefs blanchis pour essayer de couvrir tant de misères aux yeux du soldat dont ils sont tout l'orgueil. Songez qu'en venant, votre balance à la main, peser exactement à l'armée les mêmes rigueurs que vous avez subies, vous disputez au parti que vous-même combattez son sceptre grossier; vous lui dérobez le niveau pour l'imposer aux autres comme il l'impose à vous-même. Vous vous inoculez, de gaîté de cœur, la maladie qui le travaille, et qui est la véritable, la grande infirmité de la France!

Et c'est un personnage officiel, éminent, qui s'exprime ainsi dans ce royaume continental, démocratique et libre, dont l'unique force consistante est sa belle armée. Le même orateur avait dit éloquemment une autre fois, que la France ne sera pas toujours en délire. Hélas, elle y est encore.

On a tant accusé la restauration de ne pas aimer assez nos gloires! et voilà les généraux illustres réduits, dans leur ménage, à ne plus savoir comment ils joindront les deux bouts! La Chambre semble avoir peur que l'armée s'attache trop vivement au gouvernement représentatif. Elle peut être rassurée. Il y a quarante ans que les rivalités parlementaires font le désespoir des camps. Par là a péri le Directoire; les Cortès espagnoles ont péri par là : un député, qui s'avisa d'appeler les

soldats des *assassins payés*, glaça l'armée libérale et insurrectionnelle de l'île de Léon. Nous, nous appelons les nôtres des *égorgeurs*. Les mêmes folies ne peuvent manquer d'enfanter toujours les mêmes coups de la fortune; car c'est une loi funeste de ce monde, que les déportements de la démocratie tournent toujours à la perte de la liberté!

Cependant, à travers les petites économies sont venus les *grands hommes*. La révolution voulait faire, de par la loi, de grands hommes et les panthéoniser. Qui l'aurait dit?

Des quatre noms agités dans la proposition soumise à la Chambre, deux seulement l'étaient sérieusement. Le duc de Liancourt n'avait été conservé sur la liste que par respect humain; l'illustre citoyen a joué de malheur dans son cercueil. Quant à Foy, l'opposition sait bien que, s'il vivait, il siégerait sur le banc du ministère, aux côtés des Périer et des Sébastiani; qu'il serait, comme eux, dévoué à la tâche de ressusciter, s'il se peut, l'ordre défaillant, comme eux impopulaire, comme eux chargé d'outrages. Ce qui importait au côté gauche, c'était l'apothéose de M. Manuel et celle de M. Benjamin de Constant : là le succès présent, les perspectives futures, tout souriait. C'est quelque chose d'avoir la chance d'être un jour de grands hommes en vertu d'un vote officieux de ses amis du Parlement.

Le curieux a été de voir, dans ce débat, le dé-

faut de toutes croyances, le vide moral, le désordre de sentiments et d'idées déploré, en beaux termes, il faut l'avouer, par un parti qui outrage chaque jour toutes les croyances privées et publiques ! Ce parti trouve tout simple de se grouper autour d'un homme (1) qui, conformant son langage à sa pensée, a dit, du haut de la tribune nationale, en parlant de la religion de ses pères, de la religion de son pays, d'une religion qui remplit l'univers et qui l'a civilisé : Je n'en use pas ! Et ils veulent que *nous usions* de leurs demidieux ! ils nous donnent leurs saints pour remplir le ciel désert ! chacun apporte le sien à son tour : celui-ci Berton, celui-là les sous-officiers de la Rochelle, un autre les constituants, un autre Ney. Ney, volontiers, si c'est la gloire ; point, si c'est la haine et la vengeance !

Pour repeupler le monde moral dont à la fin le vide épouvante, un honorable maréchal (M. le maréchal Clausel) croit avoir assez fait, en demandant qu'un vote au scrutin pare le Panthéon du nom de temple. Temple dédié à qui ? Au dieu inconnu ? on le comprendrait, il y aurait de la ferveur dans cette dédicase : *Deo ignoto*, qui cherche le dieu absent et l'adore. Mais prenez garde : un temple au Dieu qu'on repousse, au Dieu qu'on nie, au Dieu qui n'est pas ! Le parti

(1) M. Audry de Puyraveau.

veut une religion comme il veut une monarchie, l'une sans trône et sans roi, l'autre sans autels et sans dieu.

Nous avons dit de ce parti qu'il est nécessairement impuissant et stérile; nous avions tort. On avait bien parlé jusqu'à présent de l'athéisme dans les mœurs, dans les opinions, dans les lois; les lois athées sont célèbres. Mais un temple athée, ce serait une création.

Imaginez quel temple, quel saint Denis populaire ils nous auraient donné! En arrière, rien; tout commence à 1791. En avant, rien; tout finit à la mort. Des sépultures sans passé, un temple sans avenir! une pierre entre deux abîmes! un cénotaphe, un sépulcre vide, bâti sur le néant! Pour remplir le monument et payer une dette à la gloire, la mort seule, partout la mort! C'est bien la religion, c'est bien la philosophie, c'est bien la politique des révolutionnaires; mais ils ne sont pas toujours aussi naïfs.

Ah! nous aimons, nous (malgré toutes ces folies, osons encore le déclarer), nous aimons la pensée d'un panthéon pour les demi-dieux de la patrie; nous aimions, enfant, cette inscription qui fait vibrer le cœur: *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante!* Nous concevrions tous les grands citoyens venant trouver, dans ce prytanée suprême, un dernier et glorieux asile. Nous verrions, avec émotion, leurs tombeaux séparés, ou plutôt

réunis par les statues de tous les héros qui ont fait la grandeur du nom de France dans l'univers, depuis ce Clovis qui nous donna des ancêtres, depuis ce saint Rémi qui leur donna un Dieu! Mais ce Dieu de saint Rémi et de Clovis, nous voudrions qu'il fût là encore, pour ne pas nous trouver seuls face à face avec la mort dans son temple. Mais nous voudrions que ce temple, cette église, pour dire le mot simple et vrai, eût des pontifes, des pompes, s'animât de fêtes, s'agrandît d'espérances, et appuyât au ciel les gloires de la terre! Mais ces gloires, nous voudrions que ce ne fut point l'esprit de faction qui les intrônisât, que les partis n'imposassent point à la France des immortalités de sociétés secrètes et des vertus de tapis vert; nous voudrions que la royauté, car nous avons foi à la royauté, comptât, comme un de ses attributs nécessaires, ce fleuron de plus dans sa couronne; enfin, nous voudrions par-dessus tout que ces hommages ne fussent pas une dérision; que la patrie reconnaissante honorât les grands hommes, non pas seulement dans leur dépouille morte, mais dans leur race vivante; que les institutions établissent que, si des restes inanimés sont quelque chose encore, un nom est davantage; en un mot que les grandes récompenses survécussent aux pères dans leurs fils, et que, pour prix d'un dévoûment illustre, on eût la chance, dans cette France qui sait la

gloire, d'arriver à quelque chose de plus qu'à un tombeau, de fonder quelque chose de mieux qu'une fortune !

Mais non ! ce sont là des pensées et des passions surannées parmi nous. Le principe social qui soutient le monde politique depuis six mille ans, est mort. Le principe religieux, qui soutient le genre humain depuis la création, est mort. Le principe monarchique, qui soutient l'Europe chrétienne depuis quinze siècles, est mort. Que reste-t-il ?... Ce qui reste : une vérité ! C'est que ces principes, mis en œuvre dans la mesure et la forme que comporte le progrès des temps, sont immortels; qu'ils reprendront leur empire d'une manière appropriée à nos mœurs et à nos intérêts, ou que c'en sera fait à la longue de l'ordre social, de l'indépendance extérieure, de la civilisation française. Avant tout, le gouvernement représentatif, notre rêve de quarante ans, disparaîtra, quelque jour, étouffé sous nos décombres. La France a été vue, renversant les autels en haine du prêtre, les trônes en représailles contre un roi. Elle pourrait bien renier la liberté constitutionnelle, en dégoût de ses tendances anarchiques, par fatigue de cette basse démocratie qui l'envahit, qui la corrompt, qui en viendra à froisser toutes les âmes, à soulever tous les intérêts, à contrister et blesser ceux même qui ne se rendraient pas compte des motifs de leur épou-

vante, et verraient enfin la vie manquer à tout ce système impossible, sans savoir pourquoi. Les dieux ne *s'en vont* jamais ; mais l'expérience nous apprend que parfois les institutions s'en vont. C'est quand elles sont mal fondées, mal assises. Pour fixer les nôtres, il fallait savoir résoudre deux grands problèmes : celui d'accorder le système représentatif avec les conditions de la monarchie, en accordant avec les conditions de l'ordre notre ombrageuse égalité. Ce problème, s'il n'est pas mieux posé, mieux compris et mieux résolu, pourra user bien des gouvernements à la peine.

CONCLUSION.

> Mes conseils, ô Athéniens, sont tels, que moi, il m'est presque toujours mauvais de vous les donner, et que, vous, il vous eût été presque toujours bon de les suivre.
>
> DÉMOSTHÈNES.

Avril 1832.

Nous assistons à la plus grande expérience qui ait été faite au sein d'un peuple. Il n'est pas parmi nous un pouvoir qui ne soit d'hier, que la société n'ait vu naître, qu'elle n'ait pétri de ses mains, et ne se sente en droit et en puissance de détruire, autant qu'elle le fut de les créer. Il n'est pas une croyance qui puisse prêter des forces à l'État renouvelé. La société, démantelée comme l'État, n'a pas une institution conservatrice qui lie entre eux et enchaîne ces trente-quatre millions d'hommes égaux et libres. La famille n'est pas constituée plus solidement que tout le reste. La France enfin ne

se tient ensemble, ne marche, ne vit que par sa propre sagesse.

Dans cette situation extraordinaire où, depuis l'origine du monde, jamais encore nation ne s'était trouvée, quelles seront les destinées de notre patrie? Pourra-t-elle fonder un gouvernement? Celui qu'elle vient de se donner a-t-il des éléments suffisants de force et de succès? Ou bien est-elle condamnée à des bouleversements sans terme, tant qu'elle ne se sera pas énergiquement réformée elle-même, réformée dans ses mœurs, dans ses opinions, dans ses institutions civiles, dans ses institutions politiques, dans ses sentiments à l'égard de la religion comme à l'égard de tout le reste. Là est le problème fondamental posé à la France par la fortune.

Nous aimons à le reconnaître : parmi tous les orages, dans ces derniers temps, un réel miracle s'est accompli. Au milieu de toutes les concessions à l'esprit révolutionnaire, concessions d'hommes et de choses, d'institutions et de pouvoirs, de lois et de principes, des victoires ont été remportées sur le désordre, quelques-unes grandes et signalées. Par elles, la paix publique subsiste; par elles, une halte est faite, dont Dieu fixera la durée, sur la pente des révolutions; par elles, la Providence semble nous laisser maîtres encore de sauver l'ordre matériel, et de l'asseoir sur des bases solides. On peut compter cinq de ces vic-

toires publiques : la clôture des clubs, le salut des ministres accusés, le renversement de l'*association nationale*, le maintien de la paix extérieure, l'issue enfin de la guerre sociale de Lyon.

La première fut l'ouvrage du ministère de coalition qui eut la rude tâche de gouverner d'abord la révolution. M. Guizot y mit sa résolution courageuse, et les gardes nationaux de la rue Montmartre leurs baïonnettes : c'était une bataille décisive. Si la faction l'avait gagnée, le gouvernement révolutionnaire régnait.

La seconde est la gloire d'un ministère qui a été, du reste, le désordre même, et dans la vie duquel on est heureux de rencontrer une bonne page. On aime à estimer ses adversaires, à louer les concitoyens que l'on combat. Ne recherchons pas si les généreuses dispositions du premier ministère n'enchaînèrent pas le second ; si la détermination annoncée très-haut par le roi Louis-Philippe de jeter sa vie et sa couronne dans la mêlée, plutôt que de laisser flétrir l'avénement de sa monarchie par des vindictes sanglantes, ne fit pas la résolution unanime de ses ministres et de ses lieutenants ; si même quelques-uns ne pensèrent pas acquérir, par un grand service, le droit de rançonner de nouveau la couronne que la révolution avait donnée à trop bas prix. En prenant les faits pour ce qu'ils furent, on doit reconnaître qu'une des belles paroles de l'histoire est ce mot du géné-

ral Lafayette, dans des circonstances éminemment périlleuses : que sa popularité lui était plus chère que la vie, mais qu'il saurait la sacrifier à son devoir et à son honneur. On doit reconnaître aussi, parmi les bonnes actions faites pour couvrir bien des torts, la vive émotion de joie que tout le monde a pu voir à M. Laffitte, racontant tout haut, dans la salle des conférences de la Chambre des députés, une allocution de M. le prince de Polignac, qui avait fait assez d'impression sur l'auditoire pour promettre un retentissement favorable dans le public. Cette justice est duc à M. le comte de Montalivet qu'il eut, toutes les fois qu'il le fallait, de l'esprit et du cœur, et il le fallut souvent. Les captifs de Ham peuvent aujourd'hui frapper l'opinion calmée, des vices de forme et des nullités légales ou constitutionnelles qui se sont rencontrées dans leur procès; ils ne méconnaissent pas, assurément, que ce procès sauva leurs têtes. Ceux qui, dans ces terribles jours, faisaient face, le fusil sur l'épaule, aux flots d'un peuple en furie, avec des compagnons de veille et de péril qui ne différaient de la multitude qu'en voulant la mort par la loi au lieu de la vouloir contre la loi, ceux-là, savent que pour arriver à une solution généreuse, il fallait des prodiges de courage et d'habileté. Ces prodiges furent faits; tout le monde fit son devoir. La garde nationale sut plier ses passions au joug de la sagesse et de la

loi. Cent soixante-onze pairs du royaume, guerriers, magistrats, grands seigneurs, vieillards, demeurèrent impassibles sur leur chaise curule, quand la tempête de juillet se reprenait à gronder de toutes parts sur leurs têtes. Le chef de ce grand corps (M. le baron Pasquier) fut habile, comme de coutume, quand l'habileté exigeait d'abord dévoûment et courage. Les défenseurs furent admirables. Il y en eut un... L'appellerons-nous un défenseur? Comment vous désigner, vous, homme d'État cher à la France, l'honneur de la tribune, qui accourez, malade, débile.... tout-puissant de talent et d'âme, pour couvrir du bouclier de votre parole magnifique, contre la furie de tout un peuple, ce rival heureux un jour, ce rival écrasé, dont la courte victoire vous coûta la puissance, et nous coûte une monarchie? Ces journées sont les belles pages de la révolution de 1830; la France doit être éternellement fière d'elle-même. Mais aussi ne faut-il pas se dissimuler que nous avons couru peu de périls plus grands : si le sang avait coulé une fois, il aurait pu couler à flots. Car on peut dire du peuple ce que les anciens disaient des sectateurs de ce temple, où on n'avait pas plutôt goûté aux entrailles des victimes humaines, qu'on était changé en loup dévorant.

La troisième victoire a été l'ouvrage du ministère du 13 mars. Il s'agissait de savoir si le parti

révolutionnaire, non content de ses trophées de la semaine de février (1831), aurait son gouvernement, son trésor, sa police, son armée, ses landwers, à côté et bientôt au-dessus du gouvernement public. M. Casimir Périer a voulu, il a voulu avec toute la dignité de son caractère et de son autorité : l'*association nationale*, qui était, sous une autre forme, la république de l'Hôtel-de-Ville, a disparu pour cette fois sous le ridicule. Il faut que sa caisse ait péri avec elle, car on ne sait ce qu'est devenu le sou par semaine qui était imposé aux associés. Les ministres des finances de ce gouvernement souterrain ne rendent pas de comptes.

La quatrième était la plus pressante. Une politique furibonde et insensée demandait la guerre pour la guerre, et encore elle mentait : elle voulait la guerre pour avoir l'anarchie. Il était difficile qu'elle obtînt gain de cause dans les conseils d'un roi. Aussi les trois ministères de la révolution ont-ils unanimement désiré la paix. Mais le ministère actuel a eu la gloire de la vouloir et de l'avouer, de repousser la propagande révolutionnaire et de la flétrir, de rester dans le droit des gens et de dire pourquoi. Il ne s'agit pas de savoir si on approuve exactement tout ce qui a été dit et fait. Notre cœur français aurait voulu que de toutes les grandes complications qui se sont multipliées autour de nous, sortissent des événements plus favorables à la splendeur de la France. Peut-

être cette gloire nous aurait-elle été réservée au dehors, si nous avions eu au dedans moins de passions et de périls. Mais qu'on fasse la part des difficultés, qu'on mesure la grandeur des obstacles que créaient à notre politique toutes ces vociférations indiscrètes, irritantes, perfides, criminelles; on verra le service immense qui a été rendu à la France et au monde par les maux qu'on a évités en évitant une guerre sauvage, et par le bien qu'on a fait en proclamant les maximes sur lesquelles la société universelle des nations repose. Rendons grâce à qui de droit de résultats si grands. La guerre, telle que le monde nous l'eût faite, devait nous livrer à la merci de la politique révolutionnaire; car elle se retranche derrière toutes les perturbations. Nous ne pouvions en effet nous défendre contre l'Europe que par l'incendie, et la première condition était de nous laisser nous-même dévorer.

Reste enfin la conclusion prompte et heureuse de la catastrophe de Lyon, comme de toutes ces rébellions renaissantes qui, menaçant toujours de jeter l'État et la société dans la confusion, n'ont pas empêché les esprits de se rasseoir et la sécurité de renaître. Reconnaissons que l'honneur de la victoire de l'ordre, à Lyon et partout, appartient à notre civilisation, qui, attaquée de toutes parts, se défend par sa propre vertu, et résiste, comme ces places envahies qui se referment sur les assail-

lants et les accablent. Cette pensée est un motif d'espoir. Elle prouve qu'il y a en nous des moyens de salut; tous les gens de bien doivent se dévouer à les mettre en œuvre. Mais la grandeur de la brèche atteste la grandeur de nos périls. Les victoires remportées sont de celles dont il faut s'applaudir, en sachant qu'elles ressemblent aux victoires de Pyrrhus. Si elles devaient se renouveler, très-probablement l'État et la société y périraient.

On a vu à Grenoble, à Lyon, partout, deux choses dont il faut se bien rendre compte : c'est, d'une part, la faiblesse de nos institutions politiques et sociales, que le moindre incident perce à jour, qui semblent incapables de se défendre contre un premier choc : si ces premiers coups de main de l'anarchie n'ont fait que tout ébranler, c'est qu'ils ont eu lieu uniquement à Perpignan, à Grenoble, à Lyon. Le jour où les victoires du désordre éclateraient à Paris, comme dit M. Cabet, *tout serait* brisé.

D'autre part, a éclaté l'impuissance du désordre à rien fonder, que disons-nous, à saisir même le gouvernail, à nous régir, à se régir lui-même, et enfin à oser. Ce double point de vue marque le caractère exact du temps où nous sommes; il indique la tâche précise que la politique doit se proposer.

En effet, il est manifeste que la sécurité renaissante manque de garanties, qu'elle n'a point les

éléments essentiels de stabilité qu'exigent le repos et la prospérité d'un grand empire. Il n'est pas moins évident que l'anarchie des institutions et des esprits reste notre plus pressant péril. L'anarchie des rues est provisoirement domptée ; le torrent rentre peu à peu dans son lit ; avec le raffermissement de l'autorité publique, et l'appui assuré de la paix du monde, il y a dans la situation un point d'arrêt marqué ; on peut prédire à coup sûr pour le moment, que nous ne ferons point, du moins par l'intervention de la force brutale, des pas de plus dans la voie révolutionnaire. Enfin nous ferons une halte, avant de toucher le fond du gouffre qui s'entrouvait sous nos pas. Dès-lors, nous devons désormais remonter vers l'ordre par de pacifiques degrés ; car les biens s'engendrent, et l'ordre naît de l'ordre, comme l'anarchie de l'anarchie..... ou bien nous serions condamnés du Ciel ! Nous sommes perdus, si la défaite des séditions armées ne prépare pas la chute de cette sédition morale contre Dieu, l'autorité, les supériorités naturelles et les influences légitimes, qui a trop longtemps dominé les pouvoirs et les lois.

Si donc aujourd'hui l'anarchie n'a plus la chance de conquérir la France, d'un jour à l'autre, dans les carrefours, c'est dans les arènes électorales, dans l'arène parlementaire, dans celle de la presse, dans les directions du pouvoir, que

doit être complétée sa défaite. Or, là précisément est notre faiblesse. Pour la première fois, le pouvoir, ce pasteur et ce pontife-roi des nations, apparaît au monde, ayant contre lui l'aristocratie territoriale sans avoir avec lui les masses; ayant en dehors de lui, une part considérable des influences actives, des notabilités séculaires, des talents et des renommées illustres, sans s'appuyer sur les forces vives; ayant loin de lui, le sentiment religieux, les croyances antiques et leurs ministres, sans que pour cela l'écume des nations à laquelle seule cet état de choses peut complaire, dorme calmée à ses pieds. Pour la première fois, un gouvernement à pouvoirs électifs et à presse libre, prétend vivre et fleurir avec l'hostilité ouverte, et presque désirée, d'une partie notable du public éclairé, lettré, agissant, influent; et c'est la partie de ce public qui possède au plus haut degré l'esprit de gouvernement, le culte de la monarchie, le dépôt des traditions, les loisirs nécessaires à la conduite des affaires, l'indépendance de situation et de fortune plus nécessaire encore, enfin tout ce qu'il faut pour avoir un rôle considérable, tout ce qui rend impossible de n'en avoir aucun, malfaisant et destructeur, si ce n'est utile et salutaire.

Les questions posées sont celle-ci : La royauté de 1830, avec son origine, son esprit propre, celui de ses princes, a-t-elle en elle-même ce qu'il

faut pour mettre un terme à cette situation, ou pour y suppléer? Pourra-t-elle élargir ses bases, ou s'affermir sur la base restreinte que les événements lui ont donnée? Ayant hors du cercle de son action, les autels, les châteaux, quelquefois les chaumières, saura-t-elle ressaisir ces points d'appui naturels de tout ce qu'il y a eu de gouvernements dans le monde, sans aliéner de soi les forces qui l'ont inaugurée; ou bien ces forces suffiront-elles à lui rendre possible sa tâche d'ordre et de liberté, par le concours résolu d'un corps électoral dévoué au trône nouveau et puissant sur le pays?

Cette question revient à celle-ci : la classe moyenne suffira-t-elle toujours à cette mission? L'administration, qui est son unique lien, aura-t-elle la puissance de la tenir unie pour faire face à des périls qui l'assiégeront au-dessus, à côté, au-dessous d'elle? Dans un pays tel que le nôtre, toujours sévère pour les pouvoirs qui ne sont pas absolus et redoutés, cette classe active, même en restant unie, sera-t-elle toujours plus forte que tout ce qu'elle prétend combattre et gouverner?

Enfin, eût-elle les forces que ce rôle exige, aura-t-elle, comme l'aristocratie anglaise, le génie, la passion, la persévérance qui y sont indispensables? Prêtera-t-elle main-forte au pouvoir partout et toujours, dans le jury, dans les élections, dans les conseils locaux, dans les assemblées na-

tionales, dans la presse, dans le monde, dans le barreau, sur la place publique enfin, les armes à la main? Et cela sera nécessaire tous les jours, en tous lieux, en tous temps. On a vu qu'une défaillance à Lyon ou Grenoble est la guerre civile. Ailleurs, ce peut être une révolution.

Voilà les questions posées par la fortune. A notre avis, il n'y a qu'une alternative et qu'une solution : les révolutions en effet, les révolutions sans terme, à la manière des républiques espagnoles, ou bien la réconciliation active, le concours sincère, dévoué, incessant de toutes les forces conservatrices que la société porte dans son sein. Nous disons la réconciliation des forces; car celle des personnes ne suffirait pas; c'est celle des idées qui importe. Celle-là seule, si jamais elle s'accomplissait, serait solide et décisive. Il faut que le déchirement produit d'une part par les systèmes et les luttes de la restauration, de l'autre par les entraînements et les passions de 1830, se terminent. Il faut que l'ancien parti royaliste et celui des *royalistes* nouveaux, lesquels, frappant témoignage de l'inconsistance de nos idées et de la faiblesse de nos créations, n'acceptent pas ce nom, tout en voulant la chose, en la voulant tant bien que mal, abjurent, à Paris, dans les provinces, partout, les préjugés contraires, les inimitiés, les envies réciproques qui les divisent. Il le faut : car aucun des deux partis, aucune des

deux classes ne peut, au milieu de nos incessantes tempêtes, seule tenir en main le gouvernail contre le gré du reste de la nation. Les royalistes de 1814 viennent d'en faire l'épreuve. L'autre épreuve commence; elle est déjà laborieuse; elle le sera de plus en plus. Il n'y a donc qu'une ressource : le rapprochement, l'union, le bon accord; les sacrifices communs d'opinion et de passion. Que les uns soient moins absolus et moins exclusifs; que les autres soient plus monarchiques, plus religieux, moins démocratiques, moins ombrageux, moins partiaux. Les intérêts réels et légitimes sont identiques. Il n'y a de divers que les prétentions. La propriété, la prospérité, la sécurité, la liberté, sont des biens communs à tous les Français. Ils existent aux mêmes conditions pour tous, et il faut bien le savoir, la première fois que la tempête sera déchaînée, elle sévira contre tous en même temps. Les comptoirs ne seront pas mieux traités que les châteaux. On nie qu'il y ait encore une aristocratie parmi nous; les révolutionnaires sauront bien en trouver deux : la bourgeoisie, si on en juge par leurs livres présents, sera la première qu'ils intrôniseront dans leurs proscriptions, ce qui n'empêchera pas l'autre d'avoir son tour. Toutes les deux sont coupables des mêmes crimes : elles possèdent, elles ont des lumières; elles veulent l'ordre. Pourquoi la communauté inévitable de destinée dans

le danger ne peut-elle pas être un lien dans le calme et servir à former d'avance un seul faisceau! La maxime : tout ou rien, est toujours condamnée par le bon sens. En politique, elle l'est de plus par la justice. Aussi l'est-elle toujours dans l'histoire par la Providence. Que ce soit la classe moyenne qui s'y attache, c'est-à-dire le parti dominant, ou bien l'ancien parti royaliste, l'aristocratie dépossédée, elle ne préparera à tous que de stériles regrets et un tardif repentir.

En effet, l'esprit révolutionnaire n'aurait évidemment qu'un seul moyen de tirer parti des tempêtes qu'il réussirait à soulever : ce serait de renverser l'ordre social que la révolution de 1789 a laissé après soi. Tout le monde conçoit qu'appeler les masses, une fois qu'elles sont agitées, effervescentes et armées, au pillage des richesses publiques et privées, soit une manière de les dominer. Malheureusement, dans les temps calmes, quand les destinées publiques se débattent pacifiquement au-dessus de la multitude, quand l'anarchie serait obligée de plaider sa cause devant une nation laborieuse, paisible, propriétaire, on se confie dans la puissance de la raison et de la justice. On a tort. Si la puissance des institutions et l'esprit même de la société ne leur servent de boulevards, la raison et la justice elles-mêmes fléchiront à la longue, par la corruption des institutions et de la société, sous le joug de la force.

Certes, si la raison et la justice, ces divinités protectrices des peuples fermes et sages, décidaient seules des choses humaines, la société française, dans ce conflit avec les mauvaises passions, serait fondée mille fois à persister dans sa sécurité. L'ordre social que la révolution nous a laissé, n'est-il pas le plus propice au grand nombre qui se soit vu dans l'univers? Le droit seul le domine; l'égalité y règne; cette égalité sincère et féconde y fait de tous les biens de la civilisation une loterie entre tous les hommes; le travail, l'honneur, le talent, y sont toujours sûrs du gain. Que demandera-t-on de plus pour les masses? La domination et la propriété; car il n'y a rien de plus. C'est forcément sur ces deux points que portera tout l'effort public ou occulte des factions. La domination, le pouvoir public? Qui l'oserait? Elles n'accepteraient pas ce funeste présent. Lyon nous a fait voir que quand il leur est échu en châtiment de leur révolte, elles ne savent désirer pour toute amnistie qu'une seule grâce, celle d'être gouvernées.

Reste la propriété : c'est une bien autre séduction. Mais elles peuvent obtenir la propriété par l'ordre et le travail! On voudra la leur faire acquérir par la force. Ce n'est rien de nouveau : c'est la loi agraire, mais universelle, furieuse, insensée, accusant bruyamment le délire de ceux qui feront ce rêve exécrable.

Qu'est-ce qu'attaquer la propriété dans un pays constitué sur l'égalité des partages ? c'est non pas la répartir d'une façon nouvelle, mais l'abolir. Car, ferez-vous des lots égaux entre tous ? aussitôt le hasard des naissances, le mouvement de la population aura tout changé. Il n'est pas de combinaison qui vous fasse échapper pour le lendemain à cette nécessité de compter encore des riches et des pauvres, de recommencer toujours ce tirage au sort du sol entier de la patrie. En dehors de l'ordre social sur lequel tout repose aujourd'hui, il n'y a donc que le saint-simonisme ou le babouvisme ; et, la propriété anéantie, ce n'est pas seulement l'esprit de conservation qui s'évanouit ; l'esprit de progrès éteint son flambeau ; le travail cesse ; la civilisation, la justice, Dieu même se retire du milieu des hommes. Au sein de l'univers sauvage et désert, créature déchue, l'homme se sent orphelin.

En d'autres termes, la révolution de 1789 est achevée ; la pousser plus loin ne se peut. Plus loin, il n'y a que des abîmes sans fond et sans retour. C'est à ces abîmes que l'esprit révolutionnaire nous pousse. La France y veut-elle aller ? Si elle ne le veut pas, ce n'est pas trop du concours de tous les hommes et de toutes les idées d'ordre pour en préserver l'avenir.

Car, en terminant ce livre, on est obligé de le redire. La révolution de 1830 nous a fait faire

dans la voie du bouleversement social des pas formidables. On parle d'aller plus loin. Plus loin, il n'y a que l'anarchie, la subversion, le bas-empire, la ruine par nous-mêmes ou peut-être par l'étranger.

Non! non! Il n'est plus qu'une œuvre possible; mais celle-là est légitime, elle est nécessaire : c'est une réaction contre les impossibilités de la révolution présente. La révolution de 1789 a voulu de plein saut, sans transition, en un jour, *per fas et nefas*, proclamer et accomplir l'égalité civile, l'égalité des hommes, des frères, des citoyens, des classes; elle l'a fait au prix d'une génération décimée. Elle l'a fait par la force d'abord, plus tard par le crime, et de là vient qu'elle a été tout d'abord emportée au-delà de la carrière qu'elle entendait fournir, pour se voir ramenée dans de plus sages limites par une main et une intelligence puissantes. Aujourd'hui, de l'égalité de droit, nous voulons conclure l'égalité de fait; de l'égalité civile, l'égalité politique; du droit de chacun à la puissance, dans la mesure de ses droits et de ses lumières, l'appel d'une seule classe à la puissance. Après l'abolition à perpétuité du vieux principe nobiliaire qui reposait sur l'immobilisation des fortunes, des rangs et des honneurs, nous avons entendu établir la mise à néant du principe social réduit à ses prérogatives légitimes, c'est-à-dire au simple droit des lumières, des illus-

trations, des services, de tout ce qui est l'aliment des progrès de la civilisation, de tout ce qui fait la nature, le besoin, la gloire de l'humanité. C'est ainsi encore qu'après le renversement irrévocable de la royauté absolue, nous entendons prononcer l'abolition de toutes les pompes, de tous les priviléges de la royauté. Hélas, après la chute du système universel de la domination de l'Etat en fait de croyances, n'entendons-nous pas fonder, non point la liberté des croyances, mais leur destruction et l'abandon de cette ancre tutélaire qui rattache la société à son auteur, les lois humaines à la loi divine, la terre au ciel!

Tout cela est insensé; tout cela appelle les médiations des gens de bien; tout cela demande un sérieux retour de la France sur elle-même. Il s'accomplira, fût-ce au prix des plus douloureuses expériences; fût-ce au prix de dix révolutions: ou c'en serait fait, non pas seulement de l'ordre, non pas seulement de la liberté, mais de la France même.

Maintenant, par quels instruments, cette heureuse résipiscence de l'esprit public et de toutes les tendances de nos lois s'accomplira-t-elle? Des hommes d'ordre éminents, dans leurs alarmes, des autorités imposantes entre toutes, se rattachent chaque jour davantage à la classe moyenne comme à la planche de salut. Nous persistons à penser que, seule, elle n'est point de force à

soutenir l'édifice qui doit comprendre tous les Français et s'appuyer sur tous. Nous n'hésitons pas à le lui dire à elle-même pour le salut de l'avenir. Le flot, en bouillonnant, s'élèverait sans effort jusqu'à elle pour l'entraîner elle-même ou la déborder. Ce livre n'a pas d'autre but que d'annoncer ce résultat et de le conjurer. Pour le prévenir, nous ne consentons pas à fixer notre champ de bataille sur cette pente rapide. Nous voudrions planter notre tente où nous voyons la justice et la vérité. Ayons foi à ces génies protecteurs du genre humain, et ne craignons pas, quels que soient les temps, de combattre à leur ombre. Tel de leurs champions peut être vaincu, mais eux en définitive, ils ne le seront pas.

Voyez si depuis vingt mois la classe moyenne, qui règne sans partage, a pu nous gouverner, a pu même se défendre. Les attaques incessantes à la propriété aussi bien qu'à tous les intérêts, à toutes les doctrines et à tous les sentiments qui constituent l'ordre social, attestent deux choses :

D'abord le facile entraînement des passions mauvaises à se faire une arme des conquêtes légitimes pour en poursuivre d'iniques et de coupables;

Ensuite, la nécessité où nous sommes de retrouver, au sein de notre égalité démocratique, des contre-poids qui rendent l'état social inébranlable à tous les assauts.

L'entreprise n'est point surhumaine. Une fois, ces contre-poids nous ont été offerts, mais offerts moins le premier des biens, moins la liberté. Discernant, avec son regard d'aigle, ce qui devait être ressaisi dans le naufrage du passé pour donner à ce peuple innombrable un lien commun, une assiette solide, Napoléon fit refleurir les maximes sans lesquelles il n'y a rien de stable chez les hommes; il les fit refleurir, appropriées à notre sol nouveau.

Ce qu'il a fait, par le despotisme, nous avons à le faire par la liberté, par la discussion, par le travail des esprits. La mission est plus difficile; elle est plus grande; puisse-t-elle ne passer ni le courage de nos hommes d'Etat présents et à venir, ni la fortune de la France?

Que fit Napoléon? Il inaugura toute cette restauration sociale qui a fait sa grandeur, qui a fait sa popularité immense et profonde, en plaçant Dieu au faîte de l'ordre reconstruit, en s'honorant d'unir les pompes de la religion à celles de sa couronne, en osant avouer pour son sceptre et son épée le concours de la croix évangélique qui calme les passions des hommes, facilite et annoblit leur obéissance, donne au pouvoir son caractère moral, auguste et sacré. Cependant, il n'avait pas affaire seulement, comme nous, à des esprits forts de collége et d'arrière-boutique que les éditions-Touquet de Voltaire et de Rousseau ont

formés, mais à des esprits et à des cœurs robustes que toute la philosophie du XVIIIe siècle avait imprégnés et trempés, qui avaient hardiment combattu et écrasé l'*infâme*, qui n'avaient pas reculé devant le sang des prêtres plus que devant celui des rois; qui enfin avaient mis la barrière de leurs fureurs entre eux et les autels, comme entre eux et la royauté! Il ne s'en inquiéta pas. Il courba ces hommes d'airain sous les bénédictions du vicaire de Jésus-Christ. Il les conduisit à genoux sous les voûtes de Notre-Dame. Il leur fit promener dans les rues de Paris la croix et la mule papales, tandis que notre gouvernement constitutionnel se voit contraint par la révolution à glorifier ses morts avec les chœurs de l'Opéra pour tout cortége, et à cacher Dieu dans l'ombre des sanctuaires, sans aller lui-même l'y honorer. Voilà pour le ciel.

Sur la terre, Napoléon prit la propriété pour la base de son gouvernement. Elle est le point d'appui nécessaire des trônes; elle est le point d'appui, plus nécessaire encore, des institutions libres.

A la propriété, il joignit hardiment ces autres pierres fondamentales de l'édifice social : le respect des traditions, le culte du passé, qui font des générations écoulées les gardiennes perpétuelles des générations présentes; le respect des noms et des souvenirs, sentiment populaire que le XVIIIe siècle essaya de nier ou de détruire, que la

nature humaine maintiendra en dépit des folles théories, parce que les noms sont aux yeux des hommes une gloire, une force et souvent un droit; l'esprit de famille, et, avec ce levier puissant, un autre levier plus puissant encore, le droit de fonder une famille, droit auguste et sacré, qui satisfait les plus intimes besoins de l'âme humaine, épure les ambitions tout en les élevant, et fortifient l'un par l'autre ces deux grands intérêts sociaux, le présent et l'avenir; enfin tous les ressorts qui tiennent à la nature morale de l'homme, et sont pour ses institutions des principes conservateurs plus durables que lui-même.

En conséquence, Napoléon associa à l'empire le talent et l'illustration, ces génies tutélaires qui veillent à la garde des États, un flambeau à la main. Il sut mener de front la sollicitude pour les supériorités légitimes avec ce mouvement ascendant, qui est l'honneur, le besoin des temps présents, et qui a créé le souvenir profond que le peuple garde de sa mémoire.

Sachons faire comme lui! Le talent et la gloire appartiennent à moins de titres au despotisme qu'à la liberté; la liberté aime d'une égale passion et les renommées nouvelles, et les gloires antiques, témoin Rome et l'Angleterre.

On peut faire avec tous les Français des soldats et même des héros. Il faut la grandeur des traditions et des exemples, les études de l'enfance et

de la jeunesse, l'apprentissage souvent des générations successives, pour donner à un grand peuple tout ce qu'il doit consommer, à l'état libre, de Pitts et de Foxs.

Napoléon joignit la pratique aux maximes. Il ne connut plus de bleus et de Vendéens. C'est à Sainte-Hélène qu'il en retrouva. Aux Tuileries, il n'en connaissait point. Dans ses conseils, dans ses tribunaux, dans ses armées, dans sa cour, il rapprocha, confondit, ressuscita les deux Frances. Toute sa politique consista dans ce mot de place de la Concorde substitué à celui de place de la Révolution, en disant que sa vraie gloire était d'avoir rétabli la concorde entre les Français, et que tant qu'elle subsisterait, nous serions le grand peuple. Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il n'était donné à son pouvoir glorieux, mais précaire, de fonder et de maintenir la concorde qu'à l'aide de deux ministres terribles, l'esprit de conquête et le pouvoir despotique qui devaient tout perdre. La Charte de 1814 vint qui institua la conciliation des intérêts et des esprits sur sa base régulière et légitime, c'est-à-dire sur le droit partout, dans la nation, par la liberté publique, comme sur le trône par le retour au service des rois. Maintenant, elle est rompue. Elle a été violemment rompue par la révolution de 1830; plus violemment peut-être par la manière dont cette révolution, depuis qu'elle est accomplie, a été comprise et dirigée.

Il faut la rétablir. Si le gouvernement de 1830 était incapable de se proposer cette tâche ou de la réaliser, il périrait à la peine; car la stabilité de l'ordre constitutionnel, de l'autorité royale et du repos public sont à ce prix.

Nous savons bien la réponse qui nous attend. Napoléon, dont nous invoquons les exemples, pouvait tout! Français, nous ne serons dignes et capables d'institutions libres, que quand le bon sens pourra parmi nous tout ce qu'a pu le pouvoir absolu. Nous serons sauvés quand l'esprit de Napoléon au dedans sera l'esprit de la France. Nous n'avons par malheur que son esprit au dehors, deux raisons pour courir à notre ruine. Mais, sachons-le bien : nos préjugés, nos haines démocratiques passeront sous l'épreuve des sévérités du ciel, si ce n'est pas sous l'action réparatrice des bonnes pensées du pays et des bons exemples du pouvoir. Car il faut que nous cessions de démolir, que nous veuillons enfin le *otium cum dignitate* nécessaire aussi aux nations; pour cela, que nous revenions à l'équité, à l'autorité, au respect, à la foi. L'édifice que nous établirons, alors, sera plus fort que celui de Napoléon; car la place qu'occupait la force sera remplie par la justice et par la liberté. La concorde alors sera réelle et stable : car elle naîtra, non de la contrainte, mais de l'union; de l'égale satisfaction de tous les intérêts et de tous les droits, non de leur égale

servitude. Alors seulement, il sera manifeste que les révolutions de la France sont finies.

Loin de nous de désespérer de notre pays! Ce qu'il a fait une fois par le bras d'un homme, il le fera quand l'heure sera venue, par la raison et la volonté de tous. En traçant le tableau que nous présentons à nos concitoyens ivres de fausse égalité, de fausse liberté, de fausse et mauvaise philosophie, ce qui est une ivresse comme une autre, mais plus fatale, nous avons voulu appeler de leurs passions à leur sagesse; leur faire voir quel torrent les pousse; leur signaler l'abîme où le courant les entraîne. Nous demandons à notre patrie de méditer sur ce qui a été fait depuis vingt mois; de peser tous les principes d'ordre qui ont été méconnus; et on ne peut croire que la conscience nationale n'en soit point frappée tôt ou tard, quand on voit, dans le nombre de ces principes, ce qu'il y a de plus français au monde: l'attachement à la foi civilisatrice qui a fondé la France; la place réclamée, au foyer de la patrie, pour les supériorités, filles du mérite, filles du travail, filles des services, filles du génie; les droits de la propriété; ceux des lumières, ceux de la gloire, et par-dessus tout ce besoin de rapprochement et d'union entre tous les enfants de la grande famille française, que le sentiment des dangers publics, intérieurs tout ensemble et extérieurs, doit nourrir ou réveiller au cœur de quiconque aime et honore la France.

Il y a longues années, vers nos vingt ans, au lendemain des grandes adversités de cette France bien aimée, quand la douleur nous instruisit à dire tout haut notre pensée, quand nous défendions contre les coups de l'invasion étrangère ou des réactions domestiques nos drapeaux insultés, la gloire nationale méconnue, l'indépendance du pays compromise, nous plaçâmes notre périlleux écrit sous la protection d'une devise des vieux siècles qui nous est chère. Car elle comprend l'exact et touchant résumé de la tâche assignée, dans cette vie, à quiconque met au-dessus de tous les biens l'estime des hommes, et au-dessus de celui-là sa propre estime. C'était y être fidèle, que de plaider, pendant le cours entier de la restauration, contre un pouvoir aimé et respecté, la cause des seules maximes qui pussent l'affermir ; et on peut le dire aujourd'hui : c'était un devoir douloureux que nous accomplissions. Nous l'accomplissions, au péril d'injustices qui nous étaient une affliction de chaque jour. Ce pouvoir est tombé sous le poids des résultats que nous avions redoutés. Nous voyons maintenant profaner les dieux de nos jeunes années, la liberté, la publicité, le système représentatif, le règne des lois ; nous voyons le désordre frapper à toutes les portes, et envahir la société française par toutes les avenues. Depuis vingt mois, les pouvoirs nouveaux, que nous n'avons

pas faits, que nous avons acceptés comme des planches de salut, et que nous servirons loyalement dans le sens de nos maximes, n'ont encore su faire que des ruines. Nous disons les fautes commises, les engagements méconnus, les grands principes violés, la route à prendre, si on veut l'ordre, et qu'on ait foi à la liberté. Nous déployons enfin la vérité tout entière, telle qu'elle nous apparaît, aux regards de notre pays, comme nous avons fait, quinze ans, à ceux des rois. La seule différence est que maintenant il ne nous faut plus d'efforts; nous sommes aguerri à la devise : FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CET OUVRAGE.

LIVRE SECOND.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DEPUIS 1789.

LIVRE TROISIÈME.

RÉVOLUTION DE 1830.

LIVRE QUATRIEME.

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

LIVRE CINQUIÈME.

INFRACTIONS VÉRITABLES AUX PROMESSES DE JUILLET, OU LE DÉSORDRE PAR LES POUVOIRS ET PAR LES LOIS.

LIVRE SIXIÈME.

ANARCHIE MORALE.

FIN DE LA TABLE.

ANCIENNE MAISON CROCHARD.

PUBLICATIONS

DE

VICTOR MASSON

SUR

LA MÉDECINE ET LES SCIENCES.



PARIS

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17.

1er Décembre 1849

Division du Catalogue.

Une correspondance active avec l'Angleterre et avec l'Allemagne me permet de procurer, dans un bref délai, les ouvrages publiés dans ces pays.

— CORBEIL, IMPRIMERIE DE CRETÉ. —

CATALOGUE

DES LIVRES DE FONDS

DE VICTOR MASSON.

Nota. La diminution indiquée sur le prix de quelques-uns des ouvrages figurant dans ce catalogue, ne recevra son effet qu'à partir du 1er décembre 1849.

I.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, MÉDECINE, CHIRURGIE.

ANDRAL. **CLINIQUE MÉDICALE**, ou choix d'observations recueillies à l'hôpital de la Charité, 4e édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1840. 5 volumes in-8.......... 40 fr.

ANDRAL. **ESSAI D'HÉMATOLOGIE PATHOLOGIQUE.** Paris, 1843, in-8.......... 4 fr.

ANDRAL ET GAVARRET. **RECHERCHES SUR LE SANG**; modifications de proportion de quelques principes du sang (fibrine, globules, matériaux solides du sérum et eau), dans les maladies. Paris, 1841, 2e tirage 1849, in-8.......... 3 50

ANDRAL ET GAVARRET. **REPONSE AUX PRINCIPALES OBJECTIONS** dirigées contre les procédés suivis dans les analyses du sang et contre l'exactitude de leurs résultats. Paris, 1842, brochure in-8..... 2 fr. 50

ANDRAL ET GAVARRET. **RECHERCHES SUR LA QUANTITÉ D'ACIDE CARBONIQUE** exhalé par le poumon dans l'espèce humaine. Paris, 1843, brochure in-8, avec une planche in-4.......... 1 fr. 25

ANDRAL, GAVARRET ET DELAFOND. **RECHERCHES SUR LA COMPOSITION DU SANG** de quelques animaux domestiques, dans l'état de santé et de maladie. Paris, 1842, brochure in-8.......... 1 fr. 50

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES, journal destiné à recueillir tous les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses et à la médecine légale des aliénés; 1re série, de 1843 à 1848. — 2me série commencée en 1849.

Voyez à l'article JOURNAUX, page 29

BARRIER. **TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DE L'ENFANCE,** fondé sur de nombreuses observations cliniques. 2e édition, revue et augmentée. 2 volumes in-8. Paris, 1845 .... 8 fr.

BAUDRIMONT ET G. S. MARTIN SAINT-ANGE, **DU DÉVELOPPEMENT DU FOETUS**; mémoire présenté à l'Académie des Sciences en réponse à la question suivante : Déterminer, par des expériences précises, quelle est la succession des changements chimiques, physiques et organiques qui ont lieu dans l'œuf pendant le développement du fœtus chez les oiseaux et les batraciens. Paris, 1850, beau volume in-4, avec 18 planches gravées en taille douce et magnifiquement coloriées. Prix cartonné......... 28 fr.

BECQUEREL (A.). **SÉMÉIOTIQUE DES URINES,** ou Traité des altérations de l'urine dans les maladies, suivi d'un Traité de la maladie de Bright, aux divers âges de la vie. *Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences dans sa séance du 19 décembre 1842.* Paris, 1841, 1 volume in-8, avec 17 tableaux.. 5 fr.

BILLING (A.). **PREMIERS PRINCIPES DE MÉDECINE,** traduits de l'anglais sur la 4e édition par Achille CHÉREAU, docteur en médecine. Paris, 1847. 1 vol. in-8........ .... 5 fr.

BLONDLOT. **TRAITÉ ANALYTIQUE DE LA DIGESTION,** considérée particulièrement dans l'homme et dans les animaux vertébrés. Paris, 1843, in-8........ .... 7 fr. 50

BOIVIN (Mme). **MÉMORIAL DE L'ART DES ACCOUCHEMENTS** ou principes fondés sur la pratique de l'hospice de la Maternité de Paris, et sur celle des plus célèbres praticiens de Paris; *ouvrage adopté comme classique pour les élèves de la Maison d'accouchement de Paris,* 4e édition, augmentée. Paris, 1836, 2 vol. in-8, avec 143 gravures............. 14 fr.

BOURGERY ET JACOB. **ANATOMIE ÉLÉMENTAIRE EN 20 PLANCHES,** format grand colombier, représentant chacune un sujet dans son entier à la proportion de demi-nature, avec un texte explicatif à part, format in-8, formant un Manuel complet d'anatomie physiologique; ouvrage utile aux médecins, étudiants en médecine, peintres, statuaires et à toutes les personnes qui désirent acquérir avec promptitude la connaissance précise de l'organisation du corps humain.

Chaque planche se vend séparément : noire.......... .... 6 fr.
coloriée. . ... 12 fr.

BONAMY, BROCA ET BEAU. **ATLAS D'ANATOMIE DESCRIPTIVE DU CORPS HUMAIN**; ouvrage pouvant servir d'atlas à tous les traités d'anatomie, dédié à M. le professeur CRUVEILHIER.

L'Atlas d'Anatomie descriptive du corps humain comprendra 250 planches format grand in-8 jésus, toutes dessinées d'après nature et lithographiées. Il est publié par livraisons de 4 planches, avec un texte explicatif et raisonné en regard de chaque planche.

Prix de chaque livraison : Avec planches noires.................. 2 fr.
Avec planches coloriées................ 4 fr.

L'Atlas sera divisé en 4 parties qui se vendront séparément et sans augmentation de prix ; savoir :

1° **APPAREIL DE LA LOCOMOTION.** Complet en 82 planches dont 2 sont doubles.

	Prix broché.	Avec demi-reliure.
Figures noires.....................	44 fr.	47 f.
— coloriées.....................	88	92

2° **APPAREIL DE LA CIRCULATION.** Complet en 64 planches.

	Prix broché.	Avec demi-reliure.
Figures noires.....................	32 fr.	35 fr.
— coloriées.....................	64	68

3° **APPAREILS DE LA DIGESTION, DE LA RESPIRATION, GÉNITO-URINAIRE.** En cours de publication, pour être terminé en 1850.

4° **APPAREILS DE SENSATION ET D'INNERVATION.** Paraîtra en 1851.

BOURDON, **GUIDE AUX EAUX MINÉRALES** de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, 2e édition. Paris, 1837, in-18......... 3 fr. 50

BRACHET, **TRAITÉ COMPLET DE L'HYPOCHONDRIE** (ouvrage couronné par l'Académie de médecine). 1 vol. in-8 de 760 pages, 1844. 9 fr.

CARRON DU VILLARDS. **GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉTUDE ET LE TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX.** Paris, 2 vol. in-8 avec 4 planches et figures dans le texte.................................... 12 fr.

CELLE (E.). **HYGIÈNE PRATIQUE DES PAYS CHAUDS,** ou recherches sur les causes et le traitement des maladies de ces contrées. Paris, 1848, 1 vol. in-8.................................... 7 fr.

CHAPELLE (A.). **GUIDE D'HYGIÈNE GÉNÉRALE.** Ouvrage particulièrement destiné aux conseils d'hygiène. Paris, 1850, 1 vol. in-8....... 5 fr.

CHENU. **ESSAI PRATIQUE SUR L'ACTION THÉRAPEUTIQUE DES EAUX MINERALES.** Ire partie comprenant : une notice historique sur les eaux minérales en général ; le mode d'administration des eaux, etc., et un catalogue des ouvrages publiés sur les eaux minérales. Paris, 1841, 1 volume in-8 .... 7 fr.

IIIe partie, comprenant : DICTIONNAIRE DES EAUX MINÉRALES.
Premier fascicule, A à MAL.

1 vol. in-8.................................... 4 fr. 50

CHOMEL (A. F.). **ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE.** 3e édit. considérablement augmentée. Paris, 1841, in-8.................. 8 fr.

CIVIALE. **TRAITÉ DE L'AFFECTION CALCULEUSE,** ou Recherches sur la formation, les caractères physiques et chimiques, les causes, les signes et les effets pathologiques de la pierre et de la gravelle, suivi d'un Essai de statistique sur cette maladie. Paris, 1838, in-8, avec 4 planches in-4.. 5 fr.

CIVIALE. **TRAITÉ PRATIQUE SUR LES MALADIES DE L'URÈTRE.** 2e édition. Paris, 1843, 1 vol. in-8, avec fig........................ 8 fr.

CIVIALE. **TRAITÉ PRATIQUE SUR LES MALADIES DU CORPS DE LA VESSIE.** Paris, 1841, 1 vol. in-8.................................. 7 fr.

CIVIALE. **TRAITEMENT MÉDICAL ET PRÉSERVATIF DE LA PIERRE ET DE LA GRAVELLE,** avec un mémoire sur les calculs de cystine. Paris, 1840, in-8. .... 3 fr.

CLOQUET (H.). **TRAITÉ D'ANATOMIE DESCRIPTIVE,** rédigé d'après l'ordre adopté à la Faculté de médecine de Paris, 6e édition. Paris, 1835, 2 vol. in-8.. 6 fr.

CLOQUET (H.). **ATLAS D'ANATOMIE,** planches dans le format in-4, gravées en taille-douce.

Parties.	Planches.	Fig. coloriées.	Fig. noires.
1re Ostéologie et Syndesmologie...........	66	(noir.) 9 fr.	9 fr.
2e Myologie..........................	36	18	5
3e Névrologie..........................	36	18	5
4e Angéiologie..........................	60	30	9
5e Splanchnologie et Embryologie........	43	22	7
Prix de l'ouvrage complet.............	241	97	35

Chaque partie est accompagnée de son texte explicatif, du même format que les planches, et se vend séparément aux prix indiqués ci-dessus.

COMTE (Ach.) **ORGANISATION ET PHYSIOLOGIE DE L'HOMME,** expliquées à l'aide de figures coloriées, découpées et superposées. 5e édition, 1845, 1 vol. in-8, avec un atlas in-4.......................... 15 fr.

COSTE. **HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES CORPS ORGANISÉS,** publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique. Paris, 1848-1850. 3 volumes in-4°, avec 50 planches grand in-plano, gravées en taille-douce, imprimées en couleur et accompagnées de contre-épreuves portant la lettre. Prix de la livraison. 52 fr.

Deux livraisons sont en vente, texte et planches.

CURY. **TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ARTÈRES,** exposant avec la plus grande clarté la disposition générale de ce système de vaisseaux et les rapports de ses parties entre elles et avec les troncs pulmonaire et aortique, in-4 oblong. Paris, 1835........................ » 60 c.

CUVIER (G.) ET BLANCHARD. **LES INTESTINAUX.** Paris, 1849, grand in-8 avec 19 planches.
Planches coloriées........................ 30 fr.
Planches en noir........................ 14 fr.
Demi-reliure en maroquin,........................ 3 fr. 50 et 3 fr.

DEBOUT. **TABLEAU PHRÉNOLOGIQUE** exposant la classification des facultés morales et intellectuelles, et orné de nombreuses figures, 1 feuille in-fol. jésus........................ 2 fr. 60

DEBOUT. **TABLEAU PHRÉNOLOGIQUE DU CRANE.** 1 feuille in-folio jésus........................ 2 fr.

DEBOUT. **TABLEAU PHRÉNOLOGIQUE DU CERVEAU.** 1 feuille in-fol. jésus........................ 2 fr.

DIEU (S.). **TRAITÉ DE MATIÈRE MÉDICALE ET DE THÉRAPEUTIQUE,** précédé de considérations générales sur la zoologie, et suivi de l'Histoire des eaux naturelles. Paris, 1847-1850, 4 vol. in-8........................ 26 fr.

DONNÉ. **TABLEAU DES DIFFÉRENTS DÉPOTS DE MATIÈRES SALINES** et de substances organisées qui se font dans les urines; présentant les caractères propres à les distinguer entre eux, à reconnaître leur nature. Dédié aux professeurs de chimie et aux praticiens. Paris, 1838, un tableau sur grand-raisin, avec figures gravées........................ 1 fr.

EDWARDS ET VAVASSEUR. **NOUVEAU FORMULAIRE PRATIQUE DES HOPITAUX,** ou choix de formules des hôpitaux civils et militaires de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, etc., contenant l'indication des doses auxquelles on administre les substances simples, et les préparations magistrales et officinales du *Codex*, l'emploi des médicaments nouveaux et des notions sur l'art de formuler. 4e édit., entièrement refondue, et augmentée d'une notice statistique sur les hôpitaux de Paris; par MIALHE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1842. 1 vol. in-32........................ 1 fr. 50

— *Le même*, relié........................ 2 fr.

L'exécution typographique de ce formulaire, imprimé sur papier collé et avec encadrement, a permis d'en faire un petit volume des plus portatifs, quoiqu'il renferme beaucoup plus de formules qu'aucun autre ouvrage de ce genre.

FOVILLE. **TRAITÉ COMPLET DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CÉRÉBRO-SPINAL.** 1 vol. in-8 et atlas cartonné de 23 planches in-4°, dessinées d'après nature et lithographiées par MM. E. BEAU et BION, sur les préparations de M. FOVILLE. Paris, 1844........................ 15 f.

GARDIEN. **TRAITÉ COMPLET D'ACCOUCHEMENTS**, et des maladies des filles, des femmes et des enfants, 3e édition augmentée. Paris, 1824 à 1826, 4 vol. in-8, fig. . . . . 10 fr.

GRIMAUX DE CAUX ET MARTIN SAINT-ANGE, **HISTOIRE DE LA GÉNÉRATION** de l'homme précédée de l'étude comparative de cette fonction dans les divisions principales du règne animal. Paris, 1 vol. in-4 de 470 pages, accompagné d'un magnifique atlas de 12 planches gravées en taille-douce avec contre-épreuves au trait pour la lettre. . . . . 9 fr.
Le même avec planches coloriées. . . . . 18 fr.

GRISOLLE. **TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE PATHOLOGIE INTERNE**. 3e édit. Paris, septembre 1848, 2 forts vol. in-8. . . . . . 17 fr.

HATIN (J.). **COURS COMPLET D'ACCOUCHEMENTS**, et de maladies des femmes et des enfants, avec huit tableaux synoptiques, 2e édition augmentée, et accompagnée d'un atlas de 17 planches in-4 dessinées et lithographiées par Émile BEAU. Paris, 1835-1845, 1 vol. in-8 et atlas. . . . . 9 fr.

HIPPOCRATE. Le serment; la loi; de l'art; du médecin; prorrhétiques; le pronostic; prénotions de Cos; des airs; des eaux et des lieux; épidémies, livres I et III; du régime dans les maladies aiguës; aphorismes; fragments de plusieurs autres traités, traduits du grec sur les textes manuscrits et imprimés, accompagnés d'introductions et de notes; par le Dr CH. DAREMBERG, bibliothécaire de l'Académie nationale de médecine. Paris, 1844. 1 volume grand in-18. . . . . 4 fr.

HUBERT-VALLEROUX. **ESSAI THÉORIQUE ET PRATIQUE DES MALADIES DE L'OREILLE**. Paris, 1846, 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

KAAN (H.). **PSYCHOPATHIA SEXUALIS.** Lipsiæ, 1844, in-8. . . . . . 3 fr.

LEFOULON (J.). **NOUVEAU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'ART DU DENTISTE**. Paris, 1841. 1 beau volume in-8 de plus de 500 pages, avec 130 fig. intercalées dans le texte. . . . . 7 fr.

LEGENDRE (F. L.). **RECHERCHES ANATOMO-PATHOLOGIQUES ET CLINIQUES SUR QUELQUES MALADIES DE L'ENFANCE**. Paris, 1846, in-8. . . 6 fr.

LÉLUT (F.). **REJET DE L'ORGANOLOGIE PHRÉNOLOGIQUE** de Gall et de ses successeurs. Paris, 1843, 1 vol. in-8, avec 2 planches. . . 2 fr.

LENOIR (A.). **ATLAS COMPLÉMENTAIRE DE TOUS LES TRAITÉS D'ACCOUCHEMENTS**, contenant 100 planches dessinées d'après nature et lithographiées par M. E. BEAU, avec le texte en regard. Ces planches représentent le bassin et les organes génitaux de la femme adulte, le développement de l'œuf humain, les diverses présentations et positions du fœtus, les opérations obstétricales, etc. 1 beau vol. gr. in-8 jésus, cartonné. . . 48 fr.

L'ouvrage sera publié en 4 fascicules.

Va paraître : le premier fascicule, contenant 24 planches. . . . . . . 12 fr.

LIEBIG (J.). **CHIMIE ORGANIQUE APPLIQUÉE A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE ET A LA PATHOLOGIE**, traduction faite sur les manuscrits de l'auteur par CH. GERHARDT, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier. Paris, 1842, 1 beau vol. in-8 .... 7 fr. 50

LIONET (P. E.). **DE L'ORIGINE DES HERNIES ET DE QUELQUES AFFECTIONS DE LA MATRICE.** Paris, 1847, 1 vol. in-8 avec 1 planche. 2 fr. 50

LONGET. **ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX** de l'homme et des animaux vertébrés, ouvrage contenant des observations pathologiques relatives au système nerveux, et des expériences sur les animaux des classes supérieures. *Ouvrage couronné par l'Institut de France.* Paris, 1842, 2 forts vol. in-8, avec pl. lithographiées par E. BEAU .... 17 fr.

LONGET. **TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE.** Paris, 1850. 2 forts volumes grand in-8 compactes, avec figures dans le texte et planches en taille-douce noires et coloriées .... 20 fr.

LONGET. **RECHERCHES EXPÉRIMENTALES** sur les fonctions de l'épiglotte et sur les agents de l'occlusion de la glotte dans la déglutition, le vomissement et la rumination. Paris, 1841, in-8 .... 1 fr. 50

LONGET. **RECHERCHES EXPÉRIMENTALES** sur les conditions nécessaires à l'entretien et à la manifestation de l'irritabilité musculaire avec application à la pathologie. Paris, 1841, fig. in-8.............. 1 fr. 50

LONGET ET MATTEUCCI. **MÉMOIRE SUR LES TROUBLES QUI** surviennent dans l'équilibration la station, et la locomotion des animaux après la section des parties molles de la nuque. Paris, 1845, in-8.. 4 fr.

LUGOL. **RECHERCHES ET OBSERVATIONS SUR LES CAUSES DES MALADIES SCROFULEUSES.** Paris, 1844, 1 vol. in-8.................... 3 fr.

MANEC. **TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA LIGATURE DES ARTÈRES.** Ouvrage couronné par l'Institut de France. Paris, 1835. 1 vol in-folio, cartonné, avec 14 planches coloriées, 2e édition.......... 8 fr.

MANUEL DES ASPIRANTS AU DOCTORAT EN MÉDECINE, etc., par des agrégés et docteurs en médecine, premier et troisième examens, 2 vol. in-18, avec fig. intercalées dans le texte .... 8 fr.
Chaque volume se vend séparément.............................. 4 fr

MATTEUCCI (CH.). **TRAITÉ DES PHÉNOMÈNES ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUES DES ANIMAUX**, suivi d'études anatomiques sur le système nerveux et sur l'organe électrique de la torpille, par M. P. SAVI. Paris, 1844, 1 vol. in-8, avec 6 planches in-4 .... 8 fr.

MATTEUCCI. **LEÇONS SUR LES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES DES CORPS VIVANTS.** Édition française, publiée avec des additions considérables, sur la 2e édition italienne. Paris, 1847, 1 vol. in-18, avec 18 figures dans le texte.. 3 fr. 50

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE DE PARIS, publiés dans le format in-4. Prix de chaque volume.................. 20 fr.
— *Franco* par la poste.. 23 fr.

Le tome premier, avec 9 planches, et deux fascicules du tome 2, avec 2 planches, sont en vente : il sera publié chaque année un volume de 550 à 600 pages. Le volume est donné aux souscripteurs en cinq ou six fascicules qui paraissent à des intervalles indéterminés. Le prix de chaque volume est payable en retirant le premier fascicule.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'OBSERVATION. 2 v. in-8.

Le tome Ier, contenant : Avertissement, par Louis, président perpétuel ; — de l'Examen des maladies et de la recherche des faits généraux, par le même ; — Essai sur quelques points de l'histoire de la cataracte, par Th. Maunoir ; — Recherches sur l'emphysème des poumons, par Louis ; — Recherches sur le cœur et le système artériel chez l'homme, par Bizot ; — Mémoire analytique sur l'orchite blennorrhagique, par Marc-d'Espine. Paris, 1836. 1 beau vol. in-8.. 4 fr.

Le tome II, contenant : 1° De la fièvre jaune observée à Gibraltar par Louis ; — 2° Sur le pouls des enfants, par Valleix ; — 3° Recherches sur une production osseuse à la surface du crâne chez les femmes mortes en couches, par Ducrest ; — 4° Sur la bronchite capillaire, par Fauvel, etc. Paris, 1844, 1 vol. in-8.. 3 fr.

MIALHE. **MÉMOIRE SUR LA DIGESTION** et l'assimilation des matières amyloïdes et sucrées. Paris, 1846, broch. in-8.................. 1 fr. 25

MIALHE. **RECHERCHES THÉORIQUES ET PRATIQUES SUR LES PURGATIFS.** Paris, 1848, in-8.. 1 fr. 25

MOREAU (J.) (de Tours). **DU HACHISCH ET DE L'ALIÉNATION MENTALE,** études psychologiques. Paris, 1845, 1 vol. in-8.................. 7 fr.

MOREAU-BOUTARD (L. M. A.). **PRÉCIS DE CHIRURGIE ÉLÉMENTAIRE,** leçons professées à l'hôpital militaire de perfectionnement du Val-de-Grâce en 1843 et 1844. Paris, 1845, 1 vol. grand in-18, avec 95 fig. intercalées dans le texte.. 1 fr. 25

MOURE (A.) et H. Martin. **VADE MECUM DU MÉDECIN PRATICIEN ;** précis de thérapeutique spéciale, de pharmaceutique, de pharmacologie. Paris, 1845. 1 beau vol. grand in-18, compacte.................. 6 fr.
— Le même, demi-reliure.. 7 fr.

MUTEL (D. Ph.). **ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE MILITAIRE.** Paris, 1843, 1 vol. grand in-18.. 3 fr. 50

ORFILA. **TRAITÉ DE TOXICOLOGIE,** 4e édition, entièrement refondue. Paris, 1834, 2 vol. in-8, avec 1 planche.................. 16 fr.

PALLAS (Emm.) **DE L'INFLUENCE DE L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE ET TERRESTRE** sur l'organisme et de l'effet de l'isolement électrique comme moyen curatif et préservatif d'un grand nombre de maladies. Paris, 1847, 1 vol. in-8.................................. 5 fr.

PARCHAPPE (Max.). **DU COEUR, DE SA STRUCTURE ET DE SES MOUVEMENTS,** ou traité anatomique, physiologique et pathologique des mouvements du cœur de l'homme. Paris, 1848, 1 volume in-8, avec atlas in-4 de 10 planches................................. 22 fr.

PARCHAPPE. **TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA FOLIE,** 3 vol. in-8 avec planches.

En vente le tome troisième : Documents nécroscopiques. Paris, 1841, 1 vol. in-8.. 7 fr.

PERRIER. **DE L'HYGIÈNE EN ALGÉRIE,** suivi d'un Mémoire sur les pestes de l'Algérie, par Berbrugger. Paris, 1847, 2 v. gr. in-8 jésus. 24 fr.

Cet ouvrage fait partie de l'Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement, section des sciences médicales.

ROQUES (J.). **HISTOIRE DES CHAMPIGNONS COMESTIBLES ET VÉNÉNEUX,** où l'on expose leurs caractères distinctifs, leurs propriétés alimentaires et économiques, leurs effets nuisibles et les moyens de s'en garantir ou d'y remédier; ouvrage utile aux amateurs de champignons, aux médecins, aux naturalistes, aux propriétaires ruraux, aux maires, aux curés de campagne ; 2e édit., revue et considérablement augmentée. Paris, 1841, 1 vol. in-8, avec un atlas grand in-4 de 24 planches représentant dans leurs dimensions et leurs couleurs naturelles cent espèces ou variétés de champignons....................................... 15 fr.

Le même, avec l'atlas cartonné...................................... 16 fr.

ROUSSEL. **SYSTÈME PHYSIQUE ET MORAL DE LA FEMME,** nouvelle édition, contenant une notice biographique sur Roussel et des notes, par le docteur Cerise. Paris, 1845, 1 vol. grand in-18... .... 3 fr. 50

SEDILLOT. **TRAITÉ DE MÉDECINE OPÉRATOIRE, BANDAGES ET APPAREILS.** Paris, 1846, 1 fort. vol. in-8, avec 330 fig. dans le texte.. 14 fr.

THORE. **ÉTUDES SUR LES MALADIES INCIDENTES DES ALIÉNÉS.** Paris, 1847, 1 vol. in-8 .... 4 fr.

L'UNION MÉDICALE.

Voyez à l'article Journaux, page 31.

ZIMMERMANN. **LA SOLITUDE.** Traduction nouvelle précédée d'une introduction par X. Marmier. Paris, 1845, 1 vol. grand in-18...... 3 fr. 50

II.

PHYSIQUE, CHIMIE, PHARMACIE.

AIMÉ (G.). **RECHERCHES DE PHYSIQUE GÉNÉRALE SUR LA MÉDITERRANÉE.** Paris, 1846, 1 vol. gr. in-4 jésus, avec 6 planches gravées en taille-douce .... 30 fr.

AIMÉ (G.). **OBSERVATIONS SUR LE MAGNÉTISME TERRESTRE.** Paris, 1846, 1 vol. gr. in-4 jésus avec 26 pl. gravées en taille-douce. 36 fr.

Ces deux ouvrages font partie de l'Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement, section de physique générale.

ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE.

Voyez à l'article Journaux, page 29.

BARRESWIL et SOBRERO. **APPENDICE A TOUS LES TRAITÉS D'ANALYSE CHIMIQUE**, recueil des observations publiées depuis dix ans sur l'analyse qualitative et quantitative. Paris, 1843. 1 vol. in-8, avec une planche et figures dans le texte.. 7 fr.

BERZÉLIUS. **RAPPORT ANNUEL SUR LES PROGRÈS DE LA CHIMIE**, présenté le 30 mars de chaque année, à l'Académie des sciences de Stockholm, traduit du suédois, par Plantamour. Paris, 1841 à 1848, 8 volumes in-8, pris ensemble.. 20 fr.
— Chaque Rapport séparément.. 4 fr.

DESCHAMPS (d'Avallon). **TRAITÉ DES SACCHAROLÉS LIQUIDES ET DES MÉLIOLÉS**, suivi de quelques formules officinales et magistrales modifiées. Paris, 1842, 1 vol. grand in-18, avec tableaux.......... 3 fr. 50

DUMAS et BOUSSINGAULT. **ESSAI DE STATIQUE CHIMIQUE DES ÊTRES ORGANISÉS**, leçon professée par M. Dumas à l'École de médecine, le 20 août 1840 pour la clôture de son cours. 3e édition, augmentée de documents nouveaux. Paris, février 1844, in-8........................ 3 fr.

FÉE. **COURS D'HISTOIRE NATURELLE PHARMACEUTIQUE**, ou Histoire des substances usitées dans la thérapeutique, les arts et l'économie domestique. Paris, 1837, 2 vol. in-8.. 10 fr.

FRESENIUS et SACC. **PRÉCIS D'ANALYSE CHIMIQUE QUALITATIVE**, édition française, publiée par M. Fresenius, avec la collaboration de M. Sacc, sur la 3e édition allemande, et augmentée de plusieurs chapitres inédits. Paris, 1845, 1 vol. gr. in-18, avec figures dans le texte. 3 fr. 50

FRESENIUS ET SACC. **PRÉCIS D'ANALYSE CHIMIQUE QUANTITATIVE,** Traité du dosage et de la séparation des corps simples et composés les plus usités en pharmacie, dans les arts et en agriculture ; par R. FRESENIUS. Édition française publiée par le docteur SACC. Paris, 1847, 1 volume grand in-18, avec 77 fig. dans le texte.......................... 5 fr.

GERHARDT. **PRÉCIS DE CHIMIE ORGANIQUE.** Paris, 1845, 2 volumes in-8.. 10 fr.

GERHARDT. **ANNUAIRE DES TRAVAUX DE CHIMIE,** années 1845 à 1848 ; 4 vol. in-8.................................... 12 fr.
Chaque année séparément.................................... 4 fr.

GIRARDIN. **LEÇONS DE CHIMIE ÉLÉMENTAIRE APPLIQUÉES AUX ARTS INDUSTRIELS,** faites le dimanche à l'école municipale de Rouen, 3e édition. Paris, 1846. 1 vol. in-8, divisé en deux parties avec 200 figures et échantillons d'indienne intercalés dans le texte.................. 14 fr.

GUILLOT-SAGUEZ. **MÉTHODE THÉORIQUE ET PRATIQUE DE PHOTOGRAPHIE SUR PAPIER.** Paris, 1847, in-8............................ 2 fr. 50

JOURNAL DE PHARMACIE ET DE CHIMIE.
Voyez à l'article JOURNAUX, page 31.

KUHLMANN (FRÉD.). **EXPÉRIENCES CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES.** Paris, 1847, 1 vol. in-8.................................... 3 fr. 50

LAURENT. **PRÉCIS DE CRISTALLOGRAPHIE SUIVI D'UNE MÉTHODE SIMPLE D'ANALYSE AU CHALUMEAU,** d'après des leçons particulières de M. Laurent, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux. Paris, 1847, vol. grand in-18 avec 175 figures dans le texte......... 1 fr. 25

LATERRADE. **CODE EXPLIQUÉ DES PHARMACIENS,** ou Commentaire sur les lois et la jurisprudence en matière pharmaceutique. Paris, 1833, grand in-18.. 3 fr. 50

LIEBIG (J.). **TRAITÉ DE CHIMIE ORGANIQUE**; édit. française, revue et considérablement augmentée par l'auteur, et publiée par CH. GERHARDT, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier. Paris, 1841-1844. 3 vol. in-8.. 25 fr.

LIEBIG (J.). **LA CHIMIE APPLIQUÉE A LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE ET A L'AGRICULTURE.** 2e édition considérablement augmentée, traduction faite sur la 4e édition allemande par CH. GERHARDT et revue par M. J. LIEBIG. Paris, 1844. 1 vol. in-8.................................... 7 fr. 50

LIEBIG (J.). **LA CHIMIE ORGANIQUE APPLIQUÉE A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE** et à la pathologie, traduction faite sur les manuscrits de l'auteur par CH. GERHARDT, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier et revue par M. J. LIEBIG. Paris, octobre 1842, 1 vol. in-8............. 7 fr. 50

LIEBIG. **LETTRES SUR LA CHIMIE,** considérée dans ses applications à l'industrie, à la physiologie et à l'agriculture, nouvelle édition française publiée par CH. GERHARDT. Paris, 1847, 1 vol. grand in-18, avec un portrait de M. LIEBIG .... 3 fr. 50

MATTEUCCI (CH.). **TRAITÉ DES PHÉNOMÈNES ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUES DES ANIMAUX,** suivi d'études anatomiques sur le système nerveux et sur l'organe électrique de la torpille, par M. P. SAVI. Paris, 1844, 1 vol. in-8, avec 6 planches in-8 .... 4 fr.

MATTEUCCI. **LEÇONS SUR LES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES DES CORPS VIVANTS.** Édition française, publiée avec des additions considérables sur la 2e édit. italienne. Paris, 1847, 1 vol. gr. in-18, avec 18 fig. dans le texte .... 3 fr. 50

ORFILA. **ÉLÉMENTS DE CHIMIE MÉDICALE,** 7e édit., entièrement refondue. Paris, 1844, 2 vol. in-8, avec planches .... 16 fr.

ORFILA. **TOXICOLOGIE GÉNÉRALE,** 4e édition entièrement refondue. Paris, 1844, 2 vol. in-8, avec 1 planche .... 16 fr.

PELOUZE ET FREMY. **ABRÉGÉ DE CHIMIE.** Paris, 1850, 2 vol. in-12 ensemble de 920 pages, avec 7 planches in-4, dessinées et gravées par WORMSER .... 5 fr.

On peut avoir séparément :

Le tome I, contenant la **Chimie inorganique** .... 4 fr.
Le tome II, — — **organique** .... 2 fr.

PELOUZE ET FREMY. **COURS DE CHIMIE GÉNÉRALE.** Paris, 1848-1849, 3 forts volumes grand in-8 compactes, avec un atlas cartonné de 49 planches gravées en taille-douce, par Wormser .... 30 fr.

PELOUZE ET FREMY. **TRAITÉ COMPLET D'ANALYSE CHIMIQUE,** 2 forts vol. in-8, avec figures dans le texte, *sous presse*.

PERSOZ. **TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'IMPRESSION DES TISSUS.** Paris, 1846, 4 beaux vol. in-8, avec 165 figures et 429 échantillons d'étoffes, intercalés dans le texte, et accompagnés d'un atlas de 10 planches in-4, gravées en taille-douce, dont 4 sont coloriées. Ouvrage auquel la société d'encouragement a accordé une médaille de 3,000 fr. .... 70 fr.

PLATTNER (C. J.). **TABLEAU DES CARACTÈRES QUE PRÉSENTENT AU CHALUMEAU** les alcalis, les terres et les oxydes métalliques, soit seuls, soit avec des réactifs, extraits du traité des essais au chalumeau et traduits de l'allemand, par A. SOBRERO D. M. Paris, 1843, 4 tableaux in-folio, brochés in-4 .... 2 fr.

REGNAULT. **COURS ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE,** Paris, 1849, 2e édit. 4 vol. in-18 anglais, avec 2 pl. en taille douce et fig. dans le texte .... 20 fr.

REGNAULT. **COURS ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE,** 2 vol. in-18 anglais, avec figures dans le texte.

Ce dernier ouvrage paraîtra à la fin de 1850.

SOUBEIRAN. **TRAITÉ DE PHARMACIE THÉORIQUE ET PRATIQUE,** 3e édit. Paris, 1847, 2 forts vol. in-8, avec 63 figures imprimées dans le texte.......... 16 fr.

SOUBEIRAN. **PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE,** 2e édit. augmentée. Paris, 1844, 1 vol. in-8, avec 13 planches in-4.......... 5 fr.

SOUBEIRAN. **NOTICE SUR LA FABRICATION DES EAUX MINÉRALES.** Paris, 1843, 1 vol. in-12, avec figures intercalées dans le texte..... 4 fr.

III.

HISTOIRE NATURELLE.

ADANSON (M.). **COURS D'HISTOIRE NATURELLE** fait en 1772, publié sous les auspices de M. ADANSON, son neveu, avec une introduction et des notes par M. L. P. PAYER, agrégé à la Faculté des sciences. Paris, 1845, 2 volumes grand in-18.......... 12 fr.

AGARDH (J.). **ALGÆ MARIS MEDITERRANEI ET ADRIATICI,** observationis in diagnosin specierum et dispositionem generum. *Parisiis,* 1841, grand in-8.......... 3 fr. 50

AGARDH (J.). **SPECIES, GENERA ET ORDINES ALGARUM,** volumen primum algas fucoideas complectens. Lundæ, 1848, 1 vol. in-8... 10 fr.

AGASSIZ. **SYSTÈME GLACIAIRE,** ou Recherches sur les glaciers, leur mécanisme, leur ancienne extension, et le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire de la terre, par MM. AGASSIZ, A. GUYOT et DESOR. 1re partie, nouvelles études et expériences sur les glaciers actuels, leur structure, leur progression et leur action sur le sol; par L. AGASSIZ. Paris, 1847, 1 vol. grand in-8, avec un atlas de 3 cartes et 9 planches en partie coloriées.......... 50 fr.

ANNALES DES SCIENCES NATURELLES.

Voyez à l'article JOURNAUX, p. 29.

AUDOUIN (V.). **HISTOIRE DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE,** et particulièrement de la PYRALE, qui dévaste les vignobles des départements

de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, de la Charente-Inférieure et de Seine-et-Oise; avec l'indication des moyens à l'aide desquels on peut espérer de la détruire. Ouvrage publié sous les auspices du ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et de MM. les membres des conseils généraux des départements ravagés.

Un volume grand in-4 imprimé avec luxe, accompagné d'un atlas de 23 planches gravées et coloriées d'après nature, représentant l'insecte à toutes les époques de sa vie, et la vigne dans ses états de dévastation. Paris, 1842.. 72 fr.

Le même, avec une reliure élégante.......................... 80 fr.

AUDOUIN (V.) ET MILNE EDWARDS. **RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE NATURELLE DU LITTORAL DE LA FRANCE**, ou Recueil de mémoires sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux de nos côtes. Voyage à Grandville, aux îles Chaussey et à Saint-Malo; 2 volumes grand in-8, ornés de planches gravées et coloriées avec le plus grand soin.

Tome I. Introduction.. 17 fr.

Tome II. Annélides.. 17 fr.

BEUDANT (F. S.). **COURS ÉLEMENTARIE DE MINÉRALOGIE ET DE GÉOLOGIE**. 1 fort vol. in-12, imprimé avec luxe, fig. intercalées dans le texte. Ouvrage adopté par le conseil de l'instruction publique, pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les établissements de l'université, et approuvé par Monseigneur l'archevêque de Paris pour l'enseignement dans les établissements religieux.......................... 6 fr.

Ce volume fait partie du Cours élémentaire d'histoire naturelle, par MM. Edwards, de Jussieu et Beudant. 3 vol.

On vend séparément :

La Minéralogie, 1 vol.. 3 fr.

La Géologie, 1 vol.. 3 fr. 50

BOUCHARD-CHANTEREAUX. **CATALOGUE DES MOLLUSQUES** terrestres et fluviatiles observés jusqu'à ce jour à l'état vivant, dans le département du Pas-de-Calais. *Boulogne*, 1838, br. in-8, pl.................. 3 fr.

BRÈME (de). **ESSAI MONOGRAPHIQUE ET ICONOGPAPHIQUE DE** la tribu des Cossyphides :

Première partie. *Paris*, 1842, 1 vol. grand in-8, avec 7 planches coloriées. Prix cartonné.. 12 fr.

Deuxième partie. *Paris*, 1846, 1 vol. grand in-8, avec 3 planches coloriées. Prix, cartonné.. 6 fr.

BRÈME (de). **MONOGRAPHIE DE QUELQUES GENRES COLEOPTÈRES** hétéromères, appartenant à la tribu des Blapsides. *Paris*, 1842, broch. in-12, pl. .... 2 fr.

BRONGNIART (Ad.). **HISTOIRE DES VÉGÉTAUX FOSSILES,** ou recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe. *Paris*, 1828-1839 ; ouvrage publié en 2 vol. grand in-4 et 300 planches, paraissant par livraisons de 6 à 8 feuilles de texte et de 15 pl. Prix de chaque livraison .... 13 fr.

*** Les livraisons 1 à 12 formant le premier volume, et les trois premières (13e à 15e) du tome deuxième sont en vente.

BUCKLAND. **DE LA GÉOLOGIE ET DE LA MINÉRALOGIE,** considérées dans leurs rapports avec la théologie naturelle; traduit de l'anglais par M. Doyère, professeur au collége Henri IV; ouvrage adopté par le Conseil royal de l'instruction publique et couronné par l'Institut de France, dans la séance du 31 mai 1839. *Paris*, 1838. 2 beaux vol. in-8 cart., ornés de plus de 80 pl. et d'une carte géologique coloriée .... 28 fr.

COLLOMB (Ed.). **PREUVES DE L'EXISTENCE D'ANCIENS GLACIERS** dans les vallées des Vosges; du terrain erratique de cette contrée. Paris, 1847. 1 vol. grand in-8, avec 4 planches coloriées .... 8 fr.

COLLOMB (Ed.). **RESTAURATION** de l'ancien glacier de la vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin). Paris, 1847, 1 feuille jésus in-plano coloriée. 5 fr.

Cette vue donne une représentation exacte de l'état des choses dans les vallées des Vosges, lorsqu'elles étaient occupées par des masses formidables de glace, dans les temps géologiques qui ont précédé l'apparition de l'homme sur la terre.

COMTE (A.). **INTRODUCTION AU RÈGNE VÉGÉTAL** de A. L. de Jussieu, disposée en tableau méthodique, une feuille gr. colombier. 1 fr. 25

COMTE (A.). **RÈGNE ANIMAL DE CUVIER,** disposé en tableaux méthodiques; ouvrage adopté par le Conseil royal de l'instruction publique pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les colléges.

Chacun des soixante-dix-huit ordres du règne animal se trouve représenté et décrit dans un ou plusieurs tableaux. La collection comprend quatre-vingt-onze tableaux, sur grand colombier, représentant environ *cinq mille figures* d'animaux .... 114 fr.

Demi-reliure en 2 tomes, avec dos en maroquin .... 25 fr.
Chaque tableau se vend séparément .... 1 fr. 25

Les diverses classes du règne animal sont résumées en quelques tableaux, et peuvent former des atlas séparés, ainsi qu'il suit :

		Tableaux.
Titre orné d'un beau portrait de Cuvier, et suivi d'un rapport fait à l'Institut		1
Introduction à l'étude du règne animal		1
1re *division*. — VERTÉBRÉS (93 tableaux)	Races humaines et Mammifères	8
	Oiseaux	9
	Reptiles et Poissons	16
2e *division*	Mollusques	11
3e *division*. — ARTICULÉS (37 tableaux)	Crustacés, Annélides et Arachnides	12
	Insectes	25
		91

COMTE (A.). **ORGANISATION ET PHYSIOLOGIE DE L'HOMME EXPLIQUÉES A L'AIDE DE FIGURES DÉCOUPÉES ET SUPERPOSÉES**. Paris, 1845, 5e édition. 1 vol. in-8 et un atlas in-4 de 15 planches........ 15 fr.

COMTE (A.) et M. EDWARDS. **CAHIERS D'HISTOIRE NATURELLE**, à l'usage des colléges. Voy. EDWARDS.

COSSON (E.) et GERMAIN (E.). **FLORE DESCRIPTIVE** et analytique des environs de Paris, ou Description des plantes qui croissent spontanément dans cette région et de celles qui y sont généralement cultivées, accompagnée de tableaux dichotomiques des genres et des espèces. Paris, 1845. 1 vol. grand in-18 divisé en deux parties, texte compacte, avec une carte des environs de Paris sur un rayon de 90 kilomètres........ 13 fr.

Cet ouvrage, entièrement basé sur des recherches nouvelles, réunit en un même volume la description complète des familles, des genres et des espèces des environs de Paris, et des tableaux analytiques destinés à en faciliter la détermination.

COSSON (E.) et GERMAIN (E.). **ATLAS DE LA FLORE** des environs de Paris, ou illustrations de la plupart des espèces litigieuses de cette région, accompagnées d'un texte explicatif. Paris, 1845, 1 vol. grand in-18, cartonné, contenant 42 pl. grav. en taille-douce. Prix........ 9 fr.

Les planches, dessinées d'après nature, par le docteur E. Germain, sous les yeux de son collaborateur, sont gravées avec le plus grand soin par les artistes les plus distingués. Ces planches, bien que rentrant dans le format portatif de la *Flore*, donnent chacune plusieurs espèces accompagnées de l'analyse grossie des caractères spécifiques.

COSSON (E.) et GERMAIN (E.). **SYNOPSIS ANALYTIQUE DE LA FLORE DES ENVIRONS DE PARIS**, ou Description abrégée des familles et des genres, accompagnée de tableaux dichotomiques destinés à faire parvenir aisément au nom des espèces. Paris, 1845, 1 vol. grand in-18 d'environ 300 pages, texte compacte........ 3 fr. 50

Cet ouvrage, très-portatif, est spécialement destiné aux herborisations.

COSSON (E.). **NOTES SUR QUELQUES PLANTES CRITIQUES**, rares

ou nouvelles, et additions à *la Flore* des environs de Paris. Grand in-18, texte compacte. Premier fascicule. Prix.......................... 1 fr.

Les *Additions à la Flore des environs de Paris* sont destinées à compléter le tableau de la végétation parisienne ; M. le docteur E. Germain est resté étranger à cette publication, en raison de travaux d'organographie végétale auxquels il s'est consacré.

CUVIER (le baron GEORGES). **HISTOIRE DES SCIENCES NATURELLES** depuis leur origine jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, chez tous les peuples connus, professée au Collége de France par GEORGES CUVIER, rédigée et complétée par M. T. MAGDELEINE DE SAINT-AGY. Paris, 1841-1845, 5 vol. in-8.. 28 fr.
Chaque volume séparément.............................. 6 fr.

CUVIER (le baron GEORGES). **RÈGNE ANIMAL** disposé en tableaux méthodiques. *Voir* A. COMTE.

CUVIER (le baron GEORGES). **RÈGNE ANIMAL** distribué d'après son organisation, 2[e] édit. Paris, 1829-1830, 5 vol. in-8, fig.................. 36 fr.

CUVIER (le baron GEORGES). **LE RÈGNE ANIMAL** distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée ; nouvelle édition, accompagnée de planches gravées, représentant les types de tous les genres, les caractères distinctifs des divers groupes, et les modifications de structure, sur lesquels repose cette classification, publiée par une réunion d'élèves de G. CUVIER : MM. AUDOUIN, BLANCHARD, DESHAYES, DE QUATREFAGES, D'ORBIGNY, DUGÈS, DUVERNOY, LAURILLARD, MILNE-EDWARDS, ROULIN et VALENCIENNES.

Le Règne animal de Cuvier a été publié en 262 livraisons, format grand in-8° jésus. Il comprend onze volumes de texte et onze atlas ensemble de 993 planches dont 13 sont doubles, dessinées d'après nature et gravées en taille-douce.

PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET :

Avec les planches imprimées en couleur et retouchées au pinceau. 1,310 fr.
Avec les planches imprimées en noir.............................. 590 fr.

L'ouvrage peut toujours être retiré par livraisons.

Prix de la livraison, avec planches en couleur.................. 5 fr.
— — en noir.................. 2 fr. 25

Chaque partie est vendue séparément, comme suit :

LES MAMMIFÈRES ET RACES HUMAINES, avec un atlas par M. LAURILLARD, MILNE EDWARDS et ROULIN. Un volume de texte et un atlas de 121 planches, dont 7 sont doubles, publiés en 31 livraisons.
Fig. coloriées.. 155 fr.
Fig. noires... 70 fr.

LES OISEAUX, avec un atlas, par Al. D'ORBIGNY. Un volume de texte et un atlas de 102 planches, dont 1 double, publiés en 27 livraisons.
Fig. coloriées.. 135 fr.
Fig. noires... 60 fr.

LES REPTILES, avec un atlas, par DUVERNOY. Un volume de texte et un atlas de 46 planches, publiés en 13 livraisons.

Fig. coloriées.. 65 fr.
Fig. noires.. 30 fr.

LES POISSONS, avec un atlas, par VALENCIENNES. Un volume de texte et un atlas de 122 planches, dont 2 sont doubles, publiés en 32 livraisons.

Fig. coloriées.. 160 fr.
Fig. noires.. 72 fr.

LES MOLLUSQUES, avec un atlas, par M. DESHAYES. Un volume de texte et un atlas de 152 planches, dont 1 double, publiés en 39 livraisons.

Fig. coloriées.. 195 fr.
Fig. noires.. 88 fr.

LES INSECTES, avec un atlas, par MM. AUDOUIN, BLANCHARD, DOYÈRE et MILNE-EDWARDS. 2 vol. et 2 atlas ensemble de 202 planches, publiées en 55 livraisons.

Fig. coloriées.. 275 fr.
Fig. noires.. 124 fr.

LES ARACHNIDES, avec un atlas, par DUGÈS et MILNE-EDWARDS. Un volume de texte et un atlas de 31 planches, publiées en 9 livraisons.

Fig. coloriées.. 45 fr.
Fig. noires.. 20 fr.

LES CRUSTACÉS, avec un atlas, par MILNE-EDWARDS. Un volume de texte et un atlas de 87 planches dont 1 double, publiés en 23 livraisons.

Fig. coloriées.. 115 fr.
Fig. noires.. 52 fr.

LES ANNÉLIDES, avec un atlas, par MILNE-EDWARDS. Un volume de texte et un atlas de 30 planches, publiés en 8 livraisons.

Fig. coloriées.. 40 fr.
Fig. noires.. 18 fr.

LES ZOOPHYTES, avec un atlas, par MILNE EDWARDS, BLANCHARD et de QUATREFAGES. Un volume de texte et un atlas de 100 planches, dont 1 double, publiés en 25 livraisons.

Fig. coloriées.. 125 fr.
Fig. noires.. 56 fr.

On peut aussi avoir séparément :

LES RACES HUMAINES, par M. ROULIN ; le texte et 21 planches.

En noir sur papier de Chine.. 20 fr.
Sur papier ordinaire.. 12 fr.

LES COLÉOPTÈRES, par M. BLANCHARD ; le texte et 68 planches.

Fig. coloriées.. 95 fr.
Fig. noires.. 40 fr.

LES HYMÉNOPTÈRES, par M. Blanchard ; le texte et 25 planches.

Fig. coloriées.. 38 fr.

Fig. noires.. 16 fr.

LES LÉPIDOPTÈRES, par MM. BLANCHARD et DOYÈRE ; le texte et 31 planches.

Fig. coloriées.. 45 fr.

Fig. noires.. 20 fr.

LES DIPTÈRES, par M. BLANCHARD ; le texte et 29 planches.

Fig coloriées.. 44 fr.

Fig. noires.. 20 fr.

LES INTESTINAUX, par M. BLANCHARD ; le texte et 19 planches.

Fig. coloriées.. 30 fr.

Fig. noires.. 14 fr.

CUVIER (le baron GEORGES). **LEÇONS D'ANATOMIE COMPARÉE**, deuxième édition, corrigée et augmentée par MM. GEORGES et FRÉDÉRIC CUVIER, LAURILLARD et DUVERNOY. Paris, 1836 à 1846, 9 vol. in-8. 26 fr.

DE CANDOLLE. **PRODROMUS SYSTEMATIS NATURALIS REGNI VEGETABILIS**, *sive enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque plantarum hucusque cognitarum.*

Tom. I. *Sistens Thalamiflorarum Ordines* LIV, 1824.
— II. *Sistens Calyciflorarum Ordines* X, 1825.
— III. *Sistens Calyciflorarum Ordines* XXVI, 1826.
— IV. *Sistens Calyciflorarum Ordines* X, 1830.
— V. *Sistens Calycereas et Compositarum tribus priores*, 1836.
— VI. *Sistens Compositarum continuat.*, 1838.
— VII. *Sectio prior. Sistens Compositarum tribus ultimas et ordinis mantissam.*, 1838.
Sectio poster. Sistens ultimos Calyciflorarum Ordines, 1836.
— VIII. *Sistens Corolliflorarum Ordines* XIII, 1844.
— IX. *Sistens Corolliflorarum Ordines* IX, 1844.
— X. *Sistens Borragineas proprie dictas, Hydrolaceas et Scrophulariaceas cum indice nominum et synonymorum*, *Ordines* IX, 1846.
— XI. *Sectio prior. Sistens Orobanchaceas, Acanthaceas, Phrymaceas et Verbenaceas*, 1847.
— XII. *Sistens Labiatas et quinque minores ordines Corolliflorarum*, 1848.
— XIII. *Sectio poster. Sistens Monochlamydearum ordines* V, 1849.

Prix des tomes I à XII et XIII, 2e partie.......................... 170 fr.

Chacun des tomes I à VII se vend séparément.......................... 13 fr.

Chaque partie du tome VII séparément.......................... 8 fr.

Chacun des volumes depuis le tome VIII se vend.......................... 16 fr.

Le tome XIII, 2e partie, séparément.......................... 12 fr.

Le tome XIII, 1re partie paraitra dans le courant de 1850.

UN BEAU PORTRAIT D'A. DE CANDOLLE, gravé en taille-douce. 1 feuil. grand-raisin.. 8 fr.

DELESSERT (B.). **ICONES SELECTÆ PLANTARUM** *quas in Prodromo Systematis universalis ex herbariis parisiensibus, præsertim ex Lessertiano,* DE CANDOLLE *descripsit, editæ a* B. Delessert. Paris, 1820-1846. 5 vol. gr. in-4 chacun de 100 planches.. 175 fr.

DELESSERT (B.). **RECUEIL DES COQUILLES** décrites par LAMARCK, dans son Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres, et non encore figurées; magnifique vol. gr. in-folio jésus, avec 40 pl. dessinées d'après nature, gravées en taille-douce, imprimées en couleur et retouchées au pinceau.. 180 fr.

— Avec une demi-reliure, dos en toile........................ 190 fr.

DESHAYES. **TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CONCHYLIOLOGIE**, avec l'application de cette science à la géognosie, 3 vol. et atlas grand in-8 de 130 planch. environ, publiés en 18 ou 20 livr. Chaque liv., fig. noires.. 5 fr.

— Le même, fig. coloriées.. 12 fr.

12 livraisons sont en vente; il paraîtra une livraison tous les quatre mois.

DESHAYES. **MOLLUSQUES DE L'ALGÉRIE**, publiés, dans le format in-4, par livraisons de 4 à 5 feuilles de texte, et de 6 planches coloriées. Prix de la livraison.. 16 fr.

25 livraisons sont en vente.

Cet ouvrage fait partie de l'Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du gouvernement, section des sciences physiques.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE, publié sous la direction de M. CHARLES D'ORBIGNY, par une réunion de naturalistes.

Le Dictionnaire universel d'histoire naturelle forme 13 tomes publiés en 23 volumes grand in-8, à deux colonnes.

288 belles planches, gravées sur acier par les plus habiles artistes de Paris, représentant plus de 1,200 sujets, et destinées surtout à faciliter l'intelligence des articles généraux, accompagnent les volumes.

L'ouvrage est complet. — On vend séparément le texte et les planches.

Prix : Texte seul comprenant 25 vol. .... 120 fr.
— accompagné de 288 planches noires in-8........... 220 fr.
— — de 288 planches coloriées in-8........ 400 fr.

D'ORBIGNY (ALCIDE). **COURS ÉLÉMENTAIRE DE PALÉONTOLOGIE** ET DE GÉOLOGIE STRATIGRAPHIQUES. Paris, 1850, 2 vol. grand in-18, avec 500 figures dans le texte et 16 tableaux........................ 10 fr.

D'ORBIGNY (ALCIDE). **PRODROME DE PALÉONTOLOGIE** STRATIGRAPHIQUE UNIVERSELLE, faisant suite au Cours élémentaire de PALÉONTOLOGIE ET DE GÉOLOGIE STRATIGRAPHIQUES. 3 vol. gr. in-18 jésus........ 24 fr.

Le tome 1er est en vente.

DUPUY (l'abbé D.) **HISTOIRE NATURELLE DES MOLLUSQUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE QUI VIVENT EN FRANCE**. Paris, 1848-1849, 2 vol. in-4 avec 16 planches lithographiées par J. Delarue........................ 60 fr.

3 fascicules sont en vente; prix de chacun. 10 fr.

DUVAL-JOUVE. **BÉLEMNITES** des terrains crétacés inférieurs des environs de Castellane (Basses-Alpes), considérées géologiquement et zoologiquement, avec la description de ces terrains. Mémoire lu et présenté à l'Académie des sciences dans la séance du 30 août 1840. Paris, 1841, 1 beau vol. in-4 cartonné, accompagné de 17 pl. lithographiées par E. BEAU, et de 2 cartes col.. 10 fr.

EDWARDS (MILNE). **NOTIONS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE,** servant d'introduction à la zoologie, 2e édit. Paris, 1840. 1 vol. in-8 avec 70 figures intercalées dans le texte.................................. 4 fr.

EDWARDS (MILNE). **ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE.**—OISEAUX, REPTILES ET POISSONS, 2e édit., 1 vol. in-8 avec 201 fig. dans le texte .... 4 fr. 50

EDWARDS (MILNE). **ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE.**—ANIMAUX SANS VERTÈBRES, 2e édit., 1 vol. in-8 avec 422 fig. dans le texte........... 4 fr. 50

EDWARDS (MILNE). **COURS ÉLÉMENTAIRE DE ZOOLOGIE.** Paris, 1 fort vol. in-12, imprimé avec luxe, 425 fig. intercalées dans le texte. Ouvrage adopté pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les établissements de l'université et dans les établissements religieux... 6 fr.

Ce volume fait partie du cours élémentaire d'histoire naturelle, par MM. EDWARDS, A. DE JUSSIEU et BEUDANT, 3 vol.

EDWARDS (MILNE). **OBSERVATIONS SUR LES ASCIDIES** composées des côtes de la Manche. Paris, 1831, 1 vol. in-4 cartonné, accompagné de 8 pl. gravées et magnifiquement coloriées.............................. 20 fr.

EDWARDS (MILNE). **COURS D'HISTOIRE NATURELLE** à l'usage des colléges et des écoles normales primaires; ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction publique, pour servir à l'enseignement de l'histoire naturelle dans les établissements de l'université; nouvelle édition, refaite d'après le programme du 14 septembre 1840, et réduite en 3 forts cahiers in-12, avec planches gravées.

1er ZOOLOGIE, avec 17 planches.
2e BOTANIQUE, avec 9 planches.
3e MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE, avec 7 planches coloriées.

Chaque cahier se vend séparément.................................. 2 fr.

FÉE (A. L. A.). **MÉMOIRES SUR LA FAMILLE DES FOUGÈRES.** — Ier *Mémoire :* Examen des bases adoptées dans la classification des Fougères, et en particulier de la nervation. — IIe *Mémoire :* Histoire des Acrostichées. Strasbourg, 1844. 1 volume grand in-folio, tiré à 160 exemplaires, avec 160 planches lithographiées........................ 76 fr.

GAUDICHAUD (CH.). **RECHERCHES GÉNÉRALES SUR L'ORGANOGRAPHIE,** la physiologie et l'organogénie des végétaux. Paris, 1841, 1 vol. grand in-4 papier vélin, cartonné, avec 18 pl. gravées et coloriées...... 24 fr.
Le même, broché avec figures noires.............................. 12 fr.

GERMAIN. **PUBLICATIONS SUR LA FLORE DES ENVIRONS DE PARIS.** Voy. COSSON.

JUSSIEU (A. DE). **COURS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE.** Paris, 1 fort vol. in-12 de 740 pages, imprimé avec luxe, 730 figures intercalées dans le texte. Ouvrage adopté pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les établissements de l'université et dans les établissements religieux. 6 fr.

Ce volume fait partie du Cours élémentaire d'histoire naturelle par MM. EDWARDS, A. DE JUSSIEU et BEUDANT, 3 vol.

KLEE (FRÉD.). **LE DÉLUGE**, considérations géologiques et historiques sur les derniers cataclysmes du globe. Paris, 1847, 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

LASEGUE (A.). **MUSÉE BOTANIQUE DE M. BENJAMIN DELESSERT.** — Notices sur les collections de plantes et la bibliothèque qui le composent; contenant, en outre, des documents sur les principaux herbiers d'Europe, et l'exposé des voyages entrepris dans l'intérêt de la botanique. Paris, décembre 1844, 1 vol. in-8.................................. 7 fr.

LECOQ ET LAMOTTE. **CATALOGUE RAISONNÉ DES PLANTES VASCULAIRES** du plateau central de la France. Paris, 1847, 1 vol. in-8. 5 fr.

LE MAOUT (E.). **LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE BOTANIQUE** fondées sur l'analyse de 50 plantes vulgaires et formant un traité complet d'organographie et de physiologie végétale. Paris, 1844, 1 magnifique vol. in-8, avec l'atlas des 50 plantes vulgaires et plus de 500 fig. dessinées par J. DECAISNE et grav. par les meilleurs artistes. Prix, avec l'atlas colorié. 25 fr.

Le même, avec atlas noir.. 15 fr.

LE MAOUT (E.). **ATLAS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE** avec le texte en regard, comprenant l'organographie, l'anatomie et l'iconographie des familles d'Europe à l'usage des étudiants et des gens du monde. Ouvrage contenant 2,340 fig. dessinées par Steinheil et Decaisne. Paris, 1846, 1 beau vol. in-4. Prix.. 15 fr.

MELLEVILLE. **MÉMOIRE SUR LES SABLES TERTIAIRES INFÉRIEURS** DU BASSIN DE PARIS. Paris, 1843, grand in-8 cartonné............ 5 fr.

MICHAUD. **COMPLÉMENT DE L'HISTOIRE NATURELLE DES COQUILLES** terrestres et fluviatiles de la France de DRAPARNAUD. 1831, 1 vol. in-4, avec 9 planches.. 12 fr.

MUNBY (G.). **FLORE DE L'ALGÉRIE**, ou Catalogue des plantes indigènes de la province d'Alger, accompagné des descriptions de quelques espèces nouvelles et peu connues. Paris, 1847. — 2e tirage accompagné de 7 planches.. 4 fr. 50 c.

POTIEZ et MICHAUD. **GALERIE DES MOLLUSQUES**, ou catalogue méthodique, descriptif et raisonné des mollusques et coquilles du Muséum de Douai. Paris, 1838-1845. 2 vol. in-8 et atlas de 74 planches...... 30 fr.

RAOUL. **CHOIX DE PLANTES DE LA NOUVELLE ZÉLANDE**, recueillies et décrites par E. RAOUL, chirurgien de 1re classe de la marine nationale. Ouvrage publié sous les auspices du département de la marine et des colonies. Paris, 1846, 1 vol. grand in-4 cartonné, avec 30 planches dessinées d'après nature par M. RIOCREUX, et gravées en taille-douce par Mlle TAILLANT. 15 fr.

REEVE (LOVELL). **CONCHOLOGIA ICONICA** or monography of the genera of shells, including latin and english description of all the species known up to the time of publication; with copious remarks on their characters, affinity and circumstances of habitation.

Le *Conchologia iconica* est publiée dans le format in-4, par livraisons mensuelles de 8 planches coloriées. Prix.............................. 13 fr.

Le 1er décembre 1849, 80 livraisons sont en vente.

RENOU. **DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE**, suivie d'une notice minéralogique sur le Massif d'Alger, par M. RAVERGIE. Paris, 1848, 1 vol. grand in-4, accompagné de 4 planches et d'une carte géologique coloriée.. 25 fr.

Ce volume fait partie de l'Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement. — Section des sciences physiques.

ROQUES (JOSEPH). **HISTOIRE DES CHAMPIGNONS** comestibles et vénéneux, où l'on expose leurs caractères distinctifs, leurs propriétés alimentaires et économiques, leurs effets nuisibles et les moyens de s'en garantir ou d'y remédier; ouvrage utile aux amateurs de champignons, aux médecins, aux naturalistes, aux propriétaires ruraux, aux maires, aux curés des campagnes; 2e édition, revue et considérablement augmentée. Paris, 1841, 1 vol. in-8, avec un atlas grand in-4 de 24 planches, représentant dans leurs dimensions et leurs couleurs naturelles cent espèces ou variétés de champignons.. 15 fr.

— *Le même*, avec l'atlas cartonné.............................. 16 fr.

WALPERS (G. G.). **REPERTORIUM BOTANICES SYSTEMATICÆ.** Lipsiæ, 1842-1848. 6 volumes in-8.............................. 140 fr.

WALPERS (G. G.). **ANNALES BOTANICES SYSTEMATICÆ.** Lipsiæ, 1848, in-8. Tome I, publié en 6 fascicules.............................. 30 fr.

WEDDELL (H. A.). **HISTOIRE NATURELLE DES QUINQUINAS.** Paris, 1849. 1 vol. in-folio accompagné d'une carte, d'un frontispice et de 32 planches dessinées par MM. Riocreux et Steinheil, gravées en taille-douce et dont 3 sont coloriées.............................. 60 fr.

IV.

AGRICULTURE ET ART VÉTÉRINAIRE.

CUVIER (le baron GEORGES). **LEÇONS D'ANATOMIE COMPARÉE**, 2e édition. corrigée et augmentée par MM. GEORGES et FRÉDÉRIC CUVIER, LAURILLARD et DUVERNOY. Paris, 1836 à 1846, 9 vol. in-8............. 26 fr.

DUBREUIL (A.). **COURS ÉLÉMENTAIRE, THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ARBORICULTURE**, 2e édition, comprenant la sylviculture, la viticulture et la culture du mûrier, ouvrage couronné par les sociétés d'horticulture de Paris, de Rouen et de Versailles et approuvé par l'Université. Paris, 1850, 1 vol. grand in-18, publié en 2 parties, avec 5 vignettes gravées sur acier et 600 figures intercalées dans le texte.......................... 9 fr.

GIRARDIN. **DES FUMIERS CONSIDÉRÉS COMME ENGRAIS.** 5e édit., Paris, 1847, 1 vol. in-16, avec 11 fig. intercalées dans le texte. Ouvrage couronné par le Conseil général de la Seine-Inférieure et par la Société d'Agriculture du Cher.................................... 1fr. 2

GIRARDIN. **EMPLOI DU SEL EN AGRICULTURE.** 3e édit. Paris, 1850. Broch. in-16.. 20 c.

GIRARDIN et DUBREUIL. **TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'AGRICULTURE,** 2 vol. grand in-18, avec vignette en taille-douce et fig. intercalées dans le texte. Paris, 1850. Prix.. 15 fr.

JOIGNEAUX (P.). **LA CHIMIE DU CULTIVATEUR.** Paris, 1850. 1 vol. grand in-18.. 2 fr.

JOIGNEAUX (P.). **TRAITÉ DES AMENDEMENTS ET DES ENGRAIS.** Paris, 1848, 1 vol. in-32.. » 75 c

KUHLMANN (FRÉD.). **EXPÉRIENCES CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES.** Paris, 1847, 1 vol. in-8.. 3 fr. 50

Ce volume contient 9 mémoires sur la théorie de la nitrification, sur celle des engrais, etc.

LIEBIG (J.). **CHIMIE ORGANIQUE APPLIQUÉE A LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE** et à l'agriculture. 2e édit. revue et considérablement augmentée, traduction faite sur la 4e édit. allemande, par Ch. GERHARDT, et revue par M. J. LIEBIG. Paris, 1844, in-8.................................... 7 fr. 50

MASSON-FOUR. **CATÉCHISME D'AGRICULTURE** ou premiers éléments d'agriculture, mis à la portée des enfants qui fréquentent les écoles primaires des campagnes. Paris, 1836, in-18, avec gravures....... » 30 c.

PERSOZ (J.). NOUVEAU PROCÉDÉ DE CULTURE DE LA VIGNE. Paris, 1849, brochure grand in-8 avec 2 planches in-4° gravées en taille-douce par Wormser.. 1 fr. 50

PLASSE (L.-E.). DÉCOUVERTE DES CAUSES DES ÉPIZOOTIES ET DES ÉPIDÉMIES, causes et distinction de deux genres de charbon, l'un gangréneux et l'autre virulent, modus faciendi de la contagion de ces différentes maladies. Paris, 1849. 1 vol. in-8 avec 5 tableaux et 1 carte retraçant le théâtre des principales observations de l'auteur................ 12 fr.

V.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES
SUR L'ALGÉRIE.

EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE L'ALGÉRIE pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique.

Le travail typographique de cette magnifique publication est exécuté par les presses de l'Imprimerie nationale. Les papiers sont choisis parmi les plus beaux échantillons du Marais. Les cartes et les planches sont gravées sur cuivre par les plus habiles artistes ; rien, en un mot, n'est négligé pour que l'exécution réponde à l'importance de l'œuvre.

SCIENCES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

I. **ÉTUDE DES ROUTES SUIVIES PAR LES ARABES** dans la partie méridionale de l'Algérie et de la Régence de Tunis, pour servir à l'établissement du réseau géographique de ces contrées ; par E. Carette, capitaine du génie, membre et secrétaire de la commission. 1 vol. grand in-8, avec 1 carte sur papier de Chine.. 15 fr.

II. **RECHERCHES SUR LA GÉOGRAPHIE** et le commerce de l'Algérie méridionale ; par M. E. Carette, accompagnées d'une notice sur la géographie de l'Afrique septentrionale, et d'une carte, par M. Renou, membre de la commission. 1 vol. in-8, avec 3 cartes, sur papier de Chine.... 15 fr.

IV et V. **RECHERCHES SUR LA KABYLIE** proprement dite ; par E. Carette, capitaine du génie, membre et secrétaire de la commission scientifique d'Algérie, 2 vol. in-8, avec une carte de la Kabylie grand-aigle.... 24 fr.

VI. **MÉMOIRES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES**, par M. Pelissier, membre de la commission, consul de France à Souça. 1 vol. in-8, contenant :

Mémoires historiques sur les expéditions et les établissements des Européens en Barbarie.

Mémoires sur les mœurs et les institutions sociales des Arabes et des Kabyles du nord de l'Afrique.

Mémoire sur la géographie ancienne et sarrazine de l'Algérie.

Prix du volume.. 12 fr.

VII. **HISTOIRE DE L'AFRIQUE,** par MOHAMMED-EL-KEIROANI; traduite par MM. PELISSIER et RÉMUSAT. 1 vol. grand in-8.................... 12 fr.

VIII. **VOYAGES DANS LE SUD DE L'ALGÉRIE** et des États barbaresques de l'Ouest et de l'Est, par AL-ALIACHI-MOULA-AHMED, traduits par M. ADRIEN BERBRUGGER, membre de la commission. 1 vol. in-8.............. 12 fr.

IX. **RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES SUR LE MAROC,** par M. RENOU, membre de la commission scientifique, suivies du traité avec le Maroc, d'itinéraires et de renseignements sur le pays de Sous, et de renseignements sur les forces de terre et de mer et sur les revenus territoriaux du Maroc. 1 vol. in-8, avec une carte du Maroc, sur papier de Chine grand-aigle. 12 fr.

X, XI et XII. **PRÉCIS DE JURISPRUDENCE MUSULMANE,** ou Principes de législation musulmane civile et religieuse, selon le rite mâlékite, par KHALIL-IBN-ISH'AH, traduit de l'arabe par M. PERRON. Paris, 1848-1849. 3 forts volumes grand in-8...................................... 45 fr

D'autres volumes sont sous presse et paraîtront successivement.
Chaque volume se vend séparément.

SCIENCES MÉDICALES.

I et II. **DE L'HYGIÈNE EN ALGÉRIE,** et spécialement de l'hygiène militaire; par M. J. A. N. PERIER, suivi d'un mémoire sur la peste en Algérie; par BERBRUGGER. 2 vol. grand in-8.............................. 24 fr.

SCIENCES PHYSIQUES.

Zoologie.

HISTOIRE NATURELLE DES MOLLUSQUES, par M. DESHAYES. 2 vol. grand in-4, avec un atlas de 250 planches.

La publication se fait par livraisons de 6 planches et 4 feuilles de texte.
25 livraisons sont en vente.

Chaque livraison est du prix de.............................. 16 fr.

Géologie et Minéralogie.

DE LA GÉOLOGIE DE L'ALGÉRIE, suivi d'une notice minéralogique sur le massif d'Alger; par RENOU, membre de la commission scientifique de l'Algérie. 1 vol. grand in-4 accompagné d'une carte géologique coloriée et de 4 planches in-4.. 25 fr.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Physique générale.

I. **RECHERCHES DE PHYSIQUE SUR LA MÉDITERRANÉE,** par AIMÉ, membre de la commission scientifique de l'Algérie. 1 vol. in-4, avec 6 planches gravées en taille-douce.................................. 30 fr.

II. **MAGNÉTISME TERRESTRE,** par AIMÉ. 1 vol. in-4, avec 26 pl. 36 fr.

LE SAHARA ALGÉRIEN, études géographiques, statistiques et historiques sur la région au sud des établissements français en Algérie, ouvrage rédigé sur les documents recueillis par les soins de M. le lieutenant-colonel DAUMAS, directeur central des affaires arabes à Alger, et publié avec l'autorisation de M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, ministre de la guerre. 1 fort vol. in-8 gr.-raisin. Prix, broché... 3 fr. 50

VI.

JOURNAUX.

ANNALES DE CHIMIE, ou recueil de mémoires concernant la chimie et les arts qui en dépendent; par MM. GUYTON DE MORVEAU, LAVOISIER, MONGE, BERTHOLLET, FOURCROY, etc. Paris, 1789 à 1815 inclusivement, 96 volumes in-8, figures.. 350 fr.

— Table générale raisonnée des matières contenues dans les 96 vol. Paris, 3 vol. in-8.. 24 fr.

Cette première série est à peu près épuisée.

ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, 2e série; par MM. GAY-LUSSAC et ARAGO. Paris, 1806 à 1840 inclusivement, 25 années, formant 75 vol. in-8, accompagnés d'un grand nombre de planches gravées.... 300 fr.

— Table générale raisonnée des matières comprises dans les tomes 1 à 75 (1816 à 1840. 3 vol. in-8.. 20 fr.

Plusieurs des années de 1816 à 1840 peuvent se vendre séparément de...... 12 à 20 fr.

ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, 3e série commencée en 1841, rédigée par MM. GAY-LUSSAC, ARAGO, CHEVREUL, DUMAS, PELOUZE, BOUSSINGAULT et REGNAULT. Il paraît chaque année 12 cahiers qui forment 3 volumes et sont accompagnés de planches en taille douce et de figures intercalées dans le texte.

PRIX de l'année...	Pour Paris..	30 fr.
	Pour les départements (*par la poste*)..............	34 fr.
	Pour quelques pays de l'étranger....................	38 fr.

ANNALES DES SCIENCES NATURELLES, 1re série, 1824 à 1833 inclusivement, publiées par MM. AUDOUIN, Ad. BRONGNIART et DUMAS. 30 vol. in-8, 600 planches environ, la plupart coloriées........................ 160 fr.

On peut se procurer séparément toutes les années, excepté 1830.............. 16 fr.

— Table générale des matières des 30 vol. qui composent cette série. Paris, 1841, 1 vol. in-8.. 8 fr.

On vend séparément tous les mémoires contenus dans cette première série.

ANNALES DES SCIENCES NATURELLES, 2e série, comprenant la zoologie, la botanique, l'anatomie et la physiologie comparées des deux règnes et l'histoire des corps organisés fossiles; rédigées pour la zoologie par MM. Audouin et Milne Edwards, et pour la botanique par MM. Adolphe Brongniart, Guillemin et Decaisne.

Cette deuxième série, publiée de 1834 à 1843 inclusivement, forme deux parties avec une pagination distincte, et comprend, avec les tables générales des matières et celles des auteurs, 40 volumes, format in-8 sur raisin, accompagnés d'environ 700 planches gravées en taille douce et souvent coloriées.

Prix des 40 volumes cartonnés .... 380 fr.
Chaque année séparément, 4 volumes cartonnés................ 38 fr.

On peut avoir séparément :

LA ZOOLOGIE, 20 vol. avec la table. 250 fr. — LA BOTANIQUE, 20 vol. avec la table. 250 fr.
Et chaque année à part......... 25 fr. — Chaque année à part................ 25 fr.

La table se vend aussi séparément :

Prix : Pour les deux parties réunies.. 5 fr.
Pour une des parties séparément................................ 3 fr.

ANNALES DES SCIENCES NATURELLES, 3e série, commençant le 1er janvier 1844, comprenant la zoologie, la botanique, l'anatomie et la physiologie comparées des deux règnes, et l'histoire des corps organisés fossiles, rédigées pour la zoologie, par M. Milne Edwards; pour la botanique, par MM. Brongniart et Ad. Decaisne.

Ces deux parties ont une pagination distincte, et forment, chaque année, deux volumes de botanique et deux volumes de zoologie; elles sont accompagnées chacune de 35 planches gravées avec soin, et coloriées toutes les fois que le sujet l'exige.

Prix :	Pour Paris.	les départements,	l'étranger.
Pour les deux parties réunies...	38 fr.	40 fr.	44 fr.
Pour une partie séparément....	25	27	30

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES, journal de l'Anatomie, de la Physiologie et de la Pathologie du système nerveux destiné particulièrement à recueillir tous les documents relatifs à la science des rapports du physique et du moral, à l'aliénation mentale, et à la médecine légale des aliénés; publiées par MM. les docteurs Baillarger, médecin des aliénés à l'hospice de la Salpêtrière, Cerise et Longet,

1re Série, de 1843 à 1848, 12 volumes in-8, avec planches....... 90 fr.
Chaque année prise séparément.......................... 20 fr.

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES, journal destiné à recueillir tous les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses, et à la médecine légale des aliénés, par Baillarger et Cerise.

La 2e Série, commençant en 1849, paraît par cahiers trimestriels qui formeront, à la fin de l'année, un vol. in-8 de 700 pages.

Des planches seront ajoutées lorsqu'elles seront nécessaires.

Prix de l'année :	Pour Paris	12 fr.
	Pour les départements (*par la poste*)	14 fr.
	Pour l'étranger (*par la poste*)	16 fr.

JOURNAL DE PHARMACIE ET DE CHIMIE, par MM. Boullay, Bussy, Soubeiran, Henry, F. Boudet, Cap, Boutron-Charlard, Frémy, Guibourt Gobley, Buignet, Barreswil ; contenant une Revue médicale, par M. Bernard (de Villefranche), le bulletin des travaux de la Société de Pharmacie de Paris et de la Société d'émulation, et suivi d'un compte rendu des travaux de chimie, par M. Treuttel, 3e série, ayant commencée en janvier 1842.

Le *Journal de Pharmacie et de Chimie* paraît tous les mois par cahier de 5 feuilles. Il forme chaque année deux volumes in-8 ; des planches sont jointes au texte toutes les fois qu'elles sont nécessaires.

Prix de l'abonnement :	Pour Paris et les départements	15 fr.
	Pour l'étranger	18 fr.

Collections du Bulletin et du Journal de Pharmacie.

La collection complète du *Journal de Pharmacie* se compose de six volumes sous le titre de *Bulletin de Pharmacie*, et de vingt-sept volumes sous le titre de *Journal de Pharmacie et des Sciences accessoires*. — La série du *Bulletin de Pharmacie*, de 1809 à 1814, n'offre qu'un très-petit nombre d'exemplaires. — La 2e série, de 1815 à 1841, est réduite au prix de 8 fr. le volume. Chaque volume peut être vendu séparément.

La première table analytique du *Bulletin* et du *Journal de Pharmacie*, de 1815 à 1831, 1 vol. in-8, imprimé à 2 colonnes, en petit texte, se vend .... 6 fr.

La deuxième table du *Journal de Pharmacie* (1831 à 1841). 1 broch. in-8 .... 5 fr.

L'UNION MÉDICALE, journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels du corps médical.

		3 mois.	6 mois.	1 an.
Prix de l'abonnement :	Pour Paris	7 fr.	14	28 fr.
	Pour les départements	8	16	32
	Pour l'étranger	»	»	37

Ce journal paraît trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi. — Envoyer *franco* un bon sur la poste.

LONDON JOURNAL OF MEDICINE, a monthly record of the medical sciences.

Ce recueil mensuel paraît, à partir du 1er janvier 1849, par cahiers de 6 feuilles d'impression et forme chaque année un vol. d'environ 1,000 pages.

Il sera fait une analyse des ouvrages dont il sera déposé chez Victor Masson, deux exemplaires à l'adresse des éditeurs du *London journal of Medicine*.

Prix de l'abonnement pour l'année .... 32 fr.

ALMANACH GÉNÉRAL DE MÉDECINE POUR LA VILLE DE PARIS, 1849, par DOMANGE-HUBERT. Paris 1849, 1 vol. in-18............. 3 fr. 50 c.

ANNUAIRE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Paris, 1846, 1 magnifique volume grand in-8° compacte de 1036 pages.............. 8 fr.

VII.

PUBLICATIONS DIVERSES.

GUIZOT. **DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE** (janvier 1849). Paris, 1849, 1 vol. in-8.. 3 fr.

GUIZOT. **HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE,** depuis l'avènement de Charles Ier jurqu'à sa mort. 4e édition, précédée d'un *discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*. Paris, 1850, 2 beaux volumes in-8... 12 fr.

GUIZOT. **POURQUOI LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE A-T-ELLE** RÉUSSI? Discours sur l'Histoire de la Révolution d'Angleterre. Paris, 1850, 1 vol. in-8.. 3 fr. 50

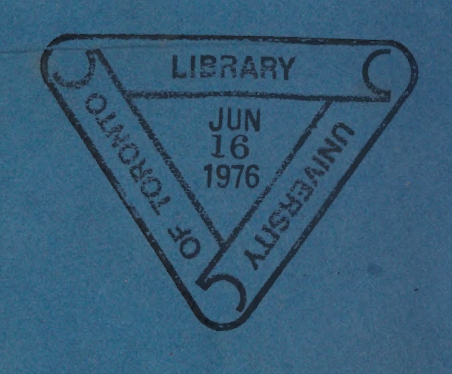
DE SALVANDY. **VINGT MOIS OU LA RÉVOLUTION ET LE PARTI** révolutionnaire. Nouvelle édition. Paris, 1850, 1 fort vol. in-8.... 6 fr.

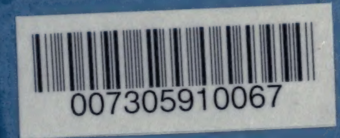
DE BARANTE. **QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES.** Paris, 1849, 1 vol. in-8.. 3 fr.

CORBEIL, imprimerie de CRETE.



F_3




007305910067

